Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

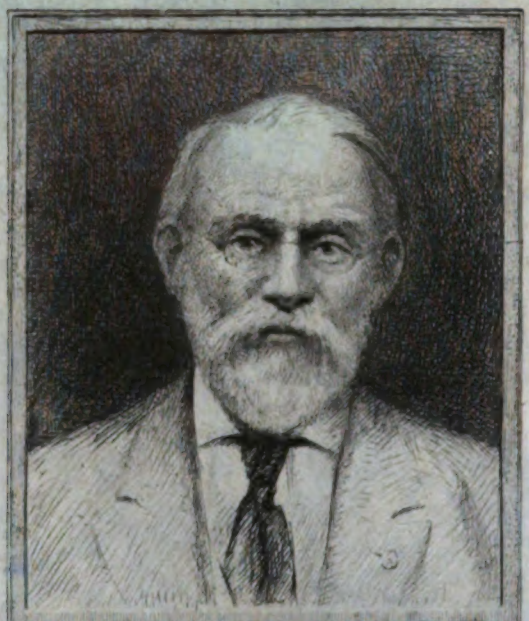

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

AS
161
.N85
R45

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

24e ANNÉE — Ire LIVRAISON

15 JANVIER 1915

Abbé V. Bourienne : Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163) *(suite)*, 1. — Chanoine Lerosey : Jean Loret de Carentan *(suite)*, 14. — Gaëtan Guillot : Une Spéculation agricole *(suite et fin)*, 29. — Etienne Deville : Les manuscrits de l'abbaye de Mortemer à la bibliothèque nationale *(suite et fin)*, 45. — Abbé A. Tougard : Du Cange et la Philologie allemande, 66. — Abbé Ch. Guéry : Correspondance de Bénédictins normands, 70. — Bibliographie normande, 76.

BUREAUX DE LA REVUE

6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1915

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon *(suite)*.

Deux documents inédits sur la juridiction de François de Harley sur le Canada, par M. le chanoine JOUEN.

Quelques notes de bibliographie normande : *Etudes générales du XVIII^e^ siècle et de la Révolution intéressant la Normandie*, 1708-1913; 2° *Hommages aux historiens et aux érudits normands récemment décédés*, 1909-1913, par M. l'abbé Em. SÉVESTRE.

Correspondance inédite de Bénédictins Normands avec Mabillon et Montfaucon publiée et annotée par M. l'abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

Jean Loret de Carentan ou le Poète Chroniqueur du XVII^e^ siècle, par M. le chanoine LEROSEY, curé de Saint-Hilaire de Loudun (Vienne).

Les Normands au Canada : *France et Canada :* Dieppe-Québec (1639) ; Québec-Dieppe (1912), par M. l'abbé Auguste GOSSELIN, de la Société Royale du Canada.

Guillaume de Troismonts et le Cotentin a la fin du XIV^e^ siècle, par M. l'abbé COUPPEY, curé-doyen de Barneville.

Journal du voyage a Paris d'un prêtre neufchatelois, en mai 1810, par M. LEFEBVRE-CLÉREMBRAY.

Apologétique et Archéologie, par M. l'abbé TABOURIER, curé d'Auguaise (Orne).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PHILIPPE DE HARCOURT

ÉVÊQUE DE BAYEUX

(1142-1163)

(Suite)

DEUXIÈME PARTIE

L'Évêque *(suite)*.

—

CHAPITRE II

Philippe de Harcourt et la reconstitution du temporel de l'église de Bayeux *(suite)*.

Paragraphe III

Différend de Philippe de Harcourt avec Richard de Bohon, évêque de Coutances.

Vers 1152, Philippe de Harcourt eut une contestation avec l'ancien doyen de Bayeux, Richard 1er de Bohon, devenu évêque de Coutances.

Dans son voyage *ad limina*, ce prélat exposa au pape Eugène III que, pendant son décanat, il avait, pressé par la nécessité, engagé les revenus de sa dignité et n'avait pu les rembourser lors de son élection au siège de Coutances. Il demandait au Souverain Pontife d'intervenir pour le faire aider à payer cette somme sur les revenus courants du doyenné. De son côté, dans sa visite au pape, Philippe de Harcourt lui avait déclaré que Richard avait indûment engagé ces revenus, en le faisant, non pour l'utilité de l'église

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Bayeux ou quelqu'autre nécessité honnête, mais pour se procurer la chancellerie de Geoffroy Plantagenêt, jadis comte d'Anjou, et qu'il avait promis, en assemblée capitulaire, de payer cette somme dans le délai de deux ans; ce qu'il n'avait pas fait, bien qu'il eût occupé sa charge longtemps après cet engagement.

Eugène III, ne voulant pas donner raison à l'évêque de Coutances sur ses déclarations apparemment en contradiction avec celles de l'évêque de Bayeux, ne voulant pas non plus permettre que l'église de Bayeux souffrit un détriment quelconque par le fait de l'ambition ou de la mauvaise foi de son ancien doyen, manda de Rome, le 9 février (peut-être **1151** (V. S.), **1152** (N. S.), à Hugues, archevêque de Rouen, et à Arnoul, évêque de Lisieux, de convoquer sans retard les deux parties devant eux. Si l'évêque de Coutances ne pouvait pas raisonnablement démontrer et suffisamment prouver qu'il avait employé cette somme d'argent pour une honnête nécessité dont eux-mêmes apprécieraient le bien-fondé, ou à l'avantage de Bayeux, ils devaient le forcer, selon les règles de la justice, à rembourser cette somme de revenus à l'église de Bayeux, de telle sorte que celle-ci ne supportât aucune vexation ni aucun détriment.

De plus, comme Philippe de Harcourt s'était plaint que l'ancien doyen faisait tous ses efforts pour détenir, à titre héréditaire, une maison que Philippe affirmait appartenir au droit de l'église de Bayeux, le Souverain Pontife priait les deux délégués de bien s'enquérir des raisons que donneraient l'une et l'autre partie, et de terminer la cause, d'une manière juridique.

Le jugement devait être rendu sans appel.

Le *Livre Noir* (1), auquel nous empruntons ces détails, ne dit rien de la décision des arbitres.

La juridiction épiscopale que Philippe de Harcourt se fit rendre dans les circonstances énumérées tout au long dans ce Chapitre II[e], les domaines, les biens de toute sorte, les libertés que, par son zèle et son « industrie » qui ne se démentirent pas un seul instant, il fit restituer ou acquit à son église cathédrale, l'ont fait surnommer par ses contemporains « *Ab Odone secundus* ». Et un grand

(1) I. Ch. CLXXXI, p. 230-232. Cf. *Introd.*, p. lxj.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

évêque du même temps, bien placé pour connaître et apprécier cette reconstitution du domaine temporel de l'église de Bayeux et de la juridiction épiscopale de son pasteur, écrivait au pape Adrien IV, dans une lettre que nous aurons l'occasion de citer en son entier, ces lignes qui étaient l'exacte vérité sur l'œuvre si particulièrement remarquable de Philippe de Harcourt : « Certainement il n'y a personne qui... ne loue son courage à faire restituer à son église ses biens et ses anciens héritages. On admire avec autant de plaisir que de surprise comment il a pu rendre à cette église son premier lustre après que la malignité et la fureur des hommes l'avaient ruinée de fond en comble... Déjà ces mains avides qui avaient par leurs rapines fait des brèches si considérables aux biens et aux droits de l'église, en la pillant..., travaillent à les réparer (1). »

Le même panégyriste, Arnoul, évêque de Lisieux, faisait aussi allusion à une autre partie du programme que s'était tracé Philippe de Harcourt à son avènement au trône épiscopal de Bayeux, nous voulons dire la restauration de l'église cathédrale, « cette église qu'on avait renversée par terre, qui était couchée dans la poussière, et qu'il a relevée ». Nous consacrerons à « un si bel ouvrage » le chapitre suivant.

CHAPITRE III

Philippe de Harcourt et la restauration de l'église cathédrale de Bayeux.

ÉPOQUE DE CES TRAVAUX DE RESTAURATION — EN QUOI ILS CONSISTÈRENT

Relativement à l'incendie de l'église cathédrale de Bayeux (vendredi 5 mai 1105), par le fait de Henri Ier Beau-Clerc, roi d'Angleterre, l'abbé de La Rue écrit (2) : « Ce prince la releva splendi-

(1) *Livre Noir, Introd.*, p. lviij-lix.
(2) *Nouveaux Essais historiques*, I, p. 242-243.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dement de ses ruines dans les années suivantes (*Malmes*, lib. V, fol. 89). Mais, en parlant de ce premier incendie, je n'ai pas voulu dire qu'il avait réduit toute l'église en cendres : les arcades de la nef et le carré des grandes tours sont bien dans le style usité sous l'épiscopat de l'évêque Odon. Mais, quand son neveu, Henri Ier, eut fait restaurer cette cathédrale, elle fut de nouveau brûlée en 1160, sous l'épiscopat de Philippe de Harcourt. Ce prélat dépensa beaucoup pour la rebâtir, mais il mourut sans avoir achevé l'ouvrage (1). »

« Quand Henri Ier eut fait restaurer cette cathédrale » : telle est l'affirmation du savant abbé de La Rue. M. Pezet (2) l'a reprise, ou plutôt l'a détruite, en disant qu'il n'y eut rien de fait sous le règne de Henri Ier Beau-Clerc. Parlant de Robert de Caen, comte de Glocester, fils naturel de Henri Ier et de Sybille Corbet, il avance qu'il avait été chargé par son père « de réparer le désastre de la cathédrale en la relevant avec magnificence, *mirifice* (comme dit Guillaume de Malmesbury) ; mais, soit que le temps lui eût manqué, soit que les ressources dont il disposait ne fussent pas suffisantes, il ne paraît pas qu'il s'en soit occupé avec ardeur, car la tradition ne fait pas remonter jusqu'à lui les travaux de restauration de la cathédrale. » Et il conclut en disant : « C'est généralement à l'évêque Phillippe de Harcourt qu'ils sont attribués. »

M. le chanoine Th. Dubosq (3), qui a bien voulu nous communiquer des notes sur le sujet qui nous occupe, avec autorisation de les utiliser, pense que les réparations, ordonnées par Henri Ier, ne furent que provisoires et fort sommaires, et qu'il ne faut pas y voir une *reconstruction* au sens précis du mot ; et quand Guillaume de Malmesbury écrit que le roi « *detrimenta ecclesiæ mirifice resarcirit* », on peut fort bien entendre ce mot *resarcirit* d'une compensation en argent, ou de toute autre compensation. En effet, en 1133, après la mort de l'évêque Richard II de Douvres, Robert de

(1) Ailleurs, II, p. 134, il écrit : « 1159. Incendie de la cathédrale de Bayeux ; l'évêque Philippe de Harcourt emploie des sommes considérables pour sa restauration. »

(2) Loc., cit., p. 304. Cf. *Revue Catholique de Normandie*, 15 mai 1909, p. 303-304.

(3) Supérieur du Grand Séminaire de Bayeux.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Glocester, gouverneur de Bayeux, proclama que les vassaux de l'évêque devaient venir en aide à son successeur *ad reficiendam ecclesiam Beate Marie Domine sue* (1). Donc la reconstruction, loin d'avoir été faite en 1106-1107, ne l'était pas même en 1133.

De plus, Guillaume de Jumièges, ou mieux Robert de Torigni, son continuateur, consacre un chapitre entier de l'Histoire des Normands à énumérer en détail les fondations, constructions et autres œuvres pieuses de Henri Ier ; il n'oublie pas de dire que ce roi reconstruisit la cathédrale d'Évreux, incendiée par lui en 1119. S'il avait pareillement reconstruit celle de Bayeux, son historien n'eût pas oublié de le mentionner.

Enfin, dans sa lettre au pape Adrien IV (1154-1159), ou plutôt au pape Eugène III (1145-1153), comme le veut D. Bouquet, Arnoul, évêque de Lisieux, dit que son collègue de Bayeux reconstruisit son église qu'il avait trouvée en ruines : ce dernier détail laisse donc bien à supposer que ce travail n'avait pas été fait dans les années qui suivirent immédiatement l'incendie de 1105 (2).

Le fait de la restauration de l'église cathédrale de Bayeux reste donc acquis à la gloire de Philippe de Harcourt. Mais à quelle époque précise, ou du moins approximative, fit-il commencer ces grands travaux de restauration ? Est-ce seulement en 1159, comme le voudrait Hermant qui semble, du reste, se contredire lui-même dans ce passage : « Dieu avoit suscité ce grand évêque, comme un autre Judas Machabée, pour rétablir les ruines de son Temple, que les guerres civiles avoient réduit dans la dernière désolation... Philippe n'eut pas plutôt pris possession de son siège (3), qu'il fist sa plus sérieuse affaire de réédifier le Temple et la maison du Seigneur, et de lui rendre son premier lustre... Il commença l'an 1159 à travailler à réédifier son Église, qu'il rétablit avec beaucoup de gloire et de dépense. » (4)

(1) Béziers, *Mém.*, I, p. 147.

(2) Nous avons déjà fait observer que la charte de Henri Plantagenêt (*Livre Noir*, I. Ch. XIV, et les bulles des papes Célestin II (Ch. CLXXIX), Lucius II (Ch. CLVII) et Eugène III (Ch. CLXXIII), présentent les successeurs d'Odon de Conteville jusqu'à Philippe de Harcourt comme des administrateurs inertes et négligents.

(3) Donc, aussitôt après 1142, et non en 1159, comme il va le dire.

(4) Loc. cit., p. 172-173.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La même date se retrouve dans le *manuscrit Regnault* où nous lisons : (1) « Sous l'épiscopat de Philippe de Harcourt, cette ville (Bayeux), qui était dans un état de délabrement dont elle n'avoit pu se retirer depuis près de soixante ans qu'elle avoit passé par le fer et le feu du plus cruel ennemi qu'elle eût vu à ses portes, fut réparée par les soins et aux dépends de ce prélat qui, zélé pour le bien de ses habitants, sollicita et obtint du souverain de la province des secours abondans auxquels il joignit tout ce qu'il put emprunter sur ses moiens personnels pour restaurer les ruines de sa ville et de son église cathédrale. » Et, plus loin (2). « Pour cette chose comme pour tout le reste, il fut véritablement « ab Odone secundus » ; car, si Odon avait fait bâtir, décorer et doter la cathédrale, les malheurs des guerres qui avoient désolé le pays, n'avoient laissé subsister que les ruines de ce bel édifice... Il semble que Dieu avoit réservé à Philippe la gloire de rendre à ses autels leur premier lustre... Il commença à l'année 1159 à faire réédifier la cathédrale et il la remit dans un état de décoration convenable à la maison de Dieu. »

1159 est aussi la date admise par M. P. de Farcy (3).

Bien qu'ayant parlé de 1159, l'abbé de La Rue, comme nous venons de le voir, signale un incendie en 1160, à la suite duquel Philippe de Harcourt « dépensa beaucoup » pour la reconstruction de la cathédrale, œuvre qu'il ne put mener à bonne fin.

De son côté, faisant allusion à la lettre d'Arnoul, Chigouesnel dit (4) que cette lettre « rectifie une erreur commise par Hermant qui assigne pour date au commencement des travaux de restauration de la cathédrale l'année 1159, tandis qu'il demeure évident, d'après cette lettre, qu'ils étaient commencés longtemps auparavant .. Elle atteste. . le degré d'avancement auquel étaient parvenus, à l'époque où elle a été écrite, les travaux de restauration de la cathédrale. Or cette lettre, qui ne porte aucune date, est adressée au pape Adrien IV, lequel a occupé le siège pontifical de

(1) P. 36.
(2) P. 82 83.
(3) Loc. cit., p. 59.
(4) Loc. cit., p. 137 et 139. Cf. Trigan, loc. cit., IV, p. 334-335.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1134 à 1159; elle ne peut donc être antérieure à cette première ni postérieure à cette dernière époque. Les travaux dont elle parle, comme de travaux à peu près terminés, n'ont donc pas été entrepris seulement en 1159 comme le prétend Hermant. » Quelques lignes plus haut, Chigouesnel était remonté jusqu'à 1150.

Nous sommes persuadé du bien fondé de ces raisons: et, sans adopter cette date de 1150 qu'il serait loisible de reculer encore jusqu'au début même de l'épiscopat de Philippe de Harcourt, nous sommes presque tenté de dire avec Béziers (1), en le modifiant un peu : « On fait honneur à Philippe de Harcourt de l'avoir (la cathédrale) rétablie vers 1155 » (c'est-à-dire, d'avoir fini de la rétablir vers 1155). Mais nous sommes loin de vouloir contredire ce passage de la *Chronique de Robert de Torigni*, sous la date de 1160 : « Ecclesia Baiocensi igne combusta, Philippus episcopus in ejus restauratione iterum viriliter laborat (2). » Seulement, nous expliquons ce passage en disant, avec l'abbé de La Rue, que la cathédrale de Bayeux « fut de nouveau brûlée en 1160 », « igne combusta » : termes qui peuvent aussi bien convenir à un nouvel incendie en 1160 qu'à l'incendie de 1105, et en traduisant « in ejus restauratione *iterum* viriliter laborat » par : « Philippe travailla *de nouveau, une seconde fois*, d'une manière très active, à restaurer la cathédrale. » Le mot *iterum*, en effet, qui, chez certains auteurs latins, peut avoir eu le sens de « à son tour, de son côté », doit certainement avoir ici celui de « une seconde fois, de nouveau. » Rien n'empêche que Philippe de Harcourt ait fait recommencer, après 1160, sans se décourager, des travaux à peu près terminés avant cette date et rendus inutiles ou à peu près par un nouvel incendie qui ne dut pas faire autant de ravages que celui de 1105; mais longtemps avant 1160, ces travaux de restauration avaient été entrepris une première fois et menés à bonne fin; autrement, la lettre de l'évêque Arnoul, qu'elle ait été adressée

(1) Loc. cit., I, p. 294.

(2) I, p. 327. Cf. *Historiens de France*, XIV, p. 305 : « Anno 1160, instaurare satagit Ecclesiam suam incendium passam. » Ce passage est encore plus laconique que celui de la *Chronique de Robert de Torigni*, et on se demande s'il fait allusion à un incendie survenu en 1160, ou à celui de 1105.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au pape Eugène III, ou seulement au pape Adrien IV, demeurerait incompréhensible (1).

En quoi consistèrent ces travaux de restauration que « la tradition » est unanime à attribuer à Philippe de Harcourt ?

Il est très probable que Philippe de Harcourt n'a pas eu à reconstruire le corps des deux tours de façade qui, très probablement aussi, avait été, après l'incendie de 1105, reconsolidé, vaille que vaille, par Richard II de Douvres et Richard III de Kent. Et voici les raisons, très judicieuses, que donne de cette opinion M. le chanoine Th. Dubosq :

1° Il est peu vraisemblable qu'un incendie, qui intéressait surtout les charpentes et les parties hautes, ait obligé à démolir et reconstruire de fond la masse des tours de façade.

2° Les textes, où il est parlé des travaux de Philippe de Harcourt, disent toujours *reparatio*, *restauratio* : ce qui semble supposer qu'une partie de l'édifice d'Odon de Conteville subsistait (2).

3° « Mais surtout (nous citons textuellement la note manuscrite) l'examen attentif de la taille des pierres et plus encore *des mortiers et des joints* dans les parties anciennes des tours de façade me semble concluant. Ces joints (de 0,03 centimètres et plus) et ce mortier à très gros grains sont identiques à ceux qui caractérisent les parties anciennes de Saint-Étienne de Caen et dont M. Bouet, dans sa pénétrante analyse, a fait avec raison une caractéristique des constructions du XI^e^ siècle dans le Calvados. Ces mêmes joints et mortiers se retrouvent encore dans la construction de Saint-Nicolas de Caen. Par contre, on ne les retrouve plus dans les parties de Saint-Étienne dont la date certaine est le XII^e^ siècle : ce

(1) Du vivant de Philippe de Harcourt avait été établie une *confrérie* chargée de provoquer des cotisations pour l'œuvre de restauration, puisque Henri II, son successeur, rétablit cette confrérie *autrefois* fondée : « ad maturandam hujus operis perfectionem, fraternitatem *quondam* in ecclesia nostra laudabiliter institutam, sed aliquanto tempore sopitam, innovamus. » (*Livre Noir*, Ch. XLVII, p. 58).

(2) « En 1105, Henri Ier, roi d'Angleterre, incendia cet édifice dont il ne subsista vraisemblablement que la partie basse des tours, la crypte, et (peut-être ?) quelques figures sculptées enclavées ultérieurement dans les murs de la grande nef. » (Note de M. Th. Dubosq).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont alors, avec un mortier plus homogène, des joints beaucoup moins larges (1). »

Si de l'extérieur nous passons à l'intérieur de la cathédrale, là encore il faut essayer de bien préciser en quoi ont consisté les travaux exécutés sous Philippe de Harcourt.

« Volontiers, note M. le chanoine Th. Dubosq, les auteurs des diverses descriptions de la cathédrale attribuaient jusqu'ici... à Odon de Conteville les archivoltes supérieures des grandes arcades de la nef, les écoinçons entre celles-ci, et le mur jusqu'à l'étage des fenêtres. Ce n'est guère soutenable. Un texte fort intéressant de Raoul Tortaire, moine de Fleury (fin du XI^e^ siècle), dit que l'église cathédrale de Bayeux « était de *pierre taillée et polie à l'intérieur*, et ornée à l'extérieur de figures sculptées » :

« Hinc eo Bajocas, ubi vidi culmina clara,
Turres excelsas ædis honorificæ,
Intus quæ saxo pulchre perfecta polito,
Exterius sculptis fulget imaginibus (2). »

« La cathédrale d'Odon semble donc avoir été de pierre taillée, sans sculptures, à l'intérieur (Cf. Saint-Nicolas de Caen), et comportait une décoration de figures sculptées à l'extérieur. Les arcades de la grande nef et le mur qui le surmonte, tout couvert d'ornements sculptés, ne sont donc pas d'Odon de Conteville. » Mais, par contre, y a-t-il lieu de reculer, jusqu'à la fin du XII^e^ siècle, sous l'épiscopat de Henri II, « la construction de ces parties? Ne sont-elles pas plutôt l'œuvre de Philippe de Harcourt? Puisque nous savons, sans aucun doute possible, que Philippe de Harcourt a, une première fois, reconstruit l'église incendiée en 1105; que, vers la fin de son épiscopat, un nouvel incendie (1159) endom-

(1) Dans une autre note : « L'examen des joints et mortiers, qui est tout-à-fait caractéristique, prouve à l'évidence que la face Est des deux tours, sur les bas-côtés de la nef, est tout entière du XI^e^ siècle, sans revêtement ; item, les contreforts jusqu'à la hauteur de 10 à 15 mètres. Par contre, il n'est pas aussi évident que les murs Sud et Nord de la tour Sud, Sud et Nord de la tour Nord soient, sans interruption, dans les parties basses, de construction ancienne. Il y a là un objet d'étude minutieuse qui ne manquerait pas d'intérêt. »

(2) Cf. Pluquet, loc. cit., p. 160.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

magea sa première œuvre, et qu'en 1160 il travaillait avec ardeur à réparer la ruine de son premier travail, ne paraît-il pas très vraisemblable de dire : Philippe, conservant la base des tours d'Odon de Conteville, construisit, de 1142 à 1155 environ, une église dont les grands arcs de la nef, avec les murs qui les surmontent, sont un reste. En 1159, incendie. De 1160 à 1163, travaux de restauration par le même Philippe de Harcourt. La partie du mur entre les tours et la chaire, qui comporte un motif d'ornementation différent et assez mal raccordé avec l'ancien, ne nous présenterait-elle pas les traces de cette restauration ? Philippe meurt bientôt (1163), laissant son œuvre inachevée » que continuèrent et achèvèrent Henri II, Robert des Ablèges et ses successeurs (1).

M. Louis Serbat se rallie à ces conclusions dans son livre *A travers le Calvados : Notices archéologiques* (2), correctif, sur plusieurs points de ce qu'il avait avancé, deux ans auparavant, dans le *Guide du Congrès de Caen en 1908 : Les monuments du Calvados* (3). Voici, en effet, ce qu'il écrit (4) : « Les archivoltes supérieures des grandes arcades de la nef, les écoinçons entre celles-ci, le mur jusqu'à l'étage des fenêtres sont d'une décoration excessivement riche ; ces parties doivent être comprises parmi les travaux de Philippe de Harcourt. »

Le même savant archéologue dit encore (5) : Dans la démolition des piliers gothiques de la dernière travée (de la nef), effectuée en même temps que la reprise en sous œuvre du carré du

(1) « Dès le XIIe siècle, note encore M. le chanoine Th. Dubosq, au début même de l'œuvre de Robert des Ablèges, il fallut renforcer, par des archivoltes intérieures, les arcs de la grande nef, et envelopper les piliers dans un collage qui en doublait le diamètre longitudinal. Henri (II de Salisbury), tout à la fin du XIIe siècle, eût-il si mal pris ses mesures? De même, à cette extrême fin du XIIe siècle, y aurait-il autant d'irrégularité dans l'écartement des entre-colonnements et le tracé des arcs ? Etc. »

(2) *Société Française d'Archéologie* (Ed. 1910) : *Bayeux : Monuments religieux : Cathédrale.*

(3) *Société Française d'Archéologie* (Ed. 1908).

(4) P. 146.

(5) P. 150.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

transept, on trouva les restes d'une pile cruciforme avec demi-colonnes appliquées, du type des piles de la Trinité de Caen. Ces piles, qui, par leur forme et par analogie avec celles que l'on découvrit aussi dans le carré, datent vraisemblablement du XI^e^ siècle, furent sans doute conservées telles quelles dans les travaux de Philippe de Harcourt au XII^e^ siècle ; elles furent cachées entièrement lors de la construction des piles actuelles, tout au début du XIII^e^ siècle. Il n'en resta de visible qu'un tailloir, face à la nef : c'est celui qui est commun aux colonnes jumelles d'aujourd'hui. Il ne demeure de l'église de Philippe de Harcourt que l'archivolte externe de chaque travée et les écoinçons jusqu'au bandeau qui marque l'œuvre de Robert des Ablèges (1206-1231). »

C'est pour avoir ignoré la plus élémentaire science archéologique que Chigouesnel s'est aventuré à écrire (1) les pages fantaisistes et singulièrement erronées qui suivent :

« La cathédrale fut rebâtie, non comme l'avait faite le célèbre Odon, mais comme nous la voyons encore de nos jours. Le feu qui avait causé sa ruine n'avait laissé intactes que les admirables arcades cintrées de la nef, et les admirables arcades cintrées de la nef, et les piliers des bas côtés ; le surplus des murs, soumis à l'action des flammes et resté pendant près de cinquante ans exposé à toutes les intempéries des saisons, avait éprouvé de telles dégradations qu'il était devenu impossible de songer à le conserver.

« D'ailleurs ce prélat, qui, soit en Angleterre, soit partout ailleurs, dans le cours de ses nombreux voyages, avait eu l'occasion d'admirer les magnificences de l'architecture gothique, avait résolu de substituer au plein-cintre, adopté par Odon, l'élégante et imposante ogive dont les croisades avaient introduit le goût en Occident, et que l'on connaissait à peine, à cette époque, dans nos contrées.

« Ce qui restait des murailles de la nef, au-dessus des cintres, fut entièrement démoli, et remplacé par les admirables croisées ogivales qui existent encore de nos jours.

« Le chœur reçut de plus vastes proportions, et fut reconstruit en style ogival, dans toutes ses parties.

---

(1) Loc. cit., p. 134-137.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Les quatre piliers, qui supportaient la tour centrale élevée par Odon, ne furent point démolis, pas plus que cette tour centrale elle-même dont le couronnement en bois, suivant toute apparence, avait seul été la proie des flammes. Ces quatre piliers, qui tous, mais à des degrés inégaux peut-être, avaient dû ressentir l'action du feu et souffrir de l'intempérie des saisons pendant une si longue suite d'années, reçurent une enveloppe de pierre de taille qui leur donna une forme nouvelle en rapport avec le reste de l'édifice. La quadruple arcade cintrée qui les reliait ensemble fut remplacée par les quatre arcades ogivales qui les couronnent aujourd'hui ; et, chose à peine croyable, pour opérer cette transformation, l'architecte ne se crut pas obligé de démolir la tour centrale dont les restes existent encore aujourd'hui ! Ce fut en sous-œuvre qu'il sut accomplir un travail devant lequel reculerait presque la science moderne.

« Des chapelles, du même style que le reste de l'édifice, l'environnèrent dans plusieurs de ses parties (1), et de magnifiques voûtes en pierres de taille et en moëllon le défendirent contre l'incendie.

« Tel fut l'immense et merveilleux travail que Philippe de Harcourt conçut dans son ensemble, qu'il accomplit en majeure partie, et que ses successeurs ont enfin terminé (2).

... « Un seul homme, à cette époque, où l'art de bâtir était loin de posséder les ressources qu'il possède aujourd'hui, a pu accomplir cette vaste entreprise; mais cet homme était un génie supé-

---

(1) M. l'abbé Bourassé (*Les plus belles cathédrales de France*) est moins affirmatif, lorsqu'il écrit (p. 168-169) : « Tout autour de la cathédrale de Bayeux, on compte vingt-et-une chapelles sans y comprendre celle de la Sainte Vierge. Cette dernière chapelle, originairement dédiée à la Sainte-Croix, paraît avoir été construite après le corps du monument, peut-être sous l'épiscopat de Philippe de Harcourt, ou de Henri II, son successeur. » M. Laffetay (loc. cit. p. 197), dit que cette chapelle a été fondée, non pas sous Philippe de Harcourt, mais au commencement du XIIIe siècle, sous Henri II.

(2) Entre tous brille un arrière petit-neveu de Philippe de Harcourt, Louis II de Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux de 1460 à 1479, auquel on doit le 1er étage octogone de la tour centrale jusqu'à la balustrade inclusivement.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rieur, doué d'une volonté de fer, et qu'aucune difficulté ne pouvait rebuter. »

Non, « cette vaste entreprise » n'a pas été tout entière accomplie par Philippe de Harcourt. Comme le note judicieusement M. le chanoine Th. Dubosq, « le doublement des arcs de la nef et des parois des clochers a pu être commencé vers la fin de l'épiscopat de Henri II, mort en 1205; la flèche du Nord, le chœur, le déambulatoire, les parties hautes de la nef correspondent plutôt au pontificat de Robert des Ablèges. A la mort de ce dernier (1231), peut-être quelque partie de la nef restait-elle encore à construire : il est au moins certain que les croisillons n'étaient pas encore bâtis. »

Quoiqu'il en soit de l'œuvre de restauration de la cathédrale de Bayeux, accomplie sous l'inspiration et l'impulsion de Philippe de Harcourt, elle est toute à son honneur; et comme le dit si bien l'historien Trigan (1) : « La splendeur dont jouit cette église peut être regardée, en la meilleure partie, comme l'ouvrage de ce Prélat. »

L'abbé V. Bourrienne
Curé d'Ellon.

(*A suivre*).

---

(1) Loc. cit., IV, p. 133. Le même historien (IV, p. 335) écrit qu'en 1159 « l'Impératrice Mathilde, se portant mal, avoit, de l'avis du Roi son fils, fait distribution de ses richesses aux églises, aux monastères, et aux pauvres. L'église de Bayeux, qui avait été brûlée, put bien y avoir bonne part. » Cf. encore, pour cette question, Pezet, loc. cit., p. 322; *Ms. Regnault*, p. 27; La Roque, loc. cit., II, p. 2018, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

JEAN LORET DE CARENTAN

OU

LE POETE CHRONIQUEUR AU XVII^{e} SIÈCLE

VI. Sentiments chrétiens.

Bienveillance, reconnaissance, fidélité à ses amis, zèle pour les intérêts de son prince, loyalisme, patriotisme, amour du pays natal, à toutes ces qualités d'une âme noble et généreuse, notre poète joignait les sentiments chrétiens les moins équivoques. Outre qu'il parle toujours avec respect de Dieu, de la religion, de l'église et des choses saintes, il ne néglige pas ses devoirs de chrétien.

Il est fidèle observateur du précepte dominical.

« Très bonne et chrestienne princesse,
Il est dimanche, il faut ouïr messe.
Je vois ce discours terminer,
Voilà midy qui va sonner,
Sans cet acte de conscience
Dont on ne peut avoir dispense,
Je vous eusse escrit tout au long
Pour cette heure excusez-moi donc » (1).

Il consacre la semaine sainte à la prière :

« Pardonnez-moi si vous n'avez
De gazette cette semaine,
Vous n'en aurez qu'à la quinzaine ;
On doit à visiter couvans
Destiner les huit jours suivans,

(1) *La Muze histor.* Livre I, lettre III, 1650.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il faut assister à Ténèbres,
Où l'on n'entend que chants funèbres ;
Puis, avec application
Méditer sur la Passion ;
Il faut demander audience
Au tribunal de pénitence,
De ses péchés se confesser,
Et si l'on l'enjoint, se fesser
Dedans sa chambre ou dans son bouge,
Quelquefois jusqu'au sang tout rouge » (1).

Non content de faire ses Pâques, il donne à la prière d'autres temps de l'année, comme les jours des Trépassés, témoin ce passage de la *Gazette*.

« Quoy qu'il me faille absolument
Invoquer presque à tout moment
Les neuf mignonnes de Parnasse,
Pour vous dire ce qui se passe,
Sage Princesse, toutefois,
Sauf le respect que je vous dois,
On me mettroit au rang des bestes
Si, durant tant de bonnes festes,
Je n'avois quitté ce métier
Pour prier Dieu dans le Psautier
Et pour aller dedans les temples
Prendre et donner de bons exemples :
Le burlesque en temps d'oraison
N'est aucunement de saizon.
Cette semaine, ma mémoire
N'a médité qu'au purgatoire » (2).
« Je finiray par cette histoire,
Car je m'en vais à l'Oratoire
Ou bien en quelque autre saint lieu,
Pour ouïr messe et prier Dieu » (3).

Il affirme son respect pour la Papauté, et les expressions heu-

(1) *La Muze histor.* Livre II, lettre XIV, avril 1651.
(2) *Ibid.* Livre III, lettre I, décembre 1652.
(3) *Ibid.* Livre III, lettre II, janvier 1652.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reuses que sa foi lui dicte ne seraient pas désavouées par le plus grave des théologiens.

« Le lieutenant du Christ en terre,
Le successeur de feu saint Pierre
Et des empereurs de jadis,
Le saint huissier du paradis,
L'intendant sur les consciences,
Le trézorier des indulgences
Le médiateur des Etats,
L'adversaire des apostats,
Le monarque de la prêtrize,
Le visible chef de l'Eglize,
Enfin, ce pape de renom,
Innocent, dixième du nom,
Le grand et suprême pontife,
Si le bruit n'est point apocrife,
Parvint au fatal accident
Le vingt-deux du mois précédent » (1).

On se tromperait si l'on faisait de notre chroniqueur un dévot ou un pilier d'église. Chrétien, il l'était, mais cela ne l'empêchait pas d'allier les pratiques religieuses avec les habitudes de la vie mondaine. Nous le voyons fréquenter les bals de la Cour, s'adonner au jeu et y passer les jours et les nuits au point d'y compromettre ses économies. L'hôte des Descars, des Schomberg et de la duchesse de Longueville, était invité à dîner dans les meilleures maisons de la capitale, où l'on recherchait sans doute ce que ses reparties avaient de spirituel et de piquant. Le poète n'était pas insensible à l'empressement qu'on témoignait pour sa personne. Il fait savoir à Mlle de Longueville que Mme des Marêts lui a fait porter une invitation à dîner.

« Venant de me faire message
De par Madame des Marêts.
Laquelle l'envoyoit exprès
Me dire pour bonne nouvelle
Que j'allasse dîner chez elle » (2).

(1) *La Muze histor.* Livre V. Lettre XL, octobre 1654.
(2) *Ibid.* Livre IV. lettre XIII, mars 1653.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII. Sa correction dans le langage.

Jean Loret était un joueur, mais non un débauché. S'il avait été libertin, la bouche parlant de l'abondance du cœur, il aurait souvent glissé dans ses vers des descriptions mal séantes et licencieuses. Lors même qu'il lui arrive de traiter des sujets facétieux (ce qui lui est ordinaire), loin d'abuser de la liberté du langage, il se contient et se règle, au point de ne jamais risquer d'expressions inconvenantes ou de mots à double entente, qui puissent offenser la pudeur.

Il respecte toujours son lecteur. S'il lui arrive, assez rarement, de donner une nouvelle un peu gaillarde, il sent le besoin de s'en excuser :

« Vous savez, o sage princesse,
Que je vous respecte sans cesse,
Et que jamais ou rarement
Je ne parle trop librement,
Mais aujourd'huy, si je hasarde
Cette nouvelle un peu gaillarde,
C'est à cauze que maintenant
Tout est de caresme prenant » (1).

Il peut se rendre le témoignage qu'il n'écrit rien que puisse réprouver la morale.

« On n'a jamais vu dans mes rimes
De suggestions pour les crimes,
Rien contre Dieu, les lois, l'Etat,
L'Eglise, ny le Potentat,
Ny de sale, ny dezhonneste,
Et pourtant on s'est mis en teste
Qu'il falloit, de nécessité,
Me réduire en captivité » (2).

(1) *La Muze histor.* Livre III, lettre VI, février, 1652.
(2) *Ibid.* Livre III, Lettre XXXII, août 1652.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VIII. La chronique de Loret prélude de nos Semaines religieuses.

Notre poète a fait une large part, dans ses vers, à la chronique religieuse. Il est peu de diocèses dont il n'ait parlé, à l'occasion des faits, qui les concernent. Sans suivre notre auteur dans toutes les nouvelles de la gazette, demandons-lui quelques articles que nous pourrions appeler précurseurs des numéros de nos Semaines religieuses de France.

Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, est décédé le 22 août 1651 à Carcassonne, où il se trouvait pour la tenue des Etats de sa province. Loret apprend cette mort et la publie dans sa *Gazette*, le 3 septembre de la même année :

« De jours il y a plus de douze
Que l'Archevêque de Toulouze
Est allé de vie à trépas,
Dont pluzieurs gens ont dit hélas !
Car, certainement, c'est dommage
De la mort d'un tel personnage,
Qui fut toujours, de son vivant,
Sage, vertueux et sçavant,
Bon Français, bon prélat, bon prestre,
Et tel enfin qu'il devoit estre,
Tant en ses faits comme en ses dits,
Pour aller droit au Paradis » (1).

La mort foudroyante de l'évêque de Senlis arrivée au Louvre, chez le roi, fait dire à la Gazette :

« Monsieur l'évêque de Senlis
Dans la propre maizon des Lis
(La maizon des Lis, c'est-à-dire
La maizon du Roy, nostre Sire,
Quoy qu'il parût alaigre et sain,
Tomba mort en son tourne-main,
Dont tous ceux qui là se trouvèrent
Excessivement s'effrayèrent.

(1) *La Muze histor.* Livre II, lettre XXXV, septembre 1651.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comme il étoit un peu replet
Un sexagénaire complet,
On tient que ce décez tragique
Lui vint d'un mal apoplexique.
Aprenez de cecy, mortels !
Que les coups de la mort sont tels
Que mesme au païs des couronnes
Ils n'épargnent nulles personnes.
Certes, des trépas si soudains
Devroient mieux toucher les mondains
Où le vice et l'orgueil abonde
Que les plus beaux sermons du monde » (1).

L'évêque de Saintes est aussi mentionné dans la *Gazette :*

« On dit que l'évêque de Xaintes,
Dont les intentions sont saintes,
Traite d'un pardon général
Pour ce peuple fier et brutal.
Certes, leur offense est extrême
Vers celuy qui du diadème
Est juste et digne possesseur ;
Mais la clémence et la douceur
De son grand et royal courage
L'est extrêmement davantage » (2).

Tulle reçoit solennellement son nouvel évêque ; la nouvelle en sera colportée en France dans les vers de Loret :

« Le nouvel évesque de Tulle,
Garny de brévet et de bulle,
Fut accueilly dernièrement
Par les gens de son diocèze,
Qui témoignèrent beaucoup d'aize,
D'affection et de respec,
Voyant son pastoral aspec ;
Pluzieurs files d'infanterie
Et des gros de cavalerie

(1) *La Muze histor.* Livre IV, lettre XXVI. juillet 1653.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Prirent très volontiers le soin
D'aller au-devant, assez loin,
En moult noble et belle ordonnance ;
Il fut harangué d'importance
En patois, langage ou jargon,
Tant latin, françois que gascon ;
Un enfant vêtu comme un ange
Chanta des vers à sa louange,
Non seulement bien inventez,
Mais admirablement chantez ;
Et l'on jugea par tels éloges
Qu'en la Province de Limoges,
Qui n'est pas un climat joly,
On y voit pourtant du poly » (1).

Le décès de l'évêque de Valence est publié par la *Gazette* :

« Six jours après la Trinité,
Un évêque assez regrété,
Assavoir celuy de Valence,
Prélat de bonne conscience
Rendit son âme sainte à Dieu,
Non pas icy, mais dans un lieu
De situation fort gaye,
Proche de Saint-Germain-en-Laye
Où pour rétablir sa santé,
Ses amis l'avaient transporté ;
Mais en vain pour vivre, on s'écarte :
Quand l'heure vient, il faut qu'on parte » (2).

Dans la feuille suivante, la *Gazette* nous apprend que le veuvage de l'église de Valence a cessé par la nomination de l'abbé de Conac. Laissons la parole au versificateur :

« Le noble évesché de Valence,
Par les soins de Son Eminence,
Est favorablement tombé
Es mains de cet honnête abbé

(1) *La Muze histor.* Livre V, lettre XXIII, juin 1654.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que l'abbé de Conac on nomme,
Qu'on tient partout fort habile homme,
Et singulièrement aymé
De Conty, prince renommé
Pour son esprit, pour son adresse.
Et pour son bon sens et sagesse.
Quoy qu'il soit jeune et peu barbu,
Il est déjà, dit-on, imbu
De mainte doctrine et science,
Et prêche avec grande éloquence ;
Or, puisque l'on le voit monté
En cette sainte dignité
De bonne grâce à lui donnée
Dès sa vingt-et-septième année,
On croit, considérant cela,
Qu'il n'en demeurera pas là » (1).

Les gens de Périgueux s'étaient révoltés contre l'autorité royale. Ils reçurent leur pardon par l'intermédiaire de leur évêque. Loret nous raconte les réjouissances de la cité à cette occasion :

« Levesque remply de doctrine
De la cité Périgordine,
Ayant par un ordre royal
Porté le pardon général
A ceux de la susdite ville,
Qui durant la guerre civille
S'étoient lâchement comportez
En détestables révoltez,
Cauza beaucoup de joye et d'aize
Aux principaux du diocèze ;
Le *Te Deum* en fut chanté
Avec grande solennité,
Et les canons firent merveilles
Jusqu'à s'en boucher les oreilles.
Or, à côté de Périgueux
Certains croquans des plus fougueux,

(1) *La Muze histor.* Livre V, lettre XXIV, juin 1654.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Habitant dix-huit grands villages
En clos de bois et de bocages,
Dézirant tous, de bonne foy,
Avoir part au pardon du Roy,
Vers cet évesque députèrent
Aucuns d'entr'eux qui confessèrent
En beaux termes périgordins,
Avoir été de grands badins
De suivre les loix et les pistes
Des Bordelais et Marsinistes,
Qu'ils en crioient au Roy mercy,
En demandant pardon aussy,
Ce saint Pasteur, après la messe,
Leur fit solennelle promesse
Qu'ils auroient en se soumettant
Le pardon qu'ils déziroient tant
Et qu'avec allégresse extresme
Il iroit leur porter luy-mesme,
Ce qu'il fit peu de jours après.
Eux s'étant assemblés exprès
En un grand lieu près d'une église,
Habillez chacun à sa guize,
La plupart d'eux étant parez
De deux bons sabots bien ferrez
Avec de beaux chapeaux de paille,
Ils se mirent tous en bataille,
Armez assez diversement
Comme ils sont ordinairement :
L'un, avoit une fourche-fière
L'autre son mousquet sans bandolière ;
Un portait, faisant le soudart,
Une épée et point de poignard
Et l'autre, faizant le Pompée,
Un grand poignard et point d'épée,
L'un un dard, l'autre un javelot,
L'autre un bâton de Miquelot,
L'un une faux sur son épaule,
L'un un lévier, l'autre une gaule ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au lieu de tambours vieils ou neufs,
Ils avoient des cornes de bœufs
Au nombre de soixante et seize
Dont ils cornoient tout à leur aize.
Bref, étant tous en bon aroy
Ils crièrent : « Vive le Roy ! »
Et cette tourbe convertie
Par la teneur de l'amnistie,
Promirent à Sa Majesté
Éternelle fidélité » (1).

Une fête est donnée à l'Archevêque de Narbonne. Loret lui consacre ce souvenir :

« Monsieur le Prélat de Narbonne,
Qui pour avoir l'âme très bonne
Est de peu de gens égalé,
Fut, l'autre jour, fort régalé
Au Capitole de Toulouze
Par des Toulouzains plus de douze,
Pour les offices assidus
Au Languedoc par luy rendus.
En premier lieu, toute la ville
Luy fit réception civille ;
Après cette réception,
Une grande collation
Passant le festin de Luculle
Quoy que jadis, sans faute nulle,
Il fût un des friands humains
De tout l'empire des Romains ;
Et pour honorer davantage
Cet archevêque docte et sage,
Les canons, trompettes, hautsbois,
Les concerts de luts et de voix,
Les beaux vers et l'art oratoire
Sacrifièrent à sa gloire,

(1) *La Muze histor.* Livre V, lettre XXX, août 1654.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Avant et durant ce repas,
Leur mélodie et leurs apas » (1).

Quelques mois auparavant était annoncée la mort de l'archevêque de Paris :

« Pour montrer qu'il faut que tout meure
Je viens d'apprendre tout à l'heure
Que l'Archevêque de ce lieu
A rendu son esprit à Dieu.
Ce prélat, d'esprit débonnaire,
Etoit plus que sexagénaire,
Et l'on m'a dit qu'assurément
Il est mort très chrétiennement.
Mais trêve de tristes matières
Et laissons là les cimetières » (2),

Le siège de Coutances est vacant par la démission de Claude Auvry. Nous sommes en 1658, on vient de nommer pour succéder à ce prélat l'abbé de Lesseville, conseiller-clerc au Parlement de Paris. Jean Loret annonce cette nouvelle :

Le docte abbé de Lesseville,
Un des plus sages de la ville,
Homme de grand entendement,
Conseiller dans le Parlement,
Et l'une des meilleures testes
De la cinquième des enquestes,
Digne aumônier ayant été
De la défunte Majesté,
Pour qui toujours il eut grand zèle,
Et bref, serviteur si fidèle
Du Monarque aujourd'huy régnant,
Un des grands roys de maintenant,
Et nos plus estimables délices,
Que pour ses bons et longs services
(Au moins on me l'a confirmé),
Depuis sept jours il l'a nommé

(1) *La Muze histor.* Livre V, lettre XXXI, août 1654.
(2) *Ibid.* Livre V, Lettre XII, mars 1654.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au noble évesché de Coutances,
Prenant une entière assurance
Qu'il a pour cette dignité,
Ce qu'il faut de capacité.
Monsieur Aubry, Prélat sans vice,
Pourvu de ce beau bénéfice,
Lequel tant en gros, que menu,
Est d'un assez bon revenu,
Et dont il étoit titulaire,
Par consentement volontaire
(Possible, étant de ses amis)
A cet Abbé s'en est démis.
Je n'ay pas l'heur de le connaître :
Mais Carantan, qui m'a vu naître,
Le reconnaissant pour Pasteur,
Il faut que moy, petit autheur,
(Mais d'une assez rondine taille)
Je sois désormais son oüaille » (1).

Un an se passe et l'évêque de Coutances est sacré à Paris. Le souvenir de cette consécration épiscopale sera conservé dans les vers de Loret, le 29 mars 1659 :

« Lesseville, dont l'an passé,
J'avais, dans mes vers, annoncé
Qu'il eut en don du Roy de France
L'épiscopauté de Coutance,
Comme digne d'un tel degré,
Fut, dimanche dernier, sacré
Pour ses vertus et ses mérites,
Dans l'église des Jésuites.
Monsieur d'Auvry, homme prudent,
Qui fut l'évêsque antécédent
De cet ample, et beau dioceze
(Je dy cecy par parenthèze),
Selon les Instituts romains
Le sacra de ses propres mains ;

(1) *La Muze histor.* Livre IX, lettre XXXVIII, septembre, 1658.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Deux grands Prélats, de cœur sincère,
L'assistant en ce saint mystère,
Suivant les antiques façons,
Sçavoir Césarée et Soissons.
Bien mieux qu'à vêpres et complies
L'église était toute remplie
De pluzieurs gens de qualïté,
Entre lerquels on m'a compté
Le brave duc Monsieur Damville,
Allié du dit de Lesseville,
De plus, le Prince Palatin
Qui s'y trouva de grand matin,
Et l'illustre nonce de Rome
Qui Picolomini se nomme;
Pluzieurs Messieurs du Parlement
S'y trouvèrent pareillement,
D'évesques près de deux douzaines,
D'autres gens d'honneur, à centaines,
La plupart d'eux, gens apparens,
Y compris amis et parens.
Lorsque la messe fut finie,
Et toute la cérémonie,
Les plus notables invitez,
A luy faire l'honneur excitez,
Allèrent faire bonne chère
Chez la veuve de son feu frère (Mme de Lesseville)
Femme dans sa condition,
De grande réputation,
Vertueuze, riche, opulente,
Pieuze, aumônière et prudente,
Qui les traita fort à leur gré
En faveur du dit Consacré,
O sage évesque de Coutance!
Puisque le lieu de ma naissance
Te reçoit, de belle hauteur,
Comme son très digne Pasteur,
Il est juste que je révère
Ta personne et ton caractère,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Brillant d'une sainte clarté
Et touchant ton autorité
Episcopale et pastorale,
Subordonnée à la Papale,
De tout mon cœur je la subis
Comme ta très humble brebis » (1).

N'en déplaise aux rédacteurs de nos Semaines religieuses, notre chroniqueur les a précédés de deux siècles :

La famille de Nesmond donne à Bayeux un grand évêque ; le poète se félicite de ce choix :

« Monsieur l'évesque de Bayeux
Prélat docte, »rélat pieux,
Digne fils d'un excellent homme,
(Le Président de Nesmond)
En vertu des bulles de Rome
Et brevet de Sa Majesté,
Fut, en grande solennité,
Sacré, dimanche, dans Sorbonne
Par très Révérende Personne
Monseigneur de Roüen, Primat
De tout le Neustrien climat,
Assisté de deux siens confrères,
(Les évêques de Coutances et de Noyon),
Selon l'ordre de tels mystères,
Pour laquelle Episcopauté
Il avoit à Sa Majesté
(La coutume étant toujours telle)
Prêté serment d'être fidelle » (2).

Puisque, par les soins de Jean Loret, nous avons fait connaissance avec Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, laissons notre poète nous faire connaître le neveu du Prélat. Une alliance a lieu entre ce jeune seigneur et Mlle de Miramion. A cette occasion, notre auteur nous apprend un trait des plus édifiants et des plus honorables pour ces deux familles chrétiennes. Il n'a garde de le laisser dans l'oubli. Il dira la pensée charitable de la jeune fiancée

(1) *La Muze histor.* Livre X, lettre XIII, mars 1659.
(2) *Ibid,* Livre XIII, lettre XII, mars 1662.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui refuse les riches présents que veut lui faire Monsieur de Nesmond et lui propose, au lieu d'acheter de nouvelles pierreries, de donner mille louis (24.000 francs) aux pauvres de Paris. Tout fut accepté avec plaisir par toute la famille et exécuté sur le champ. Entendons la Gazette raconter l'incident :

« Mardi de Saint-Jean l'anti-veille,
Miramion, jeune merveille,
Et de biens ayant un grand fond,
Epouza Monsieur de Nesmond,
Nesmond, le Maître des Requestes
Et fils d'une des bonnes Testes,
Et d'aussi grand entendement
Qu'il en soit dans le Parlement,
Et dont la bonne Renommée
Par tout l'univers est semée.
Le dit de Nesmond, amoureux,
Autant profus et généreux
Que plein d'esprit et de sagesse,
Fit un présent à sa maîtresse,
En titre de futur époux,
Outre les bagues et bijoux,
Gants parfumés et babioles,
De quatre ou cinq mille pistoles.
Dont à l'hôpital général
Cette belle au cœur libéral,
En bonnes actions fertile
En envoya, ce dit-on, mille » (1).

Chanoine LEROSEY.

(*A suivre.*)

(1) *La Muze histor.* Livre XI, lettre XXV, juin 1660.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNE SPÉCULATION AGRICOLE

Au XVIII^e siècle

C'est avec la même civilité que le comte de Bricqueville traite son correspondant. Il répondit par la lettre suivante :

« Au Pontroger, le 13 février 1773.

« J'ai reçu hier, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois au sujet de la signification que j'ai fait faire à toutes les paroisses bordant les landes de Lessay de l'arrêt d'évocation que j'ai obtenu au Conseil d'Etat.

« Mon intention n'ayant jamais été, en profitant de la grâce qu'il plu au Roi de m'accorder, de m'approprier des terrains qui ne m'appartiennent pas. Lors de la signification de mes premiers titres, le 5 avril 1772, j'ai fait remettre à chaque sindic de parroisse un billet qui disoit à peu près que si quelques personnes qui peuvent avoir quelques prétentions, vouloient me communiquer les titres qui les établissent, nous nous arrangerions ensemble à l'amiable, que ceux qui pourroient en avoir dont ils suspecteroient la bonté, mais qui voudroient conserver quelques portions de terrain, pourroient également m'en faire part, que je m'arrangerois avec eux moyennant une modique redevance et qu'ils reconnoitroient ma mouvance.

« Ces propositions, dont vraisemblablement on ne vous a point fait part, Monsieur, tendoient à établir la tranquillité publique. la sûreté des possessions, puisque l'acte que j'avois passé seroit devenu un titre de propriété incommutable, et prouvoient ma façon de penser.

« Lors de ma prise de possession, personne n'ayant voulu indiquer les portions de landes qui composent celles de Lessay, j'ai été obligé de me conformer aux renseignements très anciens à la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vérité qui m'avoient été confiés et de comprendre toutes celles qui étoient généralement connues sous le nom de landes de Lessay.

« Ces renseignements décident précisément, Monsieur, que les portions qui portent vulgairement le nom de saint Patrice de Claids et de Millières sont landes de Lessay : mais il est possible qu'il y ait eu depuis ce temps des concessions particulières de ces deux portions faites par nos souverains à MM. vos ancêtres, en conséquence desquelles ils ont ainsi que vous, Monsieur, rendu des aveux au roi qui vous autorisent à les réclamer aujourd'hui.

« Si cela est ainsi, ce que vous me faites l'honneur de me mander comme, indépendamment de la production que vous êtes obligé de faire de ces titres en original à M. le contrôleur général, il sera nécessaire qu'ils me soient communiqués, autant vaut-il que j'en aie connoissance avant qu'après. Peut-être même cela vous évitera-t-il de les envoyer à Paris. Si vous voulez me faire des copies que vous aurez la bonté de signer, et sur l'exactitude ainsi que de la conformité desquelles avec les originaux vous vondrez bieu me donner votre parole d'honneur et me les faire tenir, j'aurai l'honneur de vous faire part de mes observations. Si vous les jugez tendantes à un arrangement et que néanmoins il se trouve quelques difficultés à résoudre, permettez que je vous propose de prier chacun un gentilhomme de les régler. Si ces deux messieurs ne peuvent s'accorder, nous en prierons un troisième qui remplira notre objet, et pour lors, si nous sommes obligés de passer une transaction, ou nous la ferons entre nous, ou nous prierons un avocat de la faire.

Si cela vous convenoit, mon intention étant de m'adresser à quelque gentilhomme de Valognes, je serois enchanté que vous eussiez le même projet, parce que ces messieurs se trouveroient réunis sans essuyer les fatigues d'un voyage pénible dans la saison où nous sommes. Soyez très persuadé de mon intention de faire quelque chose qui puisse vous plaire et de vous assurer du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être... »

M. de Claids ne tarda pas à donner son assentiment à l'arbitrage proposé et à la procédure à suivre.

« Monsieur,

« Conformément à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

m'écrire le treize de février dernier, j'ai fait tirer des copies fidèles de mes titres concernant la propriété des landes de saint Patrice en intégrité et de partie de celles de Millières, je vous les adresse ci-incluses souscrites de ma signature afin que vous en preniez communication, j'accepte la proposition que vous m'avez faite de choisir deux gentilshommes de la ville de Valognes pour décider sur nos prétentions respectives : s'ils sont discordants, je consents également qu'il en soit par eux nommé un troisième, quoique j'aie tout lieu de croire qu'à la vue de ces mêmes titres, vous reconnoitrez la légitimité de mes prétentions : vous pouvez compter sur la fidélité des copies que je vous envoie : elles sont copiées mot pour mot sur les originaux. J'ai cru ne devoir rien adresser à M. le contrôleur général, puisque nous prenons un autre parti, ce qui fait que je n'ai pas regardé le délai de deux mois fixé par l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi comme fait pour moi. J'ai jeté les yeux sur M. de Marchezieux, ancien capitaine de cavalerie, j'espère qu'il voudra bien s'en charger, pour, conjointement avec celui que vous choisirez, décider notre question. J'attends, monsieur, l'honneur de votre réponse... »

De Claids, ce 2 mars 1772.

Le comte de Bricqueville n'avait qu'à acquiescer aux propositions qui lui étaient faites, il le fit avec la meilleure grâce du monde.

« Au Pontroger, ce 6 mars 1772.

« Je reçois dans l'instant, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer le 2 de ce mois, à laquelle étoient jointes cinq pièces ou copies signées de votre main ; j'ai celui de vous en accuser la réception, ne pouvant pas d'ici à ce soir qu'il faut que ma lettre soit à la poste, y faire mes observations, mais j'espère que vous les recevrez à la fin de la semaine que nous allons entrer (*sic*).

« Comme il y a tout lieu de croire que nos prétentions respectives vont être traitées à l'amiable, chose à laquelle je serai toujours très disposé, je pense qu'il est inutile que vous envoyez les originaux de vos titres à M. le Contrôleur général, mais je crois aussi qu'il seroit prudent à vous, monsieur, d'avoir quelqu'un sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les lieux qui diroit de votre part qu'étant en arrangement, vous avez jugé inutile de produire des titres sur lesquels le Conseil n'est point supplié de statuer.

« Je vous demande pardon, monsieur, si je vous donne des conseils; mais quand il s'agit de traiter avec un galant homme, je crois devoir vous parler avec franchise. C'est d'après cette façon de penser que je vous dirai que, quoique je sois d'accord avec M. le marquis de Vassy pour les objets qu'il réclame, nous sommes convenus (ses titres étant actuellement à Paris) qu'il en donneroit la communication, en disant que c'est pour exécuter l'arrêt d'évocation que j'ai obtenu, mais qu'il n'existe entre lui et moi aucune discussion, puisque j'ai reconnu la solidité de ses prétentions. Je suis enchanté, monsieur, que vous ayez jeté les yeux sur M. de Marchezieux, pour terminer nos soupçons et régler nos prétentions. Je crois être obligé de vous dire que c'est mon ancien camarade et mon ami et que j'ai l'honneur de lui appartenir. Je ne crois pas que ces raisons vous empêchent de mettre vos intérêts entre ses mains. La base de sa façon de penser et d'agir étant l'honneur et la probité même, avec autre titre on pourra obtenir la préférence dans son cœur. J'ai jeté également les yeux sur M. de Bellefonds, qui, quoique mon parent, n'est pas dans le cas de penser et d'agir autrement que M. de Marchezieux. Cependant, monsieur, si, par rapport à sa dite parenté, vous étiez susceptible de prendre le moindre ombrage, je changerois de sentiment, ne voulant absolument vous donner aucune suspicion ni ombrage, je vous aurois bien des obligations si vous avez la bonté de me faire part de votre façon de penser à cet égard... »

La lettre annoncée dans la précédente ne se fit pas longtemps attendre. Briqueville sentait qu'il avait devant lui un homme ennemi des procès, qu'il croyait facile à intimider. Aussi ne se fit-il pas faute de critiquer les titres dont copie lui avait été adressée.

« Au Pontroger, le 12 mars 1772.

« Après avoir lu les papiers que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, monsieur, je crois pouvoir vous faire observer que les aveux qui en font nombre seroient bien bons, s'ils étoient précédés des titres de concession particulière des objets que vous réclamez. Comme vous n'en faites pas mention, et qu'il est possible que ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soit un oubli de votre part, ou que vous ayez pensé qu'ils ne vous étoient pas nécessaires, je ne puis m'empêcher de vous dire qu'étant les pièces essentielles pour assurer votre propriété, vous devez mettre tout en usage pour les produire vis-à-vis de MM. de Marchezieux et de Bellefonds, auxquels je m'en rapporterai avec plaisir de tout point : ainsi, monsieur, si vous voulez les prévenir, de mon côté, je vais écrire à M. de Bellefonds, afin qu'il veuille bien terminer notre différend le plus tôt possible. Soyez bien persuadé du désir que j'ai que cela s'arrange et qu'il ne tiendra en aucune façon à moi.

« J'ai l'honneur... »

La conclusion du débat se fit attendre : les gentilshommes du pays ne montraient pas un grand empressement à accepter la responsabilité de trancher un litige reposant sur des questions fort difficiles à élucider en droit, entre deux seigneurs du même monde, un peu parents même, puisque Mme de la Motte de Grimouville, mère du comte de Briqueville et Mme du Saussey, grand'mère du baron de Claids avaient un ancêtre commun. Chacun trouvait des excuses pour décliner la mission d'arbitre. On finit cependant par constituer le jury d'honneur.

« Monsieur,

M. de Marchezieux, n'ayant point voulu se charger de connoître de mon affaire avec vous à l'occasion des landes de saint Patrice et de partie de celles de Millières, je m'étais adressé à M. le marquis d'Ourville pour le prier de vouloir bien se rendre avec M. de Bellefonds, juge de notre différend. J'en ai reçu une lettre qui m'annonce qu'il se fait une délicatesse de souscrire à notre demande, craignant, me dit-il que vous eussiez le moindre soupçon, attendu qu'il a quelque intérêt à régler avec vous pour quelques portions de terrains que vous réclamez dans la paroisse de Vesly, sans quoi il agréerait ma proposition. Je vous prie, monsieur, de me faire part de vos sentiments à cet égard, je suis persuadé d'avance que M. le marquis d'Ourville est trop connu pour que vous doutiez de son intégrité : si cependant vous pensiez avoir des raisons pour ne point accepter sa médiation, je vous prierois de ne pas trouver mauvais que je prisse le parti d'envoyer mes titres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à M. le Contrôleur général, auquel j'ai eu l'honneur de faire part du parti que nous avons choisi vous et moi : je vous prie de me faire réponse; vous serez comme moi bien aise que cette affaire soit conduite à sa fin. J'ai l'honneur... »

Le 4 avril 1773.

De Claids.

Nous lisons sur cette lettre, écrit de la main même de Bricqueville.

« Répondu le 30. J'accepte M. le marquis d'Ourville ou tel autre que M. de Laids voudroit. Je consens aussi à ce qu'il envoie ses titres à M. le Contrôleur général, et lui donne l'option des juges. »

Nous n'avons trouvé aucune trace de la décision qui termina le litige. Y eut-il même décision de la part des arbitres? Il est certain cependant que Bricqueville n'eut pas gain de cause. En effet, encouragé, selon toute vraisemblance par un succès obtenu devant MM. de Bellefonds et d'Ourville, par son beau-père, M. Le Forestier, devenu baron de Claids, intenta le 22 avril 1787, une action contre le « général des habitants de la paroisse de saint Patrice de Claids » et leur défendit par exploit, « de laisser divaguer ni mettre à pâturer à l'avenir, aucuns bestiaux dans les landes, sans son exprès consentement et par écrit » (1).

Le procès dura trente ans et ne se termina que par un arrêt de la Cour de Caen, rendu le 7 janvier 1826, en faveur de la commune. Dans les conclusions qui furent signifiées de part et d'autre, nous trouvons la liste des titres soumis par le baron de Claids en 1773 à l'arbitre officieux et qui devaient être communiqués au Contrôleur général des finances.

L'un de ces titres était un aveu du 6 juillet 1607, passé par Jacques du Saussey, alors baron de Claids, devant la Chambre des comptes de Normandie. Sur cet aveu avait été rendu un arrêt de main levée. par le grand-maître des forêts.

Un autre était un acte d'adjudication par décret du 28 janvier 1675 dans lequel Jacques du Saussey, partie saisie, et son petit-fils Marc-Antoine, ancêtres du baron de Claids, faisaient

(1) Pièces du procès intenté par les héritiers du baron de Claids aux habitants de la commune de Saint-Patrice devant le tribunal de Coutances et la Cour d'appel de Caen. (Archives personnelles.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

figurer un moulin à vent bâti sur la lande et, implicitement, cette même lande. Telle était du moins la prétention du plaideur de 1787.

L'original de cette pièce avait été brûlé, si l'on en croit les conclusions de M. Le Forestier de Claids, par les habitants de Saint Patrice qui avaient fait main basse sur les papiers et titres du château, après avoir fait emprisonner le seigneur. L'auteur de ces lignes possède, signé Lecarpentier, le mandat d'amener en vertu duquel Pierre-Hyacinthe Le Forestier de Claids, ancien officier de Royal Vaisseaux, avait été conduit révolutionnairement dans les prisons de Coutances. Le fait de la destruction du chartrier de Claids n'est pas contesté par le rédacteur des conclusions de la commune.

On retrouva d'ailleurs une copie de ce décret dans les archives du bailliage de saint Sauveur Lendelin.

Un arrêt de main-levée rendu le 25 septembre 1689 en faveur de Marc-Antoine du Saussey, visait cette même adjudication ainsi qu'un aveu au roi du 20 mars 1688.

Enfin, l'adversaire du comte de Bricqueville avait certainement vanté un inventaire du 3 décembre 1741, un aveu de 1758, et des actes de procédure ou de vente de certains morceaux de la lande au bénéfice de particuliers, la mise en clôture de diverses parcelles.

Tous ces documents auraient triomphé devant le conseil du roi. S'ils ne furent pas considérés comme décisifs par les juges de premier instance et d'appel en 1805 et 1828, c'est que les aveux passés en dehors de la participation des habitants de la paroisse, contenaient la constatation d'un usage immémorial en faveur de ceux-ci, usage contre lequel l'héritier des anciens seigneurs n'opposait que des réserves un peu vagues non appuyées sur des textes précis, c'est, de plus, que les paroissiens invoquaient à l'appui de leurs prétentions à la propriété du fonds des délibérations prises par « le général » de la paroisse, sous la présidence et avec l'assentiment du seigneur, délibérations qui supposaient le droit à la propriété de la paroisse, sous la suzeraineté de ce même seigneur. Enfin et surtout un nouveau droit avait proclamé que les communes étaient présumées propriétaires du fond des terres vaines et vagues quand elles prouvaient avoir eu un droit d'usage.

En 1772, cette fiction légale n'avait pas encore trouvé place

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans la législation, et tout nous porte à croire que Bricqueville dut renoncer à tout droit sur les landes de saint Patrice. Il ne fut pas plus heureux, pensons nous, en ce qui concerne celles de Vesly, Périers et Vaudrimesnil.

CHAPITRE VII

DERNIERS EFFORTS DU COMTÉ DE BRIQUEVILLE

§ I. La vente à M. Jacques Omer Lavit

Aux environs de 1780, le concessionnaire était aux abois. Sans les protections dont il pouvait disposer, ses biens auraient été vendus. Il dut obtenir des lettres patentes pour faire casser la sentence du sénéchal de Saint-Pair, du 4 janvier 1785, rendant exécutoire la créance de M. Couraye du Parc et validant les saisies que celui-ci avait fait pratiquer aux mains des débiteurs de Bricqueville (1).

En février 1779, il était tellement à court d'argent qu'il n'avait pu payer une dette de 5,000 livres, échue depuis deux ans, probablement une somme empruntée pour désintéresser M. d'Arcambal. Les créanciers avaient trouvé bon, n'obtenant rien de leur débiteur, d'assigner les fermiers et redevables « de leur débiteur « à venir à Paris passer déclarations à Paris de ce qu'ils doivent » (2).

La menace était dangereuse. Ce moyen de coercition était l'exécution d'une sentence du Châtelet, confirmée par un arrêt du Parlement. Le conseil de M. de Bricqueville, M. Ladey, procureur au Châtelet, rue de la Poterie, près la Grève, réussit à parer cette botte ; mais à un homme en butte à de telles attaques, toute tranquillité était interdite.

Au milieu de toutes ces difficultés, le pauvre comte de Bricqueville sentait son courage l'abandonner et voyait s'évanouir ses espérances. Au mois de mars 1780, il vendit toute sa concession à

(1) Arch. départ. Manche, E. 314.
(2) Arch. départ. Manche, E. 305. Lettre de M. de Bricqueville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un sieur Lavit, un homme d'affaires parisien, moyennant une somme de 270,000 livres.

A peine l'acte était-il connu que les créanciers s'abattirent sur le nouvel acquéreur. Nous avons trouvé aux archives de la Manche (1) la réponse faite à l'un de ceux-ci par un sieur Chabert, contrôleur des actes (quelque chose comme un receveur de l'enregistrement, en même temps pourvu d'une conservation des hypothèques). Cette réponse fait allusion à des oppositions faites sur le paiement du prix.

Mais dans les premiers temps qui suivirent la vente, Bricqueville se crut sauvé et il se préoccupa de l'établissement de son fils unique, François-Marie, qui était à son tour entré dans l'armée.

Bien qu'aux prises avec des difficultés insurmontables, le seigneur de Bretteville possédait encore de beaux biens au soleil. L'héritage de Claude de la Motte était hypothéqué, mais n'était pas vendu. Bretteville était intact. Malgré ses malheurs, le comte de Bricqueville restait encore de bonne maison ; son fils était un parti souhaitable. Dans le courant de l'année 1782, le vieux gentilhomme réussit à faire agréer le jeune vicomte comme prétendant à la main de Mlle de C... d'une des meilleures familles du pays avranchinais, nièce de Mme de Forcalquier. En vue du mariage, Claude de Bricqueville abandonna à son fils son bien, moyennant certaines conditions, et ne se garda que la terre de Bretteville. Il croyait être affranchi désormais de ces soucis, qui avaient été le cauchemar de sa vie (2). A l'abri de tous les ennuis que lui avait causés son entreprise, il comptait passer dans la tranquillité les dernières années d'une existence jusque-là fort mouvementée.

§ II. Difficultés de toutes sortes.

Le mariage du vicomte avec Mlle de C... ne changea rien à une situation si gravement compromise, bien que la mariée eût apporté avec elle un assez beau revenu. Nous avons raconté les angoisses par lesquelles passa le malheureux officier, à la veille chaque jour d'être mis en prison pour dettes.

(1) Arch. départ. Manche, E. 305.
(2) Arch. départ. Manche, E. 304.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La vente au sieur Jacques Omer Lavit de la totalité de la lande, moins la part vendue à M. du Breuil du Marchais, n'avait pas arrangé les choses, quelque important qu'eût été le prix stipulé (exactement 268,000 liv.). Aussitôt en possession de ce traité, le vicomte de Bricqueville était entré en négociations avec ses créanciers. Ceux-ci, M. de Crosville en tête, l'un des parents bailleurs de fonds dont nous avons déjà parlé, s'étaient montrés assez accommodants, mais c'était à la condition d'être payés. Comme tout, dans cette affaire, était irrégulier et anormal, nul paiement n'intervint de la part de Lavit. Il est vrai qu'il ne paraît pas qu'il ait fait acte de propriétaire. Mais il devait plus de 250,000 livres, et ne fournissait pas de deniers. On le poursuivit.

Si nous comprenons bien une lettre du comte de Bricqueville à son fils, en 1787, intervint un arrangement qui procura aux débiteurs un moment de répit. Cet arrangement avait été obtenu moyennant l'abandon d'une partie du prix stipulé (remise de 48,000 liv.), M. de Crosville fut informé de l'arrangement, qui fut homologué par justice ; il prit patience ; mais il semble qu'une autre parente et créancière se montra moins maniable que lui.

Les poursuites des créanciers désappointés reprirent leurs cours et le comte de Bricqueville crut les arrêter en reprenant en mains les affaires. A la veille de la Révolution, le 8 juin 1790, il écrivit à son fils (1) :

« En reprenant le Pont-Roger, et m'arrangeant avec M. Lorin pour la Guardière et la Poissonnière (2), j'y sacrifie ma tranquillité, je m'établis dans le faire valloir le plus etendu qui doit me procurer le paiement au moins des intérests ; je me trouve donc tranquille, vivant avec votre femme et votre fils, sur mon faire valloir et ma terre de Bretteville, et vous donnant 3,000 livres tous les ans. Il se trouveroit que, étant remis, et mettant de l'économie en tout, avec le temps nous parviendrons à acquitter nos dettes. »

En même temps, le comte de Bricqueville songeait à procurer à son fils et à sa belle-fille une situation à la cour. Lors des travaux de la digue de Cherboug, il s'était mis dans les bonnes grâces du duc d'Harcourt, du maréchal de Castries, de Dumouriez.

(1) Arch. départ. Manche, E. L. 305.

(2) M. Lorin était un des créanciers de M. de Bricqueville ; la Guardière et la Poissonnière faisaient partie de la terre du Pont-Roger.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais rien ne pouvait arrêter l'espèce de fatalité qui semblait s'acharner sur cette malheureuse famille, dont nous avons raconté ailleurs les tragiques aventures.

D'autres difficultés s'étaient greffées sur les embarras causés par l'inertie des acquéreurs de la lande, du Breuil du Marchais et Lavit. Depuis l'époque de l'inféodation, les bénéficiaires de l'arrêt du conseil de 1763, ou leurs ayants cause, n'avaient rien payé, ou à peu près rien, des redevances promises par eux, soit au domaine royal, soit à l'engagiste. L'administration attaqua, en conséquence, la validité de la libéralité royale. Deux arrêts provisoires du conseil du roi, et un arrêt définitif, rétablirent le comte de Bricqueville dans la plénitude de ses droits (8 février 1875). Mais les frais de la procédure engagée en vue de ces arrêts grossirent le chiffre des dettes du malheureux spéculateur. De plus, l'arrêt augmentait le montant de la rente due et la portait à 2,000 livres, au lieu de 300 livres.

De temps en temps, une bonne nouvelle venait donner un peu d'espoir aux propriétaires de la lande de Lessay. C'est ainsi qu'un arrêt du conseil, du 20 juillet 1779, termina par un bornage le débat entre les Bricqueville et l'abbaye de Lessay.

§ III. L'émeute sous Montsurvent

A la veille de la Révolution, à une époque que nous n'avons pu préciser, l'un des acquéreurs avait élevé, sous la colline de Montsurvent qui domine la lande, une construction d'une certaine importance. Tout autour de cette construction avaient été exécutés des travaux de défrichement. Une étoile de chemins soigneusement alignés est encore nettement visible au nord de la lande, sur le terrain, bien que le sol soit redevenu inculte. On retrouve des traces non equivoques de cet important travail, que seule pouvait motiver une résidence importante, centre de ces voies de communication. La carte d'état-major, celle qu'a dressée le service vicinal, et le plan cadastral contiennent l'indication de ce tracé sous la dénomination de « Rond point ».

Une tradition très cohérente, recueillie de plusieurs bouches, dans le pays et aux environs, notamment sur le territoire de la commune de la Feuillye, qui prétendait à un droit de propriété de la lande, rapporte que cette résidence dont nous voyons les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vestiges existait réellement, qu'elle était luxueuse et bien meublée. Un beau matin de 1789, rapporte cette tradition, les habitants des paroisses environnantes firent irruption dans le domaine nouvellement créé et ruinèrent le château de fond en comble, après s'être livrés à une scène de sauvagerie. On ne dit pas que personne ait été tué dans cette échauffourée ; mais il ne resta pas pierre sur pierre de la bâtisse; le mobilier fut dispersé par tout le pays. Les habitants de la Feuillye, dans le pillage, s'étaient permis des actes d'une grossièreté dégoûtante, qui ne peuvent se raconter dans aucune langue; un mot à peine français et fort sale fut longtemps ajouté à leur nom.

Les anciens du pays ajoutent que le château avait été bâti par un gentilhomme du nom de Daffond, fils naturel du roi Louis XV, De la scène elle-même, et de cette allégation, il a été impossible de trouver jusqu'à ce jour une confirmation dans les documents écrits contemporains, pas plus du reste que nous n'avons rencontré de démenti. Ni dans les minutes des tribunaux répressifs de l'époque, ni dans les archives de l'Intendance, au dépôt du Calvados, ni dans les papiers des États généraux et de l'Assemblée constituante il n'est question d'une émeute ayant eu pour théâtre la commune de Muneville le Bingard, celle de Geffosses ou celle de la Feuillye, dans les premiers mois de 1789, où furent pillées tant de résidences seigneuriales. La seule trace écrite qui nous soit parvenue de cet événement vient d'un acte de vente, consenti par M. Vines Hodgkinson Crosby, etc., le 6 juillet 1855 à M. de Birmingham, d'origine anglaise, né en France. Voici ce que nous lisons dans cet acte, sous la rubrique : *Établissement de propriété.*

« Dans l'espace ponctué du Rond-Point se trouvait un bel établissement consistant en maisons de maître, de fermier avec ses bâtiments d'exploitation, un étang. On voit encore des vestiges d'une construction qui fut détruite en une nuit par les paysans de la commune de la Feuillye, de Muneville, au commencement de la Révolution. On remarque sur le plan des chemins partant du Rond-Point et se dirigeant sur divers points et des lignes ponctuées qui indiquent d'anciennes clôtures encore très apparentes d'une grande étendue de terrain où l'on a vu de superbes récoltes, du blé de diverses espèces » (1).

(1) N'ayant pu trouver au greffe du tribunal de la Seine l'original de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il ne nous a pas été possible de déterminer d'une façon suffisamment nette, si le Rond-Point était compris dans le bloc vendu à M. du Breuil du Marchais, ou dans celui de Levillain. Nous croyons cependant qu'il était au sud de la partie vendue au premier de ces acquéreurs. Sauf examen plus approfondi, il nous semble que c'est lui, ou l'un des ayants droit, qui fit construire le château détruit.

Quant à la légende de ce fils de roi propriétaire d'une partie de la lande, il faut la remettre au point, La lande de Lessay, dans sa totalité, faisait partie du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin. Elle était possédée, à titre d'engagiste, par le fils du comte de Toulouse, fils adultérin, puis légitimé de Louis XIV, qui avait payé son engagement 450,000 livres, le 18 septembre 1667. Il y avait donc bien dans l'affaire un fils naturel de roi, mais il n'était pas propriétaire d'un château sous Muneville le Bingard ; son fils et héritier, le duc de Penthièvre, avait consenti à renoncer à tous ses droits, en 1763, sur cette lande, moyennant une redevance annuelle, et le comte de Bricqueville avait été le bénéficiaire de cet abandon.

§ IV. La liquidation définitive.

Pendant la Révolution, les communes limitrophes de l'acquisition de MM. du Breuil du Marchais, Lavit et Levillain, profitèrent des troubles pour usurper sur les immeubles dont ils se prétendaient propriétaires. Ne tirant aucun profit de son immeuble — nous le savons de science sûre pour M. Lavit — celui-ci n'ayant rien payé de son prix d'acquisition, ne faisait pas acte de propriétaire. Son abstention encourageait les entreprises des pillards. Lassé de posséder un bien aussi improductif, M. Lavit céda son contrat à un sieur Lequien de Boiscressy par acte en date du 8 brumaire an IV (1796).

---

l'adjudication du 6 juillet 1855, original brûlé par les Communards en 1871, nous avons obtenu communication de la copie, grâce à l'obligeance de M. le Conservateur des Hypothèques de Coutances et de son chef de bureau. M. le curé de la Feuillye a bien voulu de son côté, nous communiquer une autre expédition relative à un acte analogue. Puissent ces messieurs lire ici l'expression de ma reconnaissance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il ne semble pas que Lequien de Broiscressy, pas plus que Lavit, ni que M. de Bricqueville après la mort de son fils, ni que la veuve de celui-ci, au nom de son fils Armand, aient exercé d'aucune façon leur droit de propriétaire de 1796 à 1806. Cependant les contrats consentis avaient empêché les agens du fisc de s'emparer de ces biens qui auraient pu être confisqués sur l'émigré François-Marie, vicomte de Bricqueville, fusillé comme insurgé en 1797.

En 1806, mourut le comte de Bricqueville. Il ne laissait pour héritier que son petit-fils, Armand-François Bon Claude, comte de Bricqueville, colonel de cavalerie qui fut sous la Restauration élu comme député de l'opposition par le collège électoral de Cherbourg. Le jeune homme renonça à la succession de son grand-père. Le curateur nommé pour la liquidation de la succession poursuivit Lavit et du Breuil en paiement des sommes qu'ils devaient en vertu des actes de 1773 et de 1780, et du jugement de 1787. Une adjudication fut faite des biens en litige par-devant le tribunal de la Seine. La marquise de Lezay-Marnesia, mère du comte Armand de Bricqueville, qui avait gardé le souvenir des espérances entretenues durant sa jeunesse dans la famille de son premier mari, acquit, moyennant 11,200 francs, les droits et créances de la succession sur du Breuil, Lavit et Lequien de Boiscressy. (11 novembre 1912).

En vertu de cet acte, elle poursuivit, pour inexécution, la résolution des contrats consentis par son beau-père et par son mari. Un jugement l'habilita à user de tous les droits de Lavit à l'encontre de Lequien de Boiscressy. Enfin, elle traita avec les héritiers du comte de Münck et avec le baron de Turckheim, représentant les créanciers de son premier mari, et racheta la rente due par du Breuil du Marchais, vendue en deux fois avant la Révolution. Elle se trouva en un mot propriétaire de toute la lande de Lessay, ainsi que l'avait été son beau-père.

Pendant cette procédure, le préfet de la Manche voyant que la rente due au Domaine continuait de n'être pas payée, et qu'aucun travail d'amélioration n'était intervenu, prit un arrêté le 8 février 1810, en vertu duquel était déclaré le retour au Domaine de la lande de Lessay. Toutes les administrations se ressemblent. Pareille décision avait été prise en 1780 par les administrateurs du domaine royal. Comme son beau-père, Mme de Lezay se pour-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vut contre l'arrêté du préfet de la Manche, et en obtint le retrait. Elle mourut elle-même le 20 juillet 1820, au moment où allait être prononcée l'éviction de Lequien de Boiscressy. Celle-ci fut rendue définitive, le 17 août 1824, par le tribunal de la Seine.

Au moyen de toute cette procédure, le représentant du nom des Bricqueville se trouvait de nouveau en présence de la situation devant laquelle son père et son grand-père avaient dû se déclarer impuisssants; mais les créances étaient éteintes, les créanciers remboursés sur le prix de la terre du Pont-Roger. D'ailleurs, celui qui dirigeait l'affaire n'était plus dominé par les illusions qui avaient été si funestes aux deux premiers acteurs du drame.

Les difficultés n'étaient cependant pas toutes disparues. La commune de Pirou avait hérité plus ou moins régulièrement des droits du baron de Pirou sur les landes situées dans son territoire. Elle en avait vendu un lot énorme à M. Huguet, marquis de Sémonville, le grand référendaire du Sénat, « l'homme qui a le plus d'esprit de France après M. de Talleyrand » a dit Cornemin (*Livre des orateurs*).

Les créanciers de Mme de Lezay contestèrent la validité de cette vente, comme comprenant des terrains compris dans l'inféodation de 1763. De fait, le baron de Pirou avait bien fait valoir à cette époque ses droits sur une partie de la lande de Lessay, mais le bornage n'avait jamais été fait entre les deux propriétés. Une sentence arbitrale intervint le 24 mars 1819. Elle fixait l'étendue des parcelles revenant à chacun des ayants droit. Un jugement du tribunal civil de la Seine, du 23 avril 1828, et un arrêt de la Cour d'appel du 15 décembre 1829, confirmé par la Cour de cassation, fixèrent définitivement les droits des parties, sauf application sur le terrain. Ce ne fut qu'en 1841, par un arrêt du 31 juillet, que la Cour de Caen termina cette contestation en désignant définitivement la superficie appartenant, soit à la succession de Lezay, cessionnaire des droits de Bricqueville, soit aux représentants de M. de Sémonville, alors M. Quesnel de la Morinière, soit à la commune de Pirou.

Celle de Créances et M. Perrin, représentant les droits du comté de ce nom, obtinrent un meilleur résultat contre la succession de Bricqueville. Aucune parcelle parmi celles dont les habitants de la commune ou son acquéreur étaient en possession, ne fut rendue à l'hoirie qui les revendiquait Il n'en fut pas de même

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour la Feuillye. Après une procédure qui ne se termina que le 31 août 1850. et le 14 août 1851, aux termes d'un arrêt de la Cour de Caen et d'un jugement du tribunal de Coutances, les usurpations commises furent reconnues comme ayant été induement opérées. Conformément à un procès-verbal d'experts et à un plan dressés avec grand soin, les limites entre les domaines des héritiers Lezay-Marnésia et les communes voisines furent arrêtées *ne varietur*. Le dossier de la propriété était enfin, après quatre-vingt-dix ans de procédure, purgé de toutes les contestations qui avaient causé tant de soucis à leurs propriétaires.

Aucun travail agricole n'était d'ailleurs intervenu. Les derniers représentants de la famille de Bricqueville avaient perdu toute illusion sur l'avenir d'une propriété si contestée. Il se décidèrent à la vendre, cette fois sérieusement, pour un prix payable en deniers comptants.

Une adjudication passée devant le tribunal de la Seine, le 14 décembre 1853, eut lieu en faveur de M. Hope, de nationalité anglaise, peut-être l'un des banquiers de ce nom, moyennant le prix de 89,500 francs. C'était, après un siècle de procédures coûteuses. le résultat de tant d'efforts. Voilà à quoi se réduisait cette affaire, dans laquelle un gentilhomme malaisé pour quelques notes de tailleur, ou quelques dettes de régiment, avait cru voir l'origine d'une fortune, et la gloire de sa race.

M. Hope mourut peu après son acquisition. laissant pour son légataire universel M. Vines Hodgkinson Crosby, qui vendit à M. Birmingham. Celui-ci réalisa le morcellement du domaine, dont l'exploitation agricole ne paraît pas avoir justifié les espérances que certains avaient pu concevoir.

Gaëtan Guillot.

FIN

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES MANUSCRITS
DE L'ABBAYE DE MORTEMER
A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

(Suite et fin). (1)

XIII. Ivonis, episcopi Carnotensis (2), Commentarius in Psalmos *et in cantica psalmis adjungi solita.*

Un des ouvrages qui, selon toutes les apparences, ferait le plus grand honneur à son auteur s'il était publié (3).

Parchemin, 114 feuillets, 210 sur 280 millim. XIIe siècle. Texte à 2 col. de 53 lignes. Ecriture fine et remplie d'abréviations. Initiales unicolores, rouges ou vertes. Très sobre d'ornements. Quelques notes marginales sur les premiers feuillets. Les 70 premiers feuillets sont rongés dans leur partie supérieure, entamant quelquefois les premières lignes du texte. Rel. mar. rouge aux armes royales. Titre au dos : *Comment in Psalmos.* Anc. Colbert 1473 ; Regius 4235, 6 ; no 2480 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

XIV. S. Brunonis Astensis, Signiensium episcopi (4) Expositio in Pentateuchum.

1° (fol. 1). *Expositio in Genesim (Patr. lat* t. CLXIV, col. 147-234).

2° (fol. 39). *Expositio in Exodum. (Loc. cit.* col. 233-378).

(1) Voy. t. XX, 1911, p. 273-283.

(2) *Hist. littér.*, t. X, p. 102-147.

(3) Lelong *Bibl. sacr.*, t. VII, 810.

(4) Bruno, théologien italien, né dans le diocèse d'Asti en Piémont ; évêque de Signi, dans la Campanie, abbé du Mont-Cassin, mort en 1123. Voy. D. Ceillier *Hist. des auteurs eccles.*, t. XXI.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3° (fol. 95v°). *Expositio in Leviticum.* (*Loc. cit.* col. 377-464).

4° (fol. 127). *Expositio in Numeros.* (*Loc. cit.* col. 463-506).

5° (fol. 146). *Expositio in Deuteronomium.* (*Loc. cit.* col. 506-550).

Le texte s'arrête à ces mots ; « *... quid enim hec petra in legem* » du dernier chapitre. (*Patr. lat. loc. cit.* col. 550).

Parchemin, 166 feuillets, 240 sur 330 millim. Fin du XIIe siècle. Texte à 2 col. de 35 lignes. Initiales unicolores, bleues, vertes ou rouges. Titres rubriques en haut des pages : fol. 1-41v° ; 49-58 ; 65-80 ; 97-128, Notes marginales 143, 147v°. Cart. dem. rel. veau. Dos au chiffre de Charles X. Titre au dos : *Bruno Signiens. Episc. in Pentateuchum*. Anc. Colbert, 345 ; Regius, 3842. 3. 3 ; n° 2507 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

XV. Hugonis a S. Victore, Parisiensis. Commentarius in Psalmos *a septuagesimo septimo ad illam psalmi 118 sectionem Mirabilia testimonia tua.*

Les commentaires de Hugues de Saint-Victor (1) contiennent en germe tous ses autres écrits. Tantôt ce ne sont que de petites notes, *adnotatiunculae notulae*, ou des notes explicatives, *adnotationes elucidatoriae*, sans liaison et sans suite sur des versets isolés. C'est l'éclaircissement d'un passage obscur, la solution d'une objection, plus souvent une réflexion pieuse et mystique. Son commentaire sur les Psaumes est moins heureux, car rarement il explique avec succès la lettre de ceux-ci. Ses moralités et ses allégories seraient plus estimables, si les dernières étaient moins fréquentes et ne manquaient pas surtout de justesse.

Parchemin, 177 feuillets, 220 sur 330 millim. XIIIe siècle. Texte à 2 col. de 47 à 57 lignes. Lettrines unicolores, bleues ou rouges, avec filigranes débordant sur les marges. Beaucoup de passages soulignés en rouge. Déchirures, marge des fol. 68.72, 83.85. Marges coupées, fol. 100, 168. Les feuillets de garde du volume, il n'en subsiste que deux, sont formés par des listes, sur 5 col. de distributions de vêtements à des titulaires de l'abbaye dont les noms sont indiqués. En tête du premier feuillet, on lit : *Anno gratie MCCXXXIV ad festum sanctae Mariae Magdalenae actum est hoc.* Ces listes, si elles étaient complètes,

(1) Voy. *Hist. littér.*, t. XII, p. 1-72 ; *Bull. du comité hist. des monuments de l'hist. de France*, t. III, p. 177.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seraient un curieux document d'administration intérieure du monastère au XIIIe siècle. Rel. en peau blanche sur ais de bois, traces de clous et de fermoirs. Anc. Colbert, 863; Regius, 383, b. 3; no 2522 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

XVI. Recueil contenant :

1° (fol. 4vo). *Arnulphi, episcopi Lexoviensis* (1), *expositio in illud Matthaei : Missus est.* (*Patr. lat.* t. CCI, col. 167-172).

2° (fol. 7). *Serlonis, abbatis Savigniacensis* (2), *Gaufridi, monachi Claraevallensis* (3), *et aliorum, sermones de beata Maria virgine.*

3° (fol. 61). *Sententiae e libro beati Dionysii* (4) *de Hierarchia collectae.* (Voy. *Patr. lat.* t. CXXII, col. 126, 265, 1037 et 1069).

4° (fol. 65). *Sermones ad dies beatae Mariae virgini sacros accommodati.*

5° (fol. 69). *Beati Petri, episcopi Ravennatis, sermo in Annuntiationem : ad calcem subjectum fragmemtum de rebus ad morum doctrinam pertinentibus.*

Parchemin, 74 feuillets, 175 sur 268 millim. XIIIe siècle. De diverses mains. Texte à 2 col. fol. 1-6; 16vo-74; à longues lignes, fol. 6vo-16. Initiales unicolores rouges, bleues ou vertes. Titres rubriqués. Le fol. 18ro et une partie du verso sont en blanc. Rel. veau marbr. dos en mar. rouge au chiffre royal. Titre au dos : *Arnulphus in Missus est etc.*

---

(1) Arnoul, évêque de Lisieux (1141-1181) né en Normandie, mort à l'abbaye de Saint-Victor le 31 août 1184. Voy. *Hist. littér.*, t. XIV, p. 304-334; — D. Ceillier *Hist. des auteurs ecclés.*, t. XXIII, p. 311.

(2) Serlon, abbé de Savigny, Voy. *Hist. littér.*, t. XII, p. 521-523. Serlon n'était pas seulement recommandable par sa sagesse et sa piété, il avait aussi beaucoup de savoir et un talent pour la parole qui charmait tous ceux qui l'entendaient, *Vir valde litteratus cujus eloquium audientibus erat acceptabile super mel et favum*, (*Spic.* t. X 374). Ce discours, sans être élevé, renferme une morale exacte, d'heureuses applications, de l'Ecriture et des traits sensibles de la piété tendre et affective qui l'avait dicté.

(3) Voy. *Patr. lat.*, t. CLXXXIV, col. 435; t. CLXXXV, col. 307, 395, 523, 573.

(4) Voy. Dupin. *Bibl. des auteurs ecclés.* t. I. 34. — Baumgarten-Crusius. *De Dionysio Areopagita*, 1823, in-4. — Ritter, *Hist. de la philosophie chrétienne*, t. II, 473, 487. — Vacherot, *Hist. de l'Ecole d'Alexandrie.* t. III, 24. — Montet. *Des livres du pseudo Denys*, 1848, in-8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Anc. Colbert 4264; Regius 4134. 5. 5. a. b; n° 2594 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

XVII. Alvari, Cordubensis (1), Liber scintillarum (2), *è variis scripturae sacrae et sanctorum patrum locis concinnatus.*

Parchemin, 116 feuillets, 135 sur 225 millim. Fin du XIIe siècle. De diverses mains. Texte à longues lignes, de 26 à 29 lignes. Initiales unicolores, rouges ou vertes. Notes marginales. fol. 6, 7vo, 8vo, 10, 11, 12, 13vo, 14vo, 16, 20vo, 34, 47, 51, 53vo, 59, 64, 69, 71vo. La partie inférieure du fol. 69 est déchirée. Le fol. 115 est occupé par des exercices graphiques et quelques dessins de figures grossièrement exécutés. On y lit notamment : *A toulx coulx qui ces présentes — Henri Bohart-balsamum.* Au verso, l'ex-libris de l'abbaye : *Iste liber est de Mortuo mare* et plus bas, *Frère Pierre.* Rel. veau mar. Dos en mar. rouge au chiffre royal. Titre au dos : *Alvari Cord Scintillae*, Anc. Colbert, 1969, Regius, 4, 411, 3, 3, a; n° 2862 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

XVIII. Recueil contenant :

1° (fol. 1vo). *S. Bernardi, abbatis Claraevallensis. De Laudibus virginis matris. Super verba Evangelii : Missus est Angelus Gabriel Homiliae quatuor. Patr. lat.* t. CLXXXIII, col. 55-58).

2° (fol. 27). *Fundamentum primum in ecclesia domini est jaspis...* Petit traité sur la symbolique des douze pierres.

3° (fol. 30). *Epitaphium Eugenii III Papae : Urbis et orbis honor... (Patr. lat.* t. CLXXXV, col, 1254.

Epitaphium sancti Bernardi abbatis (3). Diffère de celle publiée dans la *Patr. lat.* t. CLXXXV, col. 1251.

4° (fol. 31). *Hugonis a S. Victore, De Sacramentis legis naturalis et scriptae dialogus, sive De creatione mundi. (Patr. lat.* t. CLXXVI,

(1) Écrivain espagnol, né à Cordoue, mort en 861. On a de lui une *Vie de saint Eulogе*, dans Schott, *Hispania illustrata*, t. IV, 223. Voir aussi *Patr. lat.* t. CXXI, col. 381 et suiv.

(2) Editum opus fuit Basileae absque auctoris nomine anno 1608 *Patr. lat.*, t. CXXI, col. 396.

(3) C'est l'épitaphe la plus connue :

Clarae sunt valles, sed claris vallibus abbas
Clarior...

que l'on retrouve dans un certain nombre de manuscrits, notamment dans le ms. lat. 9578, fol. 201.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

col. 17-42). Ecrit ingénieux et quelquefois téméraire que l'on trouve intitulé *De creatione rerum*, dans le ms. lat. 12312, fol. 174.

5° (fol. 57). *Ejusdem. Institutiones in Decalogum legis Dominicae.* (*Patr, lat.* t. CLXXVI, col. 9-18).

6° (fol. 65v°). *Ejusdem. Explanatio in canticum beatae Mariae.* Luc. I (*Patr. lat.* t. CLXXV, col. 413-432.

7° (fol. 76v°). *Ejusdem. De Beatae Mariae virginitate. Libellus Epistolaris. (Patr. lat.* t. CLXXVI, col. 857-876).

8° (fol. 88). *Anonymi admonitio ad monachos.*

Parchemin, 88 feuillets, 155 sur 212 millim. XIIIe siècle. De diverses mains. Texte à longues lignes, de 23 à 30 par page. Initiales unicolores, rouges ou vertes. Notes marginales, fol. 6, 7, 8v°, 13v°, 15, 16, 30, 35, 76v°. Sur le fol. 1 se lit l'ex-libris de l'abbaye, *Liber beate Mariae de Mortuo mare*, et l'invocation *Ave Maria gratia.* Rel. mar. rouge aux armes royales. Titre au dos : *S. Berna. De Annunt.* Anc. Colbert, 4773, Regius, 4370, 5. a; n° 2929 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

XIX. Recueil contenant :

1° (fol. 3). *S. Bernardi abbatis Claraevallensis. De Gratia et libero arbitrio tractatus. ad Guilelmum abbatem sancti Theoderici.* (*Patr. lat.* t. CLXXXII, col. 1001-1030).

Il manque la préface, le chapitre I et la moitié du chapitre II. Le texte commence ainsi : [*re*] *liquis duobus. vel miseriae possent esse obnoxiae...* (Chap. II. *Patr, lat.* t. CLXXXII, col. 1003).

2° (fol. 25). *Ejusdem, liber de Praecepto et dispensatione.* (*Patr. lat.* t. CLXXXII, col. 859-894).

3° (fol. 53). *Ejusdem, Sermones varii abbreviati* (finis desideratur). (Voy. *Patr. lat.* t. CLXXXIII, col. 35 et suiv.).

Parchemin, 120 feuillets, 182 sur 270 millim. XIIIe siècle. De diverses mains. Texte à longues lignes de 26 à 32 par page. Titres rubriqués. Initiales unicolores, rouges ou vertes. Les feuillets 3-8 sont mutilés faisant disparaître une partie du texte. Notes marginales. fol. 11v°, 15, 27v°, 32, 33v°, 83v°. Sur le fol. 1v° se lit l'ex libris de l'abbaye : *Liber sancte Marie Mortui maris.* Au fol. 2v°, le contenu du volume est sommairement indiqué. Dem. rel. veau fauve, dos au chiffre de Charles X. Titre au dos : *S. Bernardi Tract. varii.* Anc. Colbert, 4175 ; Regius 4089.7 ; n° 2938 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XX. Summae theologica, authore Guillelmo Altissiodorensi (1) (primus, quartus et secundi pars maxima desiderantur).

C'est le principal ouvrage de cet auteur, que l'on trouve ordinairement intitulé. *Summa aurea super quatuor libros sententiarum* (2). C'est une longue explication des quatre livres des Sentences ; la distribution des matières y est la même que dans l'ouvrage de Pierre Lombard. Le premier livre traite des attributs de la divinité ; le second des créatures, des anges et des démons, de la grâce, du libre arbitre et du péché originel ; le troisième de l'incarnation, des vertus théologales et cardinales, des dix commandements, des deux testaments ou alliances ; le quatrième des sacrements, du jugement dernier, du paradis et de l'enfer.

Parchemin, 175 feuillets, 220 sur 330 millim. xiiie siècle. Texte à 2 col. de 44 lignes à la page. Titres rubriqués, initiales unicolores, rouges ou vertes, avec filigranes débordant sur les marges. Beaucoup de passages relevés de carmin. Les feuillets 1-7 sont mutilés, faisant disparaître quelques parties du texte. Les marges inférieures des fol. 154, 158, 171 et la moitié du fol. 175 ont été coupés. Rel. mar. rouge aux armes de Colbert. Titre au dos : *Willelmus Altissiodorensis*. Anc. Colbert, 969 ; Regius, 3908.1 ; no 3060 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

XXI. Martini de Fugeriis, summa theologica ; *non nulla sub finem desiderantur.*

Parchemin, 80 feuillets, 225 sur 315 mill. xiiie siècle. Texte à 2 col. de 45 à 48 lignes. Titres rubriqués. Notes marginales fol. 1, 2, 7vo, 8, 16vo, 17, 18vo, 20, 23, 27vo, 39vo. Rel. mar. rouge, aux armes de Colbert.

---

(1) Guillaume d'Auxerre, archidiacre de Beauvais que l'on a longtemps confondu avec Guillaume de Seignelay, évêque d'Auxerre, puis de Paris. Le prélat est mort en 1223 et n'a laissé aucune production littéraire ; l'écrivain a vécu jusqu'en 1230 et n'a jamais eu d'évêché : l'archidiaconat de Beauvais a été sa plus haute dignité dans l'église. Voy. *Hist. littér.*, t. XVIII, p. 115 et suiv.

(2) Les copies manuscrites, complètes ou partielles de cette compilation sont très nombreuses. Voy. Mss. lat. 3056, 3057, 3908, 3427 et 1996 de Troyes. La somme théologique de Guillaume d'Auxerre a été publiée quatre fois. *Paris, Pygouchet pro Nicolao Vaultier et Dur. Gerlier, 1500 ; Paris, Franc. Regnault.* s. d ; Paris 1518 et Venise 1591.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Titre au dos : *Martinus de Fugeriis*. Anc. Colbert, 752 ; Regius, 3908.5; n° 3116 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

XXII. Recueil contenant :

1° (fol. 1). *Eusebii Chronicon cum Hieronymi et Prosperi additamentis : praemittitur tabula cyclorum decem noralium.*

La chronique d'Eusèbe a été traduite en latin par saint Jérôme ; la première édition est celle de Scaliger, Leyde, 1606 in-fol. Cette chronique est divisée en deux livres. Le premier contient une esquisse de l'histoire de plusieurs anciens peuples, tels que les Chaldéens, les Assyriens, les Mèdes, les Perses, les Lydiens, les Hébreux et les Egyptiens. Il donne des listes de rois et autres magistrats, avec de courts récits des événements les plus remarquables depuis la création jusqu'au temps d'Eusèbe. Le second livre consiste en tables synchroniques, avec des catalogues semblables de souverains et d'événements depuis le temps d'Abraham jusqu'à la célébration des *Vicennalia* de Constantin à Nicomédie en 327 et à Rome en 328 (1).

2° (fol. 45v°). *Sigeberti, Gemblacensis* (2), *chronicon.*

La chronique de Sigebert de Gembloux a été publiée en 1513 à Paris, par H. Estienne et à Anvers en 1608. La meilleure édition a été donnée d'après le manuscrit autographe de l'auteur, dans le tome VI des *Monumenta* de Pertz par M. Bethmann, qui a purgé le texte de nombreuses interpolations, et y a joint les divers continuateurs de Sigebert.

3° (fol. 98). *Anonymi chronicon ab anno Christi 1114 ad annum 1234.*

4° (fol. 101). *Anonymi chronicon ab anno Christi 1188 ad annum 1268* (3).

5° (fol. 109). *Anonymi libellus cujus is est titulus* : *Nomina undecim regionum continentium intra se provincias centum tredecim.*

---

(1) Voy. G. Leopardi, *Annotazione sopra la cronica d'Eusebio*. Roma. 1823. in-8 ; — Prato. *De chronicis libris II ab Eusebio Caesar. scriptis et editis dissertatio*. Veronae, 1750. in-8.

(2) Voir *Hist. littér.* t. IX, p. 535 et suiv. — *Rer. Gall. Scrip.* t. II-XIII ; — Huyghens. *Sur la valeur de la chronique historique de la chronique de Sigebert de Mons*. Gand 1889.

(3) Bethmann. *De Sigeberto Gemblacensi chronographo, comment*, dans Pertz. *Monumenta Germ. hist.* VI, 268-299 ; 841.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

6° (fol. 112). *Anonymi versus de ordine successionis archiepiscopum Rothomagensium* (1) :

Doctor apostolicus exerui regis amicus
Nigasius nostris primus resplenduit horis... (2)

va jusqu'à Robert II Poullain, mort le 4 des Nones de mai 1221 et continue jusqu'à Eudes Rigaud, mort en 1275.

7° (fol. 114). *Necrologium abbatiae Mortui Maris in Normannia ab anno 1285 ad annum 1602.* (3)

Ce Nécrologe, rangé par ordre chronologique, comprend une partie copiée vers 1488, avec additions de diverses mains jusqu'en 1602. Ce sont des notices, parfois assez étendues sur différents personnages morts à l'abbaye; quelques abbés, les autres sont des *professi*.

Au XVI^e^ siècle, on y a ajouté quelques notes plus brèves sur plusieurs personnages morts à l'abbaye au XIII^e^ siècle. Ce document, fort intéressant pour l'histoire de l'abbaye, mériterait une publication intégrale; sa trop longue étendue ne nous permet pas de le reproduire ici. Nous nous en tiendrons aux additions se rapportant au XIII^e^ siècle insérées postérieurement en tête des textes du XV^e^.

(Fol. 114). Anno Domini M° CC° octogesimo quinto XI kal. Martii, obiit Joannes de Frobervilla, sacerdos et monachus, inter omnes mitissimus, ejus obitus omnem nostrum collegium edidit desolatum.

Anno Domini M° CC° octogesimo sexto XVIII kal. Maii, die sancto Pasche, obiit Joannes de Toulfrevilla, sacerdos.

Anno Domini M° CCXCVI° kal. Julii, obiit Nicholaus Belot,

---

(1) Un autre *Catalogus metricus* se trouve dans le *Livre d'ivoire* (Rouen, ms. 1405), p. 36.

(2) Ce texte se retrouve dans le *Livre noir* (Rouen, ms. 1406), fol. 12 v°. Il a été publié dans Martène. *Veterum scriptorum collectio nova*. part. II, p. 248-249. Voir Vacandard. *La liste des archevêques de Rouen*, 1891, et deux études du savant chanoine sur le même sujet dans *Revue catholique de Normandie*, t. III, p. 123 et t. XIII, p. 189.

(3) Une courte description de ce document se trouve dans Molinier. *Les obituaires français*, n° 173, p. 185

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sacerdos et professus hujus loci. Anno Domini MCCLXXXVI° kal Julii obit Nicolaus de Londa sacerdos et professus hujus loci.

Anno Domini M° CC° octog.° sexto nonas februarii, obiit Ricardus de Briante, sacerdos et professus hujus loci.

Anno Domini M° CC° octog.° septimo XIII hal. Maii, obiit Joannes de Andeleio, monachus et sacerdos.

Eodem anno XVII kal. Decembris, obiit Adam de Belliaco, sacerdos et monachus.

Eodem anno, X kal. Decembris, obiit Domnus Gaufridus de Sancto Sansone quondam abbas hujus loci, vir senex et plenus dierum. (1).

Eodem anno, pridie Idus Decembris, obiit Ricardus de Baielli, monachus, sacerdos et hujus loci professus.

Anno Domini M° CC° octog° octavo, mense novembris, obiit Martinus de Latronis agna, sacerdos et hujus loci professus.

Eodem anno, mense decembris, obiit Bartholomeus sacerdos, homo valde mitis, sociis munificens, ac longo tempore officium portarii exerevit.

Anno Domini M° CC° octog.° nono pridie kal. Maii, obierunt Robertus de Sancto Wandregisilo et Michael Mellet de Gisorcio, monachi et sacerdotes hujus loci.

Eodem anno quinto kal. Junii, obiit Guillebertus de Toufrevilla, sacerdos, quondam prior hujus monasterii.

Anno Domini M° CC° nonag.° primo, tercio decimo kal. Novembris, obiit Gauffridus de Novo Castro Drincurie, monachus et sacerdos hujus loci.

Eodem anno VI° Idus Novembris obiit Waquelinus anglicus, homo senex et plenus dierum, qui omni tempore vite sue dilexit monasterium. Anima ejus cum ceteris precedentibus requiescant in pace.

(Fol. 114v°). Eodem anno XI kal. Decembris obiit Guido de Sancheio, monachus et sacerdos.

Anno Domini M° CC° nonag.° tertio nonas Junii, obiit Robertus de Novomercato, sacrista hujus loci.

Eodem anno, idus Junii, obiit Robertus de Hermanvilla, deci-

(1) Gaufridus II, de Sancto Sansone, quondam abbas Mortui-maris, obiit X calendas Decembris 1287. *Gall. christ.* t. XI, col. 310.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mus abbas Mortui maris In suos et quoscumque alios misericors ac mitissimus fuit (1). Cui successit Domnus Robertus de Crescentevilla (2).

Eodem anno pridie kal. Novembris, obiit frater Amabricus.

Le fol. 115vo nous apprend que ce volume a appartenu au frère Jean Maillard, qui a inscrit, au-dessous de son nom, une menace pour effrayer les voleurs :

Hujus libri fratris Joannis Maillard.
Si quis hunc furtum rapiat Libellum
Ne suo reddat domino petenti
Maxima pena crucietur ille
Crimine dignus.

Le verso de ce feuillet est en blanc. A partir du fol. 116 jusqu'au fol. 132vo, les textes se poursuivent sans interruption de 1459 à 1602. Il y a certainement une lacune au commencement — lacune antérieure à la numérotation des feuillets qui dût être faite au XVIIe siècle — puisque le texte du fol. 116 débute ainsi :

... Virginis Marie sanctissimi Michaelis archangeli, omniumque sanctorum gloriosissimo interventu, anima cum ceteris christicolis per Dei misericordiam gaudia possideat sempiterna Amen. Et jacet in capella abbatie, huic successit nonnus Johannes Boulengarii de Leonibus sacre theologie baccalarius (3).

C'est la fin de l'obit de Guillaume Thouroude (4), qui mourut le 18 des kalendes de février 1457 (1458 n. st).

Parchemin, 135 feuillets. 195 sur 270 millim. XIIe, XVIIe siècles. De

(1) Robertus I de Hermanvilla obiit idib. Junii 1293. *Gall. christ* t. XI, col. 310.

(2) Robertus II de Crescentevilla. Sepulti sunt uterque Robertus in capitulo sub uno eodemque lapide, in quo alter dicitur decimus alter undecimus. Occurrit in tabulis Roberti nomen ad calend. Octobris anno 1301. *Ibid.* t. XI. col. 310.

(3) Johannes II Bolengarii de Leonibus XVIII abbas, sedebat III cal. Augusti 1458 et 1472. Decessit 1473 in vigilia Ascensionis, et sepultus est ante altare beate Magdalene. *Gall. christ.* t. XI, col. 311.

(4) Guillelmus IV Thouroude patruum videtur habuisse Guillelmum II Thouroude qui cum sepulchralem habet communem lapidem in quo dicitur unde vigesimus abbas, *Ibid.*, col. 311.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

diverses mains. Titres rubriqués. Initiales unicolores, vertes ou rouges. Les fol. 108vo, 113, 113vo, partie des fol. 114vo et 115vo, 132vo, 133, 134, 135 sont en blanc. En tête, fol. 1vo et 2vo, calendrier normand. L'ex-libris de l'abbaye se trouve en deux endroits dans ce manuscrit, fol. 1 : *De Mortuomari in Leonibus*, au bas du fol. 111vo : *Liber sancte Marie Mortui Maris*. Sur le premier feuillet, on lit la note suivante : *Anno Domini Mo CCmo tercio dedicata fuit capella juxta cellam abbatis in die sancti Juliani episcopi Cenomanensis a devotissimo et reverendissimo patre ac domino Domno Frogero, Sagiensis episcopo benefactore nostro, in honore beati Joannis Evangeliste et plurimorum sanctorum. In cujus altari condite sunt reliquie videlicet primo ipsius sancti Joannis apostoli et evangeliste.* (La fin manque). Rel. mar. rouge aux armes de Colbert. Titre au dos : *Chronicon Sigeberti*. Anc. Colbert, 1701 ; Regius, 5218; no 4863 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

XXIII. Petri Comestoris, Historia scholastica (*initium desideratur*.

C'est la plus importante production littéraire de cet auteur (1) et son œuvre la plus connue. C'est une histoire abrégée de l'Ancien et du Nouveau Testament à laquelle il a donné le titre d'*Histoire scholastique*, parce qu'il l'avait composée pour l'usage des écoles. Elle est dédiée à Guillaume de Champagne, archevêque de Sens. La narration commence, ainsi que la Genèse, à la création du monde, et coutinue sans interruption jusqu'à la prison de Saint Paul à Rome, où finissent les Actes des Apôtres.

Ce livre eut la vogue et conserva l'estime publique pendant plusieurs siècles. Fabricius en compte jusqu'à neuf éditions dont la première parut à Reutlingen, en 1473.

Parchemin, 127 feuillets, 220 sur 325 millim. xiiie siècle. Texte à 2 col. de 50 lignes, d'une écriture très fine. Titres rubriqués, Initiales unicolores, bleues ou rouges, avec filigranes débordant sur les marges. Les titres des livres se lisent en capitales bleues et rouges alternées de l'un en l'autre feuillet, au haut des pages. Notes marginales, fol. 3, 3vo, 4, 4vo, 5vo, 10, 14vo, 20, 31, 34, 37vo, 38, 49, 50, 51, 54, 57, 87, 89vo, 90vo, 91, 92, 92vo, 106, 107. Le fol. 1vo et la seconde col. du fol. 126 sont en blanc. Sur le fol. 1vo se lisent, l'ex-libris de l'abbaye *Hic liber est Mortuimaris in Leonibus*, et une curieuse pièce se rapportant précisément à ce manuscrit. C'est, à la date du 8 décembre 1451, un contrat passé par devant Georges Levavasseur, tabellion à Valognes.

(1) Voir *Hist. littér.*, t. XIV, p. 14 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par lequel deux serviteurs de l'abbé de Mortemer s'obligent à rendr fidèlement à leur maitre un volume contenant l'histoire scolastique. Ce volume leur avait été remis par messire Marin Troude, prêtre héritier de feu maître Jacques Troude, prêtre, curé de Baubigny (1). Voici le texte de ce curieux contrat : « Extrait du registre de Georges Levavassour tabellion à Vallongnes. L'an, mil IIIc LI le VIIIe jour de « décembre furent présens Colin Bequet natif de la commune de Rou« deville et Guillaume Bequet son frère eux dists serviteurs de Reverend « père en Dieu l'abbé de Mortemer es Lyons et demourans en icelle « abbaye qui confessent avoir eu et reçu de messire Marin Troude, « prebtre, héritier de de deffunt messire Jacques Troude, en son vivant « curé de Baubigny, ung livre escript en parchemin en lettres formes « contenant en commun langage l'histoire scolastique, que lesdits frères « disent appartenir aud. abbé, promettent le bailler à icelui abbé et « en tiennent quitte et deschargié ledit messire Marin envers ledit « abbé comme d'icelle abbée et tous austres qui aucune chose ils vou« draient demander, de laquelle chose faire, garder et accomplir bien « et deuement. Jehan Bequet d'Ajou, père desd. frères, pleiga et cau« tionna lesd. Colin et Guillaume, ses fils, ainsi dit et accordé entre « eulx qu'au cas où ledit abbé voudroit dire qu'il n'eust aucune chose « avec les deffendeurs, en seroit quitté et deschargé pour le rendre « audit messire Marin en aussi bon estat qu'il est de présent. Tesmoins, « messire Jehan Yon, Jehan Jourdain, Colin Lepraor et Jehan Foubert. » [signé] Levavassour [avec paragraphe]. Dem. rel. mod, chagr. rouge. Titre au dos : *Petri Comestoris, Historia scholastica.* Anc. Colbert 1466, Regius 3848, 8, 8 ; n° 5118 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

XXIV. Recueil, contenant :

1° (fol. 1). *Vita sancti Malachiae, Hyberniae episcopi, authore sancto Bernardo, initium desideratur* (*Patr. lat.* t. CLXXXVII, col. 1073-1918.

2° (fol. 22). *S. Bernardi, sermo de eodem.* (*Patr lat.* t. CLXXXIII, col. 436-490).

3° (fol. 24). *Vita Abrahami et neptis ejus.*

4° (fol. 32ro). *Vita Sanctae Marinae virginis* (2).

---

(1) Baubigny est aujourd'hui une commune de l'arrondissement de Valognes (Manche).

(2) Voy. Sollerius *Comment. praev.* dans *Acta sanctorum Bolland.* (1725) Jul. IV, 278 ; — Surius, *Vitæ Sanct.* II, 84 ; — Clugnet, Blochet, etc. *Vie et office de sainte Marine, textes latins, grecs, coptes, arabes, syriaques,...* Paris 1905, in-8° ; — *Patrol. graeca.*, t. CXV, col. 347-356.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5° (fol. 34). *Sancti Augustini, Sermones de resurrectione Domini.* (Voir *Patr. lat.*, t. XXXVIII, col. 1093 et suiv.).

6° (fol. 43). *Sancti Anselmi, Cantuariensis archiepiscopi, libri duo, Cur Deus homo, prefatio desideratur. Patr lat.*, t. CLVIII, col. 359-432).

7° (fol. 65). *Expositio sacri canonis : authore Richardo.* Cet écrit « d'une mysticite transcendante » comme le définit Daunou (1), est à peu près inintelligible. Il est ordinairement intitulé *De canone missae*, et commence par ces mots : *In virtute sancte crucis et in sacramento altaris magna est convenientia*; et il finit par ceux-ci, dans les manuscrits où il est complet : *Si ante mortem Deo ipsi hostia fuerimus.* Il n'y a guère d'ouvrages que l'on ait mis au compte d'un plus grand nombre d'auteurs (2).

M. Hauréau a démontré (3) que l'auteur véritable de ce traité est de Richard de Wedinghausen, religieux de Prémontré.

Parchemin 74 feuillets. 220 sur 310 millim. XIIIe siècle. De diverses mains. Texte à 2 col. de 30 à 32 lignes. Titres rubriqués. Initiales unicolores, rouges ou vertes. Les titres se lisent, en rouge, en haut des pages, jusqu'au fol. 32. Un assez grand nombre de feuillets ont été mutilés, quelques mutilations atteignent le texte, fol. 70-74. Rel. mar. rouge aux armes de Colbert. Titre au dos : *Varia.* Anc. Colbert, 1664.1; Regius, 3822.5; n° 5367 du fonds latin de la Bibliothèque nationale,

XXV. Recueil, contenant :

1° (fol. 1). *M. T. Ciceronis, liber de senectute.*

2° (fol. 5). *Ejusdem, liber de amicitia.*

3° (fol. 10). *Ejusdem, de Officiis, libri tres.*

4° (fol. 28vo). *Ejusdem, paradoxa.*

5° (fol. 31). *Nonnulla de Julio Caesare et primis Caesaribus : ad calcem subjiciuntur versiculi in duodecim Cesares Suetonii.*

6° (fol. 33). *Seneca, de Beneficiis.*

7° (fol. 37). *Item de Clementia.*

8° (fol. 38). *Martini Bracharensis, liber de quatuor virtutibus cardinalibus : in plerisque manuscriptis codicibus Senecae tribuitur.*

(1) *Hist. littér.*, t. XIV, p. 558.

(2) Hauréau. *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 210.

(3) *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXIV, 2e partie, p. 145-156.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

9° (fol. 39). *Liber de remediis fortuitorum.*

10° (fol. 40v°). *Dissuasiones ad Rufinum ne ducat uxorem : quae Valerio Maximo tribuuntur.*

11° (fol. 41). *Sidonii Arvernorum episcopi* (1), *epistolae, praemittitur ejusdem vita.* (Voir *Patr. lat.*, t. LVIII, col 441 et suiv.).

Parchemin, 96 feuillets, 223 sur 290 millim. XIIIe siècle. Volume formé de la réunion de deux manuscrits. Première main, fol. 1-40, texte à 2 col. de 50 lignes. Ecriture très fine et très correcte. Capitales bleues et rouges avec filigranes débordant sur les marges, très soigneusement exécutées. Deuxième main, fol. 41-95, texte à 2 col. de 34 lignes. Ecriture moins soignée et beaucoup moins régulière. Au fol. 41, une grande capitale sur fond d'or avec enroulements et fleurons, d'une exécution un peu sommaire. Les autres capitales destinées à être peintes n'ont jamais été exécutées. La 2e col. du fol. 32v° est en blanc. Sur le fol. 96, dessin à la plume, très grossier, représentant un moine à genoux devant un abbé. Rel. mar. rouge aux armes de Colbert. Titre au dos : *Cicero de Senectute ; Sidonii Epistolae.* Anc. Colbert, 1972 ; Regius. 5031, 3, 3 ; n° 6360 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

XXVI. Recueil, contenant :

1° (fol. 1). *Anonymi Commentarius in Catonis disticha.*

2° (fol. 36v°). *Sancti Augustini, De dignitate sacerdotum.*

3° (fol. 36v°). *Anonymi versus paraenetici ad sacerdotes.*

4° (fol. 38) *Magistri Theodoli ecloga ; accedit commentarius.*

5° (fol. 73). *Esopi fabulae, versibus latinis ; accedit commentarius.*

6° (fol. 97). *Alani* (2), *parabolae, cum commentario praemittitur authoris vita.* (*Patr. lat.*, t. CCX, col. 581-594).

7° (fol. 124). *Liber floretus, cum commentario.*

Les auteurs de l'*Histoire littéraire* l'attribuent à Jean de Garlande (3). L'auteur l'a intitulé *Floretus* (4) parce qu'il y a recueilli

(1) Voy. *Hist. littér.*, t, II, p. 550-573 ; — Cirot de Laville. *Notice littér. et hist. sur St Sidoine Appollinaire*, dans *Rec. actes acad. scienc. Bordeaux.* XIII 1851, p. 445.

(2) Alain de Lille, surnommé le docteur universel, mort en 1203, que Casimir Oudin a confondu à tort avec Alain, évêque d'Auxerre. *Hist. littér.*, t. XIV, p. 354. Voir aussi *Patr. lat.*, t. CCX qui contient ses œuvres.

(3) Voy. *Hist. littér.* t. VIII, p. 83 et suiv.

(4) Sur cet ouvrage voir *Hist. littér.*, t. VIII, p. 92 et suiv. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXVIII, p. 25-27.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les plus beaux passages de divers auteurs, comme autant de fleurs de prix sur les différentes matières qu'il a entrepris d'y traiter. On peut le regarder en général, comme un écrit sur le dogme de la foi catholique et sur presque toute la morale chrétienne, dans lequel l'auteur a fait aussi entrer plusieurs traits de la discipline et des cérémonies de l'Eglise. Voici le plan qu'il en tracé lui-même :

Dogma sacre fidei ponit prius ordo libelli :
Postea praecepta ponuntur parte secunda,
Tertia pars vere monstrat peccata cavere ;
Inde docet quarta pars Ecclesiae Sacramenta.
Virtutes quinta mores notat et documenta :
Concludit sexta de morte suaque sequela.

8° (187v°). *Anonymi sermo de penitentia.*

9° (fol. 190). *Penitentiarius Magistri Joannis de Garlandia, cum commentario.*

Ouvrage en 35 feuillets comprenant chacun une quarantaine de lignes d'une écriture serrée. Quelques unes de ces lignes sont des vers qui ne dépassent point une centaine ; le reste offre un ample commentaire en prose. Après une espèce de texte comme pour un sermon, le commentateur nous apprend que le Pénitentiaire qui va suivre, *iste Penitentiarius*, est, selon les uns de Jean de Garlande ; selon les autres d'un moine de l'Ordre de Citeaux ; selon d'autres d'un Chartreux (1). Les quatre premiers vers exposent le plan sommaire de la première moitié de l'ouvrage, dont la seconde renferme les devoirs du confesseur.

Peniteas cito, peccator, cum sit miserator
Judex, et sunt hec quinque tenenda tibi :
Spes venie, cor contritum, confessio culpe,
Pena satisfaciens, et fuga nequitie (2).

(1) Causa efficiens secundum quosdam, dicitur fuisse Joannes de Garlandia, secundum aliquos dicitur fuisse quidam monachus de ordine Cartusiensium, vel, secundum aliquos, dicitur de ordine Cisterciensium. (Ms. fol. 193vo).

(2) Voir *Hist. littér.* t. XXII, p. 97 et suiv. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXVII, p. 10-13.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Papier, 235 feuillets, 135 sur 220 millim. XVe siècle. Texte à longues lignes, 23 à 41 par page. Initiales unicolores, rouges; titres et beaucoup d'endroits rehaussés de carmin. Les fol. 72vo fin, 192vo, 232ro fin, 232vo, 233vo et 235 sont en blanc. Le filigrane du papier offre un écu, timbré de la couronne royale, chargé d'une fleur de lys. Rel, plats modernes en veau; dos mar. rouge au chiffre du roi. Titre au dos : *Catonis Disticha*, Anc, Colbert, 4776; Regius, 6314, 3. 3; no 8259 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

XXVII. Recueil, contenant :

1° (fol. 1). *Summa dictaminis, authore Guidone Fabe.*

C'est l'*Ars dictaminis* de Guido Faba dont on a conservé tant d'autres manuscrits. Tous ces manuscrits n'étant pas semblables, remarquons que celui-ci se compose de trois parties distinguées par des titres différents.

Il s'agit dans la première des règles générales de l'art épistolaire; la seconde, intulée *Dictamina rhetorica*, offre des modèles très variés d'épitres missives; la troisième, sous le titre de *Harengae*, des formules d'exordes pour les circonstances solennelles. M. Rockinger a fait assez connaitre la personne et les écrits de Guido Faba (1), On l'avait, par conjecture. placé dans le XVe siècle; les documents produits par M. Rockinger établissent qu'il vivait dans la première moitié du XIIIe et qu'il était un des chapelains de l'église Saint Michel à Bologne. Le plus instructif de ces documents est la dédicace des Dictamina rhetorica, déjà publiée par M. Rockinger, et reproduite par M. Hauréau (2), d'après ce manuscrit.

2° (fol. 53). *Commentarius in librum Ecclesiasten.*

Très ample paraphase de quelques versets, non de la *Sagesse*, comme l'indique le catalogue (3), mais de l'*Ecclesiaste*. Commençant par *Quasi Cedrus exaltata sum in Libano. Cum sapientia hic loquitur liber. Legenda est de capite tantum : glosa legit de membris. Unde primo legitur de capite, secundo de membris, tertia de beata Virgine.* Nous ne connaissons pas l'auteur de cette paraphrase.

(1) *Quellen zur Bayerischen und deutschen Geschichte*, t. IX, p. 479 et suiv.

(2) *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibl. nat.*, t. I, p. 392.

(3) *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Regiae, pars tertia*, t. IV, p. 478.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3° (fol. 78). *Sermones varii.* Dix sermons anonymes qui sont du même auteur : 1° *Pour la fête de Saint Mathieu.* Nous avons un autre exemplaire de ce sermon dans le ms latin 3562, fol. 146, il est pareillement anonyme. — 2 et 3. *Sequere me.* — 4 et 5. *Pour la Purification de la Vierge.* — 6, 7 et 8. *Pour la fête de la Dédicace.* — 9. *Pour le dimanche de l'Avent.* — 10. *Pour la fête de Saint-Benoît.*

4° (fol. 99). A la fin du volume, deux feuillets mutilés où nous reconnaissons un fragment de l'*Ars versificatoria* de Mathieu de Vendôme (1). Dans ce fragment, il y a deux pièces de vers, l'une et l'autre incomplètes, dont la première est un pompeux éloge de la beauté juvénile. *Descriptio formae pulchritudinis*, le second est un hideux portrait de la vieillesse décrépite. *Descriptio vetulae.*

Le texte de ces deux pièces a été publié par M. Hauréau (2).

Parchemin, 100 feuillets, 140 sur 225 millim. XII^e, XIII^e siècles. De diverses mains. Texte à 2 col. de 45 à 52 lignes. Titres rubriqués pour la première partie seulement et les fol. 99 et 100. Les autres feuillets sont recouverts par une écriture très fine et très régulière, sans initiales de couleur. Les fol. 52v° fin, la 2e col. du fol. 77 et le fol. 77v° en entier, sont blancs. Les fol. 98-100 sont mutilés, enlevant une partie du texte. Dem. rel. dos veau fauve au chiffre de Louis-Philippe. Titre au dos : *Guidonis Fabe. Dictamen.* Anc. Colbert, 4733 ; Regius, 6436.3 ; n° 8650 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

XXVIII. Recueil, contenant :

1° (fol. 1), *Sancti Bernardi Claraevallensis. Sermones* (Voy. *Patr. lat.* t. CLXXXIII-IV).

2° (fol. 73). *Incipit publica satisfactio penitencie Theophilii, qui Christum abnegavit et veniam beate Marie interventu adipisci promeruit* (3).

---

(1) Voy. *Hist. littér.* t. XV, p. 420-428. — Abbé Bourgain. *Matthaei Vindocin. Ars versificatoria*, 1870, in-8.

(2). *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, t. I, p, 395-397.

(3) On connait la légende du vidame Théophile, si populaire au moyen-âge. Rappelons qu'on en trouve une curieuse représentation iconographique dans la partie inférieure de la seconde fenêtre du bas côté nord de l'église de Beaumont-le-Roger : on y voit le diable rendant à la Vierge le pacte du malheureux enchaîné. Ce vitrail a été donné par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Parchemin, 80 feuillets, 120 sur 162 millim. XIIe siècle. Texte à longues lignes, de 25 à 34 à la page. Initiales unicolores, rouges ou vertes. Des capitales destinées à être peintes n'ont jamais été exécutées, fol. 31-46. Les fol. 30vo, 56 et 56vo sont en blanc. L'ex-libris de l'abbaye se lit sur les deux premiers feuillets de garde : *Liber sancte Marie Mortui Maris* et *Liber iste Mortui Maris*. Rel. peau blanche sur ais de bois. Traces de fermoirs. No 735 des nouvelles acquisitions du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

XXIX. Recueil contenant :

1° (fol. 1). *Sermones varii.*

2° (fol. 89). *Hildeberti Cenomanensis, carmen di vita sancte Marie Ægyptiacae* (1).

Tous les manuscrits sans exception attribuent ce poème à Hildebert du Mans. Les Bollandistes ont eu communication d'un exem-

---

Guillaume Lauzere, dit Vacherot, en 1550. Parmi les miniatures se rapportant à cette légende, nous citerons tout spécialement celle qui se trouve au fol. 433vo du manuscrit français 51 à la Bibliothèque nationale «*De Theophile et de la chartre qu'il donna au diable* ». Elle nous représente l'infortuné remettant sa cédule au diable, sujet plus rarement traité que la reddition de la cédule à la Vierge. Dans l'intérieur d'un palais, le diable vêtu d'une robe blanche aux orfrois richement ornés, est assis sur un trône et tient le sceptre. Il a une figure humaine caricaturée et monstrueuse, des oreilles et des cornes de bœuf. De chaque côté du trône, deux démons aux formes fantastiques, revêtus d'amples tuniques blanches, ouvertes de chaque côté, tiennent des cierges allumés. Théophile est à genoux et remet au diable sa cédule. Dans le manuscrit français 310, fol. 219vo, nous retrouvons la même scène : le diable, reconnaissable à ses griffes, est représenté comme un roi entouré de seigneurs, qui sont des démons. Rien ne manque dans cette mise en scène, la robe, le manteau royal, la toque, la couronne et le sceptre ; les démons sont costumés comme des seigneurs du XVe siècle. Théophile est à genoux, devant le trône, présentant sa cédule au diable qui tend la patte pour la recevoir. Voy. Henschenius. *Comment. praev.* dans *Acta sancta*, febr. I,480 ; — Petit de Julleville. *Mystères*, t. II, p. 5 et 223 ; — *Légende du moine Théophile* dans *Revue archéologique*, t. XI, 1855, p. 622 ; — Anderson, *Etude linguistique sur une version de la Légende de Theophile*. Upsal, 1889, in-8 ; — Sepet, dans *Revue hist. et archéol. du Maine*, t XXXV, 1894, p. 26-54 ; — Ledos, dans *Biblioth. Ecole des Chartes*, t. LV, 1894, p. 379.

(1). Voy. *Hist. littér.* t. XI. p. 250-412.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plaire du monastère des Dunes à la fin duquel se trouvent le nom et l'éloge de l'auteur :

Vir Hildebertus, apicum splendore refertus,
Lux Cenomanensis patriæ, urbis laus Turonensis.

3° (fol. 107). *Sermonum themata.*

Parchemin, 117 feuillets, 120 sur 192 millim. XIIe siècle. Texte à longues lignes (fol. 1-112) de 32 lignes à la page ; à 2 col. (fol. 113-117) de 29 à 32 lignes. Titres rubriqués, initiales unicolores, rouges ou vertes. Beaucoup de capitales destinées à être peintes n'ont jamais été exécutées. L'ex-libris de l'abbaye se lit sur le premier feuillet de garde : *Liber Sancte Marie Mortui Maris*, et au-dessous, une formule d'excommunication écrite au XIIIe siècle pour effrayer les voleurs : *Qui istum librum alienaverit, anathema sit.* Rel. en peau blanche sur ais de bois. Fermoir composé d'une patte de parchemin terminée par une petite rosace de cuivre s'emboîtant dans une pointe dépassant sur le premier plat. N° 736 des nouvelles acquisitions du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

Nous avons vu qu'une certaine activité littéraire s'était manifestée à Mortemer depuis sa fondation jusqu'au XIIIe siècle ; le culte des lettres y était en honneur sous les premiers abbés. On sait que les Cisterciens, stricts observateurs de la règle de saint Benoit, attachaient moins de prix à la copie des manuscrits que les Bénédictins. On ne racontait pas dans les monastères ces touchantes légendes relatives aux travaux silencieux du scriptorium, témoin celle que l'abbé Thierri de Mathonville narrait aux religieux de Saint-Evroul afin de les encourager dans leurs travaux de copie, et que le moine historien, Orderic Vital nous a rapportée avec une naïve simplicité (1).

Citeaux ne fut pas une école de science, pas même de science théologique. Ce serait cependant méconnaître l'un des plus grands services de l'Ordre que de le croire absolument étranger aux idées littéraires et au sens de l'érudition. Dans l'esprit de saint Benoit, l'occupation qui prime toutes les autres, c'est la prière : c'est l'œuvre par excellence, c'est l'œuvre divin, *opus Dei*, *opus divinum*. Dans l'ordre de Citeaux, le labeur qui absorbait le plus grand nombre des frères était purement manuel ; la bibliothèque comptait

(1) *Hist. ecclesiast.* lib. III. t. II, p. 49-50, édit. Le Prévost.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu de copistes ou de scribes. Le cistercien se livrait au travail manuel suivant en cela le précepte de saint Benoit : un vrai moine, disait-il, doit vivre du travail de ses mains (1).

Les moines vaquaient à la lecture deux heures ou même plus dans la matinée, et l'après-midi, depuis la fin du repas jusqu'aux vêpres, jusqu'à la « synaxe du soir » comme s'exprime la règle. Leurs lectures n'étaient guère variées, saint Benoit ne parle que de lecture pieuse, lecture divine, *lectio divina* (2) ; il faut entendre par là l'Ecriture et les Pères ou encore la Vie des Saints.

Un examen des catalogues des anciennes bibliothèques cisterciennes nous permet de constater que rarement elles se départirent de cette prescription. Les œuvres profanes y sont rares, l'esprit de la règle est partout respecté.

Si maintenant nous envisageons les manuscrits de Mortemer au point de vue purement artistique, nous constaterons qu'ils sont en tous points conformes aux coutumes de l'Ordre. Un décret contenu dans la première collection des Statuts du Chapitre général ordonnait que les lettres fussent d'une seule couleur et sans peintures « nient flories » lisons-nous dans une vieille traduction française des *Consuetudines* (3). Aussi peu de majuscules traitées elles-mêmes avec une grande sévérité de style, s'écartent de cette prescription, partout religieusement observée. Les capitales sont toujours simples, d'une forme parfois élégante et rehaussées de gracieux filigranes, de tourneures, qui couvrent quelquefois les marges des vieux codex de leurs réseaux capricieux et ténus. Comment ne pas admirer cet art ingénieux qui a su triompher d'un obstacle qui semblait devoir lui interdire tout essor. Une étude sur les calligraphes cisterciens, sur leurs procédés si particuliers d'ornementation reste encore à faire ; les documents abondent, nous ne citerons que les vénérables manuscrits de Citeaux conservés aujourd'hui à la bibliothèque de Dijon.

---

(1) Tunc vere monachi sunt, si labore manuum suarum vivent, *Bened. Reg.* cap. 48 apud Ph. Guignard. *Les Monuments primitifs de la règle cistercienne* (*Analecta Divionensia*, t. X) p. 40.

(2) *Bened. Reg.* cap. 48 ; *Consuetudines*, cap. 60 et 71 ap. Guignard. *Loc. cit.*, 158-159, 172-174.

(3) Littere unius coloris fiant, et non depicte. *Consuetudines*, cap. LXXX, ap. Guignard. *Loc. cit.* p. 272.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les manuscrits cisterciens se reconnaissent à leur austère simplicité ; leur extérieur même n'échappait pas à la rigueur de la règle qui proscrivait pour eux, même l'emploi des fermoirs « des fermaux as livres ». La vieille traduction des *Consuetudines* que nous citions tout à l'heure, s'en exprime ainsi : « Defendu est ke, en nos glises, ne soient fermail à livre, ne d'or ne d'argent, ne sororei ne sorargentei, ne soient coviert de soie » (1).

Aussi les manuscrits qui ont conservé leur aspect primitif sont-ils simplement recouverts de peau blanche sur de solides ais de bois, comme nous l'avons déjà constaté pour ceux de Bonport et de La Noe (2).

La bibliothèque de Mortemer ne renferme pas de manuscrits enluminés, qu'elle aurait pu recevoir de la munificence de quelque pieux donateur ; elle se contenta de rassembler une collection de textes soigneusement établis et recueillis par des scribes dont les noms ne nous sont même pas parvenus.

Etienne DEVILLE.

Paris 5 novembre 1914.

---

(1) Guignard. *Loc. cit.*, p. 553. Interdicimus ne in ecclesiarum nostrarum libris aurea vel argentea sive deargentata vel deaurata habeantur retinacula que usu firmacula vocantur : et ne aliquis codex pallio tegatur. *Consuetudines*, cap. XIII. *Loc. cit.*, p. 253.

(2) *Les Manuscrits de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Bonport conservés à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque de Louviers. Catalogue descriptif. Revue des Bibliothèques*, t. XVI, 349-340 ; XVII, 128-136 ; XVIII, 264-285 ; XIX, 171-187 ; XX, 137-155 ; — *Les manuscrits de l'abbaye de la Noe à la Bibliothèque nationale. Revue catholique de Normandie*, t. XVIII, 316-325 ; XIX, 199-208.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DU CANGE ET LA PHILOLOGIE ALLEMANDE

Voici déjà un nombre respectable de mois que la rive gauche du Rhin multiplie des notes et notices d'une sympathie plus que douteuse pour la rive droite. Auparavant nous constations simplement la froideur de nos rapports, l'indifférence pour nos travaux jointes à la franche admiration que nous inspirait la puissante organisation de leur enseignement ; si bien qu'avec la tendance générale à ne prêter qu'aux riches, nous répétions volontiers le mot de l'helléniste Alexandre, pour encourager l'étude de l'allemand : « Ces Allemands savent tout ! » exagération qui partait au moins d'un bon naturel. C'est une faiblesse d'esprit dont nous sommes affectés depuis plus de trois siècles. Lisez plutôt ce qu'écrivait en 1565 Fr. Bonivard dans ses « Avis et Devis des langues » p. 20 : « Les Français se montrent fort dissemblables des autres nations, et principalement à l'Angleterre, qui n'estime autre nation que la sienne, et chose bonne si elle n'est provenue de leur pays; et les Français estiment tellement les autres nations que la leur, et n'inventent jamais rien, mais s'aident des choses par les autres inventées ». (Paris, Didot, 1849).

Quand il plaît à la France de faire sentir son action par le monde n'est-ce pas le plus souvent au bénéfice d'autrui et avec ce noble désintéressement qui l'honore plus que les lauriers des champs de bataille, et demeure dans la longue suite des âges son meilleur titre à l'estime de l'humanité tout entière.

Peu à peu l'influence française fut caractérisée par les quatre mots que de grands in-folios prirent volontiers pour épigraphe : *Gesta Dei per Francos*. Ce que nos Pères aimèrent surtout à accomplir, ce furent les manifestations que l'esprit catholique multiplie pour l'Eglise sous toutes les formes. Cela entra si bien dans les habitudes de la nation qu'en 1648 le Père Cerisiers, aumônier de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Louis XIV, écrivait : « Le divertissement du roi ne peut être que de redresser les trônes abattus, et son unique plaisir que de les soutenir. »

L'Impérialisme artistique de l'Allemagne revendiqua la priorité de l'architecture gothique. Joli rêve en effet, mais éphémère, dissipé depuis plus d'un demi-siècle par les savantes études du Normand Alfred Darcel.

Ses plus beaux monuments sont-ils donc aujourd'hui en possession de l'estime universelle? On aimerait à les voir près d'atteindre à la perfection, mais ce n'est pas l'idée que nous en rapportent les voyageurs, ne fût-ce, par exemple, pour la Cathédrale de Cologne, que certains détails de perspective dont l'Abbé C. Maze fut peu satisfait, Que n'ai-je donc pensé à demander là-dessus à notre savant météorologiste une note de quelques lignes qui eût provoqué ici une intéressante discussion! N'est-ce pas le lieu d'ajouter qu'un des architectes les plus qualifiés de notre temps reconnaissait volontiers que l'Ecole des Beaux-Arts de Paris avait seule dignement couronné ses précédentes études.

L'une des œuvres les plus méritoires de l'érudition contemporaine est assurément l'admirable *Corpus Inscriptionum Latinarum* de Berlin. L'exécution typographique, un peu lourde peut-être, n'a rien qui décèle une inspiration française, mais le plan même de cette quinzaine d'in-folios conserve bien la marque de l'esprit français : car c'est à Paris qu'il fut à peu près élaboré dans le Comité dont le jeune secrétaire devait illustrer bientôt le nom d'Emile Egger.

Peu d'années après le grand public apprit que E. Dujardin venait de donner à l'Institut la curieuse série de ses Mémoires sur « les balles de Fronde ». C'était une réponse directe aux « stolidissimus » et autres aménités de la courtoisie tudesque. C'est que les injures, si grossières qu'elles soient, ne suppléent jamais une bonne raison. Ce qui est particulièrement amusant c'est qu'il reste à expliquer comment l'Allemagne prépare depuis trois siècles un supplément qui n'a pu encore paraître. Le grand travailleur à qui elle le destinait se fût-il jamais imaginé qu'il provoquerait une si longue suite de recherches?

Du Cange est surtout connu par son « Glossaire de la Basse Latinité ». C'est un inventaire des plus complets de l'ancienne Société. Aussi avant toute autre note ou dissertation les plus habiles ouvrent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur Du Cange, et la diversité des nuances empêche d'y tomber dans cette « abondance stérile » que Littré n'a pas toujours su éviter.

A comparer les trois in-folios de l'édition originale avec les dix forts volumes in-quarto des dernières impressions il devient évident que le mérite de l'ouvrage, tel que nous l'admirons aujourd'hui, revient pour une notable part à ses continuateurs, spécialement aux moines de Saint-Germain-des-Prés. L'illustre philologue amiénois eût été le premier à le reconnaître.

Mais le « Glossarium... Latinitatis » a un frère de taille plus modeste, le « Glossarium:.. Græcitatis » d'une rédaction plus parfaite que son aîné, autant du moins que permet d'en juger le minuscule épisode des études locales que voici :

M. l'abbé Emmanuel Auvray, professeur au Petit Séminaire du Mont-aux-Malades et diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes, reprenant l'édition de la Petite Catéchèse de Saint-Théodore Studite, commencée à Saint-Ouen de Rouen par nos deux Bénédictins normands dom Toustain et dom Tassin, y rencontra un mot nouveau. Il transcrivit la phrase et l'adressa à son « complice en grecquerie », comme parlait en riant l'abbé Cochet. — « Hum ! fit l'autre! et si ce mot n'a été employé qu'une fois?... Il y aurait bien Du Cange ! Mais les collections municipales sont fermées ! » Il restait quand même une providence aux travailleurs dans cette bibliothèque de l'Archevêché, que Monseigneur avait déjà fait ouvrir aux savantes explorations de Monsieur Delboulle. Voici donc Du Cange. Bonheur inespéré! il a bien le mot désiré; mais ce n'est que demi-satisfaction pour les jeunes hellénistes, car la citation est de Saint-Théodore avec indication précise. Fût-ce donc une référence unique, elle n'a pas su échapper à la sagace attention du grand lexicographe. Et ce qui achève d'émerveiller ses lecteurs, c'est qu'il reproduit le texte du IXe siècle et en fournit une fidèle interprétation.

La Petite Catéchèse fut couronnée par l'Association pour l'encouragement des Etudes grecques (prix 1000 francs) sur un élégant rapport dû, croyons-nous, à un membre de l'Académie Française.

Cette preuve tout à fait inattendue de la perfection de la rédaction de Du Cange ne date que d'une vingtaine d'années. Et depuis trois cents ans que les médiévistes allemands feuillettent le *Glos-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sarium... Græcitatis, combien n'ont-ils pas dû y relever d'additions à faire, donc que de supplementa ou d'addenda en projet pour la plus grande gloire des universités germaniques. Hé bien, non ! même après Mullach et autres, les choses sont toujours au même point et semblent ne pas devoir changer, si bien qu'un éditeur de Breslau s'est contenté d'une reproduction anastatique, au grand déplaisir de la librairie qui a vu ainsi l'ouvrage diminuer de près de moitié de sa valeur.

Comme correction typographique, on ne saurait souhaiter rien de plus parfait, puisqu'elle offre une reproduction mécanique d'une fidélité absolue. Mais au point de vue de l'utilité pratique du livre, c'est tout différent : dans son louable zèle à être aussi complet que possible, Du Cange entasse addition sur supplément. De sorte que pour être bien sûr qu'un mot lui manque réellement, il faut d'abord collationner plusieurs pages, et employer ainsi, souvent en pure perte, beaucoup de temps. L'inconvénient est irréparable.

Le monde ignore la réflexion mélancolique de Bossuet : « Le mal (ici-defectus) toujours inséparable des choses humaines » encore qu'elle réponde au dicton populaire : « La perfection n'est pas de ce monde », et qu'elle excuse en quelque façon les incorrigibles « chercheurs de la petite bête ». Admirons quand même avant tout le grand, le beau, le bien : ce sont les aspirations que Dieu a mises en notre âme. Le reste nous affligera toujours assez tôt.

Un mot encore : « Les Allemands, disait un jour le doyen d'une faculté, les Allemands sont un peuple qui a le privilège de ne pas être clair. » La phrase répétée plutôt par manière de plaisanterie fut aussitôt confirmée par cette remarque que les meilleurs ouvrages d'Outre-Rhin n'acquièrent toute leur renommée qu'après une bonne traduction française. Peut-être « le bon sens, ce roi du monde » eût-il suffi pour arracher à Letronne, cet illustre habitué de nos plages normandes, ce cri : « Non, le germanisme ne prévaudra pas ! » cri que ma thèse aimait à rappeler il y a quarante ans.

L'abbé A. Tougard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

BÉNÉDICTINS NORMANDS

AVEC MONTFAUCON

(*Suite.*)

Car pour dire pareillement un mot de ce que l'on remarque ici à Saint-Vandrille ; l'attitude du Christ en la grande Croix posée sur notre Jubé est très bien imitée d'après nature par cela même qu'il n'y a point de siége en cette Croix : les bras ne sont pas comme les représentent les malhabiles peintres et sculpteurs, quasi en droite ligne ; mais par l'habileté du sculpteur la pesanteur du corps fait que le tout, les bras, le tronc du corps et le reste comme votre Révérence peut l'imaginer, est très bien représenté, en un mot, cette attitude est beaucoup plus parfaite que celle de l'Estampe, pointée, de Le Brun, que votre Révérence peut avoir : je souhaitterois sçavoir dessiner. Je dessinerois, outre le dit Crucifix, ce groupe de 13 figures en sculpture, d'un beau travail, faites d'une seule pierre, qui composoit autrefois le Rétable de la chapelle de Sainte Anne dans notre grande Eglise, et qu'on a transporté en une autre des 4 églises de ce Monastère dite Cailloüville. Ces figures, 5 des quelles sont quasi de hauteur humaine, mais plusieurs assises, sont sainte Anne apprenant à lire à la Sainte Vierge : La Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux, lequel embrasse une croix assez grande ; la mère des 2 apôtres saint Jacques et saint Jean avec ses 2 dits enfans encore fort petits ; Marie sœur de la Sainte Vierge avec ses 4 petits enfans, dont 2 ont été Apôtres, et 2 du nombre, dit-on, des 72 Disciples : le tout est surpassé, au milieu en derrière, par la figure d'un homme qui paroit seulement depuis la poitrine, laquelle figure doit être de saint Joseph, ou de saint Joachim. Ce groupe d'Images est placé, et fort mal placé sur le pavé de la dite Eglise,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

où les Enfans et gens sans discrétion les gâtent par des mutilations jusqu'à avoir décolé et emporté la belle tête du divin Enfant. Et j'en demeure là car toutes les autres Images, en si grand nombre autour de la dite Eglise, qu'on dit que tous les saints du Paradis y sont, quoique la plupart soient même des Mystères de notre Seigneur presque toutes ces figures, dis-je, ne sont que le travail d'un Apprenti ou très mal habile sculpteur, avec quelque erreur de celles qui sont ordinaires à ces sortes d'ouvriers et aux Peintres : car on n'auroit pas dû représenter la Sainte Vierge en un lit dans l'étable, tenant d'une main le divin Enfant tout nud, par un bras hors ce lit, pour le faire échauffer par l'haleine du Bœuf et de l'Ane. Les bonnes gens ont appelé cette figure sainte Péresse, ou Paresse. Le dit lit ou couche n'est pas représentée comme de bois travaillé par un Menuisier, mais clissée grossièrement comme une claye. La dite erreur peut bien être de plus de 400 ans. Il me semble qu'il faudroit que les Peintres, les Sculpteurs, les Graveurs, les Brodeurs (l'on a ici une chappe dans le chaperons de la quelle on voit un chapelet à la ceinture du Diable qui tente notre Seigneur), les Brodeurs donc et semblables ouvriers devroient avoir Approbation des supérieurs Ecclésiastiques avant d'exécuter leurs desseins de choses de la Religion comme il en faut avoir pour les livres ; et que cela auroit dû être ainsi dès que dans le christianisme on a commencé à faire des livres et des représentations de quelque manière que çait été : on ne verroit point mille erreurs ni tant de grotesques fort indécents dans les lieux saints, entre-mêlez quelquefois parmi les plus vénérables Monuments. La dite Loi auroit empêché beaucoup d'historiettes fabuleuses, qui quelquefois ont eu leur origine dans quelques représentations Hjeroglyphiques, qu'il auroit fallu ne point admettre ou bien en donner toujours l'intelligence par quelque inscription ; par exemple le Christophorus, ou Saint Christofle prétendu un géant qui etc., que tout le monde sçait, mais la plûpart avec erreur, et dont je vous envoierois une belle Miniature dans l'attitude décrite en quelques vers d'un hymne raportez par Baronius en ses notes, sur le Martyrologe Romain au 25e Juillet, et dans ce qu'il dit qu'il ne sçait que en dire ; quod pertinet ad giganteam staturam etc., quid dicam non habeo. J'envoierois, dis-je, à votre Révérence cette belle représentation, si elle ne faisoit pas l'un des feüillets en velin, de très belles Heures manuscrites, où il y a bon nombre de Miniatures,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jusqu'aux marges qui en sont toutes chargées, et où l'or bruni n'est pas plus épargné que dans le corps des pages : on n'auroit pas pû faire de plus belles heures pour une Reine. Il me paroit par l'écriture et par les habillemens des Personnages, que ce livre de Prières doit avoir plusieurs siècles : La Poulaine y est en usage, ainsi il peut avoir 300 ans. Mais ces Heures ne sont pas avant l'histoire fabuleuse du Docteur de Bourges, représentée en l'une des vignettes aux marges de ces Heures, et imaginée par allusion aux Armoiries de l'université de Bourges, qui contiennent une Image de Sainte Anne assise dans une chaise, apprenant à lire à la Sainte Vierge (c'est là aussi la 1re Miniature des dites Heures au bas du premier feuillet, où il y en a encore quelques autres, après celles des 12 signes du zodiaque dans le Calendrier, et de 12 Hjeroglyphes, un a chaque fol. recto, dont cependant il en manque deux, les mois Mars et Avril). Un Approbateur de desseins n'auroit point admis ou permis le sus dit Grotesque dans un livre de Piété ou de Prières. Pour revenir à Saint-Christofle (après encore ce mot, que la sus-dite Loi, quoique faite fort tard, seroit digne des Prélats, et très digne d'être autorisée par les Souverains comme les Approbations des Livres) pour ce qui regarde, dis-je, Saint-Christofle, je puis dire quelque chose de plus positif que Baronius : j'ay eu beaucoup de fois entre les mains à Saint Taurin d'Evreux un Reliquaire dans lequel on voit l'une des Mâchoires du dit Saint Martyr, la quelle y est que d'une grandeur fort commune et médiocre. La figure gigantesque du même saint, ou plutôt ce symbole, inventé peut être longtems avant la naissance du Saint romain, et qu'on représentoit à l'entrée des Eglises, est, comme en bien d'autres, dans notre sus dite Eglise de Caillouville. Elle me paroit avoir environ douze pieds de hauteur. C'est bien moins qu'à Notre Dame de Paris. J'ay l'honneur d'être avec respect.

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très affectionné Confrère fr. Abraham feray M. B.

à Saint Vandrille ce 24 juillet 1725.

(Montfaucon. Correspondance. Ms. Fr, 17706, fol. 192).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PAX CHRISTI

— AU RÉVÉREND PÈRE
DOM BERNARD DE MONTFAUCON

Mon Reverend Père

Après avoir attendu longtemps quelque chose du Bec qui n'est pas encore venüe, je me hate d'envoier ce petit Rouleau à votre Reverence (sans sçavoir portant (*sic*) quand elle pourra le recevoir,) afin qu'elle puisse faire ses diligences par rapport à M. le Prince d'Yvetot. L'honnête homme dont je parle (en la page 9 du cahier) au sujet de la chasse de nôtre-Dame de Roüen, étant mort depuis quelques mois, j'attends une Réponse d'autres Personnes qui ont été présentes à l'ouverture de cette chasse. Votre Reverence après avoir lu le premier article de ce petit cahier, prendra la peine de lire en même tems le dernier à la page 19 et le bas de la pag. 17.

Si lorsque votre Reverence aura fait tirer des Planches du Crucifix d'Adam, elle veut bien avoir la bonté de m'en envoier une par une personne que je luy adresseray, ou par quelque occasion qu'elle pourroit trouver, je lui en seray fort obligé ; et si elle y en veut joindre d'autres, j'en auray de la reconnaissance à proportion. J'ay l'honneur d'être

Mon Reverend Père,

Votre très humble et très affectionné Confrere fr. Abraham feray M. B.

A Saint Vandrille, ce 25 février 1726.

Montfaucon — Correspondance — Ms. Fr. 17706, fol. 196.

PAX CHRISTI

— AU RÉVÉREND PÈRE
DOM BERNARD DE MONTFAUCON

Ce nouveau petit cahier M. R. P. commencera par la
Description du cloître de l'Abbaye de Jumièges

Ce cloître n'est pas quarré en son assiette, quoique très bien voûté avec des culs de lampes à chaque arcade en chacune

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

desquelles il y en a 4 et un 5e plus petit au milieu des quatre en quelques arcades ou quelqu'autre petit ouvrage en sulpture (1) aux autres arcades.

On peut dire que c'est le plus bel ouvrage de la Congrégation. Il a 26 arcades, et 15 pieds de hauteur sur 12 de largeur. Chaque arcade à deux jambages qui font trois passages pour entrer dans le Préau. Le haut de l'arcade est ouvragé à feüillages et bien percé : aux gros pilliers qui divisent les arcades il y a des statues ou figures d'un pied et demy de hauteur; ce sont des Apôtres, des Martyrs, Confesseurs et vierges, et des Instruments qui ont servi à la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.

D'un côté du cloître (2) est le chapitre. De ce même côté proche la porte de l'Eglise, est dépeinte la Restauration du Monastère faite par Guillaume de Longue-Epée 2e duc de Normandie; on y voit aussi dépeint le Duc qui y introduit les Religieux avec leur Abbé Martin que sa sœur Gerlotte (3) comtesse de Poitiers avoit tirez de l'Abbaie de saint Cyprien de Poitiers : ce côté du cloître a 19 toises un pied qui font 115 pieds à 6 pieds la toise.

Le côté du cloître qui est le long de la nef de l'Eglise a 14 toises 1 pied, qui font 96 pieds de longueur. Contre la muraille il y a 6 tables de cuivre en trois quadres, où est en vers latins La Destruction du Monastère, sa fondation et sa restauration. C'est de

---

(1) C.-A. Deshayes dit, dans son *Histoire de Jumièges :* « La majeure partie des piliers et colonnes qui soutenaient les voûtes, était sculptée à jour, et le haut des voûtes, au croisement des nervures qui les soutenaient, était orné de pendentifs ou culs-de-lampe, les uns sculptés en filigrane, et les autres offrant la représentation d'anges, de saints, de fruits, de fleurs et d'autres objets d'un travail très estimé. »

(*Hist. de l'abbaye royale de Jumièges*, p. 191.)

(2) Il est regrettable que M. Roger Martin du Gard dans son *Étude archéologique des ruines de l'Abbaye de Jumièges* n'ait pas eu connaissance de ces lettres de dom Abraham Féray, sa description du cloître en aurait été de beaucoup plus intéressante. C. A. Deshayes, dans son *Hist. de Jumièges* (Rouen, F. Baudry, 1829, in-8°, p. 191) avait résumé la représentation de quatre fresques qui existaient encore peu de temps avant sa publication.

(3) Gerloc ou Adèle, sœur de Guillaume dit Longue-Epée, avait épousé en 927, Guillaume, surnommé Tête d'Etoupes, comte de Poitiers, puis duc de Guyenne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'ouvrage du R. P. B. L'Anglois Prieur. De ce même côté proche la porte de l'Eglise sa destruction est dépeinte.

Le côté du cloître qui va de la Porte du Monastère au réfectoir est de 17 toises 1 pied, qui font cent trois pieds. De ce côté proche la porte du réfectoire est dépeinte la célèbre vision de saint Aicadra (1), où il vit l'Ange, qui lui déclara la volonté de Dieu sur la moitié de ses 900 Religieux qui étoient sous sa conduite, qui devoient aller au ciel dans trois jours.

Le côté du cloître le long du réfectoir a 16 toises 1 pied, qui font 97 pieds de longueur. De ce côté contre la porte qui conduit à la cour de la cuisine sont dépeints les Enervés où ils paroissent enchainez devant le Roy Clovis et sainte Bathilde (2) assis dans un Trône ayant à leurs côtéz deux Juges. Ces Enervés sont aussi dépeints en présence de saint Philibert, qui les reçoit au sortir du vaisseau où ils étoient.

Si le *Pendent interrupta opera* doit, ou devoit avoir lieu dans l'ouvrage des anciens Monumens, je diray que le *Jacent interrupta opera* y auroit au meme tems autant de droit; Je m'explique.

Abbé Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

(*A suivre.*)

---

(1) Saint Aicadre 2e abbé de Jumièges gouvernait, vers 684, ses 900 religieux servis par 9 500 domestiques; 442 moines furent frappés
Cf: *Hist. de Jumièges*, publiée par l'abbé Julien Loth, t. II, p. 49-53.

(2) Leur personnalité a été très controversée. Les uns ont cru qu'ils étaient fils de Clovis II et de sainte Bathilde, les autres, fils de Carloman; enfin dom Simon Dubust, auteur de l'Histoire de Jumièges, publiée par l'abbé J. Loth, affirme qu'il s'agit de Tassillon et Théodon, ducs de Bavière, morts à Jumièges (T. I, p. 94 et suiv.). H. Langlois, dans sa dissertation intitulée : *Essai. sur les Énervés de Jumièges* traite cette légende de fabuleuse, tandis que M. Emile Savalle le réfute dans sa *Chronique des Enervés*, écrite en 1868.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Authiaume, aumônier du Lycée du Havre ;
Eu : M. le chanoine Legris.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. l'abbé Em. Sevestre.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Quettreville et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lo.

ORNE : M. l'abbé Desvaux, curé de Saint-Pierre de Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne.

PARIS : M. Etienne Deville, Conservateur à la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie.

* * *

1947. — SOCIÉTÉ LIBRE D'EMULATION, DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA SEINE-INFÉRIEURE. Rouen, Lainé, 1914. in-8. Allocution prononcée, le 1er juin 1913, par M. Pivain. 13 pp.; — Rapport au nom de la Commission des médailles et récompenses, par M. Ed. Duveau, 5 pp., grav.; - Rapports sur le concours Noël de la Morinière, sur le prix Bouctot, sur les cours publics professés par la Société, sur le prix de haute moralité Alf. Pimont et Dumanoir, etc.

1948. — L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX. LXXe vol. (2e sem. 1914) ; col. 147 : Le Hideux [famille du pays de Bray] ; — col. 161 : où naquit Maupassant ? ; — Col. 170 : Séez, Sées.

1949. — ANQUETIL (Edgard). Manifestation en l'honneur de M — à l'occasion de sa nomination au grade de Chev. de la Légion d'honneur. Rouen, Lainé, 1914, in-4°, 23 pp. portr.

1950. — AUGUAISE. Almanach Paroissial, d' —, 1915. Nos héros : le capitaine André Fleury et le brigadier Armand Robert, par l'abbé L. Tabourier ; — Auguaise en 1870-71, Mesnil-Bérard et Brethel ; *par le même*, l'Orne pendant la guerre, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1951. — Bayeux. Les hôpitaux de —, *Sem. Rel. de Bayeux*, 8 et 14 novembre.

1952. — Bertin. (P. E). Généalogie de l'une des plus anciennes et des plus honorables familles de cultivateurs du départ. de l'Eure; Brionne, Amelot, 1914, in-8°, 123 pp., portr.

1953. — Bonnenfant (Abbé E.). Les Séminaires normands du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle. Paris, Picard, 1915, in-8° de XXXIII-515 pp.

1954. — Castelnau. Documents sur la baronnie de — de Bretenoux, par M. le Vicomte de Lavaur de Sainte-Fortunade [La famille de — était alliée avec les Rochechouart, les Rouxel de Médavy, etc.], à suivre. *Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de la Corrèze*, t. XXXVI, p. 101-136, grd in-8°.

1955. — C [haix] d'E [st]-A [nge]. Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e^ s., t. XII; Cos-Cum. Evreux, P. Hérissey, in-8°, 483 pp.

1956. — Clément (Abbé). Autour de notre clocher [Pierre Godin, curé et maire de la Selle, *Le petit Semeur de Saint-Antonin-de-Sommaire*, mai 1914; — Vente de biens nationaux, *id*, juillet.

1957. — Colette (Mère). *Bull. Rel. de Rouen*, 28 novembre.

1958. — (Corneille). Les chefs de chœur [Corneille, Molière, Racine, Boileau], par M. Bernardin. Paris, Rieder, 1914, in-16, 347 pp. 3 fr. 50.

1959. — Déchelette (commandant), † au champ d'honneur. *Le Courrier de l'Eure*, 15 octobre; *Sem. Rel. d'Evreux*, 24 octobre.

1960. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen*, (édition A) : L'Oriol du logis des Caradas, 9 décembre; — Le peintre Alph. Lecomte, † le 14 octobre à Godat, 14 décembre; — Le drapeau anglais [Gisors], 14 décembre; La rue des Blatiers à Darnétal 16 décembre; — Noël anglais à Rouen en 1418, 23 décembre — Un Ms rouennais à Louvain, retrouvé et sauvé, 27 décembre; — Charles Joret, † âge de 86 ans, membre de l'Institut, 29 décembre.

1961. — Duval (Louis). Les derniers jours de quelques uns des Monastères de l'Orne [Alençon, Argentan, N.-D. de Silli-en-Gouffern, Almenèches]. Alençon, 1914, in-8°, 28 pp.

1962. — Eure. Les Allemands dans l'Eure en 1870 (*suite*). *Le Courrier de l'Eure*, 7, 14, 21 et 28 novembre, 17 décembre; — Les Prussiens dans l' —. Combat de Guichainville [3 décembre 1870]. signé E. G., id. 5 décembre.

1963. — Fossey (Abbé J.). L'art religieux dans les diocèses de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rouen et d'Evreux (suite), *Sem. Rel. d'Erreux*, novembre 14 et 21, décembre 5 et 12.

1964. — Fuzet (Mgr) au Hâvre. *Bull. Rel. de Rouen*, 14 novembre. — Lettre de Mgr — à ses prêtres et séminaristes soldats, *id*, 19 décembre.

1965. — Gayraud (Abbé), † ancien curé de Veulettes, *Bull. Rel. de Rouen*, 14 novembre.

1966. — Glos-la-Ferrière. Courses de Glos (*suite et fin*), par H. R. *L'Echo Parois. de* —, décembre, [octobre et novembre ne nous sont pas parvenus].

1967. — Havre (Le) en 1914, ouvrage publié à l'occasion de la 43e session de l'Assoc. Franç. pour l'avancement des sciences. Le Hâvre 1914, in-16, VII, 339 pp., avec gravures et plan.

1968. — Hulmel (Abbé). Après la conversion des Normands : Fondations nouvelles d'Abbayes et de Prieurés, etc. *Sem. Rel. de Coutances*, 10 et 17 décembre (*fin*).

1969. — Julien (Abbé), archiprêtre du Hâvre. Allocution prononcée au service funèbre le 23 août 1914. Le Havre, 1914, in-12, 13 pp ; — Allocution prononcée le 12 novembre. Le Havre, 1914, in-12, 16 pp.

1970. — Lassus (Augé de —) auteur d'une biographie de Boieldieu, *Journal de Rouen* (A), 23 décembre.

1971. — Lefebvre (Chanoine Pierre), † archiprêtre de Louviers, *Le Courrier de l'Eure* 19 et 21 novembre ; *La Sem. Rel. d'Evreux*, 28 novembre ; *Bull. Parois. de Louviers*, décembre.

1972. — Lenoir (D). Notice nécrologique sur Ch. Tellier, Rouen, Lainé, 1914, in-8°, 21 pp. port. Cf, nos 1246, 1401; — Notice nécrologique sur Richard Waddington, Rouen, Lainé, 1914, in-8°, 27 pp. portr.

1973. — Mainneville. Le château de — [quelques dépenses d'intérieur; le fief des Margottes. Signé E. T]. *La Paroisse de Saint-Pierre de* —, 15 juillet.

1974. — Marx (Jean). Guillaume de Jumièges *Gesta Normannorum Ducum* Ed. critique. Rouen. Lestringant, 1914, in-8°. XLIII-418 pp. [Publ. par la *Soc. de l'hist. de Normandie*].

1975. — Mauss (Christophe-Edouard), architecte, né le 18 mars 1829, † à Mont-Saint-Aignan, *Journal de Rouen*. (A), 23 décembre.

1976. — Muraire, peintre-verrier à Evreux, † au champ d'honneur, *Le Courrier de l'Eure*, 10 novembre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1977. Neubourg (Eure). Les Prussiens au — en 1870-1871, par François Ozanne, *Journal du Neubourg*, 25 novembre.

1978. — Panel (Chanoine) ancien curé de Saint-Etienne des Tonneliers, *Journal de Rouen* (A) 17 novembre et *Bull. Rel. de Rouen*, 28 novembre.

1979. — Pivain (A), notice nécrologique de M — † Président de la Soc. lib. d'Emulation, Rouen, Lainé, 1914, in-8°, 20 pp. portr.

1980. — Poussier (A). Notice biographique sur Lemoine (Jacques-Antoine-Marie) peintre, miniaturiste (1751-1824). Rouen, Lainé, 1914, in-8°, 11 pp.

1981. — Roland (Mme). Nouvelles lettres inédites de — par C. Perroud. *Amateur d'autographes*, juillet 1914.

1982. — Rotz (R. P. Marc de —) † missionnaire apostolique, né à Bayeux en 1840, *Sem. Rel. de Bayeux*, 20 décembre.

1983. — Rouen. S. E. le nonce Apostolique de Belgique à Rouen pendant les fêtes de la Toussaint, *Bull. Rel. de Rouen.*, 7 novembre; — Le coq de la cathédrale (G. D). *Journal de Rouen* (A), 16 et 23 novembre.

1984. — Saint (Abbé), curé de Campigny, † à l'hopital de Fismes, *Sem. Rel. de Bayeux*, 15 novembre.

1985. — Saint-Wandrille. Des nouvelles de l'Abbaye de —. *Sem. Rel. de Bayeux*, 13 décembre et *Bull. Rel. de Rouen*, 12 décembre.

1986. — Seine-Inférieure. Localités citées dans la vie de saint Laurent, archevêque de Dublin : Arques, 173; Avesnes, 165, XXXIV; Eu, 155, XII, 162, 167, 169, 170, 176, 177, 178, 180; Blangy-sur-Bresle 164, 166; Canville 175; Chantepie 171; Criel 179; Dieppe 172; Guerville 165; Heudelimont 169; Longroy 174; Louvicamp 179; Monchaux 175; Pucheruin 173; Puisenval 175; Rouen, multiples citations; Saint-Léger-au-Bois 173; Sauroy 170; Septmeules 174; Le Tréport 168, 169, 171, 179. *Analecta Bollandiana*, t. XXXIII, fasc. II. Paris, A. Picard, 1914, gr. in-8°; — Bulletin du Comité de la Seine-Inférieure pour la recherche et la publication des documents économiques de la Révolution Française, t. I, Rouen, Lainé, 1914, in-8°, XXXV-212 pp.

1987. Vatimesnil. — (M. de). Lettre de — : La Révolution de 1830, par un ministre de Charles X, *Amateur d'autographes*, juillet 1914.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1988. — VERNETUIT (Abbé), † archiprêtre de Neufchâtel, *Bull. Rel. de Rouen*, 7 novembre.

1989. — VÉRON (R. P.), par Pierre Gourdon, *Le Correspondant* 25 novembre. Le *Bull. Rel. de Rouen* et le *Journal de Rouen* lui ont également consacré un article.

1990. — VIARD (Abbé), † curé de la Gaillarde, *Bull. Rel. de Rouen*, 19 décembre.

1991. — VIRE. AU PAYS VIROIS. Août 1914, n° 18. *Note sur la démolition du château de Vire*, par V. Hunger. p. 169-177; — *Notes sur l'abbé Sonnet de la Milousière* 1761-1849, (*suite*), par Georges Roger, p. 178-182; — *Mémoires pour servir à l'histoire de Vire*, par R. Heurtevent, p. 183-192.

Indications spéciales par département

CALVADOS : 1951, 53, 55, 82, 84, 91.

EURE : 1952, 53, 54, 55, 56, 59, 60, 62, 63, 71, 73, 76, 77, 81, 87.

MANCHE : 1953, 55, 68.

ORNE : 1948, 50, 53, 55, 61, 66.

SEINE-INFÉRIEURE : 1947, 48, 49, 53, 55, 57, 58, 60, 63, 64, 65, 67, 69, 70, 72, 74, 75, 78, 79, 80, 83, 85, 86, 88, 89, 90.

Le Gérant : G. POUSSIN.

Evreux. — Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

JEAN LORET DE CARENTAN

OU

LE POETE CHRONIQUEUR AU XVII^{e} SIÈCLE

(Suite et fin).

IX. — L'opinion sympathique à Loret

On avait remarqué dans le poète-chroniqueur une grandeur d'âme qui le rendait inaccessible à tout sentiment d'amertume ou d'acrimonie. C'est ce qui lui valut les sympathies du public, à l'occasion de la mort d'un de ses homonymes. Il put s'en féliciter avec un accent de sincère modestie :

Un nommé Loret comme moy,
Officier du frère du Roy,
Etant tué par malencontre,
Le bruit de sa funeste mort
Dans Paris se répandit fort
Que pluzieurs, par erreur extresme,
Eurent peur que ce fut moi-mesme
Et gens, presque, de tous métiers,
Et gens, quazi, de tous quartiers,
Tant des fauxbourgs que de la ville,
Sont venus dans mon domicile
Se réjouir, de bonne foy,
De ce que ce n'étoit pas moy.
Ainsy, dans cette concurrence,
(Au moins j'y voy de l'aparence),
Il me semble qu'il m'est permis
De croire que j'ai des amis
Toutefois, lecteurs bénévoles,
Sans vous conter des fariboles,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je vous jure, avec vérité,
Que ce n'est point par vanité
Qu'en cette prézente écriture
Je parle de cette aventure,
Mais par un témoignage exprès.
Pour faire savoir loin et près
Et mesme à ceux de ma patrie,
Qui s'apelle Basse Neustrie,
Que je suis encore vivant
Malgré le bruit de cy-devant (1).

CHAPITRE III

L'ŒUVRE DE LORET

On l'a fort bien dit : « si le génie se mesurait à l'aune, Jean Loret serait le plus célèbre poète du XVII^e siècle » (2). Il a écrit quatre cent mille vers, et il est à croire que les rimes de Corneille, de Racine et de La Fontaine, si une statistique patiente les additionnait, ne parviendraient pas à faire un total aussi imposant. Cinquante deux fois par an, pendant quinze ans, il versifie une épître dans le mètre alerte de l'octo-syllabe, familier à Scarron, et il y racontait tout ce que voyaient ses yeux et entendaient ses oreilles.

On cherchait la lettre du 16 septembre 1656. En vain on avait compulsé manuscrits et bouquins pour retrouver cette missive que de doux entêtés recherchaient quand même, M. Henri Masson l'a enfin retrouvée chez un libraire de Francfort. Cette lettre, il est vrai, n'offre pas un intérêt particulier, mais elle est bien dans la manière de Loret, et elle nous le montre tel qu'il mérite d'être connu, tel que ses autres épitres nous l'avaient dépeint : alerte et avisé, toujours aux aguets et aux écoutes, prêt à violer toutes les

---

(1) *La Muze histor.* Livre XIV, lettre XXVIII, juillet, 1663.
(2) *Le Gaulois*, 19 novembre 1905.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

consignes, pour décrire une fête, une catastrophe, prêt à éluder tous les obstacles pour parvenir jusqu'à une reine qu'il veut interwiever. Poète, il fut un vrai reporter ; épistolier, il eut un tempérament de journaliste, selon la définition d'aujourd'hui, au temps de Bossuet et du vainqueur de Namur.

La collection complète de la *Gazette* comprend sept cent cinquante numéros, qui contiennent près de quatre cent mille vers, du style le plus négligé et le plus naïf, quelquefois même burlesque. De mars 1650 où il commença cette *Gazette*, à mars 1665, où la mort lui coupa la rime, il ne manqua pas d'accomplir la tâche qu'il avait acceptée, et au recueil de sa muze historique, il ne manque que les lettres empêchées par les exigences de la piété en Semaine Sainte.

Nous exposerons successivement son titre, ses qualités, ses défauts, sa bibliographie et son influence.

Titre. — Les lettres de Jean Loret restèrent longtemps sans titre ; elles portaient simplement en tête la suscription : « A Son Altesse Mademoiselle de Longueville ». Vulgairement, on les appela dès le commencement la *Gazette burlesque*, parce qu'elles rapportaient ce qui se passait en style plaisant et agréable.

L'auteur laissa quelque temps aux bons esprits le choix du titre qu'ils désiraient donner à son ouvrage, et pour montrer que sa première pensée n'avait été que de les adresser à la princesse de Longueville, il les appela *Lettres en vers*. Par là seulement il prétendait leur donner un nom convenable, mais il les distinguait de certaines autres compositions en forme de *Gazette*. Enfin quand les *Lettres* furent réunies en volume, ce fut sous le titre de La Muze historique, *ou Recueil des Lettres en vers contenant les nouvelles du temps, écrites à Son Altesse, Mademoizelle de Longueville par le sieur Loret* (4 mai 1650, 28 mars 1665, 16 livres en 3 volumes, in-folio).

Chaque lettre porte un titre plus ou moins bizarre. La première est appelée *Fondamentale*, non sans raison, puisqu'il y rend compte de la manière dont il fut amené à composer cette série de lettres rimées pour Mlle de Longueville. Les autres sont intitulées : *mystique, champêtre, mélancolique, innocente, sincère, travestie, niaise, enjôlivée, radoucie*, etc. Le distique de la fin donne ordinairement la date de la lettre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qualités. — Les vers de Loret sont abondants et faciles, spirituels et naïfs, burlesques, mais pleins de bon sens, libres, mais non effrontés, empreints toujours d'un profond respect pour la vérité.

Ce qui est de plus à louer, ajoute son éditeur, quoique les sujets soient quelquefois assez facétieux d'eux-mêmes, et semblent lui donner une certaine liberté de parler, il s'est tellement réglé, que l'on n'y voit point de paroles licencieuses, ni de mots à deux-entendre qui puissent offenser la pudeur des dames et des plus sévères esprits ».

La *Muze historique* a une valeur documentaire incontestable. On y trouve consignés, souvent même racontés avec esprit, tous les faits remarquables, politiques, littéraires, religieux, industriels même, pour une période de quinze années remplie d'événements de toute nature. Bruits de la ville et de la Cour, entrées princières, fêtes publiques, festins royaux, représentations théâtrales, bals et ballets à la Cour et chez les grands seigneurs, naissances, mariages et morts illustres, nouvelles littéraires, apparition de livres, nouveaux sermons des prédicateurs en vogue, curiosités de tout genre, mystères de la ruelle, voire même de l'alcôve, Loret tient note de tout, révèle tout et décrit tout dans ses vers.

Il est par dessus tout un gazetier véridique. La forme toujours plaisante ne sait point abuser. Aussi le bonhomme est-il fidèle, chaque fois qu'il a mis en circulation un faux bruit, à se rectifier lui-même. Il s'était fait l'écho d'un bruit qui avait couru de la mort de Corneille. Il l'enregistre dans sa *Gazette* :

« Par je ne sais quels colporteurs
Un de nos plus fameux auteurs
Fut occis dès l'autre semaine
C'est-à-dire, ils prirent la peine
De crier partout son trépas
Quoique défunt il ne fût pas.
Cet auteur est Monsieur Corneille
Qui du Parnasse est la merveille,
Dans la France fort estimé
Et surtout beaucoup renommé
Pour ses beaux poèmes comiques,
Mais encor plus pour les tragiques,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Par lesquels il a mérité
De vivre en la postérité,
Dès le temps de ce prince auguste
Que l'on nomme Louis le Juste
Divin génie, esprit charmant,
Rare honneur du pays normand
Mon illustre compatriote. »

Le bon gazetier est tout heureux d'apprendre que le bruit de cette mort n'était pas fondé :

« Mon âme est aujourd'hui ravie,
De te restituer la vie. »

Ses mérites coutumiers sont la vivacité, la bonhomie de l'expression, le choix heureux du détail pittoresque.

Défauts. — Quelque circonspect que dut être le chroniqueur dans un ouvrage adressé à une femme, on ne laisse pas que de rencontrer de temps à autres quelques pièces qu'il appelle gaillardes, nous disons nous, tant soit peu graveleuses, qui effaroucheraient la pudeur de notre siècle collet-monté. Le poète va jusqu'à la familiarité dans l'expression.

Nous appellerions aussi volontiers Loret le premier thuriféraire des princes et des grands personnages de son temps. Il est bon d'être bienveillant, mais il ne convient pas de tenir toujours la cassolette fumante en l'honneur de ses héros. Les éloges du poète ont donné dans ce travers.

Bibliographie. — Les lettres de Jean Loret ne furent pas dans l'origine destinées à la publicité. C'était pour plaire à la princesse de Longueville qu'ayant de la facilité pour faire des vers, il se mit à rimer ce qui se passait chaque semaine. Son travail fut assez heureux pour divertir ceux à qui il était communiqué ; mais il n'y avait alors qu'une copie qu'on se passait de main en main. Plus tard les copies manuscrites se multiplièrent pour satisfaire la curiosité de plusieurs personnes de considération.

Mais l'auteur s'aperçut bientôt que les copistes faisaient faute sur faute. D'autre part ses lettres avaient eu le sort de tout ce qui a du succès : les plagiaires s'en étaient emparés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Des débiteurs de faux papiers
Pires cent fois que des fripons
Faisaient imprimer ses gazettes
Sans craindre ny loi, ny syndic
Pour en faire un lâche trafic. »

Enfin pour comble de malheur, son copiste tomba malade. Toutes ces considérations l'engagèrent à livrer les lettres à l'impression. La première qui fut imprimée est celle du 29 septembre 1652. Les précédentes ne parurent qu'en 1656 en un volume in-4°, par Ch. Chenault, imprimeur bien connu des bibliophiles, auquel Loret avait cédé le privilège qui lui avait été acccordé le 19 mars 1655.

C'est de ce volume que le gazetier écrivait le 8 avril 1656 :

« Mon imprimeur, présentement,
En débite publiquement
Le coup d'essay, le premier livre
Où l'on voit mon portrait en cuivre,
Lequel, au rapport de maints yeux,
Ne me ressemble pas des mieux;
Or le susdit livre s'achette
En la rue de la Huchette,
Au bout d'en-bas et non d'en-haut;
L'imprimeur s'appelle Chenault,
Qui par justice et conscience
Réglant le prix à la dépense,
Raizonnablement le vendra,
En achète donc qui voudra. » (1)

Une nouvelle édition de cette première année parut dans le format in-folio en 1658, et enfin les deux premières années furent réunies en 1659.

« Outre la réimpression en trois volumes in-folio, on trouve dans les Bibliothèques des collections plus ou moins nombreuses des lettres originales portant encore pour la plupart les marques de leurs plis.

Elles sont, comme la réimpression in-folio, à deux colonnes;

(1) *La Muze histor.* Livre VII, lettre XV, avril 1656.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais les lignes sont plus ou moins espacées, les caractères plus ou moins forts, selon que la verve de Loret avait été plus ou moins féconde. L'imprimeur s'arrangeait de manière à terminer toujours au bas de la troisième page, afin de laisser la quatrième page blanche. Il faut croire qu'on envoyait la lettre sous bande ou sous enveloppe, car on ne voit pas de nom tracé sur la quatrième page d'un seul exemplaire : une seule des lettres, conservées à la Bibliothèque nationale, du 16 octobre 1656, porte la souscription manuscrite suivante : *Pour Monseigneur le Cardinal.* » (1).

En 1857, MM. J. Ravenel et de la Pelouze ont entrepris une édition de *La Muze historique* de Jean Loret. (Paris, chez P. Jannet, grand in-8° à 2 colonnes). Mais il n'a paru que le premier volume de cette édition.

Dans ce travail, les éditeurs se sont appliqués à restituer le plus possible le texte original, défiguré volontairement par Loret lui-même (2).

Lors de la réunion de ses lettres en volumes, l'auteur avait dû jeter, par prudence, des voiles, souvent fort épais, sur un grand nombre de figures de son musée historique. Les savants auteurs dont nous parlons se sont appliqués à faire disparaître ces voiles c'est-à-dire à donner la clef de tant d'énigmes aujourd'hui presque indéchiffrables, et a restituer ainsi le texte original dans toute sa vérité.

M. Ch. L. Livet a fait paraître en 1877-1878 la continuation de l'édition précédente. Cette nouvelle édition se compose de 4 volumes, en y comprenant le premier, daté de 1857, de MM. Ravenel et de la Pelouze, et les autres donnés par M. Livet à Paris chez Daffis, soit ensemble 4 vol. in-8° à 2 colonnes, 1857, 1877-1878. Mais il est à désirer qu'un bibliographe ajoute à cette édition une table, qui faciliterait les recherches.

« Dans une vente M***, en 1839, le volume de 1650, in-4°, aux armes de Mazarin a été vendu 10 francs, et les trois volumes in-folio, aux armes de Mme de Pompadour, 112 francs : ce n'était pas, à beaucoup près, ce que valaient ces rares exemplaires, qu'on payerait aujourd'hui quatre ou cinq fois autant.

(1) Hatin. *Bibliographie de la presse périodique française.* Paris 1866, in-8.

(2) *Constitutionnel*, 12 décembre 1857.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous avons dit que « des débiteurs de faux papiers, d'audacieux bélistres » faisaient imprimer les lettres de Loret, alors qu'elles circulaient encore manuscrites, et les criaient sur le Pont-Neuf. La Bibliothèque nationale possède, au moins en partie, deux de ces impressions furtives, l'une en caractère romain, l'autre en caractère italique. Elles portent toutes les deux le même titre : *Gazette du temps, en vers burlesques*, 1652, in-4°. » (1)

C'est sans doute contre ces contrefaçons de son œuvre que l'auteur s'élevait avec force, quand il écrivait :

« Enfin, haute et grande Princesse,
J'ay fait ces vers pour vôtre Altesse,
Nonobstant mon juste couroux.
Mais, s'il vous plaît, souvenez-vous
Que je pers vigueur et courage
Quand on contrefait mon ouvrage.
L'ingénuité de mes vers
Agrée en mille lieux divers:
Par un rare bonheur, ma veine
Divertit Roy, divertit Reine;
Les excellens et beaux esprits
Sont curieux de mes écrits;
Des dames ils font les délices;
Et, bref, sous vos heureux auspices
Mes ouvrages sont estimez
Des seigneurs les plus renommez.
Cependant des gens qui me trompent
Les sallissent et les corompent,
Sans craindre justice, ny Roy,
Ny Dieu, ny vous, ny loy, ny moy
O Majestez vraiment royales!
Dont les bontés sont sans égales,
Et vous princesse, que je sers
Depuis pour le moins quatre hyvers,
Sçachez, et cecy c'est tout dire,
Qu'il m'est impossible d'écrire

(1) Hatin, *ouv. cité*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ny vous continuer mes soins
(Et j'en prens les dieux à témoins),
Si davantage on falsifie
Les vers que je vous sacrifie. » (1)

Influence. — *La Muze historique*, quoique née au sein de la Fronde, n'en procédait pas directement et avait un caractère à elle propre. On peut dire qu'elle est l'origine de ce qu'on a appelé la petite presse, les petits journaux. La *Gazette historique*, comme on l'appela d'abord, est la patronne de ces chroniques parisiennes dont on a, depuis, tant usé et abusé.

Elle avait créé dans le public un goût qui persista plus de vingt ans après la mort de son auteur. Loret eut cette gloire de former une école de gazetiers rimeurs, qui chercha, avec plus ou moins de bonheur à continuer le maître, dans ce style naturel et rapide qui avait fait la fortune de sa muse. Scarron, le premier modèle dont Loret s'était inspiré, Scarron lui même ne dédaigna pas d'imiter à son tour l'heureux gazetier. Il y eut deux continuateurs de la *Muze historique* : Mayolas et Robinet.

Après la mort de Loret, Mayolas continua son œuvre, et fut pensionné comme l'avait été Loret par Mlle de Longueville devenue duchesse de Nemours. C'est Loret qui l'avait désigné lui-même pour son successeur.

Robinet vécut aux gages de Mme Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, belle-sœur de Louis XIV, jusqu'à la mort foudroyante de cette princesse. L'œuvre fut encore étendue, les numéros de la Gazette furent vendus en librairie. Elle eut de nouvelles imitations. Subligny publia sa *Muze de la cour* privilégiée en 1666 sous le titre de la *Muze Dauphine*; Jacques Laurent adressait ses lettres (1677-78) à L. L. AA. RR. Monsieur et Madame. Il y eut aussi une gazette burlesque de Boursault, mais M. Hatin n'a pu la rencontrer.

Négligée pendant deux siècles, la *Muze historique* de Loret a repris faveur de nos jours, grâce à l'esprit de recherches qui est un des caractères de notre époque.

Après tout ce qui précède, il est aisé de se faire une idée du

(1) *La Muze histor.* Livre V, Lettre XLI, octobre 1654.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

genre et du style de notre chroniqueur. « La gazette de Jean Loret, dit M. Viollet-le-Duc, contient tous les faits remarquables, politiques et littéraires, tous les bruits de la ville, toutes les nouvelles étrangères, qui ont occupé l'esprit depuis le 1er janvier 1650 jusqu'en mars 1665. C'est aujourd'hui le seul monument qui nous reste des opinions politiques et littéraires de cette époque féconde. Les pièces de Corneille, toutes celles de Molière y sont appréciées selon l'esprit du temps, toujours avec bonne foi, souvent avec esprit. »

Il n'en faut pas davantage pour expliquer que l'œuvre de Loret, longtemps négligée, est redevenue tout à coup un livre très recherché. Il conserve en effet, un intérêt historique, qu'on n'a bien reconnu que depuis peu d'années. Et son succès actuel auprès des bibliographes vient de ce qu'il contient des particularités qu'on ne trouve point ailleurs.

On peut dire que la Gazette de France et celle de Loret inaugurèrent le journalisme, en plein XVIIe siècle, et le journalisme tel que nous l'entendons aujourd'hui, avec son service d'informations, ses appréciations personnelles, l'abonnement et la vente au numéro, les camelots courant hors d'haleine et criant d'une voix rauque « leurs papiers encore humides des baisers de la presse »; enfin la réclame, sans oublier les procès professionnels, et le tout sans quitter le cercle étroit de la correspondance privée.

La *Muze historique* de Loret est, en effet, un journal, mais un journal tout spécial, s'adressant à un public infiniment restreint. Elle ne pouvait répondre, en tant qu'organe d'information, à la curiosité croissante du grand public, se fût-elle adjoint la *Gazette de France* et le *Mercure*. Ce besoin de nouvelles, la correspondance privée s'efforça de le satisfaire dans une certaine mesure. Pour en arriver au développement de la presse moderne, il fallut le XIXe siècle.

La littérature épistolaire tint lieu de la presse, tant que celle-ci n'exista pas; mais la première conséquence du développement de la presse a été de détruire la littérature épistolaire qui lui avait donné le jour (1).

Journaliste, au sens actuel du mot, Loret le fut. Il faisait paraître

(1) Funtz Franck-Brentano, *Chronique de la Bonne Presse*, no 345, 8e année.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa gazette exactement au jour dit. L'abonné de qui dépendait l'existence du pauvre gazetier demandait à recevoir sa lettre ponctuellement. Aussi, pendant quinze années que Loret peina sur l'ouvrage, il ne manqua pas à la livraison de son épître hebdomadaire.

Que de peines le vaillant tâcheron ne se donnait-il pas pour obtenir des informations sûres! Il nous peint lui-même assez plaisamment ses tribulations : « Agréable princesse, écrivait-il à Mlle de Longueville,

J'ay tournoyé par tout Paris,
J'ai visité quelques notables,
J'ai fréquenté de bonnes tables,
Moins pour le plaisir de *gustus*
Que pour celui de l'*auditus*.
J'ai même été dans les ruelles
Pour ramasser plus de nouvelles » (1)

Il va plus loin. Ne pouvant suffire seul au service de l'information, il a recours à des informateurs. C'est « le reportage » :

Aujourd'hui je trouve ma plume
Moins folâtre que de coutume;
J'avais pourtant quelques billets
Contenant ses discours falotets (2).
« Je vois venir un nouvelliste
Qui m'apporte quelque billets.
Ça donc, courage, lisons-les!
Tâchons d'y prendre quelque chose
Et faisons des vers de sa prose. »

Mais contre les efforts de son cavalier, Pégase est par moments rétif. En outre Loret ne trouve pas toujours matière qui lui permettre de remplir sa gazette, c'est-à-dire d'aligner de 200 à 250 vers. Alors, il a recours à une ruse du métier de publiciste : il sert l'un ou l'autre « canard «, qu'il tient en réserve pour « les jours

(1) *La Muze histor*. Livre VII, lettre XLII, octobre 1656.
(2) *La Muze histor*. Livre VII, lettre XXVIII. juillet 1656.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

creux », et termine par un beau compliment en l'honneur de sa princesse, afin d'allonger son texte par trop court :

« Il me falloit, plus d'une fois,
Me mordre, bien serrer les doigts
Pour satisfaire à mon devoir. »

Le gazetier est invité, comme l'est aujourd'hui le reporter d'un journal à la mode, à toutes les fêtes, reçu dans les théâtres; les mères qui marient leur fille, l'amphytrion qui traite magnifiquement ses hôtes veulent voir la splendeur de leur lignée ou de leur table célébrée dans le journal destiné à Mademoiselle de Longueville. Bref, il est « le faiseur de gloire ».

Que lui manque-t-il encore pour être un journaliste accompli? un procès de presse : il l'aura.

« De mes pauvres petits ouvrages
Quelques messieurs du Parlement
N'aiment pas le raisonnement,
Si que, craignant en ce rencontre
Que l'on me donne un arrêt contre,
Car ces Messieurs sont absolus,
Je ne raisonnerai donc plus
Sur l'état présent des affaires,
Pour n'irriter tels adversaires.
J'en parlerai tout simplement
Pour obéir au Parlement;
Mais aussi nos tristes gazettes
Ne seront plus que des sornettes. »

En rusé normand, notre gazetier laisse passer l'orage, et quand il n'a plus rien à craindre, il assaisonne sa narration coutumière de ses petits commentaires personnels. C'est donc en toute vérité qu'il a pu dire : « Je fais comme un *petit journal.* »

Chanoine Lerosey.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GUILLAUME DE TROISMONTS[1]

ET LE COTENTIN

A la fin du XIV^e^ Siècle.

Ce n'est point à proprement parler l'histoire de Guillaume de Troismonts que nous présentons aux lecteurs de la *Revue Catholique de Normandie*, mais plutôt un coup d'œil jeté sur la part prise par lui à la gestion des affaires de notre Cotentin pendant quelques années du XIV^e^ siècle et en même temps un coup d'œil jeté sur le si triste, si misérable état de notre petite région à cette époque néfaste.

Guillaume de Troismonts, chanoine profès de l'abbaye Sainte-Marie du Vœu, jouxte Cherbourg, succéda à Jean I mort à la fin de 1350. Ce nouvel abbé appartenait à une très ancienne famille du diocèse de Bayeux, dont une paroisse du canton d'Evrecy porte encore le nom. Le cadre de ce petit travail ne nous permet pas une longue étude sur cette famille, étude qui pourtant serait fort intéressante. Disons seulement qu'à l'époque qui nous occupe les Troismonts possédaient un assez grand nombre de fiefs de haubert, entre autres Troismonts et Champaubert dépendant de la baronnie de Douvres. Ils blasonnaient déjà de *trois montagnes d'argent sur champ d'azur*.

Sa situation de famille, sa dignité d'abbé du Vœu mettaient Guillaume de Troismonts en relief et les charges qu'il remplit pendant de longues années au nom du roi de Navarre semblent

---

(1) Le *Neustria Pia* donne à G. de Troismonts le 15^e^ rang et le *Gallia Christiana* le 18^e^ parmi les abbés du Vœu. Ce sont deux erreurs que nous avons surabondamment démontrées dans notre *Chronique des abbés du Vœu* dont il fut le 16^e^.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prouver que ses talents et sa valeur personnelle étaient à la hauteur de sa situation. Dans sa chronique (1) Pierre Cochon lui décerne, ainsi qu'aux autres conseillers de Charles le Mauvais le brevet suivant : « Et si estoit le roi de Navarre conseillé des plus saiges hommes et des plus subtis du royaume de France tant clercs que seculiers. »

Cependant au roi Philippe avait succédé, en août 1350, son fils Jean « le plus mauvez et le plus cruel qui oncques fust et aussi estoit il filz de la royne de Bourgogne qui oncques n'ama Normants. Non fust aultrement son filz le roy Jehan », qui dès le commencement de son règne leur imposa un subside plus ou moins librement consenti par les députés du peuple le 22 mars 1351 et de la noblesse le 26. Cette mesure fort mal accueillie provoqua un mécontentement qu'aggravèrent les continuelles altérations de la monnaie, les vexations fiscales d'une infinité d'agents tous plus rapaces les uns que les autres et le peu de sécurité, que malgré tous ces impôts, l'autorité royale ne parvenait pas à donner au pays sans cesse ravagé par des bandes d'aventuriers Anglais et Français.

D'ailleurs l'entremêlement des droits du roi de France et de ceux du roi de Navarre devenaient chaque jour une source de conflits. Le plus souvent chacun se demandait a qui il devait obéir.

La première mention des droits de Navarre dans notre Cotentin se trouve en un acte de 1317 ; acte par lequel Philippe, époux de Jeanne de France, reine de Navarre, recevait le comté de Mortain en échange de la Champagne et de la Brie. Le 6 octobre 1349, Charles II, dit le Mauvais, succédait à sa mère au trône de Navarre, aux comtés d'Evreux et de Mortain. Le roi Jean crut habile de lui faire épouser sa fille aînée, bien qu'elle n'eût que huit ans et malgré cela lui et son fils Charles V n'eurent jamais d'ennemi plus acharné que ce personnage dont M. Siméon Luce (2) nous a tracé un si vilain portrait. De récents historiens ont travaillé à réhabiliter Charles de Navarre. Ont-ils réussi ? Quelques-uns le prétendent, d'autres le nient. Ce qui est vrai, c'est que, pour être

(1) Page 101.

(2) *Bertrand Duguesclin et son époque*, p. 210.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

juste, il faut nous garder de juger les hommes du XIVe siècle avec nos idées modernes. Puis en définitive, bien que prince du sang, Charles de Navarre était un souverain étranger : la Navarre, en effet, était alors indépendante.

Quoi qu'il en soit, les liens qui unissaient le Navarrais à notre Cotentin s'accrurent encore par le traité de Nantes (22 février 1353). Entre une foule d'autres terres en Normandie et ailleurs, il est dit : « Aura Monseigneur de Navarre et li seront baillés le clos de Coustentin et les vicomtés de Valoignes, Coustances et Quarantan avec toutes leurs appartenances en la manière que dist est » (1). Il s'agissait d'asseoir les 12.000 livres tournois de rente assignées en mariage à Madame de Navarre, fille du roi Jean et cette assiette augmenta tellement les domaines du roi Charles qu'un chroniqueur a pu dire qu'il possédait dès lors « la greigneur partie de Normandie tant en bonnes villes, chastiaux, comme en grant revenue (2). »

Cherbourg était au nombre de ces châteaux et ce château de Cherbourg était une des plus puissantes forteresses du monde. La ville elle-même avait reçu un commencement de fortifications qui la mettaient à l'abri d'un coup de main. Charles de Navarre comprenant admirablement l'importance de cette place résolut de l'entourer d'une enceinte nouvelle de murailles et de tours. Il lui importait, en effet, d'assurer ses communications avec l'Angleterre et son royaume de Navarre. Aussi dès 1354 il mettait la main à l'œuvre et faisait de Cherbourg cette place forte dont Vauban nous a laissé une si minutieuse description (3).

Ce fut à cette époque que le roi de Navarre connut l'abbé du Vœu, Guillaume de Troismonts. Il sut l'apprécier, en fit un de ses conseillers appointés et à partir de ce moment Guillaume de Troismonts prit avec Robert Porte, devenu bientôt évêque d'Avranches, une part active à la gestion des intérêts de Charles le Mauvais en Normandie ; gestion d'ailleurs bien délicate dans l'état de transition auquel condamnait notre pays le transfert du Cotentin

(1) Secousse, *Mémoires*, p. 36.

(2) P. Cochon, p. 81.

(3) *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg*, de 1852, p. 11 à 96.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au Navarrais. En effet cette souveraineté ne semblait que précaire et fut fort menacée après le meurtre du connétable de la Cerda (8 janvier 1354). Le roi Jean fit saisir une partie des terres du roi de Navarre, puis survint un arrangement par lequel les possessions et la puissance de ce prince se trouvèrent grandir dans nos contrées : il reçut même une forte somme d'argent qui lui permit d'achever de mettre en état de défense Cherbourg et les principales de ses places fortes en Normandie. Pour amener le roi de France à signer ce traité de Valognes, 10 septembre 1355, Charles le Mauvais avait fait appel au roi Edouard d'Angleterre qui fut sur le point de débarquer en Cotentin, mais entre temps le dauphin avait occupé Cherbourg, le roi de Navarre s'était retiré dans son petit royaume. Ce fut pour Édouard une campagne manquée. Après avoir passé sept semaines à Saint-Pierre de Guernesey il rentra à Plymouth sans avoir rien fait de sérieux. De son côté Charles continuait ses intrigues, tandis que le roi Jean et son fils aîné Charles, nouvellement créé duc de Normandie, manigançaient le drame qui se dénoua (5 avril 1356) au banquet de Rouen par l'arrestation du roi de Navarre, le meurtre du comte d'Harcourt et de trois autres barons normands.

C'était rejeter Philippe de Navarre et Geoffroy d'Harcourt entre les bras des Anglais. Dès le 10 mai les sires de Mobecq et Brêvands revenaient de la cour d'Edouard avec la promesse formelle de la prochaine venue d'une armée de secours. En attendant le duc de Lancastre qui se tenait sur les marches de Brétagne reçut l'ordre de se réunir à Philippe de Navarre et à Robert Knolles pour marcher contre les Français qui assiégeaient Pont-Audemer et Breteuil. Ces trois capitaines s'empressèrent d'obéir, firent lever le siège de ces deux villes, dépassèrent Verneuil et vingt jours après leur départ rentraient à Montebourg, ayant couvert de ruines la Haute-Normandie et fait un énorme butin. C'est alors que Geoffroy d'Harcourt qui n'avait pas d'héritiers directs légua ses biens au roi Edouard, sûr ainsi d'assurer pour longtemps sa vengeance contre le roi de France (18 juillet 1356). Celui-ci avait recommencé sa campagne en Haute-Normandie contre les places qu'y tenait le Navarrais. Pont-Audemer et Breteuil furent pris, mais l'orage montait du sud, le prince de Galles marchait vers la Loire avec 10.000 hommes ; le roi Jean marcha aussitôt contre lui avec 40.000. L'apprenant, le prince noir commença lentement son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mouvement de retraite ; le roi de France passa rapidement le fleuve et atteignit les Anglais aux environs de Poitiers, où malgré la supériorité du nombre la France essuya un grand désastre de plus (16 septembre 1356).

Le roi Jean fait prisonnier sur le champ de bataille fut envoyé en Angleterre et Charles son fils aîné prit la régence avec le gouvernement du royaume. Comprenant merveilleusement l'importance stratégique du Cotentin, il tenta aussitôt de s'en rendre maître. La première tentative faite par Amaury de Meulan échoua misérablement, la seconde faite en novembre n'eut d'autre résultat sérieux que la mort de Geoffroy d'Harcourt tué en poursuivant Robert de Clermont et le Baudrain de la Heuse au passage des Veys sur les bords de la Vire.

Mais la mort du puissant seigneur de Saint-Sauveur ne fit qu'empirer la situation. Il avait, nous l'avons déjà dit, légué cette baronnie au roi d'Angleterre qui s'empressa d'y envoyer 400 hommes d'armes sous le commandement de Jean de Lisle.

Cependant Charles le Mauvais échappé du château d'Arleux venait de se retirer à Gavray. Ses troupes occupaient de plus Carentan, les Ponts-d'Ouve, Valognes et Cherbourg, tandis qu'outre Saint-Sauveur Edouard tenait Barfleur et Graffard en Barneville, coupant ainsi en deux les possessions du roi de Navarre qui souvent, les comptes de Jean Climence, son trésorier, en font foi, fut obligé d'en assurer les communications par mer. Pour le moment, il y avait entente entre ces deux partis : Philippe de Navarre reçut même le titre de lieutenant du roi d'Angleterre au Cotentin (15 février 1357) (1). De nouvelles troupes lui furent envoyées pour achever de chasser les Français du pays confié à sa garde. A peine cette opération terminée le prince Philippe, appelé par son frère, mène son armée vers Paris, où profitant des troubles le roi de Navarre espère s'emparer enfin de cette couronne qu'il convoitera toute sa vie. Ses efforts furent vains : Étienne Marcel fut massacré, le dauphin rentra dans Paris et Philippe ramena « son grant host » en Cotentin. Son séjour toutefois n'y fut pas de longue durée, à la fin de 1357, il parcourait la Haute-Normandie ; au commencement

(1) Roles norm., n° 20. *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, t. XXIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'année suivante il ravageait la Picardie, déjà en partie occupée par des Anglais préparant la voie au roi Edouard qui le 28 octobre 1359 débarquait lui-même à Calais et commençait aussitôt cette rude campagne d'hiver qui se termina le 8 mai 1360 par le si triste traité de Brétigny, dont les conséquences furent déplorables pour la France, mais particulièrement pour notre pays.

En effet en vertu de ce traité les Navarrais et leurs adhérents obtenaient du roi Jean non seulement un pardon absolu mais encore la restitution de tous leurs châteaux, villes, seigneuries, etc. Le roi d'Angleterre, il est vrai, renonçait à la souveraineté de la Normandie, mais il s'y réservait le château de Saint-Sauveur, les terres et héritages à lui légués par Geoffroy d'Harcourt et en fit aussitôt donation à un de ses meilleurs capitaines, Jean Chandos.

C'était garder l'ennemi au sein de la place, étant surtout donnée la puissance du roi de Navarre en Cotentin. Toutefois pour se conformer au reste du traité le roi d'Angleterre envoya l'ordre exprès à « toutes manières de gens d'armes sous peine de perdre corps et estre anemis du roi » (1) de rendre au roi de France ses forteresses. Mais la plupart, surtout en Cotentin et au comté d'Evreux, refusèrent sous prétexte qu'ils les tenaient du roi de Navarre et même, quand le cas se trouva vrai, les capitaines anglais trouvant l'occasion de faire de l'argent consentaient bien à les vendre mais non à les rendre.

Sans s'arrêter à discuter le droit de ces occupants, le Navarrais se mit aussitôt en campagne pour rentrer même par ce moyen en possession des places fortes dépendant de son domaine et les comptes de Jean Climence, trésorier du roi de Navarre nous montrent ses conseillers travaillant ardemment à atteindre ce but.

Le 15 avril 1361 M. Baudet de Saint-Pol est « ordené par Monseignemr l'abbé de Cherbourg conseiller de Monseigneur pour aler au chastel de Vire à Caen et ailleurs pour le prouffit de Mgr et de son pay touchant le vuidement de Telle » (2). Le capitaine anglais consentit à traiter de prix et « Mgr de Cherebourg, Mgr de Manneville, Mre Guillaume de la Haie, Mre Guy Quieret et plusieurs austres alèrent de Valloingnes à Saint-Lo » s'entendre avec lui. Le

(1) Froissart IV, p. 121.

(2) Izarn, p. 337.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prix fut fixé à 4050 escus, pour la solde desquels les dits conseillers imposèrent aux vicomtes de Coutances et Carentan une taxe de 5 000 escus (1), qui fut promptement levée puisque par sa lettre du 31 mai 1361 Guillaume de Troismonts certifiait que la somme convenue avait été versée par Jehan Bloville, receveur de Valognes et Thomas Ventlove, vicomte, entre les mains de Mre Henri de Thieuville « por en faire le poiement à plusiours angloiz sur le rachat et vuidement du fort de Telle. »

D'un autre côté, nous l'avons déjà dit, les Anglais occupaient en nos quartiers les forts de Barfleur et de Graffard en Barneville qui avec Saint-Sauveur coupaient la presqu'île d'une ligne toute anglaise. L'abbé de Cherbourg entra donc en négociation avec « Mre Guillaume de Widesore et Mre Bernart Brocas chevaliers angloiz cappitaines de Barefleu por vuider et rendre le fort de Barefleu tenu par eulx » et avec « Emon Folchauf escuier angloiz cappitaine du fort de Graffart afin qu'il s'en partisit (2) ». Les premiers exigèrent et obtinrent 15 780 royaux, le second 2000 escus. Un premier paiement fut fait le 1er août à Guillaume de Windsor et le même jour Guillaume de la Haie prenait possession de Barfleur. Pendant ce temps-là pour assurer le paiement du reste et avancer d'autant la reddition « Mgr l'abbé de Cherbourg, Mre Jean de Boutemont, Mre Robert d'Oteville, chevalier. Guillaume Piquet, Guillaume Pirou, escuiers. Rogier Mahieu et Raoul Lamperière borgeois de Valloignes feurent ordenez estre et demourer en hostage à Saint-Sauveur jusques a tant que la somme qui accordez fu aus Angloiz du fort de Barefleu por le viudement dicelui fu poiée ». Ce « parpoiement » eut lieu le 11 août. Ce dont les capitaines anglais se montrèrent si contents, que des « VIm royaulx versés ce jour-là, ils vouloient lessier Vc pour l'abbé de Cherebourg, lequiel ne les voult prendre mais les lessa au prouffit de Monseigneur (3) ».

« Regnaut de la Haie et autres aveu li » avaient de leur côté « esté en hostage à Saint-Sauveur » pour repondre de la « somme

(1) Izarn, p. 215.

(2) *Ibidem*, p. 300 et 301. — Voir aussi : Léopold Delisle, *Histoire de Saint-Sauveur*, p. 102.

(3) Izarn, p. 300.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de 2 000 escuz qui accordée fu aus Angloiz qui tenoient le fort de Graffart. » Mais sans doute ceux-ci plus difficiles que ceux de Barfleur ne voulurent se dessaisir que contre complet versement et les otages retournèrent chacun à leurs affaires car, dès le 15 août, Renaud de la Haie remplaçait son frère comme capitaine de Barfleur, dont le 2 mai suivant l'abbé de Cherbourg augmenta la garnison. Ce fut seulement le 31 décembre que Mgr de Troismonts mandata « IIM escus à poier à Emon Folchauf escuier angloiz cappitaine du fort de Graffart afin qu'il en partisit (1) ».

L. Couppey,
Ancien curé-doyen de Barneville.

(*A suivre.*)

(1) *Ibidem*, p. 237.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

JOURNAL DU VOYAGE A PARIS

D'UN PRÊTRE NEUFCHATELOIS

EN MAI 1810

Le *Journal* que nous publions fait suite, dans le manuscrit en notre possession depuis 1894, à la *Relation* des principaux événements de la déportation de Pierre-Antoine Cochois, vicaire de Saint-Pierre de Neufchâtel avant la Révolution et de Notre-Dame de la même ville après le Concordat, puis de Saint-Maclou de Rouen, et enfin attaché à la cathédrale, chanoine honoraire, pensionné du Gouvernement, mort à Rouen, rue Damiette, n° 4, le 15 avril 1833.

Cette *Relation* a été publiée par nous à la demande de M. l'abbé Loth, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, numéros des 1er et 8 décembre 1894, 5 et 12 janvier 1895.

Nous n'avons pu découvrir le nom de « M. D... », compagnon de l'excursion de l'abbé Cochois, à Paris. Etait-ce un prêtre ou un laïque? Un laïque plutôt. Car malgré nos listes assez complètes des prêtres, ses contemporains et ses compatriotes, dont les noms apparaissent dans les événements de la Révolution, nous nous en tenons à des conjectures qu'il est inutile d'exposer ici.

F. Clérembray.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MON JOURNAL

PENDANT UN TRÈS COURT SÉJOUR FAIT A PARIS DANS LE MOIS DE MAI 1810

PRÉAMBULE. — J'ai dit que je n'écrirais plus pour parler de moi. Eh ! qu'en dirais-je? Comme particulier, ma vie est très obscure, comme prêtre, c'est vrai, j'ai beaucoup d'occupations qui intéressent la Société; mais je ne suis occupé que des fonctions de mon ministère, et cela ne s'écrit pas. Quand je réunirais les trois années que j'ai passées à Neufchâtel aux neuf pendant lesquelles j'ai travaillé à Saint-Maclou, je trouverais que j'ai fait beaucoup d'actes ; mais, dans l'un et l'autre endroit, ce n'était que prêcher, confesser et enterrer, et tout cela répété pendant bien des années, ne peut donner six lignes d'écriture.

Mais j'ai fait, en 1810, un voyage de Rouen, — où je demeurais et où je demeure encore, — à Paris, où je n'avais jamais été. J'en ai fait le journal, et c'est à son occasion que je dirai comment il s'est fait que j'ai quitté la paroisse de Notre-Dame de Neufchâtel, où j'habitais la maison paternelle, sans soins, sans embarras et où le ministère était facile et accompagné de consolation, pour la paroisse de Saint-Maclou, si justement renommée pour les difficultés et les désagréments de son ministère : je dirai cependant qu'à un effet peu naturel il ne faut cependant point chercher une cause surnaturelle, si ce n'est celle de la Providence, qui me paraît avoir voulu ce changement.

En effet, j'avais un goût décidé pour la ville de Rouen ; j'avais bien à me plaindre d'une ordonnance de M. Cambacérès, qui avait supprimé les places de second vicaire dans les cures de seconde classe, suppression qui m'avait fait devenir le vicaire clerc des sacrements et chargé de fonctions qui ne me plaisaient pas. Cependant je ne songeais nullement à demander mon changement, lorsque l'occasion de le consentir s'est offerte par hasard, s'il y avait du hasard dans le monde. Le voici : en 1805, je suis venu prendre à Rouen quelques jours de récréation. En promenant, j'ai rencontré un ancien ami de collège, attaché à l'église de Saint-Ouen ; il m'a invité à déjeuner ; j'y suis allé. Je me suis bien

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rappelé qu'en causant j'avais laissé entrevoir et ce vieux goût pour Rouen, et ce récent mécontentement pour ma place, mais que je ne l'avais point prié de faire de démarche.

Pourtant, à peine de retour à Neufchâtel, j'ai reçu par l'intermédiaire de mon ami, une proposition de M. le curé de Saint-Maclou pour une place qui allait être vacante par le départ de l'un de ses prêtres, qui était nommé professeur de théologie au Séminaire qu'on organisait alors. J'ai répondu par une acceptation. J'ai aussi accepté la table de M. le Curé et un logement, mais l'état de pensionnaire commençait à beaucoup me déplaire, il durait depuis deux ans et j'allais le faire cesser en quittant le presbytère pour une partie de maison que j'avais louée, lorsque l'abdication de M. le Curé et sa nomination à un canonicat à la cathédrale de Rouen m'auraient forcé de le faire. Ainsi s'expliquent mon départ de Neufchâtel et la fixation de mon domicile à Rouen.

Première journée. — Ce préambule fini, je viens à mon voyage, dans lequel j'ai eu pour guide, chose bien nécessaire pour le premier qu'on fait dans cette immense cité, un ami qui, à la connaissance parfaite de la ville, a joint la plus grande complaisance pour me la faire voir en détail.

Départ. — Le 17 mai 1810, à cinq heures du matin, j'ai monté dans la voiture dite *de Vélocifère*, et, à cinq heures après-midi, j'ai été rendu à l'hôtel des Prouvaires, rue des Prouvaires (1), sous la conduite d'un homme envoyé au-devant de la voiture, parce que mon ami n'avait pu y venir lui-même. Il m'avait précédé d'un jour parce que ses affaires ne lui avaient pas permis d'attendre, et que les miennes ne m'avaient pas permis d'avancer d'un jour. Celui de son départ était précisément le jour de la première communion des enfants de la paroisse.

Route. — Je ne saurais rien dire des lieux par où l'on passe; la rapidité de la course ne permet pas de les connaître. Je sais seulement que les endroits les plus notables sont Fleury, Ecouis,

(1) Autrefois rue des Provoires parce que les prêtres de Saint-Eustache y demeuraient. Il est surprenant que l'abbé Cochois ne l'ait pas rappelé ici.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Clair, Magny, Bordeaux-Devigny, Pontoise, Franconville et Saint-Denis. Les relais sont fréquents, et par aperçu je crois que pour tout le trajet de Rouen à Paris on n'emploie pas moins que cinquante chevaux.

Saint-Eustache. — Après avoir pris quelques rafraîchissements et fait ma toilette, j'ai été à l'église Saint-Eustache, qu'on aperçoit du balcon de l'appartement où j'étais logé. Elle est digne de l'éloge qu'on fait ordinairement d'elle ; elle mérite d'être placée au rang des premières églises de Paris ; elle a, comme elles, de chaque côté de la nef, deux rangs de piliers. Sa chaire à prêcher et son banc-d'œuvre sont d'une grande beauté.

Palais Royal. — Content de mon coup d'essai, j'ai pris mon essort et, toujours seul, je me suis acheminé vers le Palais Royal, vers ce lieu qui est aussi fameux par les beautés, les ouvrages et les boutiques qu'il renferme, que par les crimes qui s'y commettent. C'est là où le curieux de toutes nouveautés peut satisfaire tous ses goûts, mais aussi où le prodigue, le joueur et le voluptueux peuvent satisfaire toutes leurs passions.

Après une heure environ de promenade dans ce lieu vraiment enchanteur, je suis rentré à mon hôtel. Mon ami, que je ne désignerai plus que par ces lettres *M. D.*, n'y était point encore. Il n'est arrivé que vers les neuf heures ; il a voulu ressortir. Nous sommes allés aux Tuileries, passant par le Carrousel, l'Arc-de-Triomphe, le grand vestibule, le jardin et le pont des Arts. Il m'a ramené au Palais Royal ; nous avons entré dans un des caveaux, pour y prendre de quoi tenir lieu du souper, car on ne soupe point à Paris, et, tant que j'y ai été, j'ai vécu à la parisienne.

Caveaux. — Ces endroits appelés caveaux sont réellement les caves du palais ; mais divisées en plusieurs parties et transformées en brillants cafés. Celui où, tous les jours nous avons été prendre quelque chose avant de nous coucher, s'appelle le Café des Aveugles, parce que l'orchestre est composé de musiciens aveugles.

Le corps bien fatigué et l'esprit bien satisfait, c'était sans doute deux bonnes dispositions pour dormir ; mais il en fallait une troisième, celle d'un bon lit, et c'est ce qui manque à Paris, ou, du moins, dans les hôtels garnis.

Deuxième journée. — Le 18, vers les cinq heures du matin, les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

porteurs d'eau, les marchands de fleurs, de fruits et de légumes, ont dit, en leur langage, qu'un voyageur ne doit point dormir la grasse matinée, et, docile à l'avertissement, je me suis levé de grand matin.

Cathédrale — Ma première visite a été par la cathédrale. Le portail, qui est fort beau, manque d'un parvis, et est écrasé par la hauteur des édifices trop voisins. En y entrant, on est frappé par sa grandeur, ses proportions, sa noblesse. Rien de plus majestueux que l'ensemble. Rien de plus imposants que son chœur et son sanctuaire, autour duquel règne une obscurité qui convient bien aux églises.

Archevêché. — L'Archevêché, qui devrait être un palais, n'est qu'un hôtel de second rang.

Sainte Geneviève. — Il y a une abbaye de ce nom [de Sainte-Geneviève]. Cet ordre a eu le sort de tous les ordres, il ne subsiste plus ; mais la maison, l'Eglise, subsistent.

Sa Bibliothèque. — La maison est celle d'un des lycées ; elle a sa bibliothèque publique, dont le local a la forme d'une croix bien dessinée. Tout autour de la salle sont rangés les bustes de beaucoup de grands hommes dans différents genres de célébrité. A l'extrémité se trouve un plan en relief de la ville de Rome, dans une assez grande dimension. Il y a aussi une collection d'objets d'histoire naturelle, de médailles, etc.

Son Eglise. — L'église qui porte le nom était celle des religieux de cette abbaye ; elle est moderne, conséquemment ne ressemble point à nos chefs-d'œuvres antiques, quoiqu'elle en soit un dans son genre. Comme on s'est plus occupé de l'élégance que de la solidité, neuve pour ainsi dire, elle menaçait ruine. Les échafaudages pour construire des piles de soutien qui, dit-on, en font perdre la beauté, m'ont empêché d'y entrer. Je n'ai vu que son extérieur et son superbe portail. Il se compose de deux rangs de colonnes sur une grande longueur, sur lequel on arrive par un perron de douze à quinze degrés

C'est cette église qu'on a appelée le Panthéon français, du nom d'un temple de Rome payenne qui renfermait tous les dieux, par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

allusion à la sépulture qu'on y a donnée pendant la Révolution aux grands hommes qui étaient les divinités de ce temps-là.

Saint-Sulpice. — Le portail de cette église, qui a servi de modèle à celui de Sainte-Geneviève, est bien supérieur à sa copie. On ne peut voir rien de plus beau en ce genre. Aussi sa réputation est-elle bien faite. L'intérieur ne répond pas à cette entrée. Ce qui frappe le plus, c'est l'autel placé derrière le chœur; mais je ne veux pas dire qu'elle n'est point une église de premier ordre.

Musée du Louvre. — Ici, toute description ne me semble pas seulement au-dessus de mes forces, mais impossible à la plume la plus exercée, et je défie l'imagination la plus vive de se créer un tableau plus ravissant. La France a toujours pu se faire admirer, dans tous les temps, par ses propres richesses. Le musée français pouvait, même avant la Révolution, soutenir la concurrence avec ceux des autres royaumes, mais que ne devait-il pas être lorsque par les conquêtes, il s'est augmenté de tous les chefs-d'œuvres de l'Italie et de l'Allemagne, car c'est à cette époque là que je l'ai vu. C'est ce qui m'a fait dire en entrant dans la galerie : voilà de quoi contenter, et ne point faire regretter les frais d'un voyage.

Après cette visite qui s'était prolongée assez longtemps dans l'après-midi, c'était le cas de dire : ventre affamé n'est point curieux. J'avais grand appétit. J'étais avide de voir un restaurateur.

Restaurateur. — C'est l'homme qui tient table ouverte à tout venant, qui, mis honnêtement, peut payer ce qu'il demande. C'est là où l'étranger et le citadin trouvent, à un prix modique, un repas qu'il n'aurait point chez lui. Rien de plus piquant pour un observateur que la réunion de tant de personnes, d'âge, de conditions et de pays différents, qui ne se connaissent pas, ne se parlent pas, ou qui forment divers comités, parlent diverses langues. J'ai au même moment entendu parler à diverses tables le français, l'anglais, l'italien.

Sur la table où l'on s'assied, on trouve une feuille des mets que le restaurateur peut servir, avec le prix qu'ils coûtent. Par ce moyen, point de contestation, ni de vexation, ni de plaintes.

Champs-Elysées. — Après ce premier dîner fait à Paris, M. D.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est allé à ses affaires, et moi aux Champs-Elysées. C'est l'a, b, c, des arrivants.

L'endroit qui porte ce nom et qui n'est séparé du jardin des Tuileries que par la place Louis-Quinze, n'est autre chose qu'un terrain planté de grands arbres. L'art et la nature y sont sagement unis ; il s'y trouve assez de monde pour qui aime à n'être point seul, et pas trop pour celui qui aime la solitude. Je ne dirai pas que ce lieu m'a paru mérifer son nom. Et si les Champs-Elysées du paganisme n'avaient point été plus délicieux, je doute qu'ils eussent fait le bonheur de ses habitants.

A l'extrémité de la grande avenue est un café. Le loisir et la soif m'y ont fait entrer. En buvant mon verre de bière, j'ai écrit à Rouen. J'ai joui en datant une lettre de l'extrémité des Champs-Elysées. Cela prouve que souvent les jouissances tiennent à peu de choses.

Jardin des Tuileries. — A l'heure fixée, M. D. et moi, nous nous sommes trouvés au rendez-vous, qui était le grand bassin du Jardin des Tuileries que je n'avais vu, la veille, qu'au clair de la lune.

J'ai admiré, dans ce Jardin, la superbe allée d'orangers, les caisses, les magnifiques statues en marbre ; une partie est dessinée et ornée de fleurs, l'autre est plantée d'arbres, qui donnent l'ombre et le frais. Des deux terrasses, l'une s'appelle terrasse des Feuillans, et l'autre terrasse du Nord de l'eau. Nous en sommes sortis, par la barrière qui est en face de la rue de Castiglione, qui aboutit à la place Vendôme.

Place Vendome. — Cette place est de forme circulaire ; toutes les maisons ne sont pas d'une parfaite uniformité, mais de riche construction. Au milieu s'élève, à une immense hauteur, la colonne érigée à la gloire de l'armée française. N'étant point encore finie, elle était environnée de son échafaudage, qu'un homme de l'art décrirait mais que le moins connaisseur pouvait admirer.

Théatre de Pierre. — De là, nous sommes allés au théâtre de Pierre, ainsi appelé du nom de son possesseur et, je crois, propriétaire, assez célèbre mécaniste. Ses représentations sont des vues optiques, qui rendent assez fidèlement le lever ou le coucher du soleil, un incendie, un naufrage, une bataille, etc. Mais tout en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

applaudissant au talent de l'artiste. j'ai dit que M. Pierre n'amuserait jamais que des enfants, et pourtant la salle était pleine de vieux parisiens et de vieilles parisiennes. Il est tard lorsqu'on sort de chez M. Pierre. Nous sommes allés directement au Palais Royal prendre notre petit souper. Et, rentrant à l'hôtel et songeant à ce que j'avais vu, j'ai trouvé que j'avais fait une bonne journée.

Troisième journée. — Obligation de messe et de messe paroissiale : c'était un dimanche. Aussi ai-je assisté à celles de Saint-Eustache. Je dis à *celles*. J'ai assisté à deux des trois qui sont chantées et auxquelles on satisfait au précepte. Après la seconde, qui était ma première, et à laquelle on a fait un prône, un prêtre est monté en chaire pour faire les bans de mariage, mais sa publication, qui a été d'une honnête longueur, s'adressait aux murailles, ou. si l'on veut, se perdait en l'air.

Messe de paroisse. — Il n'est resté des assistants de la messe presque personne. Pour moi, je n'y suis resté que pour attendre la dernière, et plus solennelle grande messe, mais je puis assurer que ces solennités là ne valent pas les nôtres. Le chœur est ouvert aux laïcs, hommes, femmes qui le remplissent. Peu ou point de prêtres dans les stalles, deux chapes seulement. En revanche, il est vrai, le célébrant soit curé, soit un autre, est bien accompagné à l'autel, mais cela ne vaut pas nos chœurs exclusivement réservés au clergé, nos cinq chapes, nos cérémonies et nos chants, et je soutiens que, chez nous, la piété est plus nourrie et plus enflammée.

Rendez-vous manqué. — Après la messe je suis rentré à l'hôtel avec l'espérance d'y trouver M. D. ; il n'y était pas : un quiproquo en était cause. J'avoue que j'ai été un peu déconcerté, mais, pas longtemps. Je n'étais déjà plus ce timide provincial qui, le vendredi précédent, n'allait qu'en tremblant de son hôtel au Palais Royal. J'ai senti tout à coup toute la hardiesse d'un vieux habitant de Paris. Mais elle ne m'a pas donné la connaissance des rues. Ce n'est qu'en demandant de distance en distance mon chemin que je suis parvenu au musée des monuments français, placé dans l'ancien couvent des Petits-Augustins, et c'est là qu'heureusement et très heureusement j'ai rencontré M. D. Il en a été bien aise, mais on devine que le plus content des deux était moi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MONUMENTS FRANÇAIS. — Là, on a rassemblé les statues, mausolées, autels et autres ouvrages de sculpture ancienne et moderne. Tout y est laissé selon l'ordre des temps, et afin que le curieux peu savant ne s'y trompe pas, on a écrit sur la porte de chaque salle le siècle auquel appartiennent les ouvrages qu'elle renferme. Et, par là, on voit facilement les progrès des arts en France.

Seul, j'aurais été directement au Jardin des Plantes. Avec M. D,. j'y étais allé par un long chemin. Comme il connaissait très bien son Paris, il me disait : nous allons à tel ou tel endroit, mais prenons en passant cela, et puis encore cela. Or, voici ce que nous avons pris en allant des Petits Augustins au Jardin des Plantes.

PALAIS DE JUSTICE. — 1° Le Palais de Justice, M. D., ne l'estimait pas beaucoup. Il le mettait au-dessous de celui de Rouen. Sous quelques rapports, il pouvait avoir raison, et sous d'autres ne pas l'avoir. Pour moi, je ne l'ai point trouvé sans mérite. D'ailleurs, il avait à mon égard celui de la nouveauté. C'est à ce palais que tient la Sainte Chapelle.

SAINT-GERVAIS. — 2° L'église de Saint-Gervais. Son portail, d'un genre bien différent, ou plutôt qui ne ressemble en rien à celui de Saint-Sulpice, a une célébrité bien méritée. Pour y aller, nous avons passé devant l'Hôtel-de-ville. C'est extérieurement un assez bel édifice. J'ai vu beaucoup mieux pour le même usage. Je ne puis rien en dire.

LA FORCE. — 3° La Maison de détention qu'on appelle la Force. Elle est située dans la grande et belle rue de Saint-Antoine. A la vue de cette prison et au souvenir des massacres des premiers jours de la Révolution, j'ai éprouvé le frisson de la Terreur, sentiment que j'avais déjà éprouvé lorsque, dans un autre quartier, on m'avait montré la rue des Carmes.

PLACE ROYALE. — 4° Du même côté, est la place autrefois dite place Royale, et actuellement place des Vosges, du nom d'un département qui, dans l'origine de la République, avait bien mérité d'elle. C'était l'expression dont on se servait pour marquer l'empressement à obéir à ses ordres. Il y a une plantation agréable et l'enceinte d'un portique ou galerie, mais qui n'a pas les avantages de ceux du Palais Royal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Grands-Jésuites. — 5° Un peu au-dessus et au côté opposé de la même rue est l'ancienne maison des Jésuites et leur noviciat. Leur église est devenue église paroissiale. Leurs bâtiments sont un Lycée qui à sa bibliothèque. Je ne l'ai point vu.

Bastille. — 6° A l'extrémité de cette rue était la Bastille. Il n'y reste pas pierre sur pierre. On a, dit-on, le projet d'y élever un monstrueux éléphant de la trompe duquel sortira une fontaine. Le projet est bon; l'exécution vaudra beaucoup mieux. Je ne sais quand elle aura lieu.

Greniers d'abondance. — 7° Sur l'emplacement de la ci-devant Bastille, j'ai vu beaucoup de pierres qui doivent entrer dans la construction des magasins de blé pour l'approvisionnement de Paris. On doit les appeler greniers d'abondance. Ils sont commencés, même avancés. Mais il reste encore beaucoup à faire. L'Arsenal et la Salpétrière sont auprès des magasins Mais nous n'avons vu de l'un et de l'autre que l'extérieur.

Pont d'Austerlitz. — 8° Ce pont qui rappelle par son nom une des plus brillantes victoires des armées françaises est situé ou plutôt construit en face de la grande barrière du Jardin des plantes. Ses piles sont en pierres, mais ses arches sont en fer fondu, et dans leur construction d'une telle solidité qu'elles ne redoutent point les plus lourds fardeaux; en voyant sa majestueuse élévation et sa surprenante structure, on est forcé d'admirer, dans ses œuvres, le génie de l'homme.

Enfin nous sommes arrivés au Jardin des Plantes, mais trop tard pour voir la ménagerie, l'heure de la visite étant passée, elle était fermée. Il a donc fallu ajourner la curiosité au mardi suivant, et c'est pour ce jour-là que je réserve la note entière sur le jardin.

Il était cinq ou six heures du soir. Le déjeûner, quoique bon, était oublié. Le besoin commandait le dîner; il n'était pas loin. Dans l'enceinte du jardin est un restaurateur. C'est chez lui que nous avons réparé nos forces épuisées. Le reste de la journée s'est passé en promenade et passe-temps fort agréables. Dire lesquels n'est pas chose nécessaire. Suffit que nous sommes rentrés à l'hôtel à onze heures.

Quatrième jour. — N'étant à Paris que pour me promener, chaque matin après le déjeuner, la première question a toujours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

été où irons nous? Où irai-je? Car. déjà. je ne craignais plus que les affaires de M. D. l'empêchassent de m'accompagner. Ce jour-là une légère indisposition l'a retenu toute la matinée à la chambre. J'ai donc recommencé seul mes courses.

Le Luxembourg. — Je suis allé directement au Palais du Luxembourg. J'ai d'abord parcouru le grand, le beau jardin qui en fait partie. Il est jardin public et conséquemment, en beau temps ouvert à toute heure; il répond parfaitement à sa destination.

Son musée. — Ce jour, il y avait ouverture du musée. Je l'ai vu, il a bien son mérite, mais il ne vaut pas celui du Louvre et pour l'estimer davantage, je conseille à celui qui veut voir l'un et l'autre, de commencer par celui du Luxembourg. Il n'y a pour voir les appartements du Sénat et spécialement la salle des séances, ni jour ni heure. Cependant j'en avais entendu dire des merveilles. Sa renommée et peut-être la difficulté d'entrer irritaient le désir de le voir : Je me suis présenté chez le concierge qui m'a reçu assez grossièrement. Peut-être n'avais-je pas l'air généreux. Alors ce n'était pas sa faute. c'était la mienne. Il faut, m'a-t-il dit d'un ton rebutant, il faut un permis signé d'un sénateur. J'aurais mieux aimé qu'il m'eut dit : il faut six francs. J'aurais pu les donner. Mais de permis... il m'était impossible. Je ne me suis cependant point rebuté. Et à un homme qui paraissait si désintéressé j'ai osé proposer de l'argent. A cette promesse j'ai vu son front se dérider; et, tout en disant qu'on ne laissait point entrer tous ceux qui voudraient bien payer, il a appelé sa femme, lui a demandé si elle avait le temps de me conduire. Sa femme, accoutumée sans doute à ces messages, ne s'est point fait prier; elle m'a conduit avec honnêteté.

Salle du Sénat. — En haut d'un escalier, couvert d'un riche tapis, et que monterait bien un carosse attelé de six chevaux de front, tant la pente en est douce, on entre dans une pièce qui forme une espèce d'antichambre de l'appartement dans lequel les sénateurs s'assemblent avant d'entrer dans le sein des séances. Etant entré dans celle-là, voici, m'a dit ma conductrice, les banquettes des sénateurs, la tribune des orateurs, celle des ministres, et celles des ambassadeurs. Voici le fauteuil du président : le siège, déjà fort beau en lui-même, devient un trône par quelques dispo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sitions qu'on y fait. Quand l'Empereur préside ici (c'est toujours elle qui parle) ici sont placés les princes, là l'Archichancelier, ici les grands dignitaires; là etc. J'avalais la dame, et j'admirais tant d'ordre et tant de magnificence. Une chose manquait : c'était les tableaux qui devaient décorer le cabinet de l'Empereur. Les cadres vides disaient quelle place ils devaient occuper. J'ai vu aussi comment dans l'hiver la salle est chauffée. C'est par des conduits de chaleur. L'effet en est si actif qu'il a besoin d'être modéré d'après un thermomètre. Je ne dis point combien j'ai donné pour avoir vu de si belles choses; mais je dirai que pour dernière satisfaction j'ai vu que ma conductrice était contente.

Basse vieille Tour. — En revenant et allant sans autre but que de retrouver la Seine, j'ai passé par un endroit dont je ne sais pas le nom, et que j'appellerais la Vieille tour de Paris, parce qu'il ressemble au Marché de Rouen, qu'on appelle ainsi par la qualité des marchandises et n'en diffère que par le nombre, ce qui doit être.

J'avoue qu'à ce moment j'étais, sinon perdu, du moins égaré, mais avec l'aide de Dieu et des bons parisiens qui enseignent le chemin de bonne grâce je suis arrivé sur la rive gauche de la Seine; de là pour arriver à mon hôtel je n'avais plus besoin de demander ma route. Mais avant de rentrer, et, en passant, comme disait M. D. j'ai pris le Musée des Mines. Il est dans l'enceinte de l'Hôtel des Monnaies. J'ai vu le recueil de tout ce qui tient à la minéralogie. On ne peut présenter un extrait de toutes les espèces de mines avec plus d'ordre et d'élégance. Par une faveur demandée et obtenue, j'ai vu, dans une salle qui n'est point ouverte au public, beaucoup de modèles des instruments nécessaires à la confection de la monnaye.

Institut. — C'est, si je ne me trompe, l'ancien collège Mazarin ou des Quatre-Nations. L'institut est ce qu'était l'Académie, et la maison où elle tient ses séances porte son nom. J'y suis entré pour voir la bibliothèque. Un autre jour, j'ai vu la Bibliothèque Impériale. Mais que dire d'une bibliothèque dont on ne voit des livres que le dos? Qu'il y en a beaucoup; c'est un éloge, mais assez mince. Je suis pourtant satisfait de les avoir vus. Et, en particulier, le Globe terrestre de la bibliothèque de la rueRichelieu. Il est si gros qu'il occupe une place dans deux étages par le moyen du jour que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'on a fait au plancher qui les divise. J'ai trouvé en rentrant M. D. prêt à aller chez le traiteur, et, en défaut, je lui ai conté mes bonnes fortunes.

Saint-Roch. — Après le dîner, la promenade. Nous l'avons faite ensemble, en commençant par l'église de Saint-Roch, qui est une des belles de Paris. Elle était bien restaurée; on n'y voyait presque plus de traces de la dévastation qu'elle avait soufferte dans les premiers jours de la Révolution. Tout le portail avait été criblé par le canon. Des logements placés en avant avaient été détruits; ils étaient rebatis. Et le motif de cette conduite, c'était de s'emparer d'une foule de prêtres qui, disait-on, s'y étaient réfugiés, et qu'on voulait égorger.

Corps Législatif. — De Saint-Roch au palais du Corps Législatif il n'y a qu'un pas; nous y avons été. La salle des séances est disposée comme celle du Sénat. On y faisait de grands travaux d'embellissement. Je crois que quand ils seront terminés, l'une ne le cédera point à l'autre.

L'entrée principale du palais est sur le port. On finissait d'y placer six statues colossales, trois à droite et trois à gauche du perron. A droite : Thémis, d'Aguesseau et Colbert; à gauche Minerve, L'Hôpital et Sully.

Invalides. — Nous étions sur le chemin qui conduit aux Invalides; il ne faut que suivre les quais de la rive gauche de la Seine, et bientôt nous nous sommes trouvés en face de l'hôtel. De la Seine à la barrière est une fort belle avenue, au milieu de laquelle est une pyramide, monument élevé à la bravoure des vieux militaires. Elle est surmontée du lion de Saint-Marc, pris à Venise, lors de la conquête de cette ville par les armées françaises. Il est bien l'emblème du courage et de la force. La barrière ouvre sur une belle place d'armes, environnée de fossés, garnie de canons de petits calibres, il est vrai, mais qui indiquent une maison militaire; il s'y fait un service; il y a une sentinelle, mais qui n'écarte point; on entre facilement, on se promène librement, on parcourt les cours, les corridors; j'ai vu un réfectoire, et servir la soupe d'une classe d'invalides.

Son dôme. — Rien n'est petit, tout intéresse dans ce grand établissement; mais ce qu'on y remarque plus particulièrement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

c'est le dôme. C'est là où j'ai éprouvé un double sentiment. Celui de l'admiration, trouvant l'objet encore plus beau que l'idée que je m'en étais faite, et celui d'erreur par rapport à sa forme. Erreur commune avec celle de bien d'autres personnes sans doute. En effet, il me paraissait naturel de penser que le dôme dont on parlait était celui de l'église, placé comme le sont ordinairement tous les dômes, et qui n'en différait que par son architecture, ou son élévation : Point du tout : Le dôme des Invalides est lui seul une église, bâtie derrière l'ancienne église des Invalides et qui sert au culte des religieux de la maison.

Celle du dôme, ou plutôt le dôme, est un édifice circulaire, dont le toit est un vrai dôme ; il a dans la circonférence de sa base plusieurs chapelles. Dans l'une est le mausolée de Turenne. dans une autre est celui du maréchal de Vauban.

Le pavé est en compartiments, de marbres de différentes couleurs. La hauteur est de 306 pieds, son diamètre de 50.

Barrière de la Conférence. — A notre retour, nous avons traversé la Seine et prolongé notre course jusqu'à la barrière de la Conférence, c'est-à-dire à l'endroit où Henri IV s'aboucha avec les chefs de la Ligue. C'est là qu'en buvant un verre de bière, nous avons tenu une conférence d'Etat, mais conférence d'amitié, et, après avoir parcouru plusieurs allées des Champs-Elysées et passé quelques instants au café des Aveugles, au Palais Royal, nous avons été commencer une bonne nuit.

Cinquième jour. — Voici encore une journée bien pleine : elle a commencé après le déjeuner (car il a toujours eu la priorité), par le fauxbourg Saint-Germain. C'était pour y chercher une réponse à certaine lettre écrite à certain personnage qui n'a point répondu. Ainsi, pas perdus. Je croyais bien en perdre d'autres en allant de là à la Chaussée d'Antin : il s'agissait d'aller à l'hôtel de M. le comte de Fleurieu, sénateur, gouverneur du palais des Tuileries, pour en obtenir un permis d'entrée. Le concierge, le suisse, que sais-je, tous avait été sourd à nos demandes. Et, pour cette fois, la promesse d'argent avait été inutile. Mais quel espoir que M. le gouverneur nous donnerait un permis sans aucune recommandation ! grâces lui soient rendues, il nous l'a accordé.

Pétition répondue. — Il a été porté, franc de port à l'hôtel des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Prouvaires; il n'avait été demandé que pour deux, il était bon pour cinq personnes. M. D., ne voulant rien perdre de la faveur, en a fait jouir trois amis qui, bien que parisiens, n'avaient jamais vu l'intérieur du château. M. le gouverneur ne donnait point audience à ceux qui allaient lui demander des permis. Il fallait présenter une pétition, et comme la nôtre n'était point préparée et que nous manquions de tout pour la faire, la portière nous a tout fourni; elle ne vendait pas; elle fournissait plume, encre et papier, mais elle ne se refusait point à un gage de reconnaissance. Je ne doute pas que le nôtre ne lui ait été agréable, puisqu'elle n'a point mis de côté la pétition.

Passer de la Chaussée-d'Antin au Jardin des Plantes, c'est, ou peu s'en faut, traverser tout Paris, et c'est là qu'en sortant de chez M. le gouverneur nous avons été passer plusieurs heures. C'était jour de la visite du jardin, de la ménagerie et du cabinet d'histoire naturelle. Je dirai un mot de chaque chose.

Jardin des Plantes. — Ce jardin est un des plus agréables pour la promenade, un des plus riches par le nombre et les espèces de végétaux. La partie seule de la botanique contient 7000 plantes. Sur l'un des points du jardin est une élévation en terre d'une extrême hauteur. Sur sa pointe est un petit cabinet chinois, auquel on parvient par un chemin tournant, figurant une coque de limaçon. Ce point le plus élevé se nomme l'Observatoire : il domine presque tout Paris. C'est de là que j'ai vu Bicêtre, la Salpêtrière, le Val-de-Grâce, la Maternité, tous établissements consacrés à soulager l'humanité souffrante.

Ménagerie. — La menagerie se compose d'animaux féroces, enfermés dans des cages de fer, tels que lions, ours, panthères, hyènes, et d'animaux domestiques ou des bois, les plus curieux par la couleur et les dessins de la peau. Ceux-ci sont enfermés, ou seuls, ou deux à deux, dans de petits enclos, logés dans de petites cabanes de formes différentes. Chacun semble une métairie qui a son bâtiment pour les provisions, sa mare pour abreuvoir, et l'ensemble une petite colonie agreste et charmante. Plus loin est l'étable d'un éléphant, un des plus grands qu'on puisse voir, et dans ce temps-là on construisait une volière propre à recevoir des milliers d'oiseaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CABINET D'HISTOIRE NATURELLE. — Le Cabinet d'histoire naturelle : Par ce nom de cabinet, il faut entendre un assez vaste édifice, dont plusieurs salles sont remplies de tous les animaux qui appartiennent à l'air, à la terre et à la mer. Ils sont empaillés et conservent leur attitude naturelle. Ils sont placés dans des armoires vitrées, qui les préservent de la poussière et empêchent qu'on ne les touche ; ils sont classés dans un grand ordre. Enfin il ne reste rien à désirer dans ce genre de curiosité. On part de ce lieu avec le regret de ne pouvoir y aller souvent, le Buffon à la main, pour y étudier avec ce savant naturaliste, une histoire intéressante.

MANUFACTURE DES GOBELINS. — Du jardin à cette maison, le trajet n'est pas long. Nous y sommes allés avant le dîner. Il n'est personne qui n'en ait entendu parler, personne qui n'ait vu de ses tapisseries. Nous avons vu le magasin, nous avons vu les ateliers. Je sais maintenant, mais je ne saurais décrire comment l'ouvrier travaille. Tout ce que je puis dire de plus clair c'est qu'il est placé entre les tableaux qu'il veut tracer et le canevas figuré, qu'il remplit de manière que l'envers de la tapisserie est de son côté et l'endroit du côté de la personne qui voit se former la figure ou la fleur de la tapisserie. Voilà ce qui fait le merveilleux de l'ouvrage. Nous avons demandé à notre conducteur si les ouvriers de cette maison avaient la liberté de se retirer pour former ailleurs de semblables établissements et diminuer par là le prix de ces ouvrages. Les hommes sont libres de quitter la maison, nous a-t-il été répondu, mais il n'y a point à craindre d'établissement en concurrence avec celui-là. Les frais en sont si considérables qu'il n'y a qu'un gouvernement qui puisse les faire.

De l'extrémité du faubourg Saint-Marceau venir dîner rue de l'Arbre-Sec, à trois ou quatre heures arprès-midi, c'était s'exposer à tomber en chemin. Heureusement, cela n'est point arrivé, et si j'avais perdu bien des forces, j'en ai repris autant et plus, chez notre restaurateur accoutumé.

HALLE AUX FARINES. — La promenade de l'après-dîner n'a eu de remarquable que la visite de la halle aux farines. Ce bâtiment est de forme circulaire, et, dans sa circonférence, on compte vingt-cinq arcades de dix pieds d'ouverture chacune. Six servent de passages et correspondent à autant de rues qui viennent aboutir à la Halle, qui est comme le centre de la place.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Escalier rare. — On m'y a fait observer un escalier à coquille double, dont l'effet est de faire monter ou descendre l'un sur l'autre deux portefaix partant d'un même point. J'avoue que je n'en dis point assez pour le faire concevoir; il faudrait un pinceau au lieu d'une plume, et encore serait-il peut-être insuffisant; il faut le coup d'œil. Et j'engage quiconque à Paris de n'en pas revenir sans l'avoir vu. Le dôme actuel et qui remplace celui qui a été détruit par un incendie n'est pas digne du corps de l'édifice. On m'a dit qu'on en devait faire un, en fer fondu. Si on ne le conçoit pas bien, on le croit au moins, quand on a vu des arches de pont en fer.

Le reste du jour s'est passé à voir les quais, le jardin des Tuileries, où nous avons été pris par un violent orage. La nuit est venue plus tôt que le beau temps. Nous avons, à l'abri de la pluie, passé quelque temps au Palais Royal. Ainsi a fini le cinquième jour.

Sixième jour. — Je l'appellerai la journée des Boulevards. Je n'ai point demandé cette promenade là ; elle m'a été proposée par M. D., qui, la connaissant, savait qu'elle était faite pour m'intéresser. En effet, l'idée que je m'en était faite était bien au-dessous de la réalité. Il y a les vieux et les nouveaux boulevards. C'est la Seine qui en fait la division. Ceux qui sont à sa gauche sont les nouveaux, ceux qui sont à sa droite sont les vieux.

Boulevards. — Ils commencent au pont d'Austerlitz et finissent au pont royal.

Ils sont formés de quatre rangs d'arbres de chaque côté du grand chemin, ou de la grande allée. Ils sont bordés de maisons bien bâties. On y trouve spectacle, tréteaux, cafés, etc., jardins entourés. Je ne sais ce qui valent les plaisirs, mais je sais que la bonne chère y coûte beaucoup. Il y a dans le prix des comestibles un tiers de différence entre eux et la ville.

Porte-Saint-Denis et Saint-Martin. — Quoique Paris n'ait plus de murs, il a cependant deux portes. Ce sont deux vrais arcs de triomphe élevés à la gloire, et sous le règne de Louis XIV. L'une s'appelle la porte Saint-Denis et l'autre la porte Saint-Martin. La plus belle est celle de Saint-Denis.

Du point de départ, c'est-à-dire de l'hôtel de Prouvaires jusqu'au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pont d'Austerlitz, où commencent les boulevards, nous avons parcouru une espèce de diagonale, sur laquelle se sont trouvés :

Fontaine des Innocents. — La fontaine des Innocents. C'est un chef-d'œuvre en ce genre. Elle est placée au milieu de la place du même nom. C'est une espèce de pyramide carrée. Elle a une grande élévation. Quatre gueules de lions vomissent de l'eau dans une grande cuve, et cette eau retombe en cascade dans un bassin placé au pied de la pyramide et dans lequel on peut largement puiser de l'eau. Outre cela, aux quatre angles de la fontaine principale sont quatre bornes qui ont chacune leur courant d'eau.

Marché des Innocents. — La place offre un marché des plus considérables de Paris ; il réunit tout ce dont on a besoin pour la nourriture et le vêtement. Elle a été formée sur l'emplacement de l'église et du cimetière des Innocents. On voit encore des restes de son charnier, qui entourait l'église.

Près de là, est la rue de la Ferronnerie. M. D., m'a fait remarquer la maison devant laquelle Henri IV a été assassiné, et m'a dit y avoir vu une inscription qui en conservait le souvenir ; je ne sais si elle est enlevée ; il n'y a rien de visible que l'enseigne du marchand qui habite la maison.

Archives. — Plus loin, nous sommes entrés dans la cour de l'ancien hôtel de Soubise. C'est là où sont déposées les Archives de l'Etat, que l'on a dessein de transporter hors de la ville, pour mettre tant et de si précieux titres à l'abri du feu. On n'y entre que pour le besoin. J'en ai eu du regret. J'aurais voulu voir ce dépôt.

Boulevards. — Enfin nous sommes arrivés sur les boulevards, qui, à mon sentiment, méritent mieux le nom de Champs-Elysées que le lieu qui le porte. Cette réunion de maisons superbes et de grandes plantations, fait qu'on y respire un air de ville et de campagne et la preuve de leurs beautés, c'est leurs fréquentations.

Du reste, je ne suis point surpris qu'il y eut moins de monde dans les musées que sur les boulevards. La raison de cette différence, c'est qu'il y a plus d'oisifs que de connaisseurs. Les boulevards sont pour les oisifs qui ne veulent que consumer leur temps. Comme auparavant j'avais joué le rôle de connaisseur, j'ai joué, ce jour-là, celui d'oisif, et je m'en suis bien trouvé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La fin des boulevards et la fin du jour nous ont emmenés au Palais Royal, et ainsi fini le sixième jour.

Septième jour. — J'ai dit que M. D., avait proposé à trois personnes de partager avec nous les faveurs de M. le gouverneur des Tuileries. C'est chez elles que nous avons déjeuné ce jour-là. L'heure de la visite était fixée à onze [heures]. Nous nous y sommes rendus, et voici le cérémonial ou plutôt l'ordre qu'on y observe, pour éviter la confusion et peut-être le dégât.

Les Tuileries. — A la porte, on trouve un domestique, à qui il suffit de montrer le dos du permis. Plus loin en est un autre, qui l'échange contre un numéro qu'on garde jusqu'à ce qu'il soit appelé. Et c'est dans une salle, qu'on appelle la salle des gardes, qu'on attend son tour. Il a fallu l'attendre longtemps, et j'ai éprouvé que l'ennui habite les palais comme les chaumières.

Appartements particuliers. — Enfin, il est venu ce tour. Nous avons été introduits successivement dans les appartements du rez-de-chaussée habités par l'Impératrice. Ils se composent : 1° du cabinet de Chambellan de service; 2° du cabinet de réception; 3° d'un cabinet particulier; 4° de l'appartement à coucher; 5° d'un cabinet de toilette : 6° d'une salle de concert. Toutes ces pièces sont plafonnées, tapissées et meublées à neuf. Qu'on juge, d'après cela, de leur richesse et de leur éclat !

Du rez-de-chaussée, on passe au premier qu'habite l'empereur. Voici le rang de ses appartements : 1° un cabinet d'audience; 2° un cabinet d'étude; 3° sa chambre à coucher; à cet étage, les plafonds sont les mêmes qu'avant la Révolution ; mais il y a des décorations nouvelles, des meubles nouveaux. Sur la cheminée du cabinet d'étude sont deux agathes, morceaux précieux venus de Rome.

Grands appartements. — De là, nous sommes passés sous la conduite d'un troisième domestique, dans les grands appartements. Ce sont : 1° la galerie de Diane; 2° le salon de la Paix; 3° la salle du Trône; 4° celle des Maréchaux, dont les portraits sont tous en pieds; 5° celle du Conseil d'Etat; 6° celle du théâtre; 7° la Chapelle. Ces trois dernières pièces nous ayant fait dépasser le cintre, nous les avons parcourues une seconde fois pour descendre le grand escalier qui est placé au vestibule, qui partage le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

palais en deux portions égales et fait le passage de communication entre la cour et le jardin.

Il était trois heures après-midi et je voulais partir le lendemain. J'ai été au bureau des diligences de la rue Notre-Dame-des-Victoires retenir une place à la voiture de six heures et demie du soir. C'était me donner un jour de plus à Paris. Mais je l'ai bien payé par le désagrément de voyager la nuit. Cette affaire faite, retour du traiteur pour satisfaire un grand besoin. Ensuite, la promenade.

La Morgue. — Etant sur le pont, un grand rassemblement a fixé notre attention. C'était à la porte de la Morgue. On venait d'y apporter un noyé. Les portes ont été fermées jusqu'à ce qu'il ait été deshabillé et porté sur le lit de camp, sur le devant duquel est une cloison vitrée. A leur ouverture, nous sommes entrés, et restés peu de temps. On y respirait une très mauvaise odeur. Des trois hommes que j'y ai vus, un s'était brûlé la cervelle.

Huitième jour. — C'était naturel de passer par l'Ecole militaire après la visite des Invalides et par le Champ-de-Mars qui est la place de l'Ecole. Nous ne l'avions pas fait, et pourtant je ne voulais pas revenir sans avoir vu le Champ de Mars. J'y suis donc allé seul. La course était longue. La satisfaction qu'elle ma procuré, a payé ma fatigue.

Ecole militaire. — Je ne sais si on entre facilement à l'Ecole Militaire. Comme je n'y connaissais personne, je n'ai point tenté de le faire, dans la persuasion que cette maison ne diffère du Lycée ou Collège que par le genre d'éducation. L'extérieur annonce une maison construite et distribuée d'une manière conforme à sa destination. L'entrée en est grande et noble. Elle est en face du Champ de Mars. Dans le moment où j'y étais, un escadron de cavalerie de l'Ecole y manœuvrait. Mais qu'est-ce qu'un escadron là où pourraient manœuvrer cent mille hommes.

Champ de Mars. — Le Champ de Mars a la figure d'un parallélogramme. Sur ses côtés, excepté celui de l'Ecole, sont des fossés profonds, semblables à ceux d'une citadelle. A gauche et à droite, dans toute sa longueur, règnent deux élévations, en terres rapportées, et formant deux amphithéâtres, qui mettent les curieux à l'abri de tout danger les jours de la revue ou de l'exercice des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

troupes. En élévation sont plantées, et offrent de longues et belles promenades mais peu fréquentées, hors les jours de réjouissances.

En revenant à l'hôtel, j'ai fait mes adieux au palais royal. Je les avais faits la veille à la cathédrale. C'était, j'ai oublié de le dire, vers le soir, à l'heure d'un salut assez solennel, et qui est, dit-on, de fondation. Après la bénédiction, le prêtre est monté en chaire pour l'explication du nouveau testament. Ce genre d'instruction est peu usité ; il ne devrait qu'en être plus piquant surtout parce qu'elle était faite par un homme instruit et éloquent, et cependant il a très peu d'auditeurs.

Toujours constants dans notre régime de vie, nous avons fini le septième jour comme les précédents. Voilà ce que j'avais oublié en terminant son article.

Mes premières courses faites, et l'heure du dîner arrivée, M. D. et moi nous sommes allés, aussi en forme d'adieux, chez notre restaurateur de la rue de l'Arbre-Sec. Le dîner a été suivi de mes dispositions pour le départ.

Mon retour a Rouen. — M. D. m'a conduit à la voiture ; il n'a pu partir que le lendemain. Ma mauvaise étoile a voulu que je fusse placé entre deux gendarmes qui m'écrasaient. J'ai maudit plusieurs fois la galère, et appelé ardemment le moment d'en sortir. Il est enfin arrivé. Je suis rentré chez moi le vingt-trois à huit heures du matin.

Depuis, je me suis souvent rappelé ce voyage, et toujours avec satisfaction. Je me promets de le faire encore, mais si des circonstances contrariantes s'y opposaient, j'aurais mon journal qui, tout imparfait qu'il est, fera revivre quelques unes des agréables sensations que j'ai éprouvées.

A Rouen, pour première rédaction, 16 décembre 1810.
Pour revue et correction, 10 septembre 1818.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

BÉNÉDICTINS NORMANDS

AVEC MONTFAUCON

(*Suite.*)

Etant dernièrement en chemin de mon retour de Jumièges, J'eus la pensée, lorsque je fus assez éloigné de l'Eglise de la Paroisse, qu'il y auroit peut être quelque image de saint Pierre avec la tiare, quoique cette église soit sous le titre de saint Valentin Evêque de Terni (1) et Martir, mais l'abbaye est sous celui de saint Pierre : Je rebroussay chemin, je fis la visite de l'intérieur de cette église (2), et j'y trouvai justement une figure de saint Pierre ayant la triple couronne en tête, figure placée contre le pilier le plus proche du Grand Autel du côté de l'Epitre, et vis à-vis celle de saint Valentin : mais je ne scay pas au juste si elle a plus de 400 ans. Elle pourroit bien néanmoins être de la 1re église ou ancien chœur. D'un côté cette église est fort ancienne, à savoir la nef que l'on devoit mettre bas, pour en rebatir une autre conforme à l'autre moitié de l'Eglise, qu'un Abbé Régulier avoit fait commencer de rebâtir. Il y a fait faire un tour de chapelles assez spatieux, qu'il vouloit faire voûter, mais il n'y a encore que des naissances de voûtes et voilà le *Pendent interrupta opera.* Il vouloit faire élever un beau clocher ; mais il n'y en a encore que les soûbassemens et le commencement d'une colonne ou pilier,

(1) Cf : *Hist. de Jumièges* publiée par l'abbé Julien Loth, T. I. p. 176 ou *Vie et Miracles de saint Valentin, évêque et martyr, etc.*, par M. l'abbé Prévost, curé de Jumièges, Rouen, Rivoire, 1860, in-16 de 28 pp. Il était natif de Terni en Ombrie et en devint évêque ; il mourut martyr à Rome sous l'empereur Claude II, vers 269.

(2) *Eglise de la paroisse de Jumièges.*

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le tout guères plus élevé de terre que la hauteur d'un homme : ainsi *Jacent interrupta opera* et tout cela a déjà de l'antiquité, quand ce seroit du tems du dernier Abbé Régulier : interruption causée par le malheur des commendes, comme aussi la destruction de la flèche du clocher de la grande Eglise de l'Abbaye même. Votre Révérence peut voir dans l'iconographie du dit monastère de Jumièges ce que c'est maintenant que ce clocher, une tour quarrée coupée en platte forme, avec un garde-fou ou balustre de bois aux 4 cotez. Autrefois donc il y avoit sur cette tour une pyramide (1) de bois revêtue de plomb et à l'occasion de quelques réparations qu'il y avoit à faire, pour le plutôt fait un Abbé commendataire la fit donc détruire (2) et en mangea le plomb. (Votre Révérence va voir bientôt quelque chose de bien différent du très digne dernier Abbé Régulier du dit monastère de Jumièges).

Je m'arrête maintenant un moment ici à Saint-Vandrille.

Messire Ferdinand de Neufville (Evêque de Chartres) Abbé Commendataire de ce monastère de Saint-Vandrille fit autrement à l'occasion du clocher aussi de notre Eglise, quoiqu'il y eut aussi du plomb; car il n'y avoit rien à profiter pour lui en des mines de pierres cassées, de voûtes tombées par la chute du clocher, voûtes qu'il falloit absolument réparer, voûtes tombées, dis-je, par l'accident que je vas marquer, fait que votre Révérence sera bien aise d'avoir supposé qu'un 2e *Pendent interrupta opera* convienne à votre ouvrage. Le beau clocher de notre Eglise (3) donc, qui fut bâti en 1331, tomba, faute de quelques réparations, justement 300 ans après, en 1631. Cette chute, comme je viens de le toucher, la destruction de la plupart des voûtes de l'Eglise, fit que l'on conseilla au dit sieur Abbé de procurer l'introduction de notre

(1) Pyramide de Jumièges.

(2) C. A. Deshayes attribue le fait à Gabriel Le Veneur, 69e abbé de Jumièges (*Op. cit. p. 179*). Il n'a que résumé le récit de dom Toussaint-Duplessis dans sa *Description géographique et hist. de la Haute-Normandie*, t. II, p. 258 où il dit que l'Évêque d'Evreux pour apaiser les Religieux « leur envoie quelques ornemens de damas, qu'on ne pouvoit faire servir qu'aux autels des chapelles et dont pourtant il fallut se contenter. » L'argent, tiré ainsi de Jumièges, servit à terminer les travaux de la cathédrale d'Evreux.

(3) Eglise de Saint-Vandrille.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Réforme en ce monastère, pour se dispenser de faire rétablir les voûtes, etc. L'an 1634, le contrat pour la dite Introduction fut passé, et l'on travailla aussitôt à réparer les lieux Réguliers, qui avoient autant besoin d'être réparez que l'Eglise, ce qui étant fait l'an 1636 Le Révérend Père Dom Guillaume Girard, Prieur de Jumièges, établi aussi par commission Prieur de saint Vandrille, y amena 18 de ses Religieux de Jumièges (3 plus qu'il n'y en a aujourd'hui, au sujet que votre Révérence sçait de l'Abbé de Saint Simon, au lieu de 50 ou 60 qui y ont été de nos jours, et avec cela la dite Abbaye étant comme la Mère nourrice de plusieurs autres monastères dans le commencement de la Réforme). Lesquels R. P. Père Prieur et Religieux prirent possession de ce monastère de Saint-Vandrille : après quoi on répara l'Eglise, laquelle avoit été rebatie, et fort belle, ensuite d'un incendie, au dit tems en partie dans le 14e siècle, car dès le précédent un Abbé, Geoffroy de Noytot, fit le chœur, où se trouve le bel écho dont j'ai eu l'honneur de parler à votre Révérence : son successeur Dom Guillaume La Doublie, fit la nef, et le beau clocher de pierre, aussi haut que la côte de Saint-Saturnin, et par dessus une flèche de bois revêtue de plomb ; mais cette nef, et voici où j'en veux venir, cette nef composée de 7 arcades de chaque côté (1), ne s'étant pas trouvée entièrement voûtée à la mort de cet abbé, elle est demeurée en état depuis l'an 1341. Je ne sçay pas comment ses successeurs, en bon nombre encore jusqu'aux commendataires, n'ont point continué et achevé l'ouvrage. 4 Arcades de chaque côté sont demeurées entièrement élevées *sub dio*, quelques-unes avec leurs Roses au-dessus des Meneaux, prêtes à recevoir les vitres, si la voûte était faite : Le Portail, où il devoit y avoir deux autres clochers, a été de même commencé, et voilà le *Pendent interrupta opera*. Peut-être le malheur des guerres a mis hors d'état d'achever l'ouvrage, les Anglois occupant ce païs de Caux ; ce qui obligea même la Communauté de ce monastère de se retirer à Rouen en son Hôtel de Saint-Vandrille.

Je pourray envoier au R. Père Dom Edmond Martène (que je salue très particulièrement) un exs. où l'on a inséré le Catalogue des Religieux, au nombre de 77, qui composoient la Communauté

(1) La nef imparfaite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lorsque l'on bâtit le sus-dit clocher. L'on y voit un Follet (Dom Guillaume Follet) juge Religieux, Sacristain, qui des Oblations des Fidèles, fit rebâtir l'Eglise de Caillouville (1). (L'une de nos 4 Eglises qui sont existantes, outre lesquelles il y en avoit encore 4 autres dans les anciens siècles), dans le même tems qu'on rebatissoit notre dite grande Eglise. Le chœur de laquelle Eglise de Caillouville est d'une fort belle architecture en rond-point très bien vitré : entr'autres belles vitres il y a une fort belle grisaille qui représente tous les faits de l'histoire de Notre-Dame-de-Liesse. La voûte du dit chœur tomba en la même année (1631) que le sus-dit Clocher de notre grande Eglise, ce n'est plus maintenant qu'un platfond de bois. Les dehors du même chœur sont ornés de balustrades de pierre à l'antique, de grandes niches en pyramides, dans lesquelles il y a de grandes figures de nos saints.

Le sus-dit Abbé Dom Guillaume La Doublie fit faire aussi en même tems que la nef de notre Eglise le côté du cloître (2), qui règne le long de cette nef, et est d'une belle architecture, bien voûté en plein cintre. Il y a de belles vitres peintes, surtout la plus proche de l'entrée du cloître du côté de la porte du monastère, laquelle contient presque tous Saints de Saint-Vandrille, et le Roi Pépin Le Jeune ou Le Bref avec un autre Seigneur, lequel Monarque bienfaicteur du monastère y vint faire ses devotions au Tombeau de Saint-Vandrille (3) : il n'y avoit pas assez de compartimens ou petites séparations dans l'ouvrage de l'arcade où est la vitre, pour tous nos Saints. Un habile peintre en verre de nos jours a fait estime de cette vitre, il y a, dit-il, de l'or fondu dans la couleur jaune de plusieurs endroits, drapperie, etc., de ces Images, dont il estime chacune, d'environ un pied de haut, un prix considérable. Il y a aussi de très belles vitres dans le côté, fort ancien, du même cloître, où est le chapitre. — Peut-être, mon R. Père, que je vous amuse inutilement, si tout ceci ne peut, ou ne doit tenir lieu parmi vos anciens monumens. Néanmoins j'ay écrit ces jours passés à Jumièges pour avoir aussi plus de connaissance touchant l'Eglise de la Paroisse ; et voici ce que l'on me répond : il n'y a

(1) Eglise de Caillouville.

(2) Côté du cloître, etc.

(3) Vitres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'un mot touchant ce sujet, à savoir le nom du digne Abbé qui a commencé à la rebâtir, et qui a bâti le très beau cloître du monastère, mais le reste qui fournit matière à son Epitaphe tout à fait remarquable mérite attention : l'on y voit que la réputation de la piété et des grandes charités de ce véritable Abbé attira le Roi (lequel devoit être François Ier) et la Reine à Jumièges pour lui rendre visite.

48. *Abbas Franciscus de Fontenay* le dernier Abbé Régulier de Jumièges ; sa famille étoit bien apparentée et alliée de plusieurs grands personnages, comme Barons etc., quoique moyennement riches. Son Epitaphe marque qu'il laissa le siècle se rendant en la Religion de Saint Benoist, mais on ne dit point en quel monastère il prit l'habit. Plusieurs Abbayes le demandèrent pour être Prieur, mais il fut élu Abbé de Jumièges en 1424 (1). Il est dit de lui, *Vir admodum pius, et vere Pater Monasterii dictus*, grand Aumonier, car les pauvres venoient de tous côtés pour estre assistés dans leurs nécessités et misères ; il amplifia et décora l'Abbaye de beaux et excellents édifices, il entretenoit continuellement à ses dépens aux Universités à l'étude, bon nombre d'écoliers, tant Religieux que Séculiers, marioit de pauvres filles, faisoit apprendre métier à de pauvres orphelins. Toutes ces choses le firent fort considérer du Roy, de la Reine et des plus grands de la Cour, ils vinrent exprès à Jumièges pour le voir comme il est marqué dans son Epitaphe.

Invisit celebrem Religione virum
Impulsus famâ Gallus cum conjuge Princeps.

C'est cet abbé qui a basti le cloistre qui subsiste encore, le plus beau de la province sans contredit, de plus la chambre quarrée qui regarde le jardin, et enfin qui avait commencé l'Église de la paroisse qu'il n'a pas achevée à cause de sa mort qui arriva en 1541, étant allé visiter sa mère au lieu de Fontenay.

Je vas dire quelque chose peut-être à remarquer touchant Caudebec.

(1) C'est une faute, il faut 1521.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y a au milieu de la ville de Caudebec (1) une église fort petite, dite de Saint Pierre, la première Paroisse avant même que la ville ait été bâtie, de l'origine de laquelle ville M. Moreri ne dit rien, et seulement ce qu'en dit en deux mots le premier dictionnaire géographique de M. Baudran ; je n'ay point vu celui de R. P. D. Jean Gelé (2). On dit que cette Eglise étoit seulement pour quelques gens de la rivière, c'est-à-dire de pauvres pescheurs qui demeuroient dans cet endroit. On la laisse tomber en ruine, murailles, toict, *et portæ destructæ sunt*, il n'y a plus de portes. Le dedans est la désolation même, quoique l'autel, couvert de décombres, subsiste encore avec son petit rétable, assez beau, représentant en bas-relief deux Mystères, la Nativité de Notre Seigneur, et la Descente du Saint-Esprit. Au dessus de cela (et c'est où j'en ay voulu venir pour Votre Révérence), il y a une figure assez grande, de saint Pierre assis, qui a en tête, non la triple (3), pas même la double (4) mais une unique couronne, la plus ancienne forme de la Tiare. Si Votre Révérence fait mention de cette Eglise dans son ouvrage, elle y subsistera plus longtems qu'en elle même, parce que la quête qu'on a eu dessein de faire pour la réparer ou réédifier ne se fait point. Mais le cimetière qui l'environne de 3 côtés, sera toujours le cimetière de la dernière belle et grande Eglise dont j'ay parlé à Votre Révér. parceque l'on n'a pû trouver place proche cette Eglise pour un cimetière : il y en a néanmoins encore un autre, hors la dite ville, mais tout proche ; il est pour les Pauvres, celui de saint Pierre est pour les autres personnes, mais dont les parens n'ont pas les moïens de les faire inhumer dans l'Eglise de la paroisse, le beau vaisseau

(1) Petite église à Caudebec.

(2) Dom *Jean Gelé*, né au Chêne dans le Rételois en Champagne en 1646, profes. à Saint-Remi de Reims le 23 septembre 1666 à l'âge de 20 ans, devint prieur de Saint-Quentin-en-l'Ile en 1684 et se retira à Saint-Germain-des-Prés. C'est là qu'il revit les ouvrages d'Yves de Chartres et réimprima, en 1705, le dictionnaire historique et géographique de l'abbé Baudrand avec de nombreuses corrections ou additions.

(3) de Ben. 12.

(4) de Ben. 8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dont j'ay parlé dans un autre cahier. Je ne sçay, pour répéter ce mot, si le second Baudran, qui n'est pas ici, et que vous avez chez vous, depuis 21 an, dit plus de choses de la ville de Caudebec, que les deux mots du premier, encore même faut-il en retrancher le mot de *Lanificio* (1), que M. Moreri a entendu avec raison, des fameux chapeaux de Caudebec, quand on parloit d'un bon chapeau, on disoit « *Un Caudebec* » : on attribüe cette bonté à la teinture, ou plutot à l'eau de la petite rivière, qui vient de la Paroisse de sainte Gertrude dans la ville de Caudebec, et dont on se servoit pour la dite teinture ; ceci est donc une double antiquité, naturelle et artificielle ; il faut, dis-je, néanmoins pour le présent, retrancher le dit mot ; car de 30 Atteliers ou Maîtres chapeliers qu'il y avoit autrefois, et 800 compagnons à Caudebec, il n'y en reste presque plus qu'un, qui a 18 compagnons ; de deux autres maîtres, l'un n'en a point, l'autre quelques uns. J'entends dire que ce grand changement est une punition de Dieu pour les grandes débauches de tous ces ouvriers, ou de la plupart, car quelques maîtres étoient honnêtes gens : quand les compagnons avoient travaillé peu de jours de la semaine, le reste étoit pour dépenser leur gain de ce peu de jours de travail. La plupart des maîtres faisoient de même.

Je ne voulois pas dire tout cela, mon Révérend Père, mais que quoique l'on ne croie pas ladite ville de Caudebec fort ancienne, je vois néanmoins par une charte de ce Monastère, et dont le Révérend Père Dom Jean Mabillon a fait la première pièce de son Appendice du 3e tome de ses Annales (2), qu'elle devoit être je ne sçay combien de tems avant Charles le Chauve, qui en l'année 854 confirme la donation faite de cette ville au Monastère de Saint-Vandrille ou de Fontenelle avec toutes ses dépendances..... ...*Statuimus atque jubemus..... ut..... istas res habeant concessas atque indultas, id est Calidum beccum* (3) *cum integritate ac omnibus appendiciis ad eam pertinentibus, cum aquis et porto, pilagiis, consuetudinibus, ac transverso.* La dite Eglise de Saint

(1) Chapeaux dits des Caudebecs.

(2) Page 665, col. 2.

(3) Caudebec.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pierre doit par conséquent avoir d'antiquité beaucoup plus que 900 ans.

Je ne sçay si je dois vous parler, non d'un ancien Reliquaire, car il est fort moderne, mais de l'une des plus anciennes Reliques qu'il renferme, et est assez commune, mais la plus précieuse et la plus sacrée des Reliques, une Relique adorable et que l'on adore en effet dans l'Eglise de Caudebec. La manière dont cette Eglise se trouve en possession de cette Relique, de la vraie Croix, et en quantité considérable, est une histoire que je vas coucher en peu de mots.

Un Roi d'Angleterre étant allé avec d'autres Princes chrétiens, dans le tems des croisades, porter la guerre contre les Infidèles en La Terre-Sainte, n'y persévéra pas dans son entreprise, mais prit la résolution de revenir en son Royaume. Un Prince infidèle, qui étoit en possession, on ne sçait comment, d'une portion considérable de la Vraie Croix, à savoir d'un morceau long d'un pied et gros à proportion, fut si content de la résolution du Roi d'Angleterre, qu'il lui donna la Relique, dont il sçavait que les chrétiens faisoient grande estime, accompagnée de l'authentique ou attestation d'un Patriarche. Le dit Roi apporta cela en Angleterre, où il a toujours été conservé dans le trésor des Monarques (1) de ce Royaume là jusqu'à la mort de Henry VIII. Un milord pas tout-à-fait perverti, présidant à l'acte de l'inventaire de l'argenterie de ce Roi défunt, assisté d'un orfèvre de Caudebec, nommé M. Routier, trouva la relique dans un petit coffre d'argent, et dit à M. Routier « ceci est de votre compétence, je vous l'abandonne si vous voulez me donner quelque ouvrage de votre métier ». M. Routier, ayant accepté l'offre, revint à Caudebec avec la Sainte Relique qu'il laissa en mourant à un neveu Prêtre à Caudebec. Cet Ecclésiastique fit faire une croix d'argent, dont M. le curé de Caudebec, à qui j'ay communiqué votre plan, m'a envoié aujourd'hui les dimensions et des morceaux de la Relique (2) Cette Croix est haute de seize pouces outre le convexe du pied d'estal qui est ovale : Le Croisillon a quasi dix pouces de longueur; l'une et l'autre sur un pouce et demi de largeur. Il y a quatre christaux au devant, et

(1) Il y a 173 ans.

(2) Dimensions des morceaux de la susdite Croix.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autant derrière, un le long du Montant, un autre au haut du même montant, de chaque côté, et un de chaque côté aussi à chacun des bouts du Croisillon : On voit au travers de ces christaux des particules considérables de la Vraie Croix. Le morceau qui est le long du montant de la dite Croix d'argent (1), tant au devant qu'à l'opposite, est long de six pouces et demi, large d'un demi pouce quelque ligne : les trois autres sont longs quasi de deux pouces, et de la même largeur que le (2) plus grand morceau. Le dit Ecclésiastique laissa cette précieuse Croix à l'Eglise de la Paroisse de Caudebec. Il fit aussi plusieurs largesses d'une partie de ce qu'il avoit encore : il en donna ici à Saint-Vandrille, mais parce que on ne pensa point à faire un Acte juridique sur l'Authentique ci-dessus, nous ne l'exposons point, et même un Révérend Père visiteur l'a scellée dans un petit Reliquaire qui ne sort point du Trésor de notre Sacristie. Le dit Ecclésiastique étant mort, un neveu, monsieur Routier, avocat à Caudebec, hérita de ce qui restoit de la vraie Croix : il en fit aussi des largesses, et il m'a dit qu'en ayant donné à un frère convers mendiant qui passoit par Caudebec, ce frère le pria de lui prêter l'Authentique dont [j'ai] parlé ci-dessus, pour en tirer une copie; il le lui prêta, et n'a point revû le frère, ni l'Authentique (3) depuis ce tems-là. M. le Curé de Caudebec me mandant aujourd'hui que l'un de ses Ecclésiastiques en a une copie, je lui écris pour le prier de me la communiquer. M. Routier avocat étant mort depuis quelque tems, l'un de ses fils se trouve en possession du reste de la Relique, environ grand comme un doigt et beaucoup de petits fragmens dans un corporal, détachés de la grosse masse quand on en a coupé.

La copie ou copies que ledit Ecclésiastique a pris la peine de m'apporter, ne sont point du dit Acte ci-dessus, mais de plusieurs Attestations de donations faites depuis environ un siècle de particules de la vraie Croix, à M. l'Archev. de Rouen, à un Evêque du Mans, à un autre d'Evreux, à un de Lisieux, et autres Personnes, à l'Eglise même de Saint-André des Arts à Paris (4), et où

(1) Qui paroit tant.
(2) Le susdit.
(3) Attestat., etc.
(4) De la dite Croix de Saint-André-des-Arts.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

votre Révérence pourroit sçavoir si l'on y auroit une copie de l'Authentique (1) de question. Pour cela, il auroit fallu qu'un Père Zacharie de Lizieux, capucin (2), qui a fait cette Largesse à la dite Eglise, et qui est de 1645, eût eu lui-même une copie. L'Acte que je vois qui fait mention de ceci, marque que cette Relique fut honorée pour lors d'une aussi grande affluence de peuple, que celle de la Sainte Chapelle, et que M. Le Nonce l'adora le premier. Ces Actes que j'ay entre les mains marquent plusieurs miracles opérés par des morceaux de la dite vraie Croix.

Une de ces Pièces que l'Ecclésiastique m'a communiquées, et qui les tient de M. Routier, fils héritier de l'Avocat, raporte la chose autrement que ce que j'ay marqué d'abord, et je ne crois pas que ce soient deux faits réels, qu'on ait eu dans le Trésor des Rois d'Angleterre une portion considérable de la Sainte Croix venüe de la Terre Sainte, et une autre encore plus considérable de Rome.

---

(1) Dans ce cas V. Rev. m'obligeroit beaucoup de m'en donner avis.

(2) Le père Zacharie de Lisieux, prédicateur renommé, publia de nombreux ouvrages fort curieux dont nous avons jadis parlé. Cf. : *Œuvres Satiriques du Père Zacharie de Lisieux* par l'abbé Ch. Guéry, Evreux, Ch. Hérissey, 1911, in-8° de 60 pp. C'est à son retour de Londres, après le carême prêché dans la chapelle royale devant Charles I et Henriette de France, qu'il reçut une portion de la vraie croix dont il offrit une partie pour les exorcismes de Louviers. Dans le livre du Père Esprit de Boscroger, intitulé : *La piété affligée*, on en voit l'histoire à la page 315 et suivantes, avec les attestations remises au Père Zacharie le 1er avril 1645.

Du fragment considérable de la vraie Croix, conservé dans la tour de Londres, remis par la Reine d'Angleterre à l'éloquent prédicateur, plusieurs parcelles furent détachées et remises par le Père Zacharie; 1° au premier monastère de la Visitation à Paris; 2° à Mgr de la Ferté, évêque du Mans; 3° à l'église Saint-Germain de Lisieux, sa paroisse natale (1645); 4° à l'église Saint-André-des-Arts à Paris; 5° aux PP. Séverin de Dieppe et Constance de Bernay qui les donnèrent à leurs paroisses natales; 6° au Père Jean Damascène de Rouen qui l'offrit au monastère de la Visitation de cette ville, d'après les documents manuscrits communiqués par M. l'abbé Sauvage au R. P. Edouard d'Alençon.

Cf. : *Les Capucins de Rouen*, par le R. P. Edouard d'Alençon. Paris, J. Mersch, 1890, in-8°, p. 50-52.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle porte donc, cette Pièce, et qui est une copie d'Attestation de 1641, qu'un Bourgeois de Roüen, marchand et maitre d'une voiture, atteste qu'au dernier voiage qu'il a fait en Angleterre en 1641, un gentilhomme Anglois, premier gentilhomme de la Garde robbe du Roi et de son cabinet, lui fit voir à Londres à Onesthal Logis du Roi, un morceau de la Croix de notre Seigneur long d'environ un pied et demi ou plus, gros comme la cuisse, entamé par toutes sortes d'endroits, qu'il y avoit plus de 600 ans qu'il y étoit gardé, et que ce Gentilhomme lui donna le reste des morceaux qui étoient restés au dit sieur Gentilhomme.

Une autre Pièce, qui est une lettre d'un capucin de l'an 1642, marque donc que Baronius fait mention qu'un Pape envoia un morceau de la vraie Croix à un Roi d'Angleterre pour lors catholique. Je viens de consulter les Tables des Tomes de Baronius jusqu'au tems de la catholicité de ce Royaume, je n'y trouve point la dite donation. Le dit Capucin atteste qu'il a vu ce dit morceau gros comme la cuisse chez un homme fort curieux qui avoit toutes sortes de raretés, à une demie lieue de Londres de l'autre côté de la Tamise, et qu'on lui a dit que la Reine l'avoit demandé au Roi, et qu'il lui avoit été accordé ; il gardoit ce Saint bois bien soigneusement, non par dévotion, n'étant pas catholique, mais comme une chose rare ; n'en vouloit donner à personne, encore qu'on lui offrit une grande somme d'argent pour quelque petit morceau ; et moi-meme, dit le P. capucin, n'en eusse pas eu, si un major ne lui eût promis quelqu'autre rareté pour son cabinet rempli de toutes sortes de raretés imaginables avec d'autres Reliques fort belles enchassées en forme de Reliquaires, et un Gand de saint Edouard tout entier, duquel on se servoit à la consécration des Rois. Mais mon R. Père, ce sont la des monumens de la monarchie Angloise, et non Françoise. Il y a encore aussi une Attestation d'un Religieux de Saint-Denis, du 20 juin 1642, que je vas néanmoins vous copier :

Je Religieux profès des Ordres et Congrégations de saint Benoist en France ayant reçu, de messieurs Morisse et Hémery prêtres, de la vraye Croix de notre Seigneur Jésus-Christ, qu'ils m'ont assuré avoir été prise au Cabinet du Roi d'Angleterre, et m'en étant informé deubment, ay reconnu qu'elle en venoit, confesse et atteste en présence de deux témoins ci-dessous signés, qu'ayant donné de la susdite vraye Croix au R. P. Charles Corbin religieux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

minime qui gouvernoit une possédée, ayant appliqué de la dite vraye Croix, elle a esté extrêmement tourmentée du diable encore qu'il ne voulût manifester sa possession, et que le dit Père a distribué de la dite vraye Croix à ses amis pour vraye. Fait ce vingtiesme juin mil six cents quarante deux, ainsy signés, f. Anthoine Brugniart, Charles Brugniart, Charles Bugnot et François Cordelet.

Il y a une autre Attestation ample de la dite Relique, laquelle spécifie plusieurs particularités, d'un confesseur de la Reine d'Angleterre, épouse de Charles 1er. Lequel confesseur étoit Prêtre de l'Oratoire, signée d'un autre Prêtre de l'Oratoire, d'un Capucin Supérieur de Londres, et d'un autre Capucin ; laquelle Attestation je vous copierois, si cela pouvoit convenir à votre dessein, comme il conviendroit, si c'étoit un ouvrage du stile de Dissertation et de juste critique, car cette Attestation ne donne aucune connaissance si la Relique est venüe de la Palestine, ou bien de Rome. Je finis pour ne vous pas ennuier par ce récit, disant seulement à votre Révérence que j'ay écrit à un Supérieur Carme pour tâcher de déterrer les Attestations originales, et vous donnant toute l'histoire par rapport à la Terre Sainte comme simple Tradition, ne sçachant pas qu'aucun Auteur ait écrit ce fait. Je reviens à ces païs-ci.

Je ne me suis pas contenté du peu que l'on m'avoit envoié de Jumièges touchant l'Epitaphe de l'Abbé François de Fontenay; j'ai demandé de nouveau si l'histoire marque que cet Epitaphe soit gravé sur sa sépulture, ou s'il se trouve seulement dans la même histoire : et pendant que j'ay écrit ce que je viens de coucher touchant la Sainte Croix, on m'a fait cette Reponse « Il n'est point « marqué dans l'Histoire ms. de ce monastere dans l'article de « François de Fontenay que son Epitaphe soit sur le lieu de sa « sépulture, comme vous le désireriez sçavoir, elle est seulement « dans l'histoire telle que je vous l'envoie.

EPITAPHIUM R. P. DOMNI FRANCISCI DE FONTENAY ABBATIS GEMMETICENSIS IN DIOECESI ROTHOMAGENSI

Fata peremerunt Franciscum tristia mortis
Naica cui fontis nomina nuper erant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tristia quid dixi? num commentatio mortis
Hujus tota fuit proxima vita Deo?
Ille loco summo natus neglexit honores,
Divitias, Lusus, magna theatra, jocos.
Pene puer jam disjungens a corpore mentem
In terris didicit scilicet ille mori;
Nam dedit in numerum Benedicti nomen et ultro
Spectatum fratres præposuere sibi.
Numinis afflatu factus Gemeticus Abbas
Jura dioecesi Rothomagoque dedit.
Cœnobii res per magnas ita ut altum
Ceu numen coleret relligiosa cohors.
Perfugium præsens in opes habuere, locandis
Virginibus sumptus, ingeniisque dedit.
Impulsus famâ Gallus cum conjuge Princeps
Invisit celebrem religione virum.
Hic sed apud Turones dum matrem visitat illic
Dum propre jam bis sex lustra peregit, obit;
Exemplum morum, desideriumque reliquit
Ille sui, quod nos *spes aliquando* fore. Amen.

Correspondance de Montfaucon, tome VI, manuscrits français nº 17706, p. 198 et suiv.

PAX CHRISTI

— AU RÉVÉREND PÈRE
DOM BERNARD DE MONTFAUCON

Mon Révérend Père,

Je m'attendois de pouvoir vous envoier ce nouveau cahier plus ample qu'il n'est. Je me souviens avoir vû dans ma jeunesse en notre ville de Roüen certains monumens : — Statue de la Pucelle d'Orléans, placée à l'endroit où les Anglois brûlèrent cette Héroïne : une suspension, à un Autel, d'une couronne de Princes : un très bel édifice élevé sur une Porte de la Ville, bâti en 40 jours : etc : mais j'ay voulu vous donner tout cela décrit exactement ; et dans le cas que vous n'ayez pas entre les mains l'Histoire de Roüen dont j'ay parlé à Votre Révérence, je fais en sorte que les 2 tomes que je n'ay pas vûs tombent entre les miennes pour cela.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après coup j'apprends que la petite Église dont je parle en le cahier que je vous envoie, s'appelloit anciennement *Saint-Pierre des Planches* (1), parceque le lit de la Seine, qui maintenant en est considérablement éloigné, c'est-à-dire, de plus de la moitié de la largeur de la ville de Caudebec, en étoit si proche, qu'il falloit passer sur des planches pour y entrer. Cela confirme ce que je dis là des pauvres Pescheurs. Pour cela néanmoins, vüe la situation de quelques côtes, il falloit que la dite Riviere fit un coude ou une Manche, comme il y a une Manche dans la Mer. Ca été la même chose à Roüen.

J'ay l'honneur d'être,
Mon Révérend Père

Votre très humble et très obéissant confrère fr. Abraham feray. M. B.

à St Vandrille ce 8 mars 1726.

Correspondance de Montfaucon — manuscrits français, n° 17.706, p. 203.

Exemplum excedens desideriumque reliquit
Ille sui quo nos spes aliquando fore.
Decessit in domo matris quam pie sexagenarius
Visitaverat a cœnobio Jemetico 23 Augusti
Anno salutis 1539.

Si dans le choix que Votre Révérence doit faire des Epitaphes pour son ouvrage celui-là se trouve être de son goût pour les justes grandes loüanges qu'il renferme, il en sera peut-être de même de cet autre de notre Abbé Jean de Rochois (2), élu par les Religieux l'an 1389, qui est celui qui obtint le Privilège de l'usage des Ornemens Pontificaux pour les Abbés de ce Monastère de Saint-Vandrille l'an 1395, et dont il est dit dans l'Histoire de ce

(1) Dom Toussaint-Duplessis la nomme *S. Pierre des Bois*, ou comme en 1476, *S. Pierre de Maulevrier*. Le quartier s'appelait *la Planquette*.

(2) Epitaphe de l'abbé de Saint-Vandrille Jean de Rochois. Il fut le 53e des 70, qui ont été Abbés de ce Mnre jusqu'à cette année 1726.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

meme Monastère « C'étoit un homme de grande expérience, et de plus grand exemple, Lequel mourut l'an 1412 ».

Son dit Epitaphe est gravé sur les bords de sa Tombe de cuivre, Tombe d'une excellente ciselure, dont on voit la description dans la dite Histoire, et l'Epitaphe fait comme un abregé de sa vie en cette sorte :

Frater in hoc prœses de Rochois iste Joannes
Dormit sarcophago stratus ; quem Neustria mundo
Ortu produxit in Gournai ; dogmate luxit,
Indolis initio cauponia Gymnasiorum
Ille est qui Fleyo (1) capitur consors monachorum,
Instar multorum Regimen dedit officiorum :
Hinc bene quam rexit, pariterque relaxa reduxit,
In Roma nomen augetur et embrocat omen,
Virtus rectorem nam constituit generalem,
Fiscamnum tandem merito capit hunc Philemorem ;
Dictus inficias, quod duxit strata paranda,
Fontanellensis hunc Abbatem petit Ordo
Annis millenis cum ter centum simul adde
Octoginta novemque novembris mense calenda
Septena ; repparat hic lapsa maneria solvit
In pignusque data lucratur litigiosa.
Regula servatur te Prœsule Religionis,
Hoc grex instruitur, cœlis societur in altis.
Hunc duodeno M. quadringinto substulit anno
Quarta dies Martis, sibi detur Lux Paradisi.

Cependant il faut que je fasse remarquer à Votre Révérence comme monumens d'antiquité, quoiqu'on n'ait pas conservé certaine Mitre (ni un Epitaphe gravé sur une lame de plomb) qu'il faut que le Privilège du dit usage des ornemens ait été accordé à ce Monastère longtemps avant ledit Abbé, puisque lorsque l'on démolit l'ancien chapitre, où aucun Abbé depuis lui, non plus que lui-même (qui est dans le milieu du Presbytère de notre chœur), n'a été enterré, on trouva une Mitre à l'un des Abbés qui y étoient inhumés, et qu'on voit à la page 49 du Livre des Choses

(1) Religieux de Saint-Germer en Flay.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

notables de ce Monastère, 8e des Livres du coffre du Dépôt, que quelques uns des Abbés étoient revêtus des habits Pontificaux. Il y a de l'apparence que les Prédécesseurs immédiats de Jean de Rochois n'usèrent point du Privilège, et que cet Abbé le fit renouveller.

On apprend aussi par ce Distique que le même Abbé acheva la réédification de notre Eglise de Saint-Paul, de laquelle j'ay parlé à Votre Révérence dans un autre cahier :

Basilicam Pauli consummat postque Joannes :
In qua quotidie Missa canenda fuit.

C'est-à-dire qu'il ordonna qu'on y célébrât tous les jours une Messe. Ceci sera remarqué en passant, mon Révérend Père.

Je diray aussi en passant que nos confrères d'Evreux peuvent vous donner la description d'un grand candélabre qui est dans leur chœur. Il y en avoit (1) un semblable, ou plutôt beaucoup plus beau dans celui de Jumièges ; mais on l'en a retiré il y a quelques années, et quoiqu'il y ait eu ordre, dit-on. de le rétablir, il demeure encore démonté. On a eu un semblable dessein de destruction sur six Pupitres (2) d'un très beau cuivre, et d'un excellent travail, tout percés à jour, qui y sont le long des chaires du chœur, outre l'aigle au milieu. Ils sont à 2 côtés, c'est-à-dire on peut mettre 2 livres à l'opposite l'un de l'autre : on les tourne, on les approche, on les éloigne comme l'on veut. Ceux du milieu plus grands en hauteur et largeur sont placés sur des médiocres belles colonnes de cuivre.

Une autre fois je pourray avoir l'honneur d'envoier encore quelque chose à Votre Révérence.

Je demeure avec beaucoup de respect,

Mon Révérend Père

Votre très humble et très affectionné confrère fr. Abraham feray M. B.

à Saint-Vandrille ce 8e mars 1726.

Correspondance de Montfaucon. — Manuscrits français n° 17706 p. 204.

(1) Candélabres de cuivre.
(2) Pupitres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PAX CHRISTI

—

AU RÉVÉREND PÈRE
DOM BERNARD DE MONTFAUCON

Mon Révérend Père,

La chute du commerce fait que je ne sçay si le petit Rouleau inclus qui devoit vous être mis entre les mains vers le tems de Pâques par un honnête homme marchand chapelier de Caudebec, à qui on a mandé de Paris de n'y point porter sa marchandise, le trafic n'allant plus, vous sera rendu immédiatement de Roüen par une autre personne vers la Pentecôte. Ce delay me donne occasion d'y ajouter un petit paquet, que je vous prie de donner au très Révérend Père général quelque tems après qu'il aura repris terre à Saint-Germain, où j'espère qu'il reviendra comme il en est parti pour aller au Chapitre Général.

J'ajoûteray aussi pour l'ouvrage de Votre Révérence, et par raport à un mot dans le petit Rouleau, qu'ayant écrit au Révérend Père Prieur des Carmes (Dechausses) de Dieppe touchant les attestations originales de la relique de la Vraie Croix, il m'a fait réponse qu'il n'a aucune connoissance de ce fait, et on ne m'a pû dire dans la famille de M. Routier à Caudebec, si c'etoit un grand carme ou autre qui enleva les dits Authentiques : mais Mademoiselle la veuve du dit sieur Routier m'a fait espérer quelque connaissance sur ce sujet de la part d'un de ses fils chanoine à La Saussaye proche Elbœuf, qu'elle croit avoir une copie des dites Pièces authentiques.

Si cela méritoit, M. Révérend Père, je vous parlerois d'un *Pendent interrupta opera*, neuf grandes Niches (1) dans notre église de Saint-Paul, sans rien dire des figures, qui sont encore à y placer, et même à faire depuis plus de 300 ans, ni des couronnemens, quoique bien faits ; mais je vous ferois le devis des Piedestaux fort bien sculptés pour des bas-reliefs, et historiés sur trois faces, et d'une belle pierre blanche.

Si Votre Révérence faisoit attention aux excellents vitrages (2),

(1) Niches.

(2) Vitres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

je lui dirois aussi que j'ay remarqué en l'Eglise Paroissiale de Jumièges une vitre d'un dessein particulier, outre le très beau coloris, dans le rond-point des chapelles, vis-à-vis le Grand autel. Je me souviens, entr'autres représentations, qu'on y voit Moyse qui reçoit les Tables de la Loi ; des personnes mordües de serpens et le serpent d'airain : un fort gros Dragon, de la gueule duquel sort un fleuve : saint Jean l'Evangeliste, qui ayant la plume à la main etc., regarde en haut la femme de l'Apocalypse ; tout cela bien distingué sans confusion : et enfin en un coin au bas de la vitre Nôtre-Seigneur étendu sur sa Croix encore couchée à terre, sans être, si je m'en souviens bien, accompagné ni de bourreaux, ni des autres personnages ordinaires. Je ne pensois pas pour lors devoir vous parler de cette vitre. Je ne crois pas non plus avoir dit à Votre Révérence ce mot d'une autre vitre, laquelle j'ay remarqué en l'Eglise de la paroisse de Sainte Gertrude (de Nivelle, cousine de saint Vandrille), Paroisse proche Caudebec : cette vitre d'un beau coloris aussi, représente les 7 péchés mortels : en une autre de la même Église, on voit les douze Apotres, donnant chacun en un Ecriteau, son Article du Symbole.

J'espère avoir dans peu les 2 tomes, que je n'ay pas vûs, de l'Histoire de la ville de Roüen. (1)

Je demeure toujours avec beaucoup de respec,

Mon Révérend Pére,

Votre très humble et très affectionné confrère fr. Abraham feray M. B.

à Saint-Vandrille, ce 18 mai 1726.

Correspondance de Montfaucon. — Manuscrits français n° 17 706 p. 205 et suivantes.

Abbé Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

(*A suivre.*)

(1) Il s'agit, probablement, de l'*Histoire de la ville de Rouen* par François Farin, 3 vol. in-12, réimprimée en 1710 et 1738, in-12 et in-4° avec additions. Mais la première édition est la meilleure à cause des tables.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES NORMANDS AU CANADA [1]

FRANCE ET CANADA
DIEPPE-QUÉBEC (1639); QUÉBEC-DIEPPE (1912)

Que ne devons-nous pas, nous Canadiens, nous spécialement d'origine normande, à la France, notre ancienne mère-patrie? Pour ne parler que des choses religieuses, n'est-ce pas de la France que nous tenons cet esprit évangélisateur qui anime nos missionnaires, nos religieuses, et inspire aux uns et aux autres la volonté et le courage de s'expatrier, de tout quitter ce qu'ils ont de plus cher au monde, pour aller étendre au loin le règne de Dieu dans les pays étrangers (2), et jusque chez les nations infidèles de la terre d'Afrique, où nous comptons déjà tant d'apôtres Canadiens (3)?

(1) C'est le septième travail que nous publions sous ce titre général dans la *Revue Catholique de Normandie*. Voici ceux qui ont précédé : *Jean Bourdon*, en 1892 ; *Jean Nicolet*, en 1893 ; *Jean Le Sueur*, en 1894 ; *La Juridiction exercée par l'archevêque de Rouen au Canada*, en 1895 ; *Henri de Bernières*, en 1896 ; *Journal d'une expédition de D'Iberville*, en 1900.

(2) « Il y a dans l'ancienne France de la générosité, une ardeur toute apostolique. Ces sentiments de générosité, cet élan chevaleresque, tout cet esprit apostolique a survécu chez nous. Des religieuses ont quitté mon diocèse pour venir en Angleterre, en France où les entraves apportées à la liberté de l'Eglise rendent les vocations plus rares. D'autres sont allées au Japon, en Chine. » (Paroles de S. E. le Cardinal Bégin, aux Missions-Etrangères: extrait de l'*Action Sociale* de Québec, 26 juin 1914).

(3) « En Afrique, il y a, exactement, 34 Pères Blancs Canadiens et 47 Sœurs Blanches Canadiennes, dont onze sont encore novices. En tout, 81 des nôtres! Ce n'est pas mal, comme vous voyez. En septembre prochain quatre jeunes gens partiront pour notre noviciat, qui est à Maison-Carrée, près d'Alger, et vers le même temps une douzaine de Postulantes s'embarqueront aussi pour se rendre au noviciat. » (Lettre du R. P. Forbes à l'auteur, Québec, 37, rue des Remparts, 25 mai 1914).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais qui aurait cru que nous aurions jamais occasion de rendre à la France, en fait d'apostolat, quelque chose de ce qu'elle fit autrefois pour nous? *Dieppe-Québec (1639), Québec-Dieppe (1912)* : ce titre que nous mettons en tête de ce travail en indique tout de suite le sujet : un épisode de réciprocité de services entre Dieppe et Québec, entre le Canada et la France, épisode que nous avons proposé naguère à l'attention de nos confrères de la Société Royale, et qui, nous le croyons, ne peut manquer d'intéresser les lecteurs de la *Revue Catholique de Normandie*.

* * *

Tout le monde sait que l'Hôtel-Dieu de Québec, le plus ancien de nos hôpitaux, qui rendit autrefois tant de services à la colonie, et qui est encore une de nos principales institutions hospitalières, une de celles qui ont toujours su se tenir au courant de tous les progrès en médecine et en chirurgie, doit son origine à celui de Dieppe. Il fut fondé en 1637 par la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu : le contrat de fondation « fut passé le 16 août en l'hôtel de la duchesse, à Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris (1). » Richelieu avait fondé dix ans auparavant, le 29 avril 1627, la Compagnie des Cent-Associés, destinée à coloniser la Nouvelle-France : la duchesse d'Aiguillon, entraînée par la générosité de sa nature bienveillante, non moins que par les récits des missionnaires jésuites qui, dans leurs *Relations* (2), faisaient voir la nécessité d'un hôpital à Québec pour le soulagement des misères corporelles tout à la fois des colons français et des sauvages, résolut de fonder cet hôpital ; et dès l'année suivante, 1638, ayant obtenu de la Compagnie des Cent-Associés, outre un terrain pour l'hôpital dans l'enclos de Québec, un fief de soixante arpents dans la banlieue, elle envoya des ouvriers pour commencer les défrichements et préparer un logement, afin que ses hospitalières eussent un pied-à-terre en arrivant au Canada :

« Dieu m'ayant donné, écrivait-elle au P. Le Jeune, le désir

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.

(2) « Hélas! écrivait le P. Le Jeune en 1635, est-ce qu'on ne trouvera point quelque brave Dame, qui donne un passeport à ces amazones du grand Dieu, leur dotant une maison, pour louer et servir sa divine Majesté en ce nouveau monde? » (*Relations des Jésuites*. 1635, p. 2).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'aider au salut des pauvres sauvages, après avoir lu la relation que vous en avez faite, il m'a semblé que ce que vous croyez qui puisse le plus servir à leur conversion, c'est l'établissement des religieuses hospitalières en la Nouvelle-France : de sorte que j'ai résolu d'y envoyer cette année six ouvriers pour défricher les terres et faire quelque logement pour ces bonnes filles... »

Pour l'exécution de son pieux dessein, elle jeta les yeux sur les Religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu de Dieppe ; et ces Religieuses, avec un courage vraiment héroïque, et l'agrément de leur évêque. Mgr de Rouen, se décidèrent à entreprendre cette tâche : ce qu'elles firent au printemps de 1639.

Bien héroïque, en effet, cette résolution ; plus héroïque encore, peut-être, la persévérance incomparable avec laquelle elle fut menée à bonne fin, malgré des obstacles en apparence insurmontables. Si l'on admire la vaillance et l'intrépidité de nos anciens missionnaires, qui vinrent ici, au prix de tant de sacrifices, de misères et de dangers de toutes sortes, établir le règne de Dieu (1), quelle idée extraordinaire ne doit-on pas avoir de ces femmes au cœur noble et généreux, qui ne reculèrent pas devant un voyage, devant une entreprise, devant des travaux qui, dans les conditions où tout cela devait se faire à cette époque, nous semblent vraiment au-dessus des forces humaines ?

Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il y eut parmi ces Religieuses de Dieppe une sainte émulation à qui irait se dévouer pour la mission du Canada. Il fallait pourtant se borner ; et le choix des directrices tomba sur quatre d'entre elles, dont la plus âgée, Marie Guenet, n'avait pas trente ans. C'était la fille d'un riche banquier de Rouen, membre de la Compagnie des Cent-Associés. Elle fut la première supérieure de la petite communauté augustine de Québec.

On ne peut lire sans émotion la lettre que lui écrivait la

(1) « Quand je vois les sacrifices des premiers missionnaires, leur vie pénible, douloureuse, fatigante, alors qu'à travers les forêts ils couraient à la recherche des Indiens pour les convertir à Jésus-Christ, je me dis : c'étaient des âmes d'apôtres ; et quand je compare ce que nous faisons maintenant avec notre vie molle, il me semble que nous ne sommes que des pygmées auprès d'eux. Il y en a pourtant encore de ces âmes d'apôtres, et je puis m'en convaincre, puisque je suis ici dans le Séminaire des martyrs. » (Paroles de S. E. le Cardinal Bégin, *loco citato*.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

duchesse d'Aiguillon quelques jours avant son départ pour le Canada, et tout particulièrement les lignes suivantes, ajoutées en marge de cette lettre :

« Ma bonne mère, obligez moi de prendre soin de demander aux sauvages que vous assisterez à la mort, le salut de Monseigneur le Cardinal, celui de quelques personnes à qui j'ai de particulières obligations, et le mien, et que toutes vos religieuses me fassent la même charité (1). »

Le voyage de ces saintes hospitalières, qui dura trois mois (2), en comptant les quinze jours qu'il fallut passer au large dans la rade de Dieppe, à cause des tempêtes, les incidents et les péripéties de ce voyage, l'arrivée à Québec, les commencements si pénibles de l'Hôtel-Dieu, puis son établissement solide et durable, ses épreuves, ses travaux et ses œuvres : tout cela a été raconté admirablement par la première annaliste de cette institution, la Sœur Juchereau (3); tout cela fut repris ensuite et continué jusqu'à nos jours par notre très distingué écrivain canadien, l'abbé Casgnain. Son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* est certainement l'un des meilleurs, le meilleur, peut-être, de ses ouvrages.

Les seize premières Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec vinrent de France, la plupart de Dieppe, quelques-unes cependant de la Bretagne (Vannes, Quimper, Tréguier).

La première religieuse Canadienne de l'institution, Françoise Giffard, fit profession en 1650; et à partir de cette date la France n'eut plus à envoyer de sujets à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Françoise Giffard, fille de Robert Giffard, le premier seigneur de Beauport, prit en religion le nom de Saint-Ignace, qu'avait si noblement porté la première supérieure, Marie Guenet, qu'on peut bien appeler la véritable fondatrice de l'Hotel-Dieu de Québec, au point de vue spirituel, et qui fit tant de bien au Canada pendant les quelques années qu'elle y vécut : elle mourut, hélas! moins de sept ans après son arrivée à Québec : elle n'était âgée que de trente-six ans!

---

(1) *Relations des Jésuites*, 1639, p. 10.

(2) Le départ eut lieu le 4 mai, et elles n'arrivèrent à Québec que le premier août.

(3) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*. A Montauban, chez Jérosme Legier, 1751.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le P. Le Jeune, toujours très sobre de compliments, écrivait cependant à son sujet à la supérieure de Dieppe :

« Cette bonne Mère est docile, franche et candide. Tant que vos Sœurs garderont cet esprit, elles ne manqueront point de secours. » Puis il ajoutait : « Les Français et les Sauvages aiment vos Sœurs. Les Sauvages les appellent les bonnes, les charitables, les libérales. Je prie Dieu qu'il continue sa bénédiction sur cette maison. »

Il ajoutait encore : « Tout est si changeant en cette vie, qu'on se doit défier de tout, et plus de nous-mêmes que de toute autre chose (1). »

Quelle sublime parole ! quel admirable parfum de vertu ! Faut-il s'étonner que sous la conduite de prêtres aussi foncièrement religieux que nos anciens missionnaires jésuites, les communautés naissantes de Québec aient produit tant de fruits merveilleux de charité, de bienfaisance, d'édification de toutes sortes ?

Ce que dit le P. Le Jeune de l'affection des Français et des Sauvages pour les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec nous rappelle un passage de Mgr Dupanloup :

« La religion, dit-il, entre autres choses admirables qu'elle a créées sur la terre, a créé la Sœur. Quelque habit, quelque nom qu'elle porte, qu'elle fasse l'école du village ou qu'elle visite l'indigent des villes, ou qu'elle soigne le malade dans les hôpitaux, ou s'immole, hostie vivante, victime d'expiation dans l'holocauste de la prière et de la pénitence. c'est la *Sœur*, c'est toujours la Sœur ; et ce nom si doux, symbole de pureté et d'innocence, de sacrifice et de vertu, d'amour et de désintéressement, sera toujours, quoi qu'on fasse, cher et sacré au cœur des peuples (2). »

La première supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec n'était pas un écrivain, comme celle qui prit après elle le nom de Saint-Ignace, ou comme plus tard la Sœur Juchereau et la Sœur Duplessis. Elle avait trop à faire pour tenir journal ou entretenir une correspondance suivie. Nous ne connaissons d'elle qu'une lettre ; et cette lettre est restée inédite jusqu'à ces derniers temps, qu'elle a été publiée par un érudit de Rouen, M. Cahinct. Elle nous donne une haute idée de la vertu de cette religieuse, que

(1) Cité par M. H. Cahingt dans son intéressante brochure : *Documents sur le Canada* (1639-1660), p. 20.

(2) Cité par Emile Faguet dans son beau livre sur *Mgr Dupanloup*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cet érudit ne craint pas d'appeler « une admirable femme », et qui, comme Marie de l'Incarnation (1), s'attacha à notre pays, pourtant si pauvre à cette époque, au point de l'appeler, dans cette lettre, « le vrai paradis des religieuses ».

Outre cette lettre, nous savons par son propre témoignage que la Mère Saint-Ignace écrivit sur son hôpital une *Relation*, qu'elle adressa à l'archevêque de Rouen. Qu'est devenue cette *Relation* ? Existe-t-elle encore quelque part ? Nous n'en savons rien. Ce qui est certain, c'est que l'archevêque, mécontent de ce que les Jésuites n'avaient pas encore reconnu sa juridiction au Canada (2), et ne faisaient aucune mention de lui dans leurs *Relations*, en exprima quelque part (3) son mécontentement. La supérieure de l'Hôtel-Dieu de Dieppe en écrivit à celle de Québec ; et celle-ci de répondre :

« Je n'avais garde d'écrire une relation à Mgr l'archevêque. Vous savez que je n'ai point d'habitude pour cela ; et de plus les occupations que nous avons pour la quantité de malades qu'il nous faut assister, l'infirmité assez grande où nous succombâmes toutes l'une après l'autre, à force de travail, les provisions qu'il fallait recevoir et visiter, la maison que nous faisions accommoder à notre usage (4), tout cela ne nous donnait pas seulement le temps de penser si nous étions en Canada, et ce que nous y faisions. Cette année (1640), j'ai envoyé à Sa Grandeur un recueil de choses les plus particulières qui se soient passées en notre Hôpital. Je ne pense pas néanmoins que cela le contente ; car, à ce que je puis entendre, il désirerait la *Relation* de ce pays ; mais elle n'est pas en ma disposition. »

Voilà qui peint bien le caractère de cette femme : sa sagesse et son bon sens étaient à la hauteur de sa vertu. Elle entendait bien ne s'occuper que des affaires de son couvent et de son hôpital, et

(1) La Vénérable fondatrice des Ursulines de Québec. Elle vint au Canada en même temps et dans le même vaisseau que les Augustines de l'Hôtel-Dieu.

(2) Sur la juridiction de l'archevêque de Rouen au Canada, voir notre volume *La Mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 101, 102, 144, ainsi que nos articles publiés en 1895 dans la *Revue Catholique de Normandie*.

(3) Lettre à la duchesse d'Aiguillon. Rouen, 28 février 1640.

(4) La Maison des Cent-Associés, qui fut mise tout d'abord à la disposition des Hospitalières, grâce, sans doute, à l'influence de M. Guenet, père de la Sœur Saint-Ignace.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne se croyait nullement chargée de conduire le pays, ou de raconter ce qui se passait en dehors du monastère.

Nous avons dit qu'à partir de 1650 il ne vint plus à l'Hôtel-Dieu de Québec aucune religieuse de France. Mais cette belle institution reste toujours en relation assidue de correspondance, de prières et d'amitié avec celle de Dieppe. La mère ne perd jamais de vue sa fille bien-aimée, elle s'intéresse à son sort, à ses œuvres, à ses progrès; la fille, également, demeure très attachée à sa mère, et ne perd pas de vue son berceau. Chaque année il y a une Circulaire qui part de la maison-mère et va rendre compte à toutes les maisons de l'Ordre des principaux événements, heureux ou malheureux, qui se sont passés dans la grande famille religieuse Augustine. S'ils sont heureux, chacun s'en réjouit et en rend grâces au Seigneur : s'ils sont malheureux, on sympathise avec les affligés, on prie pour eux, on se montre même disposé à leur venir en aide dans la mesure du possible.

* * *

Hélas! qui ne connaît la situation triste et lamentable faite aux communautés religieuses de France, en ces derniers temps, par le gouvernement de notre ancienne mère-patrie ? Les Hospitalières de Dieppe ont été frappées comme partout ailleurs, avec certains ménagements, cependant. L'administration de leur hôpital leur a été enlevée, l'hôpital est laïcisé, et administré par des directeurs laïques, dont le maire de la ville est le président.

Les Religieuses hospitalières, toutefois, sont encore là, mais à titre d'employées, de salariées. Elles occupent leur monastère et conservent leur noviciat, mais se recrutent difficilement : tant les circonstances sont misérables, et l'avenir incertain ! Leur hôpital, autrefois si prospère, périclite. La supérieure, écrivant à celle de Québec le 20 décembre 1910 :

« Hélas ! disait-elle, nos œuvres françaises sont bien loin du développement des vôtres! La guerre religieuse les entrave, et s'oppose de toutes manières, surtout par l'éducation, au recrutement de sujets qui nous est nécessaire pour continuer nos saintes fonctions. C'est à ce sujet que je viens solliciter votre charité.

« Actuellement, ajoutait-elle, nous ne sommes pas assez nombreuses pour tenir tous les services de la maison. Plusieurs, déjà, sont laïcisés; d'autres le seront, si nous n'y pouvons pourvoir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cependant telle n'est pas l'intention de la Commission administrative, qui me supplie de leur procurer des Religieuses, afin de ne pas continuer la laïcisation.

« J'ai frappé en vain à bien des portes. Nos chères maisons-sœurs, de Bretagne ou de Normandie, ne peuvent nous aider, subissant la même crise que nous. Depuis un mois environ j'ai commencé ces démarches : c'est à vous, aujourd'hui, malgré l'éloignement et la différence respective de nos maisons, que je viens m'adresser. Parmi vos nombreuses Postulantes et Novices (1), peut-être s'en trouverait-il qui, sur votre demande, consentiraient à s'expatrier pour sauver l'honneur et l'existence du cher Berceau de l'Ordre ; ou, parmi vos Religieuses, quelques-unes accepteraient-elles d'échanger leur vie, plus heureuse par les conditions libres dont vous jouissez, contre notre vie, certainement pénible, où l'abnégation et le sacrifice sont de chaque instant pour la Sœur hospitalière ?

« J'espère que, si vous le pouvez, vous réaliserez ma demande, que je vous fais avec d'humbles et pressantes instances, confiant son succès à notre bon Sauveur, afin que sa charité vous inspire, que la générosité de son sublime sacrifice anime quelques âmes vaillantes à lui rendre amour pour amour par le don total d'elles-mêmes et l'abandon de tout ce qu'elles ont de plus cher ici-bas... »

Les Hospitalières de Québec étaient bien dignes de la confiance avec laquelle on recourait à leur bonne volonté, en leur présentant les choses avec tant de franchise, sans aucun fard, sans aucun allèchement trompeur ; et nous ne pouvons douter que leur premier mouvement fut d'acquiescer sans délai à la demande de leurs Sœurs d'outre-mer et de s'offrir pour aller « sauver l'honneur et l'existence du Berceau de leur Ordre. » Mais il fallait, dans une affaire d'une telle importance, consulter leur évêque ; et le Prélat, dans sa grande sagesse, avait besoin d'examiner si la Communauté pouvait raisonnablement faire le sacrifice qu'on lui demandait. Elle venait précisément d'envoyer quelques-unes de ses religieuses au secours d'un autre hôpital, tenu, lui aussi, par

(1) Il y avait à Québec à cette date (1910) 85 professes de chœur, 24 professes converses, 4 novices de chœur, 1 novice converse, 6 postulantes de chœur et 4 postulantes converses. (*Le Canada ecclésiastique* de 1910, p. 373).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Sœurs Augustines, à Waterloo, près de Liverpool, en Angleterre. N'allait-on pas, par l'envoi d'un autre renfort à l'Hôtel-Dieu de Dieppe, affaiblir d'une manière excessive celui de Québec et en compromettre les œuvres ? Ne nous étonnons donc pas de la réponse que la supérieure de Québec se vit obligée de faire, quelques semaines plus tard, à sa vénérée Sœur de Dieppe :

« Au lieu de vous annoncer aujourd'hui, écrit-elle, la joyeuse nouvelle d'un renfort pour le soutien de vos œuvres, j'ai la douleur de vous déclarer que Sa Grandeur Mgr notre Archevêque (1), consulté dans une affaire de si grande importance, s'oppose absolument à ce que nous détachions de nouveaux sujets de notre maison, après avoir prêté les trois qui sont actuellement à Waterloo.

« Monseigneur suit de près notre hôpital. Il voit le travail épuisant que nous imposent les exigences actuelles de la chirurgie, de la médecine même, dans les cas de fièvres, si nombreux cette année. Il sait que souvent huit Religieuses, la nuit, veillent à la fois — et quelles veilles ! — un vrai surmenage ! Il sait que chez plusieurs la santé décline sensiblement, et que, sans être précisément hors de combat, bien des jeunes sont obligées à des ménagements qui nécessitent un plus grand nombre de religieuses dans leurs offices, à ce point que des préparantes au Brevet doivent actuellement interrompre leurs études pour aller secourir leurs Sœurs surchargées de travail. Sans cesse obligée de fortifier les anciens offices et d'en créer de nouveaux, la supérieure, malgré le grand nombre de ses religieuses, est littéralement pauvre de sujets pour suffire à la tâche quotidienne.

« Il a fallu, veuillez le croire, toutes ces raisons très graves pour empêcher Mgr Bégin de nous laisser voler au secours de notre cher Berceau religieux d'une Communauté à qui nous devons tout ce qu'est la nôtre, et dont la navrante situation nous a brisé le cœur. Sa Grandeur qui, l'été dernier, nous avait permis d'aller secourir nos Sœurs de Waterloo, nous a retiré plus tard cette autorisation, la prudence faisant taire en cela sa bonté naturelle... »

---

(1) Mgr Louis-Nazaire Bégin, élevé par Sa Sainteté Pie X à la dignité de Cardinal de la sainte Eglise Romaine, dans le consistoire du 24 mai dernier. D'après Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, t. I, p. 37), son premier ancêtre au Canada venait « de Liénard, évêché de Lisieux ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et la bonne supérieure signait sa lettre : « Votre Sœur affligée, mais *pleine de confiance* ».

Ces derniers mots en disaient plus que des volumes pour rassurer les Hospitalières de Dieppe, et leur donner l'espoir que rien n'était désespéré.

On avait allégué, pour donner à Dieppe une réponse dilatoire, la crainte de trop affaiblir l'Hôtel-Dieu de Québec en faisant partir quelques religieuses pour la France; et ce motif n'était pas sans fondement : on avait lieu de craindre que deux départs successifs — Dieppe après Waterloo — ne fussent trop dommageables aux intérêts temporels de l'hôpital de Québec. Mais sait-on quelle était, au fond, la grande, la principale préoccupation de Mgr l'archevêque et de nos Hospitalières dans toute cette affaire? On voulait s'assurer, avant d'envoyer à Dieppe des Sœurs de l'Hôtel-Dieu, si la chose ne se ferait pas au détriment de l'esprit religieux et traditionnel qui règne ici d'une manière si admirable : non pas que l'on eût le moindre doute sur l'esprit religieux de la Communauté elle-même de Dieppe; mais le fait de la laïcisation de l'hôpital et des rapports quotidiens avec une administration laïque ne pouvait-il pas inspirer quelque crainte au sujet de nos religieuses, qui se verraient tout à coup dans une situation à laquelle elles étaient peu préparées. C'était là surtout l'objet de la préoccupation des Hospitalières de Québec. On le voit bien par les paroles que leur adressait la supérieure dans une assemblée du Chapitre de la maison :

« Sachant, dit-elle, le désir manifesté par plusieurs d'entre nous d'aller payer au Berceau de notre Institut une faible partie de la dette de reconnaissance contractée ici par le dévouement de nos saintes fondatrices, j'ai prié Sa Grandeur Mgr l'archevêque de vouloir bien s'informer auprès du Supérieur ecclésiastique de nos Mères de Dieppe, pour savoir :

« 1° Si les règlements de leurs administrateurs leur permettent d'observer fidèlement notre Règle et nos Constitutions; 2° si nos Sœurs employées à l'hôpital y pourront accomplir journellement tous leurs exercices spirituels; 3° si dans le milieu où elles doivent exercer les fonctions d'hospitalité elles ne seront pas exposées à perdre leur esprit religieux. »

Mgr l'archevêque de Québec ayant écrit à ce sujet à M. Véniard, le digne supérieur des Hospitalières de Dieppe, en reçut la réponse suivante :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« En réponse à la lettre de Votre Grandeur en date du 28 février dernier, j'ai l'honneur de communiquer ci-inclus le Règlement des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Dieppe, avec les observations de la Révérende Mère supérieure.

« Je crois que ce Règlement est capable de lever les dernières hésitations des Sœurs de Québec, d'autant mieux que l'administration civile apporte en général, dans ses rapports avec les Sœurs, une grande bienveillance, et même une certaine déférence envers la Supérieure...

« Veuillez donc, monseigneur, examiner la possibilité de nous envoyer trois ou quatre religieuses, ou à leur défaut trois ou quatre postulantes, qui consentiraient à passer leur vie religieuse aux Hospices de Dieppe.

« Nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître quelle serait, dans vos intentions, la durée de leur séjour en France, car je n'ose vous demander un exode à perpétuité.

« Permettez-moi, en terminant, de faire appel à votre haute sagesse pour le choix des sujets, car elles auraient, ces chères filles, à consentir des sacrifices pour s'accommoder à une vie moins facile que chez vous! »

Qui n'admirerait, dans ces négociations, la sagesse, la franchise et la sincérité qui président à tout?

Une fois la réponse de M. Véniard arrivée à Québec, la décision de l'Archevêque et celle des Hospitalières ne se firent guère attendre. L'assemblée capitulaire dont nous avons parlé eut lieu le 14 mars : il y fut résolu qu'on enverrait quatre sujets à Dieppe. La supérieure fit alors venir toutes les professes de chœur et leur dit : « Que toutes celles qui, spontanément, voudraient aller porter secours à nos Mères de Dieppe, me donnent leur nom par écrit, afin que le Chapitre puisse choisir quatre d'entre elles pour cette bonne œuvre de sacrifice et d'abnégation. »

Vingt religieuses, sur cent-dix, se déclarèrent disposées à passer en France. Voici les noms et le lieu de naissance des quatre privilégiées qui furent choisies par le Chapitre : Claudia Mayrand, en religion Saint-Jean-de-Dieu, de Deschambault; Joséphine Turgeon, dite Sainte-Gertrude, de Saint-Isidore; Augustine Jobidon, dite Saint-Marc, du Château-Richer; Alice Doyle, en religion Saint-Henri, de Saint-Jacques de Leeds.

Le 30 avril 1912, jour anniversaire de la naissance de Mgr de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Laval, son seizième successeur sur le siège épiscopal de Québec, Mgr Bégin, donna à ces quatre religieuses la belle lettre d'obédience que nous allons citer, et qui semble comme un écho de celle que l'archevêque de Rouen, Mgr de Harlay, adressait autrefois de son château de Gaillon aux quatre fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Québec (1) :

« J'ai pris connaissance, écrit-il à la supérieure Saint-Dominique (2), de la demande que vous ont faite nos bonnes Mères Augustines de l'Hôtel-Dieu de Dieppe. Les circonstances pénibles dans lesquelles elles se trouvent à cause du manque de sujets pour soutenir leur œuvre séculaire, les font recourir à leurs chères Sœurs de Québec pour en obtenir, au moins temporairement, quelques religieuses. Vous n'avez pas oublié ce que votre maison-mère de Dieppe a fait pour votre Hôtel-Dieu, qu'elle fondait à Québec en 1639, et vous voulez lui donner un témoignage de votre affection et de votre reconnaissance.

« Parmi les nombreuses religieuses qui aspirent à l'honneur de voler au secours de Dieppe. votre Chapitre en a choisi quatre qui, je n'en doute aucunement, s'acquitteront consciencieusement et avec succès de la tâche qui leur sera assignée... Elles ont déjà donné des preuves de leur dévouement et de leur savoir-faire. Je leur donne volontiers l'obédience requise, pour deux ans, avec liberté à elles de revenir plus tôt, soit de leur volonté, soit par une décision de la Communauté de Dieppe en cas de maladie ou pour autre cause.

« Il m'est agréable de voir la Nouvelle-France aller au secours de l'ancienne, que nous aimons toujours, malgré les misères et les rudes épreuves de l'heure présente.

« De tout cœur je bénis les chères missionnaires. Je leur souhaite du bonheur et du succès dans leurs labeurs. Je désire qu'elles soient un sujet de grande édification dans la famille religieuse de Dieppe. »

A son tour, la supérieure de l'Hôtel-Dieu donna à ses quatre religieuses une lettre d'obédience le 25 mai, jour même de leur embarquement :

« Nous faisons savoir à qui il appartiendra, dit-elle, que les

(1) *La Mission du Canada avant Mgr de Laval*, p. 74.

(2) Laurette Beaudry, native de Deschambault, comme sa cousine, sœur Saint-Jean-de-Dieu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

susdites sœurs sont envoyées par nous en France pour aider dans leurs œuvres d'hospitalité nos Révérendes Mères de l'Hôtel-Dieu de Notre-Dame-Auxiliatrice, à Dieppe, et conséquemment nous leur donnons la présente lettre d'obédience. »

* * *

Le voyage de Québec à Liverpool se fit fort heureusement. Nous le savons par un journal très intéressant tenu à bord du vaisseau le *Laurentic* par la bonne Sœur Saint-Jean-de-Dieu. Nos voyageuses arrivèrent le 2 juin à Liverpool, d'où elles allèrent rendre une courte visite à leurs bonnes Sœurs de Waterloo. Puis elles se hâtèrentde se mettre en route pour Dieppe, où elles arrivèrent le 8 juin et reçurent à l'Hôtel-Dieu un accueil d'une indescriptible joie.

Un journal de l'endroit rendait compte de leur arrivée en termes elogieux et sympathiques :

« D'accord avec son évêque, disait-il, la Communauté des Sœurs de Saint-Augustin de Québec ayant reçu l'appel des Sœurs de Dieppe a voulu y répondre. Le Canada, lui sembla-t-il, ne pouvait faire autrement que de rendre à notre ville ce qu'elle lui avait prêté quand il naissait à peine à la civilisation, voilà près de trois siècles.

« Elle détacha de ses services médicaux, à notre profit, quatre Sœurs canadiennes de l'hôpital de Québec, instruites, pourvues de leurs brevets et diplômes. Celles-ci viennent d'arriver au cloître de l'Hôpital de Dieppe en parfaite santé, après une heureuse traversée. Aujourd'hui elles sont prêtes à prendre avec dévouement leur pénible service. »

Les Sœurs de Dieppe ne tardèrent pas à apprécier le trésor qu'elles avaient reçu dans la personne de nos religieuses Canadiennes, qui, par leur savoir, leur habileté et leur expérience, font l'admiration de tous ceux qui les voient à l'œuvre. Les administrateurs laïques de l'Hôpital en étaient ravis. Le maire de Dieppe, leur président, écrivant un jour à la supérieure de Québec :

« Au nom de la Commission administrative, disait-il, permettez-moi de vous transmettre l'expression de sa reconnaissance et de ses remerciements les plus sincères pour l'obligeance que vous avez eue de répondre favorablement à l'appel qui vous a été adressé par Mme la Supérieure des Religieuses Hospitalières de l'Hôpital de Dieppe, en lui envoyant des Religieuses de votre Communauté, qui rendent, et continueront de rendre longtemps encore, nous l'es-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pérons, les plus signalés services à notre établissement hospitalier. »

Quant à nos Religieuses canadiennes elles-mêmes, elles étaient contentes de leur sort et se montraient heureuses de pouvoir faire quelque chose pour leurs compagnes de France :

« J'ai reçu une charmante lettre de vos Sœurs Québécoises de Dieppe, écrivait Mgr Bégin le 8 septembre 1912 à la supérieure de l'Hôtel-Dieu. Elles jouissent d'une bonne santé, sont traitées avec beaucoup de bienveillance et d'égards, se dévouent gaiement au soin des malades et sont heureuses. »

Une d'elles, cependant, Saint-Marc, tomba malade, et fut obligée de revenir avant le temps au Canada.

Dans le voyage qu'il fit en Europe quelques mois plus tard, le digne archevêque de Québec ne manqua pas de rendre visite à ses diocésaines de Dieppe, et put constater par lui-même les grands services qu'elles rendaient, et l'estime qu'on leur portait. La supérieure de Dieppe écrivait à l'occasion de cette visite :

« Le 18 mars (1913), nous avions le privilège d'assister à la sainte messe célébrée par Sa Grandeur monseigneur Bégin, et d'y communier de sa main. Sa Grandeur, arrivée de Paris la veille, venait, avant de retourner à Québec, donner à ses chères Filles exilées un nouveau témoignage de son affection paternelle, en leur consacrant quelques heures. Il voulut bien accepter notre modeste hospitalité, et s'en trouver satisfait. Nous avons pu, dans son entretien familier, juger de sa bonté condescendante, non moins que de sa sympathie pour Dieppe..... »

De son côté, M. Véniard écrivant quelques mois plus tard à Mgr Bégin lui même :

« Nous avons conservé, disait-il, un souvenir particulièrement reconnaissant de votre si paternelle visite à Dieppe. » Puis il ajoutait : « Notre situation est toujours la même en notre maison hospitalière, Le recrutement est toujours très difficile ; et nous serions heureux que vous nous laissiez encore nos trois Religieuses canadiennes pour tel délai qu'il vous plairait de fixer. Elles ont été jusqu'ici de précieuses et dévouées auxiliaires, et elles nous rendraient encore bien service. Nous confions à votre bienveillance notre situation précaire, et je vous prie, monseigneur, d'agréer l'assurance de notre gratitude. »

Mgr Bégin ne put refuser d'accéder à un appel à la fois si touchant et si honorable pour le Canada :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Faites votre possible, écrivit-il à la supérieure de notre Hôtel-Dieu, pour laisser vos trois Sœurs à Dieppe, et vous ferez un acte de charité très méritoire et presque nécessaire dans les circonstances pénibles où se trouvent les Hospitalières de Dieppe. »

L'obédience de nos Religieuses fut donc renouvelée pour deux ans, leur permettant, par conséquent, de prolonger leur séjour en France jusqu'au printemps de 1916. La Sœur Saint-Jean-de-Dieu écrivant le 29 janvier dernier à sa Supérieure à Québec :

« La bonne nouvelle, disait-elle, nous est arrivée le 24 janvier. La joie de la Communauté était grande, en apprenant que notre obédience était renouvelée pour deux ans. Les angoises de notre Mère avaient été extrêmes, en songeant à la pénible situation où elle se serait trouvée par notre départ : trois emplois, et pas des moins importants, à pourvoir de Religieuses, et personne pour les remplir.

« Aussi, malgré l'immense bonheur que nous aurions goûté en vous revoyant, nous faisons généreusement le sacrifice de prolonger notre exil, espérant que Dieu se laissera toucher et nous accordera quelques bons sujets. Nos Mères en auraient tant besoin pour pouvoir continuer leur œuvre séculaire de charité! »

Puis, elle ajoutait :

« L'administration est de plus en plus bienveillante; et hier, à une séance de la Commission Administrative, il a été résolu que Madame la Supérieure serait investie du titre de Surveillante Générale des services hospitaliers et annexes, avec droit de contrôle sur le personnel quel qu'il soit. Il en était ainsi autrefois, mais depuis la persécution contre les communautés religieuses, tout pouvoir lui était retiré. Maintenant que ces Messieurs ont vu par eux-mêmes les inconvénients de leur nouveau mode d'administration, ils reviennent d'eux-mêmes prier notre Révérende Mère de vouloir bien leur aider à porter la responsabilité et faire régner l'ordre partout. C'est un grand point de gagné. Espérons qu'un jour il nous sera aussi donné de pouvoir rendre au Crucifix la place d'honneur dans les salles de nos pauvres malades, et plus entière liberté pour leur parler du Bon Dieu. Espoir et confiance! Il luira, il faut l'espérer, de meilleurs jours sur cette pauvre France, qui n'est si malheureuse que parce qu'elle a abandonné son Dieu... »

Une nouvelle lettre du maire de Dieppe à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, reçue quelques jours plus tard, témoignait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

également des bons sentiments des administrateurs laïques à l'égard des religieuses :

« Madame la Supérieure des Religieuses Hospitalières de l'Hôpital de Dieppe, écrivait le maire, a bien voulu faire connaître à la Commission administrative la bienveillante décision que vous avez prise à son égard en maintenant ici pour deux nouvelles années les Religieuses de votre communauté qui depuis 1912 rendent de précieux services à l'Hôpital de Dieppe, où elles ont acquis par leur bienveillance et leur savoir-faire l'estime, la sympathie et la considération de tous.

« En vous priant, madame la Supérieure, de vouloir bien agréer mes remerciements personnels, je suis heureux de vous transmettre également ceux de la Commission administrative, qui a été vivement touchée de l'heureuse décision que vous avez prise à l'égard des Sœurs Saint-Jean-de-Dieu (1), Sainte-Gertrude et Saint-Henri... »

Quel est le Canadien qui ne se sentirait fier, en voyant nos Religieuses si bien appréciées à l'étranger — je me trompe, on ne peut pas dire que la France est un pays étranger pour nous, — si aimées, si respectées dans notre ancienne mère-patrie, en les voyant faire tant d'honneur à leur pays, non seulement par leurs vertus, mais aussi par leur habileté et leur savoir-faire, par leur esprit de progrès dans l'exercice de leurs fonctions comme hospitalières?

On a pu remarquer dans toutes les pièces que nous avons citées au cours de ce travail, que l'idée qui domine partout, c'est que nos Religieuses du Canada s'en vont à Dieppe payer une dette de reconnaissance au Berceau de leur Institut, et rendre à la France quelque chose, au moins, de ce qu'elle fit autrefois pour nous avec tant de générosité, d'entrain et de bonne volonté. N'y a-t-il pas dans cette touchante réciprocité de services entre la nouvelle et l'ancienne France, entre Québec et Dieppe, entre la Normandie canadienne et la française, une des plus belles pages de l'histoire religieuse de notre Canada ?

L'abbé Auguste GOSSELIN,
De la Société Royale du Canada.

(1) Depuis que cet article a été écrit, nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de Saint Jean-de-Dieu, décédée à Waterloo, où nos Canadiennes étaient allées se réfugier au commencement de la guerre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen* : M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre ;
Eu : M. le chanoine Legris.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. l'abbé Em. Sevestre.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Quettreville et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lo.

ORNE : M. l'abbé Desvaux, curé de Saint-Pierre de Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne.

PARIS : M. Etienne Deville, Conservateur à la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie.

* * *

1992. — SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE, 3e et 4e Bull. 1914, gr. in-8°. — Documents, par M. F. de Mallevoue : X, *La Baronnie d'Echauffour et la Châtellenie de Montreuil en* 1491, p. CLI ; — *Le couvent des Religieuses Bénédictines de Vimoutiers* (suite et fin), par M. Alfred Pernelle, p. 373-394 ; — *Les Œuvres de charité à Alençon sous l'Ancien régime*, par M. Adhémard Leclère, p. 395-433 ; — *Mémoires sur Saint Léonard d'Alençon* (suite), par M. Olivier, p. 434-461 ; — *Les vassaux du Marquisat de Courtomer*, par M. Ch. Vérel, p. 462-480.

1993. — BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ PERCHERONNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE, 15 juillet 1914, gr. in-8°. — *Souvenirs d'histoire et de légende de la Croix-Feue-Reine*, par M. l'abbé Tabourier, p. 120-138 ; — *L'Eglise de Saint-Sulpice-de-Nully*, par M. René Gobillot, p. 139-148 ; — *Les lois sur les Monuments historiques*, par M. Georges Creste, p. 149 (à suivre).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1994. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXIX, 1913 et 1914. Caen, H. Delesques, 1914. in-8°, 462 pp. — *Les Archives et livres de raison des Brossard des Ils aux Ils-Bardel* (*Calvados*), par M. le Comte de Caix de Saint-Aymour, p. 1-20 : — *Un fragment de rôle normand inédit de Jean Sans Terre*, par M. Henri Legras, p. 21-32 ; — *La question de l'Ottinga Saxonia*, par M. R.-N. Sauvage, p. 33-42; — *L'abbaye fortifiée de Saint-Pierre-sur-Dive pendant la guerre de cent ans*, par M. V. Hunger, p. 43-150 ; — *L'Evêché de Caen pendant la Révolution*, par M. Emile Travers, p. 151-168 ; — *Les sources d'une anecdote de P. A. Floquet : Louis XI et la Normandie*, par M. Georges Huard, p. 169-193 ; — *Les frères de la Charité dans l'Orne*, par M. P. Tesnières, p. 195-200 ; — Une charte inédite de l'hôpital de Fécamp (1219), par M. L. Bréhier, p. 201-204 ; — Elie de Beaumont et l'acquisition de la terre de Canon, par M. G. Lesage, p. 205-218 ; — *Camps, enceintes, mottes et fortifications antiques du Calvados*, par M. le Dr R. Doranlo, p. 219-249 ; — *Notes sur l'ancien fief de ou du Maillot à Sainte-Croix Grand'Tonne* (arr. de Caen) par M. A. du Buisson de Courson, p. 250-264 ; — *Comptes de tutelle de Jean de Cahaignes et de Pierre de Cahaignes* (XVIIe siècle), par M. G. Lesage, p. 265-280 ; — *Etudes sur des textes de la collection Morin-Pons, de Lyon, concernant l'histoire de la Normandie au* XIVe *et au* XVe *siècle*, par M. Louis Caillet, p. 281-326 ; — *Lettre d'Odet d'Aydie, bailli de Cotentin et de Jean de Chambes aux Lyonnais* (22 mai 1461), par le même, p. 327-334 ; — *Procès verbaux*, p. 345-462 [Fr. Guillaume de la Tremblaye et le maître-autel de la Trinité de Caen, p. 426-429], etc.

1995. Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques, 1913, nos 3 et 4. Paris, Imp. Nat. 1914. — *Chartes, lettres et pièces diverses relatives aux arts et aux artistes du* XIVe *au* XIXe *siècle* données récemment à la Bibl. Nat. par M. le marquis et par M. le comte A. de Laborde, communication de M. Paul Perrier, p. 321-351 [avec table des noms de lieu et des artistes : Caen, 54 ; Cherbourg, 27 ; Coutances 39, 55 ; Dieppe, 95 ; Gisors, 37 ; Harfleur, 59 ; Mortain, 27 ; Pont-l'Evêque, 63 ; Rouen, 32, 33, 56, 72, 76, 80, 98 ; — Verneuil, 170 ; Vire 29. 38 ; — Anguier (Guillaume), sculpteur, 251 ; Berthélemy, 343 ; Jouvenet (Noël) 274 ; etc.] ; — *Itinéraire de Robert II, comte d'Artois* (1267-1302), par M. le Comte de Loisne, p. 362-384, [Robert II était sei-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gneur de Conches (Eure) et s'y trouvait aux dates suivantes : 1273, 6 décembre ; 1274, 4, 8, 14 mars] ; — *Notes sur un billet d'indulgences délivré au* XIII^e^ *siècle par l'abbaye de Cordillon* (diocèse de Bayeux), par M. Sauvage, p. 413-415.

1996. — L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX, LXX^e^ Vol. 2^e^ Sém. 1914, col. 204 : Les trois fils de Brissot (le 3^e^ filleul de la femme d'un Goussart ou Gaussart, c^re^ du roi à Evreux. — LXXI^e^ vol. 1915, 1^er^ Sém. Col. 14 : Charles X quitta-t-il Cherbourg sur un navire appartenant à Joseph Bonaparte ? ; — col. 35 : Le Hideux ; — col. 35 : où naquit Maupassant ? — Col. 42 : Papier monnaie et monnaies de nécessité pendant la guerre de 1914 (Rouen, Elbeuf, Louviers) ; — col. 79 : Famille de Ramezay (alliance de Tonnancourt, famille de Caen) ; — col. 95 : Les bijoux anglais modernes et les bijoux normands anciens.

1997. — ANGER (Abbé), vicaire à Saint-Taurin d'Evreux, † à l'Hôpital de Châlons-sur-Marne, *Sem. Rel. d'Evreux*, 23 janv.

1998. — ARGOUGES-SUR-AURE. Une paroisse disparue, *Sem. Rel. de Bayeux* 6, 14, 21, 28 février (fin. signé, J. D.).

1999. — DAUDET (Léon) L'avant-guerre. Etudes et documents sur l'espionnage juif-allemand en France. 4^e^ tirage, 1914. Cf. n^o^ 665.

2000. — DÉMARE (Abbé Jean-Valentin) † curé du Thil-Manneville, *Bull. Rel. de Rouen*. 16 janv. [signé L. J.].

2001. — DESCHAMPS (Chanoine) † curé de Gamaches, *Sem. Rel. d'Erreux*, 27 février.

2002. DUBOSC (Georges). Souvenirs d'un gouverneur d'Ypres au Musée des Antiquités de Rouen, *Journal de Rouen* (A,), 7 janv.

2003. DUPREY DE LA MAHÉRIE (M. Victor), † le 16 janvier à Bernières-sur-Mer, à l'âge de 92 ans, *Sem. Rel. de Bayeux*, 14 fév.

2004. — FESSIER (Abbé J.-B.) † curé de Flamanville, *Sem. Rel. de Coutances*, 7 janv.

2005. — GREUZE. Deux tableaux de — [ils se trouvaient à la fin du XVIII^e^ siècle au château de la Haye-le-Comte près Louviers (Eure). En 1876, M. Victor de Sézille vendit le château et les deux toiles furent transportées au château de Marac (Haute-Marne), où elles sont encore]. *Annales de l'Académie de Macon*, 3^e^ série, t. XVII, Macon, Protet, 1912, in-8^o^, p. 87.

2006. — GUILLAUME DE JUMIÈGES. *Gesta Normannorum ducum*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

édition critique par Jean Marx. Rouen et Paris, 1914. in-8. (Publication de la *Société de l'Histoire de Normandie*).

2007. — Guillot (Gaetan). Une spéculation agricole au XVIII[e] siècle. Evreux, Imp. de l'Eure. 1915, gr. in-8°, 92 pp. [Ext. de la *Revue Cath. de Normandie*].

2008. — Joigneaux (Abbé), † curé-doyen de Cany, *Bull. Rel. de Rouen*, 23 janv. 1915.

2009. — Joret (Charles). Biographie de —, *Larousse-Mensuel* janvier 1915, n° 95.

2010. — La Haye-le-Comte. Cf. n° 2005.

2011. — Lemaitre (Abbé Jules), † au champ d'honneur, *Sem. Rel. d'Evreux* 30 janvier, et *Bull. Rel. de Rouen* 13 fév.

2012. — Levitre (Abbé), † curé de la Feuillie, *Bull. Rel. de Rouen*, 30 janv.

2013. — Mauger (Abbé Pierre), † à Criquetot, ancien curé de Bordeaux-Saint-Clair, *Bull. Rel. de Rouen*, 27 fév.

2014. — Meunier (Abbé), † brancardier militaire le 20 janvier, curé de Saint-Victor-de-Réno, *Sem. Rel. de Séez*, 4 fév.

2015. — Nicolas (le cher frère) de l'Ecole Chrétienne de Falaise, *Sem. Rel. de Bayeux*, 10, 17 et 24 janvier.

2016. — Orglandes (M. le Comte d'), † le 13 décembre, *Sem. Cath. de Séez*, 28 janv.

2017. — Panthou (R. P. Joseph de), Abbé de Mondaye. Les derniers jours du —, *Sem. Rel. de Bayeux*, 7 fév. et *Sem. Cath. de Séez*, 25 fév.

2018. — Roland (Mme). Les lettres de Marie Phlipon aux demoiselles Cannet [C. R. de l'ouvrage de M. Claude Perroud, Cf. n° 1981]; *Revue Pédagogique*, déc. 1914, p. 243-261. Paris, Delagrave, in-8.

2019. — Rouen. L'année 1714 à Rouen et dans la région, *Journal de Rouen*, 4, 6, 7, 13, 15, 18, 23 janvier, 1 et 9 février.

2020. — Zacharie (M. Philippe) † à Rouen, artiste-peintre, ses obsèques, *Journal de Rouen*, 27 et 30 janvier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Indications spéciales par département

CALVADOS : 1994, 95, 96, 98, 99, **2003**, 6, 9, 15, 17.
EURE : 1994, 95, 96, 99, **2001**, 5, 6, 10, 18.
MANCHE : 1994, 95, 96, 99, **2004**, 6, 7.
ORNE : 1992, 93, 94, 95, 99, **2006**, 14, 16, 17.
SEINE-INFÉRIEURE : 1994, 95, 96, 99, **2000**, 2, 6, 8, 11, 12, 13, 19, 20.

Le Gérant : G. POUSSIN.

Evreux. — Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

REMERCIEMENTS

Le Conseil d'Administration de la *Revue Catholique de Normandie* adresse ses vifs remerciments, à M. PAUL-L. M. DROUET, de Caen, au sujet du généreux don, fait à la *Revue*, pour les motifs suivants, d'après sa lettre du 28 avril, dont voici les termes :

« Je concède gratuitement à M. l'Abbé Guéry, les trois premiers « volumes de la *Revue Catholique de Normandie* que je lui ai « envoyés en 1914 ; ils représentent la somme de trente francs « d'abonnements que j'ai payés, exclusivement pour encourager « les débuts de cette *Revue* ; je les abandonne comme un témoi- « gnage de ma sympathie pour ceux des Membres du Clergé « Catholique de l'Eure et du Calvados, qui se comportent si vail- « lamment sous nos Drapeaux et auxquels M. l'Abbé Guéry s'in- « téresse si patriotiquement ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

UN FRAGMENT DE COUTUMIER

DE

L'ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL

Édicté en l'an de grâce 1258

Richard Tustin qui gouverna l'abbaye du Mont Saint-Michel entre les années 1236 et 1264, a laissé quelque renom dans les annales de ce Monastère (1). Ce fut à la fois un prélat bâtisseur et un administrateur entendu. Un fragment d'obituaire domestique relate en effet qu'il ne s'était pas borné à embellir sa propre maison, à en améliorer les aménagements ; les *filiales* du Mont ressentirent elles-mêmes les effets de sa prévoyante activité. Il en agrandit les dépendances et surtout il s'employa à accroître leurs revenus (2). Toutefois ces goûts magnifiques ne pouvaient manquer d'être dispendieux à la longue. Ils le devinrent même tout à fait du jour où Richard eût réussi à obtenir de Rome la concession des *pontificalia*, privilège qui conférait à lui et à ses successeurs l'usage de la mitre, de l'anneau et des autres insignes sacrés réservés à l'évêque dans les fonctions liturgiques solennelles (3) (26 septembre 1255). Il semble bien qu'à ce moment-là une bouffée de vanité soit montée au cerveau du bon abbé et lui ait fait perdre quelque peu le sens des choses réelles. Toujours est-il qu'entre lui et sa communauté ne tardèrent pas à éclater des démêlés assez vifs au sujet des points d'observance régulière et de

(1) *Chronique de Robert de Torigni*, édit. Delisle, t. II, p. 230. — Dom Jean Huynes, *Histoire générale de l'Abbaye du Mont Saint-Michel*, t. Ier, p. 181-183 ; 252-254. — Dom Thomas Le Roy, *Les curieuses Recherches du Mont Sainct-Michel*, t. Ier, p. 215-230.

(2) « Hic fecit bellam cavam, incæpit etiam novum capitulum et novum opus subtus bellam cavam. Ad omnes prioratus forenses multa bona fecit tam emendo redditus, quam nova ædificia ædificando ». Bibl. Nat. *ms. fr. 18947*, f° 150ro.

(3) Dom Huynes, *loc. cit.*, p. 182.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

questions d'intérêt commun, sur lesquels l'entente de jadis n'existait plus. Richard Tustin se déclarait affranchi de certaines coutumes établies et prétendait leur substituer sa propre autorité; les moines au contraire lui déniaient ce droit. De part et d'autre on s'entêta et finalement les plaignants, c'est-à-dire la communauté, portèrent le débat devant le Saint-Siège. Alexandre IV, alors glorieusement régnant, jugeant que l'ordinaire du diocèse devait être au courant des faits, renvoya les parties devant l'évêque d'Avranches, Richard Lange, lequel ne réussit point à les mettre d'accord. Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, à qui fut ensuite confiée l'affaire, échoua à son tour. Enfin une commission de cardinaux nommée directement par le pape n'obtint pas meilleur succès (1).

De guerre lasse, le Pontife se résolut à charger deux religieux mendiants, le dominicain Guillaume de la Haye et le cordelier Jean de Saint-Léonard, du soin d'en finir avec cet ennuyeux conflit et de ramener si possible, la paix au sein de la famille monastique du Mont (2). Les deux délégués apostoliques, il faut le dire à leur louange, procédèrent avec fermeté et méthode dans l'exécution de leur mandat, quelque peu délicat à remplir à la suite des précédents échecs. Au cours de leur enquête ils se firent rendre un compte exact des coutumes en vigueur dans l'abbaye; ils en examinèrent l'origine et le développement; ils en pesèrent le bien-fondé et procédèrent à une élimination sommaire de celles qui ne leur semblaient pas suffisamment justifiées. Mais, en même temps, ils invitèrent l'abbé à produire ses raisons et à justifier des prétentions qui lui avaient aliéné l'affection et la confiance de ses religieux. Et le prélat, tout aussi bien que les moines, se vit contraint d'en rabattre. Bref, le 21 octobre 1258, sentence était rendue en plein chapitre de l'abbaye devant les deux parties présentes. Guillaume de la Haye et son compagnon avaient pris la peine de réunir en un cahier le corps des coutumes qui leur paraissaient louables et profitables au bon ordre. Après en avoir donné lecture, ils enjoignirent à Richard Tustin de ne rien tenter à l'encontre désormais et invitèrent les moines à en observer fidèlement la teneur. Et, pour plus de sûreté, chaque

(1) Dom Huynes, *loc. cit.* p. 253.

(2) Dom Thomas Le Roy, *loc. cit.*, p. 227.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

religieux les devait lire ou en ouïr la lecture au moins une fois l'an. A l'abbaye même, il était laissé à la discrétion du prieur d'en donner connaissance plus souvent. Pour conclure, les délégués ajoutèrent que, si l'abbé se montrait peu empressé à observer ce jugement ou à en assurer la pleine exécution, dénonciation contre sa conduite devait être portée devant les visiteurs ou inquisiteurs apostoliques.

* * *

Le texte du Coutumier ainsi approuvé et remis en vigueur par frères Guillaume de la Haye et Jean de Saint-Léonard, fut transcrit par une main contemporaine dans le volume où se faisaient journellement les lectures capitulaires, à l'issue de Prime. Il y avoisine le Martyrologe et la Règle de saint Benoît. Grâce à cette précaution il devenait aisé, selon l'intention des Visiteurs, de recourir à la lettre de ce règlement autant qu'il serait besoin, sans toutefois exposer la copie à de trop grands risques. Le recueil lui-même, après mainte vicissitude, est, par une bonne fortune assez rare, parvenu jusqu'à nous dans son intégrité. De l'*armarium* du Mont Saint-Michel il est passé sur les rayons de la bibliothèque communale d'Avranches. C'est là qu'on le rencontrera marqué au dos de la cote moderne 214 et, en ouvrant ce vénérable in-octavo manié par tant de mains avant d'arriver jusqu'aux nôtres, le lecteur — ou le curieux — apercevra presqu'en tête, mais privée de son début, l'œuvre des mandataires d'Alexandre IV (1).

Le dispositif, pour cette raison, débute *ex abrupto* par l'énumération des obligations du Chantre, celle aussi de ses privilèges. Le Chantre nous apparaît en effet comme l'un des hauts dignitaires du Mont. La police du chœur lui appartient; il a la garde de l'archive, où sont conservés les titres de propriété et les privilèges; il détient l'une des clefs du coffre renfermant le sceau capitulaire et aussi l'une de celles du tronc des offrandes. C'est lui qui présente les moines ordinands à l'évêque, après en avoir référé à l'abbé; lui encore qui indique les jours où se fera la rasure et qui préside journellement sous le cloître les exercices de lecture des novices.

(1) M. Omont en a donné une description détaillée au tome Xe du *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, p. 100-101.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il a un copiste sous ses ordres, en vue des corrections ou additions à faire aux livres de chant ; il a aussi un suppléant ou sous-chantre. Les revenus de son office sont évalués à quarante sols et il en conserve la libre disposition.

L'Infirmier, l'Aumônier et le Trésorier sont aussi des rouages importants dans l'organisme administratif du Monastère. Au premier, les visiteurs multiplient les recommandations relativement aux soins à donner aux diverses catégories de malades ou d'infirmes. Un personnel spécial est placé sous ses ordres ; ses revenus ont une assiette fixe. L'Aumônier aura, lui, charge de faire cuire le pain destiné aux pauvres. Il devra aussi pourvoir au luminaire du dortoir, de l'infirmerie, de l'hôtellerie, du cloître, de Notre-Dame-sous-terre et même du chœur à certains jours. En retour, les hardes des moines défunts lui sont attribuées. Au même titre le Trésorier recueillera, en raison de son office, les offrandes déposées devant le chef de Saint-Aubert, les anneaux et bijoux brisés déposés sur le plateau des quêtes, la moitié des nappes, des brandes et des aubes bénites.

Mais comme l'objet premier de notre Règlement était de rétablir la bonne harmonie entre Richard Tustin et ses moines sur une matière déterminée, relative à la police intérieure du monastère autant qu'à l'exercice du pouvoir abbatial, les particularités suivantes nous aideront à mieux saisir la nature et les causes du conflit. Et tout d'abord, l'abbé aussitôt élu aura à jurer sur les Évangiles la fidèle observation des coutumes approuvées du monastère ; les religieux ne lui prêteront obédience qu'à la suite de cette première formalité. Le prieur conventuel ne peut être créé qu'avec le conseil des Sénieurs ; sa déposition n'aura lieu non plus que pour une cause raisonnable. On accorde à cet officier un train suffisant, qu'il se garde d'exiger davantage. En l'absence de l'abbé, c'est le prieur claustral qui prend en mains le gouvernement ; tous les autres dignitaires lui doivent obéir. Le bailli institué par l'abbé, mais avec l'assentiment de la communauté, est spécialement chargé de la recette des revenus généraux ; quatre fois l'an il rendra ses comptes en assemblée générale. Interdiction à l'abbé et à tout officier de contracter un emprunt dépassant vingt livres, ni de consentir à aucun prêt sans l'exprès consentement du convent. Les chartes et privilèges ne seront extraits du chartrier que dans les cas d'extrême nécessité. Si

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'abbé prend à son service un clerc séculier, ce dernier ne pourra résider à l'abbaye qu'après avoir prêté un serment de fidélité. L'hospitalité doit s'exercer largement envers tous; néanmoins les séculiers — à part le médecin et les servants des malades — ne prendront aucun repas à l'infirmerie. La levée des troncs et des offrandes de l'autel se fera ostensiblement en présence de l'abbé ou de son délégué, du prieur, du chantre, du bailli, du trésorier et du sacristain. Les valeurs jusqu'à leur répartition, seront en la garde du bailli dans une caisse scellée du sceau de l'abbé ou de celui du prieur. Aucun séculier n'assistera au triage des deniers. Le grand sceau du convent sera conservé dans un coffre muni de cinq serrures. Tout acte, avant d'être scellé, devra être lu en public et soumis aux voix : une fois revêtu du sceau conventuel, on le lira derechef. La collation des bénéfices aura lieu capitulairement. Aucune pension ne sera accordée sans l'assentiment du convent et jamais elle ne dépassera un marc d'argent. Les déplacements de sujets, même pour une cause raisonnable, ne pouvaient avoir lieu non plus qu'après consultation préalable des Sénieurs et, s'il devenait nécessaire de se débarrasser d'un moine vicieux ou coupable de quelque délit, on devait l'adresser de préférence à quelqu'un des monastères avec lesquels le convent était uni par des lettres de fraternité (1).

Le vestiaire des moines sera renouvelé chaque année; à Pâques, ils recevront des chaussures neuves et, deux fois l'an, il y aura distribution de bas et de coiffures (2). Aux repas, le convent aura

(1) C'était un réel adoucissement à la peine car, dans un monastère affilié le moine étranger se retrouvait pour ainsi dire dans le milieu qu'il venait de quitter, étant admis à son rang à tous les exercices conventuels. A l'époque de la rédaction de notre Coutumier, l'abbaye du Mont était unie par les liens de l'affiliation avec celles de Cluny, de Cluse en Piémont, de Saint-Wandrille, de Saint-Benoît-sur-Loire, de la Couture du Mans, de Saint-Pierre de Bath, (Angleterre) de Saint-Jouin de Marnes, de Saint-Julien de Tours, de N.-D. d'Evron, de Saint-Mélaine de Rennes et de Saint-Florent de Saumur.

(2) Une bulle d'Innocent IV [Lyon, 22 mars 1245] permettait aux moines du Mont « attendu le grand froid qu'il faisait sur le bord de la mer », de porter des bonnets en tous temps, hormis à la célébration de la sainte Messe, à l'élévation du Saint-Sacrement et à la lecture de l'Evangile. Dom Th. Le Roy, *loc. cit.*, t. I, p. 218-219.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du pain de blé de bonne qualité et, pour boisson ordinaire, du vin d'Anjou ou de Gascogne. Les brouillards et la rudesse du climat exigent ce breuvage plus chaud et plus cordial. On aura soin de servir ce vin pur et aux jours solennels, lorsque les moines du dehors sont présents, le réfectorier est invité à ne pas l'étendre d'eau, sous prétexte que la compagnie est plus nombreuse. L'extra aux tables est prévu en de certaines fêtes; il se composera de vin, de gâteaux et de mets supplémentaires. En carême, les moines se contenteront de pain bis : on pourra néanmoins leur distribuer des échaudés et, le jeudi saint, l'ordinaire sera amélioré.

Il se pourrait aussi qu'à la suite du désaccord précité, une certaine tension ait existé dans les rapports des prieurs forains avec l'abbaye. Notre Règlement invite ceux-ci, ou ceux-là du moins auxquels il sera possible, de venir passer au Mont les principales fêtes de l'année. Deux paragraphes spéciaux concernent le prieur de Tombelaine (1). Aux autres on enjoint d'une façon plus générale de ne pas dépasser leurs attributions, notamment en matière de finances, de traiter leurs compagnons avec bonté et de leur assurer le nécessaire quant au vivre et au vêtement.

* * *

Richard Tustin, assagi par cette leçon de choses, eut le bon esprit d'accueillir sans rancune contre les siens l'avertissement qui lui arrivait sous la forme de cette décision des deux Visiteurs apostoliques. Il se consacra désormais tout entier à la bonne administration de son abbaye, lui procura même plusieurs acquisitions fort profitables et en défendit les droits avec vigueur. La maladie le trouva occupé à cette dernière besogne, qu'il eut néanmoins la satisfaction de terminer à l'avantage du Mont quelques mois avant de mourir (2).

Dom Léon Guilloreau.

---

(1) A deux kilomètres et demi au N. du Mont Saint-Michel. Le prieuré avait été fondé en 1137, par l'abbé Bernard ; un prieur et deux religieux y résidaient ordinairement. Les bâtiments furent démolis en 1669.

(2) Dom Huynes, *loc. cit.*, t. I, p. 254. [Notes de Dom Louis Decamps] Richard Tustin reçut la sépulture le 29 juillet 1264. Dom Th. Le Roy, *loc. cit.*, p. 230.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

[Constitutiones Abbatiæ Montis Stⁱ Michælis in periculo maris, Ordinis Stⁱ Benedicti (1)]

. . . . . .

. . . . . .

De Cantore. [P. 1]. — In divino officio sit cantor sollicitus et attentus, et provideat et attendat ut omnes cantent concorditer, et ut pausationes faciant competentes. Cui monachi omnes obediant in choro et foris in hiis que ad divinum officium pertinebunt. Si quis super hoc fuerit negligens aut rebellis, in capitulo puniatur. Ipse habeat redditus Cantarie pertinentes, videlicet XL solidos de altari et quartam partem decime de Boce et alios redditus quos de prioratibus percipere consuevit. Potest et habere scriptorem, cum necesse fuerit, et ipsi scriptori providebitur sicut uni monacho de cellario et coquina. Habebit et sotium succentorem. Item dictus cantor conservabit claves librorum et privilegiorum et cartarum, et unam clavem sigilli conventualis et unam de tronco et aliam de altari. Ad suggestionem eius debet Abbas promovere monachos ad ordines, de concilio seniorum, et deducet et reducet ordinandos ad expensas abbatie et episcopo presentabit. Ad voluntatem eius facienda est rasura, nec aliquis radatur ante rasuram sine licentia magistri Ordinis spetiali. Item ad eum pertinet lectiones noviciorum, non puerorum, in claustro cotidie obscultare.

De magna missa nullus excusatur, nisi prior infirmarius, si infirmos habeat residentes.

De evangelio et collatione prior, cantor, supprior, succentor, sacrista, cellerarius, coquinarius excusari poterunt et aliqui seniores. De *Alleluia* et *Responsorio* prior, cantor et succentor tantummodo excusantur.

In Capitulo debent conferri beneficia. — In Capitulo debent conferri benefitia et monachi recipi et priores institui et destitui; nec amovebuntur infra annum sine rationabili causa et de consilio seniorum. Si autem contingerit in visitatione remota Abbatem invenire priorem male se habentem et quod ex dilatione amotionis possit periculum domui

(1) Ce titre et les manchettes ci-dessous sont d'une écriture plus récente et ont été ajoutés après coup.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

imminere, in tali casu debet consilium sotiorum suorum sufficere et eorum qui in loco fuerint residentes. Ibi debent precepta dari prope deliberationem et discretionem, et delicta omnium emendari. Extra non est infligenda monacho pena gravis sed ibi, super quantitate delicti cum Abbate communicato consilio seniorum.

Nullus monachus ad alienam abbatiam pro quocumque [p. 2] delicto mittatur ad manendum, nisi prius super hoc communicato consilio et habito in Capitulo seniorum. Quod si mittendus fuerit, ad unam de societatibus nostris debet mitti. Non recipiantur monachi extranei in congregatione ad manendum finaliter sine voluntate conventus; nec recepti mittantur foras ad manendum, nisi eorum infirmitas hoc requirat.

In sigillo conventus vel sigillo ad causas nichil sigilletur, quod ab Abbate vel atornato (1) ejus et conventu auditum non fuerit et concessum, nec ad Romam mittantur inimici cum sigillo Abbatis tantum sub nomine utrorumque, sine ipsius conventus assensu et voluntate.

Item, sicut in statutis Gregorii continetur (2), Abbas debet statuere confessores, qui loco ejus possint absolvere penitentes. Audire tamen poterit idem Abbas quos ex devotione, si maluerint, confiteri.

Redditus elemosine expendantur in necessitatibus pauperum, nec in aliis usibus convertantur et panis fiat [de XXVII](3), qui in tres partes ad plus, si necesse fuerit, dividatur.

Elemosinarius lumen inveniat ad Sanctam Mariam subtus terram et in dormitorio et in infirmitorio et in cella hospitum, et runcum in claustro et choro in festivitatibus et alia faciat que usu quotidie cognoscuntur. De pannis mortuorum monachorum habeat, sicut hactenus consuevit. Apud Bretevillam (4) et Dominum Johannem (5) et Wale (6) percipiat decimam decimarum et aliis locis ubi habuit usque modo.

Cellerarius, Magister hospitum, Elemosinarius et Infirmarius ministros habeant ydoneos et fideles et in habitu non lascivo, et ministrentur a cellerario et ballivo et coquinario Magistro hospitum omnia necessaria, ut personas religiosas et seculares et parentes amicorum possit cum hilaritate suscipere, et officium sibi commissum ad honorem Dei et Ordinis adimplere. Quod si aliqua sibi defecerint, que habere non

(1) Ce mot a été gratté à moitié.

(2) *Statuts de Grégoire IX*, § *II*.

(3) Mots ajoutés sur un grattage, par une main plus récente.

(4) Bretteville-sur-Odon, Calvados, canton de Caen (ouest).

(5) Domjean, Manche, canton de Tessy-sur-Vire.

(6) Dépendance de l'abbaye du Mont dans l'île de Guernesey.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

valeat, de predictis in villa provideat quod necesse fuerit, que ballivus postea solvere teneatur.

Ante omnia, sicut dicit Regula, Abbas curam habeat de infirmis et redditus infirmarie infirmorum et debilium necessitatibus expendantur. Infirmarius infirmis dicat divinum Officium et provideat unicuique secundum quod requirit eorum infirmitas corporalis. Si contingat aliquem de licentia capere medicinam, a coquinario habebit septem solidos; de ceteris eidem [p. 3] Infirmarius providebit. Debet tamen idem Infirmarius primo in Capitulo capere veniam suam. Qui in infirmaria fuerint monachi sicut in conventu suas dietas habeant de coquina, vel, si maluerint, eorum serviens pro unoquoque unum denarium cenomanensem a coquinario percipiet et Infirmarius de ceteris providebit. Quilibet infirmus cotidie duos panes albos habeat et unum galonem vini conventualis, Graviter autem infirmantibus et eis qui servierint, que fuerint necessaria ministrentur. Quod si alicujus talis fuerit infirmitas quod unum vel plures servientes habere oporteat, unusquisque serviens unum panem album habebit, et alium nigrum et unam mensuram vini boni de Brion (1) et generale de coquina et mercedem ab Infirmario competentem. Si autem contingerit sotium alicujus forensis Prioris et gravi et sumptuosa egritudine laborare, Infirmarius Montis debebit sibi in medicinis et spetiebus et in medico et in aliis sue infirmitati necessariis subvenire. Caveant tamen Priores sui, ne propter moram eis subtrahant quam poterunt pro loco et tempore caritatem. Infirmarius habebit medietatem decime [de bonis] (2) et redditus altaris de Cruce et apud Fulgerium et alibi, ut hactenus consuevit. Item non debent mitti seniores et decrepiti, vel valituri, sive alii infirmi foras extra infirmariam moraturi, nisi petierint et eorum infirmitas hoc requirat.

Prior de Tumba helene in cellario Montis percipit cotidie duos panes albos et unum galonem vini conventualis. Duo socii, tres panes et tres mensuras vini conventualis. Si vero plus quam tres monachi ibi fuerint commorantes, unusquisque percipiet a cellario unum panem et dimidium et tres quartas vini. Prior autem unum cenomanensem a coquinario pro singulis diebus pro singulis monachis habebit (3) et eis, sicut sibi et suis, faciat ministrari et habebunt illi monachi de mandato sicut alii inibi commorantes. Singulis diebus quibus conventus habet duos potus ad collationem, monachi de Tumba helene habebunt de caritate vinum de pictantia. Prior scilicet unam mensuram

(1) Manche, commune du Genest et au nord-ouest de cette localité.

(2) En surcharge.

(3) Ms. *habebitur*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et quilibet monachus unam quartam, De pictantiis vero monachorum in ovorum, et de relion, et de pictantiis datis conventui generali percipiet unusquisque eorum sicut dictum est de predictis.

Item, de gastellis Prior unum et socii unum similiter [p. 4] obtinebunt. Die vero Jovis absoluti, ad magnum mandatum Prior et socij habebunt de pigmento et de vino et, per manum ballivi, Prior octo cenomanenses et quilibet sociorum IIII^{or} denarios pauperibus erogandos (1).

Item, singulis mensibus habebit duos cereos per manum Altarii, et in septem festivitatibus et in quinque festis Beate Marie virginis totidem obtinebit. Item, per manum Thesaurarii, cum necesse fuerit, vestimenta nova ad opus altaris; vetera tamen reddat. Item omnes oblationes (2) habebit ad altare suum a peregrinis quolibet tempore aportatas. Poterit et habere operarios de licentia, sed non nisi pro uno librationem habebit, duos scilicet panes albos et tres quartas boni vini de Brion. Item, quotiescumque pro domo sua Priorem equitare necesse fuerit, librationem suam integre percipiet sicut residens ibi esset.

In septem festivitatibus principalibus Priores forenses debent, qui commode poterunt, ad abbatiam suam venire et ibidem divino servitio interesse; et, si dictos Priores contingeret ab aliquibus de foris molestari, Abbas et conventus super hoc efficaciter apponant consilium et auxilium sine mora. Priores sotios suos caritative et honorifice tractent et eis ministrent necessaria sicut sibi. Socii vero eis reverentiam exhibeant et dormiant uno loco. Quilibet autem Prior statum domùs sue teneatur fideliter ad minus semel in anno in abbatia coram Abbate et senioribus declarare.

Abbas semper cum duobus monachis equitet intus et extra, et cum duobus monachis dormiat et pernoctet.

Provideatur unicuique monacho singulis annis de camera ad valorem (3)... in vestibus, et botas habeant in Pascha et accipientes novas, veteres reddant sicut in Regula continetur. Similiter Priores forenses suis sociis facere teneantur, nec vestes vendantur carius quam emuntur. Capitegia et pedules bis in anno habeant ab altalario vel ballivo.

De meliori frumento debet conventùs panis fieri et, si bonum non habeatur frumentum, vendatur deterius et melius comparetur. Firme decimarum que ad abbatiam veniunt, non tradantur sine licentia Abbatis et ballivi et Priorum locorum, quos idem Abbas voluerit advocare; et qui super hoc clam acceperit premium graviter puniatur.

---

(1) Ms. *erogandis*.

(2) Ms. *oblationis*.

(3) Deux ou trois mots grattés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Non mittatur monachus ad morandum ut socius ubi de novo Prior extitit, [p. 5] nisi hoc petierit et voluerit; cum ex hoc sequeretur ejus confusio et scandalum etiam aliorum.

Nummi de altari et de trunco hora non suspecta extrahantur [ab] (1) Abbate vel atornato ejus, Priore, Cantore, ballivo, thesaurario et Magistro altaris presentibus et sigillentur sigillo Abbatis vel Prioris et usque ad electam, in ballivi custodiam reponantur. In electa vero dissigillentur a parte, inspicientibus supradictis; predicte autem intersint electe sine secularibus et monete oboli sub sigillo Abbatis et Prioris in custodia ballivi remaneant. Prius tamen quid et quantum remaneat videatur.

Sigillum magnum conventus cum quinque clavibus conservetur: quarum unam habeat Abbas, secundam Prior, Cantor terciam, Thesaurarius quartam, supprior quintam; et quicquid in eo sigillandum fuerit prius legatur in conventu et approbetur et, cum sigillatum fuerit, iterum relegatur. Si autem pro aliquo magno et arduo negocio illud Romam mittere oporteret, hoc fieret de Priorum forensium consensu, qui ad hoc possent commode advocari.

Potus conventualis sit de vino Andeg [avie], vel Vasconie propter aeris intemperiem et loci corruptionem, nec misceatur ibi vinum de Brion sine aqua et precipiatur Cellerario quod hoc nec per se, nec per alium procurabit. In magnis festivitatibus, quando monachi de extra conveniunt, non deterioretur vinum propter multitudinem advenienciam, sed pocius amen letur.

Redditus qui emuntur ab officio Abbatie, debent ipsis officiis remanere. Nulla pensio detur sine scientia aut (2) voluntate conventus; que ultra unam marcham argenti, secundum mandatum Apostolicum, nullatenus excedat.

Abbate in nostro monasterio electo, antequam monachi eidem obedientiam faciant et priusquam ad eumdem cum reverentia ad osculum pacis genuflexo accedant, que ante confirmationem fieri non debent, juret Abbas super sacrosancta Evangelia coram omni conventu, se tenere et observare monasterii nostri consuetudines approbatas.

Prior conventualis fiat de consilio eorum, qui commode poterunt convocari Seniorum; nec sine rationabili causa deponatur. Qui habere poterit duos equos ad minus in Abbatia residentes; non eos sibi appropriet, sed tam ad usus suos quam ad usus eorum qui pro negotiis domus seu de speciali licencia equitabunt, diligenter faciat observari. Expensas et famulos competentes eidem ballivus provideat, et [p. 6]

(1) En surcharge.

(2) Ms. *ut*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plures equos, si necesse fuerit, considerata itineris vel negotii qualitate. Armigerum et habere poterit idem Prior, nec sine monacho socio equitabit ; nec ceteri monachi soli nullatenus equitabunt.

In absentia Abbatis omnes officiales Magistro debent ordinis obedire. Ballivum constituat Abbas de consilio totius conventus vel majoris et sanioris partis, qui recipiat omnes redditus Abbatie et per manum ipsius Abbas omnia necessaria recipiat, de quibus capellanus ipsius quater in anno coram XII de senioribus, tam de intus quam de extra, debeat computare. Et ballivus similiter quater in anno de receptis et misis suis coram Abbate et aliis predictis facere teneatur ; et manifestetur in capitulo status domùs nostre omnibus monachis, tam de foris quam de intus qui poterunt commode convenire.

Abbas vel alius quilibet officialis honerosum debitum non contrahat, quod intelligimus usque ad XX libras ; vel mutuum tradat sine conventùs licencia spetiali.

Ballivus viceballivum habeat, qui in ejus absentia defectus suppleat, ne ob hoc Officiales sustinere molestiam compellantur.

Thesaurarius habeat redditus suo officio pertinentes, videlicet oblationes capitis sancti Auberti et quartam partem decime de Boce (1) et alia que hactenus consuevit, et ferlingos de collecta et anulos fractos et monilia fracta sive argentea, et medietatem maparum brandearum. Albas benedictas nec redditus thesaurarie in alios usus expendi debent ; sed si quid residuum fuerit post compotum tam de thesauraria, [can] taria, elemosinaria, infirmaria, anno elapso post compotum, succedentibus Officialibus dimittatur.

Ubicumque solent esse duo monachi in prioratibus, ponantur ibi propter divinum Officium et hospitalitatem, Si vero aliquo de casu, de voluntate Abbatis et conventùs, oporteret monachos ab aliquibus amoveri, ille secularis cui prioratus deputaretur custodiendus, poneretur de voluntate Abbatis et conventus ydoneus et fidelis. Apud Treverez (2) debent esse duo monachi qui habeant redditus de Sancto Ygar (3), sicut condam per Abbatem et conventum fuerat ordinatum.

A refectorio singularitas removeatur, maxime in exquisitis cibariis et in uno vino tamen debiliori, si potatur, excepto. In festivita- [p. 7] tibus XXX cereorum conventus habeat duas pitantias et generale et cenam frixam, et Abbas vel Magister ordinis ad scalam IX fercula, non ut sibi incorporent, sed ut aliis, prout expedire viderint, largiantur. In festivitatibus IX cereorum, II pitancias et unum generale et ad scalam

(1) Boucey, Manche, canton de Pontorson.
(2) Trévérec (?) Côtes-du-Nord, canton de Lanvollon.
(3) Saint-Iger, commune de Ménéac, Morbihan.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IX fercula. In festivitatibus VII cereorum, II pitencias et I generale et ad scalam IX fercula. In festivitatibus V cereorum, I pitanciam et I generale et ad scalam VII fercula. Qui ad scalam sedet, habeat ad minus VII fercula ad primum prandium et quinque tantummodo ad secundum. Die Pasche et tribus diebus sequentibus habeat conventus flacones et gastellos; et tribus diebus ante Rogationes flacones; et die Ascensionis gastellos habeant et flacones; die Penthecostes et tribus diebus sequentibus, et in festo beati Michaelis in maio, et in omnibus festis in capis conventus gastellos habeat et bonum vinum pro pigmento. In XL^ma monachi panem breatum habeant et etiam simirellos. Die Jovis absoluto, vinum habeant et pigmentum et optiman pitanciam de coquina.

Nullus novitius infra annum ingressus sui administrationem habeat; foras mittatur moraturus, nisi infirmitate aliqua perurgente, et, si habilis est ad reddendum servitium, ad hoc modis omnibus inducatur.

Nulli clerico seculari secreta nostri ordinis revelentur; nec quarte, nec privilegia, nisi forte necessitate ad habendum consilium judicatum fuerit oportunum. Cum Abbate autem, vel in abbatia non moretur aliquis clericus secularis, nisi primo Abbati et conventui de nobis fidelitate servanda per sacramentum suum fuerit obligatus.

Abbas aut Prior cuilibet monacho aut religioso hospitalitatem non audeat denegare. Omnibus monachis foras exeuntibus de licentia provideatur in equis et expensis et servientibus competentibus. Parentibus monachorum in necessariis provideatur honeste, infra septa monasterii hominibus et extra mulieribus in hoc loco.

Nullus Prior forensis aut alius monachus administrationem habens honeret prioratum sibi commissum, sive administrationem debitis ultra summam XL solidorum turonensium, inconsultis abbate et conventu. Quod si quis contra hoc fecerit, ab administratione careat uno anno.

Antique pensiones que Abbatie reddi solent, sicut prioratus sancti Victurii [p. 8] Cenomanensis (1) L libras, Gohere X (2), necnon et ceteri prioratus et administrationes exteriores reddant, sicut consuevit fieri ab antiquo.

(1) Le prieuré de Saint-Victeur était situé dans la ville du Mans « sur « la rive droite de la Sarthe, à cent-cinquante mètres du Pont-Perrin, « entre l'église de Saint-Jean-de-la-Chèvrerie qui en dépendait au sud, « et le monastère du Pré; limité d'un côté par la Sarthe et de l'autre par « la rue qui s'appelle encore aujourd'hui rue Saint-Victeur... » Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de Saint Victeur au Mans*. Introd., p. V.

(2) Gohory, Eure-et-Loir, canton de Brou.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Omnes Priores forenses sociis suis eumdem potum et eamdem escam ministrent quam sibi, et botas Pasche habeant a suis Prioribus sicuti et claustrales, et in uno dormitorio jaceant, nec extra portam exeant socii sine Prioris licencia, si sit presens. Priores omnes forenses patri et matri sociorum suorum, fratri et sorori, exhibeant hospitalitatem congruam, cum aliqua de causa contigerit eos visitare sotios dictorum Priorum.

Nulla secularis persona de consuetudine antiqua debet comedere in infirmitorio cum infirmis monachis, exceptis servientibus et phisico eorumdem.

De consuetudine habetur quod nullus monachus comedat ante horam capituli, exceptis novitiis qui lectiones suas reddunt et infirmi qui morantur in infirmitorio; necnon aliquibus monachis quos, propter aliquod urgens negotium de abbatia exeuntes cum licentia, oportet equitare; nec in refectorio comedant nisi persone autentice et honeste.

Quilibet monachus pro sotio suo monacho mortuo IX missas vel tria psalteria tantummodo dicere teneatur.

Universis... etc., frater G. de Haia, de Ordine Predicatorum, et frater J. de Sancto Leonardo, de Ordine Minorum, executores mandati Apostolici in negotio Abbatie Montis Sancti Michaelis in periculo maris, salutem in Domino. Noverit universitas vestra nos die lune post festum Beati Luce, anno Domini M°.CC°.VIII°, in Capitulo Sancti Michaelis presente Abbate et omni conventu, super consuetudinibus contentis superius nostram sententiam protulisse. Expeditis, per Dei gratiam, satis pacifice, concorditer et quiete que in superioribus, in litteris Apostolicis (1), tangebantur de consuetudinibus approbatis et coram omnibus, cum suis rationibus, recensitis et aliquibus de ipsis consuetudinibus correptis; eas quas invenimus laudabiles ac secundum bonum et salubrem statum monasterii, que in presenti quaterno continentur, non obstantibus rationibus ab Abbate propositis, quas nos quantum ad hoc invalidas reputamus, in nomine Domini nostri Jesu Christi per diffinitivam sententiam approbamus et auctoritate Apostolica confirmamus, et eadem auctoritate registramus et precipimus registrari, statuentes [p. 9] ut ab Abbatibus Sancti Michaelis de periculo maris et ab universis illius monachis debeant inviolabiliter observari, revocantes in irritum, quantum in nobis est, quicquid contra easdem consuetudines fuit hactenus attemptatum.

Precipimus etiam Abbati auctoritate Apostolica, ut dictas consuetu-

(1) Ms. *apostolica*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dines, quantum in se fuerit, diligenter observet et a suis subditis faciat inviolabiliter observari. Ceteris monachis in virtute obedientie injungentes, ut si Abbatem ipsum observando ipsas consuetudines, vel eas faciendo observari perciperent negligentem, ejus defectum in hac parte denuntient coram Visitatoribus vel Inquisitoribus quibuscumque. Ne autem statutorum multorum gravet pluralitas, statuimus ut quilibet monachus, tam de foris quam de intus, consuetudines predictas cum Regula beati Benedicti semel in anno perlegere teneatur, vel saltem audire attente si forte sit impotens ad legendum. In conventu autem sepius legantur, prout discretioni Magistri ordinis videbitur expedire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SAINT FILLEUL,

ÉVÊQUE DE ROUEN,

Première moitié du VI^e^ siècle

Au Propre de Rouen, depuis 1728, la légende de saint Godard (8 juin) se termine par ces mots *sanctum Flavium habuit successorem*, promesse, on pourrait le croire, que l'on retrouvera quelque part dans le calendrier diocésain ce saint Flavius (1). Il n'y figure pas; il n'y a jamais figuré.

L'histoire sans doute nous a laissé sur lui fort peu de choses. Puis son culte à Rouen, peu favorisé par le concours des circonstances, est tombé, après le départ de ses reliques, dans un complet oubli. Au dehors il n'a guère trouvé l'occasion de se répandre. Les reliques recuellies, dans une petite paroisse du diocèse de Paris, ne sont jamais parvenues à une grande notoriété.

Au cours du VI^e^ siècle, le siège de Rouen a été occupé par trois évêques, honorés de bonne heure, sur la liste épiscopale, du titre de saint : saint Godard, saint Flaive ou Filleul, saint Prétextat (2).

Le dernier a eu la bonne fortune de rencontrer en Grégoire de Tours un courageux défenseur devant le roi Chilpéric, un biographe sympathique, un témoin parfaitement renseigné. Grâce à lui, Prétextat est de tous les évêques de Rouen à l'époque méro-

(1) FLAVIUS. A Ermont, S^t^ Flaive. Au XVII^e^ siècle, Fleury, Baillet, Chastelain, écrivent S. Flieu.

A Rouen, on lit encore, dans Dadré (1618), S. Flave. Mais déjà le peuple prononce S. Filleul. « Sainct Flavie, écrit Taillepied (1588), qu'on dit Sainct Filleul par corruption de langage. » Dès 1271, on trouve *fontem S. Firieul.*

(2) E. SAUVAGE. *Elenchi Episcoporum Rotomagensium, Tabula synoptica*, D., circa annos 942-989.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vingienne, celui dont l'intéressante figure se détache le mieux en relief sur un fond historique (1).

Une égale obscurité enveloppe les vies de saint Godard et de saint Filleul. Celle de saint Godard tiendrait en une seule ligne. Il prit part en 511 au concile d'Orléans, au bas duquel on lit : *Geldaredus episcopus de Rotomaus* (2). Mais vers 840, à la requête des moines de Saint-Médard de Soissons, son corps fut porté en cette abbaye, alors une des plus puissantes du royaume. Il y trouva un biographe. Le moine, il est vrai, avoue ignorer à peu près tout de son personnage (3) et le peu qu'il en raconte concorde assez mal avec les données de l'histoire. Mais les hagiographes et les faiseurs de martyrologes ne mesuraient pas leur estime à la valeur historique d'une vita. Toutes concouraient à répandre au loin le renom du saint, elles donnaient à son culte une plus grande extension.

Saint Filleul n'a pas eu de biographe. Le milieu dans lequel son corps trouva un refuge aux invasions normandes, était trop humble pour cela.

Filleul succéda à saint Godard entre les années 511 et 538. Childebert régnait alors en Neustrie. Ce roi se montra l'ami des évêques et seconda leur zèle. On a de lui une constitution pour la disparition des vestiges du paganisme (4). Il favorisa la tenue des conciles dans son royaume. Notre évêque Filleul assista à ces assemblées à Orléans en 538 et en 541. Il y signe : *Flavius in Christi nomine episcopus Rotomagensis* (5).

De son temps et avec son concours (v. 539), le roi fonda au

---

(1) A. Thierry. *Récits mérovingiens. IV. Histoire de Prætextatus, évêque de Rouen.*

(2) « C'est tout ce qu'on en peut dire de certain. » Mgr Duchesne. *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 206.

(3) Vita beati et venerabilis patroni nostri... Gildardi antiquorum incuria hactenus latuit postposita ; quam exordiar posterorum pro posse tradere notitie. Cujus vite virtutes licet nequeam fideli specialiter sicut vellem stilo declarare, tamen dubium non est quod non ceteris Dei electis generalis extiterit.

(4) *Hist. des Gaules*, t. IV, p. 114.

(5) Parmi les signataires du concile de 533 figure un *Elafius episcopus*, sans désignation de siège.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nord-est de Rouen, au-delà de l'enceinte, l'abbaye des Saints-Apôtres, qui devait à la fin du siècle suivant changer ce nom en celui de Saint-Ouen.

Nous tenons le fait du second biographe de saint Ouen, vraisemblablement un religieux bien au courant des archives du monastère et de la ville (1). Si au nom de Childebert il a substitué celui de Clotaire, il n'y a pas de quoi infirmer son témoignage. De semblables inexactitudes sont fréquentes chez les chroniqueurs du moyen-âge, lorsqu'ils se mêlent d'utiliser un document historique (2). Le clerc de la cathédrale qui vers la fin du XI^e^ siècle rédigea de courtes notices sur les archevêques de Rouen, a écrit de notre saint : *B. Flavius multis virtutibus præditus, divini amoris flagrantia accensus, dapsilis pauperibus, Rotomagensem rexit ecclesiam* (3). Et vraiment, il a laissé après lui dans le peuple rouennais une réputation de sainteté ; un témoignage d'époque mérovingienne en est venu jusqu'à nous.

Au nord-ouest de Rouen, au-delà de Saint-Gervais, dans le vallon d'Yonville, sourd une fontaine qui contribue à alimenter la ville. Comme beaucoup d'autres, elle était l'objet d'un culte superstitieux que les évêques n'arrivaient à faire disparaître qu'en substituant à la divinité locale le vocable d'un saint. Quand le clergé et le peuple se décidèrent à placer la fontaine d'Yonville sous un vocable chrétien, ils lui donnèrent le nom de saint Filleul.

Les incursions des Normands au IX^e^ siècle provoquèrent dans toute la région de la Seine l'exode des corps saints. Devant ces pirates païens qui se faisaient un plaisir d'incendier les églises et de profaner les saintes reliques, clercs et moines, portant sur leurs épaules les châsses de leurs saints, s'enfuirent dans des directions différentes, selon la place occupée par leurs possessions.

Ce furent d'abord les moines de Saint-Ouen, de Fontenelle, de Jumièges. Situées sur les bords de la Seine, leurs abbayes étaient

(1) *Act. SS.*, aug., t. IV, p. 819, a primo Lothario rege Francorum... sub anno circiter vicesimo quarto regni sui...

(2) Voir comme l'auteur des *Acta Archiepiscoporum* interprète, pour saint Victrice la lettre du pape Innocent, pour saint Prétextat le texte de Grégoire de Tours, *Patr. lat.*, t. CXLVII, col. 275, 276.

(3) *Patr. lat.*, t. CXLVII, col. 276.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

insuffisamment fortifiées pour soutenir l'assaut des pirates. Lorsqu'ils les virent remonter le fleuve à de courts intervalles, les moines ne trouvèrent plus de sécurité que dans la fuite.

Les clercs de la cathédrale ne paraissent pas avoir quitté Rouen avant 885. La charte de l'archevêque Riculfe en faveur des chanoines (v. 874) atteste leur présence dans la ville, tout en prévoyant le cas où ils seraient contraints de fuir devant le péril normand.

Rouen, avec son enceinte de murailles, offrait plus de sécurité. Longtemps les pirates avaient remonté la Seine sur leurs barques légères sans manifester le dessein de s'établir sur ses rives. Mais, « en 885, il ne s'agit plus de bandes isolées; c'est la grande armée qui a 700 barques au siège de Paris, compte au moins 40 000 hommes. Une partie de l'armée traverse le pays de Louvain à Rouen et y arrive le 25 juillet 885 » (1).

Alors les clercs de Rouen partent en hâte, les uns vers leur terre de Braine (2), avec les corps de saint Victrice et de saint Evode, les autres, avec ceux de saint Mellon et de saint Filleul, vers leur possession des Granges-sur-l'Oise dans le Vexin, donation récente de l'archevêque Riculfe.

On ignore à peu près tout de ces exodes. Sur la date du départ, la destination choisie par les clercs, on ne peut que se livrer à des conjectures. Aucune donnée sur les étapes qui précédèrent et sur celles qui suivirent l'arrivée dans une des terres de la cathédrale.

Du IX^e^ au XI^e^ siècle, les corps saints ont été le plus souvent recueillis par quelques grands dans leur forteresse et un pélerinage s'y est organisé. La chapelle du castrum, devenue une collégiale ou une abbaye, est confiée à des moines qui, pour l'édification des pélerins, enregistrent les miracles et écrivent la vie des saints, si elle n'existe déjà.

Il en est ainsi à Pontoise au cours du XI^e^ siècle. Dans l'enceinte du castrum, où a été transféré le corps de saint Mellon (3), un

(1) Prentout. *Essai sur les origines et la formation du duché de Normandie*, p. 116.

(2) In Braina, possessionis vestræ loco, écrit le doyen de Saint-Médard de Soissons. *Act. SS.*, oct., t. X, p. 94.

(3) Orderic Vital, l. V, c. VIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

puissant comte, Drogon, fonde une abbaye de Saint-Martin. Un jour un des chanoines qui la desservent écrira la vie du saint.

Le corps de saint Filleul avait trouvé asile non loin de là dans la paroisse d'Ermont, lieu trop humble pour que son culte y prit facilement de l'extension. Déjà les souvenirs sur saint Flaive y devenaient confus. On y célébrait sa fête le 23 août ; mais comme on n'avait de lui aucune vie latine, on lisait à l'office celle d'un saint du même nom, ermite à Marcilly, et dont le corps était à Sens.

En 1101, Mathieu comte de Beaumont et Burchard de Montmorency ravageaient les terres de l'abbaye de Saint-Denis; Louis le Gros, fils du roi Philippe, mit le siège devant Montmorency (1). On craignit à Ermont pour la châsse de saint Flaive. Les chanoines de Saint-Martin vinrent et l'emportèrent dans leur abbaye. Ils prirent en même temps le manuscrit où se lisait la vie du saint ermite de Marcilly. Et, de ce fait, les traditions y devinrent plus embrouillées encore qu'à Ermont. Par quelle confusion écrivirent-ils, au XIII^e^ siècle, dans le calendrier placé en tête de leur martyrologe, au 23 août, *S. Flavii, m.* (2)?

La châsse de saint Flaive fut placée au maître autel, du côté de l'épître. Sa fête se célébrait le 23 août, du rite des fêtes de second ordre, comme on écrivait au XVII^e^ siècle (3).

---

(1) Ord. Vital, l. XI, c. XVIII.

(2) Ms. latin. 13.889 (XIII^e^ s.), de la Bibliothèque nationale. On trouve, à Rouen même, de semblables confusions. Les évêques de Coutances, réfugiés à Rouen au commencement du X^e^ siècle, y avaient apporté avec eux les corps de leurs saints prédécesseurs, Lô, Rumphaire et Fromond, recueillis et conservés au prieuré de Saint-Lo. Cependant les chanoines du prieuré écrivirent dans leur *Ordinarium :* De sancto Fromondo martyre duplex festum. L'erreur subsistait encore au XVIII^e^ siècle. Chastelain dit au 24 octobre : En Normandie, saint Fromond, honoré comme martyr au prieuré de Saint-Lo de Rouen où est son corps.

(3) Corpus beatissimi Flavii, gallice Flieu, ut in Ms., confessoris, ablatum est de quodam vico parisiaci territorii, Hermone vocabulo, a quodam monacho monasterii sanctorum confessorum Martini et Germani quod est juxta Pontisaræ castrum et repositum in eodem monasterio a Dño abbate Theobaldo, regnante Philippo Francorum rege.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le souvenir du saint évêque de Rouen n'y était pas entièrement effacé, puisque Chastelain écrivait au 23 août dans son Martyrologe universel :

A Rouen, S. Flieu, évêque, dont les reliques sont honorées à Saint-Martin de Pontoise, — mention qui a passé de là dans les Martyrologes de Paris.

L'incertitude à Ermont fut dissipée par l'Histoire du diocèse de Paris de l'abbé Lebeuf. Si l'on célébrait au 23 août et au 14 décembre les fêtes des deux saints Flaive, dans l'église et sur la châsse où l'on avait conservé quelques reliques de lui, le patron était représenté en évêque. L'abbé Lebeuf n'eut pas de peine à démontrer que c'était bien l'évêque de Rouen, non le solitaire de Marcilly (1).

La Révolution, à Ermont et à Saint-Martin de Pontoise, a dispersé le trésor des reliques. Cette dernière église toutefois a pu en conserver quelques unes, parmi lesquelles un vieux bras-reliquaire de saint Flaive (2).

---

tempore quo Ludovicus filius ejus obsidebat montem Morenciacum... Hactenus Ms. Ejus sacræ reliquiæ in capsa lignea variis coloribus depicta continentur; præfata Theca in majori altari ecclesiæ Sti Martini in cornu epistolæ patet exposita. D. Claude Estiennot. *Historia regalis monasterii Sti Martini super Viosnam propè et contra muros Pontisaræ... libri tres*, t. II, ch. LIV, p. 100.

Les religieux de Jumièges se flattèrent un moment de posséder le corps de saint Filleul. Dans leur *Chronicon* (Ms. nº 1132, Y. 15 de la Bibl. municip. de Rouen), à cette mention pour l'année 499 :

Claruit sanctus Flavius Rothom. archiepiscopus,

une main postérieure a ajouté : Cujus corpus Gemetico sepultus est in ecclesia Sancti Petri. Ils s'autorisaient d'un passage de la vie de saint Aicadre où sont énumérés les corps saints du monastère : Constantinus Belvacencis ... præsul, beatus Peregrinus Anglorum episcopus, simul cum sancto Flavio. Pour réfuter leur prétention, il suffit de faire remarquer que le seul de ces saints personnages pour lequel le mot *episcopus* a été omis est Flavius.

(1) *Histoire du diocèse de Paris*, t. III, p. 418.

(2) Pour me remercier de l'avoir secondé dans ses recherches, M. le curé d'Ermont m'a gracieusement offert un fragment de l'ossement de saint Flaive. On se rappelle qu'au martyrologe de Saint-Martin de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lorsqu'en 1892, le curé d'Ermont, guidé par ses recherches, vint trouver l'archiprêtre de Saint-Martin, celui-ci lui montra le bras-reliquaire ; il fit mieux, il consentit à s'en dessaisir en faveur de la paroisse d'Ermont. Après avoir fait reconnaître et authentiquer la relique par Mgr l'Evêque de Versailles, il l'a apportée lui-même à Ermont le jour où l'on célébrait la fête de saint Flaive, 28 août 1892.

A Rouen, la fontaine d'Yonville n'a cessé de s'appeler la fontaine Saint-Filleul. Elle a donné son nom à une rue voisine, la rue et place Saint-Filleul. Au-dessus du réservoir se voyait encore au dernier siècle une petite chambre qui avait servi autrefois de chapelle (1).

A la cathédrale, quand, au XV^e^ siècle, les fenêtres de la chapelle de la sainte Vierge furent garnies de vitraux représentant « les glorieuses séries des saints archevêques de Rouen », saint Filleul prit place avec saint Ouen, saint Godard et saint Ansbert dans la seconde fenêtre de gauche.

Comment expliquer qu'il n'ait jamais été inscrit au calendrier ? Il faut se rappeler combien jusqu'au IX^e^ siècle le culte des saints locaux différait en étendue de celui que nous leur rendons. Une fois l'an, à l'anniversaire du natale, le clergé et les fidèles réunis dans le petit sanctuaire qui contenait le tombeau du saint, célébraient une vigile solennelle suivie du saint sacrifice de la messe. Après quoi le tombeau n'était plus visité au cours de l'année que par quelques personnes venues implorer la protection du saint. Le renom de sa sainteté ne dépassait pas l'enceinte de la ville.

Les reliques du saint emportées au loin, son culte fut interrompu pour des siècles. Il ne reprit pour nos saints évêques que graduellement, avec une lenteur que nous avons peine à com-

---

Pontoise, les chanoines avaient écrit : *S. Flarii*. m. Sur le vieux bras-reliquaire on apposa, aux derniers siècles, une étiquette portant : *De S^to^ Flario, mart.* L'évêché de Versailles a reproduit cette formule sur la relique d'Ermont et sur la mienne.

(1) N. Périaux. *Dictionnaire indicateur et historique des rues et places de Rouen*. p. 233.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prendre. Le plus ancien manuscrit liturgique, le graduel 904, qui est de la fin du XII^e^ siècle, n'a encore que quatre évêques, ceux mentionnés par Jean d'Avranches (1) : saint Godard, saint Ouen, saint Nicaise, saint Romain ; saint Evode et saint Hugues ne reparaissent au calendrier diocésain qu'au XIV^e^ et au XV^e^ siècle. Le chanoine Le Prévost y a inscrit en 1640 saint Prétextat et saint Remi. Pourquoi n'y ajouta-t-il pas le nom de saint Filleul? Lui, si curieux de tout ce qui touchait à l'Eglise de Rouen, ignorait et la présence du corps de saint Filleul à Saint-Martin de Pontoise et son culte dans la paroisse d'Ermont.

Chanoine A. LEGRIS,
Aumônier de l'Hospice d'Eu.

(1) *Patr. lat.*, t. CXLVII, col. 61.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Apologétique et Archéologie

En livrant au public d'élite auquel il les destinait les premières pages de la *Revue d'apologétique*, Mgr Péchenard, s'exprimait ainsi :

« Que l'apologétique (1), ou la défense de la foi chrétienne contre les attaques de l'incrédulité, soit aujourd'hui une œuvre d'importance capitale, et que le clergé doive être encouragé à entrer résolument dans cette voie, c'est ce qui paraît au-dessus de toute contestation. Cette science est devenue plus nécessaire que jamais, son rôle grandit tous les jours. Cette importance elle la doit à l'insuffisance trop générale de l'instruction religieuse, au développement extraordinaire des sciences de la nature pendant le XIX^e^ siècle, et à la violente poussée de la libre-pensée qui se croit près du triomphe, devient plus agressive. La foi chrétienne est donc menacée par une sorte de conspiration universelle, et déjà elle est gravement atteinte, sinon tuée dans un grand nombre d'âmes.

Par conséquent le besoin de la défense s'impose impérieux et pressant. L'apologiste a devant lui une grande tâche à remplir. Il faut non seulement que le clergé distribue aux fidèles un enseignement dogmatique et moral plus complet, mais l'ennemi étant dans la place, il faut qu'il le déloge vigoureusement. Il doit surtout répondre par des arguments empruntés à la science même au nom de laquelle ils prétendent mener l'attaque. Pour être complet, l'apologiste a besoin de posséder une science universelle. Il ne suffirait pas qu'il fût théologien, philosophe ou exégète s'il n'est en même temps mathématicien, naturaliste, historien, »

(1) *Revue d'Apologétique :* « Nécessité de l'Apologétique », par Monseigneur Péchenard. Tome I. p. 12.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous nous permettrons d'ajouter *archéologue* pour donner sa place en cette *défensive* nécessaire à une arme relativement récente, mais qui chaque jour fait ses preuves, acquiert renom justifié. L'adversaire s'est plu à opposer sottement et bruyamment l'expérience à la métaphysique. Eh bien, il n'est guère de science plus expérimentale, ses fouilles indiscrètes jusqu'à l'impudence ne se contentent pas de théories, mais papiers ou instruments en mains portent juste et fort. Pour prendre des comparaisons d'actualité hélas! c'est la torpille qui d'un coup sec fait voler en éclats les cargaisons de mensonges historiques, ou la mine qui fracasse la tranchée de l'ennemi redoutant par dessus tout la lutte face à face.

* * *

Qu'est-ce donc que l'archéologie, où puise-t-elle sa force probante, et comment étayée de l'art et de l'histoire devient-elle arme puissante d'apologétique? Voilà ce que nous voudrions esquisser rapidement.

Son étymologie « αρχαιος-λογος » la définit. « La science des choses anciennes. » Elle possède bien d'ailleurs les critères scientifiques réclamés par les philosophes qui distinguent la science de la simple connaissance à l'objet moins étendu, à la certitude moins solide, à la méthode intuitive, la différencient aussi de l'art moins avide de pourquois, de l'érudition à la vaste extension. Toutefois nous verrons que le bon archéologue doit friser de près l'artiste et tendre à l'érudition. C'est donc une science de connaissance certaine, l'explication d'un phénomène, la réponse à un pourquoi. Et comme telle, tout en étant unificante elle vise à l'universalité et sa méthode est à la fois déductive et inductive, procédant, comme le plus communément en histoire, *a posteriori*.

Dans un sens large le mot *archéologie* désigne l'étude de l'antiquité toute entière et renferme un domaine si vaste que la plupart des intelligences ne sauraient l'embrasser. Langues, religions, institutions, mœurs, toute trace d'œuvre humaine devient alors son apanage. La numismatique, la paléographie, la glyptique, la céramique, la toreutique sont ses nombreuses et brillantes ramifications chargées de fleurs et fruits qui témoignent de sa prodigieuse vitalité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais, en un sens plus resserré on désigne d'ordinaire sous le nom d'archéologie « *la science des monuments figurés de l'antiquité...* » On la divise en deux branches : l'archéologie de l'art qui a pour objet les monuments antiques religieux, civils ou militaires des sculpteurs, architectes, peintres, et l'archéologie des ustensiles qui étudie les armes et les objets d'usage domestique. Dans ses investigations l'archéologie emprunte le secours de multiples connaissances, en retour elle leur rend de nombreux services. Son importance scientifique s'affirme donc par son objet chaque jour avec éclat.

« Les monuments, dit fort bien l'abbé Godard (1), sont en effet les témoins muets et infaillibles du passé. Les nations ont confié la mémoire de leur grandeur et de leur décadence à ces temples en ruine, à ces médailles oxydées, à ces inscriptions frustes, à ces statues brisées, à ces poudreux manuscrits. En eux se reflètent les mœurs et les croyances des différents âges de l'humanité. Les œuvres de l'homme portent son image comme la nature porte l'image de Dieu. Si vous voulez scruter le fond du cœur des peuples, pénétrer dans les usages de la famille, dans la vie intime, l'archéologie devient sinon votre unique, du moins votre plus sûr et plus brillant flambeau; sans elle enfin le philosophe ne peut suivre à travers les temps les manifestations du beau par les arts, ni mesurer sous ce rapport la puissance du génie humain. »

Or parmi les monuments qu'au cours des âges ont édifié l'esprit et la main de l'homme, ceux qui témoignent l'instinctif, perpétuel et mondial appel à une Divinité supérieure, maîtresse des événements, sont de beaucoup les plus nombreux, les plus soignés. Et plus le Dieu semble réel, visible et bon plus on l'aime, et alors on ne ménage ni son temps, ni son or, ni ses forces, ni ses talents, pour lui construire demeure somptueuse et durable. Aussi les catholiques en particulier ne peuvent que se réjouir de ce mouvement qui entraîne vers l'étude des édifices sacrés et des ouvrages d'art qui les décorent, car il doit nécessairement aboutir à la glorification de l'Eglise. L'intelligence des monuments et des traditions de la foi ne peut que faire germer cette vertu divine

(1) Archéologie sacrée, p. 3.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans toute âme d'esthète qui ne l'a pas reçue mais détient la loyauté, et la faire grandir dans celle qui a le bonheur de la posséder. Comment concevoir que l'on vive au milieu de ces affirmations artistiques et sublimes de nos croyances, qu'on les contemple avec amour et que l'on persiste à les réputer *signes d'erreur et de mensonges?* Non, la forme de la vérité, l'expression matérielle d'une belle et sainte doctrine ne rayonne pas inutilement sur un esprit ; après lui avoir inspiré du respect pour l'Eglise, mère de tant de chefs-d'œuvre, elle l'éclaire peu à peu et le subjugue.

C'est le contact journalier de l'esprit supérieur de Brunetière avec les pages toujours étincelantes du sublime Bossuet qui a converti au catholicisme de pratique cette loyale figure de savant académicien. C'est pareillement l'admiration prolongée pour les cathédrales, les humbles églises romanes ou gothiques, les admirables et étonnantes silhouettes de saints et saintes, comme Lidwine de Schiedam, la belle simplicité de la liturgie intégrale si rare! qui ont fait de Huysmans un très original mais très véhément apologiste. Et l'on pourrait multiplier les exemples.

Si l'archéologie un peu touche à tout a, comme nous l'avons déjà insinué, maints rapports avec toutes sortes de connaissances, ces relations deviennent étroitement unies pour une fécondité merveilleuse avec l'art et l'histoire. Réciproquement ils en sont les deux grands pourvoyeurs aux sources intarissables, et si l'archéologie est leur débitrice, en revanche elle est la très utile, très brillante mise en valeur de leurs énergies respectives dont elle centuple les merveilleux effets.

* * *

Pour commencer par l'art, toujours si attrayant, l'archéologie a montré les origines de la production des chefs-d'œuvre. Elle a ouvert les sources du beau dans leur simplicité primitive, formé le goût des modernes au détriment peut-être de leur spontanéité et de leur originalité. Voyons donc comment les efforts combinés de l'art et de l'archéologie deviennent arme *puissante d'offensive religieuse.*

« On imagine, dit M. Broussole (1), aumônier du Lycée Michelet,

(1) L'Art et l'Apologétique. *Revue d'Apologétique.* Tome I, p. 313.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'avec l'art qui est une chose légère et l'apologétique, ce qu'il y a de plus sérieux, il ne saurait y avoir de point de contact. On répond en définissant l'un et l'autre et en montrant les contributions que celui-ci peut apporter à la défense de l'exposition de la vérité. L'art est, en quelque manière, une espèce de sacrement. C'est une activité « *ars-agere* » qui aboutit à une création qu'on appelle l'œuvre d'art. Il n'a pas toutes les libertés, il n'est ni indépendant, ni souverain, il doit avoir une conscience. » « L'art n'est pas un amusement » dit à son tour le célèbre sculpteur Guillaume. Son but c'est la manifestation du beau, où le beau n'est pas en jeu l'art cesse d'exister. « L'apologétique, continue M. Boussole, d'après l'origine grecque « απολογητικος » est une *justification*, une défense de la vérité. Elle a donc par ce seul fait des allures autoritaires et batailleuses, cela suffirait à expliquer qu'elle emprunte des armes à tout ce qui paraît capable de lui en fournir. Or en tant qu'elle est une justification l'apologétique trouve dans l'art des ressources précieuses. La connaissance plus approfondie de l'art des catacombes a renouvelé, on ne saurait le méconnaître, certains procédés d'apologétique traditionnelle. Les études bysantines, celles relatives à l'art du haut moyen-âge et des époques subséquentes ont apporté à l'apologétique des contributions non moins précieuses, qu'il s'agisse d'établir l'existence d'un dogme, d'un sanctuaire, d'une dévotion ou qu'il soit nécessaire de les justifier. L'art est par essence miséricordieux. Il s'émeut devant la tristesse de ceux qui,dépourvus de métaphysique, ne peuvent calmer leur besoin de savoir en jonglant avec des idées pures. Il s'efforce pour eux de traduire l'inexprimable en des images. L'art est souvent récompensé de son héroïsme par d'aimables trouvailles, et les dogmes les plus ineffables trouvent en lui un interprète d'une inépuisable fécondité. »

C'est, comme nous allons le voir bientôt, à l'histoire surtout que convient le rôle de renverseuse de sophismes, ces idoles de mensonges, l'art est défenseur par l'offensive brillante des forces catholiques déployées au grand jour. « Le premier souci des ouvriers évangéliques, dit encore Monseigneur Péchenard (1), est de faire pénétrer la foi dans les âmes, et le moyen essentiel consiste avant

(1) Article déjà cité *Revue d'Apologétique*. Tome I, p. 12.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tout dans l'*exposition de la vérité religieuse*, qui impressionne toujours une âme sincère. » Dans cette partie vraiment positive de l'apologétique l'art secondé de l'archéologie excelle à merveille, jugez plutôt.

Avant d'entrer dans quelques détails, une réflexion générale sur tout le dogme catholique. Lors de la tenue bruyante à Paris de la grande kermesse internationale, l'exposition de 1900, le petit palais de l'architecte Girault fut consacré à une très intéressante collection rétrospective de l'art national chrétien depuis le moyen-âge au XVIII^e^ siècle. Idée heureuse qui remplit d'aise les amateurs d'archéologie. Les moins connaisseurs ne purent retenir un cri admiratif, pour les spécialistes ce fut jouissance profonde pleine d'orgueil national. Mais les catholiques furent plus que tous les autres transportés de sainte liesse débordante de légitime fierté. N'y avait-il pas là, une apologétique expérimentale qui prouvait aux inconscients venus pour folâtrer, aux athées de cécité volontaire la féconde et immortelle puissance de la vérité divine. La merveilleuse souplesse d'adaptation du dogme catholique était affirmée hautement en même temps que son évoluante fixité. Immutabilité progressive chantée il y a beau jour par saint Vincent de Lerins. On a dit, avec raison, l'église s'est éclairée, tour à tour, des controverses de saint Augustin, des méditations de saint Bernard, de saint Thomas, de Bossuet, mais pour grands qu'ils soient aucun d'eux ne l'engage, et l'on peut relever le désaccord des Pères sans prouver pour cela que la foi varie. De même chaque œuvre artistique où pourtant « la folle du logis » a libre essor, a porté l'empreinte personnelle, le cachet de l'école, la couleur locale, mais la pareille et féconde diversité d'œuvres n'entame pas plus l'immutabilité de croyance, que notre terre ne change dans les cieux son parcours éternel en renouvelant à sa surface la splendeur radieuse de sa flore.

Et quel coup de massue, on dirait maintenant quel coup de 75, dans le château de cartes de l'ennemi. N'avait-il pas dit les moines d'antan incapables de civilisation! Or d'où venaient ces richesses habilement disposées au Petit-Palais? Les unes des gigantesques écrins de pierre nos cathédrales jalousées du monde entier, les autres d'églises célèbres, de basiliques en renom. Il y en est aussi, et non les moindres en éclat et valeur, arrachées à d'humbles sanctuaires de campagne héritiers d'abbayes détruites, de mous-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tiers en ruines, de prieurés déserts. Les cloîtres encore debout, mais que menaçait la *Révolution Blanche* de derniers temps, donnèrent enfin précieux contingent. Toutes clamaient l'idéale perfection artistique de l'œuvre des moines qui, comme dans l'humble culture des champs, oncques ne furent égalés. C'est eux qui ont jeté les bases de cette civilisation dont on est si fier, prouvant du même geste la réalisation en toutes choses des paroles séculaires du Christ : « Je suis la voie, la vérité, la vie. »

Passons maintenant à quelques exemples où l'art en ses naïves interprétations sert de théologie vivante, populaire et vengeresse de toute méchante calomnie. La doctrine chrétienne de la Trinité a été religieusement observée par les artistes. Qui n'a vu en sculpture et peinture le « Père Eternel » à barbe blanche enserrant, en deux longs bras étendus, son fils de mêmes traits, plus jeune et de barbe blonde, assis et tenant sur son sein la blanche colombe, l'Esprit Divin. Cependant la matérialisation de Dieu répugnait aux premiers chrétiens. Au début, Dieu le père ne fut généralement figuré que d'une manière symbolique. Au portail nord de la cathédrale de Paris on voit que la main de Dieu le Père, fidèle interprétation de la puissance de Dieu désignée dans les écritures par le mot « *Manus* ». La main divine affecte sur les monuments trois caractères : 1° Elle est bénissante et ouverte de deux ou trois doigts selon que la bénédiction est grecque ou latine; 2° elle est donatrice, 3° elle est donatrice et rayonnante à la fois. On la voit aussi posée sur un nimbe parfois divisé par deux croisillons. Le nimbe est toujours absent dans les sujets représentés sur les catacombes ou les sarcophages et sur les plus vieilles mosaïques. Sur quelques unes on voit aussi le commencement du bras. A partir du XIII^e^ siècle les artistes s'enhardissent à donner à Dieu une figure humaine, seulement on lui attribue les traits de Dieu le Fils. A Notre-Dame du Port à Clermont il est représenté assénant des coups de poing à Adam. A Sainte Madeleine de Troyes un vitrail du XVI^e^ le représente faisant sortir Eve de la côte d'Adam. Le père est habillé en pape et porte une tiare cerclée de trois couronnes royales. Désormais Dieu le Père sera représenté avec une figure qui va en se perfectionnant. A partir du XII^e^ dans les reproductions le Père tient ordinairement la boule du monde, et le Fils supporte la croix. N'est-ce pas une synthèse exacte de la compréhension évoluante mais toujours orthodoxe des vérités de foi étudiées par les docteurs, décrétées

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par le magister infaillible, saisies ou acceptées du peuple et traduite par les artistes pieux? Dieu, son existence, sa nature, ses attributs tout y trouve son exposition nette du même coup, c'est la réfutation de l'hérésie, l'obstruction et la confusion du mensonge orgueilleux.

Les œuvres divines sont tout aussi bien partagées. Michel Ange a consacré à la Création cinq des neuf fresques dont il a orné le plafond de la Sixtine. A son tour Raphaël aux Loges du Vatican a reproduit les gestes de Dieu sur le chaos et des légions d'artistes des différentes écoles de tous les pays ont exercé leur talent sur ces pages de théologie donnant aux thèses un coloris vivant d'impression ineffaçable et continuant à travers les âges l'affirmation catholique.

Sans quitter l'œuvre créatrice, l'*angéologie artistique* prouve à l'iconographe de façon plus saisissante que les théories des théologiens, les textes de l'exégète, les recherches du patrologue, l'existence de ces esprits rapides au service de Dieu et pour la glorification de son nom. Il serait très intéressant de développer ce thème avec les pages érudites d'Abel Fabre (1), et de le suivre dans sa curieuse et savante description des dix huit types d'anges que l'art chrétien a successivement vu naître. Voulant simplement nous borner à indiquer la place prépondérante de l'art en apologétique nous ne pouvons entrer dans ces détails d'érudition. Disons seulement que depuis le jeune homme des Catacombes de Rome, dont rien ne signale la nature angélique (ni nimbe, ni ailes), jusqu'à l'ange amour du XVI^e^ siècle on passe tour à tour par les premiers porteurs d'ailes du V^e^ siècle, les androgynes vêtus de blanc du VI^e^, les symboles d'amour et d'agilité (comme les roues de flammes), les magnifiques productions du Moyen-âge français tels les angelots d'Amiens, les beaux adultes gothiques drapés de tunique, les putti gracieux des italiens, les types modèles de Fra Angelico, etc. et que partout et toujours c'est la saine tradition de foi, la condamnation de l'erreur.

On pourrait continuer article par article le vieux et toujours jeune *Credo*, mais ce serait cataloguer les musées du monde, inventorier tous les temples chrétiens. Quand on arrive, en effet,

(1) Abel Fabre. Pages d'Art chrétien, 3^e^ série, les Anges.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux mystères de la vie de Jésus, à son supplice rédempteur sans cesse renouvelé par l'Eucharistie, c'est toute l'histoire des sanctuaires, des tabernacles, des autels, des vêtements et vases sacrés, qu'il faudrait analyser pour en extraire la même preuve de traditionnelle croyance.

Quand apparaît surtout étincelante de pureté idéale la *Vierge-Mère* tant aimée de tous ses fils adoptés par la douleur du Calvaire, c'est une explosion telle d'œuvres d'inspiration si variée où chaque artiste essaie en vain d'atteindre le fini du modèle, qu'il faut renoncer à toute énumération. Qui pourrait compter les tableaux, vitraux, bas-reliefs, triptiques, statues de marbre, pierre, ivoire, bois sculptés, les émaux taillés, les ors et argents ciselés, où les merveilleuses et divines prérogatives de Marie, ses vertus éclatantes, ses privilèges, ses douleurs, ses joies, ses bontés compatissantes, tous les faits de sa vie et son couronnement aux cieux ont été décrits, expliqués par le pinceau, le burin, le ciseau des chers imagiers de Notre-Dame ? Depuis sa Nativité jusqu'à son Assomption toutes deux si bien rendues par Murillo, c'est tout le dogme marial affirmé, défendu, magnifié.

En 1854, éclata au Vatican par le Verbe de Pie IX, nouveau Moïse d'un nouveau Sinaï, le coup de tonnerre lumineux organe de Dieu même, qui définit le dogme de l'Immaculée Conception. Aussitôt les vociférations ennemis crièrent à l'innovation, mais immédiatement elles furent réduites au silence. Les commentateurs ne manquèrent pas de placer en preuve palpable, après les textes d'Evangile, les assertions des pères, la tradition constante des peuples. « *Lex orandi, lex credendi* », dirent-ils à nouveau. Remarquons toutefois que la loi de la prière n'est pas le seul confirmatur de permanence de foi, la loi de l'art, la voix de l'histoire sont preuves plus tangibles encore des sentiments chrétiens, et ont force probante égale, sinon supérieure. La peinture, la sculpture c'est le chant indestructible (à moins que des vandales allemands passent par là) de la foi. Le serpent broyé par le pied virginal de Marie a été adopté très anciennement comme emblème de la pureté originelle de la corédemptrice du genre humain. Si dès les premiers siècles on a chanté la « très pure, toute blanche et toute belle », le mystère de l'Immaculée a été sculpté et peint à tous les âges. On cite un tableau du commencement du xv[e] siècle à l'église Saint-Etienne de Beauvais qui le traduit fort naïvement. Quant à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'histoire, elle apprend, et c'est notre légitime fierté à nous autres, que les *Normands* furent les premiers instaurateurs de ce culte en Gaule. On connaît le vœu célèbre d'Hellouin envoyé par le roi Guillaume en Danemark en 1070, de fêter l'Immaculée s'il était préservé de naufrage, et comment en reconnaissance de la protection de Marie, il tint sa promesse solennellement ratifiée par Guillaume en face des évêques d'Angleterre et de Normandie. fortement propagée par Anselme le saint abbé du Bec. Dans son très beau discours de guerre, Mgr Tissier évêque de Châlons a dit « *Par Notre-Dame la France ne fut pas Normande !* » Ne serait-il pas aussi juste de dire : « *Par les Normands la France fut la terre de Notre-Dame !* » Y a-t-il une contrée où elle ait autant de cathédrales, d'églises, de basiliques, de chapelles, d'autels ! dont beaucoup ont des pélerinages célèbres de très vieille origine ? Et n'oublions pas que longtemps en parlant, en d'autres contrées gauloises, de la solennité de l'Immaculée Conception on l'appelait « *La Fête aux Normands* ». Sans oser nous permettre de contredire la très apostolique parole de Mgr Tissier, on peut appliquer au Normand le vieux proverbe populaire : « Que voulez-vous, cet animal n'est pas méchant... Quand on l'attaque il se défend ! » Cette malicieuse explication dite, il va de soi qu'au sens où l'entendait l'éloquent prélat parlant des barbares non encore convertis, sa page d'histoire était de celles qui éclairent, instruisent et édifient.

Ces allusions historiques nous amènent tout naturellement à la quotepart que fournit l'archéologie à l'histoire cette autre vengeresse de la vérité laissée.

* * *

« L'histoire(1), dit Lacordaire, est une des branches de la science qui en dévoilant ou en obscurcissant la trame des choses morales peut davantage affermir ou ébranler la vérité... Le mensonge absolu n'est pas plus possible dans l'ordre de l'histoire que l'erreur absolue n'est possible dans l'ordre de la spéculation. C'est une des plus admirables choses de ce monde que jamais nul empire et succès n'ont pu s'assujettir l'histoire. Les oppresseurs des peuples et les oppresseurs de Dieu ne travaillent à rien plus ardemment qu'à empêcher l'histoire d'exister, ils rassemblent contre elle le

(1) Pensées choisies. L'Histoire, p. 131.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

silence des quatre vents du ciel, ils renferment leurs victimes dans les murs étroits et profonds des cachots, ils mettent autour encore des canons. des lances, toutes les apparences de la menace et de la peur, mais la publicité est plus forte que tout empire, elle entraîne ceux-là même qui l'ont en exécration, elle les contraint de parler, les canons se détournent, les lances se baissent, l'histoire passe! Comme une terre qui s'affermit à force d'être foulée aux pieds, ainsi est l'histoire sous les pas des générations. »

Quelle consolation en ces lignes si vraies pour les victimes momentanées des apologistes révolutionnaires, des manuels faussaires, des prétentieuses et coupables truqueries des primaires étroits, ne cherchant que le triomphe de leurs visées sourdes et haineuses contre l'indéfectible soleil catholique. Ils s'indignent avec criailleries bruyantes, des gestes de théâtre contre les « oubliettes », les supplices d'inquisition et leur œuvre consiste à étouffer dans le cachot sombre et pourri de leur mentalité vindicative la vraie lumière d'histoire. Eux aussi au nom d'une « kulture kolossale », saccagent la vérité. Mais déjà l'histoire étayée de l'archéologie qui plus tenace encore et plus audacieuse est allée dénicher les beautés enfouies souvent volontairement sous des ruines, dépouiller les chartriers d'abbayes, les cartulaires de moustiers, déchiffrer les grimoires des vieux tabellions, arrachant à tous ces prisonniers. ces baillonnés, ces oubliés, des secrets révélateurs.

Et sous l'amas des ans, les couches de poussières, les lichens accrochés aux ruines, qu'avons nous découvert par le puissant rayon X de l'archéologie? la structure solide et brillante de la société antique si décriée.

Deux mots seulement de détails. On sait que le dada favori des charges de sarcasmes de la demi-science, c'est le dédain, le dénigrement systématiques pour ce qu'ils ont appelé l'obscurantisme du Moyen-Age.

D'abord les purs lettrés de la Renaissance ne virent dans cette phase de dix siècles (de la chute de l'Empire romain en 476, à la prise de Constantinople en 1453) qu'une époque d'ignorance et de grossièreté. C'était pour eux comme une longue nuit de mille ans entre deux époques de lumière, l'antiquité païenne dont ils ne considéraient que l'âge d'or et la Renaissance de l'antiquité qu'ils saluaient de leurs espérances enthousiastes.

Le XVIII^e^ siècle passa du dédain à la haine. Pour les philosophes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'Encyclopédie, le moyen âge commence à l'incendie de la Bibliothèque d'Alexandrie qui détruit le patrimoine intellectuel de l'humanité et se clôt aux bûchers de l'Inquisition brûlant ceux qui travaillent à reconstituer ce patrimoine. A leurs yeux le moyen âge, c'est la période maudite de la tyrannie ecclésiastique, de l'ignorante et pure barbarie.

Les études d'histoire nationale que le patriotisme allemand suscita au début du XIX^e^ siècle firent naître le Romantisme et avec lui le culte du moyen âge. Né de l'autre côté du Rhin de l'œuvre de Wackenroder, le romantisme se propagea en Angleterre avec Walter Scott et en France avec Châteaubriand. Dès lors, ce fut l'engouement par réaction, on ne revit plus que cathédrales gothiques, que guerriers à cottes de mailles et que dames à grand hennin. Les plus libres « enfants du siècle » furent hantés par les visions des moines et chevaliers. Entre ces deux extrêmes, l'archéologie allait mettre les choses au point, baillonner le mensonge, calmer l'enthousiasme. Les sévères méthodes historiques de l'école des Chartes amenèrent peu à peu à une vue plus juste de l'époque médiévale. Aujourd'hui aux yeux des savants les plus réputés le moyen âge apparaît selon le mot de Lavisse : « l'une des périodes les plus fécondes de l'histoire, où se forment les nations de l'Europe nouvelle, où se crée une civilisation très différente de la gréco-romaine, mais qui à certains points ne lui est pas inférieure » (1). Auguste Comte avoue que le moyen âge est *l'époque où le monde a été le mieux organisé*. Or, à qui doit-on cette juste réhabilitation ? *A l'archéologie* !

« Le déchiffrement d'un grand nombre de chartes anciennes, dit M. Mourret professeur d'histoire à Saint-Sulpice (2), la publication d'une multitude de monographies nous ont permis d'abord de reconstituer ce prodigieux développement *d'activité intellectuelle* qui remplit le moyen âge. On connaît mieux qu'autrefois ces *écoles monastiques* épiscopales, palatines, que créa l'activité de Charlemagne, on est plus documenté sur ces controverses du IX^e^ siècle, où s'illustrèrent un Scot Erigène, un Hincmar de Reims, sur l'œuvre immense d'un Pierre Lombard, sur ce foyer de science,

(1) Lavisse et Rambaud, Histoire générale. Tome I, p. 1.
(2) L'Eglise et le Monde barbare, introduction, p. 3.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de mysticisme et de poésie que fut le monastère de Saint-Victor. On a fait revivre cette grande Université de Paris, qui au XIII[e] siècle groupa tant de jeunes étudiants, etc... »

On pourrait ajouter ici, qu'on a été tout aussi injuste pour les époques qui suivirent, on a fait table rase de toutes les écoles presbytérales, des petits collèges provinciaux, mais l'étude plus approfondie de notre histoire locale en ressuscite heureusement le souvenir bienfaisant. Et qui compare les vieux registres paroissiaux avec ceux d'aujourd'hui, les anciens comptes de fabrique, est ébahi du nombre de ruraux sachant écrire bien. Si en regard des quelques *croix*, indice d'un incapable, on place les listes navrantes des *milliers d'illettrés* enregistrés aujourd'hui à l'arrivée dans les casernes, on peut se demander qu'a fait la fameuse instruction gratuite et obligatoire, qui sous prétexte d'éclairer les masses, les a éblouies par des fausses lumières à l'intensité malsaine et prolixe et a produit la cécité intellectuelle. C'est elle qui a, malgré l'étalage d'égalité, donné préférence à quelques unités présentées aux concours et négligé le vrai peuple. On a jeté de la poudre aux yeux, mais le résultat tangible est plus pitoyable.

Pendant que nous démolissons le chiqué alléchant, mais peu solide, des charlatans qui ont leurré le peuple, voyons un peu si dans l'ordre social comme dans l'ordre intellectuel, les mots sonores de Démocratie, de société consciente, d'altruisme, de socialisme même ne cachent point sous le même apparat de surface des laideurs fragiles incapables de soutenir comparaison avec le robuste organisme social d'antan, tant décrié lui aussi. Que fut l'*activité politique et sociale* du moyen âge? Des historiens de loyauté vont vous le dire.

« Le moyen âge (1), dit M. E. Lavisse, a ébauché les nations qui se sont achevées au cours de notre siècle. Le moyen âge et notre siècle sont les deux époques les plus importantes dans l'histoire de l'Europe, j'entends l'histoire politique proprement dite ».

« L'histoire de l'Europe (2), aurait été toute différente, nos ancêtres

(1) E. Lavisse. Vue générale sur l'Histoire politique de l'Europe, avant-propos, p. VII.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1886. L'Entrée en scène de la Papauté, par E. Lavisse, p. 843.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

auraient trouvé d'autres conceptions politiques comme d'autres sentiments et d'autres passions, si l'Eglise et la Papauté ne lui avaient proposé un idéal qui les a dominés... Supprimez la papauté; du même coup disparaissent la communauté de la civilisation ecclésiastique et chrétienne où les peuples sont demeurés confondus ».

L'influence prépondérante de l'église est donc reconnue. On sait qu'elle a cherché à pénétrer le monde barbare de son esprit. Il y eut des heurts pénibles, mais l'Eglise ne cessa de réprimer les abus avec une patience invisible. M. Taine a décrit à merveille ce rôle de l'Eglise éducatrice du monde barbare (1) :

« Pendant plus de cinquante ans, l'Eglise sauve ce qu'on peut encore sauver de la culture humaine. Devant l'Evêque en chape dorée, le moine vêtu de peaux, le Germain converti a peur ; la divination vague d'un au-delà mystérieux et grandiose, le sentiment obscur d'une justice inconnue, le rudiment de conscience qu'il avait dans ses forêts d'Outre-Rhin, se réveille en lui par des alarmes subites. Au moment de violer un sanctuaire, il se demande s'il ne va pas tomber sur le seuil, frappé de vertige, il s'arrête, il épargne. D'autre part parmi les chefs de guerre aux longs cheveux, à côté des rois vêtus de fourrures, l'évêque mitré, et l'abbé au front tondu siégent aux assemblées. Secrétaires, conseillers, théologiens, ils participent aux édits, aident à rétablir et à maintenir la piété, l'instruction, la justice, la propriété et surtout le mariage... Dans ses églises et couvents l'église conserve les anciennes acquisitions du genre humain, la langue latine, la littérature, la théologie chrétienne, une portion de la littérature et des sciences païennes, l'architecture, la sculpture, la peinture, les arts et les industries qui servent au culte, qui donnent à l'homme le pain, le vêtement, l'habitation, l'habitude et le goût du travail. Par ses innombrables légendes de saints, ses cathédrales et leur structure, ses statues et leur expression, ses offices et leur sens, le clergé a rendu sensible le « royaume de Dieu » et dressé le monde idéal au bout du monde réel comme un magnifique pavillon d'or au bout d'un enclos fangeux ».

(1) Taine. Les origines de la France contemporaine, l'ancien régime, p. 4 à 9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

* * *

Après une telle page qui gifle si bien d'une main autorisée et non suspecte de catholicisme outrancier les stupides inventeurs de « *l'éteignoir clérical* », à quoi bon prolonger l'entretien. Nouvelles confrontations sur le XVI^e^ et XVII^e^ siècle forceraient tout pareillement l'ennemi à capituler, et, à détaler au plus vite de ses positions de carton.

« Qu'est-ce qu'une connaissance qui ne se résout pas en amour? C'est en art surtout qu'aimer, c'est comprendre » dit délicieusement Abel Fabre, dans un article de ces jours. Eh bien est-ce que le prêtre catholique qui a connaissance exacte de la portée apologétique de l'archéologie, lui qui plus que tout autre doit être apôtre d'amour constant et universel, peut encore se permettre à l'égard de cette science certaines boutades d'humeur plus ou moins spirituelles. ou la rejeter dédaigneusement comme occupation de pure fantaisie, et d'inutiles efforts?

Oui, a-t-on dit, en certains milieux ecclésiastiques avec sourires et plaisanteries, à quoi bon s'attacher sur des vieilles paperasses indéchiffrables, fouiller les ruines, disserter sur l'époque d'une statue, d'un rétable, ou d'une église, c'est là la manie sénile de blancs érudits parvenus à un âge qu'un très spirituel archéologue avait désigné ainsi : « j'ai tant contemplé de ruines, que j'en deviens une à mon tour. » Or ils se trompent étrangement ceux qui raisonnent si petitement. Il n'est pas une science qui se fusionne d'aussi près avec tout le domaine du ministère sacerdotal et dont l'ignorance peut avoir des effets déplorables aux yeux de ceux qui guettent avidement les impairs du corps ecclésiastique. La voix éloquente et disserte de Mgr Lobbedey, d'Arras, va le leur prouver de façon magistrale.

« Les choses du passé mieux connues sont une leçon de sagesse et un stimulant pour la vertu : *Quare discipuli tui non ambulant juxta traditionem seniorum?* (Marc, VII, 5) ». Les monographies paroissiales sont à l'ordre du jour. Dans toutes les provinces, depuis cinquante ans, les études locales d'histoire religieuse ont séduit bon nombre de savants écrivains. Après la période des recherches vient celle de la vulgarisation. Après l'exploitation des carrières, la construction des édifices. Et de fait, sans entente préalable des monographies paroissiales s'écrivent partout. presque dans les plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

humbles bulletins. Après avoir relaté et sauvé leur église, les fidèles attendent de leur prêtre un autre monument, et ceux-ci peuvent l'édifier avec les matériaux fournis par les savants comme ils ont édifié leur église avec les deniers de tous. Ce serait aussi l'acheminement de l'histoire générale des diocèses. C'est à vous d'entrer dans cette voie, parce que c'est un puissant moyen de *développer et d'éclairer l'amour du clocher*, si favorable aux bonnes mœurs, contre lequel luttent aujourd'hui tant d'influences. Aucune étude ne nous paraît offrir au clergé plus d'utilité et d'attrait. L'histoire locale recherche nos titres de famille et nos traditions, relie le passé au présent par le culte des ancêtres, assure les longs avenirs, et la paroisse à son curé. Le prêtre est par situation et vocation l'annaliste attitré de son église. Ainsi le sacerdoce ancien était préposé aux archives publiques » (1).

Non seulement l'archéologie excite la vertu personnelle, le zèle sacerdotal, mais de plus quand on s'y adonne, elle venge le clergé hypocritement qualifié de retardataire et surtout préserve de fautes de goût d'un effet désastreux. L'archéologie est à la mode, c'est ce qui la rend dangereuse. Partout des antiquaires explorent nos églises, de la profondeur des cryptes à la pointe des flèches. Et le clergé doit se mettre en garde non seulement contre les artistes nourris d'idées païennes, mais contre les hommes frivoles. Qui donc veillera aux intérêts du temple pour en chasser les profanations, les dégradations, par la réparation non stylée, l'organisation grossière pleine d'anachronisme et de fantaisie ? si ce n'est le prêtre gardien naturel des églises.

On se souvient des récriminations inconsidérées contre les malheureux gardiens du Louvre, lors de la fuite sensationnelle et bien féminine de la Joconde. Or bien plus précieuse que le sourire de Mona Lisa, est l'idéale beauté de la Vierge. Oh comme tous les gardiens de ce cher trésor depuis l'évêque au simple desservant devraient eux aussi veiller jalousement à sa sauvegarde. Et pour le faire il faut savoir apprécier même le sourire naïf et étrange de certaines statues mariales de facture grossière, mais qui ont le mérite de l'ancienneté et d'être œuvre de foi d'artistes populaires.

(1) Lettre pastorale de Monseigneur Lobbedey du 23 janvier 1914, prescrivant à ses prêtres, pour les Conférences ecclésiastiques, les Monographies paroissiales.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si ces œuvres eussent été mieux connues, elles n'eussent point été remplacées dans nos églises par les offensantes laideurs multicolores et bariolées de la rue Bonaparte. On n'eut point vu des curés aliéner de délicieuses madones du XII^e^, XIV^e^ et XVI^e^ siècle pour une cloche, un tapis, des fleurs dorées.

Enfin c'est avéré, l'archéologie, soit qu'elle fasse de la *fière offensive* par la mise en relief des œuvres d'art chrétien où le dogme s'affirme, soit qu'elle se contente d'une *défensive efficace* avec l'histoire, est une arme formidable. Que chaque prêtre vraiment apôtre en étudie donc les rouages, le pointage habile et sûrement dirigé, ainsi il aura travaillé dans la lutte sans merci promise sans détours par le maître à l'Eglise militante, à des victoires éclatantes sur l'ennemi, gage du triomphe final.

L. TABOURIER
Curé d'Auguaise.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UN MOINE ARCHITECTE, PEINTRE & SCULPTEUR

Au XVIII^e siècle

(R. P. RESTOUT, 1655-1748)

L'art moderne, — c'est un fait acquis à l'histoire — est né dans les monastères. Ce furent des moines qui construisirent Vézelay et le décorèrent de sculptures, puis Cluny, cette merveille du moyen âge, qui illustrèrent de figures les manuscrits du XI^e siècle jusqu'à la Renaissance. Enfants de saint Benoît, Franciscains, Dominicains, rivalisèrent pour le développement de l'architecture dite ogivale, qu'on devrait appeler française. Après qu'ils eurent formé des hommes tels que Villard de Honnecourt, Pierre de Montereau, Erwin de Steinbach, ils restèrent pendant des siècles les Mécènes les plus influents, les inspirateurs à peu près uniques de toute manifestation des arts plastiques.

Lorsqu'au XVI^e siècle, l'art eut pris une orientation moins exclusivement religieuse, le clergé ne se désintéressa pas de la protection qu'il croyait devoir aux artistes et à leurs œuvres. M. Marcel Reymond a montré dans ses articles sur l'art de la Contre-Réforme, quelle influence les ecclésiastiques exercèrent sur les élèves des Carrache. Bien mieux, quelques religieux utilisèrent leurs talents et leur savoir propres, soit en peignant des tableaux religieux, soit en dirigeant des travaux de construction d'églises. Fra Angelico, Fra Bartolommeo étaient des moines sérieux et menaient la vie conventuelle. Le style « Jésuite » sort des couvents de la compagnie de Jésus. Le P. Grassi fut l'architecte de l'église de saint Ignace, dont le P. Pozzi, célèbre par sa connaissance de la perspective, dirigea la décoration. Le P. Lanzi, un de leurs confrères, s'est occupé toute sa vie de l'art étrusque et de ses manifestations alors connues. Son histoire de la peinture depuis la Renaissance jusqu'au XVIII^e siècle est encore consultée de nos jours. Si Tiepolo

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne remplissait pas les fonctions ecclésiastiques, ne portait-il pas le titre d'*abbate ?* On citerait beaucoup d'exemples surtout en Italie, de prélats curieux de choses d'art. En France cette espèce est peut-être plus rare. Aussi avons-nous cru intéressant de rappeler le souvenir d'un chanoine Prémontré très régulier dans sa vie et ses mœurs, qui a consacré son existence exclusivement à deux œuvres : la construction ou plutôt le remaniement d'un couvent de femmes, puis une entreprise analogue dans le monastère qu'il habitait lui-même.

Ce dernier établissement religieux a eu la bonne fortune de traverser sans trop de désastres les périodes de persécution dont les couvents ont été l'objet en 1793, en 1881, en 1904. Les bâtiments construits sur les dessins du P. Eustache Restout sont à peu près intacts. Après un exode assez périlleux, les tableaux qu'avait peints le religieux sont revenus prendre la place qu'ils devaient occuper sur les murailles qu'il avait érigées. Nous pouvons donc nous rendre un compte exact du dessein conçu et réalisé par l'artiste pieux qui a utilisé des talents héréditaires dans sa famille, pour l'ornementation de la Maison de Dieu.

I

Le P. Eustache Restout naquit à Caen, paroisse saint Jean, le 12 novembre 1655 ; il fut baptisé trois jours après. Son père était Marc Restout, peintre, sa mère Jeanne Heuste. Il eut pour parrain Eustache Formage, Sr. de sainte Honorine, et une cousine par alliance, femme d'un conseiller au Présidial de Caen, fut sa marraine.

Son père était fils, petit-fils, père, grand-père et arrière grand-père de peintres. Plus heureux que Carle Vernet, il pouvait se dire peintre lui-même, et bon peintre de portraits. Un chercheur patient a retrouvé la généalogie de cette dynastie d'artistes. Le premier semble avoir été Toussaint, originaire de Culey-le-Patry, près de Falaise, qui eut pour fils Guillaume, propriétaire d'un bien rural à Mondeville, à l'Est de Caen. Marguerin et son fils Marc continuèrent les traditions de la famille. Ce dernier jouissait d'une certaine aisance, malgré le nombre de ses enfants — on lui en compte dix — Il était entouré d'une certaine considération : on l'appelait M. de la Vallée et il était échevin de Caen.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Restout, quand ils ne tenaient pas par choix l'ébauchoir ou le pinceau, entraient dans le clergé. Nous trouvons dans les archives de Notre-Dame-de-Froide-Rue (maintenant Saint-Sauveur) des actes relatifs à des prêtres portant le nom de Restout. L'un d'eux était l'oncle du sieur de la Vallée. Parmi les enfants de ce dernier, l'un, Eustache, le nôtre, se fit Prémontré, un autre, Jacques, l'avait précédé dans cet ordre. Il occupa ses loisirs à écrire un traité sur l'*harmonie des couleurs*, et des traductions d'œuvres grecques se rapportant à la peinture. Il mourut curé de Montcel en Chalonnais, à 10 lieues de Châlons. Un troisième, Charles, entra chez les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Denis, et est surtout connu pour ses talents de prédicateur. Une de leurs sœurs se fit religieuse à Sainte-Trinité de Caen.

Thomas et Jean restés dans le monde, suivirent la carrière des arts. Jean épousa Marie-Madeleine Jouvenet, sœur du grand peintre Jean Jouvenet qui exécuta la célèbre *Descente de Croix* maintenant au Louvre dans le Salon carré. Il eut pour fils Jean II Restout, le célèbre auteur du Christ guérissant le paralytique, directeur puis recteur de l'*Académie royale de peinture et de sculpture*, père lui-même d'un peintre ordinaire du roi, Jean-Baptiste Restout, le dernier du nom qui ait tenu le pinceau. Des Restout descendent, par suite de l'alliance de Jean II avec la fille de Guy Charles Hallé, une dynastie de peintres, dont les représentants actuels comptent parmi les médecins connus de la capitale.

Le P. Eustache Restout ne pouvait guères échapper à l'atavisme qui l'attirait vers la pratique des arts. Il se montra un véritable moine, consciencieux observateur de la règle. Ses aptitudes bien connues le désignaient au choix de ses supérieurs : mais l'on peut dire qu'il consacra avec joie sa vie à la construction et à la décoration des églises. Entré à l'abbaye d'Ardenne près de Caen, à peine avait-il terminé les études théologiques nécessaires à l'entrée dans les ordres, qu'il fut désigné pour la direction des travaux d'architecture entrepris dans un couvent voisin.

Marie-Catherine de Matignon, abbesse de l'abbaye de Cordillon, cédant à la manie qui sévit à la fin du XVII^e^ siècle sur tous les monastères français, voulut transformer à la mode du jour les bâtiments occupés par ses religieuses. Ces bâtiments, qui remontaient au XIII^e^ siècle, n'étaient pas sans doute hors de service, mais ils tombaient sous la réprobation des membres dirigeants du clergé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à une époque où Fénelon dénonçait les styles qui avaient fait et font encore l'honneur du moyen âge, comme des œuvres d'un goût barbare.

L'abbesse de Cordillon entreprenait sa restauration avec des ressources bien modestes, ce qui ne rendit pas plus aisée la tâche de l'architecte-moine. Il n'y avait dans le trésor que 15 lt. Elle reçut de son oncle Léonor de Matignon, évêque de Lisieux, 1,000 lt ; sa mère, arrière-petite-fille de Dunois, lui donna 200 lt. Des économies sur les revenus du couvent procurèrent le reste. Lorsqu'elle apprit que dans un monastère voisin, se trouvait un jeune architecte, capable de diriger la partie artistique de ses travaux, elle saisit cette occasion d'économiser des honoraires, et s'entendit avec le directeur spirituel de la maison, M. de Franqueville, doyen du chapitre de Bayeux, pour charger le P. Eustache Restout d'exécuter « un plan en carte » qu'elle avait reçu de Paris.

Qu'était-ce que ce « plan en carte ? » Etait-ce un modèle en relief? Les documents ne nous renseignent pas sur cette question. Il est probable que le Prémontré eut une liberté complète pour appliquer les doctrines classiques apprises dans l'atelier paternel et dans les chantiers des constructions religieuses entreprises à cette époque à Caen et aux environs, notamment dans les monastères bénédictins de Sainte-Trinité et de Saint-Etienne, dans celui des eudistes (maintenant la mairie et la bibliothèque), dans l'église de la Gloriette, qui furent rebâtis ou remis à neuf vers la même époque.

L'Eglise de Cordillon était spacieuse ; on en allongea encore le chœur : on refit les voûtes et les chapelles : on construisit un nouvel autel, que vint décorer un doreur, le sieur Mongauden. Le Prémontré peignit dans la coupole une *Ascension*. Tout ce travail fut exécuté, dit le journal de l'abbesse, d'après « les dessins et plans » fournis par le P. Eustache Restout.

Nous ne pouvons savoir exactement ce qu'étaient ces plans : car la Révolution a passé sur la création de notre artiste : de l'église, du monastère de Cordillon, il ne reste plus rien : mais nous pouvons apprécier le talent de celui qui en avait été l'architecte par l'examen des travaux de l'abbaye de Mondaye.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

L'Histoire de la réfection totale des bâtiments de l'abbaye de Mondaye ressemble trait pour trait à celle de Cordillon : mais la modification fut encore plus radicale et nous sommes mieux renseignés. Bâtiments claustraux, logis du prieur, église, tout fut successivement démoli de l'ancien et vénérable établissement et refait à neuf suivant un nouveau plan, conformément à la mode du jour.

Un aménagement d'ensemble, régulier et commode, fut discuté entre l'abbé Lhermitte, alors prieur, et le P. Eustache. Il aboutit à la création d'un quadrilatère de bâtisses, comprenant les services agricoles, absolument indispensables à la vie d'un établissement religieux à la campagne, l'église, les cellules des moines, les salles communes. Ce plan était très rationnel, les parties qui avaient alors été prévues et ne purent être exécutées, avaient été préparées, et lorsque, longtemps après la période révolutionnaire, les Prémontrés rentrés en possession de leur ancien logis mirent en chantier la construction de leur bibliothèque, ils n'eurent qu'à lier les murailles neuves aux pierres d'attente ménagées par le P. Eustache d'accord avec son supérieur.

Les façades extérieures furent conçues suivant un dessin un peu monotone, mais régulier, les cloîtres sur lesquels s'ouvraient les locaux communs, réfectoire, salle capitulaire, sacristie, et cellules furent voûtées d'arête, suivant un dessin savant où la coupe des pierres, le profil des moulures, jouaient un rôle décoratif. Un jardin à la française, aménagé pour l'utilité comme pour le coup d'œil, fut disposé dans un des rectangles que laissait libres la disposition des bâtiments.

III

Mais c'est surtout vers l'église que s'orienta l'effort du moine artiste. Il détruisit impitoyablement — n'était-il pas de son temps? — l'ancien édifice du XIII^e^ siècle. Le maître autel fut donné aux Cordeliers de Bayeux, les stalles à l'église de Trungy, ou à celle d'Ellon dans les environs.

Le novateur fit cependant une concession à la doctrine de ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

confrères du moyen âge. Il conserva la disposition ancienne de l'édifice, la nef centrale avec sa voûte surélevée, percée de fenêtres, les bas côtés buttant la voûte centrale, les arcs diagonaux et le système des arceaux croisés doublant les intersections des berceaux, les retombées de ces arceaux reposant sur des consoles en saillie. Il n'eut pas à élever de contreforts l'importance du vaisseau central ne le comportait pas.

Ce compromis entre la technique ogivale et le nouveau mode de construction remis en vogue par les Italiens de la Renaissance, faisait partie des enseignements que le P. Eustache avait reçus dans sa jeunesse, tant de son père que des artistes caennais. Ces derniers connaissaient à fond les méthodes du moyen âge. L'un d'eux avait eu à reconstruire la tour de l'église Saint-Pierre, et avait exécuté une réfection littérale conforme aux restes épargnés par la ruine du monument, telle que l'auraient faite de nos jours avec la même fidélité et moins de hardiesse peut-être, Viollet-Le-Duc ou l'un de ses élèves.

Dans le cours du XVII^e^ siècle, un architecte entrepreneur Caennais, Michel Brodon, avait été appelé à Saint-Lô pour bâtir aux frais de Jean Dubois, un bienfaiteur du pays, l'une des tours de l'église Notre-Dame. Brodon avait coiffé d'une pyramide du plus pur style ogival une base élevée au XV^e^ siècle. tapissée d'un dessin flamboyant. Le P. Eustache. tout imbu qu'il se montrât des principes de la Renaissance, avait été à même de connaître les procédés d'une technique depuis longtemps périmée partout ailleurs qu'à Caen, et habitué à lier ces procédés à la décoration nouvelle. Ce trait est une marque de ses origines provinciales, on pourrait dire l'indication de son accent Caennais. Il n'avait en effet jamais voyagé, sauf un séjour très bref qu'il dut faire à Paris dans l'intérêt de son neveu Jean Restout, peut-être aussi en vue de prendre langue dans l'atelier de son beau-frère Jouvenet, à la veille de commencer la décoration picturale de l'église. Mais d'une façon générale, son éducation artistique était terminée, lorsqu'il entreprit la direction des travaux de Mondaye, et c'est à Caen que cette éducation s'était perfectionnée.

Une telle alliance de l'ancienne mode avec la nouvelle présentait un avantage, celui de permettre au P. Eustache d'utiliser la maçonnerie déjà élevée, et dont les siècles avaient durci les mortiers. Sur les moëllons qu'il conserva et qu'il eût fallu détruire à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la mine, le décorateur plaça en placage des pierres de taille de ce magnifique calcaire blanc à grain fin qui forme l'ossature géologique du pays Caennais. Il remplaça les piliers cantonnés de colonnettes par des piles carrées, ornées de pilastres, transforma les arceaux de voûte à deux cintres en archivoltes à plein cintre, couronna la partie centrale du transept d'une coupole hémisphérique sur pendentifs.

Au dessous de cette coupole, destinée à recevoir une décoration picturale, fut placé un autel à deux faces, suivant le dispositif adopté à Saint-Pierre de Rome par le Bernin, puis à Saint-Sulpice de Paris par Servandoni dans le siècle suivant, et dans beaucoup d'autres sanctuaires. Ce dispositif avait d'ailleurs à Mondaye sa raison d'être. L'église nouvelle était destinée à recevoir les chanoines Prémontrés auxquels elle servait de chapelle : mais le dimanche et les jours de fête les portes de la nef s'ouvraient aux gens des environs. Cette admission du public a même contribué à sauver d'un abandon dangereux pour son existence la création du P. Restout. Quand, disons-le dès maintenant, en 1881 et plus tard en 1904, les Prémontrés durent se disperser, l'église déclarée paroissiale, resta ouverte au culte. Pendant quelque temps, un moine appartenant au diocèse de Bayeux par son origine, fut nommé par l'évêque curé de la paroisse.

Il ne nous reste pas grand chose à dire sur l'ensemble de la construction de l'édifice, si ce n'est de faire remarquer la correction des profils, et des détails de l'architecture, correction qui, à ce degré, suppose une éducation technique très perfectionnée. Entré à 23 ans à Ardenne (1677) comme novice, prêtre à 25 ans, il n'avait eu que peu de temps en dehors de ses études classiques, pour se mettre en état de suivre utilement la carrière des arts, et de diriger avec compétence des travaux de construction régulière.

Les documents nous laissent deviner que personne dans la famille Restout ne restait étranger à la pratique des arts. Jacques, le frère d'Eustache qui se fit prémontré et mourut curé de Montcel en Chalonnais, a passé sa vie à écrire sur les arts : c'est lui qui parait l'auteur de ce pamphlet rarissime autant que curieux dont M. de Chennevières a donné l'analyse dans ses *Peintres provinciaux*, et qu'il intitula : *Réforme de la Peinture* (Caen, Jean Briard, rue Froiderue). Dans cet ouvrage il forme le souhait que s'organise une commission de l'« Index » pour la peinture, commission destinée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à éliminer les « cacopeintres ». Il fit peut-être une besogne plus profitable en traduisant le *Voyage en Grèce* de Pausanias, un *Traité de la peinture des Anciens*, par Junius : enfin on a de lui un *Traité sur l'Harmonie des couleurs*, expression de cette idée, chère alors à tous les peintres membres ou alliés de cette famille, que les couleurs d'un tableau doivent former un concert comme les notes d'un morceau de musique. Jouvenet donnait de cet aphorisme une explication plus précise, quand il disait que dans un tableau il convenait d'éliminer les couleurs trop aigües, trop basses ou trop hautes, et que le peintre devait réserver les droits du clair obscur. C'était une manière de proclamer la loi sur l'observation de la relation des valeurs des tons.

Mort à Sens, le prieur de Moncel avait donc passé toute sa vie à la glorification des arts.

Un autre frère, Thomas, resté laïque, était peintre sculpteur. Il exécuta une quantité de portraits et vécut fort honorablement du gain qu'il retirait de cette profession. Plusieurs des filles de Marc Restout aidaient leur père et leurs frères. L'une d'elles, en épousant Jouvenet, apportait une somme rondelette qu' « elle avait gagnée », dit le contrat de mariage, par son talent d'artiste. Une autre fille de la famille avait épousé un sculpteur, Jean Rabon. De la même race était issu par les femmes le peintre verrier Guillaume Levieil.

Quant à leurs relations avec les dynasties de peintres rouennais, les documents abondent qui les proclament. Ils étaient intimes avec Le Tellier, ami, peut-être parent de Poussin, avec Adrien Sacquespée. Le mariage de la sœur de Jean Jouvenet le Grand, Marie Madeleine Jouvenet, avec Jean Restout, frère du P. Eustache, n'était qu'un incident de cette liaison qui unissait les Caennais et les Rouennais praticiens de l'Art. Quant aux relations avec les architectes occupés aux travaux entrepris à Caen par les Bénédictins, les Jésuites, les Eudistes, elles sont tellement vraisemblables que personne n'a songé à les démontrer ni à les révoquer en doute. Il est certain qu'au foyer de Marc Restout régnaient deux préoccupations principales, la première, à laquelle tous étaient soumis, de se préparer à la pratique des arts, la seconde qui intéressa Jacques, Eustache, Charles et une fille que nous retrouvons moniale à l'abbaye aux Dames de Caen, consistait dans la manière de concilier cette pratique avec la vocation religieuse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

Une fois l'église terminée, le P. Eustache s'occupa de la décorer. Il dessina d'abord l'autel, le fit exécuter sous ses yeux, et plaça autour huit médaillons peints représentant : la *Cène*, la *Manne*, le *Serpent d'airain*, le *Sacrifice d'Abraham*, *Abraham et Melchisédech*, les *Pèlerins d'Emmaüs*.

Le P. Eustache connaissait très bien les secrets du métier de peintre. Il possédait même une très grande habitude du maniement du pinceau. Il a laissé de lui-même un portrait qui est un chef-d'œuvre. Le P. Godefroid Madeleine, dans son histoire de l'abbaye de Mondaye, décrit ainsi ce portrait :

« Des traits mâles et accentués, avec un regard plein de douceur, la robe blanche du disciple de saint Norbert, les attributs de la peinture et de l'architecture, le pinceau et les couleurs, le compas et le plan du couvent : au fond, l'église dont il fut l'architecte et le décorateur : enfin devant l'artiste, un crucifix de bois... »

Très bon technicien, le P. Eustache trembla quand il se vit chargé de couvrir de peintures des surfaces mesurant chacune 5 m. 13, une coupole d'un diamètre d'au moins 28 mètres. Après avoir sollicité son imagination, et s'être rendu compte de ses ressources personnelles, ce Normand plein de bon sens, prudent et réfléchi, posa une limite à ses ambitions. Il ne se sentait pas de force à composer de grandes machines décoratives telles que les exécutaient les maîtres alors en vogue de la « peinture d'histoire », les Poussin, les Le Brun et son allié Jouvenet, dont son frère Jean avait épousé la sœur, les Letellier et les Sacquespée. D'ailleurs il lui était interdit par les règlements de son ordre, de faire venir à Mondaye, pour la préparation de telles décorations, préparation dont il avait appris chez son père à connaître les exigences techniques, la bruyante et peu édifiante population des modèles. Il prit bravement son parti. Réfrénant sans aucun doute les tentations que lui suggéraient son tempérament de peintre, capable de créer une œuvre originale et personnelle, le moine se réduisit au métier de copiste. Il se procura les gravures exécutées d'après les tableaux de ceux qu'il avait appris à admirer et dont il aurait pu être l'émule. Dans le voyage qu'il fit à Paris pour remettre son neveu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean Restout à Jean Jouvenet, il prit des notes sur la couleur des tableaux à copier : son frère lui remit des études d'après le modèle, rassembla ses propres dessins, mit au carreau ses modèles et transporta sur la toile ou directement sur la muraille les œuvres de Le Brun, de Poussin, de Jouvenet, de Lafosse, et plus tard, de son neveu Restout.

On ne nous demandera pas une énumération des sujets que choisit le moine pour composer sa décoration. Disons seulement que sur la coupole, il copia, avec une grande exactitude, la composition que Charles Le Brun avait exécutée pour la chapelle du château de Sceaux, appartenant au duc du Maine. Ce plafond représentait Jésus-Christ envoyant le Saint-Esprit à son peuple, et faisant remonter dans le Ciel par les Anges, les instruments du culte de l'ancienne Loi ; le chandelier à sept branches, l'arche d'alliance, l'autel des parfums...

Parmi les panneaux qui ornaient les murailles des nefs latérales, nous remarquons deux des compositions les plus retentissantes de Jouvenet, la Pêche miraculeuse, Jésus chez Simon le Pharisien...

Ce fut déjà une grosse difficulté que la production de bonnes copies exécutées dans ces conditions, loin des modèles, dont il n'avait vu qu'une partie. Comment parvint-il à résoudre le problème d'une façon, nous pouvons le dire, satisfaisante?

Nous ne pouvons donner à cette question qu'une réponse hypothétique. Lors de la Révolution, on vendit dans le pays environnant une quantité de dessins exécutés dans le style cher à Jouvenet et à ses disciples « carrément et de telle manière qu'ils font le lit de ce modelé « anguleux et à facettes » caractéristique de cette école, et une quantité considérable d'études peintes, dont quelques-unes très poussées. Beaucoup sont, à n'en pas douter, de la main du P. Restout : leur passage chez des brocanteurs de la région, la présence des autres chez des amateurs bessinais, semblent indiquer l'origine de ces pièces. L'auteur de ces lignes possède une *Déposition de Croix*, dans le style d'exécution de Jouvenet, mais d'une touche plus molle que celle du maître et qui est la copie exacte, à moins qu'elle n'en soit l'étude préparatoire, de l'un des tableaux du maître-autel. Un autre tableau de la même provenance représente Jésus et la Samaritaine. Le Christ est vêtu d'une tunique bleu d'outremer et la Samaritaine d'une robe bleu légè-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rement verdâtre, et le caractère du dessin, qui rappelle par sa couleur un peu entière, tel tableau de Le Brun. Un troisième est une *Adoration des Bergers*, qui fait penser à Sébastien Bourdon, mais que je crois une copie. Nulle part nous n'avons vu de dessins aquarellés, qui sembleraient devoir être le document le plus maniable et le plus facilement transportable qu'ait pu se procurer le P. Restout. Mais la fragilité des dessins au lavis les aura moins bien protégés contre la destruction que les tableaux ou les dessins, achetés par des professeurs de dessin pour servir aux études de leurs élèves. Mais nous le répétons, tout ici est conjecture !

C'est donc en possession de moyens sommaires, absolument insuffisants si nous ne consultons que les documents d'archives, que le P. Eustache a pu créer un ensemble décoratif d'une réelle somptuosité d'aspect, et dont il serait injuste de méconnaître l'intérêt artistique. Assurément ces copies, assez fidèles, exécutées dans un très bon style, bien dessinées, solidement, avec largeur, valent infiniment mieux que des originaux médiocres et donnent un exemple que devraient imiter certains ecclésiastiques désireux d'orner les églises qui n'ont pas de valeur architecturale et se prêtent à la décoration picturale.

V

Lorsque le P. Eustache travaillait à ses tableaux, il ne pouvait plus s'occuper personnellement et de ses mains des parties de l'église qu'il valait mieux orner de sculptures. Il songea, pour donner un peu de variété à l'aspect du monument, à se procurer des collaborateurs et il eut le talent de les choisir capables.

Le plus remarquable fut Melchior Verly, sculpteur figuriste, Flamand d'origine, qui se chargea de composer, dans le style de ces figures monumentales en chêne qui ornent beaucoup d'églises belges du XVII^e^ siècle, le rétable de la chapelle de la Sainte Vierge.

La tradition veut que le P. Eustache ait donné le dessin du groupe que Melchior Verly plaça derrière le tabernacle de cet autel. S'il l'avait fait en réalité, il n'aurait fait que suivre une coutume chère aux artistes français du moyen-âge. Les sculpteurs des ducs de Bourgogne, ceux qui ont exécuté les merveilleux tombeaux de l'église de Bourg-en-Bresse avaient en effet reçu un modèle dessiné par Jehan Perréal. Il en est de même pour Michel

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Columb, l'auteur du tombeau de François II de Bretagne à Nantes. Il y avait donc à cette époque peu de différence entre le sculpteur et le praticien : mais les choses avaient bien changé depuis la Renaissance. On avait vu des sculpteurs à l'esprit cultivé, Michel-Ange écrivant ses admirables sonnets, le Bernin capable de révolutionner par ses innovations l'art de décorer les villes. Bref, nous avons tout lieu de supposer que Verly était capable de concevoir le groupe de l'*Assomption*, tout aussi bien que le P. Restout, dont la faculté inventive, nous l'avons vu, n'était pas la qualité dominante. D'autre part, on lui attribue aussi la paternité d'un autre rétable en pierre sculptée qui se trouve dans l'église de Saint-Pierre du Vernay, non loin de là. Mais ce dernier a été donné à cette église par Jean-Paul de Choisy, seigneur de Balleroy, en relation avec Mansart et son équipe de peintres et de sculpteurs, et une autre tradition, celle-là plus vraisemblable que la première, l'attribue à Girardon. attribution que justifie le style mâle de la composition et l'allure générale de l'exécution. Rien de cet ouvrage ne ressemble au rétable de Mondaye. Si le P. Eustache a dessiné l'un, il est certain qu'il est étranger à l'autre, et qu'il n'a donné à Verly, qui était sous ses ordres, qu'un programme sans aucun doute fort circonstancié. Mais soyons assurés que le praticien qui a modelé le haut relief de Mondaye était très capable de l'inventer. En tout cas, son travail ressemble comme un frère aux statues en chêne exécutées en 1699 par Verbruggen et qui ornent la chaire de la cathédrale Sainte-Gudule à Bruxelles, ou celles de l'église Saint-Jean à Malines, aussi bien qu'aux figures isolées qui précédaient les confessionaux de l'église abbatiale de Grimberghe que l'on pouvait voir à Bruxelles en 1910, à l'Exposition du XVII^e^ siècle. Le rétable de Mondaye est de l'art flamand, directement issu de la pensée de Rubens. Melchior Verly était l'élève ou l'imitateur des artistes que nous venons de citer ou celui de Nicolas van der Veeken de Malines, telle est la conclusion qui s'impose à l'esprit, lorsqu'on voit le groupe de l'*Assomption* dont la paternité a été indûment attribuée au P. Restout.

Cette composition d'un accent un peu déclamatoire, mais très élégante, fut modelée en terre cuite à potier et suivant les procédés encore en usage dans le pays, à Noron, dans un four chauffé au bois. Éleva-t-on un fourneau dans les locaux de l'abbaye, ou bien transporta-t-on les morceaux de l'ouvrage séchés soigneuse-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment mais encore fragiles, dans les mauvais chemins, à travers deux lieues de pays ? La réponse à ces questions qu'a dû fatalement se poser le modeleur, ne nous est pas fournie par les documents subsistants, ce qui semble indiquer encore que le P. Restout ne s'en est pas personnellement inquiété, et qu'il n'en a pas fait part à ses confrères, rédacteurs des annales sommaires qui sont parvenues jusqu'à nous. Peut-être, dans les environs de la forêt de Balleroy, eût-il mieux valu exécuter ce modèle en bon bois de chêne. On aurait ainsi évité la peinture de la terre cuite, qui alourdit et empâte les formes de la Vierge et des Anges, nées sveltes et élégantes.

Quoi qu'il en soit, la composition a été dictée de plus ou moins loin par un peintre coloriste : le sculpteur a ménagé beaucoup de noirs qui mouvementent le groupe, lui communiquent un aspect pittoresque, « ragoûtant » si l'on peut se servir de l'expression qui avait cours dans les ateliers au XVIII^e^ siècle. Mais l'influence reçue en Flandre, de Rubens ou de ses élèves, par Melchior Verly explique suffisamment la genèse de la composition sans qu'il soit besoin de faire intervenir le P. Eustache.

VI

Le chœur qui se développe en arrière de l'autel principal avait été réservé aux religieux. Il fut l'objet de la part du P. Restout d'un soin tout particulier. Il fut entouré de lambris en chêne qu'un sculpteur très habile, peut-être Verly lui-même, décora de motifs les plus fins et les plus élégants. Cet ouvrage a exercé sur les menuisiers fabricants de meubles qui travaillaient pour le luxe dans le Bessin, notamment sur ceux qui construisaient les armoires dites « normandes », une influence considérable. Chaque région produisait une ornementation spéciale. L'armoire de Saint-Lo, exécutée à Bérigny (canton de Saint-Clair) ne ressemble pas aux modèles en vogue à la même date à Bayeux et aux environs de cette ville. L'un de ces derniers modèles répète presque exactement un dessin exécuté de la main la plus adroite à Mondaye, un cartouche de concours mouvementés, dont la surface polie autant que panneau de chêne puisse l'être, contraste avec un jeu de fonds composé de fleurettes, de tiges et de feuillages à faible relief, le tout encadré de moulures merveilleusement profilées. La

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

beauté de ces panneaux explique fort bien que des menuisiers sculpteurs les aient copiés intégralement, sûrs de plaire ainsi à leur clientèle.

Au-dessus de ces lambris, le « maître de l'œuvre », car le travail avait été organisé comme dans les constructions du moyen âge, plaça des peintures à fresque, dans des niches des statues d'apôtres, et au milieu de l'abside, un *Crucifiement* dont le P. Godefroid Madeleine donne la description suivante :

« Dans la croisée du rond point de l'abside, on voit le Christ de grandeur naturelle, le regard fixé au ciel. A sa droite est la Vierge Mère dans l'attitude de la douleur la plus cruelle et de la plus héroïque résignation. A sa gauche, la Madeleine versant des larmes sur la mort du Divin Supplicié. Trois anges sont auprès de la croix : l'un d'eux perce d'une lance la tête de l'antique serpent : l'autre déchire ce pacte par lequel Adam nous avait vendus au démon sous les ombrages du Paradis terrestre. La feuille qu'il tient en main porte cette inscription : « *Dilectum est chirographum* » « heureux écrit ». Le troisième montre le Sauveur mourant et semble dire à l'humanité : « Réjouissez-vous : voilà celui qui a tout réparé. » Cette scène est vraiment saisissante : c'est la pensée de Saint Paul : « Il a effacé la cédule qui nous était contraire, il a aboli le décret de notre condamnation en s'attachant à la croix... »

Ces statues en pierre de Quilly (Bretteville-sur-Laize, Calvados) sont dues au ciseau de Melchior Verly.

VII

Le même artiste sculpta le buffet d'orgues, pièce de toute importance. Quant à l'instrument lui-même, il est dû à un facteur d'origine Lorraine. Claude Parisot, que le prieur, le P. Leusse, avait déjà employé à Sery et dont il connaissait la capacité.

Le P. Restout mourut en 1748, à 88 ans, des suites d'une chute qu'il avait faite, dit-on, du haut d'un échafaudage. Il avait travaillé à Mondaye plus de 50 ans. Entré comme novice à Ardenne en 1677, il ne vint dans le monastère qu'il devait transformer que lorsqu'il eut terminé les travaux de Cordillon. Les fondements des nouvelles constructions de Mondaye furent jetés en 1696, mais les travaux avaient été précédés d'une période d'études préparatoires qui fut évidemment fort longue. En l'absence de documents

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous pouvons placer vers 1685 l'époque où il quitta définitivement Ardenne.

On a dit qu'il avait créé autour de lui une école d'art. Nous ne pouvons ni admettre complètement ni rejeter en bloc cette opinion. Il n'est pas démontré que les frères de la Vente, originaires de Vire, qui ont rempli les églises du pays bas normand de grandes compositions religieuses, notamment à Vire et à Coutances, compositions qui portent l'empreinte de l'imitation des formules de Jouvenet, et de son élève préféré Jean II Restout, aient jamais travaillé à Mondaye. Nous croyons plus volontiers que c'est à Caen, chez Thomas Restout ou son père, peut-être chez Noël Jouvenet à Rouen, qu'ils ont puisé leur science de la technique pratiquée et enseignée par tous les membres des dynasties artistiques des Jouvenet et des Restout.

Ce fut en effet le mérite, ou si l'on veut, le défaut de la méthode de ces peintres : leur fidélité exagérérée aux doctrines de leurs maîtres. Les Académisants, qu'ils soient issus directement de l'école des Carrache, ou qu'ils en descendent par l'intermédiaire des peintres français, qu'ils aient étudié à Rome et admiré Raphael, Michel-Ange, en y joignant les Vénitiens et le Correge, ou que, n'ayant jamais quitté leur pays d'origine, ils aient marché dans les sillons de Lesueur, de Le Brun, de Poussin et de Rubens, du moment qu'ils trouvaient chez leurs élèves tant soit peu de talent et d'application, étaient certains de leur apprendre un métier facilement utilisable, applicable à toute circonstance. Il est vrai qu'une telle pédagogie excluait toute originalité, toute initiative, tout effort d'invention personnelle. Dans ce sens l'on peut dire que partout où l'enseignement artistique était donné dans ces conditions, il se formait un foyer de traditions, par conséquent une sorte d'école. Mais le P. Eustache n'avait rien de ce qui constitue à proprement parler un chef d'atelier. Il ne possédait pas les éléments de l'étude du modèle vivant, base indispensable de la pédagogie artistique de ce temps. Il a pu voir surgir autour de lui des talents naissants, provoquer ou encourager quelques vocations. Nous ne croyons pas qu'il ait formé véritablement des élèves.

On parle de son neveu Jean II Restout! Les faits sont assez connus et viennent à l'appui de notre thèse. Le père de cet artiste célèbre meurt en 1702, laissant en bas âge un fils qu'il avait eu de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Madeleine Jouvenet. Celle-ci était morte deux ans auparavant. L'enfant, âgé de 10 ans à la mort de son père, avait déjà reçu quelques leçons élémentaires, et surtout il avait vu travailler ses parents Il fut confié quelque temps à Thomas et à Pierre Restout, ses oncles. Mais si nous en croyons la vie de Jean Restout écrite sur les notes fournies par son fils, entre autres par un livre de raison récemment retrouvé par M. Estournet, le jeune homme ne trouva chez ses oncles laïques, pas plus du reste que chez le prieur de Moncel, l'encouragement et les leçons qu'il pouvait en attendre. Le P. Eustache, informé de cette situation, partit pour Paris, intéressa Jean Jouvenet au sort du fils de sa sœur. Le grand peintre prit chez lui l'enfant à une date que ne précisent pas les documents, le soumit à une discipline attentive, parfois sévère. Au bout de très peu de temps, l'élève était de force à travailler aux tableaux de son maître. Cependant nous ne le voyons chez Jean Jouvenet travaillant avec lui qu'en 1713, lorsque le maître s'avisa de peindre avec la main gauche.

Dans ce récit, rien ne vient confirmer l'hypothèse d'un séjour plus ou moins long, plus ou moins fructueux pour sa carrière artistique fait par Jean Restout chez son oncle Eustache, à Mondaye. Sur quelle base repose donc cette historiette du P. Restout formant son neveu à l'art de la peinture ?

Il nous paraît vraisemblable que le P. Eustache se montra plutôt dans le rôle d'un directeur de travaux décoratifs que dans celui d'un professeur. Le choix des artistes qu'il appela à collaborer à son œuvre démontre qu'il savait discerner le talent, et qu'il se servit d'artistes déjà en possession d'une expérience technique consommée. Toute la décoration est d'ensemble : rien ne détonne : les maçons, les tailleurs de pierre, les ravaleurs, les sculpteurs menuisiers et les figuristes, tout ce monde se plia aux exigences de l'unité de style que comportait le programme.

Melchior Verly paraît avoir fait preuve d'une capacité éprouvée. Il serait intéressant de savoir de quelle ville il était originaire, comment, par qui il avait été amené à Mondaye. La réponse à ces questions éclairerait la question encore fort obscure des relations des Restout avec les Flamands, relations accusées par le style de leurs œuvres ; mais jusqu'ici indémontrées par les détails de leur biographie. Nous n'avons rien découvert à cet égard.

Un autre collaborateur, celui là du premier ordre, fut amené

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par le hasard au P. Restout, à la suite d'un duel. Sébastien Bourdon, élève de Poussin, vint demander asile au couvent de Mondaye. Cet hôte très peu édifiant séjourna quelque temps, et paya son écot en exécutant l'un des tableau de la nef : *le Baptême de Jésus-Christ*. Nous devons à la vérité de reconnaître que cette composition se distingue des autres par l'énergie de la facture. On sent que l'exécution est celle d'un homme qui exprime sa pensée personnelle, tandis que le P. Eustache ne faisait que répéter celle des autres.

VIII

Que sont devenues après les tourmentes de la Révolution, après les orages de 1880, de 1904, les œuvres du P. Restout?

Les Prémontrés se dispersèrent en 1792. Plusieurs d'entre eux prêtèrent le serment constitutionnel. L'un d'eux, l'abbé Paynel, fut nommé curé de Juaye, paroisse voisine, autrefois desservie par un Moine. Bien que ce personnage ait fini par se jeter dans le parti le plus avancé, il sauva l'église de la destruction. L'un des révolutionnaires échauffés qui voulaient la ruine de l'édifice parlait tout simplement de le faire sauter au moyen de mines. Paynel écrivit à Robespierre, promettant de faire du monument menacé un temple du culte décadaire. Son plaidoyer fut sans doute éloquent, car le monument échappa à la frénésie des démolisseurs. Le même Paynel avait fait placer les tableaux avec soin dans la sacristie. C'est là que les retrouva en 1794 la commission des arts du district de Bayeux On les inventoria avec soin. Plus tard ils furent transportés au chef-lieu de l'arrondissement. Après la signature du Concordat on les plaça dans la cathédrale de Bayeux.

Les statues ne pouvaient être déplacées et restaient en butte à toutes les entreprises de destruction. Paynel baptisa les Apôtres de noms républicains, fit mettre un bonnet rouge sur la tête de la Sainte Vierge du rétable, de *l'Assomption*. Ces grimaces enfantines sauvèrent les œuvres de Melchior Verly.

Une fois dans la cathédrale, les tableaux furent l'objet d'un nouveau récolement qui nous a été conservé, et qui est un vrai monument de l'ignorance de ses rédacteurs. Saint Norbert, fondateur des Prémontrés, est transformé en Saint Regnobert évêque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Bayeux. Le bienheureux Hermann Joseph perd son nom et devient un religieux... Cependant, quelqu'ignorants que fûssent les membres de la commission des arts, ils prêtèrent volontiers leur concours à l'œuvre de la conservation des ouvrages du P. Restout, dont ils apprécièrent le mérite. Ceux-ci restèrent à Bayeux jusqu'en 1834, dans la cathédrale. Elles y étaient du reste fort mal. Le style ogival ne se prête pas au placement de tableaux d'une telle dimension. On les avait suspendus un peu au petit bonheur là où on avait trouvé de la place dans les bas côtés et sur les piliers de la nef, sans tenir le moins du monde compte de leur forme. Elles cachaient des sculptures appartenant au premier dessin de l'édifice, sculptures dont le mouvement romantique, alors dans toute sa force, venait de rappeler au public la valeur artistique.

Le moment était donc favorable pour une revendication de la part de la fabrique de Juaye Mondaye, qui avait été mise en possession de l'église des Prémontrés. Ces prétentions ne rencontrèrent pas cependant une approbation unanime. D'un côté les gens instruits, dont M. Charma, le doyen de la Faculté des lettres de Caen s'était fait l'interprète, réclamaient le retour au lieu qui les avait vu naître, des ouvrages du P. Restout, de l'autre, les fabriciens de Bayeux, présentaient des objections basées sur une possession déjà longue. Le Préfet du Calvados rendit d'abord un arrêté défavorable aux fabriciens de Mondaye : mais son successeur rapporta cette décision, et fut approuvé par le Ministre de l'Intérieur. En 1836, les Bayeusains eux-mêmes durent se ranger à l'opinion de leurs adversaires. Lors de l'inhumation de Mgr Didiot, les tableaux avaient été descendus, et force avait été de reconnaître que le monument gagnait à leur suppression. « Sans eux la cathédrale était beaucoup plus belle. Ils cachaient des dessins variés, masquaient des figures symboliques, coupaient d'une façon déplaisante les lignes de l'architecture et nuisaient singulièrement tant à l'effet de détail qu'à celui d'ensemble. »

Le retour à Mondaye se fit encore attendre quelques années. L'évêque de Bayeux les céda gracieusement, d'accord avec son chapitre, à l'église rurale qui les réclamait. Depuis lors le caractère d'édifice consacré au culte paroissial a préservé des entreprises hostiles, et d'exodes dangereux, ces productions de l'école de Jouvenet.

Gaëtan Guillot.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GUILLAUME DE TROISMONTS

ET LE COTENTIN

A la fin du XIV^e^ Siècle. *(Suite.)*

Ce n'était là qu'une partie de la besogne imposée à Guillaume de Troismonts: besogne pourtant fort difficile et fort ingrate, car on pouvait dire en toute vérité du Cotentin ce que Froissart (1) disait de la France en général « lon ne savoit auquel entendre Navarrois, François, Angloys prenoient chascun d'un costé et d'austre » « et sembloit qu'ils jouassent as barres » ajoutait Pierre Cochon (2). Notre abbé dut d'abord liquider le passé et assurer dans le présent le plus de sécurité possible au pays. C'est pourquoi sans cesse il était en chemin (3).

D'abord il négocia avec Jean Chandos un accommodement par lequel ce chevalier anglais promettait, moyennant le versement immédiat de 4,000 royaux et une rente de 500, de ne point piller les terres du roi de Navarre en Cotentin et d'empêcher les autres de les ravager. Mais pour payer toutes ces dettes de surcroît il fallait de l'argent et les populations sans cesse pressurées n'en pouvaient guère fournir. D'où de nouvelles négociations avec le lieutenant de Jehan Chandos à Saint-Sauveur, messire Jehan Stockes à qui « 372 escus donnez feurent por une foiz secrètement par les gens du conseil de Mgr estang en Constantin por aidier a estre gracieux a fere le traitié des restes de raençons ottroiés as Angloiz por le tems passé lesquieulx ils demandoient moult rigueureusement et aussi por certains coûts et despenz fais par li en aidiant a fere le traitié » (4).

(1) IV, p. 42.
(2) Chronique, p. 102.
(3) Izarn, p. 337-343, etc.
(4) *Ibidem*, p. 128.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il eût, me semble-t-il, été plus pratique d'entretenir une forte armée qui aurait protégé la région. C'est, qu'en effet, toutes ces sommes versées n'empêchaient pas Jacques de Pipe l'un des plus terribles capitaines des grandes compagnies de courir le pays, d'y lever lui-même de lourdes impositions, de connivence d'ailleurs avec les Anglais de St-Sauveur et malgré les efforts des quelques troupes navarraises enfermées dans les forteresses de la presqu'île qu'elles avaient pu réoccuper.

Parmi ces places fortes citons « la bastide de Beuzeville » dont le capitaine « le borgne du Sauchay (Saussey) lequel estant allé de vie à trépassement » eut pour successeur Guillaume Piquot (août 1362), qui après un seul mois fut remplacé par Colin Perrenelle tandis que Adam et Martino Ruiz escuiers navarrais commandaient à Bricquebec.

C'est à ce moment que s'assemblèrent les Etats de Normandie dans les baillages de Caen et de Cotentin afin de voter de nouveaux aides pour « le vuidement des ennemis estans es parties de Normendie ». Les Navarrais étaient des plus intéressés à ce « vuidement », mais on n'osait agir sans des ordres formels de Charles le Mauvais alors en Navarre. Son frère Philippe et Guillaume de Troismonts lui déléguèrent donc Pierre de Sainte Mère Eglise, capitaine de Pont l'abbé pour savoir sa volonté. En attendant toutefois ils organisèrent une petite armée destinée à coopérer à cette campagne et quand l'envoyé revint de Navarre Philippe était déjà loin (juin 1363).

Cependant cet éloignement permettant de redouter quelque surprise en Cotentin, l'abbé du Vœu augmenta les garnisons, entre autres il « mist deux hommes d'armes de crue en la garnison de Carentan » qui avait pour capitaine le Bourt de Brétot et pour connétable Pierre d'Erminy.

Ces précautions furent agréables au roi Charles et il en donna même des preuves palpables à son fidèle conseiller, puisque le 16 octobre il lui fit verser mille escus « pour don a li fait por une foiz por les bons servises qu'il avait fais à Mgr (1). »

Et Guillaume de Troismonts les continua ces bons services. En ce moment même en compagnie de l'évêque d'Avranches et de

(1) Izarn, p. 168.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Guy Quieret il traitait avec le capitaine de Saint Sever « pour tenir le paiz de Mgr hors le clos du Costentin quitte et paisible de toutes raençons, servises, aides et austres servitudes (1) ». Le prix convenu avait été de 250 francs que Martin Paulet, capitaine de Cherbourg voulut bien avancer et que lui rendit, le 29 décembre, Martin Lours, vicomte de Carentan sur l'ordre de l'abbé de Cherbourg, Jacques Froissart et autres gens de Mgr « rassemblez à Valloignes por oyr les comptes des vicomtes de Valloignes et de Carentan »,

Encore une fois on ne voit guère à quoi servaient tous ces marchandages, puisqu'il n'en fallait pas moins sans cesse travailler à débusquer *les grandes compagnies* des forteresses de la Basse Normandie. C'est ainsi que sur l'ordre de Robert Porte et de Guillaume de Troismonts, Jean de Tilly, seigneur de Garnetot et Guillaume de la Haye, capitaine de Valognes avaient conduit aux sièges de Mollay et de la Rochelle des gens d'armes et archers pour la solde desquels ils recevaient le 25 février 1363, treize cent soixante quinze écus et le 18 avril suivant treize cent soixante quatre (2).

La juridiction de l'évêque d'Avranches et de l'abbé du Vœu s'étendait sans doute à toutes les terres de France soumises au roi de Navarre, car le 16 octobre 1363, ils faisaient payer « à noble homme mons. Guillaume du Guesclin, chevalier, pour deus roncins qui li feurent donnez, neuf vins frans et cent frans por ce quil avoit esté en ostage à la requeste de Philippe de Navarre à Sabley, por cause de certaine finance deue au Bour de Luxe por le vuidement du fort d'Aunoy et à certaines gens d'armes qui menèrent et condistrent le dit chevalier à Pontorson, por leurs depens quatre frans (3) ».

Cependant le roi Jean attiré, dit-on, beaucoup plus en Angleterre par l'amour d'une femme que par l'amour de la justice et de la fidélité à la parole donnée était retourné à Londres au mois de juin 1363 se constituer prisonnier et mener dans le splendide

(1) Izarn, p. 227.

(2) Comptes de Jean Climence, p. 283 et L. Delisle, Hist. de Saint-Sauveur, pièces justificatives, p. 149 et 151.

(3) Collection de Gaignières, Ms f. 20879, nº 85, cité par M. L. Delisle. *Ann. de la Manche* 1893, p. 17. — voir aussi : Baronnie et abbaye d'Aunay, p. 64, par M. G. Le Hardy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hôtel de Savoie une vie de plaisir qui contrastait fort avec la misère de ses provinces de France. Mais la mort mit, le 8 avril suivant, fin à cette vie qu'il passait « si liement et amoureusement » sous les yeux des ennemis acharnés de son royaume. Jean fut emporté par une courte maladie, qui, s'il en faut croire la chronique de Pierre Cochon (1), ne fut qu'un coup de dague reçu par le roi dans une querelle de jeu.

Le règne de Charles V allait commencer. Les ennemis lui préparaient de laborieux débuts. Charles le Mauvais venait d'appeler à Cherbourg le fameux captal de Buch, Jean de Grailly, son cousin, partisan déterminé des Anglais. Il le fit « seigneur et souverain par dessus tous ses chevaliers ». Le roi de Navarre lui donnait ainsi le gouvernement de ses domaines en Normandie et la mission de les défendre. Ce n'était point une sinécure. Car Duguesclin appelé par le régent s'était déjà emparé de Mantes et de Meulan ; il menaçait Vernon quand mourut le roi Jean.

A peine débarqué le captal se rendit à Evreux ; l'évêque d'Avranches l'accompagna, tandis que l'abbé du Vœu demeura à Cherbourg avec le titre de lieutenant de Mgr le captal et la charge de lever « un aide de un escu pour feu octroiée à Mgr en son pays de Costentin » (2).

Sans perdre de temps, quoique arrêté quelques jours à Evreux pour ses fiançailles avec Jeanne de Navarre, Jean de Grailly concentre rapidement les troupes qui lui arrivent de tous côtés, parmi lesquelles se trouva messire Guillaume Malet, chevalier à qui « por li et por plusiours gens d'armes et archiers estanz en sa compaignie » Guillaume de Troismonts mandatait 37 escus 1/2 de Jean (3). Le captal n'en fut pas moins le 16 mai 1364, battu à Cocherel et fait prisonnier par Bertrand Duguesclin. Heureuse inauguration du règne de Charles V qui connut cette victoire la veille de son sacre.

Il put même en apprendre une seconde, car Guillaume de Merle, seigneur de Messy et capitaine général des baillages de Caen et Cotentin pour le roi de France, profitant de l'éloignement d'une partie des troupes de Charles le Mauvais se jeta sur le pays,

(1) P. 107.
(2) Jean Climence, par Izarn, p. 212.
(3) *Ibidem*, p. 228.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

battit les Navarrais à Ecausseville, fit prisonnier Robert de Mary qui y commandait. enleva Montebourg et pilla les paroisses environnantes.

Ces deux succès permirent à Bertrand du Guesclin, devenu duc de Longueville, baron de Varenguebec et capitaine général de Normandie de se diriger « par devers Costentin et les marches de Cherebourg por garder les frontières que les Navarrais ne fissent nul dommaige au pays de Normendie » (1). Mais le capitaine breton se proposait autre chose que garder les frontières, il envahit le Cotentin qui appartenait tout entier à Charles le Mauvais sauf Saint-Sauveur qui était aux Anglais par Chandos.

Le captal mis en liberté sur parole l'y avait précédé puisque en mai 1364 l'abbé de Cherbourg était mandé par lui à Valognes « por certeines choses touchant Mgr » (2). Ils durent l'un et l'autre en sortir rapidement car du Guesclin ne tarda pas à paraître sous les murs du château. Guillaume de la Haye y commandait et peu de jours avant le siège Guillaume de Troismonts y avait envoyé « Guillaume Touche, Collin d'Anneville et onze archiers en leur compaignie » (3) pour y renforcer la garnison déjà relativement nombreuse puisqu'elle but plusieurs tonneaux de vin dans le peu de jours que dura le siège. Entre autres « un tonnel fourni par Guillaume Charnel et un tonnel de vin de Gascoigne pris de Michiel Hervieu par messire Guil. de la Haie cappitaine et distribué aus gens darmes, archiers, arballestriers et austres gens au dit fort por la grant nécessité d'iceluy le siège des Français estant devant » (4).

Quoiqu'on ait écrit (5) que le capitaine du château offrit de rendre la place pour 30,000 florins, Guillaume de la Haye le défendit énergiquement. Du Guesclin fut obligé de faire venir de Saint-Lo « six engins jetans de randonnée » et ce fut beaucoup

(1) Froissart, IV, p. 224.

(2) Comptes de Jean Climence, p. 338.

(3) *Ibidem*, p. 255.

(4) Comptes de Jean Climence, p. 311.

(5) Dupont : *Le Cotentin et ses îles*, II, p. 385. Il est vrai que le même écrivain dit le château de Valognes occupé par les Anglais. ce qui est faux d'après les documents cités ci-dessus. Sa première assertion n'est pas plus vraie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus la famine que la force qui réduisit la garnison à capituler. Aussi le 24 juin « Mgr levesque d'Avrenches et Mgr l'abbé de Cherebourg mandoient-ils à Jehan Climence de poier 96 escus à messire Guillaume de la Haie cappitaine de Valloignes por don a li fait por aidier à paier sa raençon es Francoiz » (1).

Après la prise de Valognes où il demeura huit jours Bertrand revint sur ses pas, prit Carentan et le Pont d'Ouve. Il se disposait même à assiéger Saint-Sauveur et Cherbourg quand un ordre de Charles V l'envoya en Bretagne au secours de Charles de Blois. Soutenu par les Anglais Jean de Montfort le battit à Auray (29 septembre 1364) et le fit prisonnier.

Ce fut sans doute pour arriver à payer sa rançon et celle de quelques-uns de ses gentilshommes que Du Guesclin consentit à rendre Carentan à Charles-le-Mauvais moyennant 14,000 francs, dont il laissa une partie « por la raençon de son frère Guillaume » (2).

Mais ce « vuidement » de Carentan donna beaucoup de train aux conseillers du roi de Navarre. C'est ainsi qu'en novembre 1365 l'évêque d'Avranches et le captal allèrent à Caen en arrêter les détails avec Olivier de Mauny, lieutenant de messire Bertrand (3). Puis il fallut se procurer l'argent nécessaire. L'abbé du Vœu fit d'abord, le temps pressant, un emprunt à Cherbourg « por fere poiement as Bretons de Quarantan ». Il dut même lui aussi avec plusieurs chevaliers (4) faire le voyage de Caen pour porter à Mgr Olivier de Mauny 5,350 francs montant d'un premier versement.

A Caen le seigneur abbé remit 30 francs à frère Robert de Falaise envoyé « devers Mgr en Navarre ». Avec ces 30 francs ledit frère devait se procurer un cheval et pourvoir aux dépenses de route tandis que 50 furent donnés à « Mgr Baudoin de Saint-Pol por aler devers Madame la reine de Navarre et fère austres voyages secrets por plusieurs causes touchant ledit seigneur et l'estat de son pays » (5).

---

(1) Comptes de Jean Climence, p. 156.

(2) *Ibidem*, p. 31.

(3) *Ibid.*, p. 229.

(4) *Ibid.*, p. 252.

(5) *Ibid.*, p. 252 et 338.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En revenant de Caen l'abbé et les chevaliers qui l'avaient escorté se rencontrèrent à Valognes (janvier 1365, v. s.), avec les vicomtes du lieu et de Carentan « illec assemblez por l'assiette du derrain poiement de messire Bernard Dugueſclin pour le vuidement de Quarantan » (1). Ils s'y retrouvèrent cinq jours en février pour recevoir l'argent recueilli et le porter encore eux-mêmes à Caen à messire Olivier (2). En rentrant le 17 février « Guillaume par la permission divine abbé de N. D. du Vœu et messire Jehan de Tilli, lieutenant de Mgr Loys de Navarre firent paier 120 frans au Bourt de Maulion (Mauléon) por restor dun coursier quil avoit eu mort au servise de Mgr quans la ville de Quarantan feut recouvrée de la main des Bretons » (3). Remarquons que le coursier de messire Bourt ne fut pas estimé à regret, un excellent cheval valant à cette époque une cinquantaine de francs.

Evidemment toutes ces dépenses sans cesse soldées par des impositions sans cesse renouvelées devaient épuiser le pays, car le cas de « la ville et parroisse de S. Morice » n'était pas un fait isolé : ses habitants payaient par mois huit livres tournois de taille, mais « pour la povreté et destruction desdis parroissians et habitans leur feut fait grace et remission par messeigneurs levesque d'Avrenche et l'abbé de Cherebourg que en paiant IV escus par moy ils demouront quittes et paisibles » (4).

L. Couppey,
Ancien curé-doyen de Barneville.

(*A suivre.*)

(1) Comptes de J. Climence, p. 222.
(2) P. 302.
(3) P. 82.
(4) Comptes de J. Climence, p. 165.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOUS LOUIS XIII

Fragments inédits des Mémoires et des Lettres DU P. CAUSSIN

I

Richelieu, le P. Caussin, Sublet de Noyers et M. de Tréville.

En dépit des apparences, les titres qui précèdent n'annoncent rien de bien important, ni de bien nouveau, rien qui puisse enrichir la grande histoire. Le lecteur ne trouvera ci-après que deux ou trois textes assez curieux, propres à éclairer les arrière-plans de la scène entre les années 1637 et 1645, puis quelques notes relatives à la même période, les uns et les autres recueillis, en des heures de loisir, dans un manuscrit à ma portée.

On connaît l'aventure du P. Caussin. On sait comment ce religieux, membre de la Compagnie de Jésus, devint en mars 1637 le confesseur de Louis XIII et voulut se faire auprès du souverain l'instrument des cabales qui s'agitaient contre le cardinal de Richelieu. Certes, aux yeux de sa conscience et de sa foi, ses intentions étaient bonnes; mais il oubliait que le chef d'un grand royaume n'est pas un simple particulier et qu'il lui incombe d'autres responsabilités et d'autres devoirs. Avec plus de largeur d'esprit, le souvenir des troubles qui, sous la régence et pendant la première moitié du règne, avaient failli faire revivre des jours odieux, aurait pu suffire à éclairer le P. Caussin sur la portée des doctrines gouvernementales de Richelieu. Quoi qu'il en soit, le cardinal balaya ce gêneur et l'envoya conspirer en Bretagne. Relégué d'abord à Rennes, puis à Quimper, le P. Caussin écrivit à tout le monde d'interminables lettres, pour protester de la pureté de ses intentions, de la droiture de sa conduite, auxquelles

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il opposait sans aucun ménagement la conduite, les principes, les défauts, les vices, les crimes du cardinal. Il essaya même de montrer au ministre personnellement combien ce grand politique faisait fausse route. Quoiqu'on en ait dit, en effet, il faut croire à l'authenticité de la lettre que le P. Caussin aurait, dit-on, adressée à Richelieu et qui a été imprimée longtemps après (1). Quelques-unes de ces lettres furent aussitôt copiées et recueillies par diverses personnes. Un des recueils ainsi formés, et peut-être le plus complet de tous, faisait partie, avant la Révolution, de la bibliothèque d'une chartreuse normande, celle de Bourbon-lès-Gaillon (2). Il a, depuis, trouvé un asile à la bibliothèque publique de Louviers (3).

J'y avais remarqué, il y a plusieurs années, la lettre écrite par Caussin à « Monsieur Desnoyers », c'est-à-dire à François Sublet, seigneur de Noyers, personnage intéressant dont je venais d'esquisser la biographie à propos de la part qu'il prit à la fondation d'un couvent de carmélites dans la petite ville de Gisors (4). J'avais copié quelques passages de la lettre, écrite dans un style dont la banale facilité, les redondances, les multiples images me parurent tout d'abord destinées à rebuter le lecteur le plus patient. Je revins cependant plusieurs fois au manuscrit, aux lettres qui précédaient, à celles qui suivaient. Je m'attachai, par exemple, à celle qui porte le nom de « M. de Ireville », pensant reconnaître en ce confident du P. Caussin un magistrat normand, seigneur d'une paroisse voisine d'Evreux. Bref, je crois avoir tout lu, mais je me suis bien gardé de tout copier. Certes, le recueil mérite

(1) *Lettre du Père Caussin, jésuite, confesseur de Louis XIII, à Monseigneur le cardinal de Richelieu.* (S. l. n. d. In-12, 78 pages.) — Dans l'*Avertissement*, daté de « juillet 1773 », cette lettre est dite imprimée d'après un manuscrit.

(2) La chartreuse de Bourbon s'élevait dans la vallée de la Seine, sur le territoire de la paroisse d'Aubevoie (aujourd'hui commune du canton de Gaillon, arrondissement de Louviers, département de l'Eure). Il ne reste plus du monastère que les murs de clôture.

(3) Ms. n° 17.

(4) *Les Carmélites de Gisors* (1631-1792), dans *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, t. XXII (Pontoise, 1900), et tiré à part avec additions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'attirer l'attention parce qu'on y trouve exprimée, — sous infiniment trop de formes, — l'opinion que pouvaient avoir du cardinal de Richelieu les contemporains non initiés aux affaires de l'Etat. Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que les sentiments du P. Caussin devaient alors paraître justifiés aux yeux de bien des gens; mais la postérité a donné raison au cardinal, dont la politique, tout impitoyable qu'elle se soit montrée, est aujourd'hui regardée comme ayant été une politique nécessaire. Ai-je besoin de rappeler la page dans laquelle Cousin a parfaitement expliqué la différence des appréciations par la différence des points de vue? « Le despotisme, dit-il, a besoin d'être vu à distance. » (1)

Peut-être quelques personnes prendront-elles un peu d'intérêt à lire les deux lettres écrites par le P. Caussin à M. de Noyers et au prétendu « M. de Ireville », qui, pour le dire tout de suite, n'est autre que M. de Tréville, le capitaine-lieutenant des mousquetaires. C'est dans cet espoir que j'imprime ici les principaux passages de la première et la presque totalité de la seconde, sacrifiant seulement les inutilités qui coulent comme de source sous la plume de l'auteur. Il est permis de dire que ces lettres sont inédites. A peine ont-elles été utilisées ou citées dans le livre intéressant, mais un peu confus, que le P. de Rochemonteix a consacré récemment aux dernières années de la vie du P. Caussin (2). Un très petit nombre d'autres ont été imprimées à diverses époques, et d'assez nombreux passages de toutes, — sauf précisément de celles que je publie (3), — sont reproduits dans l'ouvrage dont je viens de parler. Mais je dois rappeler ici en quelques mots les curieuses figures de M. de Noyers et de M. de Tréville (4).

François Sublet était né à Paris en 1589. Son père, Jean Sublet, seigneur de Noyers, près de Gisors, avait rempli les fonctions de

(1) *Madame de Hautefort*, 1856, éd. in-8, p. 18-20.

(2) *Nicolas Caussin, confesseur de Louis XIII, et le cardinal de Richelieu*. Paris, Picard, 1911 (in-8).

(3) Elles ne sont mentionnées ou citées qu'une fois chacune, p. 58 pour la première et p. 386 pour la seconde.

(4) Le P. de Rochemonteix, qui ne paraît pas avoir cherché à identifier ce correspondant du P. Caussin, écrit son nom : « M. d'Ireville », avec une apostrophe qui n'existe pas dans le manuscrit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trésorier de France à Rouen et celles de maître des comptes. Par sa mère, Madeleine Bochart, François était le neveu du premier président Bochart de Champigny et le propre cousin de Richelieu. D'abord trésorier de France comme son père, il avait été successivement secrétaire de la chambre du roi et conseiller d'Etat, contrôleur général, puis intendant des finances. Zélé, intelligent, modeste, ayant la passion de l'ordre et le goût de l'économie, il plut à Richelieu et, tout au contraire du P. Caussin et de bien d'autres, il eut le mérite de comprendre le grand ministre. En 1636, il devient secrétaire d'Etat de la guerre, et, pendant six ans, Richelieu n'aura pas d'auxiliaire plus sûr et plus dévoué. C'est à ce moment même, en 1637, que se place l'épisode du P. Caussin. En 1638, Sublet ajoute à ses fonctions de ministre celles de surintendant des bâtiments. Après la mort du cardinal, il conserva la confiance de Louis XIII, à qui le rendaient sympathique ses habitudes de travail, sa piété et la régularité de ses mœurs ; mais des dissentiments survinrent, et Sublet commit l'imprudence de prendre une retraite que personne ne lui imposait. Il devait mourir moins de trois ans après (20 octobre 1645), en son château de Dangu, sans avoir pu, malgré ses efforts, retrouver l'accès du pouvoir, soigneusement gardé par Mazarin. La lettre du P. Caussin, écrite entre 1638 et 1641 (1), est assez touchante. L'exilé voudrait arracher Sublet à la cour, le séparer de Richelieu. Il s'efforce de lui montrer les dangers que court l'âme de ceux qui se font, comme lui, les serviteurs du cardinal.

Le village d'Irreville, situé à moins de trois lieues d'Evreux, avait à cette époque pour seigneur un conseiller au parlement de Normandie, du nom de Jacques Fiset ou Fizet. J'avais cru d'abord que ce magistrat pouvait avoir été le personnage ennemi de Richelieu que le P. Caussin ou plutôt le copiste du manuscrit de Louviers appelle « M. de Ireville » ; mais, après examen, cette identification me parut inadmissible. Le conseiller Fiset a fait si peu de

(1) Le P. Caussin y fait allusion à la construction par Richelieu de la façade de l'église Saint-Louis, dépendance de la maison professe des jésuites. En 1640, un historien contemporain, Claude Malingre, parle de cette façade comme d'un édifice terminé, mais l'église ne fut solennellement inaugurée qu'en 1641.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bruit dans le monde qu'il n'est même pas nommé dans les récits des troubles dont la Normandie fut le théâtre en 1639 et de la répression que devaient en opérer si durement le chancelier Séguier et le futur maréchal de Gassion. Il était impossible de supposer que ce M. d'Irreville normand eût pu solliciter de Louis XIII, après la mort de Richelieu, le retour du P. Caussin. Il fallait, de toute évidence, chercher parmi les gentilshommes habitant Paris et fréquentant la cour. Je pensai d'abord à un vaillant capitaine devenu conseiller d'Etat, François de Grolée, marquis de Viriville en Dauphiné. Ce nom de Viriville était souvent prononcé Vireville, et Tallemant des Réaux appelle même François de Grolée « le marquis d'Irville » (1). Mais je ne trouvai pas la preuve que ce personnage eût jamais, comme le correspondant du P. Caussin, essuyé les rigueurs de Richelieu.

Tout à coup, un nom me vint à la mémoire, un nom que la littérature populaire a rendu familier à nos contemporains, celui de M. de Tréville, le capitaine-lieutenant des mousquetaires dont Richelieu avait arraché l'ordre d'exil à la faiblesse de Louis XIII. Ce détail, auquel le P. Caussin fait allusion dans sa lettre, suffit à identifier le personnage; et tout aussitôt se trouvent expliqués de la manière la plus naturelle l'*e* si singulièrement placé devant le nom d'*Ireville* et l'orthographe même de ce nom, qui s'est toujours écrit avec deux *r* : ces incorrections résultent de la substitution d'un I au T initial par un scribe ignorant.

On lit ce qui suit au début des *Mémoires de M. d'Artagnan, capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires du roi* sous Louis XIV (2) : « Un pauvre gentilhomme de notre voisinage (Charles de Baats-Castelmore, comte d'Artagnan, était du pays basque) s'en étoit allé à Paris, il y avoit quelques années, avec une petite male sur le dos, et il avoit fait une si grande fortune à la cour que, s'il eût été aussi souple qu'il avoit de courage, il n'y eût eu rien à quoi il n'eût pu aspirer. Le roi lui avoit donné sa compagnie des mousquetaires, qui étoit unique en ce tems-là (3).

(1) *Les Historiettes*, éd. Monmerqué et Paulin Pâris, t. VII, p. 324.

(2) Cologne, 1700, t. I, p. 2.

(3) On prit l'habitude de les appeler les mousquetaires gris ou grands mousquetaires quand fut créée en, 1660, la seconde compagnie, dite les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sa Majesté disoit même, pour mieux témoigner l'estime qu'elle en faisoit, que si elle eût eu quelque combat particulier à faire, elle n'eût point voulu d'autre second que lui. Ce gentilhomme s'appeloit Troisville, vulgairement appellé Treville. et a eu deux enfans qui étoient assez bien faits, mais qui ont été bien éloignez de marcher sur ses traces. Ils vivent encore tous deux aujourd'hui. » (1)

Beaucoup plus près de l'histoire que *les Trois Mousquetaires*, les *Mémoires de M. d'Artagnan* n'en sont pas moins d'une exactitude très sujette, à caution et la part est difficile à faire des enjolivements dont se plut à les orner la plume féconde de Sandras de Courtilz. Mais, à l'exception de la pauvreté et de la malle portée sur le dos, tout ce que l'auteur dit de Tréville dans les lignes qui précèdent doit être vrai. Le caractère tout d'une pièce, — Tallemant dit même brutal (2), — du capitaine-lieutenant des mousquetaires, son inviolable fidélité à Louis XIII. se retrouvent mentionnés dans les autres mémoires du temps.

Arnaud (puis Armand-Jean) du Peyrer (puis de Peyré), seigneur de Troisvilles en Béarn, — ou Tréville, suivant la prononciation locale (3), — était le fils d'un riche marchand d'Oloron que l'acquisition d'une terre noble avait anobli. C'était possible, paraît-il, au pays basque. Né à Oloron en 1598 ou 1599, cadet aux gardes dès 1616, le jeune homme conquit tous ses grades militaires à la pointe de l'épée et déploya partout une bravoure que les contemporains sont unanimes à reconnaître. Il prit part à toutes les campagnes du règne de Louis XIII. Promu en 1625 sous-lieutenant

---

mousquetaires noirs. C'est en 1667 que D'Artagnan fut nommé capitaine-lieutenant des mousquetaires gris.

(1) L'aîné, Armand-Jean (1639-1700), était d'Eglise. Il mourut abbé commendataire de l'abbaye de Montierender, qu'il avait obtenue en 1657. Le cadet, Joseph-Henry (1641-1708), fut un homme de beaucoup d'esprit et de savoir que son orgueil rendit malheureusement insupportable à bien des gens et même à Louis XIV, qui refusa d'approuver son élection à l'Académie française. C'est l'*Arsène* des *Caractères* de La Bruyère (*Œuvres*, éd. Servois, t. I, p. 122 et 412-415).

(2) *Historiettes*, éd. Monmerqué et Paulin Pâris, t. V, p. 271.

(3) Basses-Pyrénées, arrondissement de Mauléon, canton de Tardets. — Sur les changements que M. de Tréville fit subir à son nom et même à ses prénoms, voir l'opuscule de M. de Jaurgain cité plus loin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des mousquetaires, que le roi avait créés en 1622, lieutenant de la même compagnie en 1629, il en obtint le commandement de fait en 1634, le commandement de droit appartenant au souverain, avec le titre de capitaine. Enfin, Tréville fut, deux ans plus tard, créé maréchal de camp (1). Les sympathies que lui et quelques officiers du régiment des gardes avaient eues pour Cinq-Mars, leur attitude après l'exécution du jeune et malheureux conspirateur (12 septembre 1642), firent concevoir à Richelieu des craintes très vives. Le ministre crut son existence menacée, et il ne se sentit rassuré qu'après avoir obtenu de Louis XIII, à force d'instances, le renvoi de ceux qui peut-être lui avaient donné le droit de les considérer comme des ennemis personnels. Tréville, son beau-frère Des Essarts (2), Tilladet, Beaupuy, La Salle, durent quitter la cour. Tréville se vit assigner pour résidence l'abbaye de Montierender, en Champagne, dont un autre de ses beaux-frères était abbé (3). L'exil fut, d'ailleurs, pour tous de courte durée. Richelieu, à qui le roi avait donné satisfaction, non sans résistance (4), à la fin de novembre, mourut le 4 décembre.

A peine revenu, Tréville eut assez de générosité pour demander à Louis XIII de mettre un terme à l'exil du P. Caussin, et c'est ce dont l'ancien confesseur du roi le remercie par la lettre contenue au manuscrit de Louviers. Cette lettre est naturellement élogieuse pour le destinataire, que l'auteur proclame, de l' « approbation universelle », « un des plus accomplis gentilshommes que la France possède ».

(A suivre). L. Régnier.

(1) Ses états de service sont dans la *Chronologie historique militaire* de Pinard, t. VI, p. 127-129.

(2) François de Guillon, capitaine aux gardes, seigneur des Essarts [en Hurepoix ?], dont Tréville avait épousé la sœur, Anne de Guillon.

(3) Antoine de Guillon.

(4) « Avec grand déplaisir, et même jusqu'à en répandre des larmes, » dit Montglat, qui raconte avec détails cet épisode dans ses *Mémoires*. (Coll. Petitot, t. XLIX, p. 392-395). Voir aussi les *Lettres de Richelieu*, publiées par Avenel, t. VII, p. 163-170 et 173-181.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre ;
Eu : M. le chanoine Legris.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. l'abbé Em. Sevestre.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Quettreville et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lo.

ORNE : M. l'abbé Desvaux, curé de Saint-Pierre de Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne.

PARIS : M. Etienne Deville, Conservateur à la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie.

* * *

2021. — BULL. DE LA SOC. NORMANDE D'ETUDES PRÉHISTORIQUES, t. XX, année **1912**, Louviers, E. Izambert, 1913, gr. in-8, 121 pp. avec pl. (paru en 1915). *Excursions à Saint-Germain-en-Laye*, p. 12 et à *Lillebonne*, p. 15 ; — *Note complémentaire sur les faux silex taillés, recueillis dans les plages de galets de la Seine-Inférieure*, par Georges Romain, p. 23 ; — *Contribution à l'étude des « tout petits silex » tardenoisiens de Vieilles* (Beaumont-le-Roger, Eure), par Albert Cahen, p. 28 ; — *Découverte et exploration d'une villa-agraria romaine, près de Condé-sur-Iton* (Eure), par Georges Poulain, p. 35 ; — *Essai sur Juliobona, son théâtre et ses monuments tirés des révélations du sous-sol de Lillebonne*, par Noël V. Denize, p. 47 ; — *Fouilles au Fort-Harrouard*, 1911-1912, IIIe série, par l'abbé J. Philippe, p. 61 : — *Découvertes archéologiques à Caudebec-lès-Elbeuf*, par L. de Vesly, p. 100 ; — *Trouvailles préhistoriques au Héron* (Seine-Inférieure), par l'abbé Loisel, p. 106, etc.

2022. — SOC. DES ETUDES LOCALES DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC. GROUPE DE LA SEINE-INFÉRIEURE. (Bull. avril-déc. 1914. 31 déc. 1914).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rouen, L. Wolk, 1914. *Extrait du papier terrier des fiefs et seigneuries qui composent la terre de Freulleville* (communiqué par M. Cariller, instituteur) ; — *En furetant, notes sur les chansons de ronde*, par D. B.

2023. — Bulletin XXIX de la Soc. des Amis des Arts du département de l'Eure. Evreux, Paul Hérissey, 1914. (C. R. des travaux de 1913, par M. Emile Hérissay ; listes et tables des publications depuis l'origine (1881), par M. L. Régnier).

2024. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (LXXI[e] vol. — 1[er] sem. 1915), col. 155, 242, 286. Papier-monnaie pendant la guerre de 1914 [Le Havre, Caen, Elbeuf, Louviers, Rouen]. — Col. 210, Charles X quitta-t-il Cherbourg sur un navire appartenant à Joseph Bonaparte ? — Col. 214, Pierre Magd. Saguez de Breuvery [à Caen]. - Col. 218. Vers alexandrins et rimes [Alexandre de Bernay]. — Col. 240. L'indemnité aux victimes de la guerre [dans l'Eure]. — Col. 258. Généalogie de Turgot [à Lanteuil, Calvados]. — Col. 314. Populo [en patois normand, poupon, poupée, petite figure d'enfant].

2025. — Alix (Abbé). Un protégé de Colbert : M[re] Jacques Belin, curé de Blainville, poète, archéologue, érudit, etc., 1680-1737. Caen, H. Delesques, 1915, in-8 de 85 pp. [Ext. des Mém. de l'Académie de Caen, 1914].

2026. — Aubé (Raoul), a publié dans le *Journal de Rouen :* le 1[er] novembre 1914, Propos du jour sur nos tombes ; — 3 décembre 1914, Baptême de rues, à propos de la dénomination du boulevard Cauchoise, etc., notes historiques sur la rue Bihorel et le manoir de Saint-Ouen ; — 2 janvier 1915, Propos du jour, encore au pays Belge ; — 19 janvier, la veillée des dames ; — 13 février, Propos du jour, la journée du 75 à Rouen ; — 15 février, Croquis historiques, cris de guerre.

2027. — Aurenche (Louis). Comment les Carmélites furent introduites en France [Démarches laborieuses de Jean de Quintanadoine sieur de Bretigny-sur-Brionne, à ce sujet]. Avranches, 1913, in-12, 16 pp.

2028. — Auguaise (Orne). — Le capitaine André Fleury ; — Albert Bouvry † le 1[er] octobre 1914, au Champ d'Honneur (son éloge funèbre) ; — Arthur Beillard, † soldat au 146[e] d'infanterie, 1[re] compagnie, *Bull. Paroiss. d'Auguaise*, janvier 1915.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2029. — Avranches. Cf. Abbé Hulmel.

2030. — Barfleur. Les journées de — et de la Hougue, par G. Lacour-Gayet (dans *Pages d'histoire* 1914, 7e série, a, no 23, in-12).

2031. — Bayeux. La tapisserie de la reine Mathilde, Notice historique et descriptive, par Ch. Garnier, adjoint au maire (Textes français et anglais). Bayeux, Colas, 1914. In-16, 16 p.

2032. — Black (C. B.). Normandy and Picardy their Relics, Castles, Churches and footprints of William the Conqueror, four Maps and fourteen Plans, Eighth édition. C. B. Black-London, 1908, in-16.

2033. Blanchet (Adrien). Etude sur la décoration des édifices de la Gaule Romaine. Paris, Leroux, 1913, in-8 [Lillebonne, cf. table, 1 pl.]; — Rapport sur une trouvaille de monnaies françaises à Londinières (Seine-Inférieure), *Bull. du Com. des Trav. Hist., arch. 1re lit.* 1914, p. 59.

2034. — Bonneval (marquis de) † à Sahurs. *Bull. Rel. de Rouen*, 17 avril 1915.

2035. — Bonpain (Jules), ingénieur, † à Rouen (Saint-Maclou), *Journal de Rouen* (A), 6 avril et *Bull. Rel. de Rouen*, 10 avril.

2036. — Boyer (Jacques). La nouvelle Académie d'Agriculture de France [deux vues du château d'Harcourt, Eure], *La Nature*, 17 avril 1915, p. 263-64.

2037. — Bréhier (Louis). Une charte inédite de l'hôpital de Fécamp 1219, *Bull. Soc. des Antiq. de Norm.* T. 29, 1914, p. 201-204.

2038. — Caen. Le Port de Caen, étude économique avec une introduction historique, par Daniel Tourmente. Caen, Jouan 1914. In 8, 141 p. avec plans; — C. R. du congrès diocésain tenu à Caen les 23-26 octobre 1913 sous la présidence de S. G. Mgr. Lemonnier. Caen, Domin, 1914. In-8, 304 p. et portrait.

2039. — Cally (Les), famille originaire du Sap (Orne), *Mém. de la Soc. Acad. de l'Aube*, Troyes, J.-L. Paton, 1914, in-8, p. 270.

2040. — Chardon (Edmond), † à Rouen, *Journal de Rouen* (A) 1er et 3 mars 1915. *Bul. Rel. de Rouen*, 6 mars [signé L. J.].

2041. — Charles-Pierre. Le fer en Normandie, Rouen, ext. du *Journal de Rouen*, in-8, 29 pp.; — Le port de Rouen en 1914, *Journal de Rouen*, 30 janv. (Cf. no 1452).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2042. — Corneille. Le retour à — et le théâtre de demain, par J. Ernest-Charles, *L'opinion*, 2 janvier 1915.

2043. — Dausbourg (R. P. Victor). Notice nécrologique, *Bull. Rel. de Rouen*. 20 février et *Journal de Rouen*, 21 février.

2044. — Déchelette (Mgr). Lettre circulaire relative à la publication du nouveau Propre diocésain, *Sem. Rel. d'Evreux* et tirage à part gr. in-8, 6 pp.; — (Joseph), Biographie du commandant — *Larousse mensuel*, mars 1915, avec portrait, p. 370 et *Le Courrier de l'Eure*, 9 mars.

2045. — De la Balle (Abbé Henri), † aumônier de l'Hospice de Gisors, *Sem. Rel. d'Evreux*, 10 avril.

2046. — Descharmes (René). Le « dictionnaire des idées reçues » dans l'œuvre de G. Flaubert, *Revue d'Hist. litt. de la France*, avril-juin 1914, p. 280-308 (*à suivre*).

2047. — Devis (Abbé Jules), † curé d'Héricourt-en-Caux (1890-1915), *Bull. Rel. de Rouen*, 10 avril.

2048. — Dubost (Georges), a publié dans le *Journal de Rouen* : 1914, novembre 19 : A propos du boulevard de belges (notes historiques sur la dénomination du boul. Cauchoise), cf. *Aubé*; — 20, La tour Saint-Romain (notes hist.); — décembre 4, Les marchands d'Ypres et la ville de Rouen; — 6, Il y a 44 ans, l'invasion allemande à Rouen; — La Saint-Nicolas des petits enfants belges à Rouen; — 7, La rue de Thuringe (notes hist.); — 13. Les gâteaux de Saint-Nicolas » les *speculanum* belges au four du chapitre; — 23, M. Charles Mauss. architecte, né à Rouen en 1829, † décembre 1914; — 25, Sympathies anglaises Lord Brassey (notes hist. sur cette famille originaire de Normandie); — 28, Les élèves normands de l'école des chartes tués à l'ennemi [G. Valmont, Robert de Fréville-de-Lorme, Gaston de Bausse]; — 1915, janvier 6, Le peintre Alph. Lecomte, nouveaux détails sur sa mort; — 12, Ferronnerie antique à Yainville-Jumièges; — 30, L'abbaye de Saint-Wandrille en cartes postales; — mars 1er (A), Exposition Raymond Quibel; — 12 A (tout ce qui suit est de l'édition A), Un souvenir de 1871 : La manifestation des drapeaux noirs; 14 et 26 avril. Dans l'armée anglaise : les armoiries militaires des généraux victorieux; — 20 mars, Exposition Fernand Combes : Reims, Louvain, Vieux-Rouen; — 25, Un descendant de Jeanne d'Arc [Edouard Viard du Lys, † à Yvetot]; — 26 et 28 avril, La maison

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Pierre Corneille ; — 27 mars, Exposition Henry Adam : peintures et aquarelles ; — 1er avril, Exposition du peintre belge Adrien Segers; — 5 avril, La *Marseillaise*, à Rouen.

2049. — Dumesnil (René). Bouvard et Pécuchet sont-ils des imbéciles ? *Mercure de France*, 16 juillet 1914, p. 209-228.

2050. — Durieux (Joseph). Les écharpes d'honneur sous le Consulat : une, envoyée à M. de Fontenay, maire de Rouen, par Napoléon avec lettre, *Revue des études Napoléoniennes*, novembre-décembre 1914, p. 255.

2051. — Duval (Léon-Martin), † à la Vieille-Lyre [né à Evreux, secrétaire de M. de Lesseps à 23 ans, consul général à Lima, etc.], *Annales de Lyre*, avril 1915.

2052. — Elebaers (Abbé). Eloge funèbre des soldats belges dans la cath. de Rouen le 4 novembre 1914, *Bull. Rel. de Rouen*, 7 novembre 1914.

2053. — Enlart (M.). Conférence à la *Soc. Franc. de Secours aux Blessés militaires*. C. R. dans le *Journal de Rouen*, 21 avril.

2054. Eu. La Vénérable sœur Lanel d' — 1745-1794 (*à suivre*), *Bull. Rel. de Rouen*, avril 10 et 17 [abbé Legris].

2055. — Fécamp. Ephémérides fécampoises pour tous les jours de l'année, par Ch. Pollet. Fécamp, L. Durand et fils, 1914. In-8. 334 p.

2056. — Ferrier (J. B.-Auguste), † curé de Flamanville, *Sem. Rel. de Coutances*, 7 janvier.

2057. — Franske mémoire fra vor forste enevael detid om Danmarks politiske og okonomiske forhold. Meddelt of knud Fabricius (Rouen et Dieppe 1662). Saertryk af Danske magasin. Kobenhaven, 1914, in-4, 34 p.

2058. — Fromentin (Abbé). † aumônier de l'Hospice de Villedieu, *Sem. Rel.de Coutances*, 24 mars.

2059. — Fuzet (Mgr). Lettre sur les souffrances et les deuils de la guerre. *Bull. Rel. de Rouen*, 30 octobre et *Journal de Rouen* ; — Lettre au Cardinal Mercier. *Bull. Rel. de Rouen*, 23 janvier 1915 et *Journal de Rouen*, 24 janvier ; — Mandement pour le carême de 1915, *Bull, Rel. de Rouen*, 13 février et *Journal de Rouen*, 7 fév. — Lettre à M. l'Archiprêtre de la cath, de Rouen, *Bull. Rel. de Rouen*, 24 octobre 1914 (Œuvre de secours aux réfugiés belges).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2060. — Gayraud (Abbé). Notice nécrologique, *Bull. Rel. de Rouen*, 19 nov. 1914.

2061. — Gilot (Abbé), † ancien curé de Saint-Martin-l'Aiguillon, *Sem. Cath. de Séez*, 29 avril.

2062. — Glos-la-Ferrière. Les prêtres de — avant la Révolution (à suivre). *L'Echo parois.. de* — mars-avril 1915. Cf. n° 2086.

2063. — Haskins (Charles). The government of Normandy under Henry II; p. in-8°. 35 p. *Reprinted from the America historical Review*, vol. XX, n° 2. January, 1915.

2064. — Havas (Abbé) † ancien curé Archiprêtre de Mortagne, *Sem. Cath. de Séez*, 29 avril.

2065. — Hérouville-Saint-Clair. Aperçu historique sur le noviciat des Frères à — *Sem. Rel. de Bayeux*, 14 et 28 mars, 11 avril.

2066. — Hulin (Abbé), † curé de N.-D. des Champs. *Sem. Rel. de Coutances*, mars 18.

2067. — Hulmel (Abbé). L'ancien diocèse d'Avranches; ses divisions eccl. et civiles, abbayes, prieurés, léproseries, etc., *Sem. Rel. de Coutances*,, mars 4 et avril 8.

2068. — Jouen (Chanoine Louis). S. E. le Cardinal Bourne à Rouen, *Bull. Rel. de Rouen*, 6 février.

2069. — Lebreton (Gaston). Jacques-Antoine-Marie Lemoine, peintre rouennais, *La Gazette des Beaux-Arts*, juillet 1914, p. 25-39, 1 pl. et fig.

2070. — Leclère (Ad.). La Révolution à Alençon (année 1790). Paris, Leroux, 1914, in-16, XVII-268 pp. — 2 francs. Cf. n° 1498.

2071. — Lefebvre (A). La Société populaire de Saint-Arnoult (1794). Rouen, Lainé; 1914. in-8°, 44 p.

2072. — Le Havre en 1914. Ouvrage publié à l'occasion de la 43e session de l'*Assoc. Franç. pour l'avancement des sciences*. Le Havre, 1914, in-16. VII-339 p. et pl.

2073. — Lepersonnier (Abbé), † curé de Lintot, *Bull. Rel. de Rouen*. 17 avril.

2074. — Le Petit (Jules), † maire de Beauchamps (Manche), littérateur et bibliophile, *Journal de Rouen*, (A), 19 mars (G. D.).

2075. — Lerosey (Chanoine). Jean Loret de Carentan ou le poète chroniqueur au XVIIe siècle. Evreux, *Imp. de l'Eure*. 1915, gr. in-8°, 64 pp. [Ext.].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2076. — Lisieux. Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus du Carmel de — (2e procès en vue de la béatification), *Sem. Rel. de Bayeux*, 21 mars.

2077. — Mallevoue (F. de). Les devises de Sully [Ms. de Caen]. Paris, 1914, in-8°, 13 pp. [Ext.]; — La baronnie d'Echauffour et la chatellenie de Montreuil en 1491. Alençon, 1914, in-8°, 10 p. [Ext.].

2078. — Panthou (R. P. de) et le culte de saint Alnobert, *Sem. Rel. de Bayeux*, 7 mars.

2079. — Passy (Louis). Notice biographique par Henry Sagnier, Paris, Ph. Renouard. 1915. [Extr. du t. CXLIV de la *Société Nationale d'Agriculture*.]

2080. — Pawlowski (Aug.). Le sous sol de la France. Etude économique et sociale, Paris, 1913, in-12, *La Normandie minière*, p. 1.

2081. — Poulain (Charles). Journal historique de ce qui s'est passé à l'hôtel-de-ville de Rouen à l'occasion des Etats-généraux du royaume tenus à Versailles au mois de may 1789. Rouen, H. Lainé, 1914, in-8°, 46 pp.

2082. — Poulain (Georges). C. R. des fouilles faites en 1912-1913 autour d'un temple périptère à Saint-Aubin-sur-Gaillon, *Bull. Arch. des Trav. Hist.* 1914, 2e liv. p. LXXXVII. Paris, Imp. Nat. 1914.

2083. — Quesnel (L.). La mobilisation. La marche au devant de l'ennemi, *Sem. Rel de Coutances*. 7 et 14 janvier 1915.

2084. — Rallier du Baty. En souvenir de 1870-1871, *Journal de Rouen* (A), 24 mars (un vieux liseur).

2085. — Régnier (Louis). Excursion à la Gadelière, Montuel et Montigny-sur-Avre (Eure-et-Loir). Caen, H. Delesques, 1914, 11 pp. [Ext. Cf. n° 1831].

2086. — Robert (Abbé Henry). L'Ostensoir de Glos-la-Ferrière. Trouville-sur-Mer, L. Clorinval, 1915, in-8°, 12 pp. avec pl. et *Sem. Cath. de Séez*, 29 avril.

2087. — Rosselin (Abbé) † curé-doyen de Brécey, *Sem. Rel. de Coutances*, 15 avril.

2088. — Rouen. Les avoués au tribunal d'Appel et à la Cour de Rouen. Etude sur les origines de la compagnie. Rouen, Lecerf fils, 1914, in-4, 48 p.; — Une industrie locale. Le Val-de-la-Jatte et les mèches Bickford, *Journal de Rouen* (A), 1er février.

2089. — Sepet (Marius) Observations critiques sur l'histoire de Jeanne d'Arc. La relation officielle du procès de condamnation et la diplomatie de l'Angleterre, *Revue des Quest. Hist.*, 1er octobre 1914, p. 420-439.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2090. — Thuillier (Abbé). Poésies de Pâques dédiées à S. G. Mgr Jean Déchelette, évêque d'Evreux, *Sem. Rel. d'Evreux*, 3 avril.

2091. — Tramblay (Abbé), † à l'Hôtel-Dieu de Chartres, infirmier militaire, *Sem. Cath. de Séez*, 8 avril.

2092. — Valmont (Gustave), tué à l'ennemi le 6 septembre. Notices nécrol. et biog. *Bull. Rel. de Rouen*, 5 décembre et *Journal de Rouen*, 2 décembre.

2093. — Vardon (Abbé), † curé de Sainte-Scolasse, *Sem. Cath. de Séez*, 18 mars.

2094. — Vesly (Léon de). Etude sur le *castrum* de Juliobona (Lillebonne), *Bull. Arch. des Trav. Hist.* 1914, 2e liv. p. XCVI, Paris, Imp. Nat. 1914; — Notes hist. sur un caparaçon d'apparat pour le cheval du marquis de la Trousse, gouverneur d'Ypres pour Louis XIV (Notes hist. sur cette famille). *La Dépêche de Rouen*, 8 janvier, Cf. n° 2002.

2095. — Vimar, membre du Comité révol. de Rouen. Sa lettre au représentant du peuple Laplaigne, président du Comité de législation. 5 prairial an III, publiée par M. E. Lebègue. Rouen, A. Lainé, 1914, in-8°, 5 pp.

2096. — Vire. Au Pays Virois : *Note sur la démolition du château de Vire* (suite). par V. Hunger. p. 193; — *Notes sur l'Abbé Sonnet de la Milousière* (1761-1849, fin) par Georges Roger. p. 206. — *Mémoires pour servir à l'histoire de Vire*. Edition du Ms. Lecoq (fin de la 1re partie), par R. Heurtevent, p. 213. — Septembre 1914, paru en avril 1915.

Indications spéciales par département

Calvados : **2024**, 25, 31, 32, 61, 63, 65, 76, 78, 80, 89, 96.

Eure : **2021**, 23, 24, 27, 32, 36, 44, 45, 51, 63, 77, 79, 80, 82, 85, 89, 90.

Manche : **2024**, 29, 30, 32, 56, 58, 63, 66, 67, 75, 80, 83, 87, 89.

Orne : **2028**, 32, 38, 61, 62, 63, 64, 70, 77, 80, 86, 89, 91, 93.

Seine-Inférieure : **2021**, 22, 24, 26, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 40, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 57, 59, 60, 63, 68, 69, 71, 72, 73, 74, 80, 81, 84, 88, 89, 92, 94, 95.

Le Gérant : G. Poussin.

Evreux. — Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

BÉNÉDICTINS NORMANDS

AVEC MONTFAUCON

(*Suite.*)

PAX CHRISTI

Mon Révérend Père,

Je ne sçay s'il n'est pas trop tard d'envoier à Votre Révérence une Epitaphe, qui fut trouvée il y a 9 ans dans le tour du chœur de l'Eglise de l'Abbaye de Fécam, et dont il s'est trouvée une copie parmi des Paperasses qui viennent de me tomber entre les mains. On la trouva l'an 1718 [1 novembre] dans un cercueil de pierre lorsque l'on creusait la terre pour faire la fosse d'un de nos confrères. L'Epitaphe est d'un des enfans du Duc Richard 2e. Lequel fils de ce pieux Duc de Normandie se fit Religieux étant fort jeune et mourut assez jeune : à la vüe du squelet on a jugé qu'il pouvoit avoir 22 ans. Faisant, il y a quelques années, une Table ample des matières de la Chronique de Fécam (1), volume fort gros, j'ay mis cet article pour le dit jeune Prince en la lettre G :

Guillaume, 3e fils de
Richard 2e et de Judith,
Religieux de Fécam
dès sa jeunesse, 2e Partie
pag. 101. Sa mort
pag. 148. et fait des
donations, ibid.
. . . . . .

(1) M. le chanoine Legris nous écrit que cette table se trouve à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'Auteur de la Chronique, l'un des Messieurs nos Anciens, qui la composa, il n'y a pas encore cent ans, n'a point sçu l'endroit du dit cercueil, ni rien de l'Epitaphe, que voici donc pour l'ouvrage actuel, peut-être encore, de vôtre Révérence, les vers Pentamètres en même ligne perpendiculaire, que les Hexamètres :

Hoc Domini templum Willelmus habetur in antro
Dulcis amore suis flebilis et monachis
Nam monachus factus, genuit quem carne Richardus
Dux. sprevit fragiles orbis opes juvenis
Moribus insignis, nonas hac luce Decembris
Dum caruit, superis jungitur ipse choris.

J'ay remarqué, Mon Rd. Père, que anciennement on ne marquoit point l'année dans les Epitaphes, mais seulement le mois de la mort du défunt. Cette Epitaphe étoit à la tête du cercueil d'une seule pierre, gravée sur une lame de plomb d'une forme quadrangulaire oblongue. Voici la forme de la dite lame.

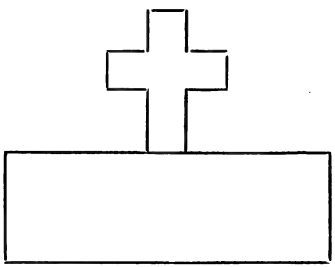

Les os étoient encore aussi vermeils, que s'il n'y avoit eu que

---

bibliothèque municipale de Montivilliers, ainsi désignée dans le catalogue de M. Omont (Rouen. t. II. p. 540) : « Table des matières d'un manuscrit intitulé : *Chronicon Archimonasterii Ficcampensis, auctore D. Jacobo de Mareste de Algia, Ficcampensi religioso, 1708* ». XVIII^e^ s. Papier, 77 feuillets.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dix ans que ce Prince, Religieux, eût été enterré. Il étoit Religieux en 1025. On trouva aussi dans le Sépulchre des restes de Botines. Je priay, il y a peu d'années, le Rd. P. Souprieur de Fécam, pour lors Maitre du Monastère pendant une longue vicegérence en attendant de Rome Votre Rd. Père Prieur d'a présent, je le priay, dis-je, de m'envoier pour vous faire tenir, ou de vous envoier lui-même une estampe d'une autre Epitaphe d'un autre jeune Prince, frère du sus-dit, trouvée 5 ans avant la sus-dite. Il était mort enfant encore *In albis* (1). Le nom de cet enfant étoit Robert : ainsi le Duc Richard 2e a eu deux fils de ce nom, car celui qui lui succéda, non pas immédiatement, mais après son Ainé, Richard 3e, qui mourut empoisonné avec quelques uns de sa cour, et est enterré à Saint-Oüen, se nommoit aussi Robert; et est Robert 2e, car il y avoit eu un Robert, dit Robert le Diable, Duc de Normandie, ou plutôt pour lors de Neustrie, longtems auparavant. Le pieux Duc Richard 2e est qualifié, comme Votre Révérence peut le voir dans l'Estampe que je souhaite qu'elle ait, *Consul*. Dans ce tems là (onzième siècle) *Dux*, *Comes* (ce me semble aussi), *Consul*, *Marchio* étoient des mots synonymes.

J'ay lu dans la sus-dite chronique de Fécam qu'il y a aussi une fille du Duc Richard 2e enterrée dans la dite Eglise, la quelle Princesse mourut fort jeune, mais déjà épousée au Roi de Navarre. L'endroit de sa sépulture a été aussi inconnu au chronicaire, que celui de son frère Guillaume et du petit Prince Robert. Si j'avois quelque chose de plus considérable à envoier à Votre Révérence, je le ferois de bon cœur, ayant l'honneur d'être avec respect, et

---

(1) Dom Toussaint-Duplessis donne ainsi l'épitaphe :

« *Sub hoc tumulo quiescunt membra pueri Roberti, filii Consulis Richardi, qui cum susceptus esset de sacro fonte indutus vestibus* [ ] *in albis suis perrexit ad Dominum..... L. Marci. Requiescat anima ejus in Christi nomine. Amen.* Entre les deux crochets il y avait une espèce d'écusson en forme de cercle qui représentait un lion ou un léopard et autour ces mots gravés : † *Ecce vicit Leo de tribu Juda, radix David.* après *Dominum* il devait y avoir ou *Kalendis*, ou *tertio* ou *quarto Kalendas*. Ce tombeau fut découvert le 7 octobre 1710. Cf. *Mém. de l'Acad. des Inscrip. et Belles Lettres*, t. III, p. 256-259, année 1716.

Description de la Haute-Normandie, t. I, p. 97.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vous priant de marquer mon Souvenir au Rd. P. D. Edmond Martène,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très affect. confrère fr. Abraham feray M. B.
à Saint-Vandrille, ce 25 juin 1726.

Ms. fr. 17706, p. 207 et suiv. Montfaucon. Correspondance.

PAX CHRISTI

— AU RÉVÉREND PÈRE
DOM BERNARD DE MONTFAUCON

Mon Révérend Père,

A peine ay-je eu reçu l'honneur de votre dernière Réponse, que j'ay reçu aussi enfin de Rouën les 3 tomes de l'histoire de la même ville, dont je vous ay deja donné quelque chose du 2e tome qu'un ami curé m'avoit prêté.

Voici la vraie attitude de la figure de la Pucelle d'Orléans (*) ; je vous couche tout l'article qui est court, de la page 45 du 1er tome de la dite histoire (1).

L'an 1431, Jeanne Darc, assez connüe sous le nom de la Pucelle d'Orléans fut prise devant Compiègne par les Anglois, qui l'assiegeoient, de laquelle ville elle fut emmenée à Rouën, emprisonnée dans le château et brûlée au marché aux (*) veaux. Elle y est représentée à genoux devant le Roi Charles VII, sur le haut de la fontaine sous une arcade percée à jour de tous côtés, et soutenue de 3 colonnes, elle est au milieu de la place. L'Auteur ne parle point de son habit, on m'a dit que c'est celui d'Amazone.

(*) Pucelle d'Orléans.

Pour plus de clarté les mots en marge des lettres seront précédés d'une étoile et nos remarques d'un chiffre arabe.

(1) La pagination donnée par dom Abraham Féray est celle de l'édition de 1710. Le passage suivant se trouve p. 47 dans la première édition.

(*) Moreri s'est trompé disant au vieil marché; lieu patibulaire ordinaire.

[Moreri n'a fait que copier Farin dans la première édition où il y avait : *au vieil marché*].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On auroit pu placer (*) aussi sur une fontaine, ou bien dans quelque façon de niche en la muraille de la ville un prodigieux squelet, dont il est dit en la page 26 :

L'an 1509, en creusant les fossez de Cauchoise du côté des Jacobins, on trouva un Tombeau de pierre où étoit une lame de cuivre avec cette Inscription. *Dans ce tombeau gist noble et puissant Seigneur Le Chevalier messire Ricon de Vallemont et ses ossements.* Il falloit que ce fût un géant, parce que son crane contenoit un boisseau de bled, et l'os de sa jambe venoit jusqu'à la ceinture du plus grand homme de notre tems. Ce qu'ont vû et attesté plusieurs personnes de ce tems-là.

Cela, M. Rd. P, meritoit autant, pour le moins, que des os, pas extraordinairement grands, ni gros, d'une Baleine élevés et conservés contre le mur intérieur de l'un des Collatéraux de l'Eglise de l'Abbaye de Fécam.

Votre Rever., jugera si cet autre article merite : Celle (la Fontaine de Saint-Vincent) (*) vient de la Source d'Yonville, où l'eau coule par les Gueules d'un Bœuf et d'un Asne de bronze qui servent à representer la Nativité de Notre Seigneur élevée en bosse sur le haut de cette fontaine. Celle de la Poissonnerie du Pont, laquelle va à celle de Lysieux (*), qui a son cours en la rüe par deux Salamandres de cuivre, sous une magnifique masse de pierre qui represente le mont parnasse, sur lequel Apollon, le cheval Pegase et les neuf Muses sont élevées en bosse, et artistement travaillées, pag. 50 du dit tome.

Je reviens à la page 43 pour ne pas ômettre une chapelle, mais sans Autel, sinon qu'au jour de l'Ascension il y a au milieu une Table pour y lever ce que l'on appelle La fierte ; — voici ce qu'en dit l'historien (*) :

Dans cette place (Le Marché de la vieille Tour) on voit un *grand portique* sur lequel est une chapelle quarrée et ouverte de tous côtés, qui porte le nom de *Saint Romain*, parce que c'est en

(*) Nota. — Geant.

(*) Fontaine de saint Vincent.

(*) Fontaine de Lysieux, dite de Lysieux parce qu'elle est contre l'Hotel de Lysieux.

(*) Lieu de la délivrance du Prisonnier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce lieu où tous les ans le jour de l'Ascension on fait la délivrance d'un Prisonnier. On voit cette remarque à ce sujet dans le chap. XLIV (*) qui est des Etats de Normandie l'an 1607. le 17 oct..... *En cette Assemblée des trois Etats de Normandie Henry IV fit un Edit* par lequel il confirma le Privilège de saint Romain pour avoir lieu à perpetuité, excepté les crimes de Leze Majesté divine et humaine, d'assassinat de guet-apens, de rapt et de violement de filles.

Si la Sale des Procureurs (*) du Parlement de Roüen convient à votre Ouvrage, voici ce que l'on en marque dans le dit tome, et deux mots aussi de La grande chambre page 181, mais avec reticence :

Je ne parleray point ici de la Grande Chambre dont le comble qui est de riches compartimens de bois et de cul de lampes dorés, et portez en lair, surprend les plus curieux : mais je m'arrêteray seulement à considerer la Sale des Procureurs, qui est un ouvrage que les plus sçavans Architectes admirent tous les jours. Elle est longue de 160 pieds sur 50 pieds de largeur, et son comble ne laisse pas d'être fermé à tiers-poinct avec double sabliere et corbelets. On y monte par 3 escaliers differens, dont le principal qui est dans la cour du Palais, represente la forme d'un quart de cercle composé de 27 marches. On commença à construire ce rare édifice aux depens de la ville l'an 1493. pour servir de Sale commune aux Marchands pour empêcher l'impiété de plusieurs personnes qui s'assembloient le plus souvent dans l'Eglise de Notre-Dame pour parler de leurs affaires.

Je ne donneray pas à Votre Rever. comme ancien Monument ou Monumens le Maitre Autel, et les deux Autels des bas côtés de l'Eglise de l'Hotel Dieu (*) de Rouen et autres ornemens de cette Eglise, puisque ce sont des ouvrages de ce dernier siècle, le 18e de l'Eglise ; je ne vous copieray pas meme ici ce qui y seroit trop

(*) Voiez à la page 81 du 2e tome de la dite hist. de la ville de Roüen ce qui regarde ce sujet de la dite délivrance, voiez aussi pag. 236 du 1er tom.

(*) Sale des Procur.

Le 1er chiffre de ce 181 manque : il y a bien d'autres erreurs de pag. en ce 1er tome.

(*) Decoraoñs de l'Eglise de l'Hotel-Dieu à Roüen.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

long, quoique très beau, mais Votre Rever. pourroit peut-être par occasion et en passant en je ne scay quel endroit de son Ouvrage, parlant par exemple de quelque bel Autel, inviter de voir. sans faire un voiage pour cela, si on ne veut bien le faire, voir, dis-je, tout cela, mais seulement par ces mots : voiez la pag. 82 et suiv. du 3e tome de l'Histoire de la ville de Rouen touchant trois Autels et autres Decorations de l'Eglise de l'Hotel-Dieu de Roüen ; voiez aussi au moins ces mots en la page 327 : L'on a fait nouvellement [en l'Eglise des Cordeliers (*) à Roüen] une contre-table de marbre et de pierre d'un dessein très particulier, approuvé de tous les sçavans, et qui passe pour le plus beau qui ait encore paru. Elle a 32 pieds de largeur sur près de 50 de hauteur; elle est composée, etc.

Votre etc., après Dyptiques dans le Plan de votre Ouvrage, mon Rd. Père, peut comprendre les Epitaphes : en voici une singuliere pour des termes du Bas-Latin dans du François ou vieux Gaulois, Epitaphe qu'on voit dans le cloître de l'Abbaye des Religieuses Benedictines de Saint-Amand à Roüen.

Cy gist Marie de Pistres Abbesse, Laquelle deceda l'an de grace 1330, le 27 février. Elle fut niepce a Beatrix Abbesse (*) et à Emmeline Abbesse sœurs, Lesquieux furent niepces à Biatrix Abbesse qui a donné la fontaine, pag. 208 du 3e tome de l'histoire de la ville de Roüen.

Si c'est une singularité que des seculiers, non de la Lie du peuple qui ne peuvent former un Paraphe (*), souscrivent avec une croix, la voici dans ces 2 lignes de la page 213 du 3e tome de l'Histoire de la ville de Roüen : Cette donation (du Prieuré de Bonnes Nouvelles de Roüen, faite à l'Abbaye du Bec par Robert fils de Guillaume le Conquerant), qui est en original sur du parchemin en gros caracteres Gothiques, est le premier titre de la fondation, et plusieurs seigneurs ont souscrit à cette donation avec une croix pour paraphe, et entr'autres, Guillaume Archeveque de

(*) Autel des Cordeliers à Roüen.

(*) A savoir Béatrix d'Eu 1.

(*) Paraphe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Roüen, *S.* (*) Robert, Comte des Normands, Eustache Comte de Boulogne, etc.

L'historien parlant des Sepultures de remarque qui sont dans l'Eglise des Celestins à Roüen, dit (à la page 380 du 3e tome de l'Histoire de Roüen :)

Dans la chapelle de sainte Anne
au côté du chœur.

On voit deux magnifiques sepulchres (*), l'un de la femme de Mr Groulard, en son vivant premier President à Roüen, qui fut inhumée l'an de grace 1599, et l'autre de son mari qui deceda le 1er jour de décembre 1607. Ces 2 tombeaux sont eleves de terre de 4 à 5 pieds de marbre blanc, excepté la table qui est de marbre noir avec tous les ornemens necessaires. La figure de la femme est couchée sur le dos les mains jointes et la tête appuyée sur un coussin ; celle de l'homme est à genoux, la tête tournée vers l'autel et priant Dieu. Ils sont tous deux representes aussi grands que nature, et à côté on voit leurs Epitaphes sur des tables de marbre noir avec tous les ornemens que l'art a pu y ajoûter. Un Dessinateur ambulant, dont je diray ci après un mot, M. R. Père, vous donneroit le dessein de tout cela ; vous écriroit meme parmi tous ces ornemens les Epitaphes, que je vous copierois ici, si elles n'étoient pas si longues, si elles avoient plus de 120 ans, et si elles n'étoient pas de celles, que, apparemment, Votre Rever. jugera a propos de laisser. Je vas neanmoins vous copier cette autre, où l'on voit en peu de mots l'éloge du Sieur Premier President, sujet de la premiere des 2 dites Epitaphes, de la pag. 282 du dit 3e tome : (1).

Dans la même chapelle est l'Epitaphe (*) de Claude Groulard le

(*) Vot. Rever. devinera la signification de cette *S* peut-être Seigneur, le dit Robert Duc de Normandie, les Ducs de Normandie étant qualifiés indifféremment Ducs, Comtes, Marquis.

(*) Sepulchres.

(1) On peut voir dans Farin cette inscription avec celle de Barbe Guiffard, épouse du sieur Groulard. Cf. 1re édition, t. III, p. 366.

(*) Epitaph.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fils, conseiller au Parlement et de Dame Catherine de Bretel sa femme.

Adsta, te amabo, viator; non satis novisse patrem cujus tot insignia laudis præconia, non urbem modo, sed et orbem occuparunt.

Hic jacet nobilissimus et clarissimus D. D. Claudius Groulard in suprema Neustriæ curia senatus Principis primogenitus, cui tanta morum similitudo cum parente, ut non solum cognationem sanguinis, sed et communicationem virtutis intercessisse, verum sit dicere. Qui spectata probitate, quidquid æquitatis erga omnes, Patrocinii erga subditos, et continui erga miseros levaminis sese obtulerit, quamdiu vixit libenti animo præstitit, atque ut sicut patrem moribus, ita felicitate probis æxequaret; idcirco in ætatis suæ anno 22 nobiliss. clariss. D. D. Catharinam de Bretel Neustriacorum longa Serie præsidum filiam duxit uxorem, quæ claritudine generis animi, necnon et formæ inter coævas effulsit, quæ pietate, pudore, benevolentia et omni genere virtutum excelluit, et quæ unico edito partu, sed parentis utriusque meritis insigni, genitoris votum adæquavit. Dum ambo vixere una fides, unum cor, una anima, unus thalamus vivis, mortuis unus idem tumulus. Utinam in cœlo sit illis una eademque gloria. Vale.

Alter obiit 8 Id. Decembris 1631, ætatis 50; altera Cal. Quintil. 1634.

Votre Reverence ne rejettera peut-être pas non plus cette autre Epitaphe (*) assez particulière après cet exposé de l'historien.

Sur une autre table de meme marbre (noir, du côté de l'Epitre proche le Grand Autel des Cordeliers de Roüen, où je reviens), *en forme de cœur enrichie de ses ornemens, accompagnés de deux figures en ronde bosse de marbre blanc, qui représentent la Piété et la Justice d'une attitude triste et affligée est écrit :*

Charissimis et optatissimis parentibus Jacobo Poërier Equiti, Neustriæ Præsidi, Baroni d'Anfreville, de Fontenay, Le Theil, Cauquigny, Colomby, Osseville et de Franqueville.

Et Ludovico de Franquetot, Equiti, Domino de Santeny, Caquebuc, de Fontaine, Beaumont et Moulin Fresne.

(*) Autre Epitaphe.

Page 335 du 3e tome de l'hist. de la ville de Roüen.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Hem Viator adsta dum transis, et oculos tantis per commoda uti lachrymeris mortis vim amore inexpugnabilem : hoc marmore seguntur duo corda, seu verius cor unum duorum, quorum alterum Themidis oculum cum infensa Neustriæ fata invidissent, alter ab uxore frater suum sibi cor ereptum ratus, diutius superesse noluit, et integris licet viribus, uno post die vixit. Ave jam qui par illud cordium salutas, et unam utrique salutem ne invide.

Mœstissimi filii Domini Jacobi Poërier, Dominus Baro d'Anfreville et de l'Isle, et Dominus Thomas de Franquetot filius Domini de Santeny, posuere.

Il ne faut pas séparer cet autre Poërier (*) du précédent. Si ce n'est pas le meme qui seroit baron là, chez les Cordeliers où est le cœur de son pere, et ici (*) comte.

Dans (*) la cave des Peres (Jes.) repose dans un cercueil de plomb Messire Jacques Poërier, sieur d'Anfreville, President au Parlement de Roüen. Son Epitaphe est gravée en lettres d'or sur une table de marbre enrichie de tous les ornemens que l'art a pu ajouter, en ces termes :

Sta Viator ut videas, vide ut mireris, mirare ut imiteris. Non est hic tumulus, sed arcus triumphalis virtutum memoriæ illustrissimi viri Domini D. Jacobi Poërier comitis d'Anfreville, Cizai, in suprema Neustriæ curiâ Præsidis infulati erectus, cujus basis fides et scientia ; columnæ justitia et prudentia ; ornamenta timor Dei et pietas, coronamentum charitas. Vixit annos 62. Dilecta uxor Genovefa Pourtrel mœrens bene merenti viro P. Obiit Cizæi in castro suo 22 octobris 1655. Jacet inter Patres Societatis Jesu mortuus, quos virus dilexerat, in quorum animis æternum vivet. Abi viator et disce sancte vivere ut sancte moriaris.

Cela est beau, mais cela ne sera bien ancien que dans la suite des siècles.

Je ne sçay pas pourquoi l'historien (*) (qui a été l'imprimeur meme, lequel en 1710, a imprimé les Memoires qu'il a pû recueillir) a omis un beau morceau d'architecture qu'il pouvoit mettre de

(*) Autre Epitaph. pag. 401 du dit 3e tome.

(*) Jacques Amiot, sur le quay proche la petite boucherie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui-même, se trouvant tort proche de sa boutique, lequel est La Porte du *Bac* (*), une des Portes de la ville sur le Quay. Elle ferme à 4 fort grands batans, une haute belle voûte, 2 batans du côté de la ville, et 2 du côté du quay, sur la quelle voute et les jambages fort larges de la Porte il y a un beau chateau quarré, non chateau de défense, mais de parade, que l'on voit de bien loin par chacune des 4 faces, et est un ouvrage d'un beau travail. Il y a un long balcon composé, à hauteur d'appui, de beaux petits pilliers de pierre du côté de la ville qui fait face à une longue rüe; et du côté du Quay, le quel côté on voit de très loin, tant sur le Pont (Pont de Bateaux) (*), que hors le Pont, ce sont des Inscriptions en Lettres d'or sur des tables de marbre noir, assez élevées, touchant apparemment le Roi Henry IV : car j'ay entendu dire à un de nos Peres que cet Edifice fut bâti, et en quarante jours, pour la réception de ce Monarque à Roüen : ainsi il fallut un tres grand nombre d'ouvriers pour un tel ouvrage, qui est terminé par un beau cabinet (on appelle cela *Oriot* à Roüen, là où il y en a au haut des maisons), cabinet, ou Oriot revêtu de plomb d'un bel ouvrage, entièrement ouvert des 4 côtés, placé sur le dôme du dit edifice, dôme qui en fait la couverture.

Voilà l'idée qui m'est restée de ce bel edifice, pour l'avoir vu, sans autre application, des milliers de fois étant jeune, sans m'appliquer meme à lire les Inscriptions. Si quelqu'un, à Roüen, s'interessoit pour l'ouvrage de Votre Reverence, il devroit lui faire dessiner cette belle Porte, dite du Bac, parce que lorsque l'ancien Pont de Pierre fut rompu, l'on fit un Bac pour passer sur la Seine les marchandises, etc., vis-à-vis cet endroit-là. Le Dessinateur donneroit peut-être aussi le dessein d'un autre chateau dit *La Barbacane*, car c'est un chateau de defense, pas plus loin du precedent ou Porte du Bac, que du travers de la Seine, mais tres large en cet endroit la, y excedant la longueur du Pont de Bateaux, et qui est bâti au bout de ce qui reste de l'ancien Pont de Pierre.

(*) Porte du Bac.

(*) Il y en a 19 fort longs et larges. Voiez la pag. 382 du 1er tome de l'Hist. de la ville de Roüen ce qui est dit de ce Pont, ouvrage digne d'admiration et le plus curieux qui soit en France : On en fait la description en la pag. suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il fut construit il y a cette année 1726, 307 ans, l'an 1419, par Henry V, roi d'Angleterre et Duc de Normandie (*).

J'ay fait des diligences pour faire avoir à Votre Reverence des Pieces qui auroient fait plaisir ; mais je vois qu'il faudroit qu'Elle eut un Dessinateur ambulant, comme j'ay vû qu'un Monsieur de Laniere, qui après la mort d'une Princesse dont il avoit été Ecuyer, alloit par nos Monasteres pour avoir la representation des Sceaux des chartes, et menoit avec lui deux jeunes hommes, l'un bon ecrivain, qui ecrivoit les extraits qu'il faisoit des dites chartes, l'autre Dessinateur, qui dessinoit donc les Sceaux attaches à ces chartes. En ayant trouvé un à S^t^-Pere de Chartres, où je demeurois, representant Loüis le Gros, il en eut beaucoup de joie, le baisa plusieurs fois, pour le plaisir qu'il devoit faire a feu Mgr le Duc de Bourgogne le lui presentant ; ce jeune Prince, âgé pour lors de 15 ou 16 ans, faisant une estime particulière du dit Monarque. Mais Votre Reverence qui doit resider à S^t^-Germain, ne pourroit pas ainsi aller et sejourner en divers lieux avec son Dessinateur ; il faudroit qu'il voiageât lui seul. J'ay entendu dire que le dit sieur de Laniere devoit laisser, ou bien a laissé toutes ses recherches à nos Peres : Votre Rever. n'auroit-elle pas tous les dits Sceaux, dessines, entre les mains ? Je souhaitterois pouvoir lui donner toute autre chose que ce que je lui touche ici, lui marquant par ce peu ma bonne volonté, et demeurant avec beaucoup de respect,

Mon Reverend Père,

Votre tres-humble et tres-affectionné confrère fr. Abraham feray M. B.

à Saint-Vandrille, ce 9 août 1726.

Ms. fr. 17706. Correspondance de Montfaucon, tome VI, p. 209 et suiv.

(*) Pag. 121 du dit tome.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PAX CHRISTI

Mon Révérend Père (1),

Je crois que je feray plaisir à votre Révérence de lui dire que si le Révérend Père Souprieur de Fécam ne trouvoit pas la chronique de Normandie dont vous me faites l'honneur de me parler, et que je n'ay point vûë demeurant à Fécam, non plus que le Révérend P. D. Loüis Ruffy (2), qui y a demeuré longtems, et y a été célérier et demeure maintenant ici, on peut vous faire dessiner par un honnête homme sculpteur à Fécam, les Portraits, qui sont de hauteur humaine, et que je crois être du naturel, des deux Ducs Richard 1er et Richard 2e; non ceux qui font 2 grands Tableaux, quasi à fleur du pavé au bout des chaires du chœur de l'Abbaye de Fécam, mais ceux qui sont peints à fresque derrière ces deux grands Tableaux posez sur des gonds, et que par ce moïen on retire ou plutôt l'on met en mouvement aussi facilement que l'on ouvre une porte pour avoir les dits Portraits à fresque. Je ne scay si le dit Révérend Père Souprieur vous aura envoié l'Estampe de l'Epitaphe du petit prince Robert fils de Richard 2e dont je vous ai parlé. Je demeure avec respect et le secours de vos SS sacrifices,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très affectionné confrère fr. Abraham feray M. B.

à Saint-Vandrille, ce 6 juillet 1725.

Ms. fr. 17706, fol. 190. Montfaucon. Correspondance.

PAX CHRISTI

Mon Révérend Père,

Le Révérend Père visiteur m'ayant communiqué la lettre que vous avez écrit à Fécamp pour avoir la Chronique de Normandie que vous marquez y devoir estre, je me suis employé avec d'autant

(1) Cette dernière lettre de dom Féray a été mise ici parce que le sujet traité se rapporte à la suivante de dom Joseph Le Gault.

(2) Né à Rouen, profès. à Lyre le 4 septembre 1668, âgé de 18 ans, mort à Saint-Wandrille le 10 janvier 1726.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus de plaisir à la chercher que c'est pour moy une occasion de vous marquer le désir ou je suis de vous estre utile à quelque chose et de vous prouver ma respectueuse gratitude de la bienveillance dont vous voulez bien nous honorer mon frère et moy.

Après avoir trouvé cette chronique, je m'étois proposé, j'avois même commencé à faire un précis du contenu de chaque vignette : mais ayant remarqué, par vostre projet que les seules figures sans relation à l'histoire vous pouvoient estre utiles, j'ay cru que mon travail ne vous seroit d'aucunne utilité et qu'il valait mieux ne pas différer de vous envoyer cette chronique, ce que je me dispose à exécuter. Elle contient 22 vignettes. Il y en a quelq'unes d'altérées, ce qui n'empeschera cependant pas que vous ne puissiez facilement distinguer dans les principales les couronnes et différens vêtemens des Roys et des ducs, les Mitres et habillemens des Evêques et des chevaliers, les armes offensives et deffensives de toute espèce en usage de ce tems là.

S'il se presentoit dans la suite quelque autre occasion de vous prouver plus particulièrement ma parfaite reconnoisance et de concilier pour mon frère et pour moy la continuation de l'honneur de vos bonnes graces, rien ne pourroit flater plus puisamment mon inclination et ne seroit capable de me faire plus de plaisir que les moyens d'y reussir et de vous marquer le zèle également ardent et respectueux avec lequel je me feré l'honneur d'estre toute ma vie,

Mon Révérend Père,

Vostre très humble et très obeissant Sr et confrère fr. Joseph Le Gault. M. B.

à Fécamp ce 12 juillet 1725.

Fr. H. M. presente ses respects à V. R. et lui offre ses services.

Manuscrits français nº 17 709, fol. 161.

Nous avons tenu à publier à la suite toutes les lettres de frère Abraham Féray et nous les faisons suivre de celles de dom Pierre-François Boudier (1) qui se rapportent à la même contrée. L'ordre sera ensuite celui des manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

Dom Boudier, sous-prieur de Lyre, prieur au Bec, abbé régulier trien-

(1) Les lettres de dom Boudier ont été publiées ou résumées par Mme N. N. Oursel dans la Normandie littéraire, arch. hist. 7e année, décembre 1892 (Rouen), pp. 377-383. Nous les donnons *in-extenso*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nal de Saint-Martin de Séez, etc., devint Supérieur général de la Congrégation. [Cf. Tassin et *nouveau Suppl. à l'Hist. litt. de la Cong. de saint-Maur*, par dom U. Berlière]. Profes à Jumièges le 29 juillet 1722, il mourut le 26 octobre 1787, au monastère de Saint-Denis.

BENEDICITE

Mon Révérend Père (*),

Ayant été informé par notre père soûprieur qui fait actuellement dessiner deux anciens portraits de nos fondateurs, Richard 1 et Richard 2, pour les envoyer à vôtre Révérence, qu'on n'avoit pas [e]û le soin de lui communiquer ce que nous pouvons avoir de plus antique et de plus curieux dans notre trésor; j'ai cru devoir lui en donner connoissance avant qu'elle publie les derniers tomes de l'ouvrage qu'elle a entrepris sur la monarchie françoise, et dont je viens d'apprendre que le premier volume commence à paroître. Voyci, Mon Révérend Père, ce que j'y trouve qui puisse mériter vôtre attention : 1° un petit crucifix qu'on dit être d'un dent de licorne et avoir été travaillé par saint Eloy : je n'y remarque point néamoi[n]s cette délicatesse qui se voit dans les ouvrages de ce saint. Il est couvert d'une espèce de voile depuis le nombril jusqu'aux genoux, il n'a point de couronne sur la tête, mais seulement un petit rond par derrière où est représentée une croix; 2° un autre crucifix beaucoup plus grand que celui dont je viens de vous parler, mais à peu près semblable excepté un christal qui est à la place du nombril, il est posé dans le haut du rond-point de nôtre église; 3° une chasse sur laquelle sont représentés les 12 signes du zodiaque et les mois de l'année; tous ceux qui l'ont vûë la regardent come une pièce ancienne et curieuse; 4° une couppe de vermeil qui a autrefois servi aux libations des payens et sur laquelle étoit une petite statuë de Vénus qui a été supprimée il n'y [a] pas encore longtems; 5° un ancien calice de bois dont le pied n'est pas proportionné à la coupe; 6° le livre des saints évangiles sur la couverture duquel on voit une figure de Jésus-Christ assis tenant à une de ses mains un livre et ayant à ses deux côtés le soleil et la lune, on y lit aussi cette inscription en lettres gotiques :

(*) Susc. au Révérend Père Dom Bernard de Monfaucon religieux Bénédictin de l'Abbaye de Saint-Germain Desprez à Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rex Regum; 7° une crosse qui a été trouvée en terre, elle est de cuivre et renferme dans son crossilon un saiut Michel. Nous avons aussi deux anciennes mitres moins hautes que celles qu'on voit aujourd'huy. Si dans toutes ces pièces il s'en trouve quelqu'une qui puisse entrer dans le dessein de vôtre ouvrage faites-moy l'honneur de me le mander et j'aurai soin de vous l'envoyer. Au reste s'il n'y en a point qui méritent qu'on les fasse dessiner, je m'estimerai au moins heureux d'avoir trouvé l'occasion de vous témoigner combien grande est l'estime que je fais de vôtre mérite, et avec quel zèle je m'intéresse à tout ce qui peut contribuer à l'augmentation de la gloire que vous vous êtes si justement acquise par les beaux ouvrages que vous avez donez au public, qui immortaliseront vôtre mémoire et qui vous feront regarder dans les siècles les plus reculés come un des principaux ornements qu'ait ûs la congrégation. J'ose me dire avec un profond respect et une singulière vénération,

Mon Révérend Père,

de vôtre Révérence, le très humble et obéissant serviteur fr. Pierre Boudier M. B.

à Fécamp ce 1er septembre 1729.

Ms. fr. 17703. Montfaucon, Correspondance, t. III, fol. 173.

PAX CHRISTI

Mon Révévend Père (*),

Le retardement de la lettre toute obligeante dont vôtre Révérence vient de m'honorer ne m'a nullement surpris : elle auroit même pû ne se pas donner la peine de me l'écrire sans que je m'en fusse formalisé, parce que je sçai quelles sont ses occupations et le besoin qu'elle a de son tems. Je lui demande donc en grâce de ne se point gêner pour celle qu'elle me doit encore faire l'honneur de m'écrire, et de prendre pour cela l'heure de sa plus grande commodité, qui sera toujours celle de la mienne, n'ayant point d'affaires, quelles que pressantes qu'elles pussent être, que je ne sois dans la disposition de quitter, lorsque je pourrai lui être utile

(*) Même suscr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en quelque chose. Ainsi, Mon Révérend Père, agissez avec moy comme avec une personne qui est entièrement dévouée à vôtre service, et qui n'aspire qu'après des occasions favorables pour vous assurer efficacement la sincérité des sentimens d'estime et de respect dans lesquels elle ose se dire,

Mon Révérend Père,

De votre Révérence,

Le très humble et très obéissant serviteur et confrère, fr. Pierre-Franç. Boudier. M. B.

A Fécamp, ce 28 nov. 1729.

Ms. 17.703. Correspondance de Montfaucon, tome III, fol. 175.

PAX CHRISTI

—

Mon très Révérend Père (*),

Je me donne aujourd'huy l'honneur d'écrire à vôtre Révérence pour l'informer qu'il m'est tombé depuis peu entre les mains plusieurs manuscrits qui me paroissent mériter son attention, ils sont de l'Abbaye de Saint-Wandrille, le premier est la grande chronique de ce monastère (1) qui renferme plusieurs choses qui n'ont point été citées par l'auteur du *spicilège* (2), ni par Mr Duchesne, come un discours à la louange de Saint-Wandrille, le cathalogue des Religieux de la maison qui ont été elevez a l'épiscopat, etc.; le 2e manuscrit est un ancien sacramentaire à l'usage du monastère où il se trouve des choses fort curieuses, come exorcismes, prières et Bénédictions, il y en a pour toutes les actions de la vie, d'autres que l'on doit réciter dans tous les lieux et officines du monastère (3), celle pour le *Lardarium et ad*

(*) Même suscr.

(1) ***Majus Chronicon Fontanellense*** (Bibl. du Havre, M° 332, A. 34) publié par le Dr S. Lœwenfeld, Hannover, 1886, in-8.

(2) Luc d'Achery auteur du *Spicilegium*.

(3) Le ***Rituale Lirense*** manuscrit du XIIe siècle, donne toutes ces prières et bénédictions. (Bibl. d'Evreux, ms. 66, fol. 55). Celui dont il est question ici est intitulé : ***Sacramentarium ad usum Fontanellensem*** (Bibl. de Rouen, Y. 196).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tondendas barbas sont singulières. Celuy qui a ecrit ce sacramentaire se nommoit Guillaume, son seing est à la fin accompagné d'une croix et de deux ou trois lignes d'écriture qui renferment de terribles imprécations contre ceux qui oseront voler ce livre au monastère. Les deux autres manuscrits, sont deux anciens Messels, l'un Anglican (1) et l'autre Romain (2) dont il paroît qu'on se servoit à Saint-Wandrille, il contient de singulier beaucoup de préfaces propres (3) et une messe pour les enfants morts après le baptême dans les collectes de laquelle on demande à Dieu de leur accorder le salut. Come je n'ai jetté que rapidement les yeux sur ces manuscrits, je ne puis vous en donner une plus grande connaissance, si par le peu que je viens de vous dire vous jugez à propos d'en prendre la notice je me ferai un devoir et un plaisir en même tems de vous l'envoyer n'ayant rien plus à cœur que de vous être bon à quelque chose et de vous donner de plus en plus des preuves de mon attachement le plus respectueux et du parfait devoüement avec lequel j'ai l'honneur d'être en faisant mille vœux pour vôtre conservation

Mon très Révérend Père,

De vôtre Révérence,

Le très humble et très obéissant serviteur, fr. P. F. Boudier, M. B.

De Roüen, ce 21 janvier.

Come ces manuscrits ne sont icy que pour peu de tems s'il y a quelque chose dont vous souhaittiez avoir communication je vous prie de m'honorer au plutôt d'une réponse afin que je puisse vous satisfaire pendant que je les ai entre les mains.

Ms. fr. 17.703. fol. 179. Montfaucon, Correspondance.

---

(1) *Missale antiquum ad usum ecclesiæ Anglicanæ accomodatum* (Missel de Winchester à la Bibl. du Havre, A. 32). Deux notices ont paru sur ce Ms. : l'une de M. Ch. Fierville dans la *Revue des Soc. Savantes*, 4e série, t. VI, 1882, p. 82 et l'autre dans les Mém. de la Soc. Havraise d'Etudes diverses, 1880-81, p. 401-456.

(2) *Missale Fontanellense* (Bibl. du Havre, A. 30).

(3) Ces préfaces ont été publiées par Ch. Fierville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BENEDICITE

Mon Révérend Père (*),

Dans la confiance que m'inspire la bonté avec laquelle vôtre Révérence agréa les petits services que je luy rendis lorsque je demeurois à Fécamp, je me donne aujourd'huy l'honneur de luy écrire en faveur d'un pauvre enfant qui privé par la mort de son père des secours qui luy auroient été nécessaires pour faire ses études, m'a été recommandé depuis peu par une personne que je n'ose refuser, et qui me demande en grâce d'employer ce que je puis avoir d'amis à Paris pour luy procurer une place dans quelque collège, s'engageant de son côté à luy fournir tous ses besoins excepté la nourriture. Come la charité est le seul motif qui luy fasse entreprendre cette bonne œuvre, c'est ce qui a été cause que je me sois rendu si facilement à ses sollicitations, n'ayant moy-même rien tant à cœur que d'aider selon mon pouvoir, ceux qui sont dans la nécessité. Ainsi, Mon Révérend Père, j'espère que vôtre Révérence voudra bien appuyer nos pieux desseins de tout son crédit; et s'il m'est permis de régler mes espérances sur son étendüe, jusqu'où ne les puis-je pas porter? On m'a indiqué le collège de Montaigu come le mieux discipliné et celuy en même tems où l'on entre avec moins de peine à cause de la vie dure et austère que l'on y mène, il y vâque tous les ans au moins cinq ou six places, celuy qui les donne est le Révérend père prieur des chartreux de Paris : persuadé que je suis qu'il a pour vôtre Révérence toute l'estime qu'elle mérite, je ne doute point qu'il n'ait beaucoup d'égard à sa recommandation, et qu'il ne luy en accorde une préférablement à tout autre. Je vous supplie donc, mon très Révérend Père, de vouloir bien luy en parler ou écrire, faire parler ou faire écrire par quelque personne puissante, et en cas qu'il objectât que les places sont déjà données pour cette année où nous allons entrer au mois d'octobre prochain, de luy en demander ou faire demander une pour l'année suivante. Si vôtre Révérence trouve plus de facilité à le faire entrer dans quelque autre collège, cela m'est indifférent, partout où il sera je le trouverai bien,

(*) Même suscr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pourvû que ce soit sous vos auspices. Ce que vous aurez la bonté de faire pour ce pauvre enfant, je le regarderai come m'étant fait à moy-même, et je vous en aurai toute ma vie la même obligation. J'ose aussi vous assurer que rien n'égalera la reconnoissance du sujet en question et qu'il ne vous donnera jamais lieu de vous repentir des bontez que vous aurez eües pour luy. Il est âgé de 16 ans, mais come il a toujours été élevé à la campagne, je ne crois pas qu'il connoisse le mal, ses inclinations se portent au bien, il est docile, d'un caractère doux et a de l'esprit, en un mot j'espère qu'il contentera par sa conduite. Au reste quelque chose qui arrive je m'estimerai toûjours heureux d'avoir pû trouver cette occasion de me renouveler dans l'honeur de vôtre précieux souvenir et de vous donner ce foible témoignage du profond respect et de la vénération toute singulière avec laquelle j'ose me dire,

Mon très Révérend Père,

De vôtre Révérence,

Le très humble et très obéissant serviteur et confrère, Fr. Pierre François Boudier. M. B.

De Saint-Evroult par le Noyer-Ménard, ce 26 mars 1732.

Dans un voyage de Basse Normandie que je fis il y a quelques mois mes principaux soins furent d'examiner dans tous les lieux par où je passois s'il n'y auroit rien qui pût entrer dans votre ouvrage sur la Monarchie Françoise, mais je n'ai rien remarqué qui méritât votre attention sinon le tombeau du fondateur de Lessay qui est enterré dans le chapitre, son élévation de terre est environ de deux pieds ou deux pieds et demy, il est représenté dessus avec un habit long dont les manches sont étroites, et ceint d'une corde semblable à celle d'un cordelier. La tradition du pays porte qu'il avoit coutume de venir au chœur avec les Religieux revêtu de cet habillement, et que c'est pour en conserver la mémoire qu'un séculier assiste à l'office le jour de la Trinité, revêtu d'une chappe fort antique et tenant un bâton à la main garni de fleurs et au bout duquel il y a une clochette. La place qu'il occupe est au milieu des deux chantres, et on l'encense immédiatement après le R. P. prieur. — Je vous demande bien pardon mon Révérend Père de la liberté que j'ai prise de vous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

importuner de la sorte, ce n'a été pour ainsi dire qu'en tremblant, parce que je sçais quelles sont vos occupations et combien vôtre tems est précieux, mais le motif qui me fait agir m'a paru si pur que je n'ai pas crû pouvoir me dispenser d'en suivre les mouvemens, surtout ayant affaire à un Religieux dont la charité et la Religion surpassent infiniment sa vaste érudition. Si je suis assez heureux pour que vôtre Révérence veüille bien se mêler de l'affaire que j'ai l'honneur de luy recommander, j'espère que cela me procurera l'avantage de luy aller rendre en personne mes devoirs, avantage qui depuis plusieurs années fait l'unique objet de mes désirs, et que j'ai plusieurs fois tenté de me procurer, mais inutilement.

Ms. fr. 17703. Montfaucon, Correspondance. — Tome III, fol. 177.

PAX CHRISTI

Mon très Révérend Père (*),

Depuis mon retour de Paris je n'ai point perdu de vûë la petite commission dont vôtre Révérence a bien voulu m'honorer, mais il n'a point été en mon pouvoir de m'en acquitter plutôt, ayant toûjours été retenu à la maison par l'absence de nôtre R. P. prieur, il revint la veille des saints moines, et le lundy suivant je partis pour Jumièges, où après avoir feüilleté grand nombre de manuscrits, j'us enfin le bonheur de trouver celuy dont vous avez besoin. Je vous en envoie la notice telle que je l'ai faite sur les lieux, je n'ose me flatter qu'elle soit come il faut, vous pouvez cependant compter sur mon exactitude, car elle renferme le catalogue de tous les ouvrages que contient le manuscrit. Les deux vers qui regardent la mort de Henry ne sont point à la marge come me l'avait marqué vôtre Revérence dans son petit mémoire, mais sur la première page qui paroit avoir été ajoutée lorsqu'on a relié le manuscrit. On le lit aisément, je le crois écrit en l'an onze cent trente cinq, fondé sur ce qui précède les deux vers, car je n'y ai point trouvé d'autre année marquée, qui puisse fixer son antiquité, les autres écrits que contient le manuscrit sont plus difficiles à lire, ce qui m'a fait croire qu'ils étaient plus recens. S'il

(*) Même suscr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se présentoit quelqu'autre occasion où je puisse vous être utile, je vous prie de disposer de moy come de la personne du monde qui vous est le plus sincèrement dévoüée. — Je n'oublie point le bon accueil et la réception toute gracieuse que me fit vôtre Révérence lorsque je luy allai rendre mes devoirs, agréez, s'il vous plait, que je vous en réïtère ma reconnoissance et que je vous renouvelle icy les témoignages de mon attachement le plus respectueux et le plus inviolable. C'est dans ces sentimens que j'ose me dire avec une vénération toute particulière,

Mon très Révérend Père,

De vôtre Révérence,

le très humble et très obéissant serviteur fr. Pierre François Boudier, M. B.

de Saint-Ouën ce 18 nov.

Ms. fr. 17 703. fol. 181. Montfaucon. Correspondance.

PAX CHRISTI

—

Mon très Révérend Père (*),

Je m'acquitte aujourd'hui de la promesse que j'ai faite à vôtre Révérence par rapport aux manuscrits de Saint-Vandrille, je luy envoye par le messager le catalogue de ceux qui m'ont paru les plus remarquables que j'ai fait transcrire par de meilleures mains que la mienne, afin qu'on puisse le lire plus aisément. J'y ai joint aussi celuy des manuscrits de la bibliothèque de la cathédrale qui m'ont paru mériter quelque attention, avec la notice d'un manuscrit de la vie de saint Maur (1), qui se conserve dans la bibliothèque des Capucins de cette ville, le tout est renfermé dans une caisse à l'adresse du P. Martène. Ainsi votre Révérence aura la bonté de le luy demander. Il y a encore plusieurs autres manuscrits aux capucins dont je n'ai point pris le catalogue, dans le doute s'il pourroit vous être utile, le plus grand nombre contient des vies de saints. Il s'y trouve aussi quelques ouvrages des pères entre autres

(*) Même suscr.

(1) *Vitæ sanctorum.* 1381 U 67 et *Vita Sti Mauri* 1419 A 460. (Omont, *Catal. des Mss. des Bibl.* t. I. p. 351 et 424).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de saint Ambroise, saint Augustin, de Bède, etc, une Bible, une histoire de France écrite par un moine de Saint-Denys, dont j'ai oublié le nom, quelques décrétales des papes, l'histoire des frères mineurs, un espèce de traitté sur le jeu des échets, etc. Si vôtre Révérence juge qu'il y en ait quelqu'un qui puisse entrer dans son dessein, je me ferai un plaisir et un devoir en même tems de faire sur cela tout ce qu'elle voudra bien me faire l'honneur de me commander. D. Toustain qui travaille sur S. Théodore Studite (1) et à qui vôtre Révérence a communiqué son manuscrit de sa Bibliothèque me charge de vous avertir qu'à la page 888, où il est fait mention de quelques ouvrages de ce saint, il s'y est glissé quelques anacronismes qu'il vous sera aisé d'appercevoir en jettant seulement les yeux dessus. Luy et D. Tassin m'ont aussi chargé de vous présenter leurs respects. Je n'ai rien épargné pour engager notre P. prieur à souscrire pour vôtre bibliothèque mais je n'ai pû y réussir, il m'a objecté la misère de la maison qui est effectivement grande puisque nos dettes au lieu de diminuer augmentent de jour en jour, et que les moyens d'y remédier paroissent impraticables. Je ne puis assez vous marquer combien j'en ai été mortifié. Je prie le seigneur de vous conserver toujours dans une santé parfaite et j'ai l'honneur d'être avec tout le respect, la reconnoissance et l'attachement imaginables,

Mon très Révérend Père,

De votre Révérence,

le très humble et très obéissant serviteur fr. Pierre François Boudier. M. B.

(S. L. N. D.)

Ms. français 17703. fol. 183. Montfaucon. Correspondance.

Abbé Ch. GUÉRY,
Aumônier du Lycée d'Évreux.

(*A suivre*)

(1) Ce travail est conservé dans les *Mss. du Suppl. Grec de la Nationale.* Cf. abbé Auvray : *Sti Patris nostri et confes. Theodori Staditis parva catechesis.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOUS LOUIS XIII

Fragments inédits des Mémoires et des Lettres DU P. CAUSSIN

(Suite)

En 1646, Mazarin fit supprimer les mousquetaires. On donna comme compensation au comte de Tréville, — la seigneurie de Tréville avait été érigée en comté par la régente au mois d'octobre 1643, — le gouvernement du pays de Foix, qu'il n'accepta qu'avec beaucoup de mauvaise humeur. Il avait des raisons de penser que cette suppression était un coup dirigé en partie contre lui. De fait, quand on rétablit les mousquetaires en 1657, ce fut au profit d'un neveu de Mazarin, le duc de Nevers, Philippe Mancini. Comme Tréville ne manqua pas de protester avec sa rudesse habituelle, la régente l'apaisa en le faisant chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, mais il ne fut jamais reçu, n'ayant pu, sans doute, ainsi que le suppose un de ses rares biographes (1), faire les preuves des degrés de noblesse nécessaires. Il mourut le 8 mai 1672, à Troisvilles, dans le château qu'il s'était fait construire de 1660 à 1663 (2).

Quant à Nicolas Caussin, né à Troyes en 1583, de grands succès comme maître de rhétorique lui avaient donné quelque célébrité, mais c'était son renom de prédicateur, — renom très éphé-

(1) J.-B.-E. de Jaurgain, *Troisvilles, D'Artagnan et les trois mousquetaires*; Paris, s. d. (1884). (Extrait de la *Revue des Basses-Pyrénées et des Landes*, t. I.) — L'abbé Haristoy publia aussi, vers le même temps, une étude sur Tréville dans ses *Recherches historiques sur le pays basque*, t. II (Bayonne, 1884), p. 91-114.

(2) Haristoy, *op. cit.*, t. II, p. 112.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mère (1), — qui l'avait introduit à la cour. Il ne devait pas y rester un an (mars-décembre 1637). Obligé, comme je l'ai dit, de demeurer, sans en pouvoir sortir, dans la résidence que la Compagnie de Jésus possédait à Rennes, puis bientôt dans celle de Quimper, il ne put obtenir qu'au mois d'août 1643, trois mois après la mort de Louis XIII, la permission de revenir à Paris. Il y mourut, en la maison professe de son ordre, le 2 juillet 1651. Les ouvrages de piété, de théologie, de morale, de politique, qui avaient fait sa réputation parmi ses contemporains sont aujourd'hui bien oubliés, et peu de personnes auraient le courage de les lire. «Homme simple et honnête, courtisan maladroit et directeur imprudent, » tel le dépeint un de ses confrères du temps présent, le P. Chérot, qui ajoute : « Confiance naïve en soi, familiarité trop facile avec le roi, présomption dans les démarches qui ne redoute aucun désaveu, autant de traits permanents de caractère que l'occasion fera grandir. » (2)

Dans l'*Académie des sciences et des arts*, ouvrage d'Isaac et Jacques Bullart, *contenant les vies et les éloges historiques des hommes illustres*, on trouve sur le P. Caussin trois pages naturellement très favorables, mais inexactes et même mensongèrement imprécises, au moins sur un point. C'est avec étonnement qu'on lit, p. 224 : « La volonté de ses supérieurs et les désirs de Louis XIII l'ayant appellé à la cour pour estre le confesseur de ce prince, il accepta véritablement cette charge difficile, et l'exerça quelque temps avec beaucoup de prudence et de piété : mais voyant la maison royale dans la discorde, il la quitta avec cette mesme indifférence [qu'il professait pour toutes les choses du monde] et *retourna dans* son *couvent*, où, dégagé des troubles d'une cour profane, il donna toutes ses pensées à la composition de ce grand et

(1) L'éloquence du P. Caussin fut sévèrement et judicieusement jugée au XVIIIe siècle par le P. Blaise Gisbert, jésuite (1657-1731), auteur d'une *Histoire critique de la chaire françoise depuis François Ier*. Cet ouvrage, demeuré inachevé et dont il n'existe que des fragments, a été publié par le P. Henri Chérot dans la *Revue Bourdaloue* (Lille, in-8°) en 1902 et années suivantes. Le chapitre consacré au P. Caussin se trouve au volume de 1902, p. 414-426.

(2) Henri Chérot, *l'Éducation du grand Condé*, IV (1637-1643). 1904, p. 15.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

merveilleux ouvrage de *la Cour sainte*, dans lequel il n'y a personne qui ne puisse trouver du plaisir et de l'instruction. »

Dans la circonstance, le seul mérite de l'ouvrage des Bullart, publié en 1682 (1), est de nous donner le portrait gravé du P. Caussin. Ce portrait, signé : *P. Clouwet fe* (2), montre un visage bien caractérisé, aux traits ascétiques, à l'expression naïve, mais entêtée, une physionomie enfin qui reste dans la mémoire. Le même portrait avait, d'ailleurs, paru déjà dans une édition de *la Cour sainte* donnée en 1664-1665 par le même imprimeur (3), avec un éloge du P. Caussin qui serait dû, paraît-il, à son confrère Philippe Labbe, mais où l'histoire n'a que peu de chose à prendre (4).

Aux deux lettres adressées à M. de Noyers et à M. de Tréville, j'ajouterai une notice sur le manuscrit de Louviers plus détaillée que celles précédemment données (5), et enfin j'emprunterai au P. Caussin les pages assez amusantes dans lesquelles, précurseur de Boileau et de Mercier, il fait le tableau très poussé au noir de l'aspect, des mœurs, de la vie de Paris sous le règne de Louis XIII.

---

(1) A Bruxelles, chez François Foppens. 2 vol. in-folio. La notice du P. Caussin occupe les p. 223-225 du t. II.

(2) Petrus Clouwet, graveur flamand mort en 1670.

(3) Il existe un autre portrait du P. Caussin gravé en 1651, l'année même de sa mort, par Michel Lasne, d'après une peinture de Lubin Baugin, dit *le Petit Guide*. On en signale même un troisième gravé plus tard par Desrochers. Les circonstances actuelles ne m'ont pas permis d'établir la relation de ces œuvres avec celle de Clouwet.

(4) *La Cour sainte du R. Pere Nicolas Caussin,... mise en sa derniere perfection... et augmentée de la vie de l'auteur...* A Bruxelles, chez François Foppens, imp. et lib., 1664. (2 vol. in-4°.) L'*Éloge du Reverend Pere Caussin* occupe huit pages en tête du tome premier, où figure aussi le portrait.

(5) L. Bréauté, *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Louviers*, 1845, p. 374-375 ; H. Omont, *Catalogue des manuscrits des bibliothèques de Louviers et Verneuil (Eure)*, 1882 (extrait du *Cabinet historique*, nouv. sér., 1882) ; le même, dans *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements*, t. II, 1888, p. 369-370 ; le P. Camille de Rochemonteix, *op. cit.* p. XIV-XVIII.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le dépit de ne pouvoir vivre dans ce Paris si décrié donne de l'accent à son style d'ordinaire si diffus, de même que sa rancune contre Richelieu répand çà et là un assez vif intérêt dans le manuscrit de Louviers. Peut-être même pourrait-on tirer encore de ce recueil quelques pages utiles, à la condition de garder une grande réserve. Si supérieur à lui-même qu'il se montre parfois, le P. Caussin n'en redevient pas moins très vite ennuyeux, et sans doute la postérité ignorerait-elle à peu près son nom s'il n'avait eu, un jour, la mauvaise ou la bonne fortune de se heurter à son illustre contemporain Richelieu.

II

Lettre du P. Caussin à Sublet de Noyers.

(Ms. de Louviers, p. 175-185.)

« Monsieur,

. . . . . .

(P. 178 :) « ... Il arrive souvent que l'esprit d'erreur efface les lignes imprimées du doigt de la souveraine vérité, pour y placer des phantosmes dont les agréables illusions conduisent une ame esgarée au précipice par des chemins qui semblent tout tapissez de fleurs.

« C'est ce qui me faict frémir et trembler pour vous, vous voyant sorty de vostre condition et engagé au service d'un maistre qui, soubs couleur de religion et de piété, subjugue toutes vos puissances et vous divise d'avec vous mesme après vous avoir séparé de Dieu.

. . . . . .

(P. 179 :) « Je vous advoue que j'ay le cœur blessé d'une vive et perçante douleur lorsque je pense à vous, que je vous voy embarrassé dans cette charge et pris de cette amitié... Qu'est devenu ce jugement si net, cette raison si esclairée, cette conscience si pure? Malheur sur toy, ô Ruel (1), tousjours fatal à la ruine (2) des gens de

(1) On sait que le cardinal de Richelieu résidait assez habituellement au château de Rueil, entre Paris et Saint-Germain-en-Laye.

(2) Cette tournure était courante au XVIIe siècle. Voyez Littré, *Dictionn.*, au mot *fatal*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien ! qui as infecté de tes charmes l'esprit qui paroissoit mesme innocent parmy les coupables. C'est chose estrange que tous les méchans se vendent le plus cherement qu'ils peuvent pour le vice ; vous este le seul qui vous y donnez gratuitement. Les uns y prétendent faire des fortunes toutes d'or, les autres s'y fugurent (*sic*)(1) des grandes richesses, les autres y veulent contenter leurs amours et assouvir leurs concupiscences, les autres y cherchent de quoy rasasier l'appétit qu'ils ont de se vanger de leurs ennemis ; il n'y a que vous qui ne marchandez point avec l'iniquité et qui servez généreusement un maistre qui a le moins de générosité. Vous estes bon jusques dans le péché, et les vertus mesme de vos collegues ne vallent pas vos défaux. J'atteste l'ame de ce bon pere qni a expiré son ame sur les palmes et sur les trophées qu'il avoit érigées (*sic*) des dépouilles de la vanité (2) ; vous violez son tombeau et démentez sa réputation en démentant ce qu'il vous a faict naistre, et contrariant par le présent toutes vos belles actions du passé.

« Dieu vous avoit approprié à luy dès vos années les plus innocentes ; vostre enfance n'a eu rien de foible ny vostre jeunesse de lascif ; l'aage (P. 180 :) meur a tesmoigné de la vigeur à combatre les vices qui abbatent les géans ; les voluptés n'ont jamais pris place en vostre cœur ; l'or, qui est l'idole des avares, le corrupteur des vertus, n'a jamais esbranlé vostre constance ; ces mains, que vous levez si souvent au ciel dans vos prieres, ont esté conservées nettes de toute corruption, et le cœur ne s'est point picqué du brillant de l'honneur qui sert de piege aux meilleurs esprits... O riche vaisseau qui estoit tout chargé de beautés, qui t'a faict eschouer en ce funeste havre ? Les syreines et les monstres marins t'avoient donc espargné parmy tant de flots et tant d'esceuils pour te briser au port ! Le génie de ce hault maistre que vous servez, le cajol, les artifices, les apparences ont prévalu sur la douceur de vostre esprit désarmé. Vous n'avez peu résister à ses complimens, vous n'avez peu vous deffendre d'un ennemy qui vous combatoit avec des roses.

---

(1) Voir plus loin, dans la notice sur le ms., ce qu'il est dit des copistes qui nous ont transmis ces lettres.

(2) Jean Sublet, père de François, était mort quelques années auparavant sous l'humble livrée des chartreux, au couvent de Notre-Dame de Vauvert-lès-Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Je vous proteste devant Dieu que j'ay le cœur tout bon et que je ne pense pas estre capable de fomenter une haine et de loger la moindre inimitié. J'ay tousjours rendu le respect que je devois à la dignité de vostre maistre, mais je n'ay jamais esté admirateur de ses félicitez, ny idolastre de sa fortune. Ce n'est pas qu'on ne m'ait tenté, qu'on ne m'ait flatté et qu'on n'ait employé beaucoup d'attraicts pour me subjuger. J'en ayme davantage mes yeux, qui n'ont point esté esblouis de cet esclat, et mes oreilles, qui n'ont point donné passage à ces parolles charmantes. Je veux bénir cent fois la main de mon bon ange qui rompit les chaisnes qu'on avoit préparé à ma liberté. Dieu faict nos desseins, et la félicité est un ouvrage du ciel. Je porte compassion aux cheutes d'autruy sans me glorifier de n'estre pas tombé.

« Mais encores qu'y a-t-il en la personne de ce ministre qui puisse convaincre un esprit formé, et luy persuader que c'est la gloire de Dieu, le zèle du bien public qui est le principe et le but de toutes ses actions? Je ne nieray point que je n'aye tenu à honneur d'estre estimé de luy, que je n'aye taché de rechercher soigneusement en moy mesme toutes (P. 181 :) les raisons qui pouvoient justifiier sa conduitte; mais il faut que je vous advoue que tout ce qui se peut alléguer est foible et n'a pas mesme la moindre apparence de vérité s'il n'est coloré du mensonge et appuyé de la passion...

« ... D'où vient que la réputation de vostre cardinal est noircye dans le sentiment de tous les corps et de tous les peuples et nommément dans l'esprit des gens de bien? Car ostez (P. 182 :) les poetes, qui sont ordinairement menteurs, les pensionnaires, qui sont tous esclaves, et les chiens muets, qui n'osent abboyer contre le pain qu'on leur jette, qui es-ce qui le loue et qui l'approuve, mais qui es-ce qui n'en parle avec horreur?... Contemplés les œuvres et les fruicts de ce ministre. Regardez comme il se comporte envers Dieu, envers luy mesme et envers le prochain. J'entends que vous estes fort ravy de sa haute piété et que vous en dites des merveilles à tout le monde; mais les preuves en sont fort stériles et presque invisibles. Sa naissance le portoit entierement à la vie séculière; l'intérest de sa maison et de sa personne l'a poussé dans l'Esglise. Il retient l'une par inclination et l'autre par apparence. Le bréviaire et luy sont deux choses incompatibles. Il ne paroist jamais aux esglises. La parolle de Dieu luy est annoncée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans sa chambre et débitée comme une cajollerie ou un entretien de comédie. J'ay veu des évesques le prescher en la ruelle de son lict, où il faisoit ses passetemps. Son confesseur tremble sous ses pieds, et nos sacremens ne sont point à son usage. D'où peut donc procéder cette grande opinion que vous avez de sa saincteté? Es-ce parce que vous luy avez donné à lire les vies des béates (1), qu'il dict les heures de la croix au lieu du bréviaire (2) et qu'il a parlé deux fois au R. Pere Bernard (3) ? Ne voyez-vous pas que c'est de cela qu'il faict ses récréations ? Estes-vous si peu versé dans la cognoissance des hommes que vous n'ayez peu pénétrer ses intentions là-dessus, qui ne tendent qu'à vous amuser?

« J'ay trop de retenue pour juger de son intérieur. Ce n'est pas mon intention de le condamner, mais je scay de science certaine qu'il a faict rechercher soigneusement des livres impies contre Jésus-Christ et sa très saincte mere pour en orner sa biblioteque ; et comme un homme fort vénérable luy eut remontré qu'il seroit fort important d'estouffer ce monstre et punir jusques aux cendres d'un auteur si damnable, il tourna tout en risée. Et puis vous croirez qu'il [y] ait une vraye piété en une ame qui se prostitue à de telles curiositez. Mais ne voyez-vous pas, dictes-vous, comme il a humilié les hérétiques? Et qui ne scait que tout ce grand événement ne s'est faict que pour eslever sa (*sic*) monarchie, abbatre une idole pour en planter une autre sur ses ruines? Car s'il y avoit en cela quelque estincelle de religion, il s'emploiroit généralement à hair et abbaisser les ennemis de Dieu et de son Esglise. Que sert de les combatre d'un costé, et de l'autre de les assister d'hommes et d'argent, leur (P. 183 :) donner des commendemens,

(1) Je ne connais pas d'ouvrage qui porte ce titre.

(2) Ces prières et méditations en l'honneur de la croix ont été quelquefois imprimées en dehors des livres d'heures. M. Paul Lacombe en cite deux exemples, probablement du XVIe siècle, sous les articles 96 et 97 de son catalogue des *Livres d'heures imprimés au* XVe *et au* XVIe *siècle conservés dans les bibliothèques publiques de Paris* (1907).

(3) Claude Bernard, dit *le Pauvre prêtre*, ecclésiastique séculier mort en odeur de sainteté, en 1641, à Paris, où il avait passé la seconde partie de sa vie. Il était né à Dijon, de famille noble, en 1588. Personne, parmi ses contemporains, ne consacra des soins plus touchants au service spirituel et temporel des pauvres et des malades.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur préparer des throsnes et des couronnes (1). Appellez-vous cela une piété de seigner la France en toutes ses veines, escorcher le pauvre peuple pour fournir de l'argent aux infidelles qui exercent des sacrileges horribles et des cruautés inouyes sur les catholicques, et esteignent tant qu'ils peuvent ce qu'il y a de vraye religion? Vous faictes grand estat de ce qu'il a faict bastir un portail d'un costé (2), et vous ne considérez pas que d'un autre il a ruiné six mil esglises.

« ...Que voyez-vous au reste de sa vie, sinon un ravage de passions, d'orgeuil et de convoitise, de concupiscence, qui sont les pestes fatales de nostre christianisme? Jamais ambition ne fut plus forte d'aisle, ny plus insolente que la sienne. Il s'estoit dévoué à l'Esglise, et au lieu d'y vivre selon sa profession, il s'est poussé à la cour par des voyes captieuses et violentes. Il a trahi et persécuté la reyne mère, abbaissé la reyne régnante, tourmenté tous les princes pour se saisir de l'esprit du roy, qu'il possede avec un empire redoutable à celuy là mesme qui l'a permis. Après cela, toutes les richesses de l'Esglise, tous les trésors du roy, tous les honneurs et toutes les charges ont esté le partage de sa maison, ses pompes, ses délicatesses et ses profusions, à un point qui n'avoit pas esté cogneu depuis la naissance de cette monarchie. Après tout, justifiez (3) un homme sorty d'une maison incestueuse (4) qui avoue pour le présent posséder deux millions de revenu.

---

(1) Allusion à l'alliance de la France et des protestants de Hollande, de Suède et d'Allemagne contre la maison d'Autriche.

(2) Le portail de l'église de la maison professe des jésuites, rue Saint-Antoine, à Paris, aujourd'hui l'église paroissiale Saint-Paul-Saint-Louis. Une inscription rappelait autrefois que l'église avait été construite par Louis XIII, la façade par Richelieu. V. Claude Malingre, *les Antiquités de la ville de Paris*, 1640, p. 602.

(3) Le copiste a écrit : *justiffier*.

(4) Est-ce une allusion aux mauvaises mœurs que l'on attribuait à Mme de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal, ou aux débordements dont s'était rendu coupable, un demi-siècle auparavant, Antoine du Plessis, dit *le Moine*, grand oncle du ministre ? Ces débordements demeurent seuls avérés, et l'on ne croit plus guère aux prétendus scandales que Tallemant et Gui Patin mettent à la charge de Mme de Combalet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Si vous regardez la charité envers le prochain, qui est la vraye mesure d'un cœur chrestien, vous trouverez qu'il rapporte tout à soy mesme, et qu'il ne faict non plus d'estat du reste des hommes que s'ils estoient des papillons. Il casse les évesques, il dégrade la noblesse, il crache contre les pourpres, il brusle les parlemens à petit feu, il remplit tout de prisonniers et de bannis. Il employe tous les pouvoirs d'un grand royaume pour vanger ses injures; son gouvernement n'est plus qu'une escorcherie, l'obéissance qu'on luy rend un suplice, et la vie qu'on mene soubs luy un désespoir. Tous les cœurs seignent, tous les yeux pleurent, la France gémist, la chrestienté soupire, sans esmouvoir sa compassion. Jugez maintenant sy, parmy toutes ces considérations qui entrent à la foulle dans vos yeux, en vos oreilles, en vos pensées, vous pouvez encores estre malade d'une ignorance invincible.

« Je prévois comme vous parerez à ce coup. J'attends que vous produirez vostre conseil spirituel et les directeurs de vostre conscience, qui sont de mesme advis; mais considérez que deux ou trois personnes (P. 184:) ne font pas un ordre entier, et qu'en vain vous pensez estre appuyé dessus les sentimens de cette grande compagnie qui va d'un pole à l'autre (1). Si vous aviez consulté les plus avisez et les plus courageux, ils auroient desjà condamné ce que vous adorez; mais vous prenez conseil de gens qui estiment que c'est une grande vertu de servir au temps plutost qu'à Dieu, qui a faict tous les temps, de se conserver en sa petite famille, de ne faire pas ce qu'on pense de meilleur pour la conscience, mais de plus utile pour son accomodement... Nous sommes en un temps où la théologie prend divers visages et parle facilement le langage de Ruel.

« ... Il n'y a point de confession qui vous lave, il n'y a point de sacrement qui vous justiffie tant que vous rendez des injustices comme par devoir et que vous faictes des crimes par profession. Le jour de Dieu, que vous fuyez, vous suivra de toutes parts à la séparation de l'ame d'avec vostre corps... Les bannis vous demanderont compte de leur patrie, les prisonniers de leur liberté, les vefves et les orphelins de leurs larmes, et les millions d'ames de leur sang.

(1) La Société de Jésus, dont Sublet était l'ami et le protecteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Fuyez donc, Monsieur, fuyez ce funeste séjour, rompez avec cette mauvaise compagnie, tranchez le cable, mettés les voiles au vent, singlez, volez, (P. 185 :) quittez tout pour vous posséder une bonne fois.

« Je vous escris cecy navré d'un traict de compassion ; et à mesure que ma plume me rend de l'ancre pour vous tracer ces lignes, mon ame vous distille son cœur. Ne mesprisez plus celuy qui vous ayme jusques au préjudice de sa vie et qui vous parle avec tant de liberté parmy les chaisnes. Le rayon de Dieu vous fera veoir quelque jour qu'on ne peut trop chérir les bons avis (1), dont la vérité est infaillible, la conduite salutaire, le mépris dangereux et la perte irréparable. »

III

Lettre du P. Caussin à M. de Tréville.

(Ms. de Louviers, p. 274-277.)

« Monsieur,

« J'apprens par les lettres de mes amys que vous estes le premier qui avez parlé au roy pour mon retour, sans craindre les rencontres espineuses des esprits fermes, ny les aversions manifestes de ceux qui mesurent la subcistance de leur fortune par la continuation de nos maux. Ce bon office m'est d'autant plus sensible qu'il estoit moins attendu de mon mérite, et qu'il n'est nullement affecté, puisqu'il part de vostre pure générosité. Tant d'autres font (P. 275 :) de petits bienfaicts avec une grande pompe de parolles : vous en faictes des plus grands et les couvrez par vostre silence ; vous donnés des ombres aux lumieres de vostre amictié en cachant ce que la recognoissance veult estre publié : quoy que vous faciez, vous n'effacerés jamais vos traces, qui portent les caracteres du Dieu des charitez. Je vous ay singulierement honoré aussitost que j'ay commencé à vous cognoistre, pour vos rares et précieuses qualitez, qui vous font estimer par une approbation universelle un des plus accomplis gentilhommes que la France possede. Mais surtout j'ay admiré vostre constance invincible, qui n'a jamais fléchy soubs cette puissance qui courboit les septres (*sic*)

(1) Faut-il lire : *amis* ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et abbatoit les couronnes : vos généreuses mains n'ont pas donné un seul grain d'encens à cette fausse divinité, lorsqu'elle recevoit les vœux et les adorations presque de tout le monde.

« La crainte n'a point eu d'empire sur vostre esprit, ny l'intérest d'amorce, ny l'honneur de crédit, et vous estes celuy sur qui la plus haute domination n'a peu asseoir de servitude. Il faut avouer que vous n'estes point composé des élémens de la cour, qui portent insensiblement les cœurs à courtiser et servir les plus heureux, mais que vostre esprit est d'une nature toute céleste, qui prend de l'élévation par ses cheutes et qui tire de la clarté de ses éclipses. Tout courroit (1) à la flaterie : les prudens en faisoient une nécessité, les rusez un mestier, les dévots un point de conscience, et les effrontez mesme une vertu. Cependant, vous estes demeuré ferme parmy les soumissions des uns et les applaudissemens des autres, sans plier, ny sans louer, ce que vous ne pouviez faire sans offenser vostre honneur et blesser vostre conscience.

« Tout le monde s'estonnoit de vous veoir subcister à la cour dans cette conjoncture d'hommes et d'affaires, et on ne vous admiroit pas moins que la suspension de la terre, laquelle, soubs le dire d'un ancien, tombe tousjours pour ne tomber jamais. Celuy qui se nourrissoit de nos maux nous a faict enfin la faveur que le cyclope promettoit à Ulisses, qui estoit de le manger le dernier : l'ame quittoit son corps pourry d'ulceres et consommé de maladies, et la vengeance ne pouvoit encores quitter son cœur. Il employa le reste de ses forces à vous persécuter, et le roy montra bien qu'il ne pouvoit plus rien tenir lorsqu'il vous laissa aller, se contentant de tesmoigner le regret qu'il avoit de vous perdre, sans user de son auctorité pour vous conserver. Mais je scay bien de quel tempérament la nature vous a faict, (P. 276 :) puisque vous avez émoussé une dent qui cassoit tout, et que vous estes sorty d'un gouffre à qui rien n'eschapoit ; il ne peult (2) engloutir la proye, mais la mort l'a englouty et a finy vos maux au jour qu'il a pris sa fin. Vous estes retourné victorieux au mesme temps qu'on vous pensoit abbatu, et sans que vous fissiez autre effort que de soufrir vostre bonheur à combatre pour vous : toute la France s'en

(1) Ne faut-il pas lire : *convioit ?*

(2) Il ne put.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est resjouie, et ceux là mesme qui estoient encores prisonniers ou bannis ont oublié leur malheur pour applaudir à vostre victoire... Aussi estes vous vrayement digne de vostre bonheur, en ce que vous l'employez à procurer celuy des gens de bien, et que vous n'estes jamais content de vostre fortune si vous ne faictes celle d'autry (*sic*); vous avez incontinent songé à casser ma chaisne et me tirer de l'Océan armorique au bord de la Seyne...

« La response que vous fit Sa Majesté, vous disant que le temps n'estoit pas encores venu, nous tesmoigne assez qu'il a de la bonne volonté pour moy, mais qu'elle est captive, et qu'estant foible pour soy, elle ne peut estre assés puissante pour le soulagement des affligez. Je vous assure, Monsieur, que je ne puis consentir que l'on me mette en ce rang, car je vis très content en ce désert, m'estimant trop heureux de participer aux souffrances de mon maistre. Mais je plains ce pauvre prince, à qui, pour dire vray, je suis aucunement nécessaire, n'y ayant personne au monde qui luy ait dict les véritez qui concernent son salut avec plus de franchise ny plus de constance que moy : je crains que l'occasion ne se passe, et qu'en disant que mon temps n'est pas encore venu, le sien ne soit plus proche que tous ses bons subjects ne désirent. Je n'ose commettre à ce papier tout ce que je pense, mais (P. 277 :) j'ay peur qu'il ne me voye jamais (1) et que Dieu ne réserve mes services pour un meilleur aage et une puissance plus modérée, soubs laquelle j'espere vous tesmoigner que je suis [etc].

IV

Le manuscrit de Louviers.

Il est inscrit sous le n° 17 au catalogue des manuscrits conservés dans la bibliothèque de cette ville et se compose d'un volume in-folio de 483 pages, dont la reliure du XVII[e] siècle, en veau, porte, sur les plats et au dos, les armoiries de la chartreuse de Bourbon-lès-Gaillon, à savoir l'écu du cardinal fondateur, le Charles X de la Ligue, sommé du chapeau à quatre rangs de *fiocchi* et de la croix archiépiscopale, — le cardinal de Bourbon était archevêque de

(1) Le P. Caussin devait être bon prophète : Louis XIII mourut le 14 mai 1643, cinq mois après Richelieu (4 décembre 1642).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rouen. Sur les plats, cet écu surmonte une banderolle avec le nom : CARTVSIA·BORBONIENS[IS] (1). Le titre inscrit au dos par le relieur est celui-ci :

MEMOIR
DV P
CAVSSIN

Les copies appartiennent à plusieurs mains. Elles ne sont pas toujours correctes. Nous avons déjà signalé et signalerons encore diverses fautes de lecture. On trouve même çà et là des mots laissés en blanc, ce qui permettrait de croire que ces copies ont été faites sur les minutes du P. Caussin ou sur de premières copies d'une écriture négligée, en tout cas loin des yeux de l'auteur.

Voici le contenu du volume.

1. — Les Eloges des XII dames illustres grecques, romaines et françoises dépeintes dans l'alcove de la reine. P. 1-14.

Sainte Hélène; Pulchérie, impératrice; Eudoxie, impératrice; Théodora, impératrice et régente de l'empire; Cornélie; Octavie; Mammea, impératrice; Placilla, impératrice; Blanche de Castille; Catherine de Médicis; Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX; Marie de Médicis. Elles sont représentées chacune dans l'action la plus marquante de leur vie, avec un accompagnement de devises latines appropriées. L'ensemble de ces compositions comprend douze tableaux, que l'auteur décrit pages 3 à 14.

J'ai copié tout entier le paragraphe consacré (p. 13 et 14) à la peinture de

« MARIE DE MÉDICIS, REINE ET RÉGENTE DE FRANCE.

« *Altior una malis.*

« Dieu luy donna l'ame bonne, la main libérale et le cœur grand. Sa vie est une médaille à deux faces, où d'un costé l'on

(1) Cet écu est reproduit au titre de l'ouvrage de M. F.-F. Alaboissette sur *la Chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon*, 1887.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

void Henry le Grand, le premier party de l'univers, des enfans sur les plus hauts throsnes de l'Europe, des thrésors, des pouvoirs et des gloires sans fin; de l'autre, on contemple des fleurs de lis qui se tournent en espines, une longue tissure de croix, des agitations sans nombre et des abandonnemens sans mesure : mais elle n'a jamais esté abandonnée de son cœur invincible qui brava son malheur, d'une dévotion tres constante qui luy fit prendre les plus rudes dispositions du ciel avec amour et respect, et d'une généreuse débonnaireté qui ferma sa bouche à la mort pour lui ouvrir le ciel.

« XII. TABLEAU.

« Elle est représentée en dévotion, levant les yeux et les mains au ciel devers une nuée qui est couronnée d'un arc-en-ciel. Au bas de la nuë sort à demy Henry le Grand qui luy tend les bras. A l'autre costé du tableau sont deux nymphes pour représenter ses deux fortunes, l'une blanche et extrememement belle, qui luy présente nne couronne de roses, l'autre noire et triste qui luy monstre la couronne d'épines, avec la devise :

« *In utramque parata.* »

L. RÉGNIER.

(A suivre).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE

PRÉCIEUX SANG DE FÉCAMP

Fécamp fut, durant près d'un siècle, l'un des séjours de prédilection des premiers ducs normands. Guillaume Longue-Epée l'avait choisi ; Richard, son fils, prit plaisir à l'embellir.

Sur la fin de sa vie, Richard venait de reconstruire l'église. Le clergé et les évêques avaient été conviés pour en faire la dédicace (*y* 990), lorsque lui parvint la nouvelle d'un fait miraculeux survenu à environ deux milles de là, dans une chapelle de Saint-Maclou (1).

Là demeurait un prêtre de pieuse vie du nom d'Isaac. Un matin qu'il célébrait la messe à l'autel de Saint-Maclou, il s'aperçut au moment de la communion, que les espèces qui recouvrent à nos regards la Sainte Eucharistie avaient disparu. Sur les vases sacrés ses yeux contemplaient, avec une surprise émue, le corps et le sang du Sauveur (2). Les prières de la messe achevées, le prêtre

(1) Quidam presbiter, nomine Isaac, celebrans ad altare sancti Macuti episcopi... Convocatis quatuordecim episcopis, cum magno gaudio anno Domini incarnatione nongentesimo nonagesimo, septimo decimo Kalendas iulii ecclesiam dedicaverunt feliciter. *De S. Waningo. Anal. Boll.*, t. XXIII, p. 253.

(2) Un Jésuite bien renseigné sur les dévotions du moyen âge, le P. Thurston, écrit à ce sujet : « On rencontre de très bonne heure certains miracles eucharistiques, consistant le plus souvent dans une transformation de l'hostie en chair humaine ou en sang, tant pour confondre les sceptiques et les profanes que pour exciter la foi des croyants. Au déclin du XII^e^ siècle et au début du XIII^e^, on se trouve tout à coup en présence d'une multitude d'histoires de ce genre, dont un bon nombre paraissent garanties par des autorités contemporaines dignes de foi, mettent en jeu des personnages bien connus et sont situées et datées avec précision. » *Rev. du clergé français*, 1^er^ déc. 1908.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Isaac vint en hâte à Fécamp informer le duc de cet événement miraculeux. Le duc, joyeux de l'annonce, songea de suite à enrichir son église de Fécamp d'une relique infiniment supérieure à ce qu'il eût pu désirer. La nouvelle s'en répand parmi le clergé, une procession s'organise où prennent rang les clercs, les évêques, le duc, suivis d'un peuple nombreux. Ils se rendent à la chapelle de Saint-Maclou, et après avoir constaté de leurs yeux la véracité du miracle, les évêques reçoivent avec un saint respect entre leurs mains les vases sacrés, les apportent solennellement à Fécamp, et enferment dans l'autel de la Sainte-Trinité le calice et la patène réunis (1).

Moins d'un demi-siècle plus tard, le premier historien de l'abbaye atteste le fait (2). A cette époque on voit, dans les récits des miracles, les pèlerins venus de loin étreindre l'autel de leurs bras, l'entourer à flots pressés, si bien que les frères gardiens en sont incommodés (3).

Bientôt, sous l'abbé Guillaume de Ros (1080-1107), un autre religieux reprend l'histoire de l'abbaye pour lui donner une forme nouvelle. Chose assez rare pour l'époque, le premier récit était bref et concis. Lui, sans y ajouter de détails notables, se complait à le reproduire avec l'onction et la prolixité des hagiographes. Comme le premier, ce second récit se termine par le miracle de la messe de Saint-Maclou et la translation dans l'église de la Sainte-Trinité (4).

Le sujet devait un peu plus tard inspirer un poète. Prenant

---

(1) « La consécration d'un autel stable, écrivait encore au XIIe siècle Durand de Mende, n'a pas lieu sans qu'on y mette les reliques des saints, ou, lorsqu'on ne peut en avoir, le corps du Christ. » *Rational*, l. I. ch. VII, n. XXIII.

(2) *De S. Waningo et fundatione monasterii Fiscannensis*, Ms A. 362 de la Bibliot. municip. de Rouen, fo 185-187. Publié partie par Mabillon, *Act. Sanct. Ord. S. Bened.*, sæc. II, p. 974, partie par le P. Poncelet, *Anal. Boll.*, t. XXIII, p. 252.

(3) *De miraculis quæ in ecclesia Fiscanensi contigerunt*, dans *Mélanges de la Soc. de l'Hist. de Normandie*, 2e série, nos 9, 10, 11, 13, 14, 16, sous l'abbé Jean Dalye (1059-1079).

(4) *Libellus de Revelatione, ædificatione et authoritate Fiscannensis monasterii*, dédié à Guillaume de Ros, *Neustria pia*, p. 193-215.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour thème le *Libellus de Revelatione, ædificatione et authoritate Fiscannensis monasterii*, il a célébré, en un poème d'environ 6,350 vers, les origines et l'histoire de l'abbaye. Son poème s'achève lui aussi sur la procession de Saint-Maclou à Fécamp.

Li moigne mout grant joie en firent;
Si tost comme lor venue oïrent
Sont revestuz grant et menor
Por la hautesche et por l'ennor
Del sanc Dieu que cil raportèrent.
Li saint à grant joie sonnèrent,
Clerc chantant et ho haute voiz,
O candelabres et o croiz
Et o riche procession,
Comme gent de religion,
Le sanc Dieu receve alèrent;
Graces a Dieu assez chantèrent;
Du pueple i ot grant assemblée (1).

Entre temps une reconnaissance authentique de la relique était venue affermir cette conviction dans toute la population de Fécamp et du voisinage.

Le concours des pèlerins augmentant, l'Eglise de Richard Ier fut bientôt trop petite pour en contenir la foule. Guillaume de Ros la reconstruisit sur un plan plus vaste qui englobait l'emplacement de l'édifice primitif et reportait le chevet plus à l'est. De là la nécessité de déplacer l'autel. Il hésitait cependant à y toucher à cause de la vénération que lui communiquait la présence du Précieux-Sang. C'était chose bien connue, écrit un témoin de cette translation, que le corps et le sang de la messe célébrée à Saint-Maclou par le prêtre Isaac y étaient renfermés.

Enfin, après s'y être préparé par la prière et le jeûne, on osa démonter cet autel. La foi et la confiance des fidèles furent gran-

(1) *Chi commenche comment lyglisse de Fescamp fu premerement fondée par un chers et par Ansegis duc de Franche, et en après par seint Vanins et par le roi Lotaire, et en après par le duc Guillaume, et par les ij dus Richard après. V.*, *Bulletin de la société des anciens Textes français*, année 1878, nº 1, p. 38-59, l'analyse par M. P. Meyer du Ms côté F 149 de la Bibliothèque nationale de Madrid, qui remonte au XIIe siècle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dement récompensées quand ils reconnurent les vases sacrés de Saint-Maclou et qu'il leur fut donné de contempler à leur tour le corps du Christ dans sa chair et dans son sang (1).

On ne dit pas que la relique sacrée ait été de nouveau déposée dans l'autel : (2) l'usage s'était déjà introduit de conserver la sainte Eucharistie dans une armoire ou tabernacle, adossé, quelquefois encastré dans un des piliers les plus voisins (3). C'est là en effet que en 1171, rapporte la légende, l'abbé Henri découvrit la relique du Précieux-Sang : in columpna quadam lapidea rotunda, non longe ab altari Salvatoris, infra murum, miro modo constructa (4).

Il n'est plus mention de l'autel dans les miracles qui font suite. Les pèlerins prient les bras étendus vers la sainte relique : *manibus directis et extensis* (5).

Cette origine du Précieux Sang était assez généralement connue pour que Robert de Torigni, énumérant à l'année 1182 les miracles eucharistiques advenus de son temps, l'ait rappelée en ces termes : Hoc etiam accidit cuidam sanctissimo presbitero juxta Fiscannum... et presbiter tulit in manibus suis in calice ita ut erat revestitus, et posuerunt illud in altari.

---

(1) *De Miraculis*, nº 22.

(2) Le sacristain D. Le Hule, voudrait concilier les deux récits et, pour cela, distinguer deux reliques du Précieux-Sang. Il dit, mais sans preuves : « Dans le mestre autel de Sainct-Sauveur, on tient estre enfermé un calice avec sa patène, dans lequel calice est le corps et le sang de Nostre Seigneur, qu'un prestre disant la messe en une église proche Fescamp... » *Le Thresor ou abrégé de l'Histoire de la noble et royalle abbaye de Fescamp contenant l'Histoire du Précieux Sang avec plusieurs merveilles*, Fécamp, Bance fils, 1893, p. 245.

(3) Mabillon *De Liturgia gallicana*, c. IX, nº 3.

(4) *Qualiter gloriosus dux Ricardus primus invenit truncum cum precioso sanguine Domini nostri Jesu Christi. Bull. de la Soc. de l'Hist. de Normandie*, t. XII, p. 66. C'est vraisemblablement lors de cette première invention que le Précieux-Sang fut enfermé dans deux tubes de plomb. A celle de 1171 assistait le préchantre de l'église de Norwick. Il obtint pour son église une partie de la relique, et put contribuer à répandre en Angleterre la nouvelle légende. *Ibid.*, p. 53.

(5) *De Miraculis*, nº 25-27.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On a ainsi pour une période de près de deux siècles, six témoignages successifs, unanimes à donner au Précieux-Sang de Fécamp une même origine, la messe miraculeuse de Saint-Maclou. Mais voici qu'au moment où cette histoire acquiert une légitime popularité, à Fécamp le désir de donner à la relique une origine plus ancienne et plus illustre, lui fait substituer une légende destinée à la supplanter et à en effacer jusqu'au souvenir.

* * *

Il serait difficile de trouver dans un monastère une histoire plus riche en légendes que celle de l'abbaye de Fécamp. Du VII^e^ au X^e^ siècle, il ne s'y passe aucun fait de quelque importance que le merveilleux ne s'y mêle.

A une époque indécise, un duc Anségise qui n'a aucune attache avec l'histoire, se voit, au cours d'une chasse, indiquer par un cerf l'emplacement où devra s'élever l'église de la Sainte-Trinité (1).

Lors de la fondation de l'abbaye, dans la seconde moitié du VII^e^ siècle, le duc Waninge, contemporain de saint Ouen et de saint Léger, est traduit en songe devant le tribunal de Dieu, et repris pour avoir méconnu (ou ignoré) l'indication donnée à Anségise.

Après la prise de possession par les Normands, les habitants du pays relèvent les ruines de l'église et s'apprêtent, faute de mieux, à la couvrir de branchages, quand, d'une des îles du Cotentin, la mer leur apporte et dépose sur les murs restaurés un toit destiné à une chapelle de Saint-Marcouf.

Le jour venu de consacrer l'église, on hésitait sur le vocable à lui donner, quand soudain apparaît dans la foule un blanc vieillard. Il s'avance jusqu'à l'autel, y dépose un couteau sur lequel on lit : In honore sanctæ Trinitatis; et, après une courte prière, il sort de l'église et disparaît, laissant l'empreinte de son pied sur une pierre qui dès lors devint une relique, le Pas de l'ange.

Ces prodiges, les écrivains du monastère, du premier à l'auteur du poème, se sont plus à les raconter, chacun à sa manière; le premier avec la brève concision de l'historien, les autres avec

(1) V. *Gesta Dagoberti*, c. 4, une désignation de ce genre pour le tombeau de saint Denis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'ampleur aimée des hagiographes. N'y avait-il pas là de quoi illustrer le monastère ? Peu d'abbayes étaient en mesure de produire tant de marques de la protection céleste.

On pensa néanmoins pouvoir faire mieux encore. La légende du Saint-Graal, vulgarisée à la fin du XII^e^ siècle par Crestien de Troyes, n'offrait-elle pas une indication et un modèle? Elle remontait jusqu'au calvaire ; elle prenait naissance au pied de la croix, lors de l'ensevelissement du Sauveur.

A Fécamp le rapprochement entre la sainte relique et le sang du calvaire devait aussi revenir fréquemment dans les exhortations aux pèlerins. Il s'imposait en quelque sorte.

Faut-il en voir une trace précoce dans une phrase de Baudry de Dol (1) qui ne nous est malheureusement connue que par le texte qu'en a donné du Monstier ? Baudry évêque de Dol, en relation d'amitié avec les abbayes de Jumièges et de Fécamp, venait volontiers se reposer en cette dernière des soucis d'un ministère que les résistances des Bretons rendaient particulièrement pénible, et volontiers il payait de quelque écrit l'hospitalité reçue. Il écrivit pour Jumièges une vie de saint Hugues. A l'un de ses derniers séjours, il composa un éloge de Fécamp (v, 1128). On y lit vers la fin : Monasterium... cœlesti Hierusalem assimilatur... sanctorum Reliquiis, præcipue invocatione sanctæ Trinitatis, et custodia sanguinis Domini Jesu, humati a Nicodemo, ut testatur B. Johannes, de membris recollecti gloriatur. Mais la phrase n'a-t-elle pas été retouchée par du Monstier? On le sait assez coutumier du fait. Dans la vie de saint Hugues par Baudry de Dol, il a introduit, sans en prévenir, une phrase tirée des Gesta Abbatum Fontanellensium, qui à son avis la complétait (2).

Quoiqu'il en soit, l'idée déjà en germe trouva ses développements dans la légende de Saint-Graal.

Après la mort de N.-S. sur la croix, y est-il dit, Joseph d'Arimathie retourné à la salle de la cène s'empara du vase qui avait contenu le sang du Christ. Puis, le corps du Sauveur descendu de la croix, il recueillit dans ce vase tout le sang qui coulait des plaies.

---

(1) *Neustria pia*, p. 227-232.

(2) *Ibid.*, p. 286. Successit itaque... in regimine cœnobii Gemmeticensis. Comparer *Gesta Abbatum*, c. VIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce lui était un trésor sans prix. Mais la haine des Juifs le poursuivit; il fut enfermé quarante-huit ans dans une prison obscure. Il en fut tiré par Vespasien, dont le fils Titus avait été guéri de la lèpre par l'attouchement du voile de Véronique. Joseph, alors, enfermant dans une châsse de bois le vase qui contenait le Précieux-Sang du Sauveur, quitta la Judée avec tous les siens.

La légende de Fécamp a conservé le fond de ce récit; elle se complaît à y mêler des incidents et des péripéties. Nicodème a aidé Joseph d'Arimathie à ensevelir le Sauveur. Lui aussi a recueilli avec un couteau le sang qui avait coulé abondamment des blessures. Il l'a mis dans un gant et gardé toute sa vie fort secrètement dans un coffre, « l'aimant et le chérissant grandement. »

A sa mort, il le remet à son neveu Isaac (c'est aussi le nom du prêtre de Saint-Maclou), et lui dit : « Voilà le sang du vrai prophète Jésus, que nos anciens pères ont fait injustement crucifier. Garde-le avec respect, et sache que tant que tu rendras à ce divin trésor le culte et l'hommage qu'il mérite, tu ne pourras jamais manquer de rien et tu auras des biens en abondance. »

Isaac tient le présent caché dans une armoire. Tous les jours il l'y adore à l'insu de sa femme et, « luy qui par le passé avoit été dans la disette et la pauvreté, devient subitement riche, très considérable et de grande autorité. Surpris en adoration et dénoncé par sa femme, puis traduit devant le consistoire, il arrive à se justifier du crime d'idolâtrie. « N'avait-il pas, remarque la légende, pour protecteur celuy dont il honoroit le sang précieux? »

Toutefois, sentant qu'il n'y a plus de sécurité pour lui, il quitte Jérusalem et va habiter Sidon. Là une voix lui annonce la venue prochaine de Vespasien et de Titus. Inquiet pour la relique, il veut la cacher, perce un trou dans le figuier de son jardin et y enfonce deux petits vaisseaux de plomb. Le premier contenait le gant plein de sang, le second une pointe de fer, pointe de la lance qui ouvrit le côté du Sauveur ou pointe du couteau qui avait servi à recueillir le sang, on ne sait. L'écorce se reforme et cache le tronc entièrement. Voici que le bruit se répand de l'approche des armées romaines, Isaac coupe le figuier, ne laissant debout que le tronc. Les eaux alors en minent le pied. Isaac qui voit les racines se détacher peu à peu, reconnaît là une indication du ciel. Ce tronc qu'il ne pourra pas longtemps conserver et vénérer, il le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

met à la mer. Et comme il s'afflige, une personne vénérable apparaît qui lui dit : « Ne t'attriste pas ; le tronc sera porté en un lieu des provinces extrêmes de la Gaule. »

C'est ainsi que le Précieux-Sang serait venu du calvaire à Fécamp. Avant de rejoindre l'histoire de l'abbaye, l'auteur tient à dire un mot de l'évangélisation du pays de Caux. Car le pays de Caux a eu, lui aussi, son apôtre, Bozon, compagnon de saint Denis et de saint Taurin. Apôtre fort modeste d'ailleurs, quoique l'évangélisation de la contrée ait été menée rapidement, et qui finit par épouser prosaïquement une femme du pays du nom de Merca.

Est-ce pour cela que le mystère du tronc de figuier ne lui a pas été révélé ? Il a bien rencontré le figuier dans le vallon, lui a pris des pousses qu'il a plantées dans son jardin, mais n'a rien connu de son importance. C'est un étranger reçu par Merca après la mort de son mari, qui soulève le tronc, le place sur un chariot. Parvenu à l'endroit où l'église devait s'élever plus tard, le chariot se brise, le tronc est devenu subitement trop lourd pour être déplacé. L'étranger amasse au dessus quelques pierres en forme d'autel et dit aux assistants : « Heureuse cette province, plus heureux ce lieu, très heureux ceux qui auront le bonheur de voir et d'honorer le prix du monde contenu en ce lieu. » Après quoi il disparaît.

Viennent ensuite dans la légende les faits merveilleux déjà racontés par les historiens précédents : le cerf blanc, la vision du duc Waninge, le toit apporté de l'île de Saint-Marcouf, le couteau ; quelques-uns enrichis d'une mention du Précieux-Sang.

Seule la messe miraculeuse de Saint-Maclou est omise. L'auteur en effet veut donner à la sainte relique une origine différente, qui fasse oublier la première. Par suite le duc Richard va remplir un rôle tout autre que celui qui lui a été attribué au début de cette étude.

Durant un séjour à Fécamp, le duc Richard a voulu connaître les fondations et les reliques de l'abbaye. Il a demandé au trésorier et au chapelain de Guillaume son père de lui en apporter tous les titres. Et voici que parmi les parchemins on découvre un rotulus contenant les légendes résumées ci-dessus. Il commence ainsi : Infra ambitum hujus ecclesie est precium mundi sub quodam altare, ipsum precium, ut subsequens declarabit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

littera, procul dubio a Hierosolimitanis partibus ad nos usque pervenit.

La lecture achevée, on se rend à l'église, on fouille sous l'autel et l'on y découvre intact le tronc de figuier.

Le duc alors fait reconstruire l'édifice sur de plus amples proportions. Dans les fondements il dépose la moitié du tronc de figuier et du Pas de l'ange. Un peu plus tard, en présence des témoins, il enferme dans la muraille le Précieux-Sang et l'autre partie du tronc. Ils y seront retrouvés en 1171, par l'abbé Henri. L'auteur omet encore la translation de 1106 par Guillaume de Ros ; elle ne concordait pas avec son récit.

Une histoire si merveilleuse ne pouvait qu'étendre plus au loin la renommée du Précieux-Sang et accroître la vénération des fidèles. Pour la foule des pèlerins, la sainte relique n'eut plus d'autre origine. La nouvelle légende fut, elle aussi, traduite en vers français et reproduite dans un petit poème, que Leroux de Lincy a publié d'après un manuscrit du xv^e^ siècle : *La cause pourquoy on doit aimer et visiter le saint lieu de Fescamp, et devotement entendre l'Istoire du Precieus Sanc* (1).

Un temps devait venir où l'on se montrerait quelque peu déconcerté d'un merveilleux si abondant.

Le sacristain de l'abbaye, D. Le Hule, l'un des premiers traducteurs de la légende latine, avoue « qu'il y a plusieurs circonstances qui semblent de difficile croyance. Elle paraîtra, ajoute-t-il, peut-être un peu suspecte, néanmoins je la donne telle que je l'ay trouvée, laissant à un chacun la liberté de croire ce qu'il jugera digne de foy » (2).

Il écrivait cela en 1682. Au siècle suivant, Toussaint Duplessis garde moins de réserve : « De savoir en quel temps, et de quelle manière, cette respectable terre teinte du Sang qui coula des plaies du Sauveur pendant sa Passion, a été donnée à l'abbaie de Fécan,

(1) *Essai historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp*, p. 139-162. Suivent p. 162, l'histoire de la parcelle de relique volée puis rendue au monastère ; le miracle du sanc qui est en la fiole de cristal.

(2) *Le Thresor*, p. IX, 3.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

c'est sur quoi nous ne manquons pas d'histoires fabuleuses, traits véritablement dignes du célèbre Métaphraste, mais qu'un écrivain qui cherche de bonne foi la vérité, ne scauroit admettre » (1).

Cette question de la valeur de la légende se posa de nouveau lorsque, au siècle suivant, on commença à imprimer des Notices sur les reliques du Précieux Sang. Le curé d'alors, M. Caumont, se montra très circonspect. « Quant à l'origine de cette Relique, écrivait-il vers 1836, les monuments de l'histoire, disent les savants auteurs du Gallia Christiana, ne nous apprenent pas en quel temps ni de quelle manière l'église de Fécamp a été enrichie. Ils nous apprennent seulement qu'après avoir été longtemps cachée dans un lieu inconnu aux habitants même de cette ville, elle fut heureusement découverte le 19 juillet 1171 dans un mur de l'église, ou plutôt dans une colonne voisine du maître autel et entièrement environnée d'un mur » (2).

Mais dès 1842, la légende reparaissait dans une de ces petites brochures, à la suite de la messe du Précieux-Sang, non la légende de D. Le Hule et d'André Pottier (3) mais une légende agrémentée de détails encore plus invraisemblables. On en jugera par ces extraits. Le pèlerin dit : « cette souche contient le Précieux Sang de N.-S.-J.-C. ; c'est ici qu'il doit être conservé à la postérité. Heureuse cette province...

« Les grands de la province s'étant réunis, et après avoir reconnu la vérité de ces paroles, résolurent de faire bâtir une abbaye. Le Précieux Sang fut placé sous l'autel du Saint-Sauveur. Mais cette église ayant été détruite par les païens, le Précieux Sang resta enseveli sous ses ruines ». On le voit, le duc Waninge et ses fondations sont passées sous silence.

On arrive d'emblée au x^e^ siècle. Au cours d'une chasse, des princes et des seigneurs sont conduits par un cerf d'une blancheur prodigieuse à l'endroit où était le Précieux Sang. « Le cerf fait

---

(1) *Description de la Haute-Normandie*, t. I, p. 93. De son temps le Précieux-Sang se trouvait encore dans un tabernacle fermé d'un treillis de cuivre accolé au second pilier du rond-point, du côté de l'Evangile.

(2) *Notice sur les Reliques du Précieux sang de N. S. J.-C. à Fécamp*. Imprimerie de veuve Michel Marc. Fécamp, 1839.

(3) *Revue rétrospective normande*, Rouen, Périaux, 1842, V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trois tours et disparaît. Les princes retournaient chez eux, en réfléchissant sur ce miracle, lorsqu'ils furent attaqués par cinquante voleurs qui les massacrèrent tous en un instant; un seul, en expirant, déclare le miracle dont il avait été témoin. Le duc Richard, en commémoration de ce miracle, fit rebâtir l'abbaye de Fécamp; quelque temps après sa reconstruction, un ange de six pieds de hauteur apparut sur l'autel, prit le Précieux-Sang qui était resté dans les décombres et le porta sur le maître-autel en présence de toute l'assemblée, en disant : « Voici le prix de la rédemption du monde, qui vient de Jérusalem. Ceux qui porteront quelque chose qui aura touché au Précieux-Sang, seront préservés de tout malheur ». Aussitôt l'ange disparut et laissa son pied imprimé sur une pierre ».

Si étrange que parut la légende ainsi retouchée, elle trouva de chaleureux défenseurs. Le romantisme vieillissant inspirait encore quelques écrivains ecclésiastiques. Un curé du pays de Caux se présenta pour confondre les « rationalistes pen raisonnables » qui se permettaient de ne voir là qu'une fable : « Nous ne voyons pas, écrivait-il, de raison sérieuse de rejeter une Histoire à laquelle la critique n'oppose aucun document authentique. La supprimer, ne serait-ce pas manquer de respect aux si doctes enfants de saint Benoît qui l'ont rédigée; à tant d'abbés et de princes de l'Eglise, qui ne l'auraient pas laissé tirer à d'innombrables exemplaires, si la fable leur y eut paru, comme à des rationalistes peu raisonnables, mêlée à l'histoire? Ne serait-ce pas enlever le plus beau fleuron à la couronne de cette antique et illustre cité, et la blesser dans ses intérêts les plus sacrés et les plus positifs.

Honneur à vous que le souffle délétère du scepticisme n'empêche pas de venir de tous les points de l'horizon vénérer le prix de la Rédemption du monde. »

Depuis 1896, la légende ne figure plus dans les brochures à l'usage des pèlerins. Elle y a été avantageusement remplacée par des *Notes historiques sur la Relique et le Pèlerinage du Précieux-Sang à Fécamp*, œuvre du curé de la Sainte-Trinité. M. l'abbé Alexandre abandonne la légende, sans se permettre de porter sur elle aucun jugement. Il cherche l'origine de la relique dans les pèlerinages en Terre Sainte des ducs normands, Robert (1035) et Robert Courte-Heuse et de l'abbé de Fécamp, Jean Dalye. Mais aucun texte ne vient étayer cette conjecture.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le catalogue des abbés de Fécamp (1) consacre quelques lignes à Jean Dalye, *diu detentus in carcere*. Eut-il omis de nous apprendre que l'abbaye avait reçu de lui au retour cette précieuse relique?

Lors de l'ouverture de l'autel sous Guillaume de Ros, successeur de Jean Dalye, on découvrit quelques reliques de Terre Sainte, dont on ignorait d'ailleurs la provenance; hæc pretiosissimæ Reliquiæ, quæ ibi nesciebantur :

De ligno videlicet Domini et de sepulchro ejus;
De columna ad quam fuit flagellatus;
Et de Linteo quod fuit obvolutus;
De aqua qua patriarcha Hierosolymitanus lavit sepulchrum Domini, quæ est versa in albam petram.

La principale relique était encore le Corpus Christi in carnem et sanguinem de la messe de Saint-Maclou (2).

Les archéologues, l'abbé Cochet, M. de Glanville (3), se sont montrés plus clairvoyants. Eux n'ont pas hésité à reconnaître dans la messe miraculeuse de Saint-Maclou l'origine de la sainte Relique. « Ce serait selon nous, écrit l'abbé Cochet, l'origine et la meilleure explication de la célèbre relique connue sous le nom de Précieux-Sang de Fécamp » (4).

Chanoine A. Legris,
Aumônier de l'Hospice d'Eu.

(1) *Patr. lat.* t. 147, col. 483.
(2) *De Miraculis*, nº 22.
(3) *Promenade archéologique*, p. 151.
(4) *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 378.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GUILLAUME DE TROISMONTS

ET LE COTENTIN

A la fin du XIV^e^ Siècle. *(Suite.)*

Un nouveau traité conclu le 6 mars 1365 entre les rois de France et de Navarre semblait devoir amener un peu de calme dans nos quartiers ; il n'en fut rien ; car malgré ce soi-disant état de paix les Anglais de Saint-Sauveur, les routiers de la Ramée, de la Vignaie, du Homme, couraient le pays, pillaient, rançonnaient. Pourtant, comme en témoignent le 11 septembre 1366 « Mgr lévesque davrenches et Mgr labbé de Cherebourg » le roi de Navarre avait par un nouveau contrat « retenu a vie por li servir messire Jehan Chandos et por ce li avoit donnez mil royaux par an a deux termes moitié à Pasques et moitié à Saint-Michel » (1).

Heureusement voulant en finir avec ce désordre permanent le roi de France fit assiéger le Homme qui fut pris le 13 juin 1366 et où périrent un grand nombre de routiers. Les gens de Charles le Mauvais « s'accordèrent de venir mettre le siège devant ladite place, car cestoit la terre du roy de Navarre » (2). Jacques Froissart et Jean Ruys d'Ayvar y étaient, c'est pourquoi au mois de mars suivant l'évêque d'Avranches et l'abbé de Cherbourg leur mandataient à ce sujet 157 francs 2 sols. En même temps ils ordonnaient aux agents navarrais de « poier mil frans à messire Guillaume aus Espaulles por rendre et partir du Pont d'Ouve quil avoit longuement tenu contre Monseigneur » (3).

C'était toujours de l'argent à trouver. D'ailleurs les argentiers

(1) Comptes de J. Climence, p. 88 et 89.

(2) Chronique inédite, citée par M. Léopold Delisle, p. 147 de *l'Histoire du château de Saint-Sauveur*.

(3) Comptes de J. Climence, p. 303.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

navarrais faisaient feu de tout bois pour s'en procurer, ramassant toujours quitte à rendre parfois en tout ou en partie, comme dans la curieuse affaire suivante : « messire Nicole Lefèvre, personne (curé) de Tourlaville, auquel Mgr de Navarre por la plesance quil avoit en son jardin avoit japieça donné quantité de boys en sez foretz pour ledit jardin edifïier et tenir en estat affinque austres foy Mgr y peust soy retraire et pource eust prins certein boys apellé boul et en amenant yceluy boys eussent esté prinses en forfaiture les charestes qui admenoient yceluy boys par Perrinet de la Haie, sergeant de la forest de Mgr et a cause de ce doumaige tauxé à L frans et pour consideration du don a li fait li fu prouveu de grâce par Mgr le Captal auquel fu donné comme appert par sez lettres données XIIIe jour de décembre 1366 et par quittance dudit messire Nicole XXIIII » (1). Quant au reste Jean Climence se demandait ce qu'il était devenu car il ajoute « assavoir si ceste amende ou forffaiture a esté toute rendue ». Il est toujours facile de prendre, peu de rendre, surtout aux gens du fisc.

Il y avait si peu d'argent en caisse, alors qu'il en fallait beaucoup et sans cesse Guillaume de Troismonts mandatait. C'était « 54 frans par mois à Guillaume de la Haie, capitaine de Valoignes, por li, un homme d'armes et six servans, plus 12 frans 1/2 por le Guet » (2); c'étaient les gages de Fernando d'Ayenz, capitaine de Cherbourg et de sa garnison 230 francs par mois, sauf ceux du portier Petrichia de Guerre mandatés à part pour 3 francs.

Cependant le Cotentin jouissait d'un peu de calme depuis l'affaire du Homme. C'est que aussi du Guesclin et le prince de Galles avaient mené en Castille une grande partie des routiers, tandis que grand nombre d'autres avaient suivi Louis de Navarre en Italie. Malheureusement cette paix fut de courte durée, car le

(1) Comptes de Jean Climence, p. 130.

(2) Comptes de J. Climence, p. 232, 235 et 236. — Quoiqu'il n'eut qu'un homme d'armes payé, G. de la Haie avait avec lui : Jean de la Haie, Guillaume des Moulins, Renaud de la Haie, Martin Carbonnel. Les six servans étaient Guillaume Vimont, Thomas à la Dent, Robert Clérel, Jehan du Marest, Jehan de Saint-Denis et Colin Charnel. Les 12 francs dont il s'agit ci-dessus étaient le fruit d'une cotisation plus ou moins volontaire des gens du pays assujettis au guet et qu'on en dispensait quelque temps contre cette redevance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prince de Galles le 3 avril 1367 battit du Guesclin à Navarette, l'y fit prisonnier et par là mit fin à cette campagne, dont l'abbé de Cherbourg profitait pour poursuivre la délivrance des places dépendantes du roi de Navarre. C'est ainsi qu'en mars 1367 il passa cinq jours à Valognes avec « messire Guillaume des Moulins et plusieurs austres pour lasiete de la finance de Champeaulx ». Le 18 avril il commandait de mettre entre les mains de Guillaume Dubois pour lors bailli de Beaumont 800 royaulx, argent nécessaire à la délivrance de « messire Sauvage de Pommereul et austres gens de Mgr qui estoient ostages à Pontorson pour la délivrance du fort de Cormeilles » (1).

Entre temps notre abbé ne se contentait pas de payer de sa personne, il payait aussi de sa bourse. En effet à la fin de 1367 lui et l'évêque d'Avranches engageaient pour 500 francs « certeine vesselle pesant C marcs VI onces quils preterent et baillerent pour et ou nom de Mgr à Mgr Bertran de Venauges oncle de Mgr le captal pour aidier a poier sa raençon affin que hastivement se peust armer et faire guerre pour Mgr » (2).

Il était très à propos que tous les chevaliers navarrais pussent s'armer, car les terres de Mgr en Normandie étaient fort menacées. Olivier de Mauny venait de commencer au Cotentin une campagne contre Charles de Navarre et ce qui restait de routiers rentrant en France à la suite du Prince Noir allaient se répandre de nouveau dans le pays. Dès février 1368, ils repassaient la Loire. Aussitôt abandonnant ses projets dans nos quartiers Olivier de Mauny court au devant des grandes Compagnies. Il ne peut les arrêter et une partie se dirige vers la Basse Normandie. En passant elles s'emparent de Vire par surprise. A cette nouvelle les conseillers du roi de Navarre se mettent en toute hâte à fortifier les places du Cotentin et le 8 juillet 1368 Mgr l'évêque d'Avranches, l'abbé de Cherbourg et Guillaume Dourdan, bailli du Cotentin, constatant l'insuffisance de l'aide levée pour fortifier Carentan y emploiaient 60 francs à prendre « sur la revenue de Valloigne pour ce que la dicte ville de Carentan estoit en péril et estoit chose nécessaire ycelle fortifier et clorre ». Et ce fut sans doute pour vérifier

(1) Comptes de J. Climence, p. 277 et 367.

(2) *Ibidem*, p. 317, 329 et 330.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'emploi de ces diverses sommes et se rendre compte de l'état des travaux qu'après avoir passé huit jours à Valognes du 18 au 26 septembre « devers Mgr le Captal pour les besognes de Mgr » l'abbé de Cherbourg alla passer huit jours à Carentan en compagnie dudit Captal et de Jacques Froissart » (1).

Cependant en ce temps là même le roi de France venait à son tour, moyennant 15,000 francs d'or, de traiter avec Jean Chandos, seigneur de Saint-Sauveur, qui s'engagea pour trois mois à défendre « les gens et le pays du Clos de Cotentin contre toute manière de gens des compagnies » (2).

Se voyant ainsi momentanément fermer le refuge habituel qu'était pour eux le château de Saint-Sauveur, les routiers se déterminèrent à traiter et à évacuer la Normandie. D'ailleurs même protégé par Chandos le pays n'était guère sûr puisque en novembre 1368 l'abbé de Cherbourg dut acheter, moyennant 100 nobles valant 200 francs, l'intervention d'un des capitaines de Saint-Sauveur pour pouvoir « passer et finer à meindre pris la finance que demandoit ledit Chandos pour tenir en seurté le pais de Cotentin des grandes Compagnies ». Chandos, en effet, ou plutôt ses lieutenants menaçaient de « lessier au commencement de décembre la garde du Coustentin ». Ce qui eut vraiment lieu. Aussi dès le 2 l'abbé du Vœu envoyait messire Baudoin de Saint-Pol à Evreux vers le captal savoir « comment dès lors le paiz pourroit demourer en seurté » (3).

La question n'était pas oiseuse, car rappelés par Jean Cockingue, capitaine de Saint-Sauveur, qui désirait par là faire estimer plus cher sa protection, les Anglais des Grandes Compagnies qui s'étaient installées à Château-Gontier envahirent de nouveau le Cotentin et sans l'avis de Philippot Daguernel, qui envoyé par le capitaine de Tinchebray « étoit venu dire et faire scavoir à la ville de Cherebourg comme les Angloy des Compaignies la venoient prendre », la ville eût probablement été surprise. L'abbaye n'en fut pas moins pillée.

Comme on le voit les routiers, qui en réalité n'étaient que

(1) Comptes de J. Climence, p. 305 et 387.

(2) Hist. du château de Saint-Sauveur, nº 110 des preuves.

(3) Comptes de J. Climence, p. 319.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'armée irrégulière du roi Anglais, n'épargnaient pas les domaines du roi de Navarre malgré leur entente ordinaire, aussi après l'avortement de leur tentative sur Cherbourg, ils occupèrent les châteaux de Garnetot et d'Eroudeville. L'abbé de Cherbourg ne se fit point illusion sur la main qui conduisait les grandes compagnies. Aussi tout en travaillant « au vuidement de ces forts » récemment occupés, il envoyait «Navarre, roy des héraux de Mgr por aller devers messire Jehan Chandos en Guyenne » lui faire de justes remontrances à ce sujet (1). Peine perdue, le mal ne fit que s'aggraver et le 19 juin 1369 le roi de Navarre lui-même envoyait à Paris Guérart Mausergent, bailli d'Evreux, presser le roi de France de mettre le siège devant Saint-Sauveur pour débarrasser le pays des Anglais qui le ravageaient (2).

Charles V chargea aussitôt L. de Sancerre et Mouton de Blainville d'assiéger Saint-Sauveur. Olivier de Clisson y amena ses bretons. Mais déjà Charles le Mauvais a changé d'idées et craignant de voir détruire, par la prise de cette place forte, un puissant appui pour ses visées futures, il sème la division parmi les chefs de la petite armée assiégeante. Olivier de Clisson se retire avec ses troupes et désormais trop faibles les maréchaux français se voient forcés de lever le siège.

En présence de ce dénouement il faut que les conseillers du Navarrais en passent par les exigences du capitaine anglais et lui comptent 3605 francs 20 deniers.

Ils ne roulaient pourtant pas sur l'or les conseillers du roi de Navarre, car bien que dus depuis juillet 1365 et malgré une imposition spéciale à ce ordonnée, ç'avait été seulement le 10 janvier 1368 que l'abbé de Cherbourg put faire payer « à Sanson Marichoulle 240 royaux qui li sont deus pour achat d'une place et masières assise à Bareffleu sur le Caef, achatée de li pour faire ediffier un moustier pour ladite parroisse de Bareffleu pour ce que le moustier dicelle parroisse avoit esté abatu par le fait des guerres et des gens de Mgr » (3).

« La misère était alors épouvantable ; une partie des habitants

(1) Comptes de J. Climence, p. 219.

(2) Izarn, p. 360.

(3) *Ibidem*, p. 330.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étaient morts d'épidémies suite nécessaire des maux de la guerre ; les autres ne pouvant plus vivre ni payer leurs redevances s'étaient enfuis » (1).

D'ailleurs les Anglais de Saint-Sauveur n'étaient pas la seule cause de ces calamités. Guillaume aux Espaulles, seigneur de Sainte-Marie du Mont et Jehan d'Orglandes, dit le Tort, capitaine de Pont-l'Abbé, se faisaient une guerre acharnée à propos de la garde de la terre des Perques. Comme le premier tenait pour le roi de France et l'autre pour les Navarrais, Baudoin de Saint-Pol fut envoyé à Paris obtenir des ordres qui les forçassent à finir cette lutte et à rendre les prisonniers (2). Charles V désigna l'évêque de Bayeux, Guillaume du Merle, seigneur de Maisy et le trésorier de France pour s'aboucher à ce sujet avec les gens de Navarre. Le prieur de Réville fut envoyé par l'abbé de Cherbourg porter cette commission aux intéressés. C'était à Saint-Lo que devaient se rencontrer les négociateurs. L'entrevue eut lieu le jeudi 28 juin et le samedi suivant Guillaume de Troismonts était de retour à Valognes. Il y resta huit jours avec ses compagnons ordinaires « pour accomplir ce qui avoit esté ordené à Saint-Lo à propos du traicté d'entre mons. Guillaume as Espaulles et le Tort d'Orglandes et pour faire rendre les prisonniers d'un côté et d'autre. »

L. COUPPEY,
Ancien curé-doyen de Barneville.

(A suivre.)

(1) Toustain de Billy, Histoire manuscrite du Costentin, p. 39.
(2) Izarn, p. 352.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES PRUSSIENS A VIRE

EN 1815

L'abdication de Napoléon et le rétablissement de Louis XVIII, après Waterloo, ne suspendirent pas la marche des ennemis coalisés, dont le roi de France était bien le prisonnier. Pour mieux se venger des défaites subies pendant vingt années, les ennemis refusèrent de traiter immédiatement, et notre malheureux pays, sur lequel s'abattirent plus d'un million de soldats, venus de tous les coins de l'Europe, connut à nouveau les horreurs de l'invasion.

Afin d'éviter la confusion et l'encombrement, les souverains et les généraux se partagèrent nos provinces. Tout le pays compris entre la Seine, la Loire et l'océan fut occupé par les Prussiens, qui, pour la première fois depuis l'origine de notre histoire, promenèrent leurs drapeaux victorieux à travers nos vieilles cités normandes et bretonnes.

La région de Vire ne fut pas épargnée, et deux annalistes locaux ont laissé, dans leurs manuscrits, des récits du passage et du séjour des Prussiens auxquels les circonstances présentes donnent une singulière actualité.

L'un de ces récits est dû à Étienne Crespin ; il est contenu dans le premier volume de ses *Annales de Vire*.

D'après les renseignements donnés par l'auteur dans la préface de son ouvrage, datée du 15 juillet 1833, nous savons que la rédaction du premier volume était terminée quand il commença celle du second. Or, celui-ci porte, sur une feuille de garde, cette mention, écrite par Crespin : « Commencé en fév. 1827 ». L'extrait de ces annales qui va suivre est donc antérieur à cette date. Il doit même avoir été composé peu après les événements qu'il rapporte : « Je pris alors — dit l'auteur, dans la préface mentionnée, en parlant de 1808 — la ferme résolution de ne pas

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

manquer de tenir note, par la suite, et au fur et à mesure, de tous les faits remarquables que je découvrirais et de ceux qui se passeraient dans la ville de Vire », et il ajoute : « Je tins parole ».

Né à Vire, le 12 juillet 1784, Étienne Crespin avait 31 ans quand les Prussiens occupèrent sa ville natale ; il y était alors greffier du tribunal de commerce.

Crespin raconte avec indignation les excès des hordes barbares, sur lesquels passe, au contraire, Charles-Anselme Séguin. Mais cet ardent légitimiste n'est peut-être pas exempt de partialité en faveur de ceux qu'il dit « les amis du roi » et dans les fourgons desquels on a tant reproché à Louis XVIII d'être rentré en France.

Séguin n'écrivit son récit que longtemps après les évènements racontés : d'après une notice biographique, non signée, mais que nous croyons de Victor-Armand Brunet, publiée dans *Le Virois* en 1880, Séguin, plusieurs années après la mort de son père, arrivée en 1847, revint définitivement à Vire et « ne vit s'éveiller en lui qu'à cette date l'amour passionné des recherches archéologiques et de l'histoire de son pays ».

Ses souvenirs de 1815 n'étaient que ceux d'un enfant : né à Vire, le 12 mars 1805, il était âgé de dix ans seulement lors de l'occupation prussienne.

L'extrait que nous publions de ses œuvres est contenu dans le premier volume de son *Histoire de Vire et de son arrondissement*, qui porte la date de 1858. Il se trouve aussi dans le troisième volume de ses *Annales historiques de Vire et de son arrondissement*, daté de 1854, mais où il est abrégé ; ce dernier manuscrit donne, toutefois, de plus amples détails sur la cérémonie religieuse célébrée par les Prussiens dans l'église Notre-Dame, le 9 octobre.

Plus heureux que leurs ancêtres, il y a cent ans, les habitants du Bocage normand ont été, pendant les guerres de 1870 et de 1914, préservés de l'invasion barbare, et ils ont la satisfaction de donner asile à leurs compatriotes ainsi qu'à leurs alliés des régions actuellement occupées par l'Allemand.

Puisse une victoire complète et définitive débarrasser la France pour toujours de cet odieux ennemi !

Jean PORQUET.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

I

Etienne CRESPIN, *Annales de Vire*, t. I, p. 461-465.
(Bibliothèque de Vire, manuscrit 183.1 ou A. 190).

En juillet 1815, il vint à Vire une compagnie de Westphaliens, composée de cent vingt hommes, commandée par un capitaine prussien, ces troupes faisant alors partie de celles prussiennes. Ils y séjournèrent environ dix-huit jours, se comportèrent bien, soit en les faisant manger avec leurs hôtes, soit en leur donnant ce qui leur convenait (*sic*). Ils avaient beaucoup d'aversion pour le nom prussien : ils traitaient les Prussiens de voleurs et de troupes non policées, ce qui faisait craindre d'avance celles qui pourraient venir. Ils partirent en regrettant la ville, tant ils avaient été bien reçus. On faisait espérer qu'il n'en reviendrait pas.

Dans le courant d'août 1815, le maire publia qu'il devait venir à Vire un certain nombre de Prussiens ; qu'il faudrait, sous peine de punition, ne pas se porter à aucun excès envers eux, quand même ils s'y porteraient les premiers ; qu'il s'agirait de se plaindre à leurs chefs et que l'on obtiendrait raison ; qu'en se comportant amicalement avec eux, il n'y avait rien à craindre.

Les habitants craignaient avec raison l'arrivée de ces troupes. On se demandait tous les jours s'il en viendrait ou non : tantôt oui, tantôt non, ou il n'y a pas de certitude. On mêlait la joie avec la tristesse.

Un arrêté du prince Blucher, leur général en chef, désignant les objets de consommation que le bourgeois devait fournir, et en grande quantité, chaque jour, à chaque militaire prussien, fut affiché par toute la ville. Il n'y avait plus à douter. Chacun se prépara à les recevoir et à mettre tout ce qu'il avait en sûreté.

Pendant tout le mois de septembre 1815, plus de quarante-cinq mille hommes, cinq ou six cents chevaux et beaucoup d'artillerie séjournèrent dans la ville et dans les campagnes d'alentour, et, comme ils venaient en trop grande quantité à la fois, une partie traversait pour aller séjourner ailleurs, faute de logements. Tout le monde logeait sans exception : les plus misérables n'en avaient que deux, et ensuite, par degré de fortune ou autrement, quatre, six, huit, douze, quatorze et même jusqu'à trente et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

davantage. Les troupes qui ne pouvaient séjourner dans la ville ou les campagnes d'alentour prenaient le rafraîchissement en passant dans la ville. Ils exigeaient tous les jours beaucoup de café, au lait, autant que possible, ou à l'eau, et peu de sucre. Ils mangeaient beaucoup de légumes dans leur soupe, peu de pain dedans, beaucoup de pommes de terre, de viande, quantité de poivre dans leur manger, des choux de pomme bien pommés, qu'ils coupaient bien menu et les mangeaient comme de la salade (il fallait que ces choux nageassent dans le vinaigre et l'huile), beaucoup de sel et de poivre, et toujours peu de pain. Ils buvaient peu de cidre, exigeaient vin ou bière et quelquefois les deux ensemble, de l'eau-de-vie, qu'ils buvaient à grands verres et répétés, plus facilement que nous ne buvons le cidre. Beaucoup de beurre : ils coupaient toujours le pain par tranches minces, mettaient le beurre dessus, aussi épais que le pain ; s'il se trouvait encore du fromage sur la table, ils le coupaient par tranches qu'ils rangeaient sur le beurre et mangeaient pain, beurre et fromage, tout ensemble. Il fallait leur fournir tout ce qu'ils voulaient, aussitôt qu'ils le demandaient, ou ils tempêtaient dans la maison, en s'écriant : « Tout suite », ne pouvant se faire entendre différemment, ou frappaient sur leurs hôtes, les domestiques, les servantes, les enfants même. S'ils apercevaient quelqu'un qui ne fût pas de la maison, mais qui y eût été appelé pour aider à les servir (parce que, du matin au soir, on était occupé à leur préparer à manger), ils ne pouvaient le souffrir. Ceci n'était point surprenant : c'est qu'ils n'étaient pas hardis dans les maisons où il y avait beaucoup de monde. Quand ils se fâchaient, sans sujet ou pour peu de chose, il fallait sortir promptement, jeune ou ancien, sauter par les croisées ou du haut en bas des escaliers, pour éviter ou d'être tué par les meubles qu'ils jetaient après le corps ou avec leurs sabres. Plusieurs abandonnèrent leur maison jusqu'après leur départ ; nombre de femmes se retirèrent au couvent, pendant leur passage, pour échapper à leur fureur. Quand ils en voulaient à quelqu'un, il ne pouvait plus reparaître devant eux. Beaucoup de plaintes furent portées ; peu furent écoutées. On était renvoyé de chef en chef, et, fatigué de courir, on aimait mieux en rester là. Des chefs même exerçaient les mêmes brigandages.

Ces troupes ont fait des abominations. Dans les maisons où ils ne voyaient pas beaucoup de résistance, ils se jetaient, comme des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

monstres, sur les femmes et les filles, en jouissaient chacun à leur tour, de sorte que plusieurs en sont mortes à la suite.

Dans les campagnes surtout, partie de ceux qui leur résistaient, les chefs, sur les plaintes de leurs soldats, les faisaient lier et les emmenaient avec eux d'un lieu à un autre; tantôt ils les renvoyaient après la bâtonnade, tantôt à la prière de leurs parents, qui les suivaient. On voyait passer ces malheureux, qui, ne sachant où ils allaient et ce qu'ils deviendraient, étaient plutôt morts que vifs.

Dans les maisons de campagne, où ils ne trouvaient personne pour les recevoir, tant ils étaient craints, ils s'emparaient des bestiaux et les emmenaient.

Le fermier de la terre de la Gilletière, près Vire, fut condamné à recevoir quarante coups de bâton pour avoir mis un peu d'eau dans l'eau-de-vie qu'il leur donnait. Il ne les reçut pas tous, parce que le bâton cassa sur son corps et que M. Roger, Victor, dans la cour duquel cela se passait, au haut de la rue Girard, et chez lequel logeait le général qui avait porté la condamnation, eut la fermeté de s'y opposer, en disant qu'il n'en serait pas donné davantage chez lui, ou que l'on irait ailleurs. M. Le Prince, négociant à Vire, présent, qui suppliait pour son fermier, fut averti de se retirer, parce que ce général lui en aurait fait faire autant. Ce général avait un officier qui parlait fort bien Français et en même temps très honnête. Il prévint que le général parlait aussi bien Français que lui, mais qu'il avait l'âme si noire qu'il faisait semblant de ne point l'entendre, pour mieux exécuter ses mauvais desseins; qu'il n'épargnait personne, pas même ceux chez qui il logeait; qu'il fallait s'en donner de garde; que son plaisir consistait à faire mal; que, pour lui, il n'était son interprète que pour la forme.

Un cabaretier de la ville, sans penser qu'il avait un couteau à la main, se jeta pour séparer un militaire français et plusieurs Prussiens qui se chamaillaient chez lui. Il eut le malheur d'égratigner un Prussien sur le haut de la main. Pour cela, il fut condamné à mort, comme l'ayant fait à dessein. M. Huillard d'Aignaux, maire, obtint sa grâce avec bien de la peine.

Il faut cesser de raconter leurs forfaits : un volume entier ne suffirait pas.

Ces troupes ne voulaient jamais coucher dans les chambres ni séparément. Plus le nombre était grand dans le même appar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tement, plus elles étaient hardies. En général, elles n'étaient que des lâches et n'agissaient ainsi que pour se faire craindre et parce qu'elles savaient que le peuple était retenu par les autorités et par l'amour que le Français portait à son auguste roi Louis le Désiré.

Cependant, la valeur de nombre de ces soldats fut éprouvée dans beaucoup de maisons de la ville et de la campagne où il se trouvait quelque militaire français réformé ou retraité. Je me contenterai d'en citer un trait.

Comme ils savaient que les Français ne comprenaient rien à leur langue, ils se contentaient ... (1) dire ce qu'ils voulaient. Ils étaient forts à parler de donner la schlague, c'est-à-dire bâtonner ou frapper à la première occasion. Un nommé Drouet Feronnière, qui avait servi pendant douze ans et connaissait leur langue parfaitement, qui demeurait seul et en avait quatre à loger, entendant cela, leur dit : « Vous voulez me donner la schlague : c'est moi qui vais vous la donner tout à l'heure ». Il va pour se saisir d'un bâton, après avoir verrouillé sa porte. Ils lui demandèrent grâce et, aussitôt qu'ils virent l'occasion favorable, ils se retirèrent de la maison et il ne les revit plus. Ailleurs, où on voulait leur en faire autant, ils demandèrent grâce, en disant : « Bonne Françousse, etc... »

Avant de partir, ils mangeaient à crever, buvaient l'eau-de-vie à satiété. Cela ne suffisait pas : il fallait encore les charger de pain, de viande, de beurre, de fromage, d'eau-de-vie. Ils n'avaient regret qu'à ce qu'ils étaient obligés de laisser.

A peine étaient-ils partis que chacun se plaignait d'avoir été volé de draps, de moitiés de draps, du milieu d'un ou des draps de lit ; habits, culottes, gilets, serviettes, couteaux, cuillers, montres, etc... etc..., tout leur était propre. On a fait rendre plusieurs draps ; mais, pour cela, il fallait être bien sûr de son coup.

Ils ont fait le métier de cochons, de voleurs, de brigands, d'assassins, de monstres.

Il y en avait dans le nombre d'honnêtes et de bien élevés. Ceux-ci, aussitôt qu'ils cessaient de manger, se levaient de table et ne se retiraient qu'après avoir salué la maîtresse de la maison ; il n'y avait plus rien à leur offrir après.

(1) Un mot illisible.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un particulier de Saint-Lô m'a dit qu'il avait passé par son pays une grande quantité de cavalerie prussienne. Ils exigeaient des sacs d'avoine, les donnaient à leurs chevaux, qui en mangeaient tant qu'ils voulaient, et répandaient par terre ce qui restait. Il leur en fallait toujours de fraîche et ils jetaient toujours ce qu'il y avait de trop.

Les hommes des campagnes, leurs voitures et leurs chevaux étaient mis en réquisition, chaque jour, en nombre considérable, pour transporter leurs bagages. Ces misérables paysans et leurs chevaux étaient écrasés de coups, le long de la route; ils ne savaient s'ils étaient morts ou en vie.

Ils voulurent mettre la ville et les campagnes à contribution ; mais, comme on avait des ordres secrets du roi, ils n'eurent rien.

Il faut qu'ils aient empoisonné le terrain par où ils ont passé, car les herbes et toutes les productions n'ont paru que vers la fin de mai 1816. L'année a été pluvieuse et venteuse, tellement que, pour l'année 1816, on peut à peine compter la valeur d'un mois de beau, ce qui a rendu la récolte très difficile, qui n'a encore pu se faire que dans les mois d'octobre, novembre, et par échappées. Partie était à peine mûre à cette époque. La majeure partie de la récolte a été faite mouillée. Les blés, quoique beaux, n'étaient pleins que d'eau ; séchés, ce n'étaient que des bourses, et les meilleurs ne rendaient pas à plus d'un quart près du bon. Le pain a été vendu, toute l'année, vingt-huit et trente centimes et continué ainsi jusqu'au mois de février 1818, toujours en variant. Les pommes n'ont pu être ramassées que dans les mois de novembre et décembre ; elles étaient encore très petites en septembre et n'ont commencé à grossir qu'en octobre. Les sarrasins ont presque tous été perdus, ce qui a fait grand tort au pays. Les six derniers jours de 1816 et les six premiers de 1817, il survint des vents et des tourbillons affreux, qui faisaient croire à la fin du monde ; ils détruisirent des maisons et déracinèrent beaucoup d'arbres. Pendant ce temps, il est tombé beaucoup de pluie.

Pendant le passage de ces mauvais sujets, le temps était beau et chaud (autrement, que serait-on devenu ?) et on se procurait assez facilement des légumes, des poires et pommes de terre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

Ch.-A. Séguin, *Histoire de Vire et de son arrondissement*, t. I, p. 415-417.

(Bibliothèque de Vire, manuscrit D. 52)

Peu de temps après (1), l'armée des alliés se répandit dans l'ouest de la France. La nouvelle qu'une partie de ces troupes passerait par Vire nous fut bientôt connue. Elle jeta d'abord un peu d'effroi parmi notre population, intimidée par la présence d'un aussi grand nombre de baïonnettes étrangères dans le pays. Mais elle comprit aussitôt que ces étrangers n'étaient autres que les amis du roi. Dès lors, chacun se prépara à les recevoir.

Pendant les mois d'août, septembre, octobre et novembre, environ quarante mille Prussiens, sous les ordres du général Ziethen, venant de Rennes, passèrent par notre ville, avec une nombreuse artillerie et tout l'attirail d'une armée en campagne. L'infanterie et l'artillerie logèrent en ville ; la cavalerie, dans les paroisses voisines. Les sous-officiers et soldats furent reçus à la table des bourgeois et des habitants des campagnes les plus aisés; les officiers, dans les maisons les plus fortunées. Le traitement qui leur était dû fut réglé ainsi qu'il suit par le sous-préfet, de Cheux de Saint-Clair, de concert avec le général Wrangel :

Pour un chef de brigade. .	à dîner : 6	couverts,	6	plats.
— . .	à souper: 1	—	2	—
Pour un colonel.	à dîner : 4	—	4	—
—	à souper: 2	—	2	—
Pour un lieutenant-colonel.	à dîner : 3	—	3	—
—	à souper: 1	—	2	—
Pour les autres officiers . .	à dîner : 1	—	3	—
— . .	à souper: 1	—	2	—

Pour le déjeuner, au lever du soleil, vers six heures du matin, du café au lait, du pain blanc et du beurre. A tous les repas, autant de bouteilles de vin que de plats.

(1) Séguin vient de raconter le passage à Vire du duc d'Aumont, dans les premiers jours de la Restauration.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'administration fournit aux bourgeois, pour les soldats, le pain, la viande, de l'eau-de-vie et du tabac. La distribution se fit dans les anciens bâtiments partageant les deux cours du nord de l'hôpital, sur la Butte, détruits pour le percement de la rue Deslongrais.

Le 9 octobre, la division en passage séjourna. Les Prussiens voulant profiter de leur halte pour remplir leurs devoirs religieux, attendu que Vire ne possédait pas de temple protestant, sollicitèrent la permission de se réunir dans l'église Notre-Dame. Il fallut bien le leur accorder, car leur refuser eût été s'exposer à de bien graves désagréments. Ce jour, ils firent donc la cène, dans la nef, à dix heures du matin, après avoir préalablement dressé un autel, au pied du chœur, où leur ministre officia (1).

Nous devons consigner un fait qui fit grand honneur à notre sous-préfet, M. de Cheux. Les Prussiens voulurent frapper Vire et sa banlieue d'une contribution de guerre. La somme qu'ils exigeaient était considérable. Notre sous-préfet la refusa net. Ils insistèrent et la discussion devint sérieuse. Mais, malgré leur persistance, ils furent obligés de céder devant son attitude imposante et sa fermeté invincible : ni leurs menaces, ni leurs démonstrations ne lui en imposèrent. Il sauva ainsi ses administrés de cette vexation aussi injuste qu'illégale.

---

(1) Dans le troisième volume de ses *Annales historiques de Vire et de son arrondissement,* Séguin donne les détails suivants sur cette cérémonie :

« Contre la porte d'entrée du chœur, était posée une table, longue, couverte d'une nappe blanche. Aux coins, on avait placé quatre litres remplis de vin et, au milieu, un calice aussi rempli de vin. Sur le devant, était une botte, longue, remplie de pains azymes. Après le prêche eut lieu la communion. Pendant cette dernière partie, quelques femmes de Vire, qui s'étaient introduites par curiosité, s'étant mises à rire, furent vivement admonestées par le ministre calviniste, en termes qu'elles ne comprirent pas, mais qui leur furent expliqués. Le ministre leur dit que, s'étant mal conduites, elles devaient réparation. Elles se soumirent volontiers à la pénitence qui leur fut imposée (ce fut de baiser la terre plusieurs fois), et ainsi elles furent absoutes. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA FEMME & LES FILLES DU PEINTRE JOUVENET

Dans l'Œuvre du peintre (1)

M. Gallet, de Versailles, nous apprend M. Lhuillier, dont le travail sur les filles de Jouvenet a été publié dans le *Bulletin de la réunion des Sociétés départementales des Beaux-Arts* (1889, p. 447), prétend que le peintre rouennais prenait ses modèles dans le cercle immédiat de sa famille, et que le portrait de sa femme et de ses filles pouvait être retrouvé dans ses tableaux. Un examen attentif de ceux-ci nous a amenés à faire les constatations suivantes.

Conformément à un usage cher à Rubens, Jouvenet prenait plaisir à accentuer la ressemblance des modèles qui avaient servi à l'exécution de ses œuvres. Sûr de sa mémoire qui était prodigieuse, et de son habileté à saisir le caractère individuel de toute

(1) Dans le *Dictionnaire des artistes*, par Bénézit (1913), nous lisons (tome II, p. 745).

« Jouvenet (Jean-Baptiste) se marie à Marie Baronneau... De ce mariage on cite deux enfants : J.-B. Antoine, né le 12 octobre 1686, dont Antonini Veaucour, orfèvre, fut parrain avec la femme de Philippe Vendicourt, également orfèvre ; ce fils mourut à l'âge de 10 mois le 30 juillet 1687 ; Marie-Thérèse, née en 1690, et morte le 1er décembre 1698. Jouvenet perdit sa femme le 6 février 1701, elle était âgée de 47 ans ».

D'autre part, M. Luc Olivier-Merson, dans l'ouvrage intitulé *La Peinture française au XVIIe et au XVIIIe siècle*, (Paris L. H. May, coll. Quantin), p. 170, donne en note des détails en général assez exacts sur la généalogie de Jean Jouvenet ; mais lui aussi laisse échapper une erreur que nous devons relever.

« Il eut 5 fils, morts tous en bas-âge, et 9 filles. Deux seulement survécurent ».

Ces deux auteurs très estimables ne paraissent pas avoir eu connaissance des découvertes de M. Lhuillier, publiées par lui dans le *Bulletin de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts* (1889, pp. 447 et suiv.), ni de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

personne qu'il apercevait, il introduisit dans ses compositions des figures, surtout des figures féminines, dont le costume n'était plus une draperie jetée sur le nu, analogue à celles qu'utilisent les sculpteurs, et dont il a revêtu lui-même ses personnages, d'accord avec la plus pure doctrine académique. Il est aisé de remarquer que certaines femmes de ses compositions, surtout dans la seconde partie de sa carrière, portent des corsages ajustés, d'une coupe moderne à peine déguisée, avec des « pinces » dégageant la taille et telles que l'antiquité semble n'en avoir jamais connu, ouverts en carré sur la poitrine, ou décolletés conformément aux modes contemporaines de l'artiste. Le satin blanc, étoffe admirable pour la souplesse de ses plis et l'éclat de ses demi-teintes, joue dans ces costumes un rôle prépondérant.

Le satin clair avait été le tissu favori de Rubens, tandis que les Vénitiens préféraient le brocard, plus raide et plus lourd. Ce choix est un argument de plus en faveur de l'opinion de ceux qui croient à la prépondérance de l'influence flamande préférablement à l'influence vénitienne, en ce qui concerne la formation du talent de Jouvenet. La Galerie de Médicis au Luxembourg, seule œuvre importante que connût personnellement le peintre normand,

---

celles de M. d'Heucqueville, encore inédites. Ces deux érudits ont élucidé la question, restée longtemps obscure, de la généalogie du peintre rouennais. Ils ont révélé la présence à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, de 4 filles de Jouvenet et de Marie Baronneau : 1° Marie-Anne baptisée à Saint-Sulpice, le 18 juin 1681, morte à Combs-la-Ville, le 22 octobre 1740 ; 2° Marie-Madeleine, baptisée à Saint-Sulpice, le 18 juillet 1682 morte à Combs-la-Ville, le 26 octobre 1746 ; 3° Elisabeth-Anne, veuve de Bernard-Claude Lordelot, baptisée à Saint-Sulpice le 16 avril 1684, inhumée à Paris en l'église des Enfants trouvés du faubourg Saint-Antoine le 26 août 1719 ; 4° Catherine, baptisée le 13 octobre 1685, morte le 23 novembre 1756 à Combs-la-Ville.

Les actes de baptême ont été relevés par Jal. Ceux qui concernent les décès l'ont été par M. Lhuillier (*loc. cit.*), en même temps que l'acte de mariage d'Elisabeth-Anne qui épousa Bernard-Claude Lordelot. La cérémonie de ce mariage fut célébrée à Combs-la-Ville, où Lordelot possédait une maison. C'est depuis le 9 novembre 1712 que les filles du peintre habitèrent cette localité. Les actes les désignent comme filles de J.-B. Jouvenet et de Marie Baronneau.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

abonde en exemples de robes taillées à la façon du XVII[e] siècle. Jouvenet d'ailleurs, préparé par son atavisme à admirer les Flamands, — un de ses ancêtres collatéraux avait voyagé dans le pays de Rubens — fut séduit par le charme de ce motif pictural : une forme féminine ample et vigoureuse, enveloppée dans un costume de soie claire ajusté à sa taille et tombant en une cascade de plis sur les extrémités inférieures. C'est à cette source d'inspiration qu'il dut sa conception de Marie dans la *Résurrection de Lazare*. La robe ouverte en carré, le galon bordant ce décolletage et se repliant en pointe entre les seins, rien de tout cela n'appartient à l'attirail des sculpteurs et des peintres d'histoire formés suivant la formule italienne et habitués, depuis Masaccio, à draper leurs figures plutôt qu'à les habiller.

Si l'on remarque la suite des œuvres picturales du peintre de Rouen, l'on s'aperçoit que cette habitude de placer dans ses compositions des figures féminines costumées à la mode du jour devient de plus en plus fréquente, à mesure que la carrière du peintre se poursuit, et qu'il se sent de plus en plus en possession de ses moyens. Point de semblable divertissement au début, alors que domine encore le souci d'imiter Poussin, dans le *Paralytique* par exemple, qui remonte à 1668, époque à laquelle l'artiste n'avait pas encore pris femme.

On voudra bien constater que c'est après ce dernier changement dans sa situation de famille, et surtout lorsqu'il se voit entouré de ses filles qui prennent à mesure qu'elles grandissent une silhouette de plus en plus élégante et nourrie, qu'il réclame leur collaboration comme modèles. Tant que le développement physique de Mlles Jouvenet n'est pas suffisamment accentué, on ne voit apparaître que leur mère comme modèle.

Prenons maintenant comme point de repère, quelques dates. Marie-Anne l'aînée de toutes les filles, si l'on consulte les registres de l'état civil, née en 1675, meurt à 5 ans en 1680. Elle ne compte pas pour le sujet qui nous occupe. Les deux jumelles qui suivent, ne paraissent pas avoir survécu. Nous devons donc aussi les éliminer.

Une seconde Marie-Anne vient, le 18 juin 1681, remplacer la première. En 1699 elle avait 18 ans passés.

Marie-Madeleine, née le 17 juillet 1682, en avait 17 à la même époque. Elisabeth-Anne, celle qui épousa plus tard Claude Lor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

delot et fut la grande dame de la lignée, née le 16 avril 1684, atteignait 15 ans en 1699.

Il y avait aussi une Marie-Cécile, venue au monde en 1691, mais elle ne peut être comptée que pour avoir « posé » les enfants nombreux qui accompagnent leur mère dans les tableaux du maître, et ne sont là que pour la plus grande joie des yeux. Nous n'avons pas trouvé à l'identifier.

La première fois que l'on voit apparaître l'un de ces personnages plus modernes que leurs voisins, c'est dans la *Guérison des malades* du musée du Louvre, qui remonte à 1689.

Au milieu de la foule qui admire la puissance du divin thaumaturge, on aperçoit, en belle place, une grande femme à la figure amaigrie, à l'expression triste et fatiguée, les cheveux tressés en longues nattes qui tombent sur ses épaules : elle est habillée d'une robe claire qu'entoure un manteau drapé : mais on sent que le modèle a posé dans un costume ajusté à sa taille. Derrière cette personne est une petite fille dont on ne voit que la tête aux traits accentués et un peu forts, à la belle chevelure foncée.

Mme Jouvenet s'est mariée en 1675. L'aînée de ses filles, parmi celles qui vivaient en 1689, Marie-Anne, née en 1681, avait alors 8 ans, l'âge de la petite fille du tableau. Nous pouvons croire, en toute vraisemblance, que ce sont Mme Jouvenet et sa fille qui ont « posé » ces deux figures.

La même femme qu'on dirait épuisée par des maternités successives, reparaît dans la *Résurrection du fils de la veuve de Naïm*. Cette fois, elle représente la mère du ressuscité et son aspect général, un peu triste, s'anime d'un sentiment de reconnaissance.

Nous ne possédons aucune certitude quant à la date à laquelle fut composé ce tableau, qui, placé d'abord à la chapelle des Récollets, puis au Musée de Versailles, se trouve à présent dans la sacristie de l'église Saint-Louis, dans la même ville : mais nous avons tout lieu de croire, parce qu'il a été gravé par Duchange, que Jouvenet l'a exécuté dans le moment où il était à l'apogée de son talent, c'est-à-dire de 1689 à 1700, non loin de la *Guérison des malades*, pendant la vie de Me Jouvenet.

La petite fille de ce tableau n'a encore que 8 ans, mais par le caractère de sa physionomie, elle annonce déjà ce que seront les femmes que nous allons rencontrer dans la *Pêche*, le *Repas chez Simon*, *Vénus chez Vulcain*, compositions d'une date postérieure.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il est inutile de le répéter, les œuvres de la jeunesse du peintre n'offrent pas les mêmes modèles féminins que celles de la grande époque. La jolie brune qui a « posé » Marthe, et la blonde qui a « posé » Marie dans *Jésus Christ chez Marthe et Marie*, n'ont aucun

Fragment de la *Pêche miraculeuse* du peintre Jouvenet (1706), montrant le portrait de quatre de ses filles : Marie-Anne, 26 ans ; Marie-Madeleine, 25 ans (celle qui porte une corbeille) ; Elisabeth-Anne (assise sous le bras gauche de Marie-Anne), 22 ans ; Marie-Cécile, 15 ans.

air de ressemblance avec les modèles dont nous avons à parler, et que nous croyons pris dans la famille du peintre.

La *Pêche miraculeuse* nous fait apercevoir trois femmes dont l'âge correspond à celui que les filles de Jouvenet avaient en 1699. A cette date (1706) Mme Jouvenet a disparu, et le peintre est veuf. La grande femme maigre ne joue plus son rôle habituel.

La poissonnière assise devant Jésus-Christ, qui manie avec tant d'aisance morues et cabillauds, serait habillée à la mode

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contemporaine si elle se levait, et qu'on lui mît des souliers. Elle est grande, son nez droit rappelle celui du peintre, tel que nous le représentent ses portraits, celui qu'a gravé Trouvain, et celui du Musée de Rouen, le buste gravé dans le livre de l'abbé Leroy.

Précisément ce buste, gravé de trois quarts à gauche, présente avec la femme de la *Péche* une analogie qui frappe au premier coup d'œil. Il ne peut y avoir aucun doute : c'est Marie-Anne, l'aînée des filles survivantes, qui venait de prendre 19 ans en 1699, et que nous avons vue en 1689, faire ses débuts derrière sa mère, comme auxiliaire de son père, dans la *Guérison des malades* et qui a maintenant 26 ans.

A la droite de cette robuste personne, se dresse une femme plus jeune, portant une corbeille sur la tête. Elle est vêtue d'un corsage d'usage quotidien, sans manches, qui laisse les bras entièrement libres, d'un jupon relevé sur des dessous assez courts, tels qu'en portaient les vendeuses de marée. Celle-là a le nez long, un tantinet retroussé. Nous la retrouverons dans le *Repas chez Simon*, regardant entre deux colonnes, dans le tableau de *Vénus chez Vulcain*, tel que nous le connaissons par la gravure de Desplaces. Est-ce Marie-Madeleine Jouvenet ou Elizabeth (25 et 24 ans)? Remarquons en passant avec quelle adresse l'artiste s'est fait pardonner cet acte de réalisme si contraire à l'esthétique professée par son maître Le Brun ! Il a pris le plus grand soin de donner à cette vendeuse de marée, tout en lui conservant sa physionomie individuelle, l'allure et la silhouette d'une canéphore antique. Ce compromis entre la nature et l'antique, c'est Jouvenet tout entier.

Derrière cette élégante personne marche une fillette de 12 à 14 ans, aux joues rebondies, aux cheveux blonds, qui pose la main sur la hanche de sa robuste compagne. Le nez est encore celui d'un enfant. Or Catherine Jouvenet avait 21 ans en 1706 et Marie-Cécile 15. Nous croyons plutôt dans ces conditions à l'hypothèse de Marie-Cécile.

Le fait est d'autant plus intéressant à signaler, que la blondinette de la *Péche miraculeuse*, nous la retrouverons souvent : avec des fleurs dans les cheveux dans le *Mariage de la Vierge* du Musée d'Alençon, dans l'*Adoration des Mages*, dans la *Résurrection de Lazare* (1699). L'enfant qui se jette effrayée dans les bras de sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mère que nous fait apercevoir cette dernière composition a les mêmes cheveux bouclés, la même physionomie futée.

Etudions maintenant la *Résurrection de Lazare* dont la date est certaine. Marie-Madeleine, sœur de Lazare, apparaît sous les traits d'une femme jeune habillée de satin blanc, à la mode de 1699, portant un corsage ajusté, décolleté en carré, orné à l'ouverture de galons. C'est assurément la même personne que la canéphore de la *Pêche miraculeuse*. Ici le peintre ne s'est même pas donné la peine de déguiser son modèle en statue antique à laquelle il aurait donné la vie. C'est un portrait exécuté dans l'intention de faire ressemblant. Nous avons peine à croire que la belle brune au cotillon troussé, qui est à genoux devant le Christ avec deux enfants auprès d'elle, soit un modèle banal, quand le peintre avait à son foyer une grande jeune fille de 19 ans, à la robuste et ample silhouette. Le profil perdu ne laisse pas voir le nez, mais elle ressemble singulièrement par l'allure générale, la complexion, à la marchande de marée de la *Pêche miraculeuse*. Quant aux deux petites filles qui l'accompagnent, la blonde, plus jeune, c'est Marie-Cécile, la brune, plus grande aux cheveux très bouclés, c'est Catherine, plus tard Mme Lordelot.

Cette grande brune de 1699 reparaît plus ample encore en 1709, quand Jouvenet compose le *Magnificat*. La femme à profil perdu assise à droite du spectateur est la même personne que la Marthe de la *Résurrection de Lazare* ou que la femme vue de dos au premier plan dans le *Repas chez Simon*, la femme à genoux de l'*Adoration* et la poissonnière de la *Pêche*, Marie-Anne Jouvenet.

L'examen de la *Vénus chez Vulcain*, exposée en 1698, lève tous les doutes. La Vénus de ce tableau n'est autre que la canéphore de la *Pêche miraculeuse*. Les deux profils sont superposables; le nez long, un peu dirigé en l'air sans être précisément retroussé, dont la racine suit presque la direction du front, impose la conclusion d'une identité incontestable.

Quant au choix d'un tel modèle pour représenter la mère des Amours, il nous semble un argument en faveur de notre thèse. Si l'artiste avait cru devoir gager un modèle professionnel, il l'aurait assurément pris plus parfait, ainsi qu'il l'avait fait autrefois pour Marthe et Marie. Il ne manquait pas dans le monde spécial qui l'entourait, de ces personnes qui ont inspiré les Coypel, les Lemoyne, les Lafosse, pour ne parler que des contemporains. On se montre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

indulgent pour les imperfections d'un modèle quand on le prend dans son intérieur de famille. On serait plus exigeant s'il s'agissait de rémunérer une mercenaire.

Il n'y a aucune objection à tirer de ce fait que, étant données les habitudes austères en honneur dans la famille de Jouvenet, en relations avec des jansénistes de marque, le peintre, père de famille consciencieux, n'eût pas voulu faire poser sa fille le buste nu. Il n'eût pas été le premier, parmi ses confrères de l'Académie, à peindre un nu de femme sans faire poser la même personne qui avait donné la tête. Ce buste, d'ailleurs ne paraît pas avoir été exécuté d'après nature si nous en croyons la gravure de Desplaces. Il est trop parfait, trop sculptural, trop peu individuel pour cela. Certainement le peintre l'a exécuté de « chic », comme on disait il y a cinquante ans, de souvenir ou d'après des moulages de l'antique. D'ailleurs l'examen de l'*Extrême-Onction* nous montre que le peintre, à cet égard, ne s'embarrassait pas de scrupules.

Nous sommes ici en présence d'un portrait du profil de Marie-Madeleine Jouvenet, qui n'a pu qu'être très flattée de se voir jugée digne, grâce à l'indulgence d'un père, et à la fraîcheur de ses 19 ans, de représenter la femme belle mais volage du forgeron Vulcain.

En introduisant ainsi dans ses compositions les effigies de ses filles et de sa femme, l'artiste ne faisait que suivre l'exemple donné par Rubens et les autres peintres flamands, aussi bien que par ses confrères français. Il évitait de plus une difficulté qui tenait aux mœurs de l'époque, au moins en ce qui concerne les pays au nord des Alpes. On ne se procurait pas aisément des modèles féminins. Ceux-ci se faisaient payer très cher (6 lt. par matinée), nous dit Taillasson. Tandis que les hommes qui tenaient l'emploi de modèles à l'Académie, étaient considérés comme des fonctionnaires, portaient l'épée, et jouissaient d'un monopole, les femmes ne pouvaient, en France, se livrer au même métier sans encourir la réprobation. Il était même interdit de faire poser des femmes nues à l'Académie. Ceux parmi les peintres qui ne dessinaient jamais un mouvement sans le secours du modèle, étaient réduits à se servir d'hommes, et c'est ainsi qu'ils exécutaient les Hébé, les Vénus, les Ariane. (Fait allégué par M. Locquin dans la *Peinture d'Histoire en France de 1747 à 1785.*) Nous ne croyons pas que la difficulté fût insurmontable. Il y a toujours eu, dans ces matières, des accom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

modements avec le ciel, mais la pénurie de modèles femmes est un fait qui a dominé l'histoire des arts en France pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. La solution que Jouvenet donna à la difficulté était conforme aux habitudes des ateliers d'alors.

Sans doute nous n'avons pas la prétention d'imposer des certitudes, comme celles qui résulteraient d'un document écrit : mais les « airs de famille », les ressemblances, que nous avons constatés, sautent aux yeux dès le premier regard. L'ordre des dates, l'apparition de figures nouvelles, ou leur disparition, en raison de ce que nous savons de l'état du personnel féminin dans la maison de l'artiste, nous ont semblé intéressants à signaler et propres à mettre sur la voie d'autres découvertes qui pourront jeter un jour sur la question, encore assez obscure, de la biographie et de la vie intime du grand peintre normand.

Gaëtan GUILLOT.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

UN PROTÉGÉ DE COLBERT. — MESSIRE JACQUES BELIN, CURÉ DE BLAINVILLE, POÈTE, ARCHÉOLOGUE, ÉRUDIT, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE ROYALE DES BELLES-LETTRES DE CAEN, 1680-1737; *par l'abbé Alix*, membre correspondant de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. Plaquette in-8°. Caen, H. Delesques, 1915, 85 pp.

C'est une physionomie qui a son originalité, que celle de Messire Jacques Belin, curé de Blainville.

A son époque, et dans sa région, elle eut sa notoriété méritée, et tint une place remarquable dans le monde des lettres et dans les cénacles du bel esprit. S'il n'a pas survécu à son temps, ni à la mode, c'est qu'il en fut l'homme et qu'il en partagea l'oubli; sa vie n'en offre pas moins des titres à l'attention et au souvenir.

Monsieur l'abbé Alix, son lointain et distingué successeur, l'a pensé, et avec beaucoup de charme et de simplicité dans la vérité, il l'a fait revivre dans une clarté documentaire très attrayante.

L'abbé Belin est tout à la fois poète par goût, archéologue par insinuation ou par occasion, et érudit par amour de l'étude. Il aime les lettres, qui sont, disait-il « sa plus ordinaire occupation, et le plus doux charme de sa vie », et il souligne ces traits distinctifs, d'une note voyante, d'un Jansénisme, tour-à-tour bien porté et condamné, mais qui n'en sent pas moins sa personne de condition.

Il suffit, dit La Bruyère, « de n'être point né dans une ville, mais dans une ruine qui trempe dans un marécage, pour être cru noble sur parole ». Jacques Belin naquit à Blois, et n'était pas gentilhomme, mais quelques membres de sa famille revendiquaient l'écu, et se préfaçaient : noble homme.

Nous le trouvons d'abord précepteur des enfants de M. de Colbert de Croissy, frère du grand Colbert ministre de Louis XIV. En

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1680, sur la présentation de ce dernier qui était seigneur patron de Blainville, il est nommé curé de cette paroisse. Il la desservira lui-même pendant cinquante-sept ans, vivant en homme de qualité, s'intéressant grandement à sa prospérité matérielle, et y encourageant notamment l'industrie dentellière.

Poète, il ne gravit pas les sommets, il se contente « de se promener sur les pentes du Parnasse ». Alors, plus que jamais, c'était de bon ton. La muse tenait comptoir. « A Caen, on faisait des vers jusque dans les boutiques ». Sans doute que la nymphe de l'Orne, comme ses compagnes, était précieuse, minaudait et vivait d'eau sucrée.

L'abbé Belin n'eut pas à se plaindre d'elle, car elle le couvrit de lauriers. Trois fois, il fut lauréat du palinod de Caen. Sa dernière pièce eut un tirage à part et fut également couronnée à Rouen. Le sujet était une ode française, sur saint Satyre préservé d'un naufrage. Les juges, dans leur appréciation, la trouvèrent « irrégulière dans la forme lyrique... cependant on la couronna en ajoutant que c'était sans tirer à conséquence ». Et le lauréat lui-même dans son remerciement, avouait qu'il n'avait pas suivi les préceptes de Malherbe.

Protégé de Colbert, qui avait fondé l'académie des Inscriptions, il prit part aux fouilles de Vieux, entreprises par Nicolas-Joseph Foucault, savant et antiquaire distingué, et comme lui bien vu du grand ministre. C'est peut-être le seul point de contact qui existait entre eux. Le curé de Blainville, en effet, s'était gaussé ouvertement. de ces savants de profession qui fouillent la terre. Quant à lui, ses idées sur l'art chrétien étaient celles de son temps, et ce n'est pas dans la réparation de son église romane qu'il leur donna un démenti. Il en « vandalisa », suivant l'auteur, la nef et les murs, et s'il déploya des aptitudes de maçon il ignora complètement les préoccupations de l'archéologue.

Il fut nommé secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen. Les lettres patentes qui en consacrent l'établissement portent cette mention : Il y aura un secrétaire perpétuel que nous nommons, scavoir le sieur Belin, qui s'est rendu par ses capacités, recommandable parmi les gens de lettres... Des trois discours qu'il fit à l'occasion de sa charge deux nous restent : le panégyrique de Louis XIV, prononcé en 1705, très réservé, sobre pour l'époque, et de belle tenue académique, et l'éloge de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Segrais. Tous les deux méritent l'attention. Celui qu'il lut en 1712 est perdu, et l'auteur le regrette.

L'abbé Belin remplit ses fonctions de secrétaire avec beaucoup de fidélité et de distinction jusqu'en 1714, où la compagnie se dispersa de nouveau, pour ne se rassembler qu'en 1731, sous la protection de Mgr de Luynes, évêque de Lisieux. A cette époque, mettant en avant son grand âge, il donna sa démission de secrétaire perpétuel, tout en restant membre de la Société jusqu'à sa mort.

Son amour des lettres lui créa de belles relations littéraires. Nous avons vu qu'il collabora avec l'intendant Foucault ; il était lié également avec son secrétaire, Galland le grand orientaliste et le traducteur des *Mille et une Nuits*. Segrais l'honora de son amitié et de sa confiance, et c'est à lui qu'en mourant, il confia son manuscrit des Géorgiques, son ouvrage de prédilection. Il eut son fauteuil dans les petits salons à la mode et fréquenta chez Mme de Saint-Luc et chez la poétesse Mme d'Osseville.

La fin de sa vie fut triste. François-Armand de Lorraine avait occupé le siège épiscopal de Bayeux de 1718 à 1728. C'était un Janséniste d'avant-garde, qui ne voulait dans son diocèse que des « appelants ». L'abbé Belin aveuglément soumis à son évêque, protégé des Colbert, ami de l'Université et des Oratoriens, tous favorables aux idées nouvelles, se trouva prisonnier de ces liaisons. Non seulement, il ne chercha pas à s'en évader, mais il les accentua à découvert et d'une façon irréductible.

Mgr de Luynes qui lui succéda était l'orthodoxie même. Ce fut dès lors une réaction violente contre la doctrine condamnée par le Pape et contre ses défenseurs. L'évêque n'hésita pas à employer la manière forte, aussi, ce ne fut que grâce à ses puissants protecteurs que le curé de Blainville put éviter la lettre de cachet, mais il en perdit la faveur du prélat. Certainement, c'est à ce motif qu'il faut attribuer sa démission de secrétaire de l'Académie reconstituée. Il y gagna, il est vrai, par l'obligeance de sa coterie, les palmes d'un martyre facile et à la mode.

A ce sujet, l'auteur cite le mot de Mme de Saint-Luc à Mgr de Luynes : « Laissez-le mourir en paix, c'est dans votre maison qu'il a pris ces idées-là. » La mort vint tard pour lui, ce fut en 1737. Elle le trouva aveugle, isolé et délaissé même du monde ecclésiastique en dehors des Oratoriens qui lui furent fidèles jusqu'à la fin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce fut pour lui, et par la logique des choses « sa douloureuse ». « On est plus sociable par le cœur que par l'esprit » a dit La Bruyère. Par son caractère altier, l'abbé Belin avait fermé l'accès de sa vie aux sympathies vraies, simples et désintéressées qui charment, honorent et demeurent. « Esprit froid, autoritaire, « impatient de contradiction, n'approuvant que ce qu'il faisait, le « curé de Blainville fut un maître peu aimable ». Les registres paroissiaux ont sur ce point une éloquence singulière. Ils mentionnent, comme une litanie douloureuse, les noms de ses trente-deux vicaires successifs... et la liste n'est pas complète !...

Telle, et avec un grand sens de l'histoire, M. l'abbé Alix présente la vie de ce « protégé de Colbert ». Evidemment, et à ce titre, elle ne revêt pas la belle allure que donnent seules la spontanéité et l'indépendance. L'auteur le sait et d'une plume à la fois délicate, sérieuse et discrète, il en met le relief vrai en belle évidence et lui donne une place justifiée dans nos annales régionales.

Abbé E. Thorel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen* : M. le chanoine L. Jouen;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre;
Eu : M. le chanoine Legris.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. l'abbé Em. Sevestre.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Quettreville et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

ORNE : M. l'abbé Desvaux, curé de Saint-Pierre de Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne.

PARIS : M. Etienne Deville, Conservateur à la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie.

* * *

2097. — RECUEIL DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE, VII[e] série, t. II, Evreux, Ch. Hérissey, 1915, in-8. 168 pp. — *Rapport présenté au nom de la commission d'examen du Concours Lucien Fouché*, par Paul Hérissey, p. 58-66 ; — *L'Alexandrin et le vers libre*, par Edmond Porcher, p. 67-98 ; — *Correspondance de Bénédictins normands avec dom Mabillon et dom Montfaucon*, par l'abbé Guéry, p. 99-115 ; — *Discours* de M. Albéric de Mare, président ; — *Rapport général sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1914*, par Albert Doucerain, p. 130-141 ; — *Notice sur M. J.-J.-E. Lerenard-Lavallée*, par le chanoine Porée, p. 142-151 ; — *Compte-rendu des obsèques, discours*, p. 152-167 ; — *Nécrologie*, p. 167.

2098. — SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE. t. XXXIV, janvier et avril 1915. Alençon, gr. in-8°, 125 pp. — *Documents*, par le R. P. Ubald, annotés par Louis Duval, p. CLVII ; *Procès-verbaux des séances de la Société*, p. 1-16 [dentelle d'Alençon, par le R. P. Ubald ; observations de l'abbé Devaux sur un livre allemand qui traite d'hagiographie normande d'une manière

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

regrettable, etc.]; — *La ferme de la Fontaine au Sap* (Orne), par A. Dallet, p. 17-21; — *Les Vassaux du marquisat de Courtomer* (suite et fin), par Ch. Vérel, p. 22-56; *Notes sur l'Eglise Saint-Barthélemy de Laigle* (1115-1791) par l'abbé Tabourier, p. 57-68; — *Mémoires sur Saint-Léonard d'Alençon* (suite), par Ferdinand Olivier, p. 69-110; — *La fièvre aphteuse est-elle une maladie nouvelle*, par E. de Brébisson, p. 111; — *Notice sur M. Augustin Letellier, professeur au Lycée de Caen*, par A.-L. Letacq, p. 113-125.

2099. — Association française pour l'avancement des sciences. Compte rendu de la 43e session. Le Havre, 1914. Paris, Masson, 1915, gr. in-8, 311 pp. — *Le littoral de la Normandie*, par Alexandre Bigot, doyen de la Faculté des Sciences de Caen, p. 32-49.

2100. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (LXXIe vol. 1er sem. 1915), col. 338. Papier monnaie pendant la guerre de 1914 [Elbeuf, Le Havre, Louviers, Rouen, Bolbec, Lillebonne], 386 [Elbeuf, La Ferté-Macé, Le Havre, Louviers, Rouen]; — col. 366. A propos du mariage de Jules Janin [avec Mlle Huet d'Evreux] lettre adressée à M. Varengue, de Neufchatel-en-Bray, par M. Huet père.

2101. — Aubé (Raoul) a publié dans le *Journal de Rouen* (A) du 9 mai : L'argot des Belges et celui des Boches; — le 16 mai : Souvenirs Anglo-Rouennais.

2102. — Banse (Daniel). Vieux Fécamp : L'ancienne église Saint-Léger. Fécamp, 1915, in-12, 53 pp.

2103. — Boyer (Louis), séminariste-zouave, † à l'ennemi le 27 mars, *Sem. Rel. de Coutances*, 13 mai.

2104. — Damville. La surprise d'Avignonet par les protestants en 1578, par le Dr L. de Santi [il y est beaucoup parlé de Damville, c'est-à-dire du second fils du connétable de Montmorency, lieutenant général en Guyenne], *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, 11e série, t. II, Toulouse, 1914, p. 59-97.

2105. — Desvaux (Abbé A.). Discours prononcé au service célébré le 16 mars 1915 à Saint-Pierre-de-Montsort pour les soldats enfants de cette paroisse et les officiers et soldats victimes de la guerre, du 103e régiment d'infanterie. Alençon, in-8°, 19 pp.

2106. — Drouet (Abbé), † ancien curé de La Rondehaye, *Sem. Rel. de Coutances*, 24 juin.

2107. — Dubosc (Georges), a publié dans le *Journal de Rouen* (A) 1er mai : Les français dans la presqu'île de Gallipoli 1854-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1915; un descendant de Corneille sur le « front » ; — 8, Achille Andrieu, † à Paris; au musée des antiquités : urne cinéraire d'Hénouville ; le prospectus du mercier A. Huré; — 17, médaillon de Jeanne d'Arc ; L'ancien puits de l'hôtel du Cygne ; — 19, Portraits et croquis ; — 23 et 20 juin : dans l'armée anglaise ; — 28 mai : Exposition Philippe Zacharie ; — 30, monnaies de fer ; — 2 juin, le buste du général Joffre ; — 7, planches originales d'Hyacinthe Langlois ; — 11, un portrait de Mme Colette Yver; — 13, Polyeucte interdit par la censure ; pastels ; — 21, Mme H. Lecomte du Nouy et Guy de Maupassant; — 27, la statue de Guillaume-le-Conquérant à Saint-Victor-l'Abbaye ; — 30, une revue en juin 1815.

2108. — Espérandieu. — Note sur un bronze gravé du musée de Rouen. Paris, E. Leroux, 1914, in-8°. 4 pp. avec fig. Ext. de la *Revue Archéologique*.

2109. — Eu. La vénérable sœur Lanel d' — (suite et fin), par l'abbé Legris. *Bull. rel. de Rouen*, 15 mai, Cf. n° 2054.

2110. — Godefroy (Le chanoine). Le général Trochu d'après ses œuvres posthumes et sa correspondance. Paris, Bloud et Gay, 1914, in-8°, 188 pp.

2111. — Gosselin (Abbé Auguste). Les Normands au Canada. France et Canada. Dieppe-Québec (1639) ; Québec-Dieppe (1912). Evreux, 1915, gr. in-8°, 16 pp. Ext. de la *Revue catholique de Normandie*.

2112. — Goulet (Abbé), † curé du Mesnil-Vigot, *Sem. Rel. de Coutances*, 27 mai.

2113. — Harel (G.) Dernière cueillette de rimes. Poésies diverses. Chansons. Sonnets normands. Paris, 1915, in-18, 118 pp.

2114. — Hervieu (M.), † prêtre de Saint-Sulpice, *Sem. Rel. de Coutances*, 1er avril.

2115. Hulmel (Abbé). L'ancien diocèse d'Avranches (suite et fin), *Sem. Rel. de Coutances*, 27 mai. Cf. n° 2067.

2116. — Isabelle (Mère — du Sacré-Cœur) religieuse carmélite de Lisieux (1882-1914). Copie de la circulaire envoyée aux monastères du Carmel après sa mort. Paris, Bar-le-Duc et Carmel de Lisieux, 1914, in-8°, 96 pp. gravure.

2117. — Jeanne d'Arc. *Le Journal de Rouen* a publié sur ce sujet plusieurs articles. Le 3 mai : Commission municipale des inscriptions Rouennaises [3 nouvelles plaques en l'honneur de —] ; — 17, 18 et 22 mai, 1 et 2 juin. Les hommages à — place du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vieux-Marché à Rouen ; — 17 mai, une belle manifestation au Havre en l'honneur de —.

2118. — Julien (Abbé E.). Haut les cœurs [Eglise N.-D. du Havre, août 1914 et février 1915]. Le Havre, Micaux, 1915, in-16, 234 pp.

2119. — Lafon (Le Pasteur). Evangile et Patrie. Le Havre, 1915, in-12.

2120. — L. E. La Normandie méditerranéenne, *Journal de Rouen*, 9 mai.

2121. — Le Cacheux. L'organisation de la Normandie et en particulier du grand Bailliage de Cotentin à la fin de l'ancien régime. *Bull. de l'Instr. Primaire de la Manche*, avril 1914. Saint-Lô, Impr. Le Tual.

2122. — Le Meland (Raoul). Un bas normand évêque en Gascogne [Mgr Jacques Richier de Cerisy, 1708-1771, évêque de Lombez, 1751-1771], *Sem. Rel. de Coutances*, 3 juin.

2123. — Le Tonnelier de Breteuil (Mgr). Le répertoire manuel de Mgr —. Etat du diocèse de Montauban à la fin du XVIII^e^ siècle, relié aux armes de cet évêque, *Bull. arch. hist. et art. de la Soc. Arch. de Tarn-et-Garonne*, t. XLI, p. 97-126.

2124. — Lisieux. Carmel de —. Cf. n° 2116.

2125. — Lohier (Abbé Paul), † lieutenant, le 30 mai, à Roclincourt au Champ d'Honneur, *Sem. Rel. de Bayeux*, 27 juin.

2126. — Longuemare (Paul de), Notes sur une descendance normande d'un frère de la Pucelle d'Orléans. Caen, H. Delesques, 1915, in-8, 41 pp.

2127. — Luce (R. P.), † pro-vicaire apostolique de la Birmanie méridionale ; originaire du Pollet à Dieppe, 1863-1915, *Bull. Rel. de Rouen*, 26 juin.

2128. — Marie (Abbé), † curé-doyen de la Ferté-Fresnel, *Sem. Cath. de Séez*, 24 juin.

2129. — Milcent (Bernard). Les derniers moments de M. — originaire de Brix, *Sem. Rel. de Coutances*, 24 juin.

2130. — Neuve-Lyre. Les *Annales de Lyre* ont publié en mai : L'ancienne chapelle Saint-Nicolas à la —, p. 93 ; — en juin : pages d'histoire locale, l'invasion de 1815 dans la région, p. 110.

2131. — Patry (A). Proverbes et dictons de Basse-Normandie, *Revue des traditions populaires*, juin-juillet 1914.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2132. — Revel (Jean). En guerre (1870), inédit, *Journal de Rouen*, 23 mai.

2133. — Rouen. Le port de — (thèse) par André Turban, docteur en droit. Paris, A. Pedone, 1914, in-8, 221 pp.

2134. — Savary (Chanoine). Méditations sur la Passion de N. S. J.-C. par Mgr Durel, vic. gén. de Coutances, précédées d'une *notice biographique sur l'auteur*, par M. le chanoine —, supérieur de l'Institut libre de Saint-Lô, 1914, in-16, 252 pp.

2135. — Tabourel (Abbé Victor) né à Dieppe, † à Saint-Hilaire, *Sem. Rel. de Coutances*, 17 juin.

2136. — Tabourier (Abbé L.). L'Eglise Saint-Barthélemy de Laigle (1115-1791). Alençon, 1915, grand in-8, 16 pp. pl. [Ext.]; — Apologétique et Archéologie. Evreux, 1915, grand in-8, 17 pp. [Ext.]. C. R. dans la *Sem. Cath. de Séez*, 24 juin, p. 346.

2137. — Verne (Maurice). Le village belge des bords de la Seine, *Journal de Rouen*, 14 mai.

2138. — Vernier (J.). Répertoire numérique des archives de la Seine-Inférieure, période révolutionnaire, série L. Rouen, Lecerf fils, 1914, grand in-4°.

Indications spéciales par département.

Calvados : **2099, 2113,** 16, 20. 24. 25, 26, 31.

Eure : **2097,** 99, **2100,** 4, 7, 13, 20, 23, 30.

Manche : **2099, 2103,** 6, 10, 12, 13, 14, 15, 20, 21, 22, 29, 31, 34, 35.

Orne : **2098,** 99, **2100,** 5, 13, 20, 28, 31, 36.

Seine-Inférieure : **2099, 2100,** 1, 2, 7, 8, 9, 11, 13, 17, 18, 19, 20, 27, 32, 33, 35, 37, 38.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NÉCROLOGIE

Un des plus grands soutiens de la *Revue Catholique de Normandie*, M. Paul DE LONGUEMARE, conseiller général du Calvados, vient d'être frappé d'une profonde douleur par la mort de son fils unique le lieutenant Pierre DE LONGUEMARE, faisant les fonctions de capitaine au 236e, tué par un obus au Champ d'Honneur.

A ce vaillant officier nous unissons Bernard MILCENT dont la *Semaine Religieuse de Coutances* a raconté les derniers moments, en priant ces deux familles affligées de vouloir bien agréer nos sincères et respectueuses condoléances. Puissent-elles trouver dans les hommages rendus à leurs chers enfants un adoucissement au chagrin qui les frappe et au deuil qui les accable.

C. G.

Le Gérant : G. POUSSIN.

Evreux. — Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES ÉVÊQUES ET ABBÉS

DE LA

FAMILLE GOYON DE MATIGNON

LANCELOT GOYON DE MATIGNON

La maison Goyon de Matignon est originaire de Bretagne ; elle commence à figurer dans les Annales de cette province vers l'époque des Croisades. On peut dire que depuis ce temps elle forme comme un clan dans les cinq départements de l'ancienne Bretagne. De là le proverbe : frappez buisson, il en sort Goyon, Courson ou Kersauson.

Le chef de cette lignée Etienne de Goyon, seigneur de la Rochelle et de Plévenon, épousait en 1170, Luce de Matignon. Avant de partir pour la Terre Sainte, en mars 1185, il faisait dans une Charte restitution de quelques terres à l'abbaye du Mont Saint-Michel (1).

C'est dans les armes que se distinguèrent principalement ses descendants. En 1552, Jacques Goyon de Matignon assistait, à l'âge de vingt-sept ans, sous Henri II, à la prise de Toul, de Verdun et de Metz, noms qui font aujourd'hui saigner nos cœurs, et il était sous Heuri III nommé maréchal de France. Il montra dans la Guyenne un grand zèle pour le service du roi. Ce monarque récompensera le père en nommant le troisième de ses fils, Lancelot de Matignon, à l'abbaye de Cherbourg d'abord et à celle de Lessay ensuite, en même temps qu'à l'évêché de Coutances.

(1) De la Chesnaye des Bois, *Diction. de la Noblesse*, 2e édition, c. VII, p. 366.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lancelot de Matignon était seigneur de Lonray ; nommé à l'abbaye de Notre-Dame du Vœu en 1583, il en fut, à proprement parler, le premier abbé commendataire. On peut dire qu'il ne s'occupa du Vœu que pour en recueillir les revenus. Son père eut du moins l'heureuse idée d'en confier la gestion à un homme dont la piété égalait l'honorabilité. « Maistre Nicolas de Briroy, chanoine », et futur évêque de Coutances, fut aussitôt l'envoi en possession du titulaire nommé « grand vicaire et procureur de noble seigneur Lancelot de Matignon, abbé commendataire de Notre-Dame du Vœu » (1).

Nous n'avons que fort peu de documents concernant la gestion de M. de Briroy. Toustain de Billy (2) nous dit cependant que, le 13 décembre 1583, il conféra la cure de Saint-Martin d'Octeville à M. Gilles Avoie, et nous apprenons de Mangon du Houguet (3) que, le pape Sixte V ayant consenti au roi une nouvelle imposition sur le clergé de France, l'abbaye du Vœu fut taxée à 600 écus sol, soit 1872 livres, et, que pour acquitter cette taxe les religieux du Vœu furent contraints de vendre le fief et prévôté de Valognes à Jean Virey, sieur du Gravier, qui en donna exactement le montant de la dite imposition, c'est-à-dire 600 écus.

A la mort de Arthur de Cossé-Brissac, arrivée le 7 octobre 1587, « le roi, nous dit encore Toustain de Billy (4), donna l'évêché de Coutances et l'abbaye de Lessay à Lancelot de Matignon, déjà abbé de Cherbourg. Ce jeune seigneur néanmoins n'en jouit point : allant à Rome rendre ses devoirs au pape et obtenir ses bulles, il mourut de maladie en chemin, le 1er janvier 1588 ». Ce fut un malheur pour notre pays, au dire du moins du *Gallia Christiana* et des historiens des Matignon qui vantent l'esprit judicieux, le talent, la science et la grande piété de ce jeune homme.

La mort du commendataire de Cherbourg et de Lessay laissa vacant le siège abbatial de ces deux couvents.

---

(1) *Cartulaire du Vœu*, H., 3947.

(2) *Histoire Ecclés. du diocèse de Coutances*, III, p. 171.

(3) *Manuscrits de la Bibl. Nation.*, cité par M. Adam, dans sa brochure sur la chapelle de la Victoire, page 23.

(4) *Hist. Ecclés. du diocèse de Coutances*, III, p. 186.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Avant que ce décès fût connu en France, François Hotman, sous-diacre de Paris et membre d'une puissante famille parlementaire, profita d'un voyage en Italie pour solliciter et obtenir un mandat apostolique de provision pour le siège abbatial du Vœu. Mais le roi, n'admettant pas cette façon d'agir, refusa de pourvoir Hotman du bénéfice en question, qu'il laissa aux mains des Matignon, habitués déjà à regarder comme biens de famille les grands bénéfices du Cotentin, évêché et abbayes.

A Lessay, l'interrègne dura encore plus longtemps, puisqu'il nous faut arriver à l'année 1620 pour voir cesser la vacance du siège abbatial.

LEONOR GOYON DE MATIGNON

Charles de Matignon était fils du maréchal Jacques de Matignon. Charles de Matignon, comte de Torigny, chevalier des ordres du Roi et gouverneur de Basse-Normandie, avait épousé Eléonore d'Orléans, de la branche des ducs de Longueville, cousine germaine de Henri IV.

Charles de Matignon avait trois fils : Jacques, Eléonor et François.

Jacques, fils de Charles et d'Eléonore d'Orléans, commandait la cavalerie de Lesdiguières dans la guerre de Savoie. Il se fit tuer en duel.

Il laissait deux frères : Eléonor ou Léonor et François.

Ce dernier, né en 1607, devait continuer la lignée. Léonor Goyon de Matignon, né le 31 mai 1604, au château de Torigny, allait poursuivre la carrière des dignités ecclésiastiques.

En 1622, il était abbé de Torigny et de Lessay, peu après il obtenait une charge d'aumônier du roi et de doyen de l'église de Lisieux.

Il n'avait encore que vingt-et-un ans lorsqu'il fut désigné évêque de Coutances, au mois de juillet 1625. Il ne prit possession du titre d'abbé commendataire de Lessay qu'en 1622. C'est donc à tort que l'historien du diocèse de Bayeux, Hermant, curé de Maltot, assigne cette abbaye à Léonor de Matignon dès l'année 1618. C'est Jean Rombault qui tenait cette abbaye de 1620 à 1622.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Léonor de Matignon se prépara à l'épiscopat par des œuvres de piété et par l'acquisition des sciences ecclésiastiques. Il fit à Paris ses études théologiques, les couronna en 1629 par un pèlerinage au tombeau des apôtres, à Rome. Il assista en 1631 à l'Assemblée générale du clergé de France. Il avait vingt-neuf ans quand il fut sacré, le dimanche 9 octobre 1633, dans l'église paroissiale d'Alençon. Le consécrateur fut François de Péricard, évêque d'Avranches, assisté de son frère Guillaume, évêque d'Evreux, et de Henri de Boivin, évêque de Tarse, *in partibus*, coadjuteur d'Avranches.

Leur neveu, Jean Pierre Camus, évêque de Belley, y prononça un discours fort éloquent.

Léonor ne tarda pas à se rendre dans son diocèse. Il fit son entrée solennelle à Coutances, le 15 décembre 1633. Il institua aussitôt pour son vicaire général et officiel dans la juridiction de Saint-Lô de Rouen, Pierre de Boisyvon, conseiller au Parlement. La province ecclésiastique de Rouen le députa, en 1635, à l'Assemblée du clergé avec Jacques Camus, évêque de Séez, Ferdinand de Neuville, abbé de Saint-Vandrille, Guillaume de Boivin, conseiller au Parlement de Normandie, abbé de Montmorel, chanoine et doyen d'Avranches, André de Bigors, conseiller et aumônier du roi, abbé de Corneville et doyen de Lisieux.

Dans un synode qu'il tint le 21 avril 1637, il publia un corps de statuts, et c'est un des actes les plus importants de son administration. Il souscrivit à la condamnation prononcée par un concile tenu à Paris le 28 mai 1640 contre un ouvrage de l'historien Hersent, qui avait pour titre : *Optati Galli de Cavendo schismate liber pareneticus*.

Le 4 mai de cette année, il concourait à la consécration de Pierre de Brou, évêque d'Auxerre, dans l'église des religieux de Citeaux à Paris.

En 1642, l'évêque-abbé se désista charitablement de ses droits en faveur des habitants de Lessay. Ceux-ci venaient d'être taxés à la somme de 1,200 livres par un jugement de la Chambre souveraine, établie par la Cour pour le recouvrement des droits d'amortissement, du 9 janvier 1642.

Pour suffire à cette charge, les paroissiens de Sainte-Opportune vendirent une partie de leurs communs, mais ils ne le firent que par le consentement de l'abbé et des religieux, propriétaires de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ces communs. L'abbé et les religieux crurent devoir se dessaisir de leurs droits en cette rencontre, par un motif de charité et pour aider les habitants trop pauvres.

Les contrats de vente sont du 30 mars 1642, 7 avril 1643. Cet exemple fut d'ailleurs suivi par les seigneurs ecclésiastiques, heureux de venir en aide à leurs vassaux (1).

On voit par là que les religieux de Lessay n'exerçaient pas avec trop de rigueur leurs privilèges seigneuriaux. Cela dut leur attirer les sympathies des habitants. C'est qu'au sein d'une population rurale, une abbaye avec son nombreux personnel domestique, ses vastes exploitations agricoles, était une véritable puissance.

L'évêque de Coutances assista le 21 avril 1643, dans la chapelle du vieux château de Saint-Germain-en-Laye, au baptême du dauphin, depuis Louis XIV. Cette même année il introduisit à Coutances les religieuses hospitalières de l'Ordre de Saint-Augustin, et se trouva l'année suivante, à l'Assemblée du clergé.

L'évêque de Coutances habitait tantôt son abbaye de Lessay, tantôt le château de Torigny, parce que le palais épiscopal menaçait ruines et n'offrait à ses hôtes qu'un asile dangereux.

La piété de l'abbé de Lessay lui faisait procurer, chaque année, aux fidèles de Lessay, dans l'église abbatiale, les prédications du carême. Nous avons retrouvé la liste des prédicateurs depuis 1648 jusqu'en 1679.

Léonor de Matignon restaura le palais épiscopal de Coutances et sut l'embellir, mais ce fut moins pour son utilité personnelle que pour l'avantage de ses successeurs, car, au mois d'août 1648, il passait du siège de Coutances à celui de Lisieux, dont il prit possession par procureur, le 25 septembre 1648, et en personne, le 30 décembre de la même année. Il avait prêté serment au roi pour le temporel de sa nouvelle église. Le 29 mai de l'année suivante, il tint un synode diocésain. Il fit construire deux couvents de religieuses, l'un de Bénédictines tirées de l'abbaye de Montivilliers, au bourg de Livarot (26 octobre 1650), l'autre d'Hospitalières de l'Ordre de Saint-Augustin, à Honfleur. Le 18 mars 1655, il obtint du roi des lettres contre les détenteurs des biens de son évêché. Le 15 avril 1660, l'évêque et comte de Lisieux assistait au

(1) *Archives Nationales*, S. 3303, nº 2, pièce imprimée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

concile provincial qui se tint à Pontoise. Le 31 décembre de l'année suivante, il était nommé commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Léonor de Matignon eut la bonne inspiration de confier aux Eudistes la direction de son séminaire. En décembre 1671, il permit aux Ursulines d'établir un couvent à Pont-Audemer. L'autel de l'église abbatiale de Préaux fut consacré par lui, le 18 juin 1673.

En 1677, il se démit de son évêché en faveur de son neveu, et se retira à Paris, où il mourut le 14 février 1680, à l'âge de 76 ans. On l'inhuma le 19 mars suivant dans la chapelle de la Sainte Vierge, en sa cathédrale de Lisieux. Son acte de décès est ainsi libellé dans les registres de l'église de Saint-Sulpice à Paris : « Le quinzième février 1680 a esté fait le convoy de Monseigneur Illustrissime et Reverendissime Léonor de Matignon, ancien évêque et comte de Lisieux, Commandeur des Ordres du Roi, âgé de soixante-dix-sept ans, décédé le quatorzième des dits mois et an, rue de Tournon, à l'hôtel d'Antragues, et ont assisté au dit convoy messire Christophe Leneveu, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine et archidiacre de l'église de Lisieux, messire François de Guéroult, comte de Montmartin, amis dudit sieur défunt. »

F. de Guéroult-Montmartin, Leneveu ».

Le prélat portait pour armoiries : *Ecartelé au 1er et au 4e d'argent, au lion couronné de gueules*, qui est de Goyon, *au 2e et au 3e d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au bâton raccourci de gueules péri en bande avec un lambel de trois pendants d'argent*, qui est d'Orléans.

Léonor de Matignon mourut en grande réputation de sainteté et l'avenir devait la justifier avec éclat.

Son successeur fit rapporter son corps à Lisieux, et plus tard il fut transféré dans le caveau de la famille, à l'église Saint-Laurent de Torigny.

Il y avait déjà plus de cent ans qu'il y reposait lorsqu'une troupe de dévastateurs vint en 1790, fouiller les tombeaux de cette église, sous prétexte d'en prendre le plomb, pour faire des balles. Le corps du pieux évêque apparut plein de fraîcheur, les linceuls et les ornements étaient intacts, une suave odeur embaumait l'église, on cria : au miracle ! c'est un saint ! et la foule se jeta sur les dépouilles pour s'en partager les lambeaux. Un des profanateurs de cette sépulture appliqua un furieux coup de pied sur la poi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trine de l'évêque, en disant : « Tiens, si tu as du pouvoir, fais-le voir », le malheureux ne put retirer sa jambe, elle était paralysée (1). »

LÉONOR II GOYON DE MATIGNON

Evêque et comte de Lisieux.

François Goyon de Matignon, comte de Torigny et de Gacé, marquis de Lonray, lieutenant général de la Normandie et chevalier des Ordres, avait épousé Anne Malou de Bercy. C'est de ce mariage que naquit Léonor II Goyon de Matignon. Il reçut le jour le 5 septembre 1637 à Torigny. Il faisait partie d'une nombreuse famille, car elle était composée de six fils et d'autant de filles. Il était lui-même le deuxième de ces fils. Le troisième, Charles comte de Gacé, qui combattait à Senef sous les ordres de Condé, reçut une blessure dont il mourut. Le quatrième, Jacques de Matignon, fut, comme le cadet, revêtu de l'épiscopat ; le cinquième, aussi nommé Jacques de Matignon, épousa l'héritière des ducs de Valentinois-Grimaldi, et devint la souche d'une des branches de cette grande famille. Enfin, le plus jeune, Charles-Auguste, comte de Gacé, fut maréchal de France, vers la fin du règne de Louis XIV. Quant aux filles, quatre d'entre elles entrèrent dans des communautés religieuses, sur les diocèses de Lisieux et de Bayeux. Des deux dernières, la plus jeune, Anne de Matignon, fut mariée en Bretagne au marquis de Nivet ; l'autre, appelée Marie-Françoise, épousa Robert-Jean-Antoine de Franquetot, comte de Coigny, lieutenant-général. Leur fils François, duc de Coigny, se distingua à

(1) On a de Léonor de Matignon : Statuts et Règlements faits par Léonor de Matignon, évêque de Coutances, au synode de son diocèse, en 1637; Coutances, Pierre Bessin, 1694, in-8° de 147 pp.

Censure d'un livre intitulé : *Apologie pour les Casuistes*, faite par Mgr l'Evêque et comte de Lisieux (10 mars 1659), avec des requêtes qui ont été présentées à cet effet par les curés de la ville et banlieue de Lisieux, par des villes et doyennés du diocèse.

Cf. Fisquet. *La France Pontificale*. diocèse de Lisieux.

Lecanu. *Histoire des Evêques de Coutances*, 1878, t. I, p. 510, t. II, p. 40.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Denain et nommé maréchal de France, il gagna sur les Impériaux, le 29 juin 1734, la bataille de Parme, puis en septembre suivant celle de Guastalla.

Léonor de Matignon appartenait donc à une de ces familles qui ont glorieusement inscrit leurs noms presque à chaque page de nos Annales. Il fut pourvu de l'abbaye de Lessay en 1673 ; vers la même époque il occupait auprès de son oncle la place de doyen de l'église de Lisieux (1), il était aumônier du roi et attaché à la maison du duc d'Orléans en qnalité de conseiller. Par la cession de son oncle, il fut élevé sur le siège épiscopal de Lisieux. « Il fut sacré, le 14 mars 1677, dans l'église du Noviciat des Jésuites de Paris, par Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, assisté de François de Nesmond, évêque de Bayeux, et de Gabriel-Philippe de Froulay de Tesse, évêque d'Avranches. Il prit possession par procureur le 15 avril, et en personne le 29 juillet de la même année.

Son premier soin fut de restaurer son palais épiscopal et d'embellir sa cathédrale. Le 30 juin 1699, il assista au concile provincial tenu à Gaillon. Quelques années plus tard, 1704, il fit publier une édition du bréviaire de Lisieux » (2). Il établit avec zèle et énergie la réforme de Saint-Maur dans son abbaye de Lessay. Il avait tenté une première réforme avec des religieux de Cormeilles, mais elle avait échoué. Il finit par triompher de l'opposition des anciens religieux de Lessay, auxquels il substitua des moines de Saint-Maur, en 1706.

Le prélat après s'être assuré le concours du supérieur général de Saint-Maur, Dom Simon Bougis, adressa au roi une supplique à l'effet de faire autoriser son entreprise.

Il expose à Louis XIV qu'il a essayé en vain de rétablir dans son abbaye la régularité et le bon ordre dont elle était déchue, qu'il n'a pas réussi malgré menaces et prières, qu'il y avait introduit trois religieux de Cormeilles qui avaient été obligés de rentrer dans leur monastère, qu'il ne restait plus à Lessay un seul religieux profès, que les derniers religieux n'y ont longtemps vécu que pour être plus longtemps le scandale du public

(1) *Gallia Christ.*, t. XI, col. 812.

(2) Fisquet, p. 322.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par l'entier abandonnement du service divin, le mépris de l'observance régulière, la dissipation d'une partie du bien et le mauvais emploi de l'autre, par le triste état des lieux réguliers et autres bâtiments. En conséquence, il requiert Sa Majesté lui permettre d'établir dans cette abbaye les religieux de la Congrégation de Saint-Maur.

Signé : L. DE MATIGNON, évêque et comte de Lisieux, abbé DE LESSÉ (*sans date*).

A cette supplique l'abbé avait joint un engagement de frère Simon Bougis, Supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, d'envoyer des religieux à Lessay, aussitôt qu'il aura plu au Roi d'en accorder la permission.

A Saint-Germain-des-Prés, le 28 mai 1706.

Signé : Simon BOUGIS et scellé (1).

Le roi accorda ses lettres patentes d'union de l'abbaye de Lessay avec la Congrégation de Saint-Maur, au mois d'août 1706.

En même temps qu'on tentait en vain d'établir cette réforme dans l'abbaye de Saint-Vigor de Cerisy, au diocèse de Bayeux, celle de Lessay consommait l'entreprise, non sans de grandes difficultés dont le détail appartient à l'histoire de l'abbaye (2).

Un accord fut conclu entre les anciens religieux et ceux de Saint-Maur et l'œuvre de la réforme devint définitive. Tout l'honneur en revint à l'abbé de Lessay (3).

Notre abbé crut bon de faire l'estimation et le partage des biens de son abbaye en trois lots, dont le premier et le troisième appartiennent à l'abbé et le deuxième aux religieux.

L'évêque abbé faisait le meilleur usage de ses revenus ecclésiastiques. Il construisit deux séminaires, dont l'un pour vingt pauvres clercs. Cet établissement fut confirmé par le roi en juillet 1711 (Fisquet).

Léonor de Matignon, fonda aussi deux hôpitaux. Le 6 novembre 1712, il sacrait dans sa cathédrale Louis de la Tour du Pin,

---

(1) Sceau sur papier, S. Lig. supér, Génér. S. Mauri. Dans le champ Pax, une fleur de lys et trois clous de la Passion.

(2) Mém. de la *Soc. des Antiq. de Normandie*, t. XXXI, p. 295.

(3) Invent. Somm. des *Archives du départ.*, 3e vol. 4636.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

évêque de Toulon. Par son testament du 30 janvier 1714, il légua aux pauvres la somme de 50,000 livres et à son chapitre 20,000 livres pour construire le grand autel de son église. Son épitaphe porte qu'en faisant ce legs aux pauvres, il ne voulait pas laisser à l'abandon par sa mort ceux qu'il avait nourris quand il vivait.

Léonor de Matignon mourut à Paris, le 14 juillet 1714. Son cœur fut inhumé à Lisieux, dans la chapelle du petit séminaire, et son corps devant le maître autel de sa cathédrale, avec une épitaphe latine ainsi conçue :

HIC QUIESCIT BEATAM EXPECTANS RESURRECTIONEM

Leonorius de Matignon Lexoviensis episcopus, nomine secundus, antiquam avorum gloriam propria virtute illustravit, Prædecessorum laudem fide, pietate, charitate, vigilantia, unus omnium complexus est. Gregi pastor bonus, novitatum osor, doctor ecclesiæ et discipulus, clero magnum exemplum, pauperum amore, divitiarum usu. Quæris præsulis eximii monumentum ? Urbs tota monumentum est, erectis passim et dotatis seminariis, nosocomiis, ptochotrophiis. Pauperes heredes reliquit, ne quos vivens aluerat, moriens desereret. Quantum dilexerit decorem domus Dei, hoc templum, haec ara testantur. Obiit anno MDCCXIIII, die 14 julii, ætatis anno LXXVII, episcopatus XXXVII.

Voici le texte de l'acte de décès de ce prélat, inscrit au registre de la paroisse de Saint-Sulpice à Paris :

« Le 15 juillet 1714, a été fait le convoy et transport à Lisieux d'Illustrissime et Reverendissime Père en Dieu, Messire Léonor de Matignon, évêque et comte de Lisieux, âgé de 77 ans, décédé le jour précédent, rue de Saint-Dominique, en son hôtel.

Et y ont assisté : Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Messire Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom et très haut et très puissant seigneur Monseigneur Charles-Auguste de Matignon, maréchal de France, ses frères, qui ont signé.

L'ancien évêque de Condom, le maréchal de Matignon, Louis de Lorraine, P. de Pons.

Léonor de Goyon de Matignon avait pour armoiries : *Ecartelé au 1er et au 4e d'argent, au lion couronné de gueules* qui est de Goyon ; *au 2e et au 3e d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au bâton*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

raccourci de gueules, péri en bande avec un lambel de trois pendants d'argent, qui est d'Orléans (1).

On conserve au château de Torigny, dans l'ancienne chapelle, un beau portrait en pied de Léonor de Matignon, évêque de Lisieux. L'œuvre, qui est d'un des Beaubrun, constitue, à cause du costume et de l'ameublement, un document très intéressant (2).

JACQUES GOYON DE MATIGNON

Ancien évêque de Condom, abbé de Saint-Victor de Marseille.

Jacques de Matignon était le quatrième fils de François de Matignon et de Anne de Malon de Bercy. Il reçut le jour, le 16 mars 1643, selon toute probabilité à Torigny (3). Il trouva dans sa famille des principes et des exemples qui formèrent son cœur et dirigèrent ses inclinations. Lorsqu'il commença ses études à l'âge de 9 à 10 ans, il fut pourvu, en 1652, du prieuré de Plessis-Grimoult, au diocèse de Bayeux (4). C'est en cette qualité qu'il devint chanoine de Saint-Jean-le-Blanc, dans la cathédrale de Bayeux.

Il succéda à son frère, Léonor de Matignon, comme doyen de Lisieux, et prit possession de ce titre le 21 avril 1666.

A cette époque, Bossuet qui comptait quinze ou seize ans de plus que l'abbé de Matignon se trouvait dans la force de l'âge et arrivait à la pleine possession de son immense talent (5). Déjà

---

(1) Fisquet. *La France Pontificale*, Lisieux, p. 323.
Mém. de la *Soc. des Antiq. de Normandie*, t. XXI, p. 295 et 296.

(2) *Société d'Agriculture*, etc., du départ. de la Manche, t. XXII, p. 85.

(3) Les Biographes de Jacques de Matignon, en donnant exactement la date de sa naissance, se taisent sur son pays natal. Mais ses frères et sœurs sont nés à Torigny, trois seulement à Lonray, dans les environs d'Alençon. Tout indique qu'il a dû naître lui-même à Torigny, résidence ordinaire de ses parents.

(4) *Gallia Christ.*, t. XI, col. 543.

(5) De Bausset, *Histoire de Bossuet*, Liv. II et III.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

depuis plusieurs années avaient jailli les éclairs de son éloquence. Sa célébrité était déjà grande quand il fut nommé le 13 septembre 1669 à l'évêché de Condom, siège important, sur les limites de la Guyenne. Cette nomination était toute récente, et il n'était pas encore sacré lorsqu'il prononça, le 16 novembre de la même année, la magnifique oraison funèbre de la reine d'Angleterre, et environ neuf mois après, celle d'Henriette d'Orléans, autre chef-d'œuvre. L'émotion que produisirent ces deux discours alla jusqu'à l'enthousiasme, c'est ce qui détermina Louis XIV à le charger de l'éducation du Dauphin. Bossuet se préparait alors à son sacre, qui eut lieu le 21 septembre 1670. Mais le devoir de sa charge de précepteur ne lui permettait pas de se rendre dans son diocèse. Il y envoya pour l'administrer en son nom, un de ses parents, l'abbé de Janon, ecclésiastique de mérite. Mais la grande âme de Bossuet ne pouvait se faire illusion sur ses obligations. Il comprit que sa charge à la cour et l'épiscopat lui imposaient des obligations incompatibles. Aussi dès le 31 octobre 1671, il se démit de l'évêché de Condom. C'est à la même date que l'abbé de Matignon fut nommé son successeur, en cédant le prieuré du Plessis-Grimoult à Bossuet.

Les bulles tardant d'être envoyées, ce fut seulement en septembre 1673, dans l'église des Chartreux à Paris, que Jacques de Matignon fut sacré par Bossuet lui-même, assisté de Mgr de Rochechouart, évêque d'Arras et de M. Simiane de Gordes, évêque de Langres (1). On aime à arrêter ses regards sur cette scène : en face de la majesté de Bossuet, la douceur et la distinction de l'abbé de Matignon ; chez l'un l'éloquence et le génie s'élevant jusqu'au sublime ; chez l'autre la modestie et la bonté, la charité ; en tous les deux la piété et la plus solide vertu. Jacques de Matignon était allé, en 1672, recommander son épiscopat au bienheureux Thomas Hélie, en se rendant à Biville, où il pria sur le tombeau de l'homme de Dieu.

Pendant vingt ans Jacques de Matignon gouverna l'église de Condom. Il édifia son diocèse par sa vie pieuse, et il commença à donner cours à cet esprit de charité qui dominait en lui. Il fournit des fonds pour la célébration d'une messe quotidienne dans sa cathédrale. Il établit une fondation abondante pour l'entrée dans

(1) *Gallia Christ.*, t. II, col. 973.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son séminaire de six élèves, qui devaient être nés à Condom. Se refusant tout à lui-même, il consacrait son avoir presque tout entier aux pauvres et aux besoins des églises de son diocèse. Les mêmes sentiments de large bienfaisance animaient les deux frères, Léonor et Jacques de Matignon.

L'évêque de Matignon n'oubliait pas sa ville natale. Passant par Tulle en 1678, le jour de la fête de Saint-Lô, il obtint de l'évêque de cette ville, Jules Mascaron, une portion des reliques du saint évêque de Coutances. Il savait, en effet, qu'outre les reliques de Saint-Lô, conservées à Rouen et à Angers, la ville de Tulle se glorifiait d'en posséder une portion. L'évêque de Condom fut assez heureux pour obtenir trois ossements qu'il envoya, à l'abbaye de Sainte-Croix jusqu'à leur solennelle translation à l'église Notre-Dame de Saint-Lô. Il donna en même temps à cette église un très beau buste d'argent, dans lequel il avait fait enchâsser ces précieuses reliques.

Au jour marqué pour la cérémonie, les évêques de Coutances et de Bayeux, Loménie de Brienne et Rouxel de Médavy, se rendirent à Saint-Lô. On alla chercher le saint dépôt à l'église de l'abbaye (Sainte-Croix), et il fut apporté processionnellement en l'église Notre-Dame, tendue partout de riches tapisseries. L'autel majeur était orné d'une quantité de vases de vermeil et d'argent. La grand'messe fut dite par Mgr l'évêque de Coutances qui fit le sermon. La châsse était portée par deux prêtres vêtus en diacre, précédés de plus de cinq cents ecclésiastiques en chapes entre lesquels étaient plusieurs chanoines de Coutances, qui tenaient le premier rang dans cette cérémonie ! Les évêques étaient suivis d'un grand nombre de personnes de toute qualité. On y vint de dix lieues à la ronde ; la jeunesse de Saint-Lô était sous les armes et la ville était dans un transport de joie. Cette fête fut célébrée, en 1679, en l'absence de l'évêque de Condom, qui fut représenté par sa mère, la douairière de Matignon.

Trois prêtres de Saint-Lô, Guillaume Ybert, Robert et Jacques Enouf chantèrent ces fêtes religieuses dans de beaux vers que reproduit l'éditeur de Toustain de Billy (1).

---

(1) Toustain de Billy. *Mémoires sur l'histoire du Cotentin et de ses villes*, année 1912, p. 152, 436.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce qui fera passer le nom de l'évêque de Condom à la postérité, c'est la belle et riche fondation qu'il fit pour les clercs dans le séminaire de Caen. Un extrait de la fondation faite à Paris, le 2 janvier 1702, par-devant Bailly et son collègue, notaires au Châtelet, fut imprimé pour être distribué à tous les titulaires de bourses. L'élection des boursiers appartenait à perpétuité à l'évêque de Bayeux, qui pouvait déléguer un de ses grands vicaires à cet effet. La fondation fut acceptée par Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, et le 17 septembre 1704, lecture ayant été faite du contrat de fondation en présence du fondateur, l'élection des premiers boursiers eut lieu le samedi après les Quatre-Temps de septembre.

Le texte de la fondation porte, que si par suite des circonstances, le séminaire de Caen venait à être supprimé, la fondation serait mise à exécution dans le séminaire de Bayeux.

Parvenu à l'âge de 50 ans, il crut qu'il ne pourrait désormais que difficilement suffire aux soins de sa charge pastorale. Il s'en démit au mois de septembre 1693, et il fut pourvu de l'abbaye de Foigny, dans le diocèse de Laon (1).

C'est dix ans après qu'en résignant ce bénéfice, il fut nommé; le 7 septembre 1703, abbé de Saint-Victor, à Marseille (2).

L'illustration de cette abbaye est incontestée dans l'histoire, elle compte parmi ses religieux plusieurs saints, deux papes, Urbain V et Clément VII, douze cardinaux et plus de trois cents archevêques et évêques.

Jacques de Matignon était digne de figurer sur une liste si honorable. Ses bulles ne furent expédiées qu'en 1708, année où il prit possession, le 8 septembre, par son procureur, Charles Cipriani Saint-Savour, religieux hôtelier de l'abbaye et prieur de Manosque.

Il entra dans Marseille, le 27 décembre suivant, déclinant les cérémonies fastueuses en usage pour les abbés de Marseille (3). Il fut complimenté par Blaise Brimont, le sous-prieur du Couvent, auquel il répondit avec beaucoup de tact et d'esprit.

---

(1) *Gallia Christ.*, t. IX, col. 633.

(2) *Ibidem*, t. II, col. 974.

(3) On appelait abbé de Marseille l'abbé de Saint-Victor.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aussitôt après son installation, le nouvel abbé pourvut aux réformes nécessaires, et pour les mieux faire accepter, il commença par donner l'exemple, prenant ses repas à la table commune, assistant aux offices du chœur, aux heures même les plus gênantes. Il rencontra une opposition sérieuse à ses idées de réforme. Il ne lui fut pas possible de faire accepter la réforme de la Congrégation de Saint-Maur. Cette fois l'opposition venait du dehors. La municipalité craignait que les religieux, trop exacts dans leurs investigations savantes, ne vinssent troubler certaines familles dans la possession des terres que des membres de l'abbaye leur avaient indûment transmises.

M. de Matignon apporta tous ses soins à la bonne administration de son abbaye, mais ce qui lui valut l'admiration de ses contemporains, c'est l'exercice de sa générosité.

Le nombre des infortunes qu'il soulageait était infini, il y consacrait presque en entier ses revenus qui étaient considérables. Des circonstances particulières permirent de percer le secret, dans lequel il s'efforçait d'ensevelir ses bonnes œuvres.

Chaque année, au jour de l'an, il donnait aux pauvres cinq mille livres qui était distribuées moitié à ceux de la ville, moitié à ceux qui résidaient sur les terres de l'abbaye. Il voulut que cette distribution se fit encore l'année qui suivrait son décès (1).

Il fonda huit lits dans l'hospice de Marseille. La fondation d'un lit coûtait 3.300 livres. C'est en 1719 que M. de Matignon réalisa la fondation qui fut son œuvre principale et à laquelle la reconnaissance publique voulut attacher son nom : la création des bourses au collège de l'Oratoire de Marseille.

Pendant près de deux siècles, les Pères de l'Oratoire formèrent par leur enseignement la plus grande partie de la jeunesse de Marseille. Moyennant une mince subvention fournie par la ville, l'admission des externes était absolument gratuite. Quant aux internes, ils étaient peu nombreux. Au milieu d'une population vouée au commerce et dominée par le désir trop précoce du profit, un grand nombre d'élèves désertaient les classes, sans achever leurs études. L'abbé de Saint-Victor, par une conception vraiment digne de son

(1) Testament de Jacques de Matignon, du 23 mars 1725. *Arch. de Saint-Victor*, nº 645.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cœur généreux, voulut encourager la jeunesse à terminer les études ordinaires et à suivre pendant deux ans encore des cours supérieurs. Animé du désir de répandre de bienfaisantes lumières dans la société, il fonda 13 bourses pour autant d'élèves internes au collège de Marseille, qui pendant deux années suivraient les cours de logique et de physique. La rente qui comportait cette fondation dut coûter à son auteur, au moins cent cinquante mille livres. Les élèves étaient remplacés par moitié chaque année, c'est-à-dire alternativement par six et par sept. A ce nombre de treize si mal vu par la superstition, le fondateur attachait une idée religieuse, celle du Sauveur et de ses douze apôtres. M. de Matignon dont le cœur était large et les idées élevées, n'avait pas voulu que le concours fut restreint aux seuls élèves du collège. La lice, au contraire, était ouverte à tous; mais, à mérite égal, les Marseillais avaient la préférence. Il résultait de là une émulation qui avait pour effet de faire pénétrer les bienfaits de l'instruction jusque dans les classes les plus pauvres. Les compositions pour le concours avaient lieu vers la fin d'août, terme de l'année scolaire, et la proclamation des lauréats se faisait le 18 octobre, jour de la fête de Saint-Luc. La reconnaissance envers M. de Matignon fut unanime et expressive : pour rendre hommage au donateur, en honorant les vainqueurs du concours, on appela ceux-ci : les Matignon.

L'abbé de Saint-Victor ne s'arrêtait jamais dans les voies de la générosité; de sa part un bienfait accordé en appelait un nouveau. Peu après l'année 1719, la ville de Marseille se trouva obérée. M. de Matignon lui prêta sans intérêt une somme qui n'était pas moindre de soixante mille livres. Il avait confié aux consuls de la ville d'autres sommes dont le montant n'est pas indiqué. Ces détails résultent d'un acte de dernière volonté, où il réglait, en partie au profit des pauvres, l'emploi des fonds que la ville devait lui restituer.

Au commencement du mois de mars 1725, après un long séjour à Paris, il se trouvait à Marseille et se disposait à partir pour Rome. Un voyage pareil, à son âge de quatre-vingt-deux ans, témoigne de son dévouement au siège apostolique.

Au mois de juin suivant, M. de Matignon donna cent mille livres pour la reconstruction de l'Hôtel-Dieu dans un lieu plus salubre. Le 19 du même mois, il ajoutait au premier don la somme de vingt mille livres. Ces pieuses largesses ne furent pas limitées à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marseille, M. de Matignon les étendit à d'autres localités envers lesquelles sa conscience se tenait pour redevable, parce qu'elles dépendaient de son abbaye. Ainsi vers la même époque, c'est-à-dire en 1725 et 1726, il entreprit de rebâtir à ses frais, dans une excellente position, l'hôpital de la Ciotat, et il laissa par testament des fonds pour l'achever, comme il en légua pour les hospices de la Seyne, d'Auriol et d'autres localités relevant de lui (1).

Sur ces entrefaites, il se rendit auprès de sa famille à Paris; vers la fin de l'automne 1726, il s'y trouva gravement malade. Dès qu'on apprit à Marseille une si fâcheuse nouvelle, le bureau des hospices étant en séance, le 5 décembre 1726, l'administrateur semainier représenta à ses collègues qu'il ne fallait rien moins pour témoigner au prélat la reconnaissance du Bureau, que des prières pour obtenir le rétablissement de sa santé, et chaque jour la messe fut célébrée à cette intention.

Le 14 mars 1727, il fit appeler dans l'hôtel de sa famille où il était logé messire Sauvageon, notaire, qui consigna ses dernières volontés. Ce codicile renfermait les deux testaments qu'il avait tracés de sa main. Il y nomme ses parents, à qui il ne laisse qu'un don insignifiant de dix francs par personne. Il partage son héritage en deux parties: la première en faveur du diocèse de Condom, la seconde est dévolue à Saint-Victor et à Marseille. On est ému à la lecture de ces pages où se révèlent toute la bonté, la sagesse et la piété du testateur.

Quant à ses funérailles, il les veut sans cérémonie. Il veut être inhumé comme un simple prêtre. Le 15 mars 1727, Jacques de Matignon rendit son âme à Dieu, à l'âge de quatre-vingt quatre ans moins deux jours. Il mourut dans l'hôtel de Matignon, rue Saint-Dominique, et fut inhumé dans l'église Saint-Sulpice, à Paris, malgré sa volonté expresse d'être enterré dans l'église de son abbaye (2). On conserve son portrait dans la salle de l'administration, à l'hospice de la Conception à Marseille; longtemps un autre portrait fut conservé par les échevins dans la salle consulaire. Il existe une copie de cette toile dans l'hospice de la Ciotat avec inscription des noms et qualités de M. de Matignon.

(1) Testament du 23 mars 1725.

(2) De la Chenaye, t. VII, p. 366; *Gallia Christ.*, t. IX. col. 633.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On aime à se représenter les personnages dont les actions sont dignes d'éloge. Le musée de Saint-Lô possède, sous le n° 19, un portrait de Jacques de Matignon, évêque de Condom. Buste, le corps est de profil, le visage regarde de face, camail de taffetas noir avec un liseré rose. Au dos de la toile est écrit : Donné par la Marquise de la Tour-du-Pin et de Louvois, cadre oval, H. 0,825, L. 0,65.

Il est représenté assis et de grandeur naturelle. Sa taille svelte et bien prise paraît assez élevée. Ses traits sont fins et réguliers sa physionomie ouverte et sympathique. Son attitude et son regard, qui ont quelque affinité avec la distinction de Fénelon, répondent bien à son caractère tel qu'il ressort de sa vie entière.

Ce rayon d'intelligence ne correspond point, au contraire, avec ce que dit de lui Saint-Simon : « Fort homme de bien, mais rien au delà. » Tel est le signalement qu'en deux mots il donne de l'évêque de Condom (1).

C'est à la fois un éloge et une épigramme. L'éloge est vrai, l'épigramme n'est pas juste. Nous avons pu voir M. de Matignon donner dans ses œuvres la preuve d'une incontestable sagacité, en même temps que de l'amour le plus éclairé pour les sciences et les lettres. Du reste, dans cet article, Saint-Simon ne parle qu'incidemment de Matignon. On le voit offusqué de l'élévation de cette famille, dont la noblesse lui paraît bien inférieure à la sienne, et qui pourtant était en plus beau chemin vers les honneurs. La jalousie trouble son jugement et altère les couleurs de sa palette.

L'abbé de Marseille, c'était le titre vulgaire de l'abbé de Saint-

(1) Saint-Simon. *Mémoires*, Edit. Paris, 1829, t. IV. p. 86.

Cf. Fisquet, *La France Pontificale*.

Du Tems. *Le Clergé de France*, Paris, 1775, t. II, p. 307.

Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*. I Part. p. 517.

Autran. *Eloge historique de Jacques de Matignon*, etc., Marseille, 1871.

Société d'Agriculture de la Manche, Notices, etc., t. XXII, p. 12.

Nous recommandons au lecteur une brochure fort intéressante de M. Amédée Autran, vice-président au Tribunal de première instance de Marseille. L'auteur qui écrivait en 1871 a donné pour titre à sa notice : *Eloge historique de Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom, abbé de Saint-Victor*, Marseille, 1871, in-8° de 20 pp., Imprimerie Chauffard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Victor, fut un insigne bienfaiteur de sa patrie d'adoption. La reconnaissance que lui ont vouée les Marseillais est toute à l'éloge de la cité.

Nous l'avons vu, ce n'est pas seulement dans les armes que la maison de Matignon avait acquis son illustration. Déjà elle avait donné trois abbés à Lessay et trois évêques à l'église. Elle allait encore donner un abbé à Lessay et un évêque à l'église de Coutances, dans la personne de Léonor III Goyon de Matignon.

LÉONOR III, GOYON DE MATIGNON

Évêque de Coutances et abbé de Lessay.

Il était fils de Charles-Auguste Goyon de Matignon, maréchal de France et d'Elisabeth Berthelot. En 1714, il succéda à son oncle sur le siège abbatial de Lessay. On eût dit cette abbaye entrée comme apanage dans la riche et illustre famille de Matignon, qui la possédait depuis plus de cent ans. Il était aussi prieur du Plessis-Grimoult, lorsqu'il fut nommé, le 8 janvier 1721, à l'évêché de Coutances. Il fut sacré à Paris, dans l'église des Carmes, par le cardinal de Fleuri, assisté des évêques de Séez et d'Avranches, le 11 janvier 1722. Il prit possession le 1er octobre suivant. Le grand chantre, Pierre Leroux, reçut ses serments.

Laid, petit, bossu, Léonor III de Matignon n'était pas de ceux, nous aimons à le croire, dont Bourdaloue disait : « Si de plusieurs enfants composant la même famille, il y en a un plus méprisable, c'est toujours celui à qui les honneurs de l'église sont réservés. S'il est disgracié, mal fait, ou s'il n'a pas l'inclination du père et de la mère, il faut en faire un bénéficier » (1).

Léonor de Matignon avait été précédé dans son diocèse par une réputation d'idiotisme. C'est dire qu'il fut accueilli avec défaveur. Heureusement, son grand vicaire, M. de Houllé, qui était son ancien précepteur, porta une partie de l'odieux qui s'attacha aux commencements de son administration rigide et sévère. Il ne recula devant aucun moyen de faire valoir son autorité, allant jusqu'à employer les lettres de cachet contre ses prêtres et à faire

(1) Bourdaloue. *Dominicales*, le 1er dimanche après l'Epiphanie, sur le devoir des pères par rapport à la vocation de leurs enfants.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enfermer dans des monastères des curés d'un rang au-dessus du vulgaire. L'évêque finit par avoir raison des résistances et par faire fleurir une exacte discipline dans son diocèse. Quand le but fut atteint, le prélat se relâcha de sa sévérité. Après M. de Houllé, il eut pour vicaire général, le chanoine Gondouin, qui ne fut pas moins digne de sa confiance. Si le prélat était personnellement paresseux, inappliqué, inconstant et fantasque, il eut le bon esprit de s'entourer de gens habiles et sages, qui gouvernèrent en son nom. La réputation d'extravagance qui l'avait précédé à Coutances lui vint des Jansénistes, dont il était l'adversaire acharné, et qui se vengèrent en inventant sur son compte cent fables qui n'eurent que trop de succès.

Il ne se départit pas de l'opposition qu'il avait déclarée dès le début au jansénisme ; il ne reçut, jamais un ordinand aux ordres sacrés ni un prêtre aux fonctions du saint ministère, sans lui avoir imposé la signature du formulaire.

Léonor de Matignon était loin d'être tel que les Jansénistes le dépeignaient. Il aimait la société et n'y était pas déplacé. Il tournait bien une lettre et rédigeait lui-même ses mandements.

Rouault, curé de Saint-Pair, portait sur son évêque un jugement tout à fait favorable lorsqu'il écrivait : « C'est assez pour nous de bénir le ciel, de nous avoir donné un si digne pasteur, et de goûter en paix la douceur de son gouvernement (1). »

En prenant la charge d'abbé, Léonor de Matignon eut la précaution de renoncer à la régie de sa mense abbatiale. En conséquence, le 12 octobre 1714, il céda, sa vie durante, aux religieux de Lessay, la totalité du temporel et revenu de l'abbaye ; en échange les religieux lui payèrent par an la somme de quatre mille livres. Ils acquitteront les aumônes, les décimes, le don gratuit et autres charges tant royales qu'ecclésiastiques ; ils entretiendront l'église de l'abbaye d'ornements, de vases sacrés, de livres, de cire, de pain, vin et huile ; ils auront la charge des réparations ; l'abbé se réserve les nominations des offices de la sénéchaussée, des bénéfices réguliers et séculiers, excepté les bénéfices de Angoville, Beuzeville, Saint-Martin-du-Mesnil, Gerville, Mobec, Surville, Appeville, Geffosses et Saint-Sauveur Lendelin (2).

(1) *Abrégé de la vie des évêques de Coutances*, 1742, p. 394.
(2) *Archiv. de la Manche*, Invent. H.. 4638.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La distribution des aumônes à l'abbaye de Lessay donnait lieu à de graves abus. On s'en était occupé en 1540, comme en faisait foi un arrêt des Grands-jours de Bayeux (1). En 1687, des femmes avaient exercé des violences sur Jacques le Gardien, distributeur des aumônes, dans la cour même de l'abbaye. Les pauvres se plaignaient à cette époque de la réduction des aumônes; les mendiants commettaient de véritables excès séditieux, en 1709. Ces mêmes désordres se renouvellent en 1717, alors le promoteur de Coutances fait un rapport sur ces distributions d'aumônes à l'abbaye de Lessay. Le 17 février 1718, il se trouvait dans les cours du monastère plus de 2.300 mendiants, tant hommes mariés que garçons, femmes, filles et enfants ; il s'agit là de l'aumône de chaque semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi; une autre aumône réglée se fait deux fois par an, le 3 février, jour de la fête Saint-Blaise et le Jeudi-Saint ; il y avait à cette aumône du 3 février 1718, 3.233 personnes. L'abbé de Lessay obtint, en cette année (10 août 1718), un arrêt du parlement de Rouen portant commutation de ces aumônes générales en distributions particulières, qui se feront dans les paroisses où possède l'abbaye, avec cotisation des secours à distribuer dans chaque paroisse (2).

Léonor de Matignon fit beaucoup bâtir et beaucoup détruire dans son diocèse. Il fit clore d'une haute muraille le bois du Parc, sur une longueur de plus d'une lieue. Il fit construire des annexes à son palais, qui furent appropriées plus tard à l'usage du secrétariat et au dépôt des archives diocésaines.

Il fit démolir le château de la Motte qui tombait en ruines, et dès lors les évêques de Coutances n'eurent plus de maison de campagne. Il entreprit de grandes réparations à la cathédrale, mais son goût ne fut pas assez éclairé. C'est ainsi qu'il laissa détruire un grand nombre d'ornements, dont les amateurs déplorèrent vivement la perte, entre autres la multitude de gargouilles historiées et symboliques dont étaient parés les pourtours de l'édifice.

Alors disparurent aussi les statues des Tancrède de Hauteville, qui étaient placées dans des niches au devant des contreforts de la muraille septentrionale. La suppression de ces statues était

(1) *Arch. de la Manche.* Invent. H., 4641.
(2) *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. XIII, p. 297.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

regrettable, quoi qu'elles ne remontassent pas à Geoffroy de Montbray.

Son œuvre principale fut la refonte complète des livres d'Eglise. Il fit un tout du bréviaire de Paris, du rituel de Rouen et des usages propres au diocèse, c'est-à-dire qu'il n'eut que le mérite d'approuver ce travail.

Il mourut le 29 mars 1757, à l'âge de 74 ans, et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale. Il portait les mêmes armoiries que ses oncles, les évêques de Lisieux et de Condom.

Il a laissé un mandement portant réglement pour les doyens ruraux de son diocèse et autres matières ecclésiastiques (1).

Chanoine Lerosey.

---

(1) Coutances, Fauvel, 1730, in-4° de 7 pp.

f. Lecanu, *Hist. des Evêques de Coutances*, 1839, p. 359, Edit. 1878, t. II, p. 54.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

BÉNÉDICTINS NORMANDS

AVEC MONTFAUCON

(Suite et fin).

PAX CHRISTI

Mon Révérend Père (*),

Je viens d'apprendre avec joye que vous faisiez un nouveau Dictionnaire Grec de tous les mots qui n'avoient pas encore parû dans les précédens, et qui pourra leur servir de supplément. Votre Révérence m'avoit fait l'honneur de m'en parler autrefois : et je ne doute pas que vous ne vous en acquittiez avec toute la suffisance d'un des plus habiles hommes qu'ait jamais eü la République des lettres. J'en fais aussi un pour moi depuis 18 mois : mais bien différent du stile et du mérite du vôtre. Je m'en fais un pieux amusement. Je m'applique principalement à l'Ecriture-Sainte. Ma collection est bien de 40.000 mots, y compris 4.000 de la Sainte-Écriture. Mon Dictionnaire seroit aussi gros que le grand *Scapula*. J'ai déjà mis au net 184 colonnes. Votre dessein m'a fait penser si le mien ne pourroit pas être de quelque utilité pour le public. Après plusieurs réflexions je me suis borné à celui de Pasor (1). Ce n'est qu'un Manuel fait originairement pour le Nouv. Test. en

(*) Même suscr.

(1) Georges Pasor était professeur de grec à Francker et mourut en 1637. Son fils, Mathias Pasor, exilé par les guerres du Palatinat, devint professeur de langues orientales à Oxford jusqu'en 1629 qu'on lui offrit la chaire de philosophie à Groningue où il mourut en 1658. Il publia une seconde édition du dictionnaire de son père sous le titre de *Lexicon Novi-Testamenti*, Elzevir, 1672, in-8°. La première, d'après dom H. Chevalier, serait de 1634 et une troisième de 1683.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1634. J'en ai une autre Edition en 1683 augmentée de mots de l'Ancien Testament (*quâ occurrunt in versionibus antiquis græcis*). L'augmentation est si peu considérable, qu'avec le secours de la Bible de Sixte V ; des Variantes de M. Lambert Bos (1), tirées des fragments des versions d'Aquila, Symmaque, et Theodotien ; et des Mss. d'Alexandrie, de Cambrige, d'Oxford, etc., imprimées par François Halma *Franequeræ* en Hollande en 1709, avec ces secours, dis-je, et une collection que je me suis dressé tout doucement depuis dix ans, je me trouve en état de doubler le Pasor le plus ample ; et d'un in-12, en faire au moins un in-8°, ou même un in-4°. Ce dernier a mis en *Appendice* les noms propres du N.-T. et n'a fait que copier le premier : je serois d'avis de mettre dans le corps du Dictionnaire les noms propres de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec un précis de leurs principales avantures avec de bonnes citations de tout. Celles de Pasor ne sont pas fort justes : je souhaitte que les miennes le soient davantage. Je me suis aperçu que je me méprenois quelquefois. J'aurois besoin de quelque espèce de concorde grecque. J'ai déjà 8 ou 10 passages que je n'ai pu trouver. Le R. P. Abbé préfère mon second dessein au premier : cependant trouvez bon que je vous le communique, pour en recevoir vos avis en vrai disciple. Je suis,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur et confrère, fr. Henri-Simon Chevalier. M. B.

De l'Abbaye de S. Martin de Séez, ce 23 aoust 1741.

Ms. fr. 17704, fol. 130. Montfaucon. Correspondance.

PAX CHRISTI

—.

Mon Révérend Père (*),

Je suis ici sans officiers et sans argent. La promotion de dom Marette notre procureur au syndicat de la Province nous a obligé

(1) Lambert Bos né à Workum en Frise, le 23 novembre 1670, devint un helléniste très distingué, publia de nombreux ouvrages et en particulier celui dont il est parlé ici : *Vetus Testamentum ex versione LXX interpretum cum variis lection.*, etc. Francker, 1709, in 4°. Édition très estimée.

(*) Même suscr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de prendre un nouvel officier, il faut le mettre au fait des biens et des affaires. Notre Père cellerier ancien officier l'a donc pris avec lui à ce dessain. Ils sont partis ensemble. Je les attends vers la semaine sainte. J'espère qu'ils nous apporteront de l'argent. En tout cas j'espère en allant faire la visite d'Evequemont après Pâques pousser jusques à Paris. J'aurais l'honneur de vous y saluer et de vous y rendre mes très humbles devoirs. Je tâcherai de ménager quelque chose sur mon viatique et de conclure à vôtre souhait. Il est surprenant comme la misère augmente et combien l'argent devient rare. Je prie le Seigneur de conserver la santé à vôtre Révérence et de prolonger longtems ses années pour sa gloire et l'honneur de la congrégation, je suis avec profond respect et confiance en vos st. st.

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur, fr. Claude du Pré. M. B.

3 mars, à Fécamp.

Ms. fr. 17706, fol. 126. Montfaucon. Correspondance.

PAX CHRISTI

Mon Révérend Père (*),

A mon retour d'un voyage que j'ay fait, j'ay receu vos 2 lettres (1). Je réponds aux articles sur lesquels vous demandés éclaircissement.

1° Le portrait du duc Guillaume dont vous aves receu le dessein séparément est une fresque sur une muraille d'un cabinet qui est sur la 2e grande porte d'entrée de l'abbaye qu'on a toujours appelé la Conciergerie, le dit cabinet porte encore le nom de cabinet du duc et est joint à d'autres chambres sur la dite porte. Cette fresque est pour le portrait de 5 pieds de haut depuis le haut de la tête jusqu'aux talons. On a tiré dessus cette fresque un tableau sur de la toille et on y a mis un quadre de bois doré. C'est sur ce

(*) Même suscr.

(1) Les deux lettres suivantes de dom Romain de la Londe ont été publiées dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXVIII (1913), pp. 365-369, avec des annotations.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tableau tout conforme à cette fresque, qui subsiste encore, qu'on a tiré le dessein qu'on vous a envoyé. Le très révérend Père général scait ce qui est et vous l'expliquera mieux que moy.

2° Pour les 4 autres figures, elles ont été tirées de dessus une fresque sur le pignon de la Chapelle du duc qui fermoit ladite Chapelle du côté d'une grande salle du Duc qui nous a servi de dortoir fort longtemps. Et cette fresque étoit sur ledit pignon du côté qui répondoit à ladite grande salle, beaucoup au-dessus de la porte de ladite chapelle et non pas au dedans de ladite chappelle. Cette chappelle et ce pignon ont été démolis lorsqu'on a fait notre bâtiment neuf. Je me suis informé de la hauteur des 4 figures. D. Nicolas Flays (1) m'a dit qu'elles étoient fort hautes. J'ay envoyé chez Mr Retout (2) qui a tiré et réduit les figures que je vous ay envoyé afin de scavoir si il ne pouroit pas me donner d'éclaircissement là-dessus, soit en se représentant les dites figures comme elles étoient, soit par les réductions qu'il en a fait qui étant de 9 pouces pouroient marquer que les figures étoient de 9 pieds. Ce Mr Retout est à la campagne depuis quelque temps.

Vous pensiez, à ce qu'on me dit, obtenir aisément qu'on nous envoyat les tapisseries en question de la catédralle de Bayeux, où elles sont serrez et confiées à un homme qui n'en a pas grand soin.

Vous pouries encore avoir 2 figures des 2 Richard à Fécamp; elles sont sur 2 grands cadres au bout des chaises du chœur vers l'autel. J'ay l'honneur d'être avec respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur et confrère, fr. R. De La Londe. M. B.

A Caen, ce 22 octobre 1728.

Ms. fr. 17707, fol. 181. Montfaucon. Correspondance.

---

(1) Né à la Gonfrière (diocèse d'Evreux), profès à Lyre le 21 mai 1683, âgé de 23 ans, mort à Préaux le 31 août 1691, prêtre. *Matricule* 3432.

(2) Il s'agit probablement d'un frère du R. P. Restout sur lequel M. Gaëtan Guillot a publié une étude dans la *Revue Catholique* du 15 mai 1915, p. 201.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PAX CHRISTI

Mon Révérend Père (*),

Dans le doute si je vous ay mandé qu'enfin on avoit parlé à Mr Retout, qui avoit tiré les quatres figures que je vous ay envoyé, je vous écris aujourdhuy et j'ay l'honneur de vous dire qu'elles étoient de figure plus haute que l'ordinaire. Il dit que, autant qu'il peut se le remettre, elles étoient de 7 ou 8 pieds. J'ay l'honneur d'être avec un profond respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur, fr. R. De La Londe. M. B.

A Caen, le 11 novembre 1728.

Ms. fr. 17707, fol. 185. Montfaucon. Correspondance.

PAX CHRISTI

Mon Révérend Père (1),

Ie consens pour notre monastère à faire les avances que vous souhaittes pour l'impression du *bibliotheca bibliothecarum nova*... ie charge notre Père célérier de vous faire toucher 24 livres. Notre célérier doit faire toucher dans quelque tems de l'argent à d. Cadier et il le prira alors de vous remettre les 24 livres. Ayes aussy agréable de nous envoyer le billet d'obligation de la ditte somme quand vous l'aures reçûe... J'aioute à cecy une protestation d'une estime parfaitte et d'une reconnoissance véritable pour le public des bons offices que vous luy rendez par vos travaux immenses, ce sont les sentimens sincères de celuy qui est avec un profond respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur et confr., fr. P. Huet, M. B.

A Saint-Martin de Sées, 24 iuin 1734.

Ms. fr. 17708, fol. 232. Montfaucon. Correspondance.

(*) Même suscr.

(*) Même suscr.

(1) La lettre de frère Martin Fillaud (Ms. fr. 17708, fol. 4) a été publiée dans la *Revue Bénédictine* 1900, p. 318 ; elle est du 10 septembre 1703 et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PAX CHRISTI

Mon Révérend Père,

Je viens de recevoir la lettre obligeante que votre Révérence ma fait l'honneur de me récrire dattée du 26 du passé. Je me serois acquitté avec bien du plaisir de la commission quelle me fait l'honneur de me donner, mais nous n'avons point icy de Curé ni prestre non-seulement à Ivry mais dans le pays d'alentour qui se nomme Binet : elle voudra bien me permettre de luy dire qu'il y a deux endroits qui porte le nom d'Ivry, un proche Paris, ou peu éloigné dans le même diocèse, et celuy cy dans la Normandie diocèse d'Evreux, qui a la différence du premier se nomme Ivry-la-Chaussée à cause d'une grande chaussée qui est maintenant presque ruinée, sur laquelle il faut passer en allant et venant de Normandie à Paris, Chartres, en un mot en France (comme ils disent icy). J'aurois souhaitté trouver une voye pour vous épargner le port du pacquet, mais il auroit fallu attendre des occasions qui ne se présente pas toujours. Ainsy j'ay crû pour vous délivrer d'inquiétude et pour ne point mettre d'obstacle à vos travaux qui sont si utiles et à l'Eglise et à l'Etat, et que toutte l'Europe admire et applaudit, les mettre à la poste qui les prend icy pour les porter à Vernon où on les remet encore à la poste pour Paris, car nous n'avons point d'autre poste icy qu'un poissonnier qui vient le vendredy icy, part le dimanche pour Vernon et les y porte pourveu qu'il ne les perde pas quand il a bû comme il m'est arrivé maintefois. Je vous souhaitte une heureuse année etde longs jours comme vous les méritez. Je suis avec un profond respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et obéissant serviteur et confr., fr. J. Le Gris.

A Ivry ce 2 janvier 1728.

Ms. fr. 17709, fol. 170 (1).

---

traite d'une question d'argent ; — celles de frère Mathieu Hue (*id.* fol. 225, 227, 229, 231), ont été analysées dans un article du *Recueil de la Société libre de l'Eure* 1914, p. 99-116 sous le même titre que celui de la *Revue Catholique*. Il en existe un tirage à part qui sera gracieusement offert à ceux de nos abonnés qui en feront la demande à l'auteur.

(1) La lettre du fol. 174 a été analysée dans l'article paru au *Recueil de la Société libre de l'Eure*, p. 99. Elle est de fr. Le Monnier au sujet de son départ de Saint-Evroult et de deux pièces archéologiques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PAX CHRISTI

Mon Révérend Père (*),

En attendant que vous trouviez un dessinateur capable de copier fidèlement le bas-relief que j'ay eu l'honneur de vous faire voir sous les fenêtres de Mr de Gâville, vous pouvez toujours, si vous le jugez à propos, communiquer la note suivante au R. P. de Montfaucon.

Le Cabinet et la sale d'audience de Mr l'Intendant de Rouen sont percés de cinq fenêtres, au dessus et au dessous desquelles sont placés en dehors sur la cour différens bas reliefs, séparés par les pylastres dont toute la façade de cet apartement est ornée. Ces pylastres, les bases et les frises sont chargés d'ornemens qui au premier coup d'œil sentent le goût d'architecture et de sculpture qu'on suivoit sur la fin du Règne de Louis XII et au commencement de François Ier. On en peut juger par la comparaison de ces embellissemens avec d'autres qui sont à coup sûr du même tems, ce qui n'est pas rare avec Rouen ou le Cardinal d'Amboise a fait faire plusieurs ouvrages de sculpture et de fonte.

Les bas reliefs d'en haut sont fort maltraités. Mais par les roües qu'on y voit encore et par les chars qui paroissent en entier sur les premières fenêtres avec des croix et les animaux symboliques de L'ecriture il est aisé de voir que ce sont les triomphes de la foy ou choses approchantes. Je laisse ces morceaux allégoriques pour venir à celuy d'en bas qui étant historique est plus intéressant.

Le bas relief de dessous les fenêtres est partagé en cinq morceaux ou champs différens, mais ces différens morceaux sont autant de groupes de figures qui tendent à une même fin et forment ensemble un même tout.

Dans le champ du milieu paroissent deux princes montez sur des chevaux richement ornez. La housse du cheval qui est à droite est parsemée de fleurs de Lis. La housse du cheval qui est à gauche est parsemée alternativement d'une rosette et de deux Léopards. Les deux princes se saluent de bonne grâce et ont chacun en main leur chapeau ou toque ornée de grandes plumes. Ils sont suivis de gens de pied et de cheval qui paroissent être leur garde.

(*) Même suscr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans le champ qui est à droite, à côté de celuy du milieu, paroissent d'abord quatre porte-masses à cheval, suivis d'un élève à cheval portant une croix double. Une colombe vole au-dessus de luy. Ensuite vient un Cardinal entre deux princes portant des bonets ou chapeaux quarrez et le collier de l'ordre de Saint-Michel, ils sont suivis d'une foule de princes et de grands seigneurs parmy lesquels on distingue quatre cardinaux, les uns et les autres à cheval et dans le plus bel équipage. Les gens de pied qui sont répandus autour d'eux sont tous lestement vêtus et ont derrière leur tête et non dessus de grands pavonasses ou chapeaux parez de plumes de paon. Les chevaux et toute la marche s'avance vers le champ du milieu.

Dans le dernier champ à droite paroissent encore d'autres seigneurs, les uns montés les autres montant à cheval tous d'une magnificence extraordinaire. Toute cette cavalcade paroit sortir de la porte d'une ville qui termine le bas relief. On voit des spectateurs sur les tours et aux creneaux des remparts et des canons pointés en haut et en bas.

Dans le champ qui est à gauche, à côté de celuy du milieu, s'offrent d'abord deux massiers à cheval, ensuite un clerc portant une croix simple, puis un cardinal entre deux princes dont les têtes sont toutes brisées. Le reste est en gros comme de l'autre côté. La cavalcade de ce côté sort pareillement de la porte d'une ville avec les mêmes circonstances qu'on remarque dans la précédante.

Quand Mr de Gâville entra dans la maison qu'il occupe je demanday à quelques unes des personnes qui l'avoient habitée ce qu'on pensoit de cette sculpture. On me répondit gravement que c'étoit le Concile de Trente, et sur ce que je dis qu'il n'y avoit rien là qui eut raport à un concile, on me dit que cela passoit pour le Concile de Trente et qu'on n'en scavoit pas davantage. En y regardant de plus près je crus d'abord que ce pouvoit être la réception faite en france à Charles V par françois I, mais je ne trouvoi ensuite que contradictions dans l'explication des figures. Enfin ne pouvant douter que ce ne fut françois I qui montoit le cheval aux armes de france, parce qu'il est suivi d'un officier ou garde qui a sur son dos la salamandre, je crus enfin avoir trouvé l'explication de cette sculpture qui m'avoit piqué par sa beauté, en recourant à la fameuse entrevüe de françois I et de henry VIII,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

appelliée *Le Camp de drap d'or*. Mr Du Bellay en fait un petit détail dans ses mémoires de l'année 1519. Son récit est parfaitement d'accord avec la sculpture. Tout s'y suit, se concevoit et je n'y voit point de difficulté. Le Cardinal sur lequel vole une Colombe et qui est précédé de la double croix et des quatre masses, est Le Cardinal Boisi frère d'artus gouffier grand maitre et Ministre, mort depuis peu et de l'amiral de Bonnivet qui avoit alors, dit Mr du Bellay, toute l'administration des affaires. Ce cardinal avoit été nommé par Léon X à La conférence de Boulogne en 1515 et il venoit d'être nommé Légat en 1519. Je ne m'arreteray pas à chercher les noms des princes et des grands officiers qui suivent. C'est chose facile à faire quand on le voudra. Le Cardinal qui suit Le Roy d'Angleterre est le fameux de Volsey favory d'Henry VIII. Il est entre les ducs de Nortfolc et de Suffolc. La ville d'ou sort le roy de france et sa cour est Ardres et celle d'où sort le roy d'Angleterre et sa cavalcade, est Guines. Voiez la carte de picardie de Mr Guilt de l'Isle entre Guines et Ardres. Tout ce bas relief est curieux par sa beauté et par les ajustemens de ce tems là. Le roy et tous les grands seigneurs y portent un ajustement qui m'a paru remarquable, c'est une espèce de chausse à la mode de nos docteurs. Ils la portent tous sur le bras gauche, elle va en s'étrécissant en pointe par le pan qui tombe entre le bras et le corps; mais l'autre pan qui tombe sur l'épaule et sur le dehors du bras s'élargit et forme quelques plis.

On m'a dit plus d'une fois que françois Ier avoit logé dans cette maison en passant à Rouen. Le bas relief fut fait apparemment en cette occasion pour faire plaisir au Roy en luy retraçant une fête que ce prince avoit eue fort à cœur.

Je ne crois pas devoir vous taire qu'on m'a fait une objection, qui est que le père Daniel en parlant du Camp de drap d'or qu'il met en 1520 dit qu'aussitot que les deux princes s'aperçurent ils s'avancèrent au milieu du camp, le Roy de france *n'ayant avec lui que l'amiral de Bonnivet et le Chancelier du prat*, d'où l'on concluoit que ce ne pouvoit être là le Camp de drap d'or puisque le roy y est au contraire immédiatement suivi d'un cardinal et d'une foule de seigneurs.

Je répondis à cela qu'il me paroissoit qu'il y avoit une petite méprise dans le récit du p. Daniel, que messire du Bellay, auteur contemporain dit bien comme le Père Daniel que le roy n'étoit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

accompagné que de l'Amiral et du Chancelier, mais c'est quand les deux rois entrèrent *dans un pavillon* pour traiter de leurs affaires, et non pas dans la première entrevüe : il dit au contraire qu'ils *s'entreabordèrent accompagnés chacun de sa part de la plus grande noblesse.*

J'ay l'honneur d'être avec l'estime la plus parfaite et le respect le plus sincère,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur, Noël prêtre.

à Rouen, ce 1er septembre 1726..

Ms. fr. 17711, fol. 19. Montfaucon. Correspondance.

PAZ CHRISTI

—

Mon Révérend Père (*),

Je vous diray sous le secret que c'est pour mon profit que le manuscrit en question est à vendre. C'est moi qui l'ay achetté, et comme j'y avois vu plusieurs particularitez très intéressantes pour la famille de Mylord Stafford, je le priay de l'accepter. Il consentit à le recevoir et le mit dans son cabinet, mais a dessein d'en tirer pour moi une somme considérable en Angleterre, où il me dit qu'il croioit pouvoir aisément m'en procurer mille écus. Il m'assura que Mylord Oxford seroit ravi d'en enrichir sa Bibliothèque, et que l'article seul de Marie d'Ecosse qu'il parcourut avec attention rendoit ce Recueil très précieux. Il me conseilla en même tems d'en envoier une note à Paris sans dire où etoit le manuscrit. Notre vüe etoit que cela put être imprimé et que le public n'en fut point privé. Mais en conséquence de l'avis que vous en avez donné à Monseigneur Le Cardinal pour en faire avoir un meilleur prix, j'ay reçu de Monseigneur Le Garde des Sceaux une lettre qui m'ordonne de tacher de l'avoir et de le procurer a son Eminence. Permettez-moi, mon Révérend Père, de vous communiquer la réponse que j'ay l'honneur de luy faire, afin que vous puissiez parler conformément et m'aider si vous le trouvez bon à en tirer quelque avantage, sans nommer Mylord Stafford et sans

(*) Même suser.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

articuler aucun fait, mais en foisant valoir auprès de son Eminence la facilité toute entière que j'aurois eu à me défaire avantageusement d'un morceau si unique. Je n'ay point de bien et ma famille a besoin de mon secours. Je suis avec un respect très sincère,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obeissant serviteur, Noël.

à Rouen, ce 29 May 1730.

Ms. fr. 17711, fol. 21. Montfaucon. Correspondance.

Mylord vous fait mille compliments.

PAX CHRISTI

—

Mon Révérend Père,

Mylord Stafford, qui me veut du bien, est un peu mortifié de me voir dans une sorte d'incertitude de tirer avantage du manuscrit, tandis qu'il se flattoit de m'en procurer une somme considérable. Il est cependant persuadé qu'il y a remède à tout cecy, que vous pouvez m'aider beaucoup, et que je dois vous prier d'ecrire un mot pour prendre les devans et faire connoitre au Ministre que je luy fais le sacrifice d'un morceau dont vous scavez qu'on auroit donné deux mille livres et dont on me foisoit espérer davantage en Angleterre. Quand une fois Monseigneur Le Cardinal de Fleury aura dit son mot la dessus, il ne sera plus possible d'en revenir. Au reste, mon Révérend père, je soumets toutes ces réfléxions à vos lumières, et suis très persuadé que vous prendrez le parti le plus avantageux pour moi.

J'ay l'honneur d'être avec beaucoup de confiance et de respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur, Noël.

à Rouen, ce 30 may 1730.

Ms. fr. 17.711, fol. 23. Montfaucon. Correspondance.

Je recois en ce moment une lettre de M. le Garde des sceaux dont voicy la copie :

(*La copie manque au dossier*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Rouen 18 juin (*).

Je sors, mon révérend Père. de la Messagerie de Paris. Le Directeur m'a fait voir : *Manuscrit envoiez au R. P. Dom bernard de Montfaucon et par l'abbé Noël* sur la feuille du 3 de ce mois article 14, et m'a assuré que le ballot étoit parti le 3 et arrivé le 5. Il faut que l'inexactitude d'un commis soit cause de ce délai, et qu'il ait répondu a votre messager sans avoir examiné cette feuille qui porte expressément votre nom et le mien. Les ballots ne se délivrent qu'a gens de connaissance et qu'avec décharge. Ainsi j'ay lieu de croire qu'on n'a point mis la main sur mon Ms. d'ailleurs personne n'en scavoit l'envoi, il est donc nécessaire que les commis de la Messagerie de Rouen n'aient pas examiné la feuille en question. Je viens d'écrire au Directeur et le prie d'être alerte a retrouver le ballot dont il est responsable.

J'espère de votre bonté, que je ne seroi pas longtems dans l'inquiétude.

Quelques occupations m'ont empêché de lire de suite votre premier vol. des mon. de la Mon. fr. Je n'ay pu que le parcourir. Je suis convaincu par ce que j'ay lu et vu qu'il n'y aura qu'une voix sur l'utilité de cette collection et sur la bonté de votre travail. D'ailleurs on doit être parfaitement content du papier, de l'impression et des gravures. Je communiqueray aux curieux l'avis que vous me faites la grâce de m'adresser.

Mille pardons de la peine que je vous donne, mille remercimens du bien que vous me souhaitez. Je suis avec un vray respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur, Noël.

Ms. fr. 17711, fol. 29. Montfaucon. Correspondance.

PAX CHRISTI

Mon Révérend Père (1),

Je suis charmé de rencontrer une occasion de vous marquer le profond respect que j'ai depuis longtems pour vôtre Révérence et

(*) Même suser.

(1) Dom René-Prosper Tassin, auteur de cette lettre, né à Lonlay (Orne).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la satisfaction que j'aurois de la servir en quelque chose. Messire Benoist vôtre dessinateur étant venu au Bec, m'a témoigné qu'il n'avoit pas pris une somme d'argent suffisante pour s'en retourner à Paris. J'ai emprunté quinze livres que je lui ai mises entre les mains, afin qu'il puisse continuer son voyage sans embarras. Vous aurez s'il vous plaît la bonté de me les faire rendre par le Père Syndic de Rouën, ou par quelque autre voye que vous jugerez à propos. J'ai vû avec un extrême plaisir à Bayeux le premier volume des Monumens de la Monarchie françoise si j'avois quelque autorité notre bibliothèque en seroit bientôt enrichie. Je ne sçais si nous n'aurions pas en cette province quelques morceaux qui puissent vous servir. La statuë de Henry I^er^, 3^e^ fils de Guillaume le Conquérant et celle d'Alix de Louvain seconde femme du même Henry, faites de leurs temps sont au portail de l'Eglise Cathédrale de Séez. On voit dans l'abbaye de Saint-Etienne de Caen une cuisine qu'on dit être celle de Guillaume le Conquérant. C'est une espèce de tour quarrée qui se termine en dôme couvert de grandes pierres, et ouvert en rond par le haut. Ce dôme vouté est porté par quatre piliers fort hauts et fort délicats. Aux quatre coins de la cuisine il y a quatre cheminées dont les tuyaux sont octogones. J'ai vû à Fécamp les portraits de Richard I et Richard II, Ducs de Normandie, peints au bout des chaires du Chœur sur deux piliers l'un du côté de l'Epître et l'autre du côté de l'Evangile. Ils sont cachés par deux tableaux assés récens qu'on a mis devant pour conserver l'ancienne peinture. Je me souviens d'avoir remarqué au portail de l'Eglise Cathédrale de Lizieux les quatre Evangelistes qui ont les têtes des quatre animaux sous la figure desquels on croit que l'Ecriture nous les désigne. Saint Jean, par exemple, a une tête d'Aigle etc. S'il estoit question d'Eglises et d'Eglises anciennes, vôtre Révérence sçait qu'on n'en trouve point de plus magnifiques qu'en Normandie. Nous avons ici dans nôtre chapitre les tombes

---

le 17 novembre 1697, profès à Jumièges le 3 août 1718, mourut le 10 février (ou septembre) 1777 aux Blancs-Manteaux. Son principal ouvrage est son *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur* publiée en 1770, introuvable aujourd'hui et que nos Bénédictins modernes auraient grand intérêt à rééditer avec les additions fournies par Henry Wilhelm publiées par dom U. Berlière, mais de A à L seulement. Depuis 1908 on attend avec impatience le second volume M à Z.

Cette lettre a été publiée dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, tome XXVIII (1913), p. 371-375.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et les statuës d'un Comte du Neubourg, de sa femme et de son fils. Mr Benoist, à qui je les ay fait voir, vous en fera la description. La tombe du B. Herluin nôtre fondateur, que la maison de Grimaldi reconnoist pour un de ses ancêtres, est de l'onzième siecle. Elle est couverte de figures fort grossières, dont plusieurs sont presque usées. La statuë et le tombeau de Georges d'Amboise, Ministre de Louis XI, sont dans la cathédrale de Rouën. C'est un des beaux morceaux qu'il y ait en France. On voit dans la même Eglise la tombe du Sénéchal de Brezé fameux dans l'histoire. Je ne doute point que si on cherchoit dans nos Chartriers, on ne trouvât beaucoup de Sceaux ou nos souverains sont représentés. Mais vous êtes trop bien servi, Mon révérend Père, pour que quelque monument considérable vous échappe.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de vénération.

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obeïssant serviteur et confr. fr. Prosper Tassin, M. B.

Au Bec, le 18 juillet 1729.

Ms. fr. 17712, fol. 236. Montfaucon, Correspondance.

PAX CHRISTI

—

Mon Révérend Père (*),

Je n'aurois jamais cru pouvoir m'attirer un moment de l'attention de vôtre Révérence pour des services aussi frivoles, que le sont ceux dont elle me tient un si bon compte. J'étois si convaincu du peu de valeur des monuments dont il est parlé dans ma lettre, que loin d'oser m'adresser à votre Révérence (comme je n'aurois pas manqué si le sujet l'eut mérité), j'ai eu soin au contraire de recommander à mon frère (1) de ne vous en rien communiquer,

(*) Même suscr.

(1) Dom Charles-François Toustain, auteur des lettres suivantes, naquit au Repas (Orne), le 10 octobre 1700, d'une ancienne famille noble du pays de Caux, fit profession à Jumièges le 20 juillet 1718 et mourut le 1er juillet 1754 à l'abbaye de Saint-Denis. Grand ami de dom Tassin, qui lui consacra un long éloge dans son *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, il étudia la philosophie et la théologie à Fécamp, le grec et l'hébreu à Bonne-Nouvelle de Rouen, outre l'italien, l'allemand, l'anglais et le hollandais, les sciences au Bec pendant cinq ans, puis entreprit avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il n'eut préalablement examiné par lui-même si par hazard je proposois quelque chose qui put vous convenir. Persuadé toutefois qu'il vaut mieux soumettre à votre discernement des sujets qui n'en doivent pas mériter l'approbation, que de lui en refuser d'autres, qui pourroient être traités plus favorablement, je ne balancerai plus dans la suite s'il se présente quelque objet qui excite en moi ces sortes d'incertitudes; quoiqu'elles semblent m'avoir assez mal réussi, eu égard à leur propre prix dès mon premier coup d'essai. Il faut néanmoins vous avouer que je ne puis encore me déprendre de l'estime que j'ai conçue pour le jubé de Fécamp. Je ne puis m'imaginer qu'on lui conteste une beauté singulière. Il ne reste donc plus à l'attaquer que du côté de l'antiquité. Or il est constant, qu'il est d'âge à entrer dans vôtre dessein, puisque l'autel qui lui touchoit, et qui par conséquent ne paroît avoir été érigé, qu'après qu'il a été bâti, est de l'an mille quatre cents vint trois ou vint quatre. On a trouvé il y a un an un écrit sous la pierre de cet autel qui en fait foi. Quand au Manuscrit de Fécam, je crois avoir marqué dans ma lettre qu'il me sembloit de trois ou quatre cents ans. Peut-être en rabatterez-vous encore. Vous le pourrez impunément, j'ai trop peu de connaissance des Manuscrits pour vouloir fixer leurs époques. J'ai ici quelques livres du commencement de l'impression dont les caractères approchent de ceux de ce Manuscrit. Mais le velin, les images, etc., me feroient pencher à ne le pas rabaisser jusqu'à ce tems. C'est à votre Révérence à en décider. Je vous envoye une estampe du tombeau trouvé en 1710. On en conserve la Pierre dans le chartrier de Fécam. L'ancien autel du chœur, qui fut consacré du tems des

dom Tassin l'édition des œuvres de saint Théodore Studite dans le monastère de Saint-Ouen de Rouen, travail qui leur prit 20 ans et ne fut pas publié. Parmi ses publications, son ami dévoué mentionne : *L'histoire de l'abbaye de Saint-Wandrille, la Défense des titres et des droits de l'abbaye de Saint-Ouen*, et surtout le *Nouveau traité de diplomatique*, supplément à celui de Mabillon dont le premier volume parut en 1750 et le second en 1755. Ces travaux excessifs causèrent sa mort, arrivée avant l'impression de ce dernier volume qui renferme, à la fin de la préface, une épitaphe latine composée, en son honneur, par dom Michel Hautement. L'ouvrage entier comporte 6 volumes in-4°, avec figures. Après le décès de dom Ch.-Fr. Toustain son ami, dom Tassin fut aidé par dom Baussonnet, mais maintint comme noms d'auteurs : *Deux Religieux Bénédictins*, etc. Leur amitié datait du collège de Saint-Germer où ils avaient fait ensemble leurs humanités, continuée à Jumièges où ils devinrent profès à douze jours d'intervalle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Richards, subsiste encore. Il est creux par dessous de tous côtés, excepté par le milieu où il est soutenu d'un pillier. Il n'est pas besoin de remarquer avec M. Thiers que c'est une marque d'antiquité : des caractères semblables à ceux du tombeau, dont je vous ai parlé lui rendent ce témoignge (sic) d'une manière invincible. Pour ne pas abuser davantage de vôtre patience je finis et j'ai l'honneur d'être avec un respect tout particulier et une estime, qui m'est commune avec le public,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur, fr. Ch. Fr. Toustain, M. B.

de Bonnenouvelle de Rouën, ce 6 de juillet 1725.

Ms. fr; 17712, fol. 287. Montfaucon. Correspondance.

PAX CHRISTI (*)

Mon très cher frère (1).

J'ai vu le *prospectus* du R. P. de Monfaucon sur les antiquités de la France qu'il doit donner au public. Ce dessein m'a fait faire réfléxion sur la négligence qu'on apporte d'ordinaire chez nous à satisfaire aux savants, si on n'en est prié en particulier. Si on prenoit soin seulement d'indiquer les principaux monuments de chaque lieu, à l'égard de celui du R. P. de Monfaucon, ce seroit déjà quèque avance pour lui de savoir d'ou il pouroit tirer des matériaux, selon qu'il en auroit besoin. De peur qu'on négligeât de lui rendre ce petit service à Fécamp, je vais faire une liste des morceaux qui me paroissent plus curieux.

En fait d'Architecture le jubé est une des plus belles pièces en son genre qu'on puisse voir, il en faudrait tirer plusieurs planches. Le chapitre est très beau, très délicat et d'un goust fort particulier, c'est presque un rond point continuel ; mais il n'a rien d'extraordinaire extérieurement.

On pourrait peut être encore mettre de ce nombre la chapelle

(*) Même suscr.

(1) Il s'agit ici de dom Nicolas Toustain dont nous avons publié les lettres, sous ce titre : *Notes archéologiques d'un Bénédictin de N.-D. de Lyre* (1720-1721). Alençon, imp. Alençonnaise, 1913, gr. in-8, 12 pp.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la S. Vierge. Elle a une espèce de chapelle souterraine, qui sert de chartrier.

Quand à la sculpture la chapelle du trépas de la Vierge enlève tous les étrangers. Ce sont pour ainsi dire autant de statues vivantes. On dit qu'elle se trouve représentée dans le cabinet du pape.

Les petites statuës de la chapelle de S. Etienne méritent aussi quèque attention.

Il y a deux crucifix anciens un petit qui est sur la Chasse de S. Taurin, qu'on dit avoir été fait par S. Eloi ; un grand qui est elevé jusqu'au bas du dernier rang de vitres au bout du cœur. On m'a dit qu'il étoit assis ayant un espèce de calçon. J'ai la vuë trop courte pour le bien examiner.

Ce que je remarque ici de plus considérable pour la peinture, c'est les images des deux Richards ducs de Normandie qui y sont peints, dit-on, au naturel. On y voit leurs septres et leurs couronnes.

Je trouve encore en peinture un portique admirable pour sa perspective ; mais je ne crois pas qu'il trouvât place dans l'ouvrage dont il s'agit.

A l'égard des tombeaux, on voit encore ici ceux de deux ducs Richards sous les goutières de l'église.

On m'a dit qu'on avoit trouvé il y a quelques années avec des botines le corps d'un fils de Duc de Normandie, qui s'étant fait religieux étoit mort à l'âge de 21 an.

On trouva dans la cour proche l'église en 1710 le corps du fils d'un duc, mort encore enfant. Je crois qu'il en est parlé dans le journal des savants. On a fait graver son Epitaphe j'en ai une que je vous envoirai de Bonne Nouvelle ; si vous n'en avez pas.

On pourroit faire quelques remarques sur la diversité de mitres des Abbés qui sont représentés en statuës sur leurs tombeaux, aussi bien que sur leurs habits pontificaux. On pourroit peut être encore tirer quelque secours des peintures qui sont sur les vitres. Nous avons ici un endroit qu'on appelle *L'in pace*, lieu où on ne peut entrer sans horreur. Il y en a qui prétendent qu'on y faisoit entrer l'eau pour submerger le patient. Effectivement, il y a un gros ruisseau qui passe assez proche, mais je n'ai pu appercevoir par où elle entroit. Quelques uns m'ont dit avoir appris des anciens qu'il y a plusieurs souterrains fort curieux principalement sous l'Eglise, mais on ne scait plus par où y entrer. On débite dans le pays bien des fables à leur occasion.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y a des images sur des tapisseries d'environ quatre cents ans qui pourroient peut être servir en fait d'habillements. S'il y a quelque chôse dans cette liste qui puisse être d'usage au R. P. de Montfaucon, c'est à lui à le faire examiner par les connoisseurs. Il y a un très grand nombre de sceaux dans le Chartrier, on peut ajouter plusieurs figures qui représentent la Trinité. Ordinairement le père éternel tient le Crucifix dans ses deux mains par les deux bras de la croix et le St Esprit est sur le haut. Il y en a une assez particulière sur l'aigle. Le S. Esprit sort de la Bouche du père éternel et va dans celle de J. C. qui après sa mort est tenu entre les bras du Père éternel. Mais cette représentation n'est pas de mise pour être trop récente.

Nous avons dans la Bibliothèque un Manuscrit, qui me paroit avoir près de quatre cens ans en vieux françois, intitulé *Chronique de Normandie*. On y a représenté tous les ducs de Normandie jusqu'à Jean Santerre avec leurs couronnes et des évêques en habits pontificaux ; plusieurs combats, des cavaliers et des gens de pied, revetus de toutes leurs armes offensives et défensives. On y voit de plusieurs sortes de casques, de sabres. Queques uns de ces guerriers ont des genoulières qui paroissent être détachées du reste de l'habillement. Je finis mon très cher frère, en vous priant d'extraire vous même de cette lettre ce que vous jugeriez digne de l'attention du P. de Monfaucon car cette lettre ne peut être que très mal conçuë n'ayant pas l'habitude de ces sortes de matière. Je me sers du retour du (*mots déchirés*) pour vous assurer par deux lettres à la fois que serai toujo... (*déchiré*) le respect et l'affection que je dois,

Mon très cher Frère

Votre très humble et tres obéissant serviteur fr. Ch. F. Toustain. M. B.

(S. L. N. D.) (1).

Ms. Fr. 17712, fol. 288. Montfaucon. Correspondance.

Abbé Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Évreux.

(1) Vers juin 1725 d'après la précédente qui lui est postérieure certainement, quoique placée avant dans le Ms. de la Nationale.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOUS LOUIS XIII

Fragments inédits des Mémoires et des Lettres DU P. CAUSSIN

(Suite et fin)

Blanche de Castille était figurée tenant saint Louis, « encore tout jeune, par la main, pour le mener à de grandes expéditions. L'ange de la France marche devant eux, les armées rebelles fuient et les Sarrasins sont escartez par la splendeur de la croix que l'ange tient en sa main. » (P. 11.)

A côté de Catherine de Médicis épousant le dauphin Henri II, on voit, dit l'auteur, la France et Florence « qui s'embrassent et se conjouissent de ce mariage ». (P. 12.)

Elisabeth d'Autriche, en prières près du tombeau de son mari, repousse « deux jeunes roys qui la recherchent en mariage » (1). (P. 13.)

Ces *Eloges des XII Dames illustres* ont été imprimés en 1646 et forment un opuscule dont le titre (2) est donné par le P. Sommervogel dans son édition de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* (3), mais dont je n'ai pu rencontrer d'exemplaire. Cet opuscule ne porte pas de nom d'auteur et n'est pas indiqué dans la liste des ouvrages du P. Caussin qui termine l'*Eloge* inséré en 1664 au tome premier de l'édition bruxelloise de *la Cour sainte* (4). Le P. Sommervogel n'affirme pas, d'ailleurs, que le P. Caussin soit l'auteur des *Dames illustres*; il demande seulement : « Cet ouvrage n'est-il

(1) Philippe II, roi d'Espagne, et Sébastien, roi de Portugal.

(2) « *Les Eloges des XII dames illustres grecques, romaines et françoises, depeintes dans l'alcove de la reyne.* A Paris, chez Jean du Bray, 1646. 4°. »

(3) *Bibliographie*, t. II, 1891, col. 922.

(4) Voir *supra*, p. 266.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas du P. Caussin? » et fait remarquer qu' « on le trouve en tête du manuscrit » de Louviers.

Quel que soit l'auteur, on peut lui reprocher de n'avoir pas indiqué le lieu où se voyaient les peintures par lui décrites. Il s'agit vraisemblablement de l'appartement des reines-mères que Marie de Médicis avait fait aménager pendant sa régence, en 1613, et qui était situé dans le palais du Louvre, au rez-de-chaussée du corps de logis méridional, dans la moitié tirant vers le logis construit par Henri II. Il ne reste rien de ces décorations, dues aux peintres Dubois, Fréminet, Evrard et Bunel, et sur lesquelles les historiens ne donnent que de brefs renseignements, sans aucune mention des peintures de l'alcove, dont l'opuscule attribué au P. Caussin est seul à conserver le souvenir (1).

2. — Lettre du R. P. N. Caussin, de la C. de J., à une personne illustre sur la curiosité des horoscopes. P. 16-26.

Il appelle son correspondant « Monseigneur » et « Vostre Altesse ». Cette lettre, écrite postérieusement à 1648 (p. 22), fut imprimée en 1649, in-4°, sous le titre ci-dessus, avec l'indication : « A Paris, chez Denys Bechet et Jean du Bray. »

Sans condamner l'astrologie, qu'il déclare, p. 25, « une science très excellente », l'auteur s'élève contre les brouillons et les faussaires qui la déshonorent. Il termine ainsi : « Je diray mes sentimens plus au long dans le livre de la Maison de Dieu, ou des Merveilles du ciel, que j'espère donner au public dans quelque temps (2)... »

On lit ce qui suit dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (3) : « Le Père Caussin est mort d'une bizarre manière. Il se mesloit d'astrologie et trouva qu'il devoit mourir un certain jour ; ce jour là, sans autre mal, il se met en son lict et meurt. »

---

(1) Voir : Sauval. *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*, t. II, 1733, p. 34 (on sait que l'ouvrage fut écrit dès le commencement du règne de Louis XIV) ; — Clarac. *Description historique et graphique du Louvre et des Tuileries*, réimpression de 1853, p. 490-498 ; — Albert Babeau, *le Louvre et son histoire*, 1895, p. 117-118.

(2) *Domus Dei. In qua de mirabilibus cœli, totaque astrologia et vita cœlesti luculente et copiose disseritur.* Paris, 1650 (in-fol.).

(3) Ed. Monmerqué et Paulin Pâris, t. II, p. 30.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3. — **Le théologien d'Estat. A la reyne.** P. 28-39.

Ecrit pendant la régence d'Anne d'Autriche, et même pendant la Fronde. Il y est question, p. 28, de l'investissement de Paris.

4. — **Le secret de la paix. A la reyne.** P. 44-56.

Ecrit également pendant la Fronde.

5. — **A Nostre Très Saint Pere le pape Urbain VIII^e^.** P. 58-68.

C'est la traduction de la lettre originale, dont on trouve le texte p. 454 du recueil. Elle est datée (p. 68) : « A Keimper, le 10 février 1643. »

L'auteur expose sa conduite durant son séjour à la cour, conduite qu'il suppose n'avoir jamais été présentée exactement au souverain pontife.

6. — **Au roy Louis XIII^e^.** P. 68-72.

Après l'exil de l'auteur.

7. — **A la reyne.** P. 72-76.

Après la naissance du dauphin (5 septembre 1638).

8. — **Consolation à la reyne mere Marie de Médicis.** P. 77-94.

On sait que Marie de Médicis mourut à Cologne le 13 juillet 1642.

9. — **A Monsieur le duc d'Orléans.** P. 94-96.

« Je sors de la cour avec un regret de ne vous avoir peu rendre les bons offices qui sont si légitimement deubs à vostre haute naissance et à vostre singuliere bonté. » (P. 94.)

Il y a des copies de cette lettre à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (ms. n° 788 du catal. Kohler) et à la Bibliothèque de Marseille (ms. n° 1325 du catal. Albanès).

10. — **A Monsieur le prince de Condé.** P. 97-103.

Avant le mariage du duc d'Enghien avec Claire-Clémence de Maillé-Brézé, nièce du cardinal de Richelieu (11 février 1641).

« ... Monsieur le cardinal ne vouloit pas auprès du roy un confesseur, mais un espion. » (P. 98.)

« ... Il y a longtemps qu'il court un bruit que V. A. prétend

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faire des alliances avec la maison de Monsieur le cardinal, ce que je ne pourrois croire si le temps, qui affoiblit les courages, ne fortifioit les créances des choses les plus estranges... Qu'a faict Monseigneur le duc d'Anguien, cet aymable prince, pour estre la victime du cardinal de Richelieu? La jeune vigeur de son aage encore inaccessible aux desbauches du siecle, la piété qui reluit en son ame, la vivacité de son esprit, la beauté de son corps, l'adresse de sa conduitte, sa valeur, son courage, toutes les graces et toutes les espérances qui rient sur son visage, ont-elles mérité un si piteux sacrifice?... » (P. 101.)

Ce passage a été publié par le P. de Rochemonteix dans son livre sur le P. Caussin, p. 376.

11. — A Monsieur le comte de Soissons. P. 103-109.

Pendant l'exil de Louis de Bourbon, comte de Soissons, tué à la bataille de la Marfée, le 6 juillet 1641.

Le cardinal de Retz, dans ses *Mémoires* (1), dit que le comte de Soissons « avait surtout commis le crime capital de refuser le mariage de Mme d'Aiguillon ». Le P. Caussin appuie sur ce souvenir : « On vous a tenté, dit-il, d'un mariage duquel les plus grands feroient à présent le comble de leurs vœux et leur souveraine félicité, et vous l'avez mesprisé, ayant plus d'esgard à ce que la nature vous avoit donné qu'à ce que la fortune vous offroit. On vous a promis ensuitte des montagnes d'or et des magazins de perles; mais vous les avés foullé aux pieds; on vous a voulu mettre la foudre et le trident entre les mains, vous faire un dieu sur terre et sur mer, si vous vouliez entendre à ce party, et vous vous en estes mocqué... » (P. 105.)

Les Mémoires du temps ne parlent pas des offres auxquelles fait ici allusion le P. Caussin, mais elles sont mentionnées très explicitement, t. I, p. 322, dans les *Anecdotes* tirées et traduites en 1717, par Valdory, du *Mercurio* de Siri. Il y est dit, entre autres choses, que Richelieu proposa au comte de Soissons de rétablir en sa faveur la charge de connétable supprimée en 1627 après la mort de Lesdiguières.

Il est parlé aussi longuement du même projet de mariage dans la lettre suivante adressée à la comtesse de Soissons (p. 110-111).

(1) Ed. Feillet, t. I, p. 140.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

12. — Consolation à Madame la comtesse de Soissons. P. 109-126.

Cette lettre fut écrite à la comtesse de Soissons, Anne de Montafié, veuve depuis 1612 de Charles de Bourbon, comte de Soissons, après la mort de leur fils unique, destinataire de la lettre précédente. La comtesse de Soissons mourut en 1644. Elle avait érigé à son mari et préparé pour elle-même un magnifique mausolée dans l'église de la chartreuse de Bourbon-lès-Gaillon (1).

Les pages 117 et 118 sont intéressantes pour l'étude des rapports journaliers du roi et de Richelieu. Le P. Caussin affirme la surveillance secrète dont le roi était constamment l'objet de la part des agents du cardinal.

13. — A Monseigneur le cardinal de Richelieu. P. 126-156.

L'auteur rappelle les circonstances qui accompagnèrent son départ de la cour; puis il s'efforce de justifier la conduite qu'il tint en qualité de confesseur du roi; enfin, prenant l'offensive, il critique vigoureusement toutes les actions et toutes les méthodes de gouvernement du cardinal. Cette lettre ne put qu'augmenter, s'il était possible, l'animadversion de Richelieu pour le P. Caussin, qui s'y montre par endroits d'une véritable insolence.

Lorsque cette lettre fut imprimée en 1773 (2), Bachaumont la crut apocryphe et déclara qu'il fallait y voir un moyen détourné de dire leur fait aux puissants du jour (3). D'autres, depuis, ont émis la même opinion, par exemple, Delepierre, dans ses *Supercheries littéraires* (4), et les rédacteurs des catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque nationale (5). Le P. Sommervogel est « assez porté à croire cette lettre un pastiche, bien qu'elle paraisse vraisemblable quand on la compare à celles qu'on conserve à Louviers » (6). Il me semble que l'authenticité n'en peut faire ques-

(1) Voir Millin, *Antiquités nationales*, t. IV, 1792, art. XXXVIII.

(2) Voir *supra*, p. 227, note 1.

(3) *Mémoires secrets de Bachaumont*, éd. Ravenel, 1830, t. IV, p. 194-196.

(4) 1872, p. 84.

(5) *Biblioth. impér. Dép. des imp. Catal. de l'hist. de Fr.*, t. I, 1855, p. 605, col 2. — *Catal. gén. des livres imp. de la Biblioth. nat. Auteurs*, t. XXV, 1906, col. 138.

(6) *Biblioth. de la Comp. de Jésus*, t. II, col. 925.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion, et je suis tout à fait de l'avis du P. de Rochemonteix, qui reconnaît, dans « le ton, le style, le fond, » la marque du P. Caussin (1). Déjà, bien avant que la lettre ne fût imprimée, le P. Gisbert (1657-1731) la mentionnait avec éloge et ne songeait nullement à en contester la paternité à l'écrivain dont elle porte la signature (2).

On constate quelques légères différences de rédaction entre le texte du manuscrit de Louviers et le texte imprimé en 1773. Il n'est donc pas sûr que ce soit le manuscrit de Louviers qui ait servi à cette édition. Le copiste auteur de cette partie du manuscrit avait commis une faute dès la première ligne : « Si vos oreilles étoient aussi accessibles aux *vertus* divines qu'elles sont ouvertes aux louanges humaines,... » L'éditeur a plus correctement imprimé : « ... *vérités* divines ».

Une nouvelle édition de cette lettre a été donnée en 1874 par le P. Carayon dans ses *Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus* (3).

14. — A Madame de Chevreuse. P. 156-162.

A Marie de Rohan-Montbazon, veuve du connétable de Luynes, femme de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Sur cette femme

---

(1) *Op. cit.*, p. xv. — Pourquoi l'auteur ajoute-t-il : « Le P. Daniel, qui a publié la lettre à Mlle de la Fayette, croit, mais sans apporter aucune preuve, que la lettre à Richelieu ne lui fut pas envoyée » ? Le P. Daniel ne fait aucune allusion à cette lettre dans la brochure où il a publié la lettre du P. Caussin à Mlle de la Fayette (voir *infra*, nº 36).

(2) *Revue Bourdaloue*, 1902, p. 416. — L'éditeur de l'ouvrage de Gisbert, le P. Chérot, a été mal inspiré en ajoutant, dans une note : « Cette pièce a été regardée comme un pastiche par Delepierre et Sommervogel. Elle manque, en effet, dans le manuscrit de Louviers. » L'opinion de Sommervogel, on vient de le voir, n'est pas aussi catégorique, et quant à la dernière affirmation, c'est une erreur qu'il eût fallu laisser au savant bibliographe.

(3) T. XXIII, p. 449-493 (d'après l'imprimé de 1773). Ce t. XXIII du recueil publié par le P. Carayon a été lui-même réimprimé en grande partie en 1886, sous le même titre, en vue de faire disparaître certaines pages empreintes d'un fâcheux esprit de polémique. La lettre du P. Caussin a, dans la réimpression, la même pagination que dans l'édition de 1874.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

célèbre, qui mourut en 1679, il est à peine besoin de renvoyer au livre de Victor Cousin, que n'a pas fait oublier un ouvrage tout récent.

15. — **A Monseigneur le cardinal de la Roche-Foucauld.** P. 163-166.

A François de la Rochefoucauld, grand aumônier de France, évêque de Clermont, puis de Senlis, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, cardinal depuis 1607. Le cardinal de la Rochefoucauld mourut le 14 février 1643, âgé de 88 ans.

16. — **A Monsieur Seguier, chancellier de France.** P. 166-174.

On trouve exprimée dans la *Vie* du président Barillon (n° 29 ci-après) la pensée du P. Caussin sur Pierre Séguier. C'est à propos du voyage forcé que quelques membres du parlement firent à Metz vers Louis XIII en 1632. « M. Seguier, qui estoit au nombre des présidents, dit le P. Caussin, fit paroistre dès lors qu'il estoit homme capable de souffrir l'iniquité, et commença à marchander la domination par la plus basse des servitudes : le cardinal le jugea aussy mol que la cire pour recevoir l'impression de son esprit, ce qui luy fit donner les sceaux de France. » (P. 289.)

17. — **A Monsieur Desnoyers.** P. 175-185.

C'est la lettre à Sublet de Noyers dont j'ai publié ci-dessus la plus grande partie.

18. — **A Madame de Hautefort.** P. 185-194.

C'est l'héroïne de l'une des meilleures études historiques de Victor Cousin, Marie de Hautefort, fille de Charles, marquis de Hautefort, mariée en 1646 seulement au maréchal de Schomberg et morte en 1691. Le nom que lui donne le P. Caussin prouve que la lettre fut écrite avant 1646.

19. — **A Madame de Senecay** (*sic*). P. 194-202.

A Marie-Catherine de la Rochefoucauld, veuve depuis 1622 de Henri de Bauffremont, baron de Senecey, depuis 1626 première dame d'honneur d'Anne d'Autriche, à qui elle témoigna une grande fidélité. Elle mourut en 1677.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

20. — **A Monsieur le président Barillon.** P. 206-218.

Jean-Jacques Barillon, président des enquêtes au parlement de Paris, mort prisonnier à Pignerol le 30 août 1645, est connu pour avoir été l'un des plus intrépides défenseurs des droits du parlement contre l'arbitraire du pouvoir royal. Mme de Motteville fait son éloge, mais dit qu'il avait naturellement l'esprit chagrin. Le P. Caussin a écrit la *Vie* du président Barillon (voir n° 29 ci-après).

21. — **A Monsieur le président de Mesme.** P. 218-228.

Autre champion, mais assez intermittent, du droit des cours souveraines, Henri de Mesme, président à mortier au parlement de Paris depuis 1621, mourut en 1650.

Cette lettre débute ainsi : « La nouvelle de vostre esloignement, qui afflige aujourd'huy la plus grande partie de la France, est le sujet de mes joyes... Les gens de bien vous cherchoient il y a long temps, non point au sénat, où la servitude domine, mais en exil, où les vertus se sont retirées... »

22. — **A Monsieur le président Le Bailleul.** P. 228-235.

A Nicolas de Bailleul (et non Le Bailleul), seigneur de Vattetot-sur-Mer, de Soisy-sur-Seine, d'Etiolles et du Tremblay-sur-Seine, marquis de Château-Gontier en 1656, président à mortier au parlement de Paris depuis 1627, surintendant des finances en 1643, bientôt dépossédé de cette charge par Mazarin et mort en 1662.

23. — **Au Révérend Pere Sirmond.** P. 235-250.

Jacques Sirmond, savant jésuite, né à Riom en 1559, mort à Paris en 1651, fut confesseur de Louis XIII après le P. Caussin. Il avait alors 78 ans. Divers recueils historiques publiés par lui ont conservé de la valeur.

La lettre du P. Caussin affecte un certain ton piquant, et le destinataire n'en dut pas être très satisfait. « La nouvelle qui m'apprit que vous m'aviez succédé à la charge de confesseur du roy partagea mon esprit à divers mouvemens de joye et de crainte, sans qu'il se peut (1) déterminer à prendre party... » (P. 235.)

(1) Se pût.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

24. — **Au Révérend Pere Seguerand.** P. 250-265.

Gaspard de Seguiran, membre de la Compagnie de Jésus, avait été confesseur de Louis XIII de 1622 à 1626. Il mourut à Paris le 21 novembre 1644, recteur de la maison professe.

25. — **Au Révérend Pere Suffran.** P. 265-267.

Autre jésuite, qui avait été aussi confesseur de Louis XIII (1626-1630) et même de Marie de Médicis. Le P. Jean Suffren « resta attaché à la reine-mère, qu'il suivit en Belgique et en Angleterre. Il mourut à Flessingue le 15 septembre 1641, en passant avec cette princesse de Londres à Cologne, où elle allait chercher un asile. » (1)

26. — **A Madame de Montmartre.** P. 267-274.

A Marie de Beauvillier, abbesse de Montmartre depuis 1597. Elle mourut en 1656.

27. — **A Monsieur de Ireville** (lisez : Tréville). P. 274-277.

Voir ci-dessus, p. 273, le texte presque *in extenso* de cette lettre.

28. — **A Monsieur le marquis de Molac.** P. 277-280.

A Sébastien de Rosmadec, baron, puis marquis de Molac, gouverneur de Dinan, lieutenant général des armées du roi, mort en 1641.

29. — **La vie de Monsieur le président Barillon.** P. 282-305.

Biographie ou plutôt éloge biographique d'une victime de Richelieu et de Mazarin. La lettre n° 20 est adressée au président Barillon.

« ... Dieu, qui l'avoit doué d'une merveilleuse force d'esprit, luy fournit aussy des épreuves sortables à la grandeur de son courage. Il rencontra des temps amis de la flaterie, ennemis de la justice, odieux à toutes les vertus, terribles aux belles actions, où il y avoit plus à craindre d'une haute réputation que d'une mauvaise. Un favory aussy violent que grand, d'un esclave des passions estoit

(1) Les Pères de Backer, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, éd. Sommervogel, t. VII, col. 1697.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devenu le maistre des loix, et, abusant de la facilité de son prince, il ne vouloit point d'autre regle en l'Estat que le déreglement de ses volontez; il faisoit de sa vie un crime continuel, de son gouvernement une tyrannie, de l'ambition son dieu, de son avarice un gouffre, de la vengeance un mestier, de toute la France son patrimoine. C'est pour cela qu'il remplissoit les prisons de captifs, les terres estrangeres de bannis, les provinces de calamitez et la chrestienté de brigandages, de feu, de sang et de massacres. Ce luy estoit un jeu d'ensenglanter des échafaux, de tourmenter des roynes, de proscrire des princes et des princesses, d'abattre des mittres et de fouler aux pieds des pourpres. Je m'abstiendrois de parler de luy après sa mort, n'estoit que ses actions sont si criminelles qu'on se sanctifie en les blasmant, pour donner horreur à tous les grands de l'imiter, et que ses procédures ont esté sy publicques qu'elles levent tous les scrupules de médisance; ceux qui le canonisent sont foibles ou méchans, et ceux qui l'estiment heureux sont très misérables devant Dieu.

« Néantmoins, tel qu'il est, il ne laissa pas de trouver non seulement des approbateurs, mais aussy des adorateurs, semblables aux Œgiptiens qui portoient des chandelles et de l'encens aux crocodiles. » (P. 286.)

J'ai cru remarquer quelques inexactitudes dans le récit que fait le P. Caussin de certains événements. Il dit, par exemple, p. 289, que Richelieu fit attendre « près de trois mois » aux membres du parlement venus à Metz en 1632, le moment d'être reçus par le roi. En réalité, le roi les reçut au bout de trois semaines, ce qui était déjà une manifestation excessive de son mécontentement (1).

Il résulte du récit que le président Barillon fut exilé quatre fois : 1° en 1631, à Clermont en Auvergne (« mais il ne passa pas Saincte Mesme, qui est une terre de Madame sa sœur, et justement après quinze jours d'absence, M. de Roissy, son oncle, doyen du conseil, eust ordre de le rappeler et de le restablir en sa charge » (p. 288); 2° en 1636, à Saumur « où il demeura trois mois entiers » (p. 289); 3° à Tours et à Amboise. (Le cardinal de Richelieu « le fit emprisonner au chasteau de Tours, où la peste s'estant mise, il fut transporté en celuy d'Amboise, où il demeura captif l'espace de cinq

(1) Voir *Mémoires de Mathieu Molé*, éd. Champollion-Figeac, t. II, p. 139-140.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ans, cinq semaines et cinq jours » (p. 290). Son rappel fut décidé pendant la maladie du roi, mais n'eut lieu qu'après l'ouverture de la régence.) 4° Enfin, Barillon fut arrêté une dernière fois le 28 mars 1645 (p. 296).

Suivant une note d'Alphonse Feillet dans son édition des *Mémoires* de Retz (collection des *Grands écrivains de la France*, t. I, p. 198), Barillon aurait subi un autre exil à Evreux, exil qui prendrait place entre ceux de Saumur et de Tours.

La captivité et la mort du président Barillon ont été racontées dans un opuscule du P. Antoine Rivière, prieur des Augustins de Pignerol, publié en 1649 (1).

30. — **Consolation à la France.** P. 305-350.

Long factum dont les premières pages sont consacrées à l'apologie de l'auteur.

31. — **De la forme du gouvernement.** P. 350-359.

Dissertation sur les devoirs d'un bon roi et sur la manière dont il doit gouverner.

32. — **Du choix des ministres et officiers.** P. 360-364.

33. — **Des tributs.** P. 365-371.

34. — **De la paix et de la guerre.** P. 371-385.

A propos de ces mémoires politiques, rappelons le chapitre de *la Cour sainte* intitulé *l'Homme d'Estat* (2) et la mention que fait le P. Lelong (3) d'un manuscrit du P. Caussin traitant *Des personnes desquelles les rois composent leurs conseils, des chanceliers, des gardes des sceaux, des surintendans des finances, des lettres-patentes, des intendans des finances.*

35. — **Consolation aux ames d'eslite qui souffrent la rigueur du temps.** P. 386-414.

C'est dans ce long discours que se trouve le « tableau » de Paris dont je donne le texte ci-après.

---

(1) In-4°. — Voir C. Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, t. I, n° 1030.

(2) Au t. II de la 14e édit. (Paris, 1639, 5 vol. pet. in-8).

(3) *Biblioth. histor. de la Fr.*, éd. Fevret de Fontette, t. III, 1771, n° 32406.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

36. — L'angélique bien de la vocation religieuse et de la persévérance. P. 415-454.

C'est la lettre écrite par le P. Caussin à Mlle de la Fayette peu de temps après sa sortie de la cour, c'est-à-dire entre le 11 décembre 1637 et la mi-février 1638 (1), et dans laquelle, toujours pour justifier sa conduite, il rappelle tout ce qui s'est passé à l'occasion de l'entrée en religion de la jeune fille amie de Louis XIII. Le titre inscrit ici, et qui, si je ne me trompe, ne se trouve que là, fait allusion au nom de sœur Angélique que prit la postulante chez les Visitandines.

Il y a, dans les bibliothèques publiques et privées, beaucoup de copies de cette lettre qui a été publiée en 1805 dans les *Souvenirs* apocryphes *de M. le comte de Caylus* (2), en 1816 par Jay, dans son *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu* (3), et en 1861 par le P. Charles Daniel, dans une étude intitulée : *Une vocation et une disgrâce à la cour de Louis XIII* (4).

Quoi qu'en disent les auteurs de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* (5), la plus complète et la plus fidèle de ces éditions est celle de 1805, due à l'auteur des *Souvenirs* de Caylus, Antoine Serieys. Le P. Daniel a, sans le dire, supprimé d'assez longs passages, d'ailleurs inutiles, et modifié ou *arrangé* beaucoup de phrases. Jay, qui donne le texte presque *in extenso*, malgré son avertissement de la page 62 (6), ne s'est permis que de moindres libertés.

La phrase finale, presque toujours tronquée, doit se lire ainsi : « J'espère que vous ne m'oublierés jamais dans vos prières auprès

(1) Cette datation est celle du P. Ch. Daniel (p. 18), dans l'étude citée plus loin.

(2) Paris, an XIII-1805, p. 97-186.

(3) T. II, p. 307-346.

(4) *Une vocation et une disgrâce à la cour de Louis XIII. Lettre inédite* (elle ne l'était pas) *du P. Caussin à Mlle de La Fayette sur des faits qui les concernent l'un et l'autre.* Paris, 1861 (in-12). Extr. des *Études* publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, année 1861, p. 353-395.

(5) T. II, col. 924.

(6). T. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Notre Seigneur, le premier des humbles qui, comme dit l'apôtre en son épître aux Philippiens, chapitre deuxième, s'est humilié jusqu'à la mort. » (1)

Victor Cousin, dans son livre sur *Madame de Hautefort*, a consacré à Mlle de la Fayette un long appendice (2), où le récit du P. Caussin joue son rôle, à travers la paraphrase du P. Griffet, l'historien de Louis XIII (3).

37. — **Pontifice optimo maximo.** P. 454-457.

C'est le texte original de la lettre à Urbain VIII dont on trouve une traduction sous le n° 5. Il n'y a pas ici la date, indiquée comme suit dans d'autres copies : « Corisopiti [Quimper], 10 februarii 1643. » (4)

38. — Lettre latine sans titre, qui occupe les pages 457 à 483. Elle est signée : « N. Caussinus » et datée de la manière suivante : « Corisopiti, martii 7°, anno Domini 1638. » Le P. Caussin n'était resté que deux mois à Rennes. Il eut l'ordre de se rendre à Quimper dès la seconde quinzaine de février 1638 (5).

Cette lettre est un mémoire justificatif adressé au général des Jésuites, le P. Mutio Vitelleschi. Les ennemis de la Compagnie de Jésus s'en sont emparés comme d'une arme au commencement du XVIIIe siècle, et l'ont publiée à diverses reprises, dans des ouvrages dont voici les titres :

a) *Tuba altera majorem clangens sonum, ad Sanctissimum D. N. papam Clementem XI, imperatorem, reges, principes, magistratus omnes, orbemque universum. De necessitate longe maxima reformandi Societatem Jesu.* Per eruditissimum dominum D. Liberium Candidum, s. theologiæ l. l. Argentinæ (6), 1714. (Pet. in-8.) — P. 571-604.

(1) Biblioth. nat., ms. n. acq. fr. 4201, p. 91 (copie du XVIIIe siècle), et texte publié par Jay.

(2) 1856. P. 307-422.

(3) Henri Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, 1758, t. III.

(4) Ms. n° 3 de la biblioth. de Castelnaudary. (Catal. Couderc.)

(5) Le P. de Rochemonteix, *op. cit.*, p. 361.

(6) Strasbourg. L'impression eut lieu réellement à Utrecht, selon les auteurs de la *Biblioth. de la Comp. de Jésus.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La *Tuba altera* est une seconde édition, augmentée, de la *Tuba magna mirum clangens sonum, ad Sanctissimum D. N. papam*, etc. (comme ci-dessus), publiée à Argentina (Strasbourg) en 1712 et qui ne comprenait pas la lettre du P. Caussin. Trois autres éditions suivirent, pour deux desquelles le nouveau titre de *Tuba altera* fut abandonné.

b) *Tuba altera majorem clangens sonum*, etc. (comme ci-dessus,. S. l., 1715. (Pet. in-8.)

Je n'ai pu voir cette édition, indiquée dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. IV, 1893, p. 540.

c) *Tuba magna mirum clangens sonum*, etc. (comme ci-dessus). Editio tertia, correcta, aucta et priorum editionum adversus Huylenbroucquium Apologetica (1), in duos tomos divisa. Argentinæ, 1717. (2 vol. in-12.) — T. II, p. 310-343.

d) *Tuba magna mirum clangens sonum*, etc. (comme ci-dessus). Editio quarta, etc. (comme ci-dessus). Argentinæ, 1760. (2 vol. in-12.) — T. II, p. 310-343.

Malgré la concordance de la pagination avec la troisième, cette quatrième édition fut réellement une réimpression.

Liberius Candidus est le pseudonyme du P. Henri de Saint-Ignace, carme.

Il y aussi de cette lettre nombre de copies manuscrites et une traduction italienne publiée en 1762 (2).

---

(1) La *Tuba altera* contenait déjà un *Prœloquium ad R. P. Alfonsum Huylenbroucq, e Societate Jesu*, qui avait répondu à la *Tuba magna* par des *Vindicationes* publiées en 1713. Cette réponse avait été réimprimée, avec des additions, en 1715, après la publication de la *Tuba altera*. Voir *Biblioth. de la Comp. de Jésus*, t. IV, 1893, p. 539.

(2) *Apologia del P. Niccolo Caussino, della Compagnia di Gesu, scritta per difesa di se stesso, al Padre Mutio Vittelleschi, proposito generale della medesima Compagnia, tradotta della lingua latina.* In Lugano: si vende in Venezia,... 1762. In-8°. (Nous empruntons ce titre au P. Sommervogel, *Biblioth.*, II, col. 920.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

Tableau de Paris vers 1640.

(Tiré de la pièce nº 35 : *Consolation aux ames d'eslite qui souffrent la rigueur du temps.* — Pages 389-392 du manuscrit.)

« ... Quelqu'un dira que ce n'est pas la cour qui le mene, mais qu'il ne sçauroit respirer que dans l'air de Paris, et de fraische mémoire s'est trouvée une femme desgoutée qui a dict et publié que le jour qu'elle partit de Paris fut le dernier de sa vie et que son pais n'est pas capable de produire une seule belle pensée. Ce sont des délicatesses insuportables de certaines ames toutes fondues dans leur sensualité qui font parler un tel langage; car, à dire vray, quoyque la ville de Paris soit très célebre et qu'elle ayt quantité d'habitans qui sont pleins d'honneur et de bonté, toutefois il faut avouer que, selon le jugement des plus prudens politiques qui prescrivent la façon de bastir des villes, celles qui sont démesurément grandes ne sont ny utiles pour la santé, ny commodes pour le plaisir.

« Pouvons-nous trouver tant de contentement et de délices en un lieu où abordent (*sic*) à la foule toutes les meschancetez et les miseres du monde, où l'on respend tous les jours le sang humain, où l'ordure des impudicitez n'expire que des (P. 390 :) infections, où l'on ne fait que plumer des hommes et trasfigurer (*sic*) de la chair humaine, où tromper et voler est un commerce éternel, et où il faut marcher presque la moictié de sa vie comme dans une forest de brigands? La peste y est en toute saison, les crottes n'y seichent jamais, les piétons y sont escrazés, les gens de carosse à tous momens embarassez, et les cavaliers crottez jusques aux espaules. Il n'y a respect ny civilité pour les gens de mérite, qui sont ordinairement incognus, et gourmandez par des cocquins; les vertus sans argent seroient bien empeschées d'achepter un seul fer d'esguillette; la science se vend quelquefois à ceux qui en veulent le moins, et, s'il y a de la dévotion, les cloches en font une grande partye.

« En une mesme rue se rencontrent des prestres qui chantent des funérailles, et d'autres gens qui crient des choses ridicules; les plus pures beautez se trouvent avec des charettes chargées de boüe; les nopces et les enterements semblent jouer ensemble; le repos

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des maisons est troublé par des clameurs et des bruits continuels; les visites sont de grands voyages, les affaires fascheuses et ingrattes, la chicanne misérablement embourbée; les lettres et les arts ont bien de la peine à se faire place avec des masses (1); les bourses y souffrent de la persécution, les vestemens n'y sont pas asseurez, et tels sont allez avec de bien longs manteaux en un sermont qui n'en n'ont rapporté que le collet. L'abondance est toute d'un costé, la faim et le désespoir regnent de l'autre. Le luxe des habits marche au milieu des haillons. La vanité s'enfle et se creve; à mesure qu'elle se produit, elle se mange; les personnes [vestues] de soye ont souvent des sergens en queue, et un petit esclat de parade empruntée couste une longue prison. Les gros poissons n'y cessent de manger les petits et trouvent enfin d'autres qui les dévorent. La nécessité sappe les grandes maisons, les débris des familles s'entresuivent, les affronteurs (2) (P. 391 :) se prennent dans leurs pieges, la disette se vange des excez de bouche, et le mespris punit la fausse gloire. Enfin, Paris est un grand gouffre de confusions presque irrémédiables, où la piété est souvent par artifice, la vertu par interrest, le vice par nature et la misere par nécessité.

« Et puis jugez s'il n'y a pas bien de l'ignorance et de la délicatesse en ceux qui font leur seconde vie d'un séjour si orageux. Ils disent qu'on y trouve tout ce que l'on veut pour la volupté, comme si nous devions vivre pour le plaisir sensuel, ainsy que des brutaux, nous qui sommes obligez d'en procurer la fuitte ou la modération. Mais tous ces chercheurs de plaisirs trouvent qu'à Paris on vend tout, on preste peu, l'on ne donne rien, et qu'il n'y a passetemps qui ne soit cher vendu, veu que, pour un peu de miel, il laisse souvent un tonneau d'absynte.

« Peut-estre aussy que le Cours (3) semblera regrétable à quelques-uns; mais quel passetemps de considérer une traisnée de carosses qui filent queue à queue, et de veoir là-dedans quantité de gens oisifs, avec une contenance négligée, qui n'ont autre affaire qu'à

(1) Allusion aux appariteurs portant des masses dont se faisaient précéder, dans les cérémonies publiques, les diverses facultés de l'Université de Paris.

(2) Les trompeurs.

(3) Le *Cours-la-Reine*, planté en 1616 par Marie de Médicis et devenu le rendez-vous de la belle société.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

compter (1) les livrées des laquais, et manger des yeux tout ce qui se présente ? L'un se fait porter comme une idole, pendant que quelque flatteur luy donne de l'encens ; l'autre monstre à sa mine qu'il est du nombre de ces amans qui gelent et qui bruslent dans une misérable fievre ; il s'avance pour joindre le carrosse d'une maistresse dédaigneuse qui se mocque de luy. Tous les amours et toutes les haynes trottent sur les langues médisantes qui n'espargnent personne : on estudie les regards et les mines de tout ce beau monde, on fait des horoscopes sur les moindres pensées ; après beaucoup de froides cérémonies, on retourne en la maison avec un désordre du repas (*sic*) et de la santé, du vent dans la teste et le cœur allumé d'amour ou de jalousie ; l'envie se mesle à la traverse, et la curiosité de connoistre commence à faire haïr ce qui estoit auparavant inconnu. Je demande maintenant si l'on (P. 392 :) n'auroit pas sujet d'interdire la vie à ceux qui pensent qu'elle ne soit faite que pour cela. » (2)

Louis Régnier.

---

(1) Le copiste a écrit : *conter*.

(2) Je suis heureux, en terminant, de remercier M. Hébert, conservateur de la bibliothèque publique de Louviers, dont l'aimable complaisance m'a facilité l'examen du manuscrit objet de mon étude.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GUILLAUME DE TROISMONTS

ET LE COTENTIN

A la fin du XIV^e^ Siècle. *(Suite et fin.)*

Le 23 et 24 juillet suivants, Guillaume de Troismonts réunissait encore à Valognes les mêmes personnages avec en plus « mons. Jehan de Tilli, mons. Guil. de la Haie et Fernando d'Ayenz por avez avis et conseil ensemble de mettre remède es Engloiz de Saint Sauveur » qui malgré un traité solennel et l'argent reçu « couroient et vouloient arranchonner la terre de mondit seigneur le roy de Navarre et prenoient gens prisonniers ». C'est pourquoi le lendemain d'un commun accord « ledit abbé et les diz. seigneurs furent à Saint-Sauveur pour monstrer au capitaine comme ses gens couroient la terre du roy de Navarre et faire rendre les prisonniers... lesquels feurent rendus (1). »

Ce fut d'ailleurs le seul résultat de cette demarche puisque le 8 octobre l'abbé du Vœu mandate 6 francs « a certeins marigniers qui pour doubte des Engloiz furent ordenés porter par mer de Carentan à Cherebourg plusiours gens de Mgr (2). »

Une fois de plus il fallait parlementer avec les chefs de la garnison de Saint-Sauveur et « le derrain jour de novembre avec cinq austres jours ensuivans Monseigneur l'abbé de Cherebourg, messire Baudoin de Beaulo, le sire de Castelno, messire Jehan Tesson, Guillaume des Moulins, messire Jacques Froissart, le viscomte de Valloignes et austres genz estanz en leur compaignie furent en la ville de Valloignes du commandement de Mgr por traicter auvecq Jehan Cokinggues et Hochequin Hilletonne por et

(1) *Hist. du château de Saint-Sauveur*, par M. Léopold Delisle, pièces justificatives, p. 173 et suivantes.

(2) Izarn, p. 35 et 51.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou nom de Chandos... affin que le paiz et les subjez de Mgr peussent demourer en paiz (1) ».

Le prix de cette nouvelle entente fut de 120,000 francs d'or ; moyennant quoi Jehan Cockingue assura jusqu'à la Saint-Michel 1370 les vicomtés de Valognes et de Carentan contre toute course.

Dire qu'officiellement tout cela constituait l'état de paix !!

A la fin le roi de France, dont les terres étaient moins encore épargnées, crut préférable d'agir. Pour débrouiller la situation, il déclara la guerre à Edouard III.

Charles de Navarre avec son caractère brouillon ne pouvait rester tranquille en pareille occurrence.

Tandis que d'un côté il envoyait l'abbé du Vœu et Jacques Froissart s'entendre à Saint-Lo « ans les genz du roy de France » sur sa coopération dans cette lutte contre les Anglais, de l'autre il négociait avec Edouard une alliance contre Charles V. Ce qui n'empêchait point les troupes du roi d'Angleterre de s'installer fortement à Eroudeville, procurant par là un petit voyage au reverendissime abbé, de Valognes à Saint-Sauveur, Garnetot, Eroudeville où en compagnie de messires de Beauleau. de Castelnau, de Raoulin Barry il essaya de presser l'abandon de cette dernière forteresse par les Anglais (2). Il fallut, comme toujours, payer le départ. D'où une imposition, bientôt suivie d'une deuxième destinée à la réparation des châteaux de Carentan et Valognes, mais dont une partie, CXII escus, fut employée au paiement des gens d'armes qui une fois encore venaient d'assiéger la Rochelle (3).

A ce moment là, les Anglais et les Français en étaient venus aux mains. Charles V ayant rappelé de Castille Duguesclin le nomma connétable (2 octobre 1370) et dès le 30 novembre messire Bertrand battait près de Caen une partie de l'armée de Robert Knolles, qui débarqué à Calais dirigeait vers la Bretagne des troupes dont la bataille de Pont Velin acheva la complète dispersion.

Il ne semble pas toutefois que le nouveau connétable ait pour lors inquiété les Anglais, dans le Cotentin, où par leurs courses incessantes ils continuèrent de ruiner le pays.

(1) Izarn, p. 359.

(2) *Ibidem*, p. 102 et *Hist. du château de Saint-Sauveur*, aux preuves.

(3) Izarn, p. 58.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pourtant Edouard et Charles-le-Mauvais étaient toujours en pourparlers et échangeaient de fréquents messages. Le roi de Navarre avait accrédité auprès du roi d'Angleterre, messire Jean de Tilly avec maître Pierre du Tertre et c'était pour leur donner de nouvelles instructions qu'en novembre 1370 l'abbé du Vœu envoyait « un certein messager appelé Thomas Raier porté sur le vassael de Pierre Ferey ».

Le 28 janvier Jean de Tilly et Pierre du Tertre étaient revenus et se trouvaient à Valognes « au monseig. de Cherebourg et plusiours gens de Mgr por parler à Mre Alain Le Bouthillier et Thomas Catertonne cappitaine de Saint-Sauveur de certeines nouvelles venues et apportées par lesdis messire Jehan et maître Pierre (1). »

Il s'agissait de leur mettre sous les yeux un rescrit par lequel le roi d'Angleterre reconnaissant que ses gens de Saint-Sauveur faisaient « de grantz malx, outrages et excesses » aux habitants du Cotentin leur prescrivait de les respecter à l'avenir et de chasser du clos tous les malfaiteurs sur le dos desquels ils entassaient leurs propres méfaits (2).

En même temps les négociateurs firent connaître le traité qu'ils venaient de conclure entre Edouard III et le roi de Navarre. Ce qui n'empêchait point ce dernier de parlementer avec le roi de France, ni même d'accompagner ses armées en campagne. Tant la fourberie était le fond même de son caractère. Il nous paraît parfois étrange de le voir, malgré cela, si fidèlement suivi et servi par des hommes d'église aussi recommandables que Robert Porte et Guillaume de Troismonts, par de loyaux chevaliers comme Jean de Tilly, Jean Tesson, Robert Mary et autres personnages de notre Cotentin.

Mais les ordres du roi Edouard n'avaient pas produit plus d'effet que le traité en question. Dès le commencement de 1372 une partie de la garnison de Saint-Sauveur courait le Coutançais, l'Avranchois, s'emparait même de Tombelaine, tandis qu'une autre essayait d'occuper le château de Bricquebec.

---

(1) Comptes de J. Climence, p. 383 et 384.

(2) Rymer, III, 2e partie, p. 174. — Jean Chandos venait d'être tué en Poitou, mais aussitôt le roi d'Angleterre se saisit de Saint-Sauveur alors que la place eût dû faire retour au roi de France en vertu des traités.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'était trop d'audace ! Les marins de nos côtes tentèrent une diversion et débarquèrent à Guernesey. Aussitôt les deux tiers des Anglais de Saint-Sauveur se portent au secours de l'île menacée. Les gentilshommes de Cotentin aidés des troupes françaises campées dans le Bessin apprenant ce départ organisent un coup de main contre la forteresse. Le coup de main ne réussit pas.

Sollicité de toutes parts, Charles V résolut d'en finir avec ce repaire de vrais bandits. En conséquence le 27 décembre 1372, il ordonne l'imposition d'un aide de 40,000 francs d'or sur toute la Normandie « oultre la rivière de Saine (1) », leve 3,000 hommes qui, à défaut du connétable occupé en Poitou, furent commandés par l'amiral Jean de Vienne.

Les opérations du siège commencèrent presque aussitôt. D'abord on construisit des bastilles où se logèrent des troupes, dont le rôle était d'affamer la garnison. Mais ce fameux blocus était si imparfait que deux ans après tout était encore à l'état d'entreprise. Enfin, on changea de tactique et on amena devant la place de gros canons, dont pour la première fois en Normandie, on essaya la puissance contre les places fortes. D'ailleurs l'armée s'était peu à peu augmentée dans une grande proportion. Toutes les *communes* de la Basse-Normandie avaient été convoquées devant le château et avaient répondu à l'appel (2).

Les Anglais virent qu'une plus longue résistance était impossible ; ils rendirent ou plutôt ils vendirent donc la place, le 3 juillet 1375, moyennant 40,000 francs d'or. Un nouveau subside fut levé sur le pays pour solder cette somme ; mais nos pères le payèrent avec empressement, heureux d'être débarrassés des coureurs anglais.

Une trêve devant durer jusqu'à la Saint-Jean 1377 venait d'ailleurs d'être conclue entre la France et l'Angleterre la veille même de la reddition de Saint-Sauveur. C'était trop de bien à la fois pour notre pauvre Cotentin. Malheureusement cette paix ne fut que relative à cause des *Compagnies* que le roi de France envoya en

---

(1) *Hist. de Saint-Sauveur*, par M. Léopold Delisle, nº 134 des preuves. — A ce moment la livre valait à peu près 10 fr. 09 de notre monnaie actuelle et le sol 0 fr. 53.

(2) Guillaume aux Epaulles et Guillaume Fortescu faits prisonniers pendant le siège, payèrent le 1er 5.800 francs et le 2e 500 francs pour leur rançon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Basse-Normandie « pour séjourner et reposer, car il pensoit qu'il en avoit encore à faire (1). » Ce n'était que trop vrai. Les exigences et les succès de Charles V alarmèrent à la fois le vieux roi Edouard et Charles-le-Mauvais. Ce dernier surtout s'effraya que la prise de Saint-Sauveur l'eût privé d'un point d'appui souvent gênant et coûteux, mais dont la perte le laissait seul exposé aux coups du roi de France en Basse-Normandie. Aussi pour s'assurer un allié capable de l'aider à défendre les domaines qu'il y possédait, il signait, le 18 décembre 1376, un traité qu'il alla lui-même ratifier en Angleterre (2).

En vertu de ce traité le roi de Navarre permit à Edouard de faire occuper le château de Cherbourg pendant trois ans par une garnison anglaise (février 1377), dont Jean de Harliston reçut le commandement. Et les Anglais qui ne désiraient rien tant que de posséder cette place, « l'un des châteaux les plus forts du monde et leur était une belle entrée en Normandie, dit Froissart » n'hésitèrent pas à payer cette faveur 22,000 marcs d'argent. La ville proprement dite restait occupée par une garnison navarraise et l'administration civile demeurait aux agents de Charles le Mauvais (3).

Charles le Mauvais possédait encore Gavray, Avranches, Mortain et une foule d'autres places de la Haute et de la Basse-Normandie. Il pouvait de même les ouvrir à l'ennemi. Aussi fut-on heureux qu'une tentative d'empoisonnement tentée, dit-on, par lui contre le roi de France permit de le poursuivre comme criminel de lèse-majesté. Ses conseillers furent mêlés à ce procès ; Robert Porte, évêque d'Avranches fut dénoncé au Parlement par une lettre de Charles V, comme « faux traître, mauvais parjure qui par finesses et desloiales suggestions et par toute voye et cautelle avoit voulu induire et commovoir plusiours subjets a suivre parti de l'ennemi (4) ». Il est à croire, quoique nous n'ayons point à ce sujet de données certaines, que l'abbé du Vœu ne fut pas traité plus poliment dans les procédures du roi. Heureusement pour eux, ils étaient à l'abri des atteintes de Charles V, sans quoi ils

(1) Froissart, VI. p. 100.

(2) Rymer, III, 3e partie, p. 53.

(3) Inventaire analytique des Archives de Cherbourg, p. 9.

(4) *Histoire du comté d'Evreux*, par Le Brasseur, preuves p. 60.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

auraient sûrement partagé le sort de Jacques de Rue et de Pierre du Tertre qui eux pour leur malheur tombèrent entre les mains du roi de France. Et quoique depuis 1371 nous n'ayons plus les comptes de Jean Climence pour nous renseigner sur les faits et gestes de Guillaume de Troismonts nous savons qu'à ce moment là il était encore lui aussi conseiller de Charles-le-Mauvais, puisque, le 17 mai 1377, il donnait à Guillaume des Moulins quittance d'une somme de 102 livres tournois à valoir sur la pension qu'il touchait à cause de cette fonction (1).

Charles V ne se contenta pas de procéder. Sans doute c'était pour lui un moyen de paraître mettre la force au service de la justice, mais cela n'aurait point suffit à réduire ses ennemis. Il renouvela donc son alliance avec Henri de Castille et profitant du désarroi dans lequel la maladie d'Edouard et sa mort (21 juin 1377) plongeait l'Angleterre, les deux flottes réunies de France et de Castille dévastent les iles Anglo-Normandes et toute la côte anglaise (juillet et août 1377).

Pendant ce temps une armée se rassemblait à Saint-Lô. Au printemps de 1378, Du Guesclin vient en prendre le commandement et se dirige aussitôt sur Cherbourg. Mais la place était trop forte pour être enlevée sans un siège régulier. Le connétable ne se sentant point suffisamment outillé pour l'entreprendre redescend le Cotentin, prend et demantèle Gavray, Avranches, Regneville, Mortain, le Pont d'Ouve, puis reparait devant Cherbourg. Une partie de ses troupes s'établissent du côté de Tourlaville; lui-même avec le gros de l'armée se loge dans l'abbaye. Il est peu probable qu'il y ait trouvé les quelques religieux qui y vivaient à cette époque; au moins la plus grande partie s'était retirée dans la ville avec l'abbé sûrement peu jaloux de tomber aux mains du connétable.

L'armée française était nombreuse, mais la garnison l'était aussi, augmentée qu'elle venait d'être de toutes les garnisons navarraises des places prises par Du Guesclin dans le Cotentin et qui avaient eu capitulant obtenu de se retirer avec tous leurs biens à Cherbourg, où elles arrivèrent en même temps que les renforts amenés d'Angleterre par Robert Leroux. Aussi les assiégés faisaient-

(1) Collection de R. de Gaignières, Fr. 20.901, nº 114, cité à l'annuaire de la Manche de 1893.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ils de fréquentes sorties. De nombreux combats furent livrés tout autour de la place, les comtes de Dunois et de Saint-Pol furent tués dans une de ces rencontres et Mezerai (1) nous raconte que le connétable lui-même se mesura en champ clos avec le fameux Richard Brembro qui en 1350 avait commandé les Anglais au *combat des Trente*. Il est vrai que d'autres historiens y font tuer ce Brembro par Beaumanoir. Quoi qu'il en soit, cet assaut d'armes, s'il eut lieu, ne changea rien à la situation; malgré les grands canons venus de Caen et les immenses machines de guerre qui battaient les murailles, le siège n'avançait point; la ville aussi bien que le château étaient trop puissamment fortifiés et gardés. A peu près libres d'ailleurs de leurs communications qu'assura tout le temps une grande flotte anglaise malgré les attaques réitérées de l'amiral français Jean Mercier, on ne pouvait espérer les prendre par la famine. De plus, l'hiver arriva très rude et le manque de vivres se fit sentir parmi les assiégeants difficilement ravitaillés dans un pays de longtemps dévasté. « Il fallut que l'ost se despartit » après six mois de travail inutile (2).

On fortifia l'abbaye de façon à en faire une très forte bastille, dans laquelle Guillaume des Bordes demeura avec une troupe nombreuse de gens d'armes, tandis que Duguesclin, irrité de son échec, s'en allait au secours de Saint-Malo assiégé par le duc de Lancastre.

Malgré tout le résultat eût été appréciable si on avait pu ainsi maintenir l'ennemi enfermé dans Cherbourg. Malheureusement la garnison ayant encore été renforcée, Guillaume des Bordes fut au printemps de 1379 vivement délogé de l'abbaye qui, dans toutes ces luttes, dut être en partie réduite en ruines. Il semble d'ailleurs à peu près certain que même avant ce siège les chanoines avaient été contraints de l'abandonner pour demeurer dans l'abbaye Sartine que Guillaume de Troismonts venait d'agrandir et d'aménager dans l'enceinte de la ville.

Chassé de l'abbaye du Vœu, Guillaume des Bordes s'était retiré à Valognes ou à Montebourg, ce qui n'empêchait pas les anglo-navarrais de courir tout le pays, comme il le faisait lui-même au besoin. C'est ainsi que le 4 juillet 1379 le capitaine français partit

(1) II, p. 437.
(2) III, p. 362.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de grand matin pour surprendre Cherbourg. Son projet avait sans doute été éventé, car à la même heure Jean Harliston sortait de la ville avec ses propres troupes et celles du roi de Navarre. La rencontre eut lieu probablement vers le Pont à la Vieille. Le combat fut acharné, Des Bordes fut fait prisonnier. Ses troupes mises en déroute furent obligées de se retirer derrière la ligne de l'Ouve, abandonnant Valognes et Montebourg. Ce qui restait d'habitants dans le pays les suivit dans cette retraite et nous dit Froissart (1) « se retrairent toutes ces gens par deçà le clos que on dit du Constentin » et ce pays « le plus gras pays du monde » ne fut plus de Carentan à Cherbourg qu'un désert. Cela dura même longtemps, car d'une procédure de 1411, il résulte qu'à Tollevast entre Valognes et Cherbourg « n'estoient aucuns demourants ny habiteans pour cause des guerres. »

Mais cet état consommait en France la ruine de l'abbaye du Vœu qui depuis plusieurs années n'avait guère d'autres ressources que les 35 francs par mois dont Guillaume de Troismonts était rétribué comme conseiller et lieutenant du roi de Navarre. C'était donc pour la communauté la misère noire, aussi depuis plusieurs années s'était-elle dispersée, « une partie des religieux s'en allèrent en France mendier, excepté ceux de l'Ilet en Jersey qui recueillirent même une partie de ceux de Cherbourg (2). »

Heureusement, le roi d'Angleterre eut pitié de cette détresse commune d'ailleurs à presque toutes les abbayes de la Manche actuelle. Cette pitié était vraiment une justice envers une maison religieuse qui, située aux portes de Cherbourg, en devait nécessairement suivre la fortune et qui, à cause de cela même, avait perdu toutes ses ressources en France. Dans cette pensée, le nouveau roi Richard II rendit à Guillaume de Troismonts les revenus longtemps confisqués du riche prieuré de Hagh dans le Lincolshire et ceux de Saint-Hélier que retenaient les gouverneurs des îles anglo-normandes (3).

Une grande partie de la France n'était point mieux traitée. On se battait en Bretagne, en Guyenne, en Limousin, en Flandre.

(1) VI, p. 126.

(2) Cartulaire du Vœu, II, 2.307.

(3) Gallia Christiana, XI, p. 943.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour comble de malheur, Bertrand Du Guesclin mourut bientôt (13 juillet 1380), Charles V le suivit de près (16 septembre) dans la tombe, tandis que le duc de Buckingham débarqué à Calais avec 3.000 hommes d'armes et 3.000 archers traversait la France pour gagner la Bretagne sans rencontrer la moindre résistance ; tandis que d'un autre côté une partie de la garnison de Cherbourg put quitter cette place sous le commandement de Guillaume de Windsor et de Hue de Caverley, traversa le Cotentin sans entraves pour aller prendre part au siège de Nantes.

Cependant, à ce moment-là, les trois ans de l'engagement du château de Cherbourg aux Anglais touchaient à leur terme. Le roi de Navarre désirait vivement rentrer en possession de la forteresse. Des négociations s'engagèrent à ce propos. Malgré son grand âge, Guillaume de Troismonts fit le voyage d'Angleterre pour traiter la question. A cause des longues relations qu'il avait menées avec grand nombre de seigneurs anglais et de l'estime dont ils l'entouraient, Charles le Mauvais le croyait plus apte que personne a mener à bien cette œuvre qui s'annonçait difficile. Malheureusement l'affaire n'aboutit pas et le roi de Navarre s'aperçut trop tard que les Anglais « mis dedans la ville de Cherebourg oncques n'en partiront, mais la tindront comme pour bon héritaige (1) », et il dut le leur abandonner « jusqu'à un prouchain parlement » qui se fit attendre douze ans encore.

Les années suivantes, les Anglais étant occupés en Ecosse et en Espagne, les Français en Flandre, la guerre s'éloigna de la Normandie, sans toutefois qu'elle jouit d'un repos absolu, car les hostilités continuaient sur mer. Une trêve intervint pourtant en janvier 1384 pour durer jusqu'au 1er mai 1385.

Elle allait finir cette trêve, quand le 4 des ides c'est-à-dire le 10 avril, Guillaume de Troismonts « suivant la voie de toute chair » rendit son âme à Dieu.

Pendant trente-cinq ans, il avait fidèlement servi le souverain que les arrangements plutôt étranges de l'époque avaient donné à notre Cotentin et travaillé de toutes ses forces au bien du pays dans un temps aussi malheureux que possible. En maintes circonstances il montra une loyauté et un désintéressement qui lui attirèrent l'estime de tous ceux qui le virent à l'œuvre.

(1) Froissart, VII, p. 411.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il semble de plus avoir été un religieux qui, tout en s'occupant activement des affaires publiques, menait une vie pieuse et le cartulaire nous prouve qu'au milieu des troubles incessants il géra aussi habilement et soigneusement que possible les biens de son abbaye lui sacrifiant généreusement sa propre fortune.

Guillaume de Troismonts fut donc en tout un homme recommandable, dont la vie mériterait mieux que les quelques pages auxquelles la *Revue catholique die Normandie* vient de donner si aimablement l'hospitalité.

L. Couppey,
Ancien Curé-Doyen de Barneville.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ETUDES D'HISTOIRE NORMANDE

UN ÉPISODE DU PRIVILÈGE DE SAINT-ROMAIN
AU XVII^e SIÈCLE

Anne de VORÉ, Sieur de L'Espicière
Sa Famille et ses Alliances

AVANT-PROPOS

On sait que jusqu'en 1790 existait à Rouen le Privilège de Saint-Romain donnant au chapitre de la cathédrale le droit de délivrer chaque année, le jour de l'Ascension, un meurtrier détenu dans les prisons de la ville, à la seule condition qne celui-ci lèverait dans une cérémonie solennelle la « Fierte » ou châsse de Saint-Romain.

La délivrance de ce prisonnier, entraînait celle de tous les complices qu'il pouvait avoir.

Très nombreux d'ailleurs furent les coupables, même étrangers à la province normande, qui usèrent de ce privilège et beaucoup appartenaient à la noblesse. On sait en effet avec quelle facilité les gentilshommes d'autrefois mettaient l'épée à la main, et aussi quelles multiples querelles engendraient entre eux les questions de préséances et les procès de voisinage.

Jusqu'à la fin du XVI^e siècle le parlement de Rouen qui était forcé de délivrer le prisonnier désigné par le chapitre était tenu de faire cette délivrance même en cas de préméditation et de guet-apens.

Mais le 25 janvier 1597, intervint un Edit de Henri IV défendant la délivrance dans ce dernier cas.

C'était là restreindre singulièrement le privilège et ouvrir la porte aux réclamations, plus ou moins fondées sur la faveur royale des familles des victimes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il arriva donc qu'après avoir levé la fierté et s'être cru délivré, un prisonnier voyait casser l'arrêt du parlement et la justice suivre, malgré la grâce accordée, son cours ordinaire et la nouvelle procédure se terminer par un arrêt de mort.

Dans sa remarquable histoire du Privilège de Saint-Romain, à laquelle nous empruntons ces lignes, M. Floquet a donné la liste de tous les prisonniers qui ont levé la fierté, ajoutant pour beaucoup d'entr'eux d'intéressants détails.

Parmi ces derniers, Anne de Voré, sieur de l'Espicière, occupe un rang à part pour la singularité de son aventure.

Voici d'abord le récit de M. Floquet (1) :

« En 1611, la fierté fut accordée à Anne de Voré, sieur de Lespicière, qui, plus tard, fut déclaré indigne de cette grâce et déchu de ses effets.

« La maison de Voré-Lespicière, dans le diocèse de Chartres, était, depuis un siècle environ, en querelle avec la maison d'Alleray. En 1610, un procès existant entre le sieur d'Alleray de Vendômois (2) et le sieur de Voré-Lespicière, le fils de ce dernier alla trouver le sieur d'Alleray pour le prier d'accomoder cette affaire, mais d'Alleray sous prétexte d'un outrage récent, fit désarmer ce jeune homme par ses gens, le saisit au collet, lui tira la barbe, le frappa deux ou trois fois avec une baguette, lui prodigua les injures les plus humiliantes et ne lui rendit son épée qu'après l'avoir contraint de jurer que jamais il ne s'attaquerait à lui. Cette scène ayant transpiré dans le public, il en rejaillit de l'humiliation sur Anne de Voré-Lespicière qui put bien concevoir le désir de se venger d'un tel affront. Peu de temps après, ayant entendu dire que l'on péchait l'Étang de Boisvinet, y alla avec quelques gentilhommes, ses familiers, entre autres avec

(1) Histoire du Privilège de Saint-Romain, I. 490, Rouen, 1833, 2 vol, in-8°.

Nous avons retrouvé dans la riche collection du regretté Mr Georges Vedie, d'Evreux, des exemplaires du tirage ancien des planches de cet ouvrage. Que Mme Vedie qui a bien voulu nous les offrir pour illustrer le tirage à part de cette notice reçoive ici tous nos remerciements.

(2) Le nom patronymique des d'Alleray était « de Vendômois » et Alleray celui d'une seigneurie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les sieurs de Nollent de Laschy ses neveux (1) et y trouva une réunion nombreuse dans laquelle était le sieur d'Alleray, accompagné de plusieurs de ses amis. Sous prétexte que ce dernier avait, depuis la scène arrivée entre eux, tenu contre lui les propos les plus injurieux, Anne de Voré lui adressa des reproches qui ressemblaient beaucoup à une provocation. Des deux côtés on mit l'épée à la main; on chargea les pistolets, on se battit. Le sieur d'Alleray fut tué... »

Anne de Voré, délivré par le chapitre leva donc la fierté, mais l'arrêt du parlement qui l'avait absous fut attaqué à la fois par le chapitre parce que cet arrêt avait exclu de la rémission ses complices et par la famille du sieur d'Alleray.

Ce dernier avait pour cousin germain Philippe Hurault de Cheverny, évêque de Chartres et premier aumônier de Marie de Médicis, alors régente de France (2). Grâce à cette toute puissante protection sa famille obtint, le 24 février 1612, un arrêt du conseil du roi cassant celui qui avait accordé à Anne de Voré le privilège de la fierté et ordonnant aux juges de Châteaudun et de Chartres de procéder contre lui et ses complices.

Il avait bien pour parente Rachel de Cochefilêt, seconde femme du grand ministre Sully, mais on sait que l'influence de ce dernier avait cessé avec le règne de Henri IV.

On arrêta même Marie de Tenot, mère de Anne de Voré et nous la verrons mourir en prison; lui et ses complices moururent d'une manière tragique, puis le silence se fit sur ces événements.

Dans deux savants articles insérés dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, en 1890 et en 1891, « Le crime de Boisvinet » et « une Vendetta percheronne et 1611 », MM. les abbés

---

(1) Parmi les complices de Voré figure le sieur de Rombissou. Le Journal du sire de Gauberville en Contentin (1553-1562) fait mention d'un avocat du nom de Rombissou (v. *Journal du sire de Gauberville par l'abbé Tollemer*, p. 636).

Jean Follin, sieur de Rombissou, de la paroisse de la Trinité du Mesnil-Oury, près Livarot (Calvados) est mentionné dans un acte notarié du 29 janvier 1675 (*Archives de Lierremont*).

(2) *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois* 1891, p. 84 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chéramy et Chambois ont publié des recherches sur cet épisode judiciaire.

Le premier a fait connaître notamment l'interrogatoire de Robert de Nollent-Lachy, un des complices d'Anne de Voré, mais sans détails sur les membres de la famille indiqués, et le second, après une intéressante étude sur les familles de Vendômois de Tenot et de Voré, a raconté d'après la version qui servit de base aux nouvelles poursuites, la scène du 22 février 1611. Cette version diffère beaucoup de celle rapportée par M. Floquet : la voici en son entier :

« Le 22 février 1611, premier mardi de Carême, Jacques de Vendômois se rendit à l'étang de Boisvinet. Un vieux chemin conduit d'Alleray à cette pièce d'eau et passe à un jet de pierre de l'Epicière. Jacques de Vendômois n'était pas homme à craindre le danger. Arrivé à l'étang il s'amuse quelques instants à voir des pêcheurs faire leur provision de poisson pour ce temps où l'abstinence était rigoureusement observée. Il eut ensuite l'idée de tirer quelques coups d'arquebuse aux nombreux canards qui voletaient sur l'étang supérieur. Il monte dans une barque et se livre à son passe temps favori. A sa sortie du bateau, Jacques de Vendômois voit s'approcher de la grève Anne de Voré et sa bande d'assassins...

« Le sieur de l'Epicière s'avance vers lui et demande raison de propos tenus récemment sur son compte. Alleray répond avec hauteur, met la main à la garde de son épée. Un coup de feu retentit. Jacques de Vendômois est atteint. La blessure est mortelle. il tombe expirant sur le rivage... » (1)

C'est tout récemment que nous avons eu connaissance de ces travaux, grâce à l'obligeance d'un érudit vendômois. Quelques complets qu'ils soient déjà, nous espérons pouvoir y ajouter des renseignements nouveaux, principalement sur l'identité, demeurée assez vague, de la plupart des personnages cités par Robert de Nollent dans son interrogatoire.

De plus, des généalogies assez complètes de la famille de Voré,

---

(1) *Ibid.*, p. 75. La famille de Vendômois portait *d'hermines au chef d'or chargé de 3 fasces de gueule.* Ce blason se rapprochait de celui des Voré.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ses ascendants et de ses collatéraux permettront d'indiquer la parenté reliant entre eux ces divers personnages.

Une transaction du 5 novembre 1613, jusqu'alors inédite, pièce originale conservée par nous dans nos archives et provenant du chartrier de la famille le Cornu du Buat, nous a donné la première idée de ce travail. Espérons qu'il sera bien accueilli des chercheurs (1).

Commandeur Henry Le Court,
Ancien Président de la Société historique de Lisieux.

(*A suivre*).

---

(1) Indiquons ici que l'étang de Boisvinet est situé aux confins du Perche-Gonet ou Perche méridional et du Vendômois, près de Saint-Avit et d'Oigny, commune sur laquelle se trouve la terre de l'Espicière (canton de Montdoubleau, Loir-et-Cher). Les eaux de cet étang s'écoulent dans un cours d'eau, affluent de la Braye, rivière qui après avoir servi de séparation entre les départements de la Sarthe et du Loir-et-Cher, se jette dans le Loir entre Montoire et la Chartre. Cet étang contient 40 hectares.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre ;
Eu : M. le chanoine Legris.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. l'abbé Em. Sevestre.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Quettreville et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

ORNE : M. l'abbé Desvaux, curé de Saint-Pierre de Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne.

PARIS : M. Etienne Deville, Conservateur à la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie.

* * *

2139. — SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE. *Tables des matières contenues dans les 36 volumes du Recueil parus de 1861 à 1912* [faisant suite aux Tables de Dramard], par Ernest Guillemare, avec introduction par Albert Doucerain, secrétaire perpétuel. Evreux, Hérissey, 1915, in-8° de 351 pp.

2140. — BULL. DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA SEINE-INFÉRIEURE. T. XVI, 3e liv. Rouen, A. Gallier, 1915, in-8°, ill. — *Notes Ecclésiologiques*, par M. Barbier de la Serre, p. 319-325 [Guerbaville-la-Mailleraye, Cany, Jumièges, Blosseville-ès-Plains, Saint-Mards, Sigy, Néville, la Gaillarde, Gerponville, Saint-Aubin-le-Cauf, Mesnières, Saint-Jouin, etc.] ; — *Plombs des manufactures d'Elbeuf et de Darnétal*, par M. Adrien Blanchet, p. 326-331 ; — *Le Castrum de Juliobona*, par M. de Vesly, p. 331-336 ; — *Notice sur le peintre Rouennais Jacques-Antoine-Marie Lemoine*, par M. G. Le Breton, p. 338-341 ; — *Balcon à monogramme*, par M. Duveau, p. 341-343 ; — *Objets trouvés à Rouen*, 1° Tour Jeanne d'Arc ; 2° rue Aux-Ours ; 3° rue Nationale et du Fardeau ; Vestiges d'un temple à Jupiter ;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cimetière franc de Blangy-sur-Bresle; La cachette monétaire d'Yquebeuf, canton de Clères, etc., par M. de Vesly, p. 343-353 ; — *Monnaie du pape Clément VI*, par M. Pelay, p. 356; — *Commune de Morville : Découvertes archéologiques*, par M. de Vesly, p. 361-368; — *Le vallon de Bruneval et la maison gallo-romaine de Saint Adrien ; marques de potiers ; têtes de marbre trouvées à Rouen*, par M. de Vesly, p. 370-376; — *L'ancienne verrerie rouennaise*, p. 377; — *Serrure, heurtoir*, etc., p. 379 ; — *Rouen en 1806*, p. 382-386 ; — *Le plateau de Boos : colombier du manoir Boissel ; ancien puits ; escalier ogival et à ressauts ; Grainval ; calice du IX^e siècle* [de N.-D. du Vaudreuil, Eure], etc., par M. de Vesly, p. 391-399; — *Caparaçon de cheval* du XVIII^e siècle; — *Fragment d'un rétable à Bouelles*; statuette de Vierge *unibrachiste*; *vestiges de vieux monuments ; un chiffre énigmatique*; les verrières du miracle des Billettes au musée d'antiquités, etc., par M. de Vesly, p. 404-418.

2141. — Société Normande littéraire et artistique, Mai 1915, in-4°. *Notre langue normande* (suite), par C^t. A. Hérou ; — *Le drapeau*, par Eugène Bahier ; — *Au roi soldat*, par A. Pitron ; — *Contes du Vûs Maglouair', ryin qu'treis pots ; — La lande des morts*, etc. ; — *Le cidre*, par Raymond Bazin ; — *La consultation d'Caroleine*, par J. Levallois; — Vocabulaire normand (à suivre). (Pas de pagination).

2142. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (LXXI^e vol., 1^re sem. 1915). Col. 475, Papier monnaie pendant la guerre de 1914 [Louviers]; col. 524 [Elbeuf, Le Havre, Louviers, Rouen]; col. 546. Une épitaphe mémorable [à Gisors]. — LXXII^e vol., 2^e sem. 1915, col. 26 : Comment les Romains établissaient-ils le le tracé de leurs voies? [Caudebec-lès-Elbeuf et la région d'Elbeuf].

2142 *bis*. — Petite Revue Bas-Normande de la guerre. Caen, 34, rue Demolombe. Mensuelle. In-8, n° 8 (du 1^er septembre 1915). Le Cotentin, par Alexandre Adam (p. 15). — Les prussiens dans le Calvados en 1815, VII, par G. Lesage (p. 21). — Le mariage par procuration en 1793. par le commandant Le Court (p. 25). — Les mines de fer de Normandie, par G.-A. Raymond (p. 26), etc.

2143. — Alençon. Le Journal d'Alençon il y a cent ans, *Journal d'Alençon*, 5 août 1915.

2144. — Aubé (Raoul) a publié dans le *Journal de Rouen* du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

11 juillet : Propos du jour, Patrie ; — 25 juillet : Croquis militaires, tambours et clairons.

2145. — Augouard (Mgr) à Brazzaville, *Sem. Cath. de Séez*, 22 juillet.

2146. — Aveline (maire d'Alençon). La rue Lallemant, *Echo d'Alençon*, 15 juillet.

2147. — Bardel (Mgr). Lettre à l'occasion de l'anniversaire de la déclaration de guerre, *Sem. Cath. de Séez*, 29 juillet.

2148. — Beaucourt (Le P. Henri de), né à Mesnil-sur-Blangy, 29 juillet 1858, † à Laval le 21 juillet 1915, *Sem. Rel. de Bayeux*, 15 août.

2149. — Beaunier (André). Mes souvenirs. — Après la guerre [Conférence faite à Paris, description d'Evreux, pays natal de l'auteur], *Lecture pour tous*, mai 1914, Suppl. 10 pp.

2150. — Blosson (F.-A.). La composition de Salammbô d'après la correspondance de Flaubert, 1857-1862, avec un essai de classement chronologique des lettres. Baltimore, Johns Hopkeins, Paris, E. Champion 1914, in-8°, 104 pp.

2151. — Boissieu (R. P. Michel de) † aux Dardanelles le 12 juillet, *Sem. Rel. d'Evreux*, 14 août ; *Croix de l'Eure*, 14 août ; *Bull. Rel. de Rouen*, 14 août.

2152. — Boulard (Pierre). Art. nécrol. sur ce major, *Petit Patriote d'Alençon*, 1er août.

2153. — Bréban (M. de). Notice nécrol. sur M. de — (1852-1915), *Journal de Rouen*, 18 juin.

2154. — Chabannes (Antoine de), comte de Dammartin 1408-1488 [campagne de Normandie en 1449 : Evreux, Louviers, Rouen, Pont-de-l'Arche, etc.]. *Bull. de la Soc. Arch. de la Corrèze, t. XXXVI, 1er et 2e liv.* Brive, Roche, 1915, p. 52, portr. et armoiries.

2155. — Champoriot (Almire). Les bavardaiges de maître Champoriot, récit en patois, *Echo de l'Orne*, 24 juillet et 7 août.

2156. — Charles-Pierre (E.). Le port du Havre et la guerre, *Journal de Rouen*, 4 juillet.

2157. — Coutances. La solennité de la dédicace à la cathédrale de — [travaux récents, discours historique par l'abbé Huet], *Sem. Rel. de Coutances*, 22 juillet et 5 août.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2158. — DELABARRE (E.). Une façade curieuse rue de la Grosse-Horloge, lettre adressée au *Journal de Rouen*, 30 juin.

2159. — DELAHAYE (Abbé Pierre-Alexandre), † le 9 juillet, ancien aumônier de l'asile de Quatre-Mares, *Bull. Rel. de Rouen*, 14 août.

2160. — DOUCERAIN (Albert). Notice biographique de Louis-Albert Lautour, ancien magistrat, ancien bâtonnier du barreau d'Evreux. Evreux, Ch. Hérissey, 1915, in-8. 20 pp.; — Cf. *Le Courrier de l'Eure*, 14 août, et n° 2139.

2161. — DUBOSC (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen*, juin 25 : Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. C. R. de la séance du 18 juin. Communication de M. Garreta sur une plaque armoriée aux armes de la famille de Sesmaisons; — de M. de Vesly, sur un sceau du XIII^e^ siècle, d'un curé de Saint-Ouen; une plaque de l'abbaye de Saint-Saens, deux dessins de chapiteaux de Saint-Victor-l'Abbaye, sur une épée portant l'inscription de L. Paton à Rouen; — juillet 4 : Un projet de monument à Jeanne Darc; — un descendant d'une grande famille industrielle [Henri Holker]; — 13 et 14, A l'Ecole de Beaux-Arts : Un hommage aux élèves morts pour la Patrie; — 17, Quelques toiles; Exposition Henry Adam; — 25 (A) *The M. and V. Journal*, un nouveau journal anglo-rouennais; — Expos. H. Willem, portraits; — 26 (A); Un lit révolutionnaire; la rue de la Croix-de-Fer à Rouen; l'assistance aux soldats blessés autrefois à Rouen; — 27, Un livre américain sur Gustave Flaubert, voir n° 2150; — *août* 12; Le poète Gauthier-Ferrière; — 14, la maison du XVI^e^ siècle de la rue de la Grosse-Horloge; — 15, La Marseillaise en latin et en grec; —; 20, Expos. G. de la Quérière; — 23 et 26, Mort et obsèques de Mme Emélie Marc [auteur dramatique, née en 1838 à Mesnil-Panneville]; — 25, Expos. Gosselin-Parelle : Quelques toiles; — 26, Expos. de peintres normands à Lisieux; Inscriptions commémoratives en l'honneur de Jeanne Darc; — 28, Le capitaine Raymond Quenedey, chevalier de la Légion d'Honneur [ses études].

2161 *bis*. — DUHOMME (Abbé). Le bilan d'un an de guerre dans une paroisse de campagne, Martin-Eglise (C. R. *Bull. Rel. de Rouen*), 28 août.

2162. — DUPONT (Etienne). Les Allemands au Mont Saint-Michel au XV^e^ siècle, *Journal de Rouen*, 16 août.

2162 *bis*. — DUVAL (Louis). La rue Lallemant, *Journal d'Alençon*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

29 juillet; — Le 14 juillet en 1801 à Argentan, aux Authieux du Puits, à Exmes, *Journal de l'Orne*, 31 juillet.

2163. — Duval (P.). Discours prononcé à la distribution des Prix au Lycée d'Evreux le 13 juillet. Palmarès, p. 25-32. Evreux, Ch. Hérissey, 1915; — *Le Courrier de l'Eure*, 17 juillet.

2164. — Garreta (E.). A propos du château de Villebon. Notes historiques sur Jean d'Estouteville, *Bull. du protest. franç.*, mai-août 1915, p. 572-575.

2164 *bis*. — Fauchois (René). La veillée des Armes, *Journal de Rouen*, 30 juillet.

2165. — Flaubert (Gustave). Sources and structure of Flauberts Salammbô by P. B. Fay and A Coloman, 55 pp.; — Flauberts literary, développement in the light of his. mémoire d'un fou. Novembre and éducation sentimentale, by A. Coloman, XIX-154 pp. Cf. nº 2150.

2166. — Fortier (Edouard), † sénateur de la Seine-Inférieure [obsèques, discours], *Journal de Rouen* (A) 13 août et *Dépêche de Rouen* du 12 août.

2167. — Foy (Mme la Comtesse — née Gérard). Art. nécrol. *Sem. Rel. de Bayeux*, 29 août.

2168. — Franque (Victor) † au Havre, *Bull. Rel. de Rouen*, 19 juin.

2169. — Fuzet (Mgr). La chapelle N.-D. de Pitié et le souvenir des soldats rouennais morts à l'ennemi; — lettre à M. l'Archiprêtre de la cathédrale, *Bull. Rel. de Rouen*, 24 juillet.

2170. — Génevray. Discours de M. — Proviseur du Lycée Corneille à la distribution des prix de ce Lycée, *Journal de Rouen*, 14 juillet.

2171. — Goutière. Discours de prix au collège Mézeray d'Argentan, *Journal de l'Orne*, 24 juillet et 1er août.

2172. — Gravelle-Desalis. Les intendants d'Alençon, *Journal de l'Orne*, juillet.

2173. — Guérin (Le chanoine René). La Rév. Mère Thérésia Fichet, *Sem. Cath. de Séez*, 19 août, *Indépendant de l'Orne*, 25 août.

2174. — Guéry (Abbé Ch.) Correspondance de Bénédictins Normands [Fécamp, du Perron, Lyre, Saint-Taurin, La Noë, Thévray et famille de Chambray]. Evreux, Ch. Hérissey, 1915, in-8º, 18 pp.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Lettre de remerciements pour l'hôpital n° 26 (Lycée d'Evreux), *Le Courrier de l'Eure* du 20 juillet ; — Un calendrier mural à l'Evêché d'Evreux, *Le Courrier de l'Eure*, 7 août.

2175. — Guillemare (E.). Cf. n° 2139.

2176. — Guillot (Gaëtan). La femme et les filles du peintre Jouvenet dans l'œuvre du peintre. [Ext. de la *Revue Cath. de Normandie*]. Evreux, 1915, gr. in-8°.

2177. — Hamel (Louis) † avoué honoraire à la Cour de Rouen, *Bull. Rel. de Rouen*, 28 août.

2178. — Harel (Paul). Deux belles Lettres, *Journal de l'Orne*, 24 juillet.

2178 *bis*. — Henriet (Maurice). Le vicomte de Toustain —Richebourg. Le Havre, 15 pp., in-8° [Ext. de la *Soc. Hav. d'Etudes diverses*, 3e trim. 1914].

2179. — Hulmel (Abbé). L'Abbaye du Mont Saint-Michel [I. Des origines jusqu'à Robert de Torigny 708-1154], *Sem. Rel. de Coutances*, 15 juillet et 26 août.

2180. — Jouen (Chanoine Louis). Notices nécrologiques sur MM. Al. Rouhaut de la Vigne, Marcel Layer, Eug. Durand-Viel, Jean-Henri Clerc, Guillaume Begouen-Demeaux, Bern. Farcis, Jules Guéville, Pierre Durand, *Bull. Rel. de Rouen*, 19 juin ; — Regards sur le passé : Le premier centenaire du vœu de Louis XIII (1738), *Bull. Rel. de Rouen*, 28 août.

2181. — Leblanc (Gaston). Les atrocités allemandes. Infirmiers fusillés, le brancardier Gaston — de Flers, *Journal de l'Orne*, 7 août.

2182. — Le Chatelier (L.). La Normandie méditerranéenne, libre propos d'un Normand, avec une préface d'Ernest Lavisse. Paris, Letouzey, 1915, in-4°, 135 pp. 20 pl. Cf. n° 2120.

2183. — Legris (Chanoine). Saint Filleul, évêque de Rouen, première moitié du vie siècle. Evreux, 1915, in-8°, 11 pp. [Ext. de *Revue Cath. de Norm.*]

2184. — Lisieux. Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus, poésies. Bar-le-Duc, in-32, 160 pp. avec grav. Cf. nos 350, 534, 1072, 1205, 1354, 1508, 2076.

2185. — Lohier (Abbé Paul), † le 30 mai 1915 au champ d'honneur à Roclincourt, *Sem. Rel. de Bayeux*, 8 août. Cf. n° 2125.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2186. — Longuemarre (Pierre de —) † le 3 juin au « Labyrinthe » *Sem. Rel. de Bayeux*, 15 août. Cf. *Revue Cath. de Normandie*, 15 juillet, p. 323.

2187. — Martigny (Maurice), grand séminariste, † au champ d'honneur le 14 juillet, *Sem. Rel. de Bayeux*, 1er août.

2188. — Marx (X.). Quatre documents relatifs à Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen, *Ecole Franç. de Rome, Mélanges d'Arch. et d'Hist.* XXXVe année, fasc. 1 janv. — mai 1915, pp. 41-55, pl.

2189. — Mascot (Abbé), † curé de Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng, *Bull. Rel. de Rouen*, 21 août.

2190. — Mesnel (Abbé J.-B.). Les Saints du diocèse d'Evreux. Troisième fascicule; saint Laud, évêque d'Evreux à la fin du VIe s.; saint Eterne, évêque d'Evreux vers 670. Evreux, Ch. Hérissey, 1915, gr. in-8°, 84 pp.

2191. — Neuve-Lyre. Pages d'histoire locale. L'invasion de 1815 dans la région (suite), *Annales de Lyre*, juillet 1915. Cf. n° 2130.

2192. — Omont (Henri). Bibl. Nat. Nouv. acquisitions du dép. des Mss. pendant les années 1913-1914. Inventaire sommaire. Paris, E. Leroux, 1915, in-8°. [Pour la Normandie voir les nos 11.191, 22.058, 22.065, 22.292-22.383, 22.421].

2193. — Passy (Louis). Notice biographique par H. Sagnier, Paris, Renouard, 1915 [Extr. de la Soc. Nat. d'Agriculture de France], 24 pp.; — autre biog. par A. Blanchet dans le *Bull. de la Soc. Nat. des Antiquaires de France*, 1914. Paris 1915, in-8°, p. 88.

2194. — Perrier (Le baron Emile). De l'origine de quelques écrivains français [Corneille, Mézeray], *Mém. de l'Académie de Marseille*, 1912-1913. Marseille, Barlatier, 1915, pp. 431 et 446.

2195. — Petiteville (Le Vicomte de), † en son château de Petiteville [Alloc. du chanoine Acard], *Sem. Rel. d'Evreux*, 24 juillet.

2196. — Picot (Emile). La Passion de N.-S. J.-C. par Jacques le Lieur. Reproduction phototypique d'un ms. du Musée Condé, précédée d'une notice par M. — [*Soc. des Bibliophiles Norm.*), Rouen, A. Lainé 1915, in-4, 31 phototypies.

2197. — Pioger (Georges), artiste peintre, par un ami, *Journal d'Alençon*, 1er août.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2198. — Prévost (G.-A.). Notes du Premier Président Pellot sur la Normandie. Clergé, gentilshommes et terres principales, officiers de justice (1670-1683). Rouen. A. Lestringant 1915, in-8°; 400 pp. [*Soc. de l'Hist. de Norm.*]

2199. — Prussien honnête (Le comte von der R). Histoire vraie, *Journal de l'Orne*, 7 août.

2200. — Rouen. A deux de nos morts, un prêtre [Abbé Jean Lajule] et un séminariste [abbé Dévarrieux], *Bull. Rel. de Rouen*, 17 juillet; — Vieilles maisons, vieux souvenirs, l'hôtel-du-Cygne, place Beauvoisine, *Dépêche de Rouen*, 29 juillet.

2201. — Tameret (H.). Les préfets de l'Orne, *Journal d'Alençon*, 5 août.

2202. — Vesly (Léon de). Le manoir d'Alincourt à Lillebonne, *Journal de Rouen et Dépêche* du 9 août; — La carte des cachettes monétaires de la Seine-Inférieure, *Journal de Rouen* du 14 août; (C. R. par G. D.)

2203. — Voisin (Le Conseiller), *Indépendant de l'Orne*, 8 août.

Indications spéciales par département.

Calvados : **2142** *bis*, 48, 67, 76. 84, 85, 86, 87, 92, 94, 98.

Eure : **2139**, 42, 49, 51, 54, 60, 63, 74, 75, 90, 91, 92, 93, 95, 98.

Manche : **2141**, 42 *bis*, 57, 62, 76, 79, 92, 98.

Orne : **2143**, 45, 46, 47, 52, 55, 62 *bis*, 71, 72, 73, 78, 81, 92, 94, 97, 98, 99, **2201**, 3.

Seine-Inférieure : **2140**, 42, 44, 50, 53, 54, 56, 58, 59, 61, 61 *bis*, 64, 64 *bis*, 65, 66, 68, 69, 70, 76, 77, 80, 82, 83, 88, 89, 92, 94, 96, 98, **2200**, 2.

Le Gérant : G. Poussin

Évreux. — Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ETUDES D'HISTOIRE NORMANDE

UN ÉPISODE DU PRIVILÈGE DE SAINT-ROMAIN
AU XVII[e] SIÈCLE

Anne de VORÉ, Sieur de L'Espicière
Sa Famille et ses Alliances

(Suite et fin)

I

FAMILLE DE VORÉ

C'est dans la partie septentrionale de l'ancienne province du Perche avoisinant la Normandie, qu'il faut chercher l'origine de la famille de VORÉ.

En effet, la terre et le château de ce nom sont situés en la commune de Rémalard (1). Sortis de la famille ils ont été acquis vers le milieu du XVIII[e] siècle par le célèbre philosophe Helvétius qui fit transformer le château, propriété actuelle du comte d'Andlau, un de ses descendants.

Un autre fief situé en la paroisse de Saint-Hilaire de Mortagne portait également le nom de Voré (2).

Parmi les nobles percherons en 1190, figure Guillaume de Voiré (*sic*) (3).

Les grands rôles de l'Echiquier normand de la tour de Londres renferment la mention suivante en 1198 : « Philippus de Waurei,

(1) Arrondissement de Mortagne (Orne), chef-lieu de canton.

(2) Généalogie d'Escorches, impr. p. 102.

(3) Gouverneur. *Essais sur le Perche*. p. 103.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reddit compotem de LX sol. pro plegio Philippi de Saragoce. In thesauro XX sol et debet XL sol » (1).

En septembre 1270, Guillaume de Voré, esc., et Aveline, sa femme, vendent aux chanoines de Toussaints de Mortagne une pièce de terre à Courgeon (2).

En 1370, un autre Guillaume de Voré, esc., possède des fiefs à Tourouvre (3).

C'est seulement à partir de la seconde moitié du xv^e^ siècle que nous pouvons établir d'une façon suivie la filiation de la famille de Voré.

I. Voici d'abord Jean de Voré, esc., qui fait bail de terres à Cardreceau au Perche (4) avec Jeanne de la Vove, sa femme.

Celle-ci était la fille unique et héritière de Jean I^er^ Louel, chevalier sire de la Vove, chevalier des ordres du Camail et du Porc-Epic, qui fit son testament le 9 février 1444 et avait épousé Roberte de Clinchamp.

Ce Jean était l'aîné des petits-fils d'Olivier Louel, sire de la Vove, terre de la châtellenie de Mortagne, marié en 1370 à Jeanne des Landes de Villeray.

Avant lui, on trouve Thibault Louel, accompagnant le comte Rotrou du Perche à la 1^re^ croisade en 1096, puis Simon présent en 1144 à une charte du prieuré de Chartrage.

Peu à peu ce nom patronymique de Louel ou Lovel disparut pour faire place à celui de la Vove, nom de la terre.

Cette famille devint dans la suite de plus en plus puissante ; nous verrons une de ses branches, celle des barons de Tourouvre, s'allier directement aux descendants de Voré de Lespicière (5).

---

(1) *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, XVI, p. 22 col. 1.

(2) Notes de M. le comte de Romanet, archives de Lierremont. Courgeon, canton de Mortagne (Orne), 440 hab.

(3) Archives de M. l'abbé Bernier, dossier de Tournebeuf.

(4) Cardreceau, canton de Thiron-Gardais (Eure-et-Loir), 656 hab.

(5) Généalogie de la famille de la Vove, archives de Lierremont.

Voir aussi « M^re^ Jehan de Goëvrot » par le C^te^ Henry Le Court, br. in 8°, 1902.

Armes de la Vove : *de sable à 6 besants d'argent 3, 2 et 1.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II. Du mariage de Jean de Voré avec Jeanne de la Vove vinrent au moins deux fils : Louis, seigneur de Voré dont nous allons parler et Philippe de Voré, esc., seigneur de Bures (1) et de Blainville au Perche dont la postérité s'éteignit à la 4e génération en Gabrielle de Voré, dame de Bures, veuve sans enfants de Pompée de Carnazet, esc., seigneur de Brazeux. Elle était morte le 5 décembre 1587, laissant pour héritier paternel Gilles le Conte esc., seigneur du Buisson, son cousin (2).

Nous trouvons dès la fin du xve siècle deux branches de la famille de Voré, l'une établie dans le Dunois et le Vendômois et divisée en plusieurs rameaux, notamment ceux de la Fosse et de la Motte, qui se sont perpétués jusque vers le milieu du xviiie siècle, et l'autre celle de Fesnard établie dans le Blaisois existant encore en 1771 (3) ; ces branches paraissent être puinées de celles du Perche.

Louis de Voré, esc., seigneur de Voré, frère aîné de Philippe, épousa Maria Renard dont il eut au moins un fils.

III. Odet ou Odard de Voré, esc., seigneur de Voré (4) épousa

---

(1) Bures, canton de Courtomer (Orne), 315 hab.

(2) De son mariage avec Julienne des Champs, morte veuve en 1552, Philippe de Voré avait eu : 1° Jean, esc., sieur de Bures, aïeul de Gabrielle, ci-dessus, par René de Voré, esc., sieur de Bures et Blainville, chevalier de l'ordre du roi, marié à Marie de Riault ; et 2° Renée de Voré, vivante en 1507 mariée à Etienne le Conte, esc. seigneur de Gisay à Thévray, dont plusieurs enfants qui ont laissé postérité et parmi lesquels Gilles survivant recueillit seul la succession de Gabrielle de Voré, sa cousine (V. gén. le Conte, archives de Lierremont, XXVI).

(3) V. Dossier de Voré, arch. de Lierremont, *ibid.*

Nous pensons que ces branches étaient puinées de la branche percheronne : celle de Fesnard brisait *la vivre d'or du chef d'une bordure d'argent* (Bibl. nat., Chenu, 210).

Les de Voré portaient en effet pour armes : *d'argent à 13 mouchetures d'hermine de sable au chef de gueules chargé d'une trangle en fasce ondée d'or* (alias *vivre*). Ces armes sont quelquefois *d'hermines plein.*

(4) Il est prénommé Odet dans la recherche de 1666 et Odard dans le contrat de mariage de sa fille.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jeanne de Cochefilet, il figure au rôle des nobles de la province du Perche le 12 septembre 1541 (1).

Elle descendait de Guillaume de Cochefilet (*alias* Cochefillet), d'une famille originaire d'Ecosse et établie au Perche dès le XIV^e^ siècle et de Jeanne de Bailleul de l'illustre maison de ce nom qui a donné des rois à l'Ecosse ; cette Jeanne de Bailleul apporta dans la famille de Cochefilet la terre de Bellavilliers au XV^e^ siècle.

Un siècle plus tard, nous trouvons Jacques de Cochefilet, esc., seigneur de Vaucelas qui, de son mariage avec Marie Arbaleste, laissa notamment André de Cochefilet, comte de Vauvineux, ambassadeur d'Espagne, dont la branche a fini au XVII^e^ siècle par une héritière entrée dans la maison de Rohan, Joseph de Cochefilet, seigneur de Saint-Martin, qui épousa Anne d'Albret, parente d'Henri IV et enfin Rachel de Cochefilet, seconde femme, le 18 mai 1582, du grand ministre Sully, veuf d'une Courtenay (2).

Par les Cochefilet, les Voré étaient parents des de Barville de Nocey dont nous parlerons plus loin.

IV. Du mariage d'Odet de Voré et de Jeanne de Cochefilet vinrent au moins deux enfants :

Bonaventure de Voré, mariée par contrat du 3 février 1528 à Jean Thibout, esc., seigneur du Grés, tige de la maison de ce nom et François de Voré, esc. (3).

Celui-ci épousa Marie de Blères.

V. Nous leur connaissons au moins trois enfants :

1. Marguerite de Voré, mariée le 12 juillet 1559 à François des Feugerets, esc., sergent des Touches, gentilhomme de la R. P. R., remarié en 1587 à Perrine Moinet ; du premier lit il laissa trois enfants.

---

(1) Gouverneur. *loc. cit.*, p. 129.

(2) *Ibid.*, p. 129-156, et P. Anselme VI, p. 219-560 et IV, p. 217.

Armes des Cochefilet : *Ecartelé aux 1^e^ et 4^e^ parti d'hermines et de gueules* (Bailleul) *aux 2 et 3 de gueules à la croix d'argent : sur le tout d'argent à 2 léopards de gueules armés, couronnés et lampassés d'or* (Cochefilet).

(3) *Dict. de la noblesse*, cf. Barville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2. Gilles de Voré, esc., seigneur de Voré, puis de l'Espicière dont nous parlerons plus loin.

3. Et Charles 1er de Voré, esc., seigneur de Rouvray et de Guillebaut, qualifié dans la recherche de 1666 chevalier de l'ordre du roi.

Ce dernier fut présent avec Gilles comme cousin paternel le 2 septembre 1570 à la délibération de famille des mineurs de René de Barville, esc., seigneur de Nocé;

En effet, Jeanne de Cochefilet, aïeule paternelle de Gilles et de Charles de Voré, était la tante d'une autre Jeanne de Cochefilet mariée à Jean de Barville, esc., seigneur de Nocé, père et mère de René.

Remarquons que parmi ces mineurs figuraient Françoise de Barville, née du premier mariage de René avec Anne des Feugerets et Jean de Barville, issu du deuxième mariage de ce René avec Philippe de Vauvissant, et que cette Françoise était mariée le 15 octobre 1607 à René du Mouchet, esc., seigneur du Mouchet (1).

On reconnaît aisément dans celle-ci « la dame de la Mouchère » de l'interrogatoire de Robert de Nollent, qui ajoute que « la terre qu'il croit s'appeler la Mouchère est à 5 ou 6 lieues de Chiray ».

Chiray est en effet situé sur la commune de Pervenchères et se trouve bien à cette distance de Préaux où est la terre du Mouchet (2).

En cette paroisse de Pervenchères, la recherche de 1666 indique la résidence d'une branche de la famille de Barville; nous pensons que c'est d'elle qu'il est question dans l'interrogatoire de Robert de Nollent comme habitant cette terre de Chiray.

Nous n'avons pu découvrir la seconde alliance dont il parle entre la dame du Mouchet et le père du Gascon La Gliolle, un de acteurs du drame de 1611.

En mai 1596, Charles de Voré plaidant avec Jean de Remainville, seigneur de la Pinelière, tant en son nom qu'en celui des mineurs de François des Feugerets, esc., seigneur des Touches dont il était curateur, eut recours à l'arbitrage de Gilles de Voré; il habitait alors le manoir de Rouvray à Saint-Hilaire d'Illiers en

(1) Doss. bleus, vo du Mouchet, Bibl. Nat.

(2) Carte de Cassini, feuillet no 91.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Beauce (1), la recherche de 1666 indique en effet son alliance avec Anne de Rouvray (2).

Ajoutons que la postérité de Charles Ier de Voré habitait au lieu de Guillebaut, paroisse de Moutiers au Perche, où sa petite-fille Marguerite épousa le 12 août 1643 Jean de Moucheron, escuyer, seigneur de Champthierry, paroisse de Charencey au Perche, son parent très éloigné par les Cochefilet et les de Bailleul (3).

Cette Marguerite de Voré avait pour frère Charles III de Voré, esc., seigneur de la Bertinière, maintenu dans sa noblesse avec leur mère Roberte du Coudray, veuve de Charles II de Voré esc. seigneur de Guillebaut en 1666. Ce Charles III avait alors quatre fils dont nous ignorons la destinée (4).

La descendance masculine de Gilles de Voré qualifié sieur de Voré et de l'Espicière, chevalier de l'ordre du roi dans la transaction de mai 1596, n'eut pas la même durée que celle de Charles Ier, car elle s'éteignit dès le premier degré dans les circonstances tragiques dont nous avons parlé.

Les documents contemporains nous apprennent que Gilles de Voré qui était, le 10 février 1607, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV (5), avait épousé Marie de Ténot, fille et héritière de Léonard, esc. seigneur de la Borde Méroust et de l'Espicière, paroisse d'Oigny au Perche-Gouet et de Catherine de Coutance qui vivaient encore le 15 juin 1558 (6).

Ce fief de l'Espicière, diocèse de Chartres, resta après la vente

---

(1) Le crime de Boisvinet, p. 223-232.

(2) Rech. de 1666, Alençon, ms. Bordeaux.

(3) *Histoire de la maison d'Harcourt*, 1408 et *passim*. Cette famille de Moucheron existe encore ; elle a pour chef le comte Pierre de Moucheron au château de Maisonmaugis (Orne), devenu Mgr de Moucheron, Prélat de la maison de S. S. Pie X et auteur d'une généalogie de sa famille.

(4) Recherche de 1666. Alençon, *loc. cit.*

L'armorial de 1696 ne renferme aucun Voré pour le Perche et la Normandie ; il n'y a que les Voré-Fesnard (Orléanais).

(5) Notes de M. le conseiller Saulnier, archives de Lierremont.

(6) Une vendetta Percheronne, p. 87-88.

Oigny, canton de Montdoubleau, arr. de Vendôme (Loir-et-Cher), 288 hab.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en 1594 de la Borde Méroust, la seule possession des Voré dans ce pays.

En septembre 1597, les religieuses de Saint-Avit, voisines d'Oigny, firent bail à Gilles de Voré des métairies de Solleteaux et des Jarriz paroisse de Boursay et en 1603, elles lui firent un autre bail, pour 99 ans, de leur terre et seigneurie de Boursay (1).

Gilles de Voré vivait encore le 23 juin 1611 et était mort le 24 février 1612 (2).

Quant à Marie de Ténot elle était morte le 31 juillet 1613.

Dans l'acte du 5 novembre 1613 dont nous parlerons plus loin, il est dit notamment que Siméon le Cornu seigneur du Buat avait payé « 18 lt., au géollier de Chartres que luy devoit lad. Tenot et 24 lt., à ung chartier qui a amené de Chartres le corps mort de lad. deffuncte. »

Mme de Voré mourut donc « es prisons » de Chartres où l'avait fait mettre la dame d'Alleray comme prétendue complice de son fils et son corps fut rapporté à Oigny pour y être inhumé sans doute auprès de ceux de son mari et de ses ancêtres.

VI. Du mariage de Gilles de Voré et de Marie de Ténot étaient nés 4 enfants :

1. ..... de Voré qui épousa ..... de Nollent, esc., seigneur de Lachy et Blacquemare, rapportés avec leur postérité sous le § II.

2. Marie de Voré, mariée à Siméon le Cornu, esc., seigneur et patron du Buat indiqués sous le § III.

3. Barbe de Voré, dame de l'Espicière, dont les trois alliances se verront au § IV.

4. Et Anne de Voré, qualifié dans la procédure : Esc., sieur de L'Espicière, indiqué âgé de 31 ans (3) en 1611.

Il était donc né seulement en 1580 et se trouvait ainsi beaucoup plus jeune que ses 3 sœurs, puisque Marie, qui ne paraît pas l'aînée, se maria dès 1584.

---

(1) Merlet, *Inv. des minutes des notaires du Dunois*, 201-210.

(2) Une vendetta Percheronne, *loc. cit.*

(3) M. l'abbé Chambois n'a pas connu l'identité de Marie de Voré ; il l'indique, avec doute, comme Mme de Nollent et ainsi ne donne que 3 enfants à Gilles de Voré.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette qualité de fils unique après 3 filles et sans doute impatiemment attendu, explique, sans toutefois aucunement la justifier, l'éducation qu'Anne de Voré dut recevoir de parents âgés qui certainement lui passèrent toutes ses fantaisies, de sorte que de bonne heure il s'habitua à considérer comme un ennemi héréditaire de sa maison le sieur d'Alleray, avec la famille duquel les Ténot puis les Voré étaient continuellement en lutte.

Il avait d'ailleurs presque sous les yeux l'exemple funeste du sieur d'Alleray lui-même dont la savante étude de l'abbé Chambois nous fait connaître les excès de jeunesse de toute sorte, auxquels son mariage, contracté en 1587, avait à peine mis un terme et qui, par sa brutalité, avait d'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit, poussé à bout son jeune voisin. (1).

Nous verrons plus loin que par contrat du 24 février 1607 Anne de Voré fut accordé avec Damoiselle Claire Vetus, fille d'un de ses beaux-frères, mais ce projet de mariage n'eut pas de suite.

Une pièce inédite que M. l'abbé Chambois a retrouvée depuis l'impression de son travail et qu'il a bien voulu nous remettre — qu'il reçoive ici pour son obligeance tous nos remercîments — jette un jour précieux sur la procédure « à boulets rouges » employée par le sieur d'Alleray contre les de Voré.

Ce document, qui n'est pas daté, mais auquel il ne paraît pas téméraire d'attribuer la consommation du néfaste projet de vengeance d'Anne de Voré, est une consultation d'avocat relative aux poursuites projetées ; elle est adressée au lieutenant de la haute justice de Ruan (2).

« Monsieur, je suis d'advis que M. d'Alleray insinue au sieur de Voré qu'il est son seigneur de fief à cause de telle chose et telle, etc., partant qu'il le somme de venir à la foy et par la sommation luy déclare la demeure dudit sieur d'Alleray et notifie à faulte de venir à la foy, de le faire saisir et, ce faict, quelques jours après, comme de deux ou trois jours, faire saisir tout de nouveau et par exploit de saisie, déclarer que ledit sieur d'Alleray conteste les

(1) Une vendetta Percheronne, *loc. cit.*, p. 55 et suiv. et Floquet, *loc. cit.*, I, 190.

(2) Ruan, commune de l'arrondissement de Vendôme, canton de Montdoubleau (Loir-et-Cher), 306 hab.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

despens, dommages intérests, si au cours il y a de la première saisie... qu'il emploie pour première sommation à son vassal de rente... et de paier les procédures faictes par devant le bailly de Vendosmois.

« Il faut que celuy qui insinuera au sieur de Voré que le sieur d'Alleray est son seigneur de fief, soit fondé de la procuration spéciale dudit sieur d'Alleray et qu'il en soit porteur et pour finir ladite insinuation et sommation, il suffira d'aller au lieu Tourtry (?) tout roide et droit à mon advis... et puis, à mon advis, de le signifier au domicile du sieur de Voré... et n'y communiquer à M. Guérineau qui trouve mon advis bon.

« Votre affectionné serviteur et amy

« Parent.

« Je vous prie de baiser humblement de ma part les mains de mond. sieur d'Alleray et luy dire que je suis son très humble serviteur ».

Au dos : « M. Gilet, lieutenant de Ruan » (1).

Nous trouvons inutile d'insister sur la formule de civilité au moins exagérée de l'auteur de cette lettre vis-à-vis du sieur d'Alleray. Il ne paraît pas, du reste, que la triste destinée d'Anne de Voré et de ses neveux ait fait tort à la postérité de ses sœurs, ainsi que nous le verrons en parlant des alliances contractées par cette postérité dès les premières générations.

***

Après la mort de leurs père et mère un procès s'éleva entre Marie et Barbe de Voré, restées, comme on le verra, seules de leur famille, au sujet d'une somme de 7,000 lt. restée due à la première sur sa dot et de diverses dettes payées par son mari en l'acquit des successions.

Il intervint d'abord entre les deux sœurs un accord passé devant Louis Boys et Pierre Chrestien, tabellion en la châtellenie de Montigny (2), le 31 juillet 1613. Puis, les difficultés ayant recom-

(1) Original en papier, archives de Lierremont.

(2) Montigny-le-Gannelon, canton de Cloyes (Eure-et-Loir), 551 hab. Des souvenirs personnels nous rattachent à ce pays. Nous avons

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mencé, elles se terminèrent enfin par la transaction faite aux plaids de la même châtellenie, le 5 novembre suivant, aux termes de laquelle, entr'autres dispositions, la terre de l'Espicière fut abandonnée à Barbe de Voré.

C'est cet acte, dont nous avons déjà parlé, qui nous a fait connaître l'existence de Marie de Voré et son alliance (1).

II

FAMILLE DE NOLLENT-LACHY

Cette famille remonte à Jean Ier de Nollent, demeurant à Beuzeville-en-Lieuvin (2), qui figure comme simple vavasseur — degré intermédiaire entre l'état de roture et celui de noblesse — à une enquête faite à Equainville (3) en 1463.

Il fut anobli par Louis XI par charte de janvier 1474 (4), et sa famille portait pour armes *d'azur à la croix d'or cantonnée de 4 étoiles de même.*

Il avait épousé avant 1472 Laurette Bart, dame de Thuit-Anger.

De ce mariage naquirent deux fils : Guillaume Ier de Nollent, l'aîné ; l'autre Guillaume, le jeune ; la postérité de ce dernier posséda le Thuit-Anger jusqu'en 1610 et finit alors par une fille morte sans alliance (5).

---

séjourné avec l'ambulance de Pont-l'Evêque pendant la guerre de 1870-1871 au château de Montigny où Mme la duchesse de Levis-Mirepoix lui avait donné l'hospitalité.

(1) Expédition originale, XVIIe siècle. Papier.

(2) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pont-Audemer (Eure). 2.595 hab.

(3) Commune du canton de Beuzeville, 512 hab.

(4) Il a existé en Normandie deux autres familles de Nollent, celle de Nollent-Tancarville et celle de Nollent-Bombanville dont un membre construisit au XVIe siècle la tour des gens d'Armes à Caen.

Ces deux familles sont également éteintes.

Ce qui suit est tiré des archives de Lierremont.

(5) *Dict. de l'Eure*, cf. Thuit-Anger.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quant à Guillaume Ier, sa succession fut partagée devant les tabellions de Beuzeville, le 10 octobre 1506, entre ses deux fils. Les descendants de ceux-ci paraissent avoir possédé indivisément, au moins les cadets, les terres de Lachy et de Blacquemare, situées à Beuzeville, mais cette dernière appartenait en partie à la famille de Beaumoucel.

Louis de Nollent, esc., deuxième fils de Guillaume Ier, laissa plusieurs enfants parmi lesquels Jacques dont la postérité s'éteignit à la troisième génération en François de Nollent, esc., seigneur de la Gronderye, marié, avant le 4 septembre 1606, à Marie Chéron de Montchéron dont nous retrouverons plus loin la famille et Nicolas de Nollent, esc., seigneur de Lachy et de Blacquemare.

Ce dernier épousa Marie du Bosc, sœur de Martin du Bosc, escuyer, sieur d'Esmandreville (aujourd'hui le faubourg Saint-Sever à Rouen), vivant le 23 mai 1583, marié à Isabeau Le Moine, dame de Sourdeval-en-Mortainais encore vivante en 1654.

Marie du Bosc et Martin du Bosc avaient un frère Jean du Bosc, esc., seigneur d'Esmandreville, conseiller au parlement de Rouen, père de trois fils, Nicolas, Martin et Pierre du Bosc.

Nicolas de Nollent Lachy et Marie du Bosc eurent au moins un fils dont le prénom n'est pas connu, sieur de Lachy et de Blacquemare.

C'est lui qui épousa ..... de Voré probablement l'aînée des filles de Gilles et de Marie de Ténot dont nous avons parlé plus haut.

Dans son interrogatoire, Robert de Nollent déclare que son père était mort en 1600 et que sa femme l'avait précédé dans la tombe sans doute à la naissance de leur troisième enfant.

De ce mariage vinrent en effet au moins trois enfants :

1° ..... de Nollent, esc., sieur de Lachy, qui prit part avec son oncle, Anne de Voré, au drame du 22 février 1611. D'après le dire de Robert, il recherchait alors en mariage la fille du sieur de Chiray.

2° ..... de Nollent, vivante en 1611 et alors mariée à Me Hélie Coquet, escuyer, sieur de la Bignetière, fils de Me Vincent, esc., sieur de Beuvrigny, assesseur en la vicomté d'Auge, demeurant à Pont-l'Evêque et de Françoise le Ferreux.

La dame de la Bignetière était morte sans postérité avant le 28 avril 1613, date du second mariage de son mari avec Madeleine Chéron, fille de Jacques, esc., sieur de Montcheron, paroisse de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fourneville-en-Auge et de Madeleine le Cerf et sœur de Marie que nous avons vue épouser François de Nollent-Lachy (1).

3° Et Robert de Nollent-Lachy, esc., sieur de Blacquemare, né, d'après son dire, en 1592 ou 1593, autre complice d'Anne de Voré.

Dans son interrogatoire, Robert déclarait notamment :

Qu'il était âgé de 18 à 19 ans;

Qu'il n'avait jamais connu sa mère et que son père était mort il y avait environ douze ans;

Qu'il avait été élevé par la dame de Sourdeval, sa tante, demeurant à Sourdeval en Basse-Normandie;

Qu'après le crime il s'était réfugié « en Normandie chez sa sœur appelée la damoiselle de la Bignetière; »

Qu'il demeurait ordinairement « à l'Aschy à 15 lieues de Rouen, sauf des séjours chez le sieur du Boys-Tanné qui est son parent, demeurant proche dudit l'Aschy et chez le sieur de Maudreville, demeurant en la haulte Normandie proche de Rouen » (2).

Il est facile de reconnaître ces divers personnages, dans les données généalogiques qui précèdent et qui justifient les parentés indiquées par Robert de Nollent dans sa famille paternelle.

Quant au « sieur du Boys-Tanné », il s'agit de Pierre Descalles, escuyer, seigneur de Bostenney, paroisse du Torpt, près Beuzeville (3) vivant les 23 février 1584 et 8 juillet 1610; mais nous n'avons pu découvrir le lien de parenté de ce personnage avec les Nollent-Lachy.

III

FAMILLE LE CORNU DU BUAT (4)

La famille le Cornu est de noblesse chevaleresque de Normandie; un de ses membres, Nicolas-Pierre le Cornu, marquis de Balivière, a fait ses preuves devant Chérin pour monter dans les carrosses du roi en 1788.

---

(1) Généalogies Coquet et Chéron, archives de Lierremont. La première porte pour armes : *d'azur à 10 rocs d'Échiquier d'or, 4, 3, 2 et 1 ;* elle est encore représentée.

(2) Le crime de Boisvinet, p. 232.

(3) *Dict. de l'Eure*, cf. le Torpt.

(4) Ce qui suit est tiré du chartrier de la famille le Cornu aux archives de Lierremont.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est dans le pays d'Ouche, en Haute-Normandie, qu'il faut chercher le berceau de cette famille.

Après Payen le Cornu qui figure avec d'autres chevaliers parmi les captifs faits à Dol par Henri II, roi d'Angleterre, en 1173, il faut franchir presque deux siècles pour établir la filiation suivie de la famille, elle commence à Pierre Ier le Cornu, esc., marié à Marie d'Alvimare et vivant en 1350.

Ceux-ci avaient pour descendant au huitième degré Maurice le Cornu, escuyer, seigneur et patron de la paroisse du Buat, près Laigle, marié par contrat depuis le 4 avril 1557 à Isabeau de Beaumoucel, fille de Nicolas, escuyer, seigneur et patron de Vitray-sous-Laigle et du fief de Blacquemare en partie (1).

Maurice le Cornu et Isabeau de Beaumoucel eurent 3 enfants : Siméon le Cornu dont nous allons parler et deux filles, dont l'une épousa Robert de Malherbe, escuyer, seigneur de la Couture.

Siméon le Cornu, esc., seigneur et patron du Buat après son père, était acolyte lorsqu'il fut présenté par lui à la cure du Buat, le 22 juin 1522, alors âgé de 18 ans; l'évêque d'Evreux refusa cette nomination (2).

N'ayant pas persisté dans sa vocation religieuse, il présenta lui-même à cette cure les 9 juillet 1578 et 10 novembre 1586.

Il avait épousé par contrat devant Le Vaillant, tabellion à Remalard, le 12 juillet 1584, Marie de Voré dont nous avons parlé plus haut.

C'est elle que Robert de Nollent, dans son interrogatoire, appelle « la dame du Buat. »

Ce nom de du Buat n'était pour les le Cornu qu'un nom de fief. C'était en même temps le nom patronymique d'une race chevaleresque de Normandie, dont nous avons naguère publié la généalogie à la famille du Buat, dont une branche s'est appelée des Buats. (3)

Le nom de cette famille a été, lui aussi, fréquemment travesti en celui de du Buard et des Buards ; nous en rencontrons de fréquents

(1) Celle-ci appartenait à une famille possédant dès 1292 le fief de Trouville-sur-Mer : armes *de sable à la chouette d'or*.

(2) Pouillé d'Evreux (archives de l'Eure).

(3) Généalogie de toutes les branches de la maison du Buat. Lisieux, imp. Lerebour, in-4°, 1886.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

exemples dans les actes authentiques des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Du Buat et du Buard sont donc, en somme, le même nom.

Outre une fille dont le prénom et la destinée ne sont pas connus, car la mention qu'en fait Robert de Nollent est isolée, Siméon le Cornu et Marie de Voré laissèrent deux fils.

1° François le Cornu, chevalier, seigneur et patron du Buat qui partagea avec son frère la succession de leur père le 22 mai 1617, et prit pour son préciput la terre du Buat ; il présenta à la cure de cette paroisse en novembre 1632 (1).

Il était mort le 6 novembre 1636, date d'une transaction entre son frère et sa veuve Marguerite de la Bretonnière dont il avait eu au moins deux fils morts avant lui sans alliance (2).

2° Et Gilles le Cornu, chevalier, seigneur de Chavannes, puis seigneur et patron du Buat et de Boisnormand après la mort de son frère.

Il épousa en premières noces à Tourouvre, le 1^er^ juillet 1625, par contrat devant Chaseau, notaire, le 18 juin précédent, Antoinette de la Vove, fille de Claude, esc., seigneur de Bellegarde et d'Antoinette de Classebourg et petite-fille de Robert IV de la Vove, baron de Tourouvre et d'Antoinette Goévrot, issus l'un de l'illustre maison de la Vove, ancêtres maternels des Voré et dont nous avons parlé, et l'autre de M^e^ Jean de Goëvrot, vicomte du Perche, médecin des rois François I^er^ et Henri II (3) et de Marie de Brévédent-Sahurs.

Gilles le Cornu se remaria, avant 1673, à Jeanne le Roy, qui était encore vivante le 12 mars 1731 ; elle était née le 20 juillet 1640 ; il u'eut pas d'enfants de cette alliance.

Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Boisnormand le 10 mai 1681, âgé de 86 ans.

Du premier mariage il laissa 3 fils et une fille entrée dans les familles de Malart et de Saint-Aignan ; un des fils mourut sans postérité, mais celle des autres enfants existe encore, en ligne féminine.

---

(1) Généalogie le Cornu.

(2) *Ibid.*

(3) Voy. Un médecin célèbre, M^r^ Jehan de Goëvrot par le C^r^ Henry Le Court. 1902, br. in-12 (*loc. cit.*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La famille le Cornu portait pour armes : *d'azur à 3 cors de chasse d'argent, liés et virolés d'or* 2 et 1.

IV

POSTÉRITÉ DE BARBE DE VORÉ

« Les nombreux mariages de Barbe de Voré ont, nous dit M. l'abbé Chambois, induit en erreur plusieurs de nos historiens (1). »

En effet, elle se maria trois fois.

I. — Elle épousa en premières noces Fleurant Des Ablancs ou Desablancs, escuyer, sieur de la Motte, Cloux et Aubry.

Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur cette famille; ce nom ne figure ni dans les nobiliaires normands, ni dans l'armorial de 1696.

M. l'abbé Chambois ajoute que deux enfants naquirent de ce mariage :

1° Mre Charles Desablancs, prieur de Notre-Dame d'Oigny, assassiné près de cet étang de Boisvinet, déjà de sinistre mémoire, par un sieur de Villiers, le 18 mai 1652.

Il ajoute que l'assassin pouvait bien être un des parents du prieur (2).

2° Et Gilles Desablancs, escuyer, sieur de la Motte.

Dans son interrogatoire, Robert de Nollent déclare « qu'il demeurait chez le sieur de la Motte, gentilhomme du pays de Cotentin, son cousin germain et son tuteur » (3).

Il s'agit certainement ici du second fils de Barbe de Voré.

Mais d'autre part, en parlant du troisième mariage de celle-ci avec Gérard Gaignereau, l'auteur ajoute que ce dernier fut curateur des enfants de Fleurant Desablancs.

Comme tuteur de Robert de Nollent, Gilles Desablancs devait avoir au moins 21 ans en 1611 — et il n'était pas l'aîné — il est certain que les relations de Gérard Gaignereau avec les de Voré ou les Desablancs devaient être bien antérieures à 1614, date de son alliance avec Barbe de Voré.

---

(1) Une vendetta Percheronne, *loc. cit.*, p. 71.

(2) Une vendetta Percheronne, p. 71, note.

(3) Le crime de Boisvinet, p. 222.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Du reste, dans l'acte du 5 avril 1613, Gérard Gaignereau intervient et se porte caution de celle-ci, ce qui paraît corroborer cette opinion.

II. — Dans cet acte, Barbe de Voré est qualifiée « Veufve de Mre Jean Vetus, en son vyvant conseiller du roy nostre sire et présidant en la Court de parlement de Bretaigne, sieur d'Argent » (1).

Ce second mari est un personnage historique, digne au plus haut point de fixer un moment notre attention.

C'est par contrat devant Monoye, notaire au Chatelet d'Orléans, le 10 février 1607, que Barbe de Voré, qualifiée veuve de Florent de Sablanc et demeurant à l'Espicière, avait épousé Mre Jean Vetus, seigneur d'Argent et des Villefalliers « étant alors en son lieu de la Chapelle près Orléans jadis mari et espoux de deffuncte Michelle Galmet » (2).

Si l'on en croit Niceron dans ses mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, Jean Vetus serait né en Franche-Comté de parents de condition modeste et du nom de « Le Vieil » qu'il aurait latinisé, ainsi que le firent de nombreux savants de son temps.

Venu à Paris vers le milieu du XVIe siècle, Vetus professa le droit et la médecine dans les premiers collèges de l'Université et donna des « oraisons latines » qui furent imprimées.

Nommé le 9 juillet 1569 conseiller au parlement de Dijon, il ne prit possession que le 10 janvier 1571, après avoir été ambassadeur de Charles IX en Allemagne, en Italie, en Espagne et dans les Flandres.

Il passa la même année au parlement de Bretagne, où il devint plus tard président à mortier.

Mais Jean Vetus, anobli par lettre de mai 1580 (3), est beaucoup plus connu comme politique que comme magistrat, car s'étant déclaré pour la Ligue, le duc de Mayenne le fit entrer le 19 février 1589 au célèbre conseil des Quarante.

---

(1) M. l'abbé Chambois qui seul en a parlé, l'appelle « Mre Vestu, chevalier, seigneur d'Argein » (*ibid.*, p. 71).

(2) Ce qui suit est tiré du remarquable ouvrage du conseiller Saulnier « le Parlement de Bretagne » et des notes que l'auteur a bien voulu communiquer : à lui tous nos remerciements.

(3) Il portait pour armes : *d'or à la rose de gueules feuillée et soutenue de sinople, au chef d'azur chargé de 3 pals d'or.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Auparavant, il avait déjà donné des gages à ce parti, car en 1587, étant alors gouverneur de Picardie pour le roi Henri III, il avait concouru avec le duc d'Aumale à une entreprise des Ligueurs contre Boulogne, à la suite de laquelle il fut fait prisonnier, puis relâché, sur la demande du duc de Guise (1).

Le 25 juin 1593, il fut envoyé par le duc de Mayenne vers le parlement à Paris pour faire surseoir à la décision de la trêve (2).

En 1594, il céda sa charge de président à mortier et rentra dans la vie privée. Nous avons vu qu'il était mort le 5 avril 1613 ; il était fort âgé.

Jean Vetus avait épousé en premières noces en 1579 alors déjà avancé en âge, Michelle Galmet.

De ce premier mariage — il n'eut pas de postérité de Barbe de Voré — étaient nés trois enfants qui assistent au contrat de 1607 :

Charles Vetus, esc., sieur de Clémont, marié à Anne Gruel.

Jean Vetus, esc., sieur de la Chapelle.

Et Claire Vetus.

Nous avons dit que cette dernière fut accordée, par contrat devant Monoye le 24 février 1607, à Anne de Voré, esc., sieur de l'Espicière, frère de sa belle-mère.

Nous ignorons ce qui se passa ensuite, mais le 24 mars suivant et devant le même notaire, Claire Vetus passait un nouveau contrat de mariage avec Charles Barré, esc., fils de Jean, esc., sieur de la Vallée demeurant à Mortagne au Perche et de Louise Bellenger (3).

A ce dernier contrat assistent Jean Vetus et Barbe de Voré, sa seconde femme.

Rapprochons de la présence de cette dernière au contrat de mariage de « l'ancienne future » de son frère, le passage suivant de l'interrogatoire de Robert de Nollent.

« A dict qu'il ne parloit point à luy [le sieur de l'Espicière] à cause de la dame d'Argens, tante de luy qui respond et sœur dudit sieur de l'Espicière et qu'il estoit marry de ce qu'il l'alloit veoir et en disoit beaucoup de mal de luy » (4).

(1) Dupleix. Histoire générale de France, III, 208, bibliothèque de Lier remont.

(2) Mémoires de l'Estoile, II, 129, *ibid.*

(3) Notes de M. le Conseiller Saulnier, *loc. cit.*

(4) Le crime de Boisvinet, *loc. cit.*, p. 235.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III. En 1614 (1) Barbe de Voré, de nouveau veuve, épousa Mre Gérard Gaignereau, conseiller du roi, receveur des Gabelles et sel de Lyon, maître d'hôtel ordinaire de M. le Prince de Condé, demeurant à Paris, rue de la Verrerie, devant la rue des Billettes, proche le cimetière de saint Jean [en Grève] ainsi qualifié dans l'acte du 5 avril 1613 où nous l'avons vu intervenir comme caution de la dame d'Argent envers Siméon le Cornu et Marie de Voré.

M. l'abbé Chambois lui donne la qualité de sieur de Villiers et curateur des enfants de Florent Desablancs; il ajoute en note qu'en 1652 date de l'assassinat de Charles Desablancs, Jean Gaignereau, esc., sieur de Villiers était gouverneur de Vitry-le-François (2).

Mais le Dictionnaire de la noblesse auquel il se réfère (3) dit seulement que le 10 janvier 1630, Denis de Héere, mort en 1656, épousa Nicole de Linage, petite-fille de ce Jean, sieur de Villiers, il ne peut donc s'agir du même personnage.

Barbe de Voré, devenue dame de l'Espicière, mourut en 1645, ruinée par ses dépenses considérables pour rétablir la fortune de sa maison et après sa mort cette terre sortit de sa famille (4).

Du mariage de Gérard Gaignereau et de Barbe de Voré naquit au moins une fille, Catherine Gaignereau, qui dut être mariée fort jeune.

En effet, dès 1630, déjà veuve d'Isaac le Camus, escuyer, sieur de Montgrisy, elle épousait Valentin II de Marcé, chevalier seigneur de Marcé et des Loups, fils de Valentin Ier et de Marie de Taillevis et appartenant à une des maisons les plus considérables de l'Anjou.

Leur parenté compte encore actuellement un grand nombre de représentants (5).

Commandeur Henry Le Court,
Ancien Président de la Société historique de Lisieux.

---

(1) Une vendetta Percheronne. *ibid.*, p. 71; M. l'abbé Chambois l'appelle Girard.

(2) Une vendetta Percheronne, p. 71, note.

(3) Dictionnaire de la noblesse, X. 510.

(4) Le crime de Boisvinet, p. 241.

(5) Dictionnaire de la noblesse, XIII. 155. Cette famille porte pour armes : *d'argent à 6 roses de gueules, 3, 2 et 1.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉTAT DES NOBLES ET DES ANOBLIS

Dans les neuf élections de la Généralité de Caen

Sur la recherche qui en fut faite aux années 1598 et 1599

PAR

Messire Jean-Jacques DE MESMES DE ROISSY

Conseiller du Roy en ses Conseils d'État et privé, et mêtre des Requestes ordinaires de son hôtel.

La Recherche de Roissy pour la Généralité de Caen en 1598 et 1599 est d'une grande importance pour ceux qui s'occupent de l'histoire de la noblesse normande, mais beaucoup de copies laissent à désirer. J'en possède une que plusieurs érudits ont considérée comme une des meilleures. J'ai donc pensé que je ne devais pas être seul à en profiter et j'ai eu la pensée de la publier. J'ai cru devoir lui garder son caractère ancien avec la manière dont nos pères écrivaient. Ils ne se privaient pas de nombreuses fautes d'orthographe et je les ai supprimées autant que j'ai pu. Il n'y avait aucun intérêt à écrire ditte *au lieu de* dite, servisse *pour* service, *etc.*

Mon manuscrit ne contient aucune description d'armoiries; j'ai cru devoir rechercher les blasons des gentilshommes composant cette liste. Malgré mes recherches j'ai pu me tromper dans quelques unes de ces attributions. On doit donc considérer ces descriptions comme des renseignements mais non comme des documents certains.

Mon but sera complètement rempli si cette publication peut être de quelque utilité pour les érudits normands.

R. DE BRÉBISSON.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Du 22 octobre 1598 a VALLONGNES

1. **Digeon.** — Vu l'anoblissement de Digeon, ordonné qu'il jouira et cottera au greffe les descendans dudit anobly pour en jouir sans fraude ni dérogeance. Anobly en 1425 et pour services.
2. **Jourdan.** — Vu celui de Jourdan fera apparoir l'arrêt de la Cour des aydes mentionné sur le reply de ces lettres et à faute de ce faire dans quinzaine sera imposé par provision et aussi pour service.

   [*D'azur à la masse d'or en bande, cotoyée en chef d'une cigale de même*].
3. **Bonnetart.** — Vu les lettres d'exemption des faits et impôts pour Guillaume Bonnetart, et le sieur de Barneville, lettres de confirmation du Roy, de novembre 1585, non vérifiées aux aydes ordonne qu'il fera apparoir la vérification dans le mois autrement sera imposé ; et depuis le temps de trois mois a été accordé audit Bonnetart pour faire vérifier lesdites lettres.
4. **D'Anneville.** — Vue la copie et requeste de Clermont d'Anneville de la paroisse de Morville, fils de feu Robert d'Anneville. qui fut fils naturel de Robert d'Anneville, ayant été légitimé par lettres vérifiées aux comptes comme il dit sans le produire. Entendu que la légitimation ne donne droit que d'accéder non d'estre noble, ordonné qu'il sera imposé quand bien même il produirait les originaux dont il baille copie et sera informé de ces moyens.

   [*D'hermine à la fasce de gueules*].
5. **Rosette.** — Vu la lettre d'anoblissement de l'an 1545 de Jacques Rosette sieur de Vatteville et de ladite paroisse, jouira en payant 26 sols de rente au bénéfice de la paroisse qui seront écrits au commencement dudit rôle de la dite paroisse.

   [*D'argent à trois fasces d'azur, au chevron d'argent brochant sur le tout*].
6. **Anquetil.** — Marin Anquetil, fils Richard, fils Pierre, fils Guillaume, ayant obtenu arrest des aydes contradictoires du 7 mars 1484 jouira pourvu qu'il soit descendu dudit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Guillaume ce qu'il justifiera. Depuis a justifié à Saint-Lô en janvier 1599 et demeura à Sartouville sergenterie de Beaumont.

[*D'or à trois feuilles de chêne de sinople*].

7. **Du Renye.** — Guillaume du Renye ayant obtenu lettre et demeurant en la paroisse de Saint-Lô d'Urville anobly par lettre de juin 1523 registrée aux comptes, quittance de 500 livres, arrest des aydes de l'an 1523 sans indemnité. Jouira et ses successeurs Jean et Nicolas du Renye de Saint-Sauveur de Pierrepont en baillant préalablement leurs descentes.

8. **Lestablier.** — Guillaume Lestablier, sieur du Buisson, apportera originaux dans la huitaine ou sera imposé ; depuis a justifié ses frères et oncles de Carentan.

9. **Hervieu,** ✠ (1). — S'enquérir de la descente et commune opinion de noblesse de Jean Hervieu, sieur de Faulmesnil et vu la descente de 1523 par luy produite sera imposé.

[*D'azur, au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules*].

10. **De Lacour.** — Vu les lettres de Jean de Lacour dit le capitaine Saint-Martin et entendu aussi qu'il a fait bon service au Roy durant ses guerres, ordonné qu'il jouira.

[*Ecartelé de gueules et d'azur à la croix d'or sur le tout cantonnée au 1 et 4 d'un lion, au 2 et 3 d'une aigle éployée, le tout du même*].

11. **M. Collas.** — Jacques Collas anobly par chartre de 1576 et suivant l'édit de juin audit an jouira et a payé 12 cent. et en doit d'indemnité 12 livres 59 s. dont le Roy s'est chargé.

[*D'azur au soleil d'or, surmonté de 3 étoiles du même*].

12. **Foucquet.** — Vu les lettres produites par MM. Jacques et Michel Foucquet frères, après qu'ils ont dit ne pouvoir produire les originaux qui sont en la Cour des Aydes, ordonné que pendant leur procès et sans préjudicier de leurs droits ils seront imposés par provision en la paroisse de Banneville.

[*De gueules à la croix alésée et pommetée de douze pièces d'argent*].

---

(1) Ceux dont les noms sont marqués d'une croix sont reconnus, par le dit sieur de Roissy, anciens nobles. (*Note du manuscrit*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

13. **Le Sauvages.** — Jean Le Sauvages pour luy et Guillemette Lemoyne sa mère de la paroisse de Morville qui dit être fondé en arrest d'aquessement desdits paroissiens et que encore le procès est indécis aux aydes. Ordonné qu'il sera imposé par provision sans préjudicier de ses droits jusqu'à ce qu'il ait obtenu arrest contradictoire et non par acquessement.

[*D'azur au tronc d'arbre d'argent, accompagné en chef de deux glands d'or, et en pointe de deux feuilles de chêne du second émail*].

14. **Lefol.** — Pierre Lefol paroisse de Baudreville anobly par chartre de 1594 par mérite, jouira suivant l'arrest des aydes du 14 mars 1595 faisant apparoir de la création de 33 livres de rente à la décharge des paroissiens de Beaudreville et de la vérification de la Chambre des Comptes si ledit est vérifié.

[*D'azur à trois flèches d'argent empoignées de gueules et accostées de deux fleurs de lis au pied nourri du second émail*].

15. **Leprevost.** — François Leprevost de Montebourg, anobly moyennant 700 livres et supplément de 300 livres par chartre de juillet 1594 vérifiée aux aydes le 23 décembre audit an 1594 avec indemnité de 25 livres raquitable par 400 livres non vérifié à la Chambre des Comptes ordonné que faute d'avoir fait vérifier la dite chartre en ladite Chambre des Comptes, il sera imposé audit Montebourg selon ses facultés.

[*Coupé d'azur et de gueules à trois soleils d'or*].

16. **Ville de Cherbourg.** — Les habitans de Cherbourg pourront labourer franchement par leurs mains leurs héritages situés sous les estendues des Eglises de la Ville, aux fauxbourg et pour leurs autres héritages seront tenus de le mettre hors leurs mains ou payront la taille en raison de la valeur d'iceux.

17. **Langlois.** — Germain Langlois, fils Pierre, qui a été fils aîné de Jean Langlois de la paroisse de Granville a eu arrest à son profit aux aydes le 14 mars 1543 prouvant sa descente jouira.

[*D'or au chevron de gueules, accompagné de trois cosses de pois anglais de sinople*].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

18. **de Pierpont ou Pierrepont.** — Vu leurs titres NOBLES.
[*D'azur à trois pals d'or, au chef cousu d'argent*].

18 *bis*. **Le febvre.** — Marguerin Le febvre a obtenu arrêt en la Cour des aydes le 30 juillet 1526 de noblessse, ordonné que celui qui s'en veut servir justifiera sa descente depuis Philippe. A justifié jouira.
[*D'azur à un croissant d'argent, chappé d'or, à deux ombres de soleil de seize rais de gueules*].

19. **Heuzé.** — René Heuzé de la paroisse de Margueville sera imposé n'ayant produit aucun titre que des quittances de l'arrière-ban.
[*D'argent à une houssette de sable, éperonnée d'or et posée en pal*].

20. **Binet.** — Jacques Binet, sieur du Buisson de la paroisse de Réville, fils de Jean, qui fut fils de Guillaume anobly par chartre du Roy Louis l'an 1509, vérifiée aux comptes à Paris l'an 1510, jouira.
[*De gueules à deux barres d'argent, la première surmontée d'une rose, accostée de deux besants du même; la seconde cotoyée, à dextre, d'une feuille de chêne d'or et à senestre d'une rose du même*].

21. **Michel.** — Nicolas Michel de la paroisse Saint-Pierre a pris par subrogation de Jacques Fleury une ferme montant à vingt écus pour six années du premier may 1589 passé par devant les tabellions de Saint-Sauveur, sera imposé attendu ladite dérogeance.
[*D'azur à la croix cantonnée de quatre coquilles du même*].

22. **Vaultier.** — Guillaume, François et Germain dits Vaultier, procureur du Roy à Vallongne, issus de Louis Vaultier, anobly par chartre de février 1457 impétrant de lettre de dérogeance du 3 août 1576, registrée aux aydes le 6 août 1577. Ont obtenu arrest aux aydes le 17 mars 1576 jouiront.
[*D'or au rautour essorant de sable*].

23. **Feuardent.** — Michel Feuardent de la paroisse de Grouville, Jean et Etienne Feuardent de la paroisse de Saint-Sauveur de Pierrepont; vu leurs titres jouiront.
[*D'argent à l'aigle de sable, au vol éployé, membrée et becquée d'or*].

24. **de Bréville.** — Jean de Bréville de Saint-Nicolas de Pierre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pont justifiera de ses titres de noblesse, autrement sera imposé.

[*De gueules au chef cousu de sable ; à trois roses d'argent, deux sur le chef et l'autre en pointe*].

25. **Le Mouton.** — Le semblable est ordonné pour Pierre, Jean, Nicolas et François Le Mouton de Douville et Saint-Nicolas de Pierrepont.

[*D'or à une gibecière de sable, l'anse et les glands d'or*].

26. **Saumarest** (1). — Jean de Saumarest justifiera être fils Jean et comme Simeon son bisayeul a pris la qualité de sieur, dans quinzaine depuis a justifié.

[*D'azur au chef d'argent surmonté d'une tête de léopard d'or*].

27. **De Virey.** — Jean de Virey sieur de Bravier anobly par chartre de décembre 1582 registrée aux Comptes le 18 mars 1583, aux aydes le 28 dudit mois et au vu les arrêts desdites cour des aydes, jouira.

[*De gueules à trois épieux d'or, emmanchés d'argent, accompagnés de deux têtes de lion du second émail ; celui en pointe accosté de deux molettes d'éperon d'argent*].

28. **Du Bozé** (2). — Jacques et Jean du Bozé frère et fils Jean, ledit Jacques de la paroisse de Sainte-Colombe et ledit Jean au bourg de Briebec (3), vu leurs titres jouiront.

29. **Hervieu.** — Guillaume, Hervieu, fils Jean, sieur de Sausemenil justifiera que ledit Jean fut fils de Jacques par d'autres pièces que l'information du Voidier (*sic*) a satisfait depuis jouira : pour les armoiries voy. nº 9.

30. **Du Reine.** — François et Pierre du Reine, sieur de Sotterville et Querqueville feront apparoir dans huitaine de la chartre d'anoblissement du Roy François de l'an 1518, car il y a des dates d'antans que Jean fut anobly et eut un frère Gaultier qui ne le fut pas comme il semble ; depuis a justifié.

31. **Durant** ✠. — Jean Durant de Colomby sera imposé attendu que l'appointement fait par Evariste Durand avec les habitans

(1) Ou Saumaresq.

(2) Ou de Bossey.

(3) Pour Bricquebec.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dudit Colomby passé par arrest des aydes l'an 1540 le 10 may est uniquement contradictoire.

[*D'azur à trois pals d'argent, au lion léopardé brochant*].

32. **Mangon.** — Jean, Bertin et Pierre frères dit Mangon, justifiera leur descente et de l'arrest de la Cour des aydes du 2 septembre 1580, donné sur l'anoblissement de Jean Mangon, fils Philippe dans huitaine ; Richard a justifié ce que dessus, jouira.

[*D'or au chevron de gueules accompagné de trois gonds de sable, au chef d'azur chargé d'un croissant d'or*].

33. **Lepoitevin.** — Nicolas Lepoitevin justifiera de l'arrest des aydes du 3 juillet 1584 intervenu sur la chartre ensemble de la sentence par pièce authentique et de continuation de l'indemnité à Vallongnes ; étant aparu d'une continuation de 6 livres de rente, sera revue la chartre parce que en l'an 1522 il était roturier se qualifiant honorable homme. Et depuis l'an 1547, se dit noble.

[*De gueules à trois grappes de raisin d'or ; au croissant d'argent en cœur*].

34. **Foubert.** — Jean Foubert, paroisse de Saint-Martin natif ; justifiera sa descente de Jean, anobly en 1479 dans huitaine ; depuis a justifié.

[*D'argent à la fasce d'azur chargée d'un léopard d'or*].

35. **Plessard.** — Richard Plessard de la paroisse de Saint-Martin de Hébert anobly par chartre du mois d'avril 1580, ordonné qu'il jouira et fera jouir les hommes de ladite paroisse de la décharge de son impost montant à 118 sols et il les payra en son privé nom. Et pour les années 1596-1597 et 1598 leur rendra 6 livres et 24 sols par eux payés pour luy à la requeste des tailles ; *item* a présenté ses lettres, comme son fils il paiera comme dessus.

[*D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois lionceaux de sable, celui à dextre contourné*].

36. **Simon.** — Martin Simon de la paroisse de Rauville-le-Bigot fut anobly par chartre du mois de septembre 1550 et est chargé de 10 livres d'indemnité en la paroisse de Rauville-le-Bigot jouira.

[*D'azur à trois épieux d'or*].

37. **Simon.** — Richard Simon fut anobly en mars 1551 par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chartre porte 17 livres d'indemnité en la paroisse de Rauville-le-Bigot, jouira.

38. **Brevilly** ✠. — Jean de Brevilly (1), de Saint-Nicolas de Pierrepont vu ses lettres d'ancienne noblesse jouira.
[*D'azur au chef cousu de gueules, au lion couronné, armé et lampassé du second émail, brochant*].

39. **Lamache.** — Jacques de la Mache de la paroisse de Litaire prétendant exempt à cause de la pucelle d'Orléans sera imposé attendu ses défauts, sauf ce jour.
[*D'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une main armée d'une massue du même*].

40. **Dubosc** ✠. — Michel du Bosc, fils Jean, paroisse d'Urville vu ses titres d'ancienneté de noblesse, jouira.
[*De gueules à la croix fleurdelisée au pied fiché d'argent*].

41. **Devierville** ✠. — François de Vierville, sieur du Vast vu ses titres, Flamber son fils demeurant au Vast, ancienne noblesse, jouira.

42. **De la Haye.** — Guillaume et Jean de la Haye bailleront dans trois jours leur descente de quatre degrés.
[*D'hermine au cœur de gueules, au chef d'azur chargé de deux flanchis d'or*].

43. **D'Anneville.** — Charles d'Anneville, vu ses titres jouira : pour les armoiries voy. nº 4.

44. **Beaudrap.** — Alexis Beaudrap, anobly par chartre d'octobre 1596 indemnisera la paroisse de Saint-Martin-du-Menil de 20 livres par an suivant l'arrest de la Chambre, jouira. Et si ledit n'est vérifié sera imposé.
[*D'azur au chevron d'argent accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'un croissant du même*].

45. **Lefort.** — François Le Fort articulera et justifiera la descente jusqu'au quatrième degré inclus dans trois jours *alias* imposé et ce par papier authentique.
[*D'argent au croissant de gueules accompagné de trois merlettes de sable*].

46. **Roger.** — Henry Roger justifiera sa descente et généalogie par pièce authentique, et comme il est descendu de Jean qui eut le titre d'anoblissement en l'an 1470, depuis a jus-

(1) Ou de Breuilly.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tifié jouira, demeurant la paroisse de Saint-Germain-le-Guillard.

47. **Vastonne.** — Nicolas Vastonne, fils de Louis, paroisse de Beneville justifiera de sa noblesse autrement sera imposé.
[*De gueules au sautoir losangé d'argent*].

48. **D'Yvetot.** — Jacques d'Yvetot, fils de Jean de la paroisse de Cauville vu ses titres jouira, et Jean, et François d'Yvetot paroisse de Martinvast.
[*D'azur à la bande d'or accostée de deux coquilles de même*].

49. **Tesson.** — Jacques Tesson articulera et justifiera sa généalogie de quatre degrés dans trois jours, *alias* à luy rendu ses pièces.
[*Fascé d'azur et d'argent, les fasces d'azur diaprées chacune de trois médaillons d'or, celui du milieu chargé d'un lionceau, les deux autres d'une aiglette éployée ; les fasces d'argent chargées de 12 mouchetures de sable, 5, 4 et 3.*

50. **Heusey.** — Les Heusey de Greville, Flottemanville et Esculeville justifieront de leur noblesse, autrement seront imposés. Pour les armoiries, voy. n° 19.

51. **Michel.** — Louis Michel obtint arrest de la Cour des aydes de l'an 1469 ; ordonné que Pierre Michel, Bonnet, Christophe ses frères, paroisse de Furqueville justifiront leur descente de Thomas et Thomas d'Etienne, depuis ont justifié ; pour les armoiries, voy. n° 21.

52. **Le Cocq.** — Pierre et Jean Lecoq frères justifieront leur descente de Robert-Michel et Jean Lecocq ; jouiront suivant l'arrest.
[*D'azur au sautoir d'argent, au chef de même chargé d'une molette d'éperon accostée de deux flanchis le tout de gueules*].

53. **Blondel.** — Julien Blondel, sergenterie de Tallevast fils Pierre, l'un de ceux qui a obtenu arrest aux aydes du 8 avril 1559, jouira cottant par luy ses collatéreaux qui ne sont pas de la même tige suivant le dit arrest.
[*De gueules au sautoir d'argent chargé de cinq mouchetures de sable*].

54. **Passemer.** — Pierre Passemer justifira que Robert Passemer, sieur de Bonfossé, qu'il prétend avoir été son bisayeul était noble et est descendu de luy ; dans trois jours a été averti le 3 novembre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

55. **Dumontier** ✠. — François Dumontier demeurant à Rauville-le-Bigot, vu ses titres jouira, mais non Jean son prétendu oncle attendu qu'il ne justifie avoir été frère de Richard, ni fils de Jean ancien noble rendu les pièces; depuis ledit oncle a justifié.

[*De sable à la croix fleurdelisée d'argent, cantonnée de quatre roses du même*].

VALLONGNES du mardy 4 novembre 1598

56. **Fabian.** — Toussaint Fabian (1), de la paroisse d'Andreville, anobly au mois de novembre 1576 par lettres de chartre vérifiée aux Comptes à Paris le onze dudit mois et en la cour des aydes le 2 mars 1580. Jouira.

[*De gueules à la fasce d'argent chargée d'un croissant de sable et accompagnée de deux fermeaux d'or, et en pointe d'une hure de sanglier d'argent*].

57. **Neel.** — Gilles Neel, sieur du manoir de Montebourg, anobly par chartre du mois de may 1574, vérifiée aux Comptes à Paris le dernier janvier 1577, et aux aydes à Rouen le 17 juin ensuivant, jouira; a payé 1000 livres pour finance et 250 livres de supplément, est déchargé par le dernier arrest des aydes de l'indemnité du peuple.

[*D'azur à un soleil d'or accompagné en chef de trois étoiles du même et en pointe d'un croissant d'argent*].

58. **Lucas.** — Louis Lucas de Saint-Siphorien (2) fondé en arrest contradictoire des aydes de Normandie du 18 février 1598, jouira.

[*De gueules à trois chevrons d'argent*].

CARENTAN

59. **Vaultier.** — Guillaume Vaultier, vicomte de Vallongnes, François Vaultier, lieutenant dudit vicomte, Germain

(1) Fabian doit être mis pour Fabien; ce sont donc les armoiries de cette famille que nous donnons.

(2) Saint-Symphorien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vaultier enquesteur, ont obtenu arrest aux aydes du 7 may 1576 comme descendus de Roger Vaultier, verrier, demeurant en la paroisse de Lapierre diocèse de Coutances, jouiront : pour les armoiries, voyez nº 22.

60. **Belleville.** — Balthazar de Belleville, sieur de Bréville, pour luy et ses puisnez justifiera dans la huitaine la vérification de ses privilèges et baillera sa généalogie avec pièces justificatives d'icelles jusqu'au 4e degré.

[*De gueules semé de mouchetures d'argent à une fleur de lis de même*].

61. **Lemonnier.** — Richard Lemonnier, curé de Saint-Cyr, anobly par chartre d'avril 1575, vérifiées aux Comptes à Paris le 19 septembre 1576. Le Roy porte l'indemnité et aux aydes à Rouen le 13 février 1576. A eu Jacques et Richard qui jouiront et les leurs.

[*De gueules au lion d'or*].

62. **Baucquet.** — Guillaume Baucquet de la paroisse de Houberville, fils de Thomas, anobly par chartre de l'an 1543, registrée aux Comptes à Paris le 15 novembre 1545 et aux aydes le 5 février audit an, jouira.

[*D'argent au chevron de gueules accompagné de trois losanges de même*].

63. **Meurdrac.** — François, Pierre, Nicolas et Louis Meurdrac, justifiront dans trois jours leur généalogie de 4 degrés par pièce authentique.

[*De gueules à deux fasces d'or accompagnées de neuf coquilles d'argent 4 en chef, 2 entre les fasces et trois en pointe*].

64. **Suhard.** — Bertrand de Suhard de Stourville justifira que Guillaume, père de Jean de Suhard est fils de Hébert dans trois jours ; depuis a justifié à Coutances, jouira.

[*De gueules à la croix fleurdelisée d'argent*].

65. **Ricarville.** — Emmanuel de Ricarville de Picarville baillera dans trois jours sa généalogie de quatre degrés qu'il justifira.

[*D'argent à la bande de sable accompagnée de six annelets de gueules mis en orle*].

66. **Cardonné.** — Bastian de Cardonné, paroisse de Morville, Jean de Cardonné, paroisse d'Yvetot, cousins, bailleront

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur descente de quatre degrés qu'ils justifiront et ce dans trois jours.

[*De gueules au chevron d'argent accompagné de trois chardonnets d'or*].

67. **Lefebvre.** — François Colas, tuteur des sous âgés de Nicolas Lefebvre de la paroisse de Clitour, ledit Nicolas, fils de Pierre, anobly par chartre du mois d'octobre 1576, registrée aux Comptes à Paris le 12 novembre audit an a présenté requeste sur laquelle ordonné que dans six semaines il fera vérifier lesdites lettres aux aydes sous peine de déchoir, Colas pour Lefebvre.

[*D'azur à trois maillets d'or emmanchés d'argent*].

68. **Etienne.** — Thomas Rozette, tuteur des sous-âges de Georges Etienne justifira dans trois jours de la descente depuis Thomas Estienne qui a obtenu l'arrest de la Cour des aydes du 15 mars 1497 et la justifiera par pièce ; depuis a été justifié, jouiront, Rozette pour Etienne.

[*De gueules au sautoir d'argent cantonné de quatre coquilles d'or*].

69. **De Cabourg.** — Olivier et François de Cabourg bailleront dans trois jours leur descente de quatre degrés et la justifiront par pièces authentiques.

[*De sable à la bande d'argent chargée de trois tourteaux de gueules*].

70. **Le Roux.** — Richard Le Roux baillera dans trois jours leur descente de quatre degrés et la justifira par pièces.

[*D'azur à trois fasces d'argent.*]

71. **Le Berseur.** — Richard le Berceur de la paroisse de Fontenay jouira suivant l'arrest des Aydes du 11 aoust 1580.

[*D'azur au croissant d'argent abaissé sous une fleur de lis d'or*].

72. **Rozel.** — Richard du Rosel de la paroisse de Vaudreville, Jean du Rozel de la paroisse de Cantelou fils Jacques, Robert du Rozel de la paroisse de Saint-Cyr, vu leurs titres d'ancienne noblesse jouiront en justifiant que Richard est fils de Robert, Jean fils de Jacques et Robert issus de Charles ont depuis justifié et jouiront.

[*D'argent à la fleur de lis de sable accompagnée de trois rameaux de sinople*].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

73. **De la Heuze.** — Les de la Heuze jouiront, sont d'ancienne noblesse.

[*D'or à trois houssettes de sable*].

74. **Rualem.** — Les Ruallem (1) jouiront.

[*D'argent au sautoir de gueules cantonné aux trois cantons de neuf feuilles de laurier de sinople 2 et 1 et au dernier de 4 feuilles de même*].

75. **Mangon.** — Michel Mangon d'Anneville et de Brix, anoblis par chartre d'octobre 1576, jouiront. Pour les armoiries, voir nº 32.

76. **Soret.** — François Soret de Barfleur, anobly par chartre de novembre 1576, registrée aux Comptes le 12 dudit mois et aux aydes le 30 janvier 1577, jouiront.

[*D'azur au chevron d'argent accompagné de deux molettes d'éperon d'or et en pointe d'une croisette fleurdelisée de même*].

77. **Gaud'froy.** — Guillaume Gaud'froy, sieur d'Ingreville, a justifié, jouira.

[*D'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'or et en pointe d'une rose de même*].

78. **D'Ausouville.** — Les d'Ausouville (2), de la vicomté de Vallongnes ont pleinement justifié, jouiront.

[*De gueules à une épée dégarnie d'argent en pal, accostée de six losanges de même*].

79. **Lestablier.** — Nicolas Lestablier de Sotteville justifiera les quatre degrés ; depuis a justifié, noble ; voy. nº 8.

80. **Clerel.** — André et Charles Clerel, sergenterie de Saint-Lô, à Carentan, paroisse de Saint-Georges-de-Monteroy, et Charles au Val-de-Cere, élection de Vallongnes, paroisse de Tocqueville, ont justifié jouiront, ancienne noblesse.

[*D'argent à la fasce de sable accompagnée en chef de trois merlettes rangées du même et en pointe de trois tourteaux d'azur*].

VALLONGNES DU 13 NOVEMBRE 1598.

81. **Lhermitte.** — Guillaume Lhermitte, Etienne de Brillevast et Turqueville, cousins, justifieront que Jean leur ayeul fils

(1) Il faut je crois lire : Ruellant.

(2) Lisez : d'Ozouville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Guillaume impetrant de l'arrest des aydes de l'an 1526. ont justifié, jouiront.

[*D'azur à la tour d'or*].

82. **Lejay.** — Louis Lejay, fils de François, sieur de Cartot, demeurant à Vallongnes a justifié de titre, jouira.

[*D'azur au chevron d'or accompagné de trois oiseaux d'argent*].

83. **De Fontaine.** — Jean de Fontaine de la paroisse de..... jouira.

[*De gueules à trois bandes retraites d'or mouvantes de la pointe de l'écu surmontées de trois fermeaux du même au chef d'argent chargé de trois mouchetures de sable*].

84. **De Gouberville.** — Jean de Gouberville, sieur de Charlarderie de la paroisse de Néhou, vu ses titres de légitimation portant anoblissement et finance payée par arrest des Comptes, jouira.

[*De gueules à la croix ancrée d'argent*].

85. **De Bricqueville** ✠. — Jean de Bricqueville, fils Guillaume de la paroisse de Bretteville jouira ; a prouvé huit races de descente en droite ligne; Messieurs de Coulombières et de la Luzerne sont aînés de cette maison.

[*Palé d'or et de gueules*].

86. **Poirier.** — Le président au présidial de Cotentin et élection de Valongnes, demeurant à Saint-Sauveur-le-vicomte nommé Poirier, sieur du Teil et de Serteville, vu l'arrest du conseil privé de l'an 1526 donné sans partie contredisante, confirmé par arrest du Parlement de Rouen de l'an 1584, jouira.

[*D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles rangées d'argent et en pointe d'un croissant de même*].

87. **Clerel.** — Pierre Clerel justifiera estre fils d'André et qu'André son prétendu bisayeul est fils de Guillaume. Voyez nº 80.

88. **Leverrier.** — Jean, Julien, Guillaume et Pierre Leverrier de Vallongnes, frères, fils de Hugues, anobly par chartre de l'an 1544 à la charge de 40 livres de rente qu'ils sont tenus faire à Valongnes.

[*D'or au lion d'azur armé et lampassé de gueules; au chef du même chargé de trois besants du champ*].

89. **De Houltmoustier.** — Thierry, Richard, Tristan et Thomas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Saint-Germain-de-Tournebu justifieront par pièce authentique comment ils descendent de Michel de Houltmoustier,

90. **Regnoult.** — Jean Regnoult, taillable de la paroisse de Naufville, a justifié estre messager de l'Université de Paris, jouira de l'exemption jusqu'à 100 sols et au-dessous, sera imposé.

91. **De Surtanville.** — Guillaume de Surtanville, sieur d'Omouville, de la paroisse de Neuville, vu ses titres jouira.
[*D'azur à deux chevrons d'argent accompagnés de trois coquilles de même*].

92. **Leroux.** — Richard Leroux, sieur d'Auville, a justifié de de noblesse par arrest du 4 aoust 1569. Voir nº 70.

93. **De Grimouville.** — Jacques de Grimouville a justifié de sa noblesse, paroisse de Nacqueville, sergenterie de Tolvast.
[*De gueules à trois étoiles d'argent*].

94. **Lainé.** — Guillaume Lainé, sieur de Haillemonbeaut, paroisse de Saussemesnil, vu la copie et attestation du bruslant (*sic*, des originaux, jouira.

95. **Cordosnes.** — Bastian et Jean Cordosnes de Morville, sergenterie du Pont-l'Abbé.
[*D'azur à une épée en pal d'argent, accompagnée de cinq molettes d'éperon, une en chef et deux en chaque flanc*].

96. **Poisson.** — Robert Poisson de Vallongnes a justifié sa généalogie de quatre degrés, jouira de sa noblesse.
[*D'azur à la fasce d'or, surmontée d'un poisson couronné à l'antique d'argent, sur lequel fond un corbeau du second émail*].

97. **Martin.** — Jeanne Martin, veuve de Vincent Hubert, jouira de sa noblesse suivant les lettres de dérogeance du 5 décembre 1574.
[*D'argent à trois pies de sable*].

98. **Lanfant.** — Gilles Lanfant, fils Jean de la paroisse de Tourville, sergenterie de Vallongnes, ancienne noblesse, jouira.
[*D'azur à un croissant d'or, au lambel d'argent*].

99. **Dumoncel.** — Jacques Dumoncel, lieutenant de Cherbourg et autres portant le nom, vu leurs titres, jouiront.
[*De gueules à trois losanges d'argent*].

100. **De Sainte-Mère-Eglise.** — Louis de Sainte-Mère-Eglise, paroisse d'Hauteville, vu ses pièces, jouira.
[*D'azur à six aiglettes d'or*].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

101. **De la Haye.** — Philippe, Guillaume et Geoffroy de la Haye d'Aleaume, vu leurs titres, jouiront.

[*D'hermine à un cœur de gueules, au chef d'azur, chargé de deux flanchis d'or*].

102. **Du Saussey.** — Jacques du Saussey de Gouberville, vu ses titres, jouira; est de la paroisse de Virandeville et quant à Bastian du Saussey justifiera sa descente.

[*D'hermines au sautoir de gueules*].

103. **Piteboust.** — Pierre Piteboust (1), sieur de Graffard de la paroisse de Barneville et Jean et Pierre ses enfants, nobles par chartre de l'an 1429 obtenue par Thomas, registrée aux comptes le 15 janvier audit an a prouvé sa descente, jouira.

[*D'argent au chevron de gueules chargé de trois flanchis du champ, accompagné de roses du second émail*].

104. **Le Bourgeois.** — Robert le Bourgeois, sieur de Hauville, vu ses titres d'ancienne noblesse, jouira.

[*D'hermine à trois croissants de gueules*].

(*A suivre*).

---

(1) *Alias* Pitibout et Pittebout mais les armoiries sont toujours les mêmes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UN AGENT SECRET DU DIRECTOIRE

Dans la Manche en l'an VI

I

Dans les premiers temps qui suivirent la chute de Robespierre, et l'installation du régime directorial, l'amnistie accordée aux Chouans qui livraient leurs armes, avait amené dans la Manche, pays de travail et de tranquillité, une détente générale; l'agitation insurrectionnelle avait à peu près disparu.

Mais ce calme relatif ne faisait pas l'affaire des personnages chargés d'appliquer la Constitution de l'an III. Dès que la tyrannie eut cessé de peser sur la nation, les citoyens saisirent toutes les occasions de manifester leur antipathie contre les politiciens qui, après avoir chassé les hommes de sang, voulaient continuer la propagande des mêmes idées.

En présence de cette situation, les membres de l'Administration Centrale du Département, surtout le Commissaire exécutif du Directoire, le citoyen Frain, se préoccupèrent d'abord de remplacer les agents de canton choisis librement par les électeurs, puis de manifester leur antipathie contre des « êtres voués à la faction » qui n'appartenaient pas au personnel gouvernemental. Au lieu de supprimer les causes de mécontentement ils s'efforcèrent de neutraliser l'influence des mécontents. Pour réaliser cet objet, loin de rechercher les moyens d'assurer la pacification religieuse, ils s'appliquèrent à rendre plus tracassières et plus rigoureuses les mesures de police des cultes. Divisés en trois catégories : les déportés ou déportables, ceux qui, n'ayant occupé aucun service public, n'étaient pas tenus aux serments civiques, et ceux qui avaient prêté le serment de haine à la Royauté, les prêtres catholiques furent réputés « des fléaux de la société », voués à une suspicion implacable, dont rien, quelque fût leur désir de respec-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ter les lois de la République, ne pouvait les dégager. On affectait de les considérer comme les instigateurs de la chouannerie.

Dans le même esprit, les hommes du jour créèrent des délits arbitraires qui leur permirent de molester des citoyens suspects. Les dégâts faits par quelques mécontents échauffés à tel arbre de la liberté étaient considérés comme des « attentats », des « forfaits » impardonnables, et les auteurs de ce qui n'était souvent qu'une gaminerie, comme des « hommes immoraux » des « scélérats capables de tous les crimes ». De semblables qualifications fourmillement dans la correspondance de Frain (Archives départementales, Manche).

Quant aux entreprises des Chouans, isolées et comme sporadiques au cours des années III, IV et V, on dirait que les administrateurs de la Manche, surtout les plus zélés, les envisagèrent, non point comme des faits de guerre qu'il faut à tout prix réprimer par des contre-attaques organisées militairement; mais comme des épouvantails dont-on se sert pour activer le zèle des fonctionnaires, pour faire voir le danger couru par la République, pour démontrer l'utilité du rôle des administrateurs qui « s'efforcent de la sauver ». Chaque fois qu'un chouan remue, la correspondance exagère l'importance de l'incident, multiplie le nombre des agents ou des attentats; le moindre bruit annonçant un projet des insurgés, si chimérique soit-il, est accueilli avec une inconcevable crédulité. « 1.400 chouans vont être vomis par le Morbihan sur la Manche ». Cette information sensationnelle apparaît, combien de fois, sans jamais se réaliser, dans les minutes des lettres écrites par Frain, soit au Ministre de la police, soit à ses collègues cantonaux. Parce que la diligence a été pillée au Lorey près de Coutances, les commissaires annoncent que « les vols, pillages, brigandages de toute espèce, se multiplient sur presque tous les points du département ».

Une manifestation sans importance de quelques jeunes gens à Cherbourg, est ainsi décrite dans les rapports officiels : « Des scélérats travestis en gardes nationaux, et parmi lesquels on distingue des jeunes gens qui paraissent avoir reçu de l'éducation..... » Et dans une autre lettre : « Les Républicains sont injuriés, menacés, provoqués dans l'intérieur de Cherbourg... Le cri séditieux de vive le Roi se fait entendre pendant la nuit... ces jeunes gens ont l'impudeur de dire hautement et en plein jour, à l'époque du 22 fruc-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tidor « que la loi du Roi n'existait pas encore, mais qu'elle existera sous peu », que des rassemblements fanatiques ont eu lieu dans cette commune ». (Correspondance de Frain. Archives départementales, Manche.)

Les administrateurs de Cherbourg, le personnel des ingénieurs et entrepreneurs de la Digue, sont suspects à Frain, qui écrit sur eux une lettre dont on appréciera l'exagération.

« Ce n'est que par une surveillance sans cesse active que nous pourrons tirer « des événements heureux qui eurent lieu le 18 fructidor, tout l'avantage que la Liberté a droit d'en attendre : on se ferait une illusion dangereuse si on s'imaginait que les conspirateurs ont totalement renoncé à leurs projets sanguinaires...; un des moyens que ces ennemis emploient... est la corruption des esprits. » Et tout ce luxe d'épithètes annonce une dénonciation contre « un de ces êtres dangereux qui parle dans le sens de Camille Jordan... » et a pour but de provoquer une mesure de police.

Une politique ainsi conçue eut pour résultat, d'abord d'envenimer les méfiances et les haines contre le régime, et d'encourager les complicités auxquelles les Chouans devaient le succès relatif et local de leurs entreprises, et en dernière analyse, au bout d'années de maladresses et de provocations, de rendre populaire — et il le fut, à tort ou à raison — « l'attentat » du 18 brumaire, contre-partie de celui du 18 fructidor.

Nous ne croyons pas cependant pouvoir attribuer soit aux membres de l'Administration Centrale du Département, soit au Commissaire du pouvoir exécutif, l'initiative du choix d'un auxiliaire policier tel que celui dont nous allons parler. Frain possédait une sorte de sens administratif, et comme le goût d'un gouvernement régulier. Agent de ces Jacobins qui avaient renversé Robespierre, il ne voulait pas plus qu'eux le retour au pouvoir des hommes qui avaient organisé la Terreur, et les appelait des anarchistes. Nous le voyons dénoncer à Valognes deux survivants du régime déchu, les citoyens Goupil et Verbœuf, l'un ami de Le Carpentier, l'autre fonctionnaire nommé par les terroristes. (*Registre de correspondance avec le ministre de la police. An VI, Archives départementales, Manche*).

Mais, il n'avait pas abandonné, nous savons pourquoi, la lutte contre les prêtres fidèles à leur devoir religieux, il les désigne sous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le nom de « prêtres romains », dans sa correspondance officielle; il semble même avoir concentré toute son activité dans la poursuite des délits de célébration du culte catholique. Il ne voulait pas se rendre compte que les prêtres dits « réfractaires », et surtout ceux qui, après avoir prêté le serment civique, s'étaient rétractés, étaient beaucoup moins hostiles au mouvement révolutionnaire que le reste des classes aristocratiques; qu'en cessant de les persécuter, on eût du même coup supprimé une cause de troubles, et surtout ôté à l'insurrection un de ses appuis les plus solides. Mais le fanatisme libre-penseur aveuglait sur leur véritable intérêt les politiciens dont Frain était l'agent. Au lieu de calmer le mécontentement de gens qui ne demandaient qu'à vivre en paix avec le pouvoir, ils les exaspéraient par la dureté de la répression appliquée à des délits fictifs (1).

Aussi celui qui parcourt les pièces officielles concernant l'administration des départements au temps du Directoire, dans les années qui suivirent le coup d'Etat du 18 fructidor, constate-t-il d'abord l'énergie avec laquelle les populations catholiques protestaient en toute occasion contre les mesures oppressives de la pratique de leur culte, puis l'entêtement qu'apportaient les représentants du pouvoir à contrarier le vœu des populations. Dans un

(1) Frain s'inquiétait bien plus des réunions de catholiques et des mouvements des prêtres réfractaires que des agissements des chouans. Le 17 messidor, il écrit au général Vaudamme, qui commandait à Cherbourg : celui ci se félicitait du bon esprit de ses troupes :

« ... J'aurais bien désiré que les administrations civiles vous eussent mis à portée de rendre un témoignage aussi avantageux ; mais il me paraît démontré, d'après ce que vous me marquez que la Loi du 7 vendémiaire est méconnue, que les signes extérieurs du culte catholique reparaissent, que le son des cloches appelle aux exercices religieux ceux qui y sont attachés, que les décades sont méconnues. »

« Ces infractions, Cen Général, vont être réprimées. L'administration centrale va renouveler aux administrations municipales l'injonction formelle de faire cesser un abus qui les compromet; de mon côté, je vais fixer l'attention du commissaire sur ce point essentiel, et si, contre mon attente et mes désirs, ils sont sourds à la voix de la Loi, je saurai les en faire repentir, en proposant au Directoire de retirer sa confiance à ceux qui montreraient si peu d'intérêt à la justifier... » (Arch. départementales de la Manche. Registre de correspondance, nº 685).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

travail soigneusement documenté, publié il y a quelques années dans la *Revue de Cherbourg et de la Basse-Normandie*, un agrégé de l'Université, professeur d'histoire au lycée d'Alençon, M. G. Dubois, met sous les yeux des lecteurs des exemples frappants de ce double état d'esprit en ce qui concerne la Manche, vers les ans VI et VII de la République.

Ces exemples sont d'autant plus significatifs, que celui qui les rapporte ne cache pas ses préférences pour le Gouvernement oppresseur, et ne semble nullement sensible à ce qu'a d'odieux cette tyrannie des consciences. Il expose dans les détails les plus circonstanciés les incidents de cette campagne de pression sur les esprits, les actes de zèle du citoyen Frain, commissaire exécutif près l'administration départementable, publie les circulaires envoyées par cette administration, dont il ne peut s'empêcher de blâmer le style ridiculement ampoulé, mais dont il approuve la tendance.

Ces citations démontrent que Frain considérait comme un grand crime, le crime capital, de laisser les prêtres réfractaires officier dans les granges et dans les champs, en présence de 4 à 500 personnes. On le vit écrire ces lignes indignes d'un administrateur, et contraires à la réalité des faits : « C'est à l'artificieuse noirceur du fanatisme qu'il faut attribuer le mouvement des Chouans. Oui ! ce sont les prêtres réfractaires qui, instruments des rois et des empires, sont les artisans de tous ces maux. »

Au lieu de constater que l'opinion populaire rendait inefficaces toutes les mesures prises contre ces prêtres qu'elle s'obstinait à considérer comme les seuls représentants de l'Eglise, que ces procédés de rigueur ne faisaient qu'irriter le sentiment général, et que seule, une administration paternelle et tolérante aurait été capable d'amener une pacification durable, Frain s'en prit à la tiédeur de ses collègues. Il juge ainsi les hommes qui composent l'administration centrale de la Manche : « Cette administration n'est pas » dit-il, « précisément contre-révolutionnaire ; mais elle peut être rangée au nombre de celles qui laissent mourir la République sans lui administrer aucun secours ». Il se plaint à chaque instant de ces hommes qui ne partagent pas complètement sa manière de voir sur les moyens de faire appliquer les lois. Ce sont à son avis des complices de la Réaction. La preuve en est, dit-il, « dans leur mauvaise volonté à accomplir la propagande anti-religieuse qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voudrait organiser le Pouvoir central ». Souvent même il se laisse entraîner à porter des accusations graves contre ses collaborateurs : contre Clément « un hypocrite, un homme nul et sans caractère », contre Asselin, un ancien prêtre « qui ne passe pas pour républicain. »

Le lecteur verra plus loin la fausseté de ces imputations : Asselin et Clément étaient « bons républicains ».

Il est donc probable que, en déléguant Pierre Le Turc, le ministre de la police avait agi *motu proprio*, obéissant à cette manie de la délation, tare des démagogies, ressource des administrateurs incapables ou engagés dans une mauvaise direction. C'était d'ailleurs la coutume des directeurs épurés par le coup d'Etat de Fructidor, d'employer des gens de moralité inférieure.

Cette mission procédait dans une voie parallèle à celle du Commissaire exécutif. Frain et Le Turc, avec une nuance dans le talent d'écrivain, mince chez tous les deux, nul chez le sycophante, se proposaient tous les deux de ressusciter des procédés de gouvernement analogues à ceux que l'Histoire a stigmatisés du nom de Terreur. Mais l'action du policier se distingua par l'ignominie des procédés. Frain avait un peu plus de tenue (1).

Nous avons retrouvé aux Archives Nationales la correspondance officielle de Pierre Le Turc, C'est sur le vu de ces documents que nous raconterons les incidents principaux d'une mission qui dura de pluviôse à frimaire an VI. Recommandé par une lettre officielle, cet agent avait pour mission principale de remonter le zèle des fonctionnaires dans l'accomplissement de leur besogne d'asservissement des consciences. Il s'installa à Coutances qui était encore le siège de l'administration départementale. Venu de Caen, il prit gîte chez un citoyen Delalande, qui n'eut guère à se louer d'avoir reçu un hôte de cet acabit. De là il commença à circuler dans le département, prenant partout des informations sur l'esprit public, en réalité, provoquant et sollicitant des dénonciations. Personne, on le verra, n'était à l'abri de sa méchanceté (2).

---

(1) Frain avait tenté d'organiser de son côté une police secrète ; mais son agent qui porte successivement les noms de Le Blanc, de Valcourt ne tarda pas à être assassiné. (Corresp. de Frain. Arch. de la Manche).

(2) Archives nationales, F. VII. 57.822.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

La preuve que le pays n'était pas satisfait est la mauvaise grâce avec lequel il se prêta à l'établissement des autorités animées de l'esprit jacobin. Le citoyen Frain n'avait constitué qu'à grand'peine les cadres de l'administration départementale et communale. Tantôt les officiers municipaux nommés se refusaient à laisser procéder à leur installation : installés ils ne voulaient pas se réunir, ni exercer les fonctions dont ils avaient semblé consentir à se charger. De temps en temps une dissolution de corps municipal fulminée avec ostentation, venait encore aigrir le conflit latent entre administrateurs et administrés, et aggraver le ressentiment des électeurs. Chaque scrutin amenait aux honneurs de nouveaux réactionnaires. Le commissaire du Gouvernement, au lieu d'imiter les Asselin, les Caillemer, les Clément, qui, au courant des vœux de la population, appelaient une politique d'apaisement et de paix, s'obstinait à continuer l'application de la manière forte, et, maladroitement ou méchamment, se perdait en récrimination contre tout le monde, en dénonciations, en soupçons de toutes sortes. Pierre Le Turc aggrava encore la tendance à laquelle obéissait le citoyen Frain. Dénoncer à tort et à travers, plus intempestivement encore que ne l'avait fait le représentant du Pouvoir exécutif, telle fut la préoccupation unique de l'agent secret du ministre de la police.

Il n'est pas bien étonnant qu'il se soit d'abord attaché aux Chouans et à tous ceux qu'il supposait devoir ou pouvoir être en relations avec eux ; mais cette intention était plus facile à exprimer qu'à réaliser ; la population paisible ne se défendait pas d'une certaine sympathie pour des révoltés qui attaquaient une administration détestée. Moitié par crainte de représailles, moitié par désir de déplaire au Gouvernement, la majorité des gens se refusaient à dénoncer les agents du parti monarchique, et mettaient de la mauvaise volonté à diriger contre les soldats de ce parti les colonnes mobiles ou les gendarmes. C'est grâce à cette complicité latente des habitants paisibles, que les insurgés pouvaient se croire assurés d'une quasi impunité. De nombreux assassinats, notamment de commissaires du Gouvernement, ne furent suivis d'aucune répression, parce que personne ne prêtait aux agents de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

justice le secours auquel ils ont droit quand il s'agit de crimes de droit commun, et qu'on ne refuse pas à un Gouvernement régulier.

Les agents du Pouvoir se trouvaient donc en présence de difficultés à peu près inextricables; mais ce n'était assurément pas la bonne méthode pour les résoudre que celle qu'adoptaient les agents secrets ou avoués du Pouvoir exécutif. Le Turc ne se préoccupa pas surtout de rechercher les auteurs de crimes ou de délits contre la Loi : il s'appliqua à surveiller la vie privée, les relations familiales ou mondaines de ceux qu'il ne croyait pas *persona grata* auprès des hommes en place, à scruter le pourquoi de leurs déplacements, de leurs démarches. Malheur au citoyen paisible, même à celui qui avait donné les gages les plus sérieux de ses opinions républicaines, s'il osait entretenir avec un suspect des relations même fugitives ! En cela l'agent secret ne faisait que suivre l'exemple du commissaire auprès de l'administration départementale. A chaque page de la correspondance de ce fonctionnaire, on voit des traces d'une surveillance exercée sur toute personne qui obtient un passeport pour se déplacer, fût-ce dans les limites du département. Le soupçon d'incivisme pesait sur tout citoyen comme aux plus sinistres jours de la Terreur.

Nous voyons inscrits sur les rapports du sycophante officiel les noms de fonctionnaires ou de militaires en aussi grand nombre que celui des Chouans, restés presqu'insaisissables aux recherches de la police républicaine.

Le Turc apprend un jour que Mme d'Osbert, belle-sœur d'un officier de l'ancienne armée, va partir pour Paris. Aussitôt il envoie à la police le signalement de la voyageuse : « 30 à 34 ans, taille de 5 pieds, 1 pouce, cheveux et sourcils bruns, belle de figure et d'une bonne tournure, porte ordinairement un bavolet » (sorte de bonnet en mousseline empesé et orné de rubans).

Jusque là le policier ne sort pas de l'usage adopté par l'administration d'alors, ni même de ce que j'appellerai son devoir professionnel; bien qu'aucun fait qui lui fût personnel, de date récente n'eût motivé des soupçons d'incivisme contre Mme d'Osbert, et que ce voyage à Paris entrepris par elle n'eût aucun but politique. Cette normande, jolie femme, si nous en croyons son signalement, allait à Paris, selon toute vraisemblance, dans un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moment de calme relatif après l'orage de 1793, renouveler sa toilette et probablement sa provision de « bavolets ».

Le Turc trouva, à côté de l'accusée, dans un fait récent, les motifs de cette surveillance exceptionnelle. En 1798, le vicomte de Bricqueville, chargé d'exercer un commandement sur les Chouans de la Manche, avait pris gîte pour une nuit chez son ancien camarade Le Sauvage d'Houesville, beau-frère de Mme d'Osbert. Dénoncé par un traître, le chef royaliste fut pris au lit et n'eût même pas le temps de faire usage de ses armes. Il n'avait pas du reste fait confidence de sa mission à ceux qui lui avaient donné l'hospitalité ; car Le Sauvage d'Houesville fut acquitté à l'unanimité le 21 prairial par le premier conseil de guerre permanent de la 14e division militaire, des délits dont il était prévenu (Registre de correspondance déjà cité n° 725, texte du jugement du conseil de guerre. Archives départementales, Manche).

Malgré cet acquittement, il fut contre tout droit, maintenu sur la liste des émigrés, et Frain consulte le ministre sur le moyen de le poursuivre à nouveau ; mais en fait, Le Sauvage d'Houesville vint à mourir, et sa veuve et sa sœur restèrent au château du Val, sans qu'aucune suite ait paru être donnée à la dénonciation de Le Turc (1). Frain avait recommandé tout spécialement l'affaire de Le Sauvage d'Houesville, à la sévérité du magistrat instructeur. Le commissaire dénonciateur avoue lui-même que « les provocations, toutes fortes qu'elles soient ne pourraient faire une preuve juridique ».

La surveillance exercée sur Mme d'Osbert était donc un acte de pur zèle du policier clandestin, mais voici qui semble plus étrange :

Sur cet incident dépourvu de toute portée politique, Le Turc s'empressa de greffer toute une série de soupçons visant des personnages pourvus d'une situation officielle.

Le premier qui figure sur la liste de ces prétendus suspects est précisément ce général Lemoine, qui avait dans l'affaire du vicomte de Bricqueville, déployé une énergie voisine de la cruauté, et foulé aux pieds dans l'organisation du conseil de guerre, toutes les

(1) Cfr aussi la lettre au directeur du jury de Valognes, n° 168, du registre de la police secrète.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lois qui assurent les droits de la défense. Il n'avait pas laissé à son prisonnier un instant de repos après le transfèrement de Carentan à Coutances. Arrivé dans la nuit, Bricqueville avait été sans désemparer, traduit devant la commission militaire convoquée d'urgence. La condamnation fut prononcée séance tenante, en dehors de l'intervention d'aucun défenseur, Le général Lemoine ordonna l'exécution immédiate. Le tout avait pris si peu de temps, que le jour se levait à peine lorsque le condamné arriva avec le peloton d'exécution sur « la Croute au Chantre » sorte d'esplanade au sud de la ville. Agé de trente-quatre ans, Bricqueville tenta de se soustraire à son sort. Il lutta avec l'énergie du désespoir contre ses bourreaux. L'exécution dégénéra en une scène de boucherie. C'est Lemoine qui avait pris la responsabilité devant l'histoire, de cette manière d'exécuter les lois d'un pays civilisé. Celui qui, un an après cette preuve de civisme, le dénonçait comme suspect de connivence avec les Chouans, faisait donc preuve d'imbécillité ou de méchanceté.

Les antécédents de Lemoine semblaient le mettre à l'abri de tout soupçon de ce genre. « Sous-officier dans l'ancienne armée, il devait à la Révolution toute sa carrière, L'un des 37 enfants que son père avait eus de deux femmes, engagé en 1783. Lemoine était devenu commandant d'un bataillon de volontaires, et avait apporté à l'organisation de ce bataillon sa connaissance de la vie militaire. Il avait vaincu Virieu à Lyon, contribué à la défaite des Royalistes à Quiberon, et reçu à cette occasion les félicitations de Hoche, avec une paire de pistolets d'honneur. Il avait participé à la répression de l'insurrection avec les représentants Blad et Tallien. Bien mieux, au 18 fructidor, c'est lui qui, sous les ordres d'Augereau, avait occupé les Tuileries pour le compte du parti vainqueur. Avant de dénoncer Lemoine, Le Turc aurait bien fait de consulter ses états de services.

On le remarquera du reste, ce n'est pas pour des faits imputés à Lemoine qu'il est accusé ; c'est parce qu'il est lié avec le général Evrard. Lisons le rapport : c'est un modèle d'insinuations perfides dépourvues de toute espèce de preuves.

1er frimaire, VIe année républicaine.

« ... Enfin Mme d'Osberg de Sainte-Mère-Eglise, vient de prendre un passeport pour Paris. Cette femme est bien connue pour être

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

liée d'intimité avec tous les contre-révolutionnaires du pays. Elle est âgée d'environ 30 à 34 ans. Taille de 5 pieds, 1 pouce ; cheveux et sourcils bruns, belle de figure et d'une bonne tournure ; elle porte ordinairement un bavolet. Cette femme est belle-sœur de Mme d'Oiville (d'Houesville). C'est chez elle que fut arrêté l'émigré Bricqueville, chef de Chouans : elle a toujours été désignée pour avoir la caisse des émigrés. Elle est intimement liée avec M. de Prémare (1), dont je vous ai parlé précédemment ainsi qu'avec le général Lemoine, commandant la 17e division et avec l'adjudant général Evrard que l'on dit être le chef d'état-major de la même division. On a vu arriver ce dernier le 25 ou 26 fructidor chez Le Sauvage d'Houesville, à Sainte-Mère-Eglise, ex-gentilhomme porté sur la liste des émigrés, recruteur de Chouans et bien connu pour un ennemi irréconciliable de la République.

« L'adiudant général Evrard a son fils depuis environ un an chez Mme d'Osberg.

« Enfin toute la chouannerie a des relations avec les deux généraux.

« *Signé :* Le Turc. »

En accusant Lemoine, le signataire de cette dénonciation épousait la querelle du commissaire exécutif du Directoire, le citoyen Frain. Celui-ci, l'année précédente, avait attaqué dans leur loyalisme le républicain Quesnel, un autre général, et Lemoine avait énergiquement défendu son subordonné, d'où grande colère de l'accusateur. La lettre écrite à ce sujet au Directoire, et que cite M. Dubois, démontre clairement que les troubles au milieu desquels se débattait Frain, n'avaient pas d'autre cause que l'entêtement des gens au pouvoir à continuer la guerre religieuse sur le terrain le moins favorable, celui de l'observation d'une loi purement arbitraire, la distinction entre le clergé assermenté et le

(1) Sans doute François-Baptiste Mahieu de Prémare, seigneur d'une portion du fief du Mesnil-Pouchin à Saint-Georges-de-Bohon. (Assemblée des trois ordres du grand bailliage du Cotentin, en 1789. Noblesse du bailliage de Carentan. Electeur de la noblesse).

Cité par M. L. de Pontaumont, d'après le nº 349 de la Bibliothèque de la ville de Cherbourg, doit être le descendant des Mahieu, que nous trouvons indiqués par Chamillart à Saint-Georges-de-Bohon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

clergé réfractaire. Les militaires n'avaient peut-être pas montré un enthousiasme suffisant pour cette manière de combattre les Chouans. Etait-ce une raison pour les accuser d'idées contre-révolutionnaires? On voit la preuve de l'intolérance et de l'étroitesse d'esprit de ces tyranneaux que le 18 fructidor avait déchaînés sur le pays. Le Turc était digne de continuer, d'exagérer la campagne commencée contre un serviteur loyal du pays par un agent aveugle du Pouvoir.

L'histoire de Quesnel ressemblait à celle de Lemoine. Engagé en 1782, il avait été promu au grade de général de brigade, le 6 pluviôse an II. Il devait donc tout au régime républicain. Pendant qu'il commandait le département de la Sarthe, il avait dispersé les Chouans de cette région. Sa fidélité au régime ne pouvait pas être mise en doute. Mais c'est le caractère des guerres religieuses que tout, y compris la vérité des faits, doit céder le pas à la volonté de faire triompher son opinion.

Si nous en croyons la correspondance secrète de Frain (Archives de la Manche), et notamment les nos 40 42-43, Quesnel, après avoir à Avranches, montré beaucoup d'énergie contre les Chouans, était entré en relations avec Mme d'Anjou, née Hellouin de Montcuit, agent très-actif et très-intelligent du prince de Bouillon. Suivant le même Frain, Quesnel aurait épousé une femme qu'il ne nomme pas, et qui était liée d'amitié avec le monde réactionnaire. Cependant, en dehors de ce fait que Mme d'Anjou avait soupé chez le général Quesnel, Frain n'articule aucune accusation précise. Ses lettres, comme celles de Le Turc, sont aussi vagues que malveillantes. Nous ne savons rien sur Evrard, à moins qu'il ne faille l'identifier avec un « adjoint » que Frain accuse sans cesse aussi vaguement que Quesnel.

La légèreté avec laquelle Le Turc avait présenté les accusations contre Lemoine et contre Quesnel rendent méfiants en ce qui concerne le sérieux de celles qu'il mit au jour contre Evrard et contre le « chef de brigade Bonté ». Que celui-ci eût pour frère un ancien grand vicaire de Mgr de Talaru, évêque de Coutances, ce fait ne prouve pas nécessairement qu'il fût ami des Chouans. Ce dernier sentiment était rare chez les officiers qui avaient servi dans les armées républicaines et nous avons peine à croire que l'officier en question dut son avancement à l'influence des royalistes, nulle à cette époque, et « qu'il refusât de porter le nom de citoyen tant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il lui faisait horreur ». Ces divagations émanaient cependant d'un agent pourvu d'une mission officielle. Un Gouvernement qui employait des personnages de ce sérieux ne devait pas s'attendre à être exactement renseigné. Il allait au-devant d'erreurs auxquelles le condamnait le choix de son personnel.

III

Lemoine, Evrard, Bonté et Quesnel ne méritaient pas sans doute les invectives dont ils étaient l'objet : quelques services qu'ils eussent rendus au Gouvernement, ils ne sortaient pas de la classe des serviteurs ordinaires de la patrie. Il n'en était pas de même pour l'un des personnages de la Manche que Le Turc poursuivit avec le plus d'acharnement.

Le comte Louis-Bon-François de la Couldre de la Bretonnière était un ancien officier de vaisseau dans la marine du Roi. Il avait commandé la marine à Cherbourg pendant huit ans et joué un rôle prépondérant, pourquoi ne pas dire le premier rôle, dans l'organisation du port maritime de Cherbourg, et de la construction de la digue. Excellent marin, administrateur de premier ordre, il avait, malgré des difficultés de toutes sortes, imposé le choix du lieu, le mode et le programme des constructions. (V. entre autres, un article paru en 1856 dans les *Mémoires de la Société académique de Cherbourg*). Nous y lisons ces lignes extraites d'une note insérée au *Moniteur* : « Ce travail est gigantesque. Il ne fallait pas moins que les travaux et les tentatives les plus hardies du génie humain pour rester victorieux dans cette lutte acharnée des éléments. Cette œuvre n'a d'égale ni dans les temps anciens ni dans les temps modernes. Elle assure aux flottes de la France un abri contre la mer et contre l'ennemi ».

Ajoutons cette attestation dont l'auteur est Alexis de Tocqueville :

« C'est au capitaine de la Bretonnière que revient l'honneur d'avoir conçu le premier l'idée d'une digue isolée des terres et jetée à une lieue du rivage ».

Ce fut lui également qui mit le premier en avant l'idée de faire la digue à pierres perdues.

Sa compétence et ses talents étaient si connus, qu'on l'appela à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paris, au Ministère de la Marine, pour donner son avis sur des travaux urgents à exécuter à Cherbourg dans l'intérêt de la défense nationale, et aussi pour préparer un plan de l'expédition que l'on projetait en Irlande.

Dès le mois de floréal, pour préparer la collaboration future de ce grand serviteur du pays, des lumières duquel le ministre de la Marine avait besoin, le Directoire prit un arrêté « par lequel il rayait définitivement de toutes listes d'émigrés le nom de Louis-Bon-François-Raoul de la Bretonnière ».

Frain comprit de suite qu'il y avait en jeu un intérêt gouvernemental et fit enregistrer l'arrêté sans protester. Le Turc se montra moins souple ou moins intelligent. Lorsque les bons républicains de Valognes s'émurent du scandale dont ils allaient être les témoins, l'agent du Ministre de la police se fit le porte parole de la délation. Son rapport nous renseignera sur l'état de la question.

« *Valogne le 20 nivôse, an VI.*

RAPPORT AU DIRECTOIRE

« Citoyens Directeurs,

« Je m'empresse de mettre sous vos yeux un avis qui vient de m'être transmis : vous verrez jusqu'à quel point l'intrigue peut abuser de son influence. Vous ferez, citoyens Directeurs, de cet avis l'usage que vous croirez le mellleur. Je me borne à vous assurer que la note m'est adressée de Valognes par des républicains sincères, amis du Gouvernement.

« Salut et respect. »

« Républicains,

« Nous existons dans la plus grande impatience de voir bientôt notre sort amélioré. Il est impossible que le Gouvernement nous refuse la portion d'intérêt que notre malheureuse situation inspire. Il a tous les renseignements désirables. Ainsi nous espérons tout de sa justice, le succès de nos démarches et des vôtres.

« Voici un fait trop intéressant pour le laisser ignorer au Gouvernement. Veuillez donc lui en faire part. Voici la vérité.

« Un nommé de la Bretonnière, cy devant noble, inscrit sur la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

listes des émigrés, désarmé, mis en surveillance, et dont les biens sont séquestrés, contre-révolutionnaire décidé, royaliste enragé, avait été officier de marine sous l'ancien régime, il était même parvenu, quoique sans talent, au grade de chef d'escadre.

« Lorsque Louis XVI vint à Cherboug, en 1786, la Bretonnière eut l'art d'obtenir la concession d'une forêt considérable dont il commença l'exploitation à son profit. Le Parlement refusa d'enregistrer cette concession, mais il ne s'est pas moins enrichi aux dépens de la nation et sans l'avoir jamais mérité. Inoccupé depuis le commencement de la Révolution, il s'est appliqué à servir les intérêts de la noblesse ennemie de la Liberté et les émigrés. Il a même reçu et vit en liaison étroite avec des frères d'émigrés qui recrutaient sur les bords du Rhin par l'armée de Condé. Il est lui-même parent de nombre d'émigés. Un prêtre rebelle, sujet à la déportation, a constamment été chez la Bretonnière avant le 18 fructidor. Il y officiait, fanatisait ouvertement. Depuis cette époque il est encore resté pour les mêmes fins. En un mot, le Marquis de la Bretonnière est regardé comme le plus cruel ennemi de la République. Après ce récit vrai, vous ne vous attendez pas à ce qui arriva.

« Hier il a justifié à l'administration centrale d'une réquisition qui lui est adressée par le Ministre de la marine pour se rendre à Paris : on l'autorise à prendre des fonds nécessaires pour son voyage chez le payeur. Il n'a pas manqué de se faire délivrer un passeport. L'Amirauté n'a pas cru devoir le lui refuser· Il a dit que c'était pour l'expédition projetée contre l'Angleterre. Voilà donc que M. de la Bretonnière part pour Paris muni d'ordres du Ministre, et aux frais de la Nation ! Quoi ! le plus infâme réactionnaire est ainsi enlevé à la surveillance de la Loi : il va être employé et entrer pour quelque chose dans l'importante expédition que l'on va faire ou être initié aux secrets du Gouvernement. Eh bien ! Si on lui confie un poste, personne n'y aura confiance : il livrera tout à l'ennemi. Si on lui donne connaissance des plans, c'est encore les livrer à l'ennemi. Quel infernal génie a donc pu susciter l'idée désastreuse de faire participer un pareil scélérat à une expédition de ce genre ? Sa femme était dernièrement à Paris. L'intrigue aurait-elle déterminé le Ministre à donner sa confiance à la Bretonnière ? C'est ce qui s'éclaircira par la suite; mais nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vous avouons que rien n'est plus propre à jeter de la défaveur et du louche sur les opérations du Gouvernement qui portant sauve et veut sauver la République. Voilà, Citoyen, des faits qui méritent l'attention du Ministre de la police du Directoire.

« Salut et fraternité ».

« Les amis de la Patrie. »

L'anonymat de ce *factum* ne dénote pas une grande bravoure chez celui ou ceux qui le rédigèrent ; l'auteur ou les auteurs, sont dépourvus de tout talent littéraire : c'est à peine s'ils savent l'orthographe. Le document débute par un vocatif pluriel : « Républicains » quand en réalité il s'adresse aux membres du Directoire et se termine par le mot : citoyen. Ce détail, qui révèle l'orateur des clubs, certains autres, qui trahissent la manière déclamatoire familière à Le Turc, permettent sans témérité de lui attribuer la paternité de ce morceau d'écriture. S'il en était ainsi, l'accusation prendrait le caractère d'un pamphlet politique privé de toute valeur et de toute spontanéité.

Quel qu'il fut, le rédacteur anonyme avait compté sans l'honnêteté professionnelle du Normand qui gérait alors le Ministère de la Marine. L'amiral Pléville-Lepelley, originaire de Granville, d'abord commandant de corsaire, puis officier dans la marine de l'Etat, comptait parmi les plus capables de ces marins de profession qui remplacèrent tant bien que mal les officiers de vaisseau chassés dans le courant de 1792 par la révolte des équipages ou par la menace de la guillotine. Sans posséder au même degré que beaucoup d'entre eux les connaissances mathématiques, les règles de l'art de la guerre avec lesquelles les avait familiarisés la guerre de l'Indépendance américaine, Pléville-Lepelley s'inquiétait plutôt de la directions judicieuse à imprimer aux affaires dont-il avait la charge, que de donner satisfaction aux rancunes du bas personnel politique employé par le Directoire.

Le bon sens et la volonté droite de cet officier général lui avaient indiqué où il pouvait acquérir les lumières que son éducation première, les études tronquées de sa jeunesse, ne lui avaient pas permis d'acquérir. A la veille d'une expédition projetée sur les côtes d'Irlande, il s'était rappelé la grande expérience des choses de la mer, dont avait fait preuve le capitaine de la Bretonnière. Celui-ci, qui avait créé le port de Cherbourg pour en faire la base

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une attaque contre l'Angleterre qui avait pris part aux opérations de la flotte franco-espagnole en 1780, le plus colossal rassemblement de forces navales qu'on eût encore vu sur la mer, était plus capable que n'importe lequel des officiers dont s'était entouré le ministre pour élaborer un plan de campagne. Pléville-Lepelley commença par exiger du Directeur la radiation de la Bretonnière « de toute liste des émigrés » (Notification de cette décision est faite à l'administration départementale de la Manche, le 7 floréal an VI. Registre de correspondance de Frain, commissaire du pouvoir exécutif. Archives départementales, Manche), puis il lui fit donner un passe-port pour Paris, et les pièces nécessaires pour qu'il voyageât aux frais du Gouvernement.

Ce sont ces diverses mesures qui avaient provoqué la levée de boucliers des bons républicains de Valognes, furieux de voir un « ci-devant exercer une influeuce sur les officiers du pays. » Nous devons reconnaître que Frain, malgré sa haine contre les anciens nobles, ne prit pas part à ce mouvement (1). Il était peut-être — la correspondance officielle ne nous révèle rien de positif à cet égard — mieux renseigné que Le Turc sur les desseins du Pouvoir exécutif. Nous sommes très étonnés de voir que, lorsqu'il apprit officiellement la radiation de la Bretonnière, il se contenta de répondre qu'il « l'a fait enregistrer, et en a envoyé une copie au Directeur de la Régie » (*loc. cit.*, nº 404).

Quant à Pléville-Lepelley, il était assez énergique pour défendre le personnel choisi par lui contre des accusations qu'il trouvait stupides et injustes. Mais on n'est jamais que l'homme de son temps et il se crut obligé d'employer les procédés alors en usage : l'attes-

(1) Nous savons d'autant plus de gré à Frain de son obéissance dans cette occasion, qu'il ne montra pas la même clairvoyance dans l'affaire « Quintal-Destouches ». Quintal était un patron de bateau qui avait conduit Destouches à Jersey. Les conditions dans lesquelles s'était passé ce fait, indiquent clairement que Quintal était un agent provocateur à la solde de l'amiral Lacrosse. Frain ne comprit rien à toute cette affaire, et se lança à fond dans une procédure criminelle contre Quintal et ses matelots, procédure qui aurait pu gêner l'action occulte de l'officier général de la marine française. Nous voyons-là un exemple de cette hostilité, plaie des gouvernements républicains de France, entre le pouvoir civil et l'autorité militaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tation de civisme et de capacité signée par les citoyens du lieu où La Bretonnière avait exercé son commandement.

La manifestation, du reste, était fort belle. L'ancien chef de la Marine à Cherbourg, y avait laissé d'excellents souvenirs, et l'on n'eut pas de peine à recueillir de nombreuses signatures données par des militaires, des marins, des fonctionnaires capables de motiver, au besoin de défendre leur opinion.

Voici du reste les pièces qui sont conservées aux archives nationales.

Pléville-Lepelley écrit d'abord au Ministre de la Police :

« Je reçois dans le moment, mon cher Collègue, une déclaration des habitants de la commune de Cherbourg. D'après le rapport des officiers et marins de ce lieu, qui ont navigué et servi sous les ordres du citoyen de la Bretonnière, pendant huit ans qu'il a commandé la marine en ce port. Cette pièce est signée en sus du général de brigade Larue, du commandant de place Feydieu, des fonctionnaires publics de la Commune, du chef de brigade directeur des fortifications, du chef de brigade du génie, et enfin des administrateurs et du Commissaire du Directoire de la Commune.

« Il me semble que cette pièce doit suffire à la justification de la Couldre de la Bretonnière et j'aime à croire que vous me serez obligé de vous fournir un moyen sûr et prompt de rendre justice.

« *Signé :* Pléville-Lepley ».

Certificat adressé au Ministre de la Marine par le Commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Cherbourg concernant le citoyen la Bretonnière.

« Liberté, Egalité, Fraternité.

« Nous soussignés, habitants de la Commune de Cherbourg, certifions que le citoyen La Bretonnière a toujours été considéré comme un habile marin d'après le rapport des officiers et matelots qui ont navigué sous ses ordres, que, pendant l'espace d'environ huit années qu'il a commandé la Marine, il s'est toujours conduit comme un homme attaché à sa patrie.

« *Cherbourg, le 6 pluviôse an VI de la République française.* »

Suivent 118 signatures.

(Archives Nationales, f° 7, 578,224).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Malgré les termes un peu vagues du *factum* destiné à innocenter le vieil officier, le ministre de la Marine obtint gain de cause contre les menées de l'agent du ministre de la police.

Si, en cette année 1798, toutes les administrations avaient défendu leur personnel avec autant d'énergie que Le Pelley; si notamment on s'était appliqué à rechercher et à pourvoir de commandements ce qu'il y avait encore de vivant et d'apte à servir dans le personnel des officiers de vaisseau de Louis XVI, au moment des grands mouvements sur mer de 1798 à 1806, au lieu des incapables qui se firent battre à Aboukir et à Trafalgar, la physionomie de l'histoire de notre pays eût été toute autre; qui sait si Austerlitz eût été seulement une victoire continentale ?

IV

Les administrateurs soucieux de leur responsabilité ne tardèrent pas à faire tous leurs efforts pour se débarrasser de Le Turc et neutraliser son activité.

L'agent secret avait commencé à remplir sa mission dans les premiers jours de frimaire, an VI. Dès le 11, il est signalé au ministre de la police comme s'étant découvert maladroitement. Les administrateurs du département étaient des hommes intelligents et modérés, des administrateurs dignes de ce nom.

Clément, l'un d'eux, devint sous l'Empire, secrétaire général de la Préfecture de la Manche et finit sa carrière comme maire de Saint-Lô, nommé par le gouvernement de la Restauration; Caillemer, que nous allons voir signer une pièce comme procureur syndic, fut chargé sous l'Empire d'une mission très importante à Marseille.

Saint-Lô, 11 frimaire, an VI^e^.

Les administrateurs du département de la Manche au ministre de l'Intérieur.

« Citoyen ministre,

« Nous vous avons déjà exprimé plusieurs fois, et nous aimons à vous informer de nouveau que l'heureuse journée du 18 fructidor a produit et opère encore les résultats les plus satisfaisants

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans notre département en rassurant de plus en plus les Républicains, en ramenant aux principes du patriotisme ceux qui, par l'influence de la réaction royaliste, avaient été chancelants ou même avaient concouru aux mauvais choix ; et en ôtant tout espoir aux plus ardents zélateurs de cette faction.

« Voilà, citoyen ministre, des motifs de satisfaction que nous aimons à vous communiquer; mais, comme nous croyons devoir tout vous dire sur un objet aussi important, nous vous devons connaissance de quelques inquiétudes qui nous sont survenues; vous jugerez si elles sont fondées pour les suites que nous craignons. Leur objet est au moins fondé sur la vérité.

« On nous informe de tous les points de notre département qu'il existe un agent du Gouvernement dont la mission secrète était de prendre des renseignements sur les fonctionnaires, mais qu'il a été deviné partout où il a été : cet agent, voyageant sous le nom de Le Turc, a choisi pour leur donner sa confiance les hommes de notre département qui ont été les plus fameux par leur exagération sous le règne de Robespierre et eux seuls; par conséquent en petit nombre : le plus connu d'entre eux est le ci-devant représentant Le Carpentier. Nous avons cru vous devoir d'avance l'observation que la très grande majorité des fonctionnaires des administrations, tribunaux et du Gouvernement ne conviendra point à ces citoyens dont nous regardons les opinions comme exagérées et que par conséquent les changements que pourra provoquer la mission de cet agent, d'après les renseignements qu'il reportera, seraient contraires à l'intérêt et au vœu du Gouvernement en frappant des Républicains éprouvés et en portant le découragement dans l'âme de ceux même qui seraient conservés et qui n'auraient plus la certitude de se maintenir dans la confiance du Gouvernement avec fermeté dans la ligne républicaine.

« Nous avons cru de notre devoir, citoyen ministre, de vous soumettre ces observations, bien persuadés que votre sagesse en fera l'usage qu'elle croira le plus utile et le plus salutaire à la chose publique.

« Salut et respect. »

Le procureur syndic voulut fortifier l'effet de la communication officielle. Il s'adressa aux députés :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« *Saint-Lô, le 11e frimaire, 6e année de la R. une et indivisible.*

« Les administrateurs du département de la Manche

« Au corps législatif.

« Citoyens représentans,

« Vous verrés d'après le parti que nous prenons d'écrire au Ministre de l'Intérieur relativement à l'agent que nous vous avons annoncé dans notre lettre du ... que notre inquiétude a augmenté par celle qu'on nous a communiquée des divers points de notre Département d'où on nous a informé de son existence; elle n'est plus ni douteuse, ni secrète : il a parcouru toutes les villes, et partout il a placé sa confiance ainsi que nous vous disions, qu'il l'avoit fait à Coutances, Valognes et Cherbourg; nous ne cherchons point à deviner le but du gouvernement, s'il a voulu connaître les vingt-cinq ou trente citoyens les plus exagérés de notre département à l'époque de la Terreur de Robespierre, il a parfaitement réussi : si, au contraire, il a voulu composer les tribunaux, administrations et commissaires d'après leurs renseignements, nous croyons que ce seroit un très grand mal pour la chose publique, et nous devons vous le dire, d'après la connaissance que nous avons de la pureté de vos principes.

« Veuillez, citoyens représentans, voir le Ministre de l'Intérieur, celui de la police générale et le Directoire si vous jugez que des démarches soyent nécessaires, nous sommes convaincus qu'il nous aura suffi de vous indiquer un mal possible pour que vous fassiez vos efforts pour l'empêcher.

« Salut et respect,

« CAILLEMER,
« Procureur syndic. »

Dans les hautes sociétés administratives, on ne tarda pas non plus à connaître l'incapacité d'un policier compromettant.

Le citoyen Merlin, Merlin de Douai, l'ancien montagnard, peu suspect de « modérantisme ». protesta à son tour contre les agissements de Le Turc, donnant ainsi une sanction à la lettre des administrations de la Manche :

« *Paris, le 15 frimaire, an Ve de la République une et indivisible.*

« Le citoyen Merlin, ministre du Directoire exécutif,
au ministre de la police (pour lui seul).

« Citoyen ministre, je crois devoir vous rappeler l'article que je

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vous ai montré hier d'une lettre dans laquelle il est parlé du citoyen Le Turc, votre agent secret dans la Manche. Il en résulte clairement que ce citoyen remplit mal sa mission, puisqu'il se fait connaître non seulement comme votre agent, mais comme agent du gouvernement. Je vous invite à lui enjoindre plus de discrétion et à prendre la même mesure à l'égard des autres émissaires que vous pouvez avoir dans d'autres départements.

« Salut et fraternité.

« MERLIN. »

(Archives Nationales f° 7).

Le Ministre de la police défendit son agent; mais, au bout de quelques mois, il fallut bien reconnaître que celui-ci n'était qu'un sot incorrigible. Il se décida à le déplacer, jugeant sans doute qu'il était « brûlé » en Basse-Normandie, et l'envoya exercer ses talents de délateur dans une circonscription du Midi. La correspondance nous révèle que c'était un homme sans ordre. Il avait contracté des dettes et cherchait à obtenir une subvention supplémentaire sous le prétexte de les payer. Parmi ses créanciers, nous voyons figurer le citoyen Lalande, de Coutances, qui, en bon jacobin, avait fait au sycophante officiel un aimable accueil.

Bien qu'il eût été invité, avant de partir, à présenter un rapport d'ensemble sur sa mission, nous ne croyons pas qu'il ait jamais fourni cette pièce, qu'il eût été incapable de rédiger correctement. L'administration du Directoire, heureusement pour elle, comptait des personnages plus capables et plus sympathiques, que ce fantoche agité et prétentieux.

Gaëtan GUILLOT.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PALINODS OU PUYS DE POÉSIE

En Normandie

L'abondante bibliographie des excellents ouvrages qui traitent cette matière est de nature à décourager, de prime abord, l'audacieux chercheur tout autant que le timide écrivain. Deux fois déjà le *Palinod* de Lyre (1) a soumis cette question aux historiens normands qui, trop bien documentés, n'ont pas voulu résumer, ni compiler les nombreux travaux déjà parus et fournir un mémoire court, mais complet, sur ces confréries littéraires du moyen âge et de la renaissance.

En examinant de près cette bibliographie on constate bientôt que, parfaite dans ses détails, elle manque d'unité dans son ensemble. Ainsi Rouen, Dieppe, Caen, Evreux, ont eu leurs *Puys*, chacun en particulier a trouvé son historien, mais nul auteur n'a,

(1) Ce *Palinod* établi dans la paroisse de la Neuve-Lyre par M. l'abbé Thuillier, le poète attitré du diocèse d'Evreux, digne successeur du bon moine de Lyre, Guillaume Alexis, l'un des lauréats du Puy de l'Immaculée Conception à Rouen au xve siècle, réunit dans son comité les notoriétés suivantes : Maurice Barrès, Jean Aicard, Théodore Botrel, Maurice Gilbert, Paul Harel, Paul Labbé, Joseph L'Hopital, Edward Montier, Alfred Poizat, Armand Praviel, etc. Le dernier concours de 1914 comprenait 235 compositions, ainsi réparties : 102 poésies *en l'honneur de la Sainte Vierge* ; 95 poésies pour la *Petite Patrie* ; 28 en dehors de ces sujets et quatre mémoires sur les *anciens Palinods* ou Puys de poésie en Normandie, au nombre desquels celui-ci, qui a remporté la lyre d'or Gustave Levavasseur estimée 100 francs. — Ce Palinod existe depuis 1911 sous ce titre, qui lui fut donné par Paul Harel, au lieu du mot *concours de poésie* qu'il portait de 1909 à 1911, chantant Jeanne d'Arc, les gloires normandes, enfin la Très Sainte Vierge Marie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jusqu'ici, donné un travail complet sur les *Palinods de Normandie* et la promesse de M. E. de Robillard de Beaurepaire, faite en 1897, ne s'est jamais réalisée (1). Pour se renseigner sur l'origine, les statuts, la durée, les œuvres et les prix de ces associations, il faut consulter les recueils des Académies de Rouen, de Caen, des Revues devenues excessivement rares, des manuscrits conservés dans les bibliothèques de Paris, de Saint-Pétersbourg, etc.

Il est donc nécessaire de réunir, en quelques pages, tous ces documents épars, de les grouper de manière à fournir une histoire succincte, sans doute, de ces *Palinods Normands*, copiés sur les *Puys d'amour* du moyen âge, mais cependant suffisante, surtout avec une bibliographie capable de renseigner les lecteurs plus curieux ou plus difficiles.

* * *

ÉTYMOLOGIE DES MOTS *PUY* ET *PALINOD*

Tous les auteurs sont d'accord sur le mot *Puy* emprunté, disent-ils, au grec πόδιον, lieu élevé, tribune ou jubé, d'où étaient lues les pièces du concours. Une controverse, peu sérieuse, il est vrai, s'est élevée sur le mot *Palinod*, composé d'après le plus grand nombre de πάλιν et φδή « chant répété », à cause des refrains qui revenaient souvent dans les chants royaux, les ballades et les rondeaux; venu, prétendent quelques-uns (2), de

(1) Dans sa préface pour le *Recueil de Pierre Vidoue*, il disait : « Nous n'avons pas l'intention d'esquisser ici l'histoire de l'institution palinodique : c'est ailleurs que nous nous proposons d'aborder cette tâche avec les détails et les développements qu'elle comporte ».

Et le savant doyen de la Faculté des Lettres de Caen disait vers 1860 : « Un bon livre sur les Palinods manque encore à notre littérature », parole toujours vraie, malgré la publication de l'abbé Tougard qui n'a fait qu'annoter le travail de l'abbé Guiot.

En 1907, Charles de Beaurepaire a publié un volume posthume d'Eugène de Beaurepaire, son frère, intitulé : « Les Puys de Palinod de Rouen et de Caen, » mais qui laisse de côté celui de Dieppe et les autres de Rouen.

(2) Opinion de Bourgueville réfutée par les deux lettres du *Mercure* mentionnées à la Bibliographie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

palinodia « palinodie », chant contraire à un autre, sorte de protestation des catholiques d'alors contre les huguenots qui insultaient, dans leurs écrits, la Sainte Vierge Marie (1). Il suffit de remarquer que Luther avait trois ans lorsque le *Puy des Palinods de Rouen* fut fondé et par conséquent ni lui, ni ses partisans futurs, n'ont en rien influé sur une dénomination prise depuis plus d'un siècle par celui de Dieppe. Ajoutons que πάλιν n'a jamais signifié *contraire*, mais toujours *de nouveau*, *iterum*, donc chant répété.

Les *Puys d'amour* ont une origine très ancienne et l'abbé de La Rue pense qu'ils pourraient bien être celtiques (2), mais certainement en usage au VI^e^ siècle. Cambray, Arras, Lille, Valenciennes, Béthune, etc., avaient de semblables jeux poétiques. Les trouvères récitaient leurs compositions en présence des dames dans des assemblées littéraires nommées *Puys d'amour* ; les troubadours avaient des *Cours d'amour*, espèces de tribunaux où les femmes jugeaient les questions amoureuses ; Clémence Isaure, riche héritière des comtes de Toulouse, née au milieu du XV^e^ siècle, fonda, ou du moins fut la principale bienfaitrice des *jeux floraux* et son éloge, à partir de 1526, ne cessa pas d'être prononcé chaque année. Tous chantaient, au moyen âge, l'amour humain, noble sans doute, désintéressé, chevaleresque ; les Normands, eux, établirent leurs *Palinods* de la Conception et de l'Assomption de la Vierge, de Sainte Cécile, de la Passion, après avoir institué, dès 1072, des confréries en l'honneur de Dame Marie, proclamant bien haut sa Conception Immaculée, d'où cette solennité prit le nom de *fête aux Normands*,

Etudions chacun de ces *Palinods* en suivant leur ordre d'ancienneté.

---

(1) Voir à l'*Appendice* les deux lettres du *Mercure de France* sur cette controverse. On peut consulter également Millin qui donne les étymologies exactes de ces deux mots.

Inutile de mentionner l'opinion d'Onésime Leroy qui dérive *Puy* de *Puteus* d'où *puits de science*, *la Vérité* dans *un puits*, ou celle de Paulin Paris disant que *Puy* vient de la ville du *Puy-en-Velay*, qui la première, dit-il, en aurait donné le modèle.

(2) Puys viendrait du mot celtique *puich* ou *puech*, en latin : *podium*, etc

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PALINOD DE DIEPPE
1320-1694

D'après un tableau fixé à l'un des piliers de l'église Saint-Jacques, vu et copié par le chroniqueur Dieppois, Asseline, à la fin du XVIIe siècle, ce *Palinod* serait certainement le plus ancien de la Normandie. Les lauréats pouvaient, selon les statuts, échanger leurs prix contre la valeur monétaire de l'objet. Donc, dit notre inscription : « Lesquelles pièces furent rapportées, et, après « que les poëtes eurent rendu grâces, furent rédimées par le « maistre et le prince du Puy, lequel donna, pour ces joyaux, « un prix d'honnête valeur, comme *il a esté accoutumé depuis « l'an 1320, que ce Puy fut érigé et constitué*, jusqu'à ce jour, « ainsi que l'on peut voir par les registres et les mémoires qui « nous ont été laissez par nos devanciers (1). »

Le *Palinod* de Dieppe avait pour but d'honorer la glorieuse Assomption de Notre-Dame, le 15 août, et durait trois jours ainsi que le constate l'inscription ci-dessus : « L'an de grâce 1578, la « feste de la glorieuse Assomption de Notre-Dame fut célébrée, « honorable homme Jean Coquerel, conseiller de la ville, estant « maistre pour sa première année ; *les solennitez accoutumées, « pour la décoration de ceste feste furent observées, tant la veille « que le jour ; le lendemain le puy fut ouvert*, » etc.

Un concours de poésie ne se conçoit pas sans récompenses. Elles consistaient à Dieppe, vers l'an 1471, d'après un vieux registre, en une *couronne d'or* qui était pour le PREMIER CHANT ROYAL ; un *chapeau de laurier*, pour le deuxième ; une *affique d'or*

---

(1) D'après Desmarquets le *Palinod* de Dieppe, institué vers 1443, avait été établi en l'honneur de l'Assomption ; il se tenait à la mi-août et subsista jusqu'en 1694, époque du bombardement de Dieppe où tout le matériel nécessaire à la cérémonie fut incendié. — Cet auteur écrivant à la fin du XVIIIe siècle n'a, probablement, pas eu connaissance de l'inscription disparue ou enlevée, à cette époque, de l'Eglise, le *Puy* n'existant plus.

(*Mém. chron. pour servir à l'hist. de Dieppe*, t. I. Paris, 1785, in-12, p. 68).

On peut encore consulter dans la *Revue de Rouen*, 1833, p. 83, l'article intitulé : *Siège de Dieppe*, par Ludovic Vitet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour la meilleure BALLADE; et un *anneau d'or, garni d'une pierre*, pour le RONDEAU. A la procession l'un portait la couronne d'or, l'autre son chapeau, celui-ci son affique d'or (sorte d'agrafe), celui-là son anneau; puis à la fin de la cérémonie, la couronne se payait cinq francs, le chapeau quatre, l'affique trois et l'anneau deux.

Le *Puy* se tenait toujours le lendemain de l'Assomption (1) et, dans l'origine, on y ajoutait, le 17, une pièce de théâtre nommée *Moral*, supprimée en 1632. Après le bombardement de 1694 toute trace du *Palinod de Dieppe* disparaît, ce qui porte à supposer qu'il cessa d'exister à cette époque. Un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (Ms. 6989) mentionne deux chants royaux — le 34e et le 64e — pour le 15 août et le 8 septembre; d'où quelques auteurs croient que des prix se donnaient encore à cette dernière solennité. Les concurrents, toutefois, aussi bien à Dieppe qu'à Rouen, ne chantèrent pas toujours l'Assomption ou la Conception de la Sainte Vierge et traitèrent d'autres sujets, souvent même profanes. Rien d'étonnant donc à ce qu'il y ait une poésie sur la Nativité (2).

---

(1) D'après Georges Lebas et les chroniqueurs dieppois ces jours de fête se nommaient *Mitouries* (mi-août). Dans la *Muse Normande* il y a une réponse à messieurs les *Mitous* de Dieppe, avec cette ligne palinodique : *Dieppe savante en l'art de Mitourie*,

Braves Mitous, cha, ie vous interpel
A soutenir votre bel Ecritel, etc.

(*La Muse Normande*, t. II, p. 146).

(2) La solennité du 8 septembre appartenait surtout à la confrérie des « Solerets », organisée dès le XIIIe siècle, comme celle de la Conception à Rouen, et qui avait pour but de très brillantes représentations de mystères à la Nativité. Il en fut ainsi jusqu'au moment où, après la victoire de Talbot en 1463, une confrérie se créa sous le nom de Puy de l'Assomption. — Il y avait six prophètes de l'ancien Testament, quatre docteurs de l'Église, quatre évangélistes et les rois David et Salomon. Chacun débitait une ballade célébrant les vertus de la Vierge, avec un refrain. — Georges Lebas pense que le concours avait les mêmes statuts que celui de l'Assomption.

Ballin parle encore d'une confrérie des *Sept Dormants* dont la fête se célèbre le 27 juillet, confrérie non littéraire, mais théâtrale s'occupant de jouer des mystères.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au début « l'art et science de Rhétorique pour faire rigmes et ballades », comme l'explique amplement Henri de Croy, consistait surtout, et avant tout, à ne point confondre la ballade « commune, balladante, fatrisée » avec le rondeau « simple, jumeau, double », ou avec les « doublettes (distiques), vers sixains, septains, huitains, alexandrins ; rigme batelée, brisée, enchaînée à double queue, rigme en forme de complainte amoureuse ». Bref l'art de rhétorique de l'époque s'ingéniait à réduire la poésie en dentelle, en broderie, comme la sculpture des stalles ou du portail de nos églises ! En voici un exemple pris entre mille. C'est une ballade proposée pour modèle aux athlètes du Palinod par le chroniqueur Taillepied :

Nuict nuit par péché scandaleux,
Fruict amer cause faim amère,
Mort mord pour un mors merveilleux
L'enfant au ventre de la mère,
Mais une femme, vierge et mère,
Démontre en la terre asservie
Pour nuict, fruict amer, mort sévère,
Jour cler, fruit doux, livre de vie.

(Le Vasseur, de Dieppe).

Cette mode détestable obligeait les poètes à resserrer leur pensée dans des couplets soumis à d'étroites règles, au détriment de la clarté et de l'inspiration. Aussi les nommait-on, justement, rhétoricieux. plutôt que disciples des Muses.

Dire que les décisions du jury contentaient toujours nos athlètes des *Palinods* serait ne pas connaître l'humanité. M. Emile Picot a raconté une querelle littéraire qui s'éleva, justement au *Puy de Dieppe*, à la fin du xv^e^ siècle entre Jehan Munier, poète méconnu et Arnoul Jacquemin, le lauréat, « chapelain, curé de Cisterne et notaire de la cour espirituelle. »

Au nombre des couronnés on trouve Jean Parmentier né à Dieppe en 1494, mort à Sumatra en 1529, célèbre navigateur et poète français qui gagna le *Chapeau* le jour de l'Assomption 1520 et la *Couronne* en 1527. Un de ses amis, Pierre Crygnon, publia ses poésies en y ajoutant une plainte de sa composition pour le trépas de Parmentier et celui de Raoul, son frère. D'après le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

manuscrit 6989 Charles de Lestre, au XVI^e siècle, présenta une pièce sur l'Assomption (la 63^e). Elle débute ainsi :

En ung verger de plaisirs flourissant
Envers gissant par contemplation
D'une tige veis ungne fleur yssant (1)
Raverdyssant sur le mont de Syon, etc.

Messire Jean Lis, prêtre, est l'auteur du quatrième chant royal du même manuscrit. C'est un dialogue entre la Sainte Vierge et le Christ.

Maria ad Christum :
L'ardent désir de vous veoir face à face,
Mon cher Espoux, me rend d'amour si pleine
Que force mest que mon regrest ie face, etc.

---

(1) La suite des citations se trouve, en partie, dans l'ouvrage de Jos.-André Guiot, publié par l'abbé A. Tougard, où les noms des lauréats et des princes sont rangés par lettre alphabétique. *Les trois siècles Palinodiques.*

Dans les élégies de Jean Doublet, Dieppois, on trouve la 21^e « pour semondre les poëtes du Puy de l'Assomption à Dieppe, lan 1556, lequel, n'étant ordinairement que de quatre pris, fut augmenté de deus ».

En voici le début :

Qvi de fin or, qvi d'indiennes pierres
Vos frons vainqueurs voudrés environner,
Non pas de ces poures lierres
Que le vieil tems souloit donner.
. . . . . .
[*Poëtes de Paris ou de Rouen*]
Tous leués vous sur vos ailes hautaines,
Et deignés tant par le vide ramer,
Que venies fondre dans nos plaines,
A ce calme sein de la mer.
. . . . . .
Et nous Dieppoys, la féconde pucelle
Ou sencorsa ce Dieu homme son fils
Elizons matière éternelle
De nos vers et seul but prefis,
Soit que très pur son natal se ramène
Ou qu'en sa mort lui soient les cieus ouverts.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Deux autres chants royaux (34e et 64e) sont de messire Hugues de Lozay. Le dernier développe cette maxime: *ubi est thesaurus tuus, ibi erit et cor tuum* et l'applique à la Sainte Vierge:

Prince du Puy, pour la conclusion,
Laissons les biens tous pleins d'abusion
Qui ne peuvent à la mort secourir;
Et amassons, par ardente ferveur,
Ceux qui nous font au royaulme courir
Où le trésor est mys avec le cueur.

Joachim et Jean Minfant de Dieppe, messire Charles Morel avec son dialogue sur l'*Assomption*, etc, figurent encore dans le manuscrit 6989.

Un curé de Saint Laurent de Rouen, Marquet, possédait un volume in-folio couvert de velours vert et doré sur tranche, contenant de nombreux chants royaux couronnés aux *Palinods* de Rouen et de Dieppe. Ce recueil est aux armes de François Ier avec sa devise *nutrisco et extinguo* et de 1514, suivant la date du premier chant royal. Acheté par l'abbé Guiot il se trouve, grâce à lui, dans la bibliothèque de l'Académie de Rouen dont il avait été le secrétaire.

Taillepied dans les quelques lignes qu'il consacre au *Puy de Dieppe* (p. 115) ajoute une ballade sur le blason et devis des armoiries de la ville « en l'honneur de la Vierge sacrée Marie, mère de Dieu », reproduite aussi par Ballin, plus un rondeau « en la personne de la vierge Marie. »

Après mention de deux princes du *Palinod*: Robert Pigné (1520) et Robert le Bouc (1527) il est nécessaire de raconter la cérémonie du 15 août, celle du 8 septembre n'en étant qu'un très pâle reflet.

La veille de la fête, selon les règlements dressés en 1482, les douze apôtres représentés par un prêtre (saint Pierre) et onze laïques avec plusieurs jeunes filles dont la plus belle était la Sainte Vierge, se rendaient dans une maison voisine de celle du prince de l'année. Une tapisserie la désignait à tous et, autrefois, un vers français en lettres d'or — nommé ligne palinodialle — renfermait et le mot *amour* et le nom du prince, comme dans les exemples suivants:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'amour M'A HAUT placé par gloire.	Mahault.
L'amour a d'un COUP PLIÉ l'âme.	Couplié.
L'amour AVANT DARDE ses traits.	Vandard.
L'amour CONSTANT INVITE à plaire.	Constantin.
L'amour MARQUE toujours ses traits.	Marquet.
L'amour qui vainc ANIME l'âme.	Cani.
L'amour contemplé fait ma gloire.	Plé.
L'amour a mis à BOU L'ENVIE.	Boulen.
L'amour m'a NOURI et fait vivre.	Nouri.
Amour, tu M'AS HIER mis en gloire.	Mashier.
Arrête *amour*, CAR ON t'en prie.	Caron.
Des vains honneurs l'*amour* se GROSSE.	Grosse.
Gloire à l'*amour* qui VA renaître.	Ivar (1).

Sitôt tous les personnages habillés à l'*apostolique* le clergé des deux paroisses avec les Minimes et les Capucins venaient chercher le prince et sa cour, précédé de la croix, de la bannière, de la musique de Dieppe et de Rouen. Au milieu des Apôtres, portée dans un grand berceau, se trouvait la prétendue Vierge Marie, suivie du Corps de Ville. De jeunes garçons, marchant sur deux rangs, portaient sur des coussins revêtus de broderies rares et précieuses les prix du *Puy des Palinods* et on se rendait ainsi à l'église Saint-Jacques, au son de toutes les cloches, pour y chanter la messe de la Vigile. Inutile d'ajouter que toutes les boutiques étaient fermées sur le parcours de la procession, que la mousqueterie et l'artillerie du château rivalisaient avec la sonnerie des deux paroisses.

Après la grand'messe pendant laquelle se faisait, au milieu des cris, des conversations et des applaudissements de la multitude, l'Assomption de la Vierge, le cortège retournait, dans le même ordre, à la maison du prince pour un grand dîner. Les vêpres se chantaient vers trois heures, puis avait lieu, devant la demeure du maître, la représentation de la mort de la Sainte Vierge.

(1) On a dans ces 13 vers le nom de 13 princes du Puy de Dieppe, c'est pourquoi nous avons tenu à les donner.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le jour de la fête tout se passait comme la veille, avec les Apôtres, la Vierge dans son berceau placée devant le maître-autel ; *l'après-midi à partir de 1638, la procession du vœu de Louis XIII* à laquelle on portait encore les prix du Palinod ; puis le 16 (avant 1632, le 17), se tenaient les jeux floraux, comme le racontait la table de l'église Saint-Jacques :

« L'an de grâce 1578... honorable homme Jean Coquerel, conseiller de la ville, estant maistre pour sa première année... le lendemain (16) le puy fut ouvert ; après avoir déclamé un moral monstrant que par la vertu les hommes parviennent à l'honneur, on y présenta plusieurs chants royaux, ballades et rondeaux en l'honneur de la feste, lesquels après les délibérations meurement faites avec les anciens maistres et autres nobles personnes, assemblées en l'hostel commun de la ville, furent enfin adjugez, à savoir la couronne à maistre Adrien *de Louvreur*, pour le meilleur chant royal ; le chappeau de laurier à maistre Thomas *Le Vasseur*, pour l'autre chant royal, l'aflique à maistre Pierre *Cahart*, pour la meilleure ballade, et l'anneau à maistre Michel *Lourdel*, pour le rondeau. »

A partir de cette décision du jury jusqu'au dernier jour de l'Octave les lauréats portaient eux-mêmes leurs prix à toutes les cérémonies et les échangeaient enfin comme on l'a vu plus haut.

Tel est le résumé de l'histoire du *Puy de Dieppe* le plus ancien des *Palinods normands*.

* * *

PALINODS OU PUYS DE ROUEN

Si la capitale normande n'occupe pas le premier rang par l'ancienneté, elle le revendique du moins par le nombre de ses associations. On y trouve, en effet, le *Palinod de la Conception*, depuis 1486 jusqu'à la Révolution ; le *Puy de la Passion*, érigé en 1543, celui de *Sainte-Cécile* et enfin celui *des Pauvres*.

* * *

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

I. Palinod de la Conception.
(1486-1790).

Depuis le XI[e] siècle Rouen avait une confrérie de la Conception, association purement religieuse jusqu'en 1486. C'est alors que « noble et discrete personne » maistre Pierre Daré, en son vivant seigneur de Chasteau-Raoul (Châteauroux), et lieutenant-général du bailly de Rouen (1), ayant été élu *prince*, s'efforça d'en faire une société littéraire, projet déjà tenté précédemment, mais sans succès. Des statuts, approuvés par l'archevêque *Robert de Croix-mare*, déterminèrent les compositions mises au concours, leur genre, leur nombre, les prix affectés (2), les membres du jury, etc. Le *Puy de la Conception de la Vierge*, établi à Rouen pour récompenser les meilleures pièces de vers en l'honneur de la *Dame des Cieux*, se tint d'abord dans l'église Saint-Jean-sur-Renelle (3) ; puis, celle-ci étant trop petite à cause de la foule attirée par les séances publiques annuelles, une assemblée générale des princes en 1513 décida de transférer la confrairie dans le couvent des Carmes (4), ce qui eut lieu en 1515, sous la principauté de dom *Jacques des Hommets*, abbé de Saint-Wandrille. Cette assemblée se termina par un colossal banquet dont le poète Baptiste le Chandelier nous a transmis le détail dans un poème latin en vers élégiaques. Outre

(1) M. E. de Beaurepaire mentionne comme premier *Puy* de Rouen, sans cependant avoir pris le nom, la charité des ciriers fondée sous le titre de *Caritas Beatæ Mariæ de Orto* qui avait une chapelle dans la cathédrale. Elle couronnait, vers 1484, des pièces de vers, ballades, rondeaux, en l'honneur de la Vierge.

(2) Les prix furent donnés pour la première fois le 8 décembre 1489. Avant 1486 l'association se réunissait dans la modeste chapelle de Saint-Jean-des-Prés.

(3) Quelques auteurs ont dit que le *Puy* se tint d'abord dans la chapelle ou église de Saint-Jean-des-Prés, puis dans l'église Saint-Jean-sur-Renelle, distinction inutile puisque cette église était la même, d'abord nommée Saint-Jean-des-Prés, puis Saint-Jean-sur-Renelle.

(4) Dans un des côtés du Cloître qui avait conservé le nom de *Palinod* jusqu'en 1790. Dans les dernières années la séance se tenait au réfectoire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les apprêts et l'issue du banquet il y eut trois services. Le premier se composait de 32 entrées : ragoûts, jambons, hors-d'œuvre, fricassées, pâtés chauds, salades et gelées de viande ; le deuxième, le plus brillant et le plus confortable, comptait 43 mets : dix-sept rôtis cuits à la broche et neuf sur le gril, sept pâtés différents, hors-d'œuvre, etc. Enfin le troisième service, le dessert, débute par 8 espèces de mets : tourtes aux oranges, aux dattes, aux coings, aux nèfles, etc. ; puis viennent 16 autres plats, tartes, gâteaux au vin, au lait, aux fruits, aux herbes, pommes, poires, avelines, amandes, grenades, citrons, etc. Le tout agrémenté, à chaque service, par la musique et, au dessert, par un *entremets*, c'est-à-dire par une grande pantomime à machines (1). Gargantua et son père Grandgousier auraient été ravis d'assister à pareil repas dont on peut lire tout le détail dans la *Parthénie*, publiée par les « Bibliophiles normands », avec une introduction de F. Bouquet.

L'unique sujet du concours était la Conception Immaculée de la mère du Sauveur, et, chaque année, il fallait produire :

1° Un chant royal de cinq couplets, chacun de 11 vers à douze syllabes ;

2° Une ballade de trois couplets, non compris l'allusion ;

3° Des stances de six quatrains, en vers de 12 à 13 syllabes ;

4° Un sonnet en vers de même longueur ;

---

(1) David Ferrand, dans sa *Muse Normande*, nous a laissé de ces *Cants Royaulx*, une idée de ce qui se chantait ou se composait à ce moment. On était bien loin du sérieux demandé par le *Palinod*, on tombait dans le grotesque et le côté licencieux.

Il y avoit tant de marmaille
Qui clabaudest dessus le Puy,
Et qui ne fezest rien qui vaille,
Mais y plaisest bien à autruy :
. . . . . .
Tellement que pour leur complaire, etc.

Pis que no fait par coustume
Tous les z'ans queque volume
Des risez des Palinots,
I'en ay forgé un st'année
Où no peut voir la menée
De Soubize et des Gogots. (3e partie, p. 51).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5° Une ode de six couplets, chacun de 9 vers ; (1)

6° Une ode latine de 12 strophes ;

7° Une épigramme latine de 30 vers héroïques ;

8° Enfin un discours latin d'environ un quart d'heure de lecture. — En présence d'un tel programme, on conçoit facilement que, malgré la fécondité poétique des auteurs et la beauté du sujet, il y ait eu tant de subtilités, d'allégories bizarres, de pauvretés dans les pièces qui nous restent, en sorte qu'il faut un réel courage pour les parcourir aujourd'hui.

Un singulier avertissement, placé en tête du recueil de 1710, prouve fort bien que tel était aussi l'avis du jury : « On ne recevra aucune pièce pour être lue sur le Puy, qui ne soit sur le sujet de la Conception, et on ne répondra point aux injures verbales, ou par écrit, de ceux qui auront manqué les prix. C'est bien assez *qu'on ait eu la fatigue de lire leurs mauvais vers.* »

Léon X, par une bulle donnée à Rome le 24 mars 1520, réimprimée par les Bibliophiles normands avec une notice d'Édouard Frère en 1864, approuvait les statuts du *Puy des Palinods de Rouen* en lui accordant de grands privilèges pour ses princes et confrères (2).

Le *Puy de la Conception*, après avoir jeté un vif éclat jusqu'en 1524, parut menacé d'une ruine prochaine par pénurie d'associés, à cause des énormes charges de la principauté. Cependant il se releva vers 1548 et atteignit ainsi l'époque désastreuse des guerres

---

(1) Plus tard le chant royal et la ballade firent place à l'ode française de 10 strophes, chacune de 10 vers de huit syllabes, et les deux prix furent réunis en un.

(2) La bulle coûta 5 ou 600 écus, soit environ 7.000 francs de notre monnaie. Parmi les privilèges accordés aux associés il y avait : liberté de choisir un confesseur séculier ou régulier pour les absoudre des cas réservés même au Saint-Siège, indulgence plénière de tous leurs péchés, droit d'autel portatif chez eux pour y faire célébrer la messe et y communier, de changer leurs vœux, de gagner, en visitant la cathédrale, les indulgences de toutes les stations de Rome, etc.

Datée du 9 des calendes d'avril 1520 elle fut adressée à l'abbé commendataire de Sainte-Catherine de Rouen, Antoine de la Barre, au prieur de Saint-Lô, Nicolas Ler, et au grand chantre de la cathédrale, qui la firent fulminer et exécuter le 10 mars.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de religion. Sans disparaître complètement il resta languissant, malgré une réunion des princes le 14 décembre 1578.

Mais, en 1595, Claude GROULARD lui rendit toute sa vitalité, régla la dépense du concours et fonda deux nouveaux prix pour des pièces de vers, dites *Stances*, composées de six quatrains de vers alexandrins. Les statuts, la bulle de Léon X et le recueil des poésies seuls restaient, tous les titres de la confrérie avaient été brûlés (1).

Quelques années après, *le siècle plus poli avait insensiblement introduit d'autres usages* et le *Puy de Rouen* prit, en 1614, le nom d'ACADÉMIE DES PALINODS. De nouveaux règlements déterminèrent les cérémonies, les frais, les compositions au nombre de cinq, savoir : *le chant royal*, *la ballade*, *la stance*, *l'ode* et *le sonnet* (2). Pour prix on donnait : une *palme*, un *lis*, un *rosier*, un *miroir*, une *tour*, un *soleil*, un *chapeau de laurier* (c'est-à-dire une couronne), une *étoile* et un *anneau*, le tout exposé sur l'autel dans l'église des Carmes, puis sur le théâtre *du Palinod*.

M. DE BRETTEVILLE (3), auteur principal de cette transformation, y ajouta le *laurier* pour *l'épigramme* ou *allégorie latine*. Les autres bienfaiteurs furent successivement : en 1624 FRANÇOIS DE HARLAY pour la *ruche d'argent*, prix de l'*ode pindarique latine*; HALLÉ D'ORGEVILLE pour le *miroir d'argent*, prix de l'*ode française* (1627); M. DE LOURAILLE qui, en 1731, fonda le prix de l'*hymne française* sur un des *mystères de la Vierge*, etc.

De 1654 à 1698 l'*Académie des Palinods* entre de nouveau en sommeil, à peine trouve-t-on trace de deux concours, et encore sans princes, durant ces 44 années. Mais en 1699 M. de BONNETOT fonde le *prix d'éloquence* d'abord sur *la Vierge*, ensuite sur des sujets de morale, d'histoire, etc., désignés par les Princes. DESMARETS DE VAUBOURG, les Carmes eux-mêmes, donnèrent à

(1) Un arrêt du Parlement, rendu le 18 janvier 1597, leur permit de réimprimer la bulle et les autres privilèges de leur association et de jouir de tous ces privilèges.

(2) Le *Sonnet* eut pour fondateur, en 1612, Marin le Pigny, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, chanoine et archidiacre de Rouen.

(3) Il était prieur de Saint-Blaise de l'Huy, official, chantre et chanoine de Rouen.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Académie une impulsion telle que son activité dura jusqu'en 1790. Du reste, par de nouveaux statuts (1732-1768) on avait supprimé le *chant royal*, la *ballade*, remplacés par une *seconde ode française* de 10 strophes avec chacune 10 vers de 8 syllabes et par des *stances*, ou par l'*idylle* (1769). — Il nous reste à voir les prix, les principaux lauréats, les princes les plus remarquables et les juges.

PRIX. — Repeints chaque année, marqués aux armes du nouveau prince, ils étaient remis à chaque lauréat, puis échangés contre de l'argent, ainsi qu'il suit :

La Palme contre 100 sols tournois ;
Le Lys contre 60 sols tournois ;
Le Chapeau de laurier 4 livres tz ;
L'Étoile d'or 40 sols tz ;
La Rose contre 35 sols tournois ;
Le Signet d'or ou *affiquet* contre 25 sols tournois.

A partir de 1614 on augmenta la valeur :

La Palme fut échangée contre une médaille (*targe*) d'argent, aux armes de l'abbé de la Noë, M. de la Rocque, d'une valeur de 12 livres ;

Le Lys, échangé contre une médaille d'argent, valeur 8 livres ;

Le Rosier, échangé contre une bague d'or, valeur 40 sols ;

La Tour, échangée contre une bague d'or, valeur 6 livres ;

Le Soleil, échangé contre une bague d'or, valeur 60 sols ;

Le Miroir d'argent, échangé contre une bague d'or, valeur 70 sols ;

L'Anneau, échangé contre une bague d'or, valeur 4 livres ;

Le Chapeau de laurier, échangé contre deux branches de laurier d'argent, valeur 9 livres ;

L'Étoile, échangée contre une bague d'or, valeur 40 sols (1).

(1) Plus tard des Princes généreux y ajoutèrent des portraits enrichis de diamants, des figures d'argent, des vases précieux, tous emblématiques ; des médailles grand module (0,08 de diamètre) avec la Vierge les pieds sur un globe et couronnée d'étoiles, foulant le serpent. Au revers David avec sa harpe. Les inscriptions sont d'un côté : *Immac. Concept. B. M. V. Acad. Rothom.* et de l'autre : *Posuit imm. viam meam.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y avait *la Ruche*, *la Croix d'or*, *Jetons*, *Médailles*, etc. En 1783 la médaille d'or avait une valeur de 300 livres. Souvent les princes donnèrent, à leurs frais, des prix extraordinaires dont le plus beau fut celui d'Antoine Le Couteulx (1774). C'était un vase d'albâtre à l'antique, placé sur une base peinte en bleu, ornée de guirlandes dorées. Deux branches le surmontaient, l'une de rosier, l'autre de lys, chargées de fleurs et de boutons, réunies, dans leur partie supérieure, par une couronne de laurier, le tout en argent. Une *arche d'alliance* en argent avait été donnée par Barthélémy-Thomas Le Couteulx en 1769.

Abbé Ch. Guéry.
Aumônier du Lycée d'Evreux.

(*A suivre.*)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DÉCOUVERTE ARCHEOLOGIQUE

UN CALENDRIER MURAL

DU XVI^e SIECLE

A la séance générale de la *Société libre de l'Eure*, tenue dans la grande salle de sa bibliothèque, le dimanche 18 juillet 1915, M. l'abbé Guéry, aumônier du Lycée d'Evreux, fit une curieuse communication au sujet d'un calendrier mural découvert dans l'ancien Evêché.

Cette peinture servait de plinthe à la salle de l'officialité située à cet endroit d'après le plan de la ville d'Evreux, publié par Bonnin en 1847. Immédiatement au-dessus de la grosse poutre qui soutient le pavage, sur une longueur de 5 m. 36, depuis la porte d'entrée jusqu'au mur de retour, on avait divisé la surface en rectangles de 0 m. 38 de large sur 0 m. 40 de haut. Chaque compartiment renfermait : 1° le nombre d'or rubriqué ; 2° la lettre dominicale, en noir ; 3° les nones, ides, calendes, en rouge ; 4° le sanctoral, rubriqué ou non, selon que la fête était chômée ou non.

La partie actuellement découverte comprend la dernière moitié d'avril, mai, juin, juillet et le commencement d'août. Mai débute comme dans le Ms. 12 de la cathédrale attribué par M. H. Omont au XIV^e siècle : K. L. *Maius habet dies XXXI*. Au 9 de ce mois se trouve, rubriquée, *translatio Sancti Nicholai ;* le 22 avril figure *Inventio Sancti Dyonisii* ; le 30 Saint Eutrope, inconnu avant le XVI^e siècle, sauf au Ms. 12, puis qui disparaît au XVII^e siècle ; le 18 juillet *translatio S. Aquilini*, citée pour la première fois au bréviaire d'Evreux ms. 12, mais à l'état d'exception ; le missel manuscrit de Rouen du XV^e s. (Y. 26. A) n'a pas le mot *translatio*, par contre il est aux imprimés jusqu'à la suppression de la fête.

Après différentes observations sur d'autres fêtes vint la question : à quelle époque remonte ce calendrier ? Un examen attentif démontrait qu'il avait été fait sur place et pour décorer cet appartement. Le problème consistait donc à découvrir la date de construction du Secrétariat.

*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aux Archives de l'Eure (série G. 16) existe un procès verbal d'enquête *de commodo et incommodo* de « certains édiffices que entendoit et voulloit faire édiffier l'évêque d'Evreux, en son lieu et manoir épiscopal, *sur*, *près* et joignant à la muraille de la dite ville et cité d'Evreux ». Cette enquête est de 1499; l'évêque était Raoul du Fou et le Secrétariat construit *sur*, *près* et joignant la muraille, est encore aujourd'hui très visible.

On peut donc admettre, jusqu'à plus ample informé, que ce calendrier et ses *peintures* remontent au premier quart du XVI^e^ siècle.

Des *peintures*, en effet, accompagnaient ce calendrier. Au-dessus se voit une frise de même longueur; mais de 0 m. 30 seulement de hauteur, sur laquelle on soupçonne des paysages, dont un seul assez bien conservé. Le peintre a-t-il voulu représenter une vue d'Evreux au XVI^e^ siècle, prise du fossé qui longe le boulevard Chambaudoin actuel?... Peut-être! A gauche se profile une avenue de grands arbres, aboutissant à la tour centrale de la cathédrale flanquée de clochetons; à droite deux grosses tours dont la première, avec créneaux et mâchicoulis, laisse passer le Donjon (sans préoccupation de perspective), et la seconde semble une tour d'angle reliée par le mur d'enceinte. On dirait la tour de l'Espringalle, jadis située à l'angle du jardin épiscopal et de l'allée des Soupirs, démolie en 1652 par l'architecte de l'Hôtel de Ville qui se servit des pierres pour sa construction.

Il y a peu d'exemples d'une telle décoration. Seul le *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie*, au mot *Calendrier*, mentionne le « calendrier épigraphique » de Naples que Mazocchi (Alexis-Symmaque) (1) fixe entre 840 et 850. D'après la planche 1864 il est absolument comme celui d'Evreux. Chaque mois occupe deux rectangles; une colonne, avec base et chapiteau, marque la séparation des mois entr'eux, une frise au-dessus ornée, non de paysages comme à l'Evêché, mais de rinceaux, le complète.

L'assemblée, à l'unanimité, demande l'insertion de cette communication au prochain Recueil de la *Société libre de l'Eure* avec reproductions photographiques du calendrier et des dessins qui le surmontent (2).

---

(1) Cf. *In vetus marmoreum S. Neapolitanæ ecclesiæ Kalendarium commentarius.*

(2) Cf. *Le Courrier de l'Eure*, du 24 juillet 1915.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen* : M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre ;
Eu : M. le chanoine Legris.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. G. Lesage..

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Quettreville et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

ORNE : M. l'abbé Desvaux, curé de Saint-Pierre de Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne.

PARIS : M. Etienne Deville, Conservateur à la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie.

* * *

2204. — MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE CAEN, 1914. — *Un protégé de Colbert, Jacques Bélin, curé de Blainville*, par l'abbé Alix ; — *Sur la très ancienne topographie de la campagne de Caen*, par le Dr Gidon ; — *Les de Meullent, barons de Courseulles*, par Moisy ; — *Les corsaires français à Cherbourg pendant la guerre de 1744*, par G. Vasnel ; — *L'art du charivari en 1831*, par G. Lavalley et *Victor Hugo à Barfleur ; — Notice biographique sur Emile Travers*, par R. N. Sauvage et *Les Coutumes des métiers de Caen en 1326 ; — Documents concernant l'Evêché, le grenier à sel et le trésor de Lisieux*, par G. Engelhard ; — *Le clergé et les élections de 1830*, par E. Boissais ; — *Les prisonniers des îles Saint-Marcouf*, par G. Lesage.

2205. — L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX (LXXIIe vol., 2e sém. 1915). Col. 91, Une fille de l'impératrice d'Autriche née en Normandie en 1882 [à Sassetot] ; — Col. 104, Le premier sous-marin ; — Col. 120, Une épitaphe mémorable ; — Col. 141, Lebel (originaire de Dynville, évêché de Rouen).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2206. — Petite Revue Bas-Normande de la guerre. Octobre 1915 (n° 9). Six mois de captivité en Allemagne, par A. Tourmente, p. 29; — La métallurgie normande, par G.-A. Raymond, p. 35; — Les Prussiens dans le Calvados en 1815, par G. Lesage, p. 41 [Etude parue dans les numéros 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8].

2207. — Bibliographie générale des travaux hist. et arch. publiés par les Soc. Sav. de la France, par R. de Lasteyrie. T. VII, 1re et 2e liv. Paris, Imp. Nat., 1914, in-4° de 400 pp.

2208. — Aubé (Raoul), a publié dans le *Journal de Rouen*, sept. 5. Le chapitre des épées; — octobre 24, Chansons de soldat; — 31, L'hommage aux morts.

2209. — Auguaise. Bull. Paroiss. de — janvier-mars 1915 : Propos d'actualité; — nos victimes; éloge funèbre du soldat A. Bouvry du 103e d'inf. tué le 1er oct. 1914 à Champien (Somme), prononcé le 3 mars 1915; — avril-sept. : Les yeux qui s'ouvrent; — Six mois d'histoire Paroissiale; souvenirs de mobilisation; éloge funèbre du soldat Emile Poulain † à Perthes le 27 mars 1915.

2210. — Bayeux. Discours des prix prononcé par M. Grenat, au collège de —. *Echo Bayeusain*, 16 juil. 1915.

2211. — Beaurepaire (Me Charles de) † à Rouen, âgée de 75 ans, *Bull. Rel. de Rouen*. 30 oct. [L. J.].

2212. — Beaucourt (R. P. Henri de), né au château de Morainville, † à Laval le 21 juil. 1915, *Bull. de la Soc Bibl.*, août-sept., p. 149-152 : — *La Croix du Calvados*, 6 août; — *Moniteur*, 11 août : — *Sem. Rel. de Bayeux*, 31 oct. Cf. n° 2148,

2213. — Berthouville. Explication par M. Babelon, à l'Académie des Inscriptions, des scènes des deux plus beaux vases du Trésor de — (Eure), *Journal de Rouen* (A) 12 sept.

2214. — Boulé (abbé André), vicaire à Longpaon, † au champ d'honneur le 28 sept. 1915 [E. P.], *Bull. Rel. de Rouen*, 16 oct.

2215. — Castelnau (de). Documents sur la baronnie de — de Bretenoux [famille alliée avec les Rochechouart, Rouxel de Médavy, Dampierre, etc.], *Bull. de la Soc. Arch. de la Corrèze*, t. XXXVI, p. 298-334. Brive, Roche, juil. — déc. 1914, in-8.

2216. — Condé-sur-Noireau. Discours des prix prononcé par M. Curé au collège Dumont-d'Urville à —, *Journal de Condé*, 25 juil.

2217. — Danguy (abbé), † curé de la Graverie, *La Croix du Bessin*, 29 août.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2218. — Depoin (J.). La maison de Chambly sous les Capétiens directs [une terre à Torigny, alliance avec les d'Estouteville, avec Jeanne Mauvoisin, fille de feu Guillaume, sire de Serquigny, en 1303, p. 149, etc.] *Bull. Philol. et Hist. du Comité des Trav. Hist.*, 1914, p. 117-163.

2219. — Doranlo (R.). Découverte de sépultures antiques à Saint-Ursin, commune de Courseulles-sur-Mer (Calvados). Le Mans, Monnoyer, 1915, in-8, 20 pp. fig. (Ext. du *Bull. de la Soc. préhist. franç.*). — Camps, enceintes, mottes et fortifications antiques du Calvados. Le Mans, Monnoyer, 1914, in-8, 24 pp. fig.

2220. — Doublet (abbé Célestin) † curé de Cressy (1874-1915) *Bull. Rel. de Rouen*, 23 oct.

2221. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen* (A) : septembre 1, scènes militaires, compositions par F. de Montholon ; — 2, travaux à la Cathédrale de Rouen. Une piscine et un *armorium* du XIII^e^ siècle ; — 7, deux coffrets en bois sculpté, style du XV^e^ siècle (modernes) ; — 12 et 13, A propos d'une kermesse des blessés. Le mont Fortin à Rouen (historique) ; — 14, la protection des vitraux de Saint-Vincent ; à la manière de la *tapisserie de Bayeux*, œuvre du dessinateur normand de Losques ; — 19, Aquarelles. Expos. de Mme G. Rogier-Robert et de M. P. Le Trévidic ; — 20, Expos. René Dendeville, aquarelles militaires ; — Octobre 5, Croquis du collège. La guerre vue par les Gosses ; — 7, Une publication originale *L'Etoile* (revue mensuelle de La Haye, près de Bourg-Achard) ; — 8, Un groupe du XVI^e^ siècle à la Cathédrale. La N. D. de Pitié du sculpteur Eustache Deschamps ; — 9, Gravures anciennes ; — 14, Mort du capitaine Engelhard ; — 21, Expos. Paul Mascart (paysages et pastels) ; — 22, Petites expos. Le *Macramé* des soldats convalescents. Aquarelles ; Œuvre des estropiés et des mutilés militaires. Une grande loterie artistique ; — 24, Don au Musée des Antiquités ; le groupe ancien de N. D. de Pitié à la Cathédrale ; Remy de Gourmont, écrivain normand [né au château de la Motte à Bazoches-en-Houlme (Orne), famille originaire du Cotentin] ; 31, Les œuvres sociales à Rouen.

2222. — Duhomme (abbé). Martin-Eglise. Un an de guerre (1914-1915). Servaville-Salmonville (Seine Inférieure), impr. Bocquet, 1915, in-8 à 2 col. 11 pp. Cf. n° 2161 *bis*.

2223. — Dupouy (Auguste). Les Anglais à Rouen, *Revue de Paris*, 15 sept. p. 344-375.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2224. — Gérault (abbé Joseph), professeur au Petit Séminaire de Flers, † au champ d'honneur, juin 1915, *Sem. Cath. de Séez*, 27 sept. et 7 oct.

2225. — Gourmont (Rémy de), *Journal de Rouen*, 22 oct. Cf. *Dubosc* n° 2221.

2226. — Honfleur, ses environs. Livret-guide, illustré, publié par le syndicat d'initiative. Honfleur, impr. Sescau, 1914, in-12, 47 pp.; — Discours des prix prononcé par M. Péquignat au collège de —, *Echo Honfleurais*, 2 et 24 juil.

2227. — Guilbert (abbé), † ancien curé de N.-D. de Courson, *La Croix du Calvados*, 30 juil. et *La Croix du Bessin*, 8 août.

2228. — Hulmel (abbé). L'abbaye du Mont Saint-Michel, *Sem. Rel. de Coutances*, 16 et 30 sept., 28 oct.

2229. — Jouen (chanoine Louis). — Jeanne d'Arc et l'archevêché de Rouen; — Saint-Etienne de Fécamp, *Bull. Rel. de Rouen*, 11 sept.; — Regards sur le passé. Sources rouennaises d'histoire. Campagne de Flandre (1744-1746), *Bull. Rel. de Rouen*, 18 sept. et 9 oct. (*à suivre*); N. D. de Pitié, *id.* 23 oct.

2230. — La Délivrande (Calvados), sous la Révolution (*suite*), Annales de la —, août, sept. et oct. 1915.

2231. — La Porte (Augustin de), † à Sainte-Marguerite-des-Loges [archéologue], *La Dépêche de Lisieux*, 28 août.

2232. — Lebosquain (abbé Georges), † sous lieutenant au champ d'honneur, le 5 juin, *Sem. Rel. de Coutances*, 9 sept.

2233. — Le Duc (A. J.). Des canons ! des munitions ! du charbon ! [sur les Hauts Fourneaux de Caen], *L'Avenir du Bessin et du Cotentin*, 31 juil. et 7 août.

2234. — Legris (chanoine). Vestiges de la paroisse de la Trinité, *Le Réveil d'Eu et du Tréport*, 8 sept.

2235. — Le Paysan (Pierre). Notes pour servir à l'histoire de Saint-Martin-des-Besaces. Le prieuré de l'Hermitage. Vire, Beaufils, 1915, in-8, 24 pp. [*Le Polybiblion*, juil. 1915, p. 199, l'attribue à faux, à R. Heurtevent, car c'est un ext. d'*Au Pays Virois*, mai-juin-juil. signé Le Paysan]. Cf. nos 1716 et 1908.

2236. — Lisieux. Cause de béatification de Sœur Thérèse. Bayeux, G. Colas, 1915, in-8, 8 pp. Ext. de la *Sem. Rel. de Bayeux*, Cf. 2184. Une expos. d'artistes normands à — *Le Lexovien*, sept. 4, 11, 18; oct. 6 et 9; — Au salon lexovien, *Le Lexovien*, sept. 15 et 29, par Etienne Deville; — Le salon des artistes normands,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Progrès Lexovien, 27 août et 7 sept. ; — Discours des prix prononcé à — par M. Lepaysant, principal du collège, *Le Lexovien*, 17 juil.

2237. — Lohier (abbé). Cf. n° 2185 et *Le Petit Echo Vaucellais* de juil. 1915.

2238. — Longny (Orne). N. D. de Pitié, XVI^e^ siècle. *Sem. Cath. de Séez*, 7 oct.

2239. — Mauviel (abbé Jules), prêtre de Saint-Sulpice, né et † à Villedieu-les-Poëles. *Sem. Rel. de Coutances*, 30 sept. et *Sem. Rel. de Bayeux*, 10 oct.

2240. — Neuve-Lyre. L'invasion de 1815 dans la région (*suite*). Cf. n° 2130 et 2191 ; — Note d'histoire locale [Radulphe Bouvery], *Annales de Lyre*, oct.

2241. — Omont (Henri), Le *Livre* ou *cartulaire* de la nation de France de l'Université de Paris (XIV et XVII^e^ siècle), Paris, 1915, grand in-8, 130 pp. Ext. de la *Soc. de l'Hist. de Paris*, t. XLI, 1914.

2242. — Otis-Cox (C.). Pages normandes. Souvenirs d'hier (1870-1871). Mirville (Seine-Inférieure). Le Havre, impr. du *Journal du Havre*, 1915, in-16, 30 pp.

2243. — Passy (Louis). *Une nouvelle Académie*, par Gaston Bonnier [il est question dans cet article de Louis Passy et du château d'Harcourt, Eure], *La Revue Hebdomadaire*, 18 sept.

2244. — Petit-Quevilly. [Vie de Saint-Antoine, 7 grandes toiles de Paul Hipp. Flandrin, placées dans l'absIde de l'église de —], *Bull. Rel. de Rouen*, 30 oct.

2245. — Pollet (Charles). Ephémérides fécampoises pour tous les jours de l'année. Fécamp, Durand et fils, 1914, in-8, 334 pp.

2246. — Prudent (chanoine E.). Trois Séminaristes † au champ d'honneur [André Poullain, Robert Sainsot, Henri Marchand], *Bull. Rel. de Rouen*, 30 oct.

2247. — Récéjac (E.). Surhommes et Bandits, discours de prix au lycée d'Alençon. Alençon, Hamonnet, 1915, in-8, 16 pp.

2248. — Retour (Maurice), † capitaine au champ d'honneur le 27 sept. 1915, *Sem. Cath. de Séez*, 28 oct.

2249. — Rosel (du) Le lieutenant du — de Saint-Germain † au champ d'honneur le 27 sept. *Sem. Rel. de Bayeux*, 31 oct.

2250. — Rouen. Bibl. publique de — Collection des documents sur la guerre depuis le mois de juin, *Journal de Rouen* (A), 31 oct. et *Dépêche de* —, 14 oct.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2251. — Thorel (abbé E.). Parcelles d'histoire locale, Mainneville et la guerre [affaire de Martagny du 16 sep. 1914] ; — Mainneville et l'incendie de 1534. Evreux, in-8, 48 pp. plan.

2252. — Tocqueville (abbé), curé des Trois Pierres, † au champ d'honneur, *Bull. Rel. de Rouen*, 9 oct.

2253. — Varin (abbé Fernand), † à Saint-André (diocèse de Troyes), *Sem. Rel. d'Evreux*, 11 et 18 sept.

2254. — Villain (abbé). † curé de Hambye, *Sem. Rel. de Coutances*, 14 oct. (L. P.).

2255. — Vire. *Au pays Virois*. Oct. 1914 paru en sept. 1915 : *Les Prussiens à Vire* (1815), par S. P., p. 210; — *Note sur la démolition du Château de Vire*, par V. Hunger, p. 226; — *Passage de Louis-Philippe à* — (30 août 1833), par Jean Porquet, p. 230; — Discours des prix prononcé par M. Bondy au collège de —, *Le Bocage*, 23 juil.

2256. — Wallet (Henri), clerc minoré † des suites de ses blessures aux environs de Coblentz le 30 juil., *Bull. Rel. de Rouen*, 18 sept. [E. P.].

Indications spéciales par département.

Calvados : **2204**, 6, 7, 10, 12, 16, 17, 19, 21, 26, 27, 30, 31, 33, 35, 36, 37, 41, 49, 55.

Eure : **2207**, 13, 15, 18, 21, 40, 41, 43, 51, 53.

Manche : **2204**, 7, 28, 32, 39, 41, 54.

Orne : **2207**, 9, 24, 25, 38, 41, 47, 48.

Seine-Inférieure : **2205**, 7, 8, 11, 14, 18, 20, 21, 22, 23, 29, 34, 41, 42, 44, 45, 46, 50, 52, 56.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163). — Abbé Bourrienne 1
Jean Loret de Carentan (*suite*). — Chanoine Lerosey 14
Une spéculation agricole (*suite et fin*). — Gaëtan Guillot. . . 29
Les manuscrits de l'abbaye de Mortemer à la Bibl. Nat. (*suite et fin*). — Etienne Deville 45
Du Cange et la philologie allemande. — Abbé A. Tougard. . . 66
Correspondance de Bénédictins normands. — Abbé Ch. Guéry . 70
Bibliographie normande (nº 1947 à 1992) 76
Jean Loret de Carentan (*suite et fin*). — Chanoine Lerosey . . 81
Guillaume de Troismonts et le Cotentin à la fin du XIVe siècle. — Abbé L. Couppey 93
Journal de voyage à Paris d'un prêtre neufchâtelois. — F. Clérembray 101
Correspondance de Bénédictins normands (*suite*). — Abbé Ch. Guéry 122
Les Normands au Canada. — Abbé A. Gosselin 140
Bibliographie normande (nº 1992 à 2020). 156
Un fragment de Coutumier de l'abbaye du Mont Saint-Michel. — Dom L. Guilloreau 161
Saint-Filleul, évêque de Rouen. — chanoine A. Legris. . . . 176
Apologétique et Archéologie. — Abbé L. Tabourier. 184
Un moine architecte, peintre et sculpteur au XVIIIe siècle. — Gaëtan Guillot 201
Guillaume de Troismonts et le Cotentin à la fin du XIVe siècle (*suite*). Abbé L. Couppey 219
Sous Louis XIII (Fragments inédits des Mémoires et Lettres du P. Caussin). — L. Régnier. 226
Bibliographie Normande (nº 2021 à 2097) 233
Correspondance de Bénédictins normands (*suite*). — Abbé Ch. Guéry 241
Sous Louis XIII (*suite*). — L. Régnier 264
Le Précieux Sang de Fécamp. — Chanoine A. Legris 278

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Guillaume de Troismonts et le Cotentin à la fin du XIVe siècle. — Abbé L. Couppey 290
Les Prussiens à Vire en 1815. — Jean Porquet. 296
La femme et les filles du peintre Jouvenet. — Gaëtan Guillot . 305
Bulletin Bibliographique. — Abbé E. Thorel 314
Bibliographie Normande (no 2097 à 2139) 318
Nécrologie [Pierre de Longuemare et Bernard Milcent]. . . . 323
Les évêques et abbés de la famille Goyon de Matignon. — Chanoine Lerosey. 325
Correspondance de Bénédictins normands (*suite et fin*). — Abbé Ch. Guéry 347
Sous Louis XIII (*suite et fin*). — L. Règnier. 365
Guillaume de Troismonts (*suite et fin*). — Abbé Le Couppey . . 382
Un épisode du privilège de Saint-Romain au XVIIe siècle. — Cr Henry Le Court. 392
Bibliographie Normande (no 2139 à 2204) 397
Un épisode du privilège de Saint-Romain (*suite et fin*). — Cr Henry Le Court 405
Etat des nobles et des anoblis dans la généralité de Caen (1597-1599). — R. de Brébisson 423
Un agent secret du Directoire dans la Manche en l'an VI. — Gaëtan Guillot 439
Palinods ou Puys de poésie en Normandie. — Abbé Ch. Guéry . 461
Un calendrier mural du XVIe siècle à l'Evêché d'Evreux. — X***. 477
Bibliographie Normande (no 2204 à 2257) 479

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

BOURRIENNE (abbé V.) — Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), *suite* 1

BRÉBISSON (R. de) — Etat des nobles et des anoblis, généralité de Caen (1598-1599), publié par R. de Brébisson 423

CLÉREMBRAY (F.) — Journal de voyage à Paris d'un prêtre neufchâtelois 101

COUPPEY (abbé L.) — Guillaume de Troismonts et le Cotentin à la fin du XIVe siècle. 93-219-290-382

DEVILLE (Etienne) — Les manuscrits de l'abbaye de Mortemer à la Bibliothèque Nationale (*suite et fin*) 45

GOSSELIN (abbé Aug.) — Les Normands au Canada . . . 140

GUÉRY (abbé Ch.) — Correspondance de Bénédictins normands 70-122-241-347

Palinods ou Puys de poésie en Normandie (*à suivre*). 461

Découverte archéologique. Un calendrier mural à l'Evêché d'Evreux . . 477

GUILLOREAU (dom L.) — Un fragment de Coutumier de l'Abbaye du Mont Saint-Michel 161

GUILLOT (Gaëtan) — Un moine architecte, peintre et sculpteur à la fin du XVIe siècle 201

La femme et les filles du peintre Jouvenet 305

Un agent secret du Directoire dans la Manche en l'an VI 439

LE COURT (comte H.) — Un épisode du privilège de Saint-Romain 392-405

LEGRIS (chanoine A.) — Saint-Filleul, évêque de Rouen. . 176

Le Précieux Sang de Fécamp . . 278

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lerosey (chanoine)	Jean Loret de Carentan (*suite et fin*).	14-81
	Les évêques et abbés de la famille Goyon de Matignon	325
Porquet (Jean)	Les Prussiens à Vire en 1815 . .	296
Régnier (Louis)	Sous Louis XIII (Fragments inédits des Mémoires et des Lettres du P. Caussin	226-264-365
Tabourier (abbé L.)	Apologétique et Archéologie . .	184
Thorel (abbé E.)	Bulletin bibliographique. . . .	314
Tougard (abbé)	Du Cange et la philologie allemande.	66

Le Gérant : G. Poussin.

Evreux. — Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01480 7500

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN